UC-NRLF
$B 534 983

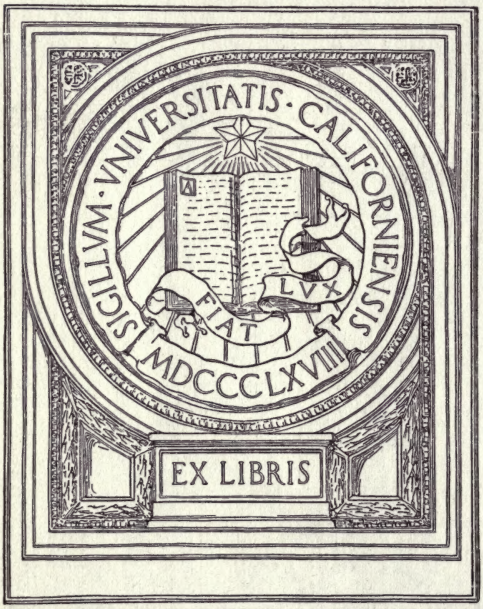
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII

EX LIBRIS

Henry B. Smith
pour J. F. Astié
Dec. 1865.

# HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

# DES ÉTATS-UNIS

IMPRIMERIE L TOINON ET Cᵉ, A SAINT-GERMAIN

# HISTOIRE
## DE LA RÉPUBLIQUE
DES
# ÉTATS-UNIS

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES COLONIES
## JUSQU'A L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT LINCOLN
(1620-1860)

PAR

**J.-F. ASTIÉ**

PRÉCÉDÉE D'UNE

PRÉFACE PAR M. ED. LABOULAYE, DE L'INSTITUT

> La civilisation anglo-américaine est le produit (et ce point de départ doit sans cesse être présent à la pensée) de deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait la guerre, mais qu'on est parvenu en Amérique à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement. Je veux parler de l'esprit de religion et de l'esprit de liberté.
>
> TOCQUEVILLE.

I

PARIS
GRASSART, LIBRAIRE ÉDITEUR
3, RUE DE LA PAIX, ET RUE SAINT-ARNAUD, 4

1865

Tous droits réservés.

E178
.A8
v.1

# 7836

# PRÉFACE

Les événements qui, depuis quatre ans, se passent de l'autre côté de l'Atlantique, ont vivement éveillé l'attention de l'Europe. D'une part la disette du coton nous a fait sentir combien nous étions intéressés à la prospérité des États-Unis, de l'autre cette guerre civile, si énergiquement soutenue des deux côtés, nous a mis en face d'un grand peuple, aussi hardi sur le champ de bataille que fécond en ressources. Sans être prophète il est aisé de prévoir que dans le siècle qui approche, l'Amérique du Nord est appelée à jouer un rôle considérable, et que désormais l'Europe n'aura plus le monopole ni de la puissance ni de la civilisation.

Le moment est donc favorable pour étudier l'histoire de ce peuple, dont la croissance tient du prodige. Il n'y a pas encore cent ans qu'il s'est séparé de l'Angleterre ; et les trois millions de colons qui en 1776 habitaient clairsemés le rivage de l'Océan, ont aujourd'hui pour héritiers plus de trente et un millions d'hommes qui couvrent tout

E178
.A8
v.1

# 7836

# PRÉFACE

Les événements qui, depuis quatre ans, se passent de l'autre côté de l'Atlantique, ont vivement éveillé l'attention de l'Europe. D'une part la disette du coton nous a fait sentir combien nous étions intéressés à la prospérité des États-Unis, de l'autre cette guerre civile, si énergiquement soutenue des deux côtés, nous a mis en face d'un grand peuple, aussi hardi sur le champ de bataille que fécond en ressources. Sans être prophète il est aisé de prévoir que dans le siècle qui approche, l'Amérique du Nord est appelée à jouer un rôle considérable, et que désormais l'Europe n'aura plus le monopole ni de la puissance ni de la civilisation.

Le moment est donc favorable pour étudier l'histoire de ce peuple, dont la croissance tient du prodige. Il n'y a pas encore cent ans qu'il s'est séparé de l'Angleterre; et les trois millions de colons qui en 1776 habitaient clairsemés le rivage de l'Océan, ont aujourd'hui pour héritiers plus de trente et un millions d'hommes qui couvrent tout

le continent. D'où vient cette fécondité? Qui a amené cette fortune inouie? Est-ce le hasard? est-ce la vertu? Grand problème que l'histoire seule peut résoudre. C'est le passé qui nous donnera l'explication du présent et le secret de l'avenir.

Imbu de cette conviction, M. Astié a entrepris d'écrire l'histoire des États-Unis, depuis la première colonisation jusqu'à l'avénement de M. Lincoln à la présidence. Deux siècles et demi ont suffi pour transformer l'Amérique et faire d'une immense forêt le siége de la plus grande république et de la plus puissante démocratie que le monde ait jamais vu. C'est là un beau sujet et bien digne d'occuper un homme de talent!

Mais il y a plusieurs manières d'écrire l'histoire. On peut suivre pas à pas la succession des événements, faire la biographie des hommes célèbres, étudier les variations de la politique, les changements des lois et des institutions, en un mot faire l'histoire extérieure d'un peuple; on peut aussi, par un moyen plus hardi et non moins sûr, s'installer du premier coup au cœur de la place, dire quel est l'esprit de ce peuple, quelle idée il représente sur la terre, et comment toute sa vie nationale n'est que le développement du germe qu'il a apporté en naissant. C'est à ce dernier point de vue que M. Astié a conçu l'œuvre qu'il offre aujourd'hui au public.

M. Astié ne s'est point proposé d'écrire jour par jour les annales des États-Unis, un pareil livre aurait peu d'attraits pour le lecteur européen; ce qu'il a voulu montrer à l'ancien monde, c'est qu'une même idée, une même force, a poussé les émigrants du XVII^e siècle sur le rocher de Plymouth, a soutenu les insurgents du

XVIIIe siècle contre l'arrogance des Anglais, a couvert l'Amérique de communes indépendantes et de gouvernements libres; cette idée, cette force, c'est la religion de l'Évangile sous sa forme la plus austère, le puritanisme. De même qu'Athènes représente l'art et la poésie, Rome l'esprit de conquête et de gouvernement, l'Amérique représente la floraison du protestantisme. Une Église républicaine a enfanté une société qui lui ressemble. En Amérique la liberté est sortie de la religion ; c'est pour cela sans doute qu'elle a résisté à tous les orages, tandis qu'en France, la liberté, fille de la révolte, s'est presque toujours perdue par ses propres excès. En Amérique elle crée les institutions, chez nous elle les détruit.

Cette conception d'une vérité saisissante donne au livre de M. Astié une parfaite unité. On pourrait dire qu'en mettant ainsi en pleine lumière le trait dominant du peuple américain, l'auteur jette le reste dans l'ombre, et qu'on ne voit pas assez le rôle que d'autres causes et d'autres intérêts que la religion ont joué aux États-Unis. C'est le reproche qu'on peut faire à tous les systèmes; mais ce défaut inévitable est largement racheté par la vive impression que laisse après soi une pareille lecture. Il n'est personne qui en fermant la nouvelle histoire des États-Unis ne s'écrie : cette civilisation est sortie de l'Évangile; personne qui ne juge les institutions américaines d'un tout autre œil qu'on ne le fait aujourd'hui. On ne nous parlera plus d'un peuple enfant, d'institutions bonnes pour quelques planteurs épars dans le désert; on finira peut-être par comprendre que les Américains ont résolu depuis longtemps des problèmes qui nous travaillent aujourd'hui. Servis par la persécution même qui

les chassait de leur patrie, les premiers émigrants ont laissé au vieux monde son enveloppe féodale : la monarchie de droit divin, la noblesse héréditaire, l'Église établie. Maîtres de leur destinée, libres d'un passé qui écrasait leurs frères d'Europe, ils ont tiré du protestantisme une société et un gouvernement conforme à leur idéal religieux. Une foi individuelle a créé une société où règne l'individu. Ce sont les Américains qui les premiers ont proclamé et fait passer dans leurs constitutions la maxime que le gouvernement est fait pour le citoyen et non pas le citoyen pour le gouvernement. Ce sont eux qui les premiers et les seuls ont donné pour principe à la démocratie, le respect du droit individuel et ont ainsi protégé la conscience, la pensée, la parole, contre la tyrannie des majorités, non moins dangereuse que celle des rois.

Je prends quatre questions qui aujourd'hui sont à l'ordre du jour en Europe, et préoccupent les esprits sérieux : les rapports de l'Église et de l'État, l'éducation populaire, la presse, la décentralisation. A ces questions délicates, chacun cherche une réponse qui décidera de notre avenir ; il y a longtemps que l'Amérique les a résolues. Ces problèmes brûlants on ne s'en inquiète pas plus de l'autre côté de l'Océan, que nous ne nous inquiétons de la féodalité. Sur chacun de ces sujets il y a maintenant expérience acquise, chose jugée. La liberté est passée dans les mœurs, je dirais presque dans le sang de la nation.

La séparation de l'Église et de l'État, l'affranchissement complet de la conscience a été demandé pour la première fois dans le monde par un pauvre pasteur, émigré au delà des mer, longtemps persécuté, plus longtemps méconnu, Roger Williams, le fondateur de la ville

de Providence, le créateur de la petite colonie de Rhode-Island. En 1644, à l'époque où les Assemblées du clergé français demandaient l'extirpation du protestantisme, où l'Église écossaise, infidèle à son principe, insistait afin que la liberté des cultes ne fut pas accordée, un obscur ministre, venu en Angleterre pour solliciter une charte coloniale, annonçait au monde scandalisé que l'État est institué pour punir le délit, mais qu'il n'a pas le droit de s'occuper du péché. « C'est d'après ce principe, disait-il, que saint Paul en appelle à César. Le gouvernement est tenu de protéger le corps, les biens et la bonne renommée de ses administrés, soit quant ils sont faussement accusés dans les choses civiles, soit quant ils sont persécutés pour des questions de conscience, ce qui est une offense contre le gouvernement civil, dont César est le fonctionnaire suprême » [1].

Il a fallu près de deux siècles pour que les idées de Roger Williams triomphassent en Amérique; mais aujourd'hui la victoire est complète. L'Église ne connaît point l'État, l'État ne connaît point l'Église. Quel a été le résultat de cette séparation? L'affaiblissement des croyances, la multiplication des querelles religieuses? Tout au contraire. Le christianisme a grandi, la haine théologique a disparu. L'État, qui n'est qu'une abstraction, n'a plus eu sans doute à se mêler des affaires de l'Église, mais la société, qui est chose vivante, a été de plus en plus pénétrée de l'esprit chrétien. Quelle autre preuve en faut-il que ces miracles de charité, qui au milieu d'une guerre civile, ont étonné la vieille Europe, et lui ont donné le sentiment d'une grandeur inconnue depuis l'antiquité?

1. Astié, tom. I, p. 349.

Demandez à un Américain, demandez à un pasteur des États-Unis, demandez aux évêques catholiques d'outre-mer s'ils voudraient échanger leur pleine liberté religieuse contre la protection de l'État, telle qu'elle existe en France, dernier débris d'une civilisation qui a fini en 1789; ils ne vous comprendront même pas. La religion ne veut qu'une obéissance volontaire ; la gloire du pasteur est de tout tenir de ses brebis. Sous un beau nom, le patronage de l'État n'est qu'une servitude; l'Église chrétienne est née hors de l'État, elle a grandi par la liberté, elle a décliné, elle s'est corrompue le jour où la main des princes l'a soutenue; elle s'est relevée partout où on l'a rendue à elle-même. Permis à la vieille Europe de discuter de vieux problèmes depuis longtemps résolus; le christianisme a retrouvé en Amérique les beaux jours de son enfance; il ne reprendra pas le joug qu'il a volontairement brisé.

Croit-on que l'Europe résistera longtemps à cet exemple? Croit-on que l'Église catholique elle-même, malgré le pli qu'elle a reçu d'une trop longue servitude ne finira pas par sentir qu'elle perd tout à ce marché qui l'affaiblit et l'appauvrit? S'imagine-t-on qu'elle ne comprendra pas que la liberté lui donnerait l'âme tout entière des fidèles, et jusqu'à des ressources matérielles qui lui manquent aujourd'hui? Pour moi, j'ai foi dans le triomphe de la vérité; c'est une lumière qui éclaire d'abord les hauteurs, mais qui finit par pénétrer jusque dans les dernières profondeurs. L'abolition de l'esclavage, en détruisant ce qui séparait la civilisation américaine de la nôtre, va rapprocher les deux courants; je crois que l'Europe va peser sur l'Amérique, et l'Amérique peser sur l'Europe,

et qu'il n'est pas une vérité reconnue, pas une conquête de la liberté, qui, dans un temps rapproché, ne franchisse l'Océan. Chacun des deux mondes gagnera à cette solidarité.

Cela est déjà visible pour l'éducation populaire. On commence à peine à parler de l'admirable système des écoles communales aux États-Unis, et déjà en France on s'en inquiète, on tourne les yeux vers la Nouvelle-Angleterre. Que sera-ce lorsque ce système sera mieux connu ? Que de questions résolues en Amérique ? Le rôle de la commune, le vote et la surveillance des citoyens, la part des femmes dans l'éducation, la gratuité, l'étendue et la richesse de l'enseignement, le choix des méthodes, la bonne disposition des écoles, autant de conquêtes d'une longue expérience, qu'il faudra nous approprier aussitôt que nous comprendrons que dans un pays d'égalité et de suffrage universel, l'éducation est la première des questions politiques, et qu'il n'y a de démocratie stable, honnête, pacifique, prospère, que là ou chaque citoyen a appris de bonne heure à se gouverner soi-même. Dans les monarchies de l'ancien régime, la garantie de la paix publique était dans le prince et dans l'armée ; la force avait le dernier mot. Dans les républiques ou les monarchies constitutionnelles, qui ne sont qu'une autre forme de république, c'est dans l'âme du citoyen qu'est la garantie. Ce qui remplace le règne de la force, c'est l'obéissance à la loi, obéissance volontaire qui fait de chaque homme un gardien de la paix publique, et presque un magistrat.

Et la presse, ce grand outil de civilisation, comment en usons-nous, nous qui nous targuons de nos lumières? Que savons-nous faire autre chose que de comprimer le

plus possible, et d'arrêter l'expansion d'une force qui nous effraie? Cette force, il y a longtemps que les Américains l'ont domptée, et qu'ils l'ont pliée à tous leurs besoins. Est-ce à dire que les journalistes américains soient des hommes sans passions? Qu'il n'y ait ni violence, ni injures dans les feuilles publiques? Que la raison, si souvent exilée des conseils publics, se soit réfugiée dans un journal? Tant s'en faut. A première vue, un journal américain ne diffère des nôtres que par la grande place qu'y tiennent les annonces. En général même, la polémique y est plus agressive, plus rude qu'elle n'a jamais été en France, au temps où la presse avait le plus de liberté.

Mais en Amérique le journal est libre, entièrement libre, sans cautionnement, sans timbre, sans avertissements. Il y a des milliers de journaux de toute forme, de toute dimension, de toute couleur. Il n'est pas une nuance politique, pas une secte religieuse, pas une petite école économique qui n'ait ses journaux et qui n'en inonde le marché. Effroyable confusion! s'écriera un trembleur de la vieille Europe! — Tout au contraire, la multitude des journaux, ces cris opposés, ces discussions souvent trop vives, forcent le lecteur à se faire un avis. En France on s'enrégimente sous le drapeau de son journal; il pense pour nous, parle pour nous, croit pour nous. Un changement de rédaction change nos idées, sans que nous en ayons conscience. Et à vrai dire, avec la législation actuelle, il n'y a en France que deux journaux, l'un qui défend le gouvernement quoiqu'il fasse, l'autre qui l'accuse à tort ou à raison. Nous sommes toujours gouvernés et dirigés ou d'en haut ou d'en bas. La liberté met chaque chose à sa place. En se multipliant et se divisant,

le journal devient le serviteur et non plus le maître de l'opinion; il est l'écho du sentiment public, il n'en est plus l'inspirateur. La presse cesse alors d'être un pouvoir politique, et l'on a des journaux qui peuvent être violents sans être dangereux.

Mais l'innocuité de la presse n'est que le moindre fruit de la liberté. Présent partout, et partout vigilant, le journal devient l'organe de chaque citoyen. Chacun s'en sert pour favoriser son commerce et son industrie, aussi bien que pour faire entendre ses doléances, exposer ses griefs, conquérir à ses idées le public qui l'écoute. Le journal, devient ainsi le forum où chaque citoyen a droit de parler sans qu'on l'interrompe; il est l'arme défensive des minorités et des individus. Individualiser la presse en la rendant entièrement libre, c'est la solution du problème que nous cherchons en vain depuis plus de soixante ans; car depuis soixante ans nous fermons les yeux pour ne pas voir ce qu'ont fait l'Angleterre et l'Amérique. Peut-être nos politiques sentent-ils qu'avec une presse libre, la voix du pays se dégage peu à peu et s'impose avec une irrésistible autorité, et peut-être n'ont-ils pas encore compris que la suprême sagesse dans les choses d'intérêt général, c'est de servir le pays en écoutant sa voix? Là bas en Amérique, comme près de nous en Angleterre, le secret de la politique c'est de suivre l'opinion; chez nous on s'imagine encore qu'il est plus beau de l'inspirer et de la guider. C'est un reste du vieil esprit monarchique qui s'évanouira à mesure que grandira la démocratie.

Quant à la centralisation administrative qui, elle aussi, n'est qu'un débris du passé, le grand ressort

d'un système où le roi s'intitulait le seul représentant du pays, où tout partait du prince et de ses conseils, les Américains ne l'ont jamais connue. Chez eux la vie est communale, avant d'être nationale. L'unité américaine, c'est la commune et non pas l'État. Voyez par exemple la colonisation de la Californie. Quelques hommes s'établissent au bord d'un fleuve, ils défrichent le sol, ils bâtissent quelques maisons, aussitôt ils instituent une commune, une école, une ou plusieurs églises, une banque, des journaux, une milice. Ils ne reçoivent le mot d'ordre de personne, et commencent par se constituer. De cette commune sort un essaim d'émigrants qui aussitôt va fonder une commune nouvelle, et c'est ainsi que peu à peu, comme un polype qui pousse chaque jour un bourgeon nouveau, la commune première enfante des associations nombreuses qui après quelque temps forment un État. De là cette énergie indomptable, cette puissance de colonisation qui distingue les Anglo-Saxons. Il n'y a là ni instinct particulier, ni privilége de race, ni force mystérieuse; il y a seulement une vie naturelle dont l'État ne gêne en rien le développement.

Chez nous, au contraire, tout commence par une administration supérieure, des employés, des cadres, des divisions arbitraires. Nous avons un État avant d'avoir des citoyens. C'est suivant certaines règles, en certains endroits désignés à l'avance, et sous la surveillance de l'autorité, que l'émigrant peut s'établir ; on lui fait une vie artificielle, et l'on s'étonne que dans cette serre chaude il n'y ait ni vigueur, ni fécondité. Changez votre système, les mêmes hommes feront des prodiges ; il ne faut qu'une chose à la colonisation, la liberté.

Cette liberté n'est pas moins nécessaire à l'intérieur. On se plaint que la France est comme un enfant monstrueux ; les membres sont grêles et affaiblis, tout le développement est dans une tête énorme et disproportionnée. A qui la faute ? Qu'est-ce qui gêne la vie communale ? Qu'est-ce qui paralyse le citoyen ? Est-ce une faiblesse de nature ? Sont-ce des liens artificiels ? Supposez un même homme passant tour à tour d'une commune américaine dans une commune française. Là bas tout l'intéresse, il a part à tout ce qui se fait. Routes, ponts, hospices, écoles, bibliothèques, salles d'asile, il est consulté sur tout, il vote sur tout, et, au besoin, s'il n'est pas satisfait de ce que fait la commune, il ouvrira lui-même, et pour son compte, un hospice, une école, voire même un théâtre. Ramenez cet homme en France, faites-le riche et bienfaisant ; qu'il veuille fonder une école, ouvrir un hospice, bâtir une église, et demandez-vous ce qu'il lui faudra de sollicitations et de démarches, ce qu'il aura d'ennuis et de déboires avant d'être autorisé à dépenser son argent sous la surveillance et la direction de l'État. En Amérique il faut être égoïste, ou sans ambition, pour s'enfermer dans la vie privée ; la vie publique vous sollicite et vous attire ; en France, il faut être fou pour s'occuper d'autre chose que de ses affaires et de ses plaisirs. La vie publique appartient à l'État, on ne laisse au Français que son foyer.

C'est ainsi que nous mutilons la plus noble partie de l'âme humaine ; que par des lois qui gênent toute action publique, toute association, nous enfermons l'individu dans son égoïsme, sauf à lui donner plus tard un brevet d'indifférence ou d'incapacité politique. Et avec tout cela

nous nous admirons nous-mêmes ; rien ne nous choque plus que de rencontrer des gens assez hardis pour oser comparer la civilisation américaine à la nôtre. Rentrons en nous mêmes et réfléchissons ; nous sentirons que si les Américains ont plus d'une chose à apprendre de la France, pour les arts, la politesse des manières, la douceur de la vie, ils sont nos maîtres en fait de politique, et que nous ferons bien d'aller à leur école. Cette confession blessera peut-être notre amour-propre, mais l'amour-propre est stérile ; la première condition pour profiter de l'expérience et des progrès d'autrui, c'est de reconnaître sa propre infériorité.

Tous ces éléments de la vie politique aux États-Unis, M. Astié les a étudiés avec grand soin, et dès leur première origine. Son livre contient d'excellentes recherches sur les institutions communales et les écoles de la Nouvelle-Angleterre, aussi bien que sur les premiers essais de gouvernement dans les colonies. C'est là du reste ce qui constitue l'histoire d'un peuple qui ne s'est pas établi par la conquête, et qui a grandi par la paix.

Mais ce qui donne un cachet particulier au travail de M. Astié, c'est que l'auteur a montré comment toutes ces libertés diverses avaient une souche commune, la religion, l'Église. Ce qui a enfanté la commune, l'école, la milice même, c'est l'Église, ou, suivant l'expression américaine, la *Congrégation*. La commune, la milice, c'est la congrégation, occupée de ses intérêts civils ou militaires ; l'école, c'est la première condition de la vie religieuse, en un pays où la religion tout entière est contenue dans un livre qui doit répondre de lui-même aux doutes des croyants. Enfin si les formes de gouvernement et les li-

bertés politiques ont été apportées d'Angleterre par les premiers émigrants, la souveraineté du peuple est sortie de la souveraineté des fidèles. Une église sans évêques, sans prêtres, où l'autorité repose entre les mains des croyants pouvait-elle enfanter autre chose qu'une démocratie? Quand, suivant l'expression de Luther, tout chrétien est prêtre et toute chrétienne prêtresse, où trouver les éléments du privilége? Et comment créer un pouvoir qui ne soit pas une délégation?

Cette action de la religion, cette influence qui, aux États-Unis, l'emporte de beaucoup sur toutes les autres, M. Astié l'a suivie jusqu'aux temps modernes. Il a exposé tout au long l'histoire de l'esclavage et des maux que l'esclavage a enfantés. Qu'on lise ces pages excellentes, on verra si l'on ne s'est pas joué de l'Europe, quand, au début de la guerre, de beaux esprits sont venus nous dire que l'esclavage n'était pour rien dans la sécession du Sud. J'aurais honte de remuer ces vieux sophismes pour les confondre. La conscience publique et les événements en ont fait justice. Mais en lisant le long récit de M. Astié on assistera à un des plus beaux spectacles de l'histoire. On étudiera sur le vif une des lois de l'humanité les plus certaines. C'est cette loi qui donne à l'injustice une fécondité fatale, et de l'excès même du mal fait sortir le remède. Il n'est pas de privilége, pas d'abus d'autorité, pas de crime social qui ne tende toujours à grandir, jusqu'à ce qu'enfin, ivre de ses propres forces, et se perdant pas ses propres violences, il tombe par le côté où il penche, et s'effondre sous la malédiction de la conscience humaine, enfin réveillée de son long assoupissement.

Dans quelques années, quand les maux de la guerre seront oubliés, quand les premières difficultés de l'affranchissement seront surmontées, quand la liberté, faisant un de ses miracles ordinaires, répandant autour d'elle l'abondance et la paix, aura largement rétabli la fortune des planteurs, qui ne s'étonnera de cet aveuglement fatal qui a perdu le Sud, ou plutôt qui ne se réjouira de cette lutte où le bien a triomphé du mal, où la civilisation a vaincu l'esclavage et pour toujours ?

On voit quel intérêt offre le livre de M. Astié. Il n'instruira pas seulement ceux qui veulent connaître l'histoire des États-Unis. Le but de l'auteur est plus élevé. Il a choisi ce sujet, moins pour les Américains eux-mêmes que pour leur religion. C'est l'histoire d'une croyance qu'il a voulu faire ; c'est un monument élevé au protestantisme, et mieux encore à l'Évangile. Prouver que le christianisme est la source de toute liberté, qu'il n'a pas seulement relevé la femme dans la famille et racheté l'esclave, mais encore que c'est lui qui a émancipé le citoyen, détruit les vieux priviléges, et fondé la démocratie moderne, telle a été, ce me semble, l'idée principale de l'auteur. Au moins est-ce celle qui pour moi ressort le plus clairement de son livre, et qui m'a le plus touché. J'y vois un grand service rendu à une cause que j'aime par dessus toutes les autres. La liberté a un mauvais renom en quelques pays de l'Europe ; on ne la connaît que par les ruines qu'elle a faites, par les violences qu'elle a engendrées ; mais ces violences, ces fautes, ces crimes mêmes, faut-il les imputer à la liberté ou aux hommes qui ne se sont servis de ce nom sacré que pour le déshonorer ? L'exemple de l'Amérique est fait pour nous donner une toute autre

notion de la liberté, et pour nous apprendre à la respecter et à l'aimer. Dans cette liberté féconde qui élève les âmes, éclaire et pacifie les esprits, rapproche les cœurs, nous voyons le fruit le plus parfait de l'Évangile. Cette liberté moderne qui s'appuie sur le concours de tous, qui repousse l'esclavage, qui protége les minorités et l'individu, où a-t-elle paru sinon dans les pays qui reconnaissent le Christ pour leur maître? Y a-t-il jamais eu un semblant de gouvernement libre ou de démocratie chez les peuples asservis par la fatalité du Coran ou par les doctrines désespérées du Bouddhisme? Reconnaissons l'arbre à ses fruits, comprenons que la liberté religieuse, politique, sociale, individuelle est fille du christianisme ; au lieu de la maudire et de l'insulter, essayons de la connaître, et peut-être, en voyant de près sa divine beauté, finirons-nous par l'aimer et par l'épouser. Nous l'installerons à notre foyer, et nous lui donnerons notre vie tout entière. C'est ce qu'a fait l'Amérique, elle s'en est bien trouvée. Puissions-nous suivre cet exemple ; puisse une même foi et un même amour emporter la civilisation des deux mondes vers un même avenir de paix, de bon vouloir et de prospérité.

EDOUARD LABOULAYE.

# INTRODUCTION

## L'ÉVANGILE ET LA POLITIQUE; L'ANGLICANISME ET LE PURITANISME

---

### I. — ÉTAT RELIGIEUX DE L'ANGLETERRE AVANT LA RÉFORMATION.

La réformation du XVIe siècle s'est accomplie en Angleterre sous la triple influence de tendances assez diverses : l'une évangélique, l'autre essentiellement politique, qui, par leur fusion, ont produit la troisième, l'anglicanisme.

Grâce à la position insulaire du royaume, à l'orgueil du peuple, à l'impatience héréditaire de tout joug étranger, il s'était conservé dans le sein de la nation contre la domination politico-religieuse de Rome une opposition sourde qui, déjà du temps de Wiclef, avait provoqué la première réaction contre la théocratie du moyen âge. Bien que peu nombreux et méprisés, les Lollards n'avaient cessé de protester contre l'insuffisance du système dominant et leur opposition, humble et périlleuse, en même temps qu'elle entretenait toujours vivant le besoin d'une réforme ecclésiastique, avait gagné à leur cause les sympathies de ceux qui savent prendre le parti du faible contre le fort. L'humanisme, représenté en Angle-

terre par Thomas More et d'autres amis d'Érasme, avait préparé les classes supérieures à la réforme en montrant la vanité de la théologie traditionnelle et en réunissant tous les amis du progrès dans une ligue imposante contre l'obscurantisme. Le grand mouvement de la réformation allemande exerça aussi de bonne heure une certaine influence dans la Grande-Bretagne; et avant tout, l'Esprit de Dieu, envoyé pour renouveler l'Église, souffla dans ce pays comme partout ailleurs au XVIe siècle. Dans les rangs du peuple, sur les bancs des universités, dans les chaires des professeurs et des prédicateurs, on vit apparaître des hommes nouveaux qui, les uns par leur ardent prosélytisme, par leurs œuvres de charité et leur besoin d'étudier la parole de Dieu, les autres, par leur mort sur le bûcher, montrèrent que le mouvement était sérieux et général.

Malheureusement il se trouvait incomplet, faute d'être assez franchement évangélique. La trop grande place accordée par Wiclef à l'élément spéculatif et dogmatique avait contribué à paralyser l'œuvre de ses disciples; les hommes du XVIe siècle à leur tour s'appuyant surtout sur l'idée de l'autorité de la Bible, paraissent avoir fait prédominer le principe extérieur et formel sur le principe réel, essentiellement religieux et moral, qui fit la force de Luther; enfin la tendance évangélique, à son aurore, ne compta dans ses rangs aucun de ces hommes puissants qui s'établissant au cœur même du christianisme, et le saisissant par ce qu'il a d'essentiel et de caractéristique, sont mis en état d'opérer une réformation profonde, complète et durable.

## II. — INVASION DE LA RÉFORMATION POLITIQUE.

Avant qu'on eût eu le temps de voir si la tendance évangélique réussirait à se compléter en se purifiant, et à se créer des organes qui lui eussent permis d'accomplir une réforma-

tion comparable à celle de l'Allemagne ou de la France, elle fut, sinon complètement absorbée, du moins éclipsée par un mouvement politique qui éclata tout à coup.

L'ardent adversaire de Luther, le disciple de Thomas d'Aquin, l'ami de la Cour de Rome, qui venait de lui envoyer le titre de *Défenseur de la foi*, Henri VIII, ne pouvant obtenir d'être divorcé d'avec Catherine d'Aragon, se déclara le pape de l'Angleterre, et en vertu de ce nouveau pouvoir, s'empara des biens des couvents. L'établissement de cette césaréo-papie mit tous les partis religieux à la merci du gouvernement. Henri fut le premier à jouir des droits qu'elle lui conférait avec la jalousie d'un tyran déhonté et cruel : dépourvu de tout respect pour les opinions d'autrui, il ne toléra pas la moindre liberté religieuse parmi ses sujets, et ses successeurs suivirent plus ou moins fidèlement l'exemple qu'il leur laissa.

Aussi, à partir de ce moment, la religion engagée au service de la politique cessa-t-elle d'être un *but* pour devenir un simple *moyen*. Sans doute, en Allemagne et ailleurs l'œuvre de la réforme fut loin de se maintenir pure de tout alliage politique, mais tandis que dans ces pays-là, les princes et les conseils des républiques étaient des *auxiliaires*, dont les réformateurs acceptaient trop facilement le concours, en Angleterre les rois furent des *maîtres* dont il fallut subir le joug. Là, ce fut la politique qui se mit au service de la réformation, ici ce fut la cause de la réformation qui fut placée au service de la politique. Des quatre personnages qui prirent la plus grande part au mouvement religieux en Angleterre, Thomas Crammer, Henri VIII, Somers et Élisabeth, les trois derniers étaient nécessairement intéressés à l'extension de la prérogative royale, et quant au quatrième, il fut toujours le docile instrument de quiconque fut assez puissant pour le gagner par la frayeur. La confiscation des biens des couvents qui mit fin à l'aristocratie spirituelle en la privant de la tenure baroniale, et par suite du droit de siéger au Parlement, contribua puissamment à asseoir la césaréo-papie sur des bases inébranlables. Le prince put être pape à son gré sans avoir même à

tenir compte des remontrances d'un clergé plus ou moins servile.

Aussi ce qui frappe le plus dans toute l'histoire de la réformation anglaise, trait bien caractéristique, c'est d'un côté le pouvoir illimité et gigantesque du gouvernement, et, d'un autre, l'extraordinaire faiblesse des divers partis religieux, protestants ou catholiques. Pendant les treize ans qui suivirent la mort d'Henri, la religion de l'État ne change pas moins de trois fois. Édouard VI fait asseoir le protestantisme sur le trône; Marie restaure le catholicisme, et Élisabeth, à son tour, rétablit le culte réformé. Les convictions religieuses de la nation, si convictions il y a, sont complètement à la merci du caprice des princes. Les protestants de la veille sont les papistes d'aujourd'hui, en attendant qu'ils redeviennent les protestants du lendemain. Au début du règne de Marie, lorsqu'il fut question de rétablir la papauté, sur trois cents membres de la Chambre des communes, deux seulement firent de l'opposition et leur voix fut couverte par les rires de leurs collègues surpris de tant de naïveté. Le bill passa encore plus aisément dans la Chambre des lords et le Parlement tout entier alla se jeter aux pieds du cardinal légat, Pole, pour le supplier de vouloir bien recevoir l'Angleterre repentante dans le giron de la mère-église. « Les seigneurs et les communes, représentant toute l'Angleterre, dit Burnet, témoignaient très-humblement à Philippe et à Marie, qu'ils se repentaient de bon cœur de leur effroyable révolte, et du schisme horrible qui les avait retranchés du siége apostolique; que pour marque de leur sincérité ils étaient prêts de révoquer toutes les lois que l'on avait faites contre ce siége; qu'ils suppliaient instamment Leurs Majestés, qui n'avaient eu aucune part au crime de la nation, d'intercéder pour eux, auprès du légat, et de leur procurer l'absolution de leurs fautes et la joie d'être reçus de nouveau dans le sein de l'Église. » La convocation du clergé ne voulut pas rester en arrière du Parlement. La flatterie ecclésiastique épuisa le riche arsenal des allusions bibliques pouvant s'appliquer au cas actuel. On célébra la nouvelle Débora qui avait rétabli le vrai culte, la seconde Marie, qui

avait choisi la bonne part; la nouvelle Judith, la jeune vierge envoyée par l'Éternel des armées pour décapiter l'erreur et sauver l'Église.

Il va sans dire que chacune de ces confessions officielles devenait persécutrice à son tour. Henri VIII avait envoyé à la même potence l'hérétique, qui niait la transsubstantiation, et le prêtre catholique opposé à la papauté royale. Édouard VI persécuta les catholiques; Marie, les protestants; et Elisabeth, revenant aux traditions de son père, poursuivit à son tour les papistes et les protestants conséquents, frémissant sous le joug de sa papauté féminine.

Rien ne montre mieux peut-être la subordination de l'intérêt religieux à l'intérêt politique, la toute-puissance du gouvernement et la faiblesse des partis religieux, que ces persécutions qu'ils eurent tour à tour à subir les uns de la part des autres. Que prouvent-elles en effet, sinon que le prince était maître absolu, qu'il communiquait sa force à celui des partis pour lequel il se prononçait, et que ceux-ci, abandonnés à eux-mêmes, étaient hors d'état de se faire assez craindre ou respecter, pour qu'on daignât leur accorder une misérable tolérance?

Chose très-remarquable! il n'y eut pas la moindre velléité de guerre religieuse pendant cette première partie de l'histoire de la réformation de l'Angleterre. Quand on se rappelle l'esprit du XVIe siècle, la facilité avec laquelle les guerres de religion éclataient alors de tous côtés, on ne saurait voir dans cette absence de sang versé, un signe de la force de convictions religieuses qui ne mirent jamais l'épée à la main de ceux qui les défendirent. L'Angleterre eut bien ses guerres de religion, mais plus tard, dans l'époque héroïque de la réformation, alors que la religion, émancipée du joug de la politique, se fut donné des sectateurs en état de défendre ses droits. Mais d'Henri à Élisabeth personne ne songea à une levée de boucliers, et la chose eût été impossible. On ne vit ni ligue ou révolution protestante, ni ligue ou révolution catholique. Tandis que Paris souffre toutes les horreurs de la famine et n'ouvre

ses portes à Henri IV qu'après son abjuration, la ville de Londres, hier encore catholique sous Marie, salue avec bonheur l'avénement au trône d'Élisabeth. D'un autre côté, lors de la restauration du papisme sous Marie, aucune ville de la protestante Angleterre n'avait songé à faire une défense semblable à celle de La Rochelle. Sur le continent, ce sont les peuples qui contraignent les gouvernements à changer de religion, en Angleterre, ce sont les rois qui changent tour à tour, en très-peu d'années, la religion du peuple, sans jamais rencontrer une de ces résistances dont il faut tenir compte. « Les Anglais, en général, dit Michel, ambassadeur de Venise dans la Grande-Bretagne, se feraient Juifs ou Turcs, si c'était le bon plaisir de leur souverain. »

A la vérité il y eut des émeutes, des révoltes de provinces entières sous Henri VIII, Édouard, Marie et Élisabeth ; les révoltés, sous Marie, pénétrèrent même en armes jusque dans l'intérieur de la ville de Londres. Mais, circonstance bien caractéristique, la plupart de ces révoltes n'eurent aucun caractère religieux, et celles qui avancèrent des prétextes de ce genre furent les plus aisément supprimées. Non-seulement les partis religieux furent impuissants pour renverser les princes qui les persécutaient, mais ils ne purent pas même faire de tentative sérieuse pour changer l'ordre de la succession à leur bénéfice. Les catholiques respectèrent le testament d'Henri VIII, qui établissait les droits d'Édouard VI encore enfant ; après sa mort, une faction protestante essaya, il est vrai, de mettre la couronne sur la tête de lady Jane Gray au détriment de Marie, mais il fallut bientôt renoncer à cette éphémère royauté de dix-neuf jours. Et lorsque la femme infortunée qui ne s'était prêtée que malgré elle aux projets de quelques ambitieux, dut porter sa tête sur l'échafaud, le parti protestant, qui avait voulu l'élever si haut, ne songea pas même à la défendre.

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi cette exploitation de la religion par la politique, cette subordination absolue des intérêts religieux aux caprices du gouvernement, ne s'expliquerait-elle pas par la puissance sans contrôle des princes de

la maison de Tudor, devant qui tout devait ployer, plutôt que par la faiblesse extrême et le peu de consistance des divers partis religieux? Ce qui empêche d'admettre cette explication — qui même, s'il fallait l'accepter, serait encore loin de prouver la force des convictions religieuses pendant ces quatre règnes — c'est que la puissance absolue des Tudors fut encore plus apparente que réelle. Ils eurent à compter avec le Parlement, et ils renoncèrent tous à des mesures politiques qui leur tenaient beaucoup à cœur, dès qu'ils virent qu'elles risquaient de soulever la nation. Lorsque Henri VIII voulut exiger rigoureusement un emprunt forcé, sa volonté despotique dut céder aux murmures de ses peuples révoltés qui s'écriaient que si on les traitait ainsi, leur condition serait pire que celle des sujets du roi de France, taillables et corvéables à merci. Vers la fin du règne d'Élisabeth, la nation indignée du grand nombre de monopoles qui l'exposaient à des vexations de tout genre, déclara, par l'organe de la populace ameutée, « qu'elle ne permettrait pas à la prérogative royale de toucher aux vieilles libertés de l'Angleterre. » Et l'orgueilleuse fille d'Henri VIII, non moins despotique que son père, fit droit à ces plaintes, se mit à la tête du parti des réformes et remercia la Chambre des communes de son dévouement au bien public. Marie la *sanguinaire* ne fut pas plus dispensée que son frère et sa sœur de compter avec la nation. En vraie nonne couronnée qu'elle était, elle n'avait rien tant à cœur que de rétablir les couvents. Mais les membres de l'aristocratie lui firent comprendre qu'ils n'étaient nullement disposés à renoncer aux dépouilles des monastères. Ce même Parlement que nous avons vu aux genoux du cardinal légat, ne consentit à sacrifier ainsi toutes les réformes religieuses d'Édouard VI, que lorsque plusieurs bulles, sollicitées par Marie, eurent donné aux acquéreurs des biens des couvents l'assurance qu'ils ne seraient jamais tourmentés dans leur possession. Enfin, lorsque la reine s'obstina, malgré les craintes de son peuple, à épouser Philippe d'Espagne, on n'y consentit qu'après que les droits de l'Angleterre eurent été soigneusement garantis. Ainsi les Tudors furent toujours

contraints de tenir grand compte de l'opinion de leurs sujets, *excepté dans les questions religieuses.*

Cette étrange exception s'expliquerait-elle peut-être par le fait que la nation était sans religion ? On ne pourrait admettre cette solution du problème d'une manière absolue, sans faire tort à la fois aux catholiques et aux protestants. Il se rencontra des papistes courageux et fermes pour souffrir persécution sous Édouard et sous Élisabeth, comme il se trouva des protestants en grand nombre pour monter sur le bûcher pendant le règne de Marie la *sanguinaire.* Ainsi dans les premiers jours qui suivirent l'avénement de Marie, un vieux prêtre ayant osé dire la messe dans l'église de Saint-Barthélemy à Smitfield, le scandale fut si grand que les magistrats furent obligés de l'arrêter et la reine contrainte d'approuver la mesure. A Londres même, le dimanche suivant, dans l'église de Saint-Paul, un prédicateur ayant osé s'en prendre aux nouveautés du dernier règne, pour les censurer vivement, une agitation très-grande éclata dans l'assemblée, et au milieu des cris : *à bas! à bas!* répétés par tout l'auditoire, un poignard lancé contre l'orateur allait se ficher dans une des parois de la chaire. Ce ne fut qu'à la protection de deux ecclésiastiques réformés que le predicateur dut d'échapper à la mort.

Ce fait et beaucoup d'autres prouvent qu'il y avait deux partis extrêmes, très-fervents et très-décidés, des catholiques et des protestants d'un zèle égal, prêts à demeurer fidèles à leur foi à tout prix, et à combattre au besoin en sa faveur. Mais, dans les deux camps, leur nombre était extrêmement limité et ils se recrutaient dans les classes les moins influentes, le peuple foulé aux pieds, et la bourgeoisie à peine naissante. Ainsi, parmi les 288 confesseurs qui souffrirent la mort sous le règne de Marie, on compte 84 ouvriers, 100 paysans, domestiques, manœuvres, et seulement 26 ecclésiastiques (dont 5 évêques) et 8 gentlemen. Le cardinal Bentivoglio prétend que les catholiques zélés formaient la treizième partie de la nation, et, selon lui, les quatre cinquièmes de la population n'auraient eu aucun scrupule à se ranger à la foi catholique, si

seulement elle avait été établie par la loi. C'est tout au plus, d'après Macaulay, si, à la mort de Marie, les zélés des deux partis réunis comprenaient ensemble la vingtième partie de la population. Quant à la majorité de la nation, n'ayant ni des principes ni des opinions arrêtées, elle recevait, avec une résignation exemplaire, la religion qu'on trouvait bon de lui imposer : toujours prête à soutenir le gouvernement contre un des partis extrêmes, elle rendit impuissants, par son inertie, les projets de révolte de quelques protestants sous Marie, aussi bien que diverses conspirations catholiques, sous sa sœur. Cette grande majorité de la nation n'était pas précisément irreligieuse ; elle admettait probablement — autant que la chose est praticable de la part d'une multitude qui n'a pas été appelée a se former des convictions individuelles — les principes communs aux deux églises, mais, quant aux questions vivement débattues par les fidèles, elle n'avait pas d'opinion arrêtée. Semblable aux judéo-chrétiens qui faisaient un étrange mélange de la loi et de l'Évangile, et à ces Samaritains du temps d'Achaz, « qui révéraient l'Éternel et en même temps servaient leurs dieux à la manière des nations » les foules étaient aujourd'hui protestantes, demain catholiques, quelquefois à moitié protestantes, dans d'autres rencontres à moitié catholiques.

Et ce n'est pas seulement dans les rangs du peuple que nous trouvons ce triste fruit, accompagnant toujours la césaréo-papie ; à cette époque, ce syncrétisme, plus ou moins religieux, avait déjà pénétré dans les classes supérieures. Ainsi les funérailles d'Édouard VI eurent lieu, selon la liturgie anglicane, sous les voûtes de la cathédrale de Westminster et Crammer, dans l'oraison funèbre, trouva moyen d'excuser le feu roi et de louer Marie. Mais le lendemain la cérémonie recommença dans la chapelle de la Tour, et selon le rituel romain ; la Reine, la cour et la noblesse y assistèrent en grande pompe et en grand nombre. Quant à Élisabeth, on sait qu'elle eut beaucoup de peine à laisser enlever le crucifix et les chandelles de cire des églises, et qu'elle en eut toujours dans sa

propre chapelle. En outre, la vierge-reine professa jusqu'à la fin de ses jours une sainte horreur à l'endroit du mariage de ses ministres et de ses évêques. Ce ne fut que tard et à grande peine qu'on obtint qu'elle fermât les yeux sur le mariage des ecclésiastiques. Et encore cette tolérance n'impliqua jamais la reconnaissance légale de leurs enfants, que la loi traita comme illégitimes, jusqu'à l'avénement de Jacques Ier. « Élisabeth elle-même, après avoir été somptueusement reçue par Parker, archevêque de Lambeth, prit congé de madame Parker avec le compliment suivant : « Je ne puis vous appeler *madame* (mot usité envers une femme mariée), il me déplaît de vous appeler *mistress* (terme qui désignait à cette époque, une femme non mariée), cependant, je vous remercie beaucoup de votre bonne réception..... » Dans le diocèse de Bangor, il était d'usage, parmi le clergé, quelques années après l'avénement d'Élisabeth, de payer une licence à l'évêque pour avoir une concubine.

Macaulay remarque, avec beaucoup de justesse, que vu l'état religieux du peuple, il se présenta sous le règne d'Élisabeth, une occasion unique d'établir en Angleterre une liberté religieuse absolue, sans le moindre danger pour le gouvernement et sans risquer même de scandaliser une portion notable des sujets. Malheureusement, on ne songea pas à cette solution que la nation entière eût acceptée avec bonheur, et qui lui eût épargné des années de guerre civile, deux révolutions et des torrents de sang. Lorsque tout danger de la part de l'Espagne eût disparu par la défaite de l'*Armada*, lorsque la cause du papisme parut perdue sans retour en Angleterre, deux partis protestants, l'un relâché, l'autre rigide, se disputèrent, avec acharnement le précaire privilége de constituer une église nationale et une religion d'État.

Il nous reste maintenant à faire connaissance avec ces deux partis, en commençant par le premier.

## III. — ANGLICANISME.

Si la prompte et décisive intervention de la politique paralysa et ralentit le mouvement du XVI^e siècle en Angleterre, elle ne réussit cependant pas à l'étouffer complètement. A l'ombre du trône, sous les pieds des courtisans, naquit, peu à peu, une plante étiolée mais vivace, l'anglicanisme. Henri VIII ne contribua que fort peu à la formation de cette tendance politico-religieuse; il ne fit guère que lui frayer la voie. En effet, en établissant la césaréo-papie, le roi d'Angleterre demeura catholique romain orthodoxe, mais non ultramontain, et les protestants n'eurent pas lieu de se féliciter de voir la papauté transférée de Rome à Londres, car le même prince qui ordonnait de prêcher contre la primauté du pape, punissait de mort les religieux qui se mariaient, et défendait sous des peines sévères, de parler contre la transsubstantiation et autres superstitions. Quelques habiles représentants du catholicisme sentirent si bien la chose, que, faisant la part du feu, ils fortifièrent Henri VIII dans ses idées anti-papistes pour éviter un plus grand mal. La suppression des couvents fut déjà plus favorable à la réforme, en ce qu'elle dispersa la milice la plus franchement opposée au progrès et ébranla en même temps l'édifice des pratiques superstitieuses dont les moines furent toujours les fermes soutiens. Il est vrai que pendant les longues négociations pour le divorce, les rapports avec les protestants allemands furent facilités, mais cette tolérance, qui était surtout destinée à faire entrevoir à la Cour romaine le danger qui la menaçait, ne servit qu'à paralyser les novateurs anglais; ils furent d'autant plus soumis et accommodants, qu'ils avaient l'espoir de voir des jours meilleurs. Mais leur attente fut trompée, Henri VIII resta jusqu'à la fin un catholique très-orthodoxe, et on a fort bien

caractérisé son plan de réforme, en disant qu'il visait uniquement à transférer en d'autres mains la coupe entière des sortiléges de la prostituée de Babylone, en prenant bien garde d'en laisser tomber aussi peu que possible par le chemin. Ce ne fut que très-indirectement et sans en avoir le moins du monde l'intention qu'il se trouva préparer la voie à des réformes subséquentes. Ainsi lorsque Cromwell, devant l'assemblée du clergé, déclara que l'intention de son maître était qu'on réformât les cérémonies et les services de l'Église suivant la parole de Dieu, et que l'on ne conservât aucune chose qui ne fût fondée sur l'autorité de cette règle divine, et que la Bible en langue vulgaire fût placée dans chaque église à la disposition du peuple, c'était tout simplement parce que Crammer avait réussi à persuader à Henri, qu'on ne pouvait mieux faire la guerre au pape qu'en propageant la connaissance de la Bible. Mais dès qu'il s'aperçût que cette propagation de l'Écriture engendrait des controverses mettant en doute les dogmes catholiques, pas plus tard que l'année suivante, il en défendit la lecture au petit peuple. En revanche, on chercha à se prémunir contre quelques abus, et les ecclésiastiques eurent charge d'expliquer au peuple le symbole des Apôtres, le *Credo* et l'*Ave Maria*. A ces instructions renfermées dans le *Livre des évêques*, vinrent se joindre plus tard les prescriptions du *Livre du Roi*, destiné à remplacer la lecture de la Bible, et à donner une espèce d'exposition de l'orthodoxie anglicane. Mais cette publication était si peu significative que protestants et papistes s'en réjouirent; chaque parti se prétendait favorisé. Le livre du *Prédicateur*, celui des *Cérémonies*, la traduction des psaumes en anglais achevèrent de compléter le nombre des mesures d'Henri VIII, qui peuvent être considérées comme favorables à la réformation. Du reste, sa protection indirecte et précaire fut loin d'être permanente; il changea d'avis d'après les influences qui s'agitaient autour de lui, de sorte que son rôle fut celui d'un catholique orthodoxe qui contribua, sans le vouloir, à ébranler son église plutôt que celui d'un prince réformateur.

Le choix d'un conseil de régence, composé en majorité d'hommes favorables aux idées nouvelles, fut sans contredit celle de ses mesures qui servit le mieux la cause de la réformation. Grâce à cette prépondérance du parti réformé, l'anglicanisme, pendant la minorité d'Édouard VI, commença à prendre une certaine couleur religieuse. Les lois contre les hérétiques furent rapportées; la prédication fut interdite sans autorisation, ce qui permit de faire préparer le peuple par des prédicateurs bien choisis; la confession auriculaire devint facultative; le livre des *Homélies* fut mis en usage dans les églises, la traduction de la Bible et de la paraphrase d'Érasme se répandirent dans le public; la communion sous les deux espèces prépara l'abolition de la messe; la sécularisation de ce qui restait des biens des couvents acheva de gagner l'aristocratie à la cause des idées nouvelles; on publia des ordonnances contre les reliques et le culte des images, mais en recommandant soigneusement de ne pas marcher trop vite dans la voie des réformes.

Dès que le Parlement se rassembla, il eut à décider cette grande question : où s'arrêter? Au fond, si la position eût été simple, le problème aurait été aisément résolu, l'œuvre de la réformation était à peu près terminée sur le continent; il n'y avait donc qu'à accepter un des nouveaux types de doctrine, et à réformer l'Église en conséquence. Si quelques-uns des hommes pieux, qui se trouvaient à la tête du mouvement, avaient été maîtres de la situation, ils auraient très-certainement introduit en Angleterre, la doctrine et les institutions de la réforme suisse et française, qui avaient toutes leurs sympathies. Mais il fallut compter avec les hommes politiques qui ne voulaient pas renoncer à leur part d'influence. C'est de cette alliance, de ce compromis entre le parti politique et le parti religieux, que sortit l'anglicanisme.

Un de ces personnages dont les circonstances font quelque chose, mais auxquels l'histoire refuse obstinément le titre de grand, pour si élevé que soit le piédestal sur lequel ils ont été momentanément placés, Thomas Crammer, archevêque de Can-

torbéry, fut l'âme de cette entreprise. Homme d'État des plus souples, théologien d'entre les moins raides, « d'une grande piété extérieure, sans scrupule dans les affaires, ne tenant au fond à rien, hardi en théorie, lâche en action, ennemi clément et tiède ami, il avait, dit Macaulay, toutes les qualités nécessaires pour poser les termes d'une coalisation entre les ennemis religieux et les ennemis séculiers du papisme. » Déjà sous Henri VIII, il donna des preuves d'une habileté diplomatique qui permettait d'attendre beaucoup de lui. Ainsi. lorsqu'il fut consacré, suivant le pontifical romain, comme il avait des scrupules à prêter serment au pape, il protesta solennellement qu'en le faisant, « il ne prétendait nullement se dispenser de son devoir envers sa conscience, envers le roi et l'État ; et qu'il renonçait à toutes sortes de clauses de ce serment qui pourraient être contraires à la résolution qu'il prenait alors. » (Burnet).

S'il n'eût consulté que sa conscience de chrétien et de théologien, il eût certainement procédé d'une tout autre manière dans ses entreprises de réformation ; mais sa marche était tracée de la façon la plus claire par le caractère, moins religieux que politique, de l'œuvre dans laquelle il se trouva engagé. En effet, la réforme venant d'en haut et non pas d'en bas, il fallut trouver pour agir puissamment sur tout un peuple, très-peu éclairé, des moyens parlant aux sens autant que possible. Crammer était persuadé que le culte extérieur et les cérémonies étaient pour le peuple d'une plus grande importance que la doctrine. C'est donc par là qu'il commença ses réformes, s'étudiant à faire disparaître, peu à peu, tout ce qui pouvait entretenir des idées superstitieuses. De sorte que la réforme anglaise, essentiellement extérieure, débuta modestement par le culte et les cérémonies pour porter ensuite sur la doctrine. L'anglicanisme eut une liturgie à lui, son culte, ses litanies, ses homélies, *avant* de posséder, dans les trente-neuf articles, l'expression de sa foi. Le corps vint tout le premier, puis on essaya, tant bien que mal, de lui donner une *âme* destinée à faire du tout un organisme plus ou moins vivant. Désireux de faire du *Livre des prières communes* un ouvrage essentiellement

anglais, Crammer repoussa, plus résolûment que sur tout autre point, les conseils des réformateurs du continent; il eut même soin de justifier, dans une préface, la voie moyenne qu'il avait choisie entre les deux extrêmes. Il se borna principalement à traduire les prières et les oraisons de l'Église romaine, de sorte que les papistes les plus exigeants auraient difficilement trouvé des motifs fondés de plainte. De plus, il fallut tenir grand compte de l'état spirituel d'un peuple grossier qu'on travaillait à réformer non pas en changeant son cœur, par la prédication fidèle de la repentance et de la conversion, mais en modifiant ses habitudes. Bien loin de rompre trop brusquement avec le passé, on conserva au culte autant de pompe et d'éclat que possible, et on obtint ainsi une église s'adressant plus à la raison et moins aux sens et à l'imagination que le papisme, mais faisant une part beaucoup plus grande aux sens et à l'imagination qu'à la raison, si on la compare aux autres églises protestantes.

Lorsque le moment fut enfin venu de toucher à la doctrine, on se trouva un peu plus libre, grâce aux pas qui avaient déjà été faits, dans la voie des réformes. De sorte que la confession de foi de l'anglicanisme se trouva plus protestante que son culte et ses pratiques. Du reste les trente-neuf articles eux-mêmes sont privés de toute originalité ; on voit évidemment qu'ils ne sont pas sortis d'un seul jet : ils portent les traces du compromis qui a donné naissance à la réforme anglaise. L'anglicanisme n'a finalement pas trop mal réussi à trouver une voie moyenne entre le protestantisme et le papisme. Rome proclame l'institution divine de l'épiscopat et se glorifie de la succession apostolique, l'anglicanisme conserve l'épiscopat que le protestantisme rejette comme illégal, mais il n'en fait point une institution essentielle à l'efficacité des sacrements. Aux yeux de Crammer il n'y avait aucune différence entre les ministres et les évêques dans la primitive église. Une grande portion du culte protestant est laissée à l'action individuelle du ministre, tandis que dans le système romain, on répète toujours les mêmes prières en latin dans tous les édifices de son

culte; l'anglicanisme, de son côté, s'est borné à traduire ses prières en langue vulgaire et à inviter le peuple à se joindre à l'officiant pour les réciter. La doctrine de la transsubstantiation est rejetée, mais le fidèle est tenu de recevoir à genoux les espèces du pain et du vin, qu'il doit se garder d'adorer. Les autels de Rome sont dépouillés de leurs ornements, mais afin qu'on n'oublie pas que l'officiant est prêtre encore plus que ministre de l'Évangile, on le revêt de la blanche robe de lin, destinée à rappeler la sacrificature d'Aaron. On n'adresse plus des prières à des saints apocryphes, mais on célèbre les fêtes de bon nombre d'entre eux. Il n'y a plus que deux sacrements, mais l'ordination et la confirmation sont maintenues comme des cérémonies édifiantes, et on marque toujours du signe de la croix l'enfant qui est présenté au baptême. La confession auriculaire n'est plus obligatoire, mais on conseille de se confesser dans certains cas et particulièrement à l'heure de la mort. Une ordonnance de 1549, déclare bien que toutes les viandes sont également pures et tous les jours égaux, mais l'abstinence est recommandée comme bonne pour assujétir le corps à l'esprit, et les jeûnes sont déclarés nécessaires « pour soutenir l'exercice de la pêche et pour conserver le bétail en certains jours de l'année. »

Il paraît néanmoins que, malgré toute la prudence et tous les ménagements avec lesquels on procéda, ces réformes ne furent pas acceptées avec un très-grand empressement. Un historien, qui n'est pas hostile à la cause du protestantime, assure que des troupes allemandes furent appelées de Calais à cause de l'attachement superstitieux de la masse de la nation pour l'ancien régime. Déjà fort grande, comme nous venons de le voir, la part du passé ne paraît pas l'avoir été assez aux yeux de plusieurs. Les réformateurs du continent de leur côté éprouvaient le besoin de stimuler le zèle de leurs amis d'Angleterre. Calvin, en particulier, écrivit au Protecteur, président du conseil de régence, pour le presser d'achever une entreprise si heureusement commencée. Tout en approuvant l'usage d'une liturgie, comme consentement unanime des

fidèles, il signale quelques pratiques à supprimer; il examine les raisons de la lenteur avec laquelle on a procédé, et dit là-dessus « que les maximes de la politique avaient lieu dans les affaires mondaines mais qu'elles devaient être méprisées dès que le salut des âmes y était intéressé. »

Tout indique que Crammer et ses amis, stimulés par le roi lui-même, allaient marcher plus résolûment dans la voie des réformes, lorsque Édouard mourut, tout jeune encore.

Les persécutions du règne suivant rendirent un grand service au protestantisme, en contribuant à détacher l'Angleterre de la religion de Marie. Aussi, tandis que les réformes d'Édouard VI avaient rencontré une certaine résistance, le royaume presque tout entier acquiesça au rétablissement du protestantisme sous Élisabeth.

## IV. — LE PURITANISME.

C'est alors que le parti des protestants rigides apparut sur la scène et se prépara à jouer un rôle important. Il était plus ancien que l'anglicanisme, car il s'était, dès le commencement du règne d'Henri VIII, recruté dans les rangs de ce petit nombre de chrétiens évangéliques qui travaillaient humblement et courageusement à l'œuvre de la réformation avant que l'intérêt politique fût venu en troubler le cours. Plusieurs se rallièrent au parti politico-religieux de Crammer et de ses amis, espérant par ce moyen arriver plus tôt à leur but. Mais il paraît qu'il se conserva dans les rangs du peuple une tendance plus rigide, s'efforçant de réformer l'Église d'Angleterre par en bas, tandis que les évêques et les princes commençaient par en haut. Un remarquable rapport, fait devant la convocation du clergé, montre que les principes d'un protestantisme rigide et radical, en tout semblable à celui du continent, avaient cours déjà vers l'an 1536, dans les

rangs du peuple, et qu'il se faisait une œuvre de réformation entièrement indépendante de celle que Crammer et ses amis allaient entreprendre. Quelques personnes, disait-on, partant du principe que la Sainte Écriture est la seule source de notre foi, et que toutes les pratiques et toutes les doctrines qui ne sauraient être fondées sur elle doivent être rejetées, s'élevaient de la manière la plus décidée et la plus grossière contre les institutions les plus essentielles de la papauté : la messe, la confession auriculaire, la pénitence, l'extrême-onction, le purgatoire; les images et le culte de Marie, l'invocation des saints; ils rejetaient encore les nombreuses cérémonies, les pèlerinages, les processions, l'honneur rendu aux reliques; enfin ils condamnaient le célibat des prêtres, les vœux monastiques, la tonsure, « livrée de la prostituée de Babylone » les fonts baptismaux, l'eau bénite, les jours de fête et les jeûnes. Ils appelaient l'Église dominante avec ses litanies, ses images et ses ornements, l'ancienne synagogue; pour eux, la vraie Église était la congrégation des fidèles; dans son sein l'administration des sacrements ne doit pas appartenir exclusivement aux prêtres; les laïques sont égaux aux ecclésiastiques, ils ne doivent, ni se laisser enlever la coupe, ni se soumettre à l'absolution et à l'excommunication. Les membres de cette vraie Église chrétienne n'admettaient, ni la liberté de l'homme, ni l'expiation par les œuvres; la foi seule était leur unique moyen de salut. Le rapport ajoute, qu'ils admettaient la communauté des biens, qu'ils excluaient les riches du royaume des cieux, et prétendaient qu'on n'avait nul besoin d'édifices particuliers pour prier Dieu et lui rendre le culte qui lui est dû. Les articles qu'on reprochait aux novateurs étaient au nombre de soixante-sept et on réclamait contre eux des mesures promptes et énergiques.

Sous le règne d'Édouard, les représentants de ces idées perdirent de leur force, parce que la tournure favorable que les choses parurent prendre contribua à rallier la majorité des novateurs au mouvement anglican. Cependant les chefs de celui-ci semblent avoir eu le sentiment assez clair qu'ils n'al-

laient pas assez loin et que la tendance rigide était dans le vrai. En effet, chose assez étrange, ceux mêmes qui se refusaient obstinément à faire droit aux réclamations des protestants anglais conséquents, favorisaient ouvertement certaines églises étrangères de Londres. Celles-ci contribuèrent puissamment à entretenir dans le pays un besoin de réformes plus complètes, et en maintenant sans cesse, sous les yeux du public, la réalisation pacifique et régulière d'un idéal vers lequel les plus pieux et les plus zélés aspiraient, elles exercèrent une influence marquée sur le développement subséquent de la réformation anglaise.

Un jeune gentilhomme Polonais, remarquable par ses talents et son caractère, Jean de Lasky, né en 1499, et appartenant à une famille des plus riches et des plus nobles de Varsovie, organisa ces colonies ecclésiastiques. Après avoir terminé ses études dans son pays, il avait parcouru les universités les plus renommées de l'Europe, entrant dans des rapports d'amitié avec les hommes les plus distingués de l'époque. Érasme, qu'il vit longtemps à Bâle, avait tant d'admiration pour l'aimable et noble Polonais, non moins remarquable par sa science et sa grande culture, que par son affabilité et la pureté de ses mœurs, qu'il écrivait un jour à un ami : « Bien qu'avancé en âge, je suis devenu meilleur dans la société de ce jeune homme, et sous mes cheveux blancs j'ai pris de lui des leçons de sobriété, de modération, de pudeur, de réserve, de discrétion, de chasteté, de pureté, que le vieillard aurait dû donner au jeune homme. » Jean de Lasky crut d'abord qu'on pourrait réformer l'Église en suivant la marche des Anglicans. Rentré dans son pays en 1526 pour répondre à l'appel de ses parents et de son roi, qui lui était très-attaché, il accepta plusieurs bénéfices importants dans l'Église romaine, espérant que, grâce à la grande influence dont il jouirait, il réussirait peu à peu à y faire pénétrer l'Évangile. Mais il s'aperçut bientôt que son entreprise était impraticable; le joug du pharisaïsme et de la superstition lui devint toujours plus insupportable; aussi, après avoir, dit-il,

misérablement perdu dix années de sa vie, il renonça à la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui, et, repoussant l'offre d'un riche évêché, il entreprit, en 1537, un pèlerinage à l'étranger, qui devait durer dix-neuf ans. Le noble jeune homme consacra tout ce temps à la cause de l'Église réformée et de sa constitution.

Il venait d'épouser la fille d'un bourgeois de Louvain, lorsqu'il se rendit à l'appel de la veuve du comte d'Oldenbourg, dans la Frise occidentale, où grâce à la liberté religieuse et civile qui y régnaient, se trouvaient des Églises de diverses dénominations. Devenu prédicateur et supérintendant à Emden, il usa de toute son influence pour faire recevoir les principes et la discipline de Calvin et de Zwingle. Sa débonnaireté, son amour de la paix et sa tolérance dans tout ce qui avait rapport au culte et à la doctrine lui rendirent la tâche facile lorsqu'il entreprit de réunir les divers partis. Il n'était sévère et rigide que sur l'article de la constitution de l'Église et de la discipline. La Sainte Écriture et sa propre expérience lui avaient appris qu'il ne peut y avoir de vraie Église chrétienne sans une bonne constitution et une bonne discipline; il les tenait donc pour indispensables à son existence et à sa prospérité. Il fonda un presbytère chargé de veiller à la discipline, et jeta les bases d'une constitution synodale, en établissant des conférences hebdomadaires entre tous les pasteurs du pays, dans lesquelles on s'entretenait de la censure des mœurs, de la doctrine et de l'état des troupeaux. Ce brillant gentilhomme réussit ainsi à fonder une Église franchement réformée qui, de 1542 à 1549, devint le modèle et la mère des troupeaux des Pays-Bas, ainsi que l'asile des sectes et des congrégations opprimées.

Obligé de fuir en 1549, après l'intérim, sur un ordre de l'empereur, Jean de Lasky accepta l'appel de Crammer qui l'invitait à se rendre à Londres pour être le pasteur des exilés des Pays-Bas. Leur nombre s'accrut considérablement : des Allemands, des Vallons, des Français et des Italiens se joignirent à eux, et ces diverses congrégations comptèrent de trois

à quatre mille membres. En 1550, sur la recommandation de Crammer, Édouard IV leur donna l'église des Augustins, en leur laissant la liberté de faire usage de leur propre liturgie et sans les astreindre à fréquenter le culte anglican. Le gouvernement les voyait d'un si bon œil que trois cent quatre-vingts d'entre eux obtinrent le droit de bourgeoisie. Une autre Église, composée de Vallons, de tisseurs de laine et de passementiers français se trouvait dans le Somersetshire.

Jean de Lasky se trouva donc sur un théâtre digne de lui, qui lui permit de déployer tous ses talents et son zèle bien connu pour la cause réformée. Dans ses Églises, complètement indépendantes de tout système territorial, qui se recrutaient par l'accession libre et personnelle, le jeune réformateur put rester fidèle au principe de la séparation du temporel et du spirituel, et exercer la discipline ecclésiastique, sans être obligé de faire la moindre acception de personnes et sans être exposé à la tentation de recourir au bras séculier pour faire exécuter ses mesures.

Il était à la fois pasteur de l'Église des Pays-Bas, — qu'il organisa en peu de temps selon les principes qu'il avait déjà mis en pratique dans la Frise, — et supérintendant de toutes les Églises étrangères, dont l'ensemble formait une espèce de confédération. Mais afin qu'aucune idée hiérarchique ne s'introduisît, on avait eu soin de déclarer que le supérintendant n'avait qu'un surcroît de peines et de soucis; qu'aucune autorité supérieure n'était attachée à cette charge, soit pour l'exercice du ministère de la Parole, soit pour la distribution des sacrements et la discipline. Chaque congrégation avait : 1° comme conducteur et président un ministre, élu par le concours de tous ses membres. Ce droit d'élection pouvait s'exercer directement ou consister en un choix entre plusieurs candidats présentés par le presbytère. Le dimanche suivant, l'élu était présenté à l'assemblée et tous les fonctionnaires lui imposaient les mains; 2° il y avait un conseil des anciens, chargés de représenter l'Église, de veiller au maintien de la saine doctrine et de la discipline, et dont les

membres étaient nommés à vie et consacrés par l'imposition des mains; 3° des diacres, choisis annuellement. Tous ces serviteurs de l'Église, élus par elle et consacrés en sa présence par l'imposition des mains, formaient le presbytère, chargé de la gouverner, sans qu'il fût en rien porté atteinte à son autonomie.

L'explication hebdomadaire de la Parole de Dieu, appelée prophétie, était une des plus importantes institutions de ces Églises. On examinait publiquement la doctrine du prédicateur pour maintenir l'harmonie, se convaincre de sa vérité, et pour l'empêcher de s'adonner à la paresse. Après qu'on s'était entretenu des prédications du dimanche précédent, les anciens et les docteurs nommés à cet effet, ajoutaient quelques remarques pour achever d'expliquer le texte, contribuer à l'édification de l'assemblée, maintenir ainsi la doctrine apostolique et affermir les consciences.

Quiconque se joignait à l'Église était invité à prendre l'engagement de se soumettre à la discipline qui serait exercée d'après la Parole de Dieu; de sorte que chaque membre se trouvait engagé à accepter la répréhension fraternelle et à en user lui-même dans l'occasion. Outre la discipline intime qui consistait en exhortations, répréhensions, témoignages d'amour fraternel, on avait encore l'avertissement devant le presbytère, la répréhension suivie de pénitence devant l'Église assemblée, l'exclusion du pécheur qui était livré à Satan. Personne ne pouvait être exclu sans le concours de l'Église entière qui priait pour lui. Il lui était toujours permis de fréquenter le culte, et s'il se repentait, il était publiquement réintégré : les anciens et les serviteurs de l'Église lui tendaient une main fraternelle et lui donnaient le baiser de paix en signe de réconciliation.

Ces congrégations ne furent pas moins radicales dans leurs réformes se rapportant au culte. Elles firent disparaître, non-seulement les images et autres ornements, mais les orgues, les autels, les fonts baptismaux; tout ce qui rappelait l'Église romaine ou pouvait entretenir la superstition, fut aboli; le

costume ecclésiastique ne fut plus en usage, et on prit la sainte Cène debout.

Les choses continuèrent à bien marcher jusqu'à la mort d'Édouard. Les congrégations perdirent alors leurs priviléges; on permit à leurs membres, en qualité d'étrangers, d'émigrer où ils voudraient. Mais ce n'est pas en vain qu'ils avaient donné, pendant quelques années, l'exemple d'une démocratie religieuse, conséquente et bien ordonnée, à tous égards si différente du système politico-religieux que les Anglais étaient obligés de subir. Aussi les historiens anglicans reprochent-ils au jeune noble Polonais d'avoir abusé de l'hospitalité qui lui fut offerte, en semant des germes de discorde dans l'Église, tandis que les historiens qui représentent le parti évangélique, concluent de la faveur que le roi et Crammer accordèrent aux congrégations étrangères, qu'ils auraient fait des réformes nouvelles pour se rapprocher de cette constitution républicaine, si la mort d'Édouard ne fût venue renverser tous les plans. Jean de Lasky lui-même paraît avoir partagé cette opinion.

Qu'il faille ou non l'attribuer à l'influence des étrangers, nous trouvons encore sous le règne d'Édouard des traces de cette controverse, entre les protestants rigides et les anglicans, qui avait déjà éclaté sous Henri VIII et qui devait se développer sous Élisabeth et ses successeurs. La résistance d'un homme que ses principes religieux trop décidés avaient contraint de fuir l'Angleterre, sous Henri VIII, John Hooper, fut l'occasion des débats. Pendant son exil, il s'établit à Zurich où il se livra à l'étude de la théologie et des langues anciennes, avec toute l'ardeur d'une âme forte, dans la société de Bullinguer, de Jean de Lasky et des autres réformateurs. Rentré en Angleterre, à l'avénement d'Édouard VI, sa science, le zèle hardi avec lequel il combattait les superstitions de Rome, eurent bientôt attiré l'attention sur lui; le peuple se pressait en foule à ses prédications qui empruntaient à l'énergie de son caractère un nerf particulier et un haut intérêt. Après Latimer, Hooper était le prédicateur le plus populaire

et le plus aimé. Nommé à l'évêché de Glocester, en 1550, il refusa à l'occasion de sa consécration de prendre le costume des évêques romains qu'il regardait comme « souillé par le service de l'Ante-Christ, » de prêter au métropolitain le serment d'usage et de reconnaître aucune autorité ecclésiastique autre que la Sainte Écriture. Les ornements épiscopaux étaient pour lui des inventions destinées à donner plus de solennité à la messe et à entretenir ainsi la superstition; il en appelait aux paroles de saint Paul qui ordonne de rejeter les cérémonies étrangères. Crammer et Ridley cherchèrent à lui persuader qu'autant la tradition et l'usage étaient peu admissibles dans les choses de la foi, autant il importait d'en faire grand cas alors qu'il s'agissait des rites ecclésiastiques et des cérémonies; ils ajoutaient que les paroles de saint Paul ne s'appliquaient qu'aux cérémonies judaïques. Le roi intervint en faveur de Hooper, et offrit même à Crammer de le dispenser, dans ce cas, de se conformer au rituel. L'archevêque ne voulut point céder, disant que s'il venait à se départir de la rigueur dont il usait dans ces matières à l'égard des ecclésiastiques à tendances catholiques, il introduirait le désordre et la confusion dans le sein de l'anglicanisme naissant. Toutefois, avant d'en venir à des mesures de rigueur, il voulut consulter les théologiens étrangers, Bucer et Pierre martyr. Bucer répondit qu'il était en principe opposé au maintien du costume, et qu'il souhaitait fort qu'on s'affranchît complètement de tout reste du papisme, mais que cet usage étant établi par la loi, il fallait s'y conformer pour éviter de porter le trouble dans l'Église et de scandaliser les faibles. Pierre martyr se rangea à la même opinion, et ils écrivirent, l'un et l'autre, à Hooper pour l'engager à céder, tandis que Jean de Lasky l'exhortait à persévérer dans son opposition.

Hooper ne céda pas. Et après avoir supplié le roi de révoquer sa nomination plutôt que de le contraindre à accepter dans de telles conditions, il justifia sa conduite dans un écrit qu'il appela sa *confession de foi*, et se mit à prêcher avec tant de zèle contre le formulaire de consécration et les ornements

épiscopaux, qu'il en résulta une certaine agitation parmi le peuple. Le conseil lui défendit alors de prêcher et le plaça sous la surveillance de l'archevêque, le menaçant de recourir à des mesures plus rigoureuses s'il persévérait dans son opposition. Hooper n'ayant tenu aucun compte de ces mesures fut mis en prison. Au bout de quelque temps, les anglicans furent rendus plus accommodants par l'intervention de Calvin en sa faveur; Hooper, de son côté y mit du sien, et un compromis devint possible. Il fut consacré en mars 1551, après avoir prêté le serment d'obédience et prêché devant le roi dans le costume épiscopal; mais on lui avait donné l'assurance qu'il pourrait se dispenser de le porter à l'avenir, excepté lorsqu'il aurait à prêcher devant le roi ou dans quelque circonstance solennelle.

Un homme plein de zèle et de courage, qui avait été obligé de quitter l'Écosse, dont il devait plus tard être le réformateur, John Knox, contribua également, par sa grande activité comme prédicateur dans le nord de l'Angleterre et ailleurs, à propager des idées plus franchement protestantes que celles des anglicans. Lorsqu'on lui demanda les raisons pour lesquelles il avait refusé l'offre d'un bénéfice, il répondit qu'il y avait encore dans l'Église anglicane plusieurs choses qui avaient besoin d'être réformées, et que jusque-là aucun ministre ne pouvait accepter des fonctions en bonne conscience; il cita, en particulier, le manque d'une discipline efficace permettant au ministre de séparer les lépreux de ceux qui étaient en santé. Lorsqu'on lui demanda s'il ne regardait pas l'obligation de prendre la cène à genoux comme une chose indifférente, il répondit que Jésus-Christ n'avait pas institué cette sainte cérémonie dans cette forme, que le plus sûr était de s'en tenir à son exemple; que l'usage de s'agenouiller n'était qu'une adjonction humaine venue plus tard. Après lui avoir fait quelques autres questions, les juges lui dirent qu'ils n'avaient aucune mauvaise opinion de lui, qu'ils étaient seulement fâchés qu'il s'opposât à leur constitution ecclésiastique. « Et moi, répondit-il, je suis fâché que votre constitution soit en opposition avec les institutions et les ensei-

gnements de Jésus-Christ. » Grâce à sa qualité d'étranger, on le renvoya sans lui faire subir le traitement que la nature de ses réponses aurait dû exiger, en lui recommandant seulement de se disposer à accepter tous les articles de la liturgie. Knox ne profita point de ces conseils; il resta si bien l'adversaire de l'anglicanisme, qu'il refusa un évêché que le roi lui fit offrir.

Le règne de Marie fut favorable à la tendance évangélique : en même temps que ses cruelles persécutions purifièrent le parti de la réforme en le débarrassant de tous ceux qui ne lui avaient appartenu jusqu'alors que pour des raisons politiques, elles poussèrent dans les rangs des protestants conséquents tous les hommes qui avaient encore foi aux idées nouvelles. Les souffrances cruelles, le martyre que plusieurs d'entre eux durent subir, affermirent la foi de ceux qui purent échapper, et les préparèrent pour les luttes du règne suivant.

Les hommes qui étaient trop compromis pour rester en Angleterre, se trouvèrent à bonne école dans les pays réformés du continent. Profitant de la liberté dont ils étaient redevables à l'exil, quelques Anglais laïques, réfugiés à Francfort-sur-le-Mein, organisèrent une Église et introduisirent l'usage d'une liturgie qui se rapprochait de celle de Genève. Ce premier essai de congrégationalisme partant de l'idée que l'Église est avant tout une société libre, autonome, dépendant exclusivement de la volonté de la majorité de ses membres, ne fut pas plutôt connu de quelques théologiens, réfugiés à Zurich, Bâle et Strasbourg, qu'ils coururent à la défense du système territorial de l'anglicanisme. On objectait aux novateurs de Francfort que par leurs changements intempestifs ils déversaient du blâme sur l'Église d'Angleterre qui, dans ce moment même, rendait, sous la croix, un si beau témoignage à la vérité. C'était mettre en doute son organisation, faire croire qu'elle n'était pas biblique et donner occasion aux adversaires de leur reprocher leurs variations et leurs divisions. On répondait de l'autre côté que le gouvernement de Francfort n'avait permis l'usage d'une église qu'à condition que le culte anglais serait célébré dans les formes usitées par

la congrégation française; qu'il y avait dans la liturgie d'Édouard plusieurs choses scandalisant soit les protestants au milieu desquels ils se trouvaient, soit beaucoup de confesseurs restés en Angleterre ; qu'on croyait d'autant moins avoir paru blâmer les fondateurs de l'Église anglicane, qu'il était bien connu que ceux-ci se proposaient de pousser plus loin leur œuvre de réformation, lorsque la mort leur avait enlevé Édouard VI; que, quant aux martyrs, ils ne se séparaient pas d'eux parce qu'ils étaient bien persuadés qu'ils versaient leur sang pour quelque chose de plus important que des cérémonies variables et des traditions humaines. Ils auraient pu ajouter que le Parlement ayant rapporté les lois qui établissaient l'anglicanisme, on ne pouvait point leur objecter de se mettre en opposition avec une Église légalement établie, qui dans ce moment n'existait plus.

Les considérations des Anglais de Zurich et de Strasbourg n'avaient pas été sans trouver quelque écho dans le sein de la petite congrégation de Francfort. John Knox, arrivant sur ces entrefaites et saisissant toute la portée du débat, ne voulut point y prendre part; il déclara que bien que la liturgie de Genève eût toutes ses sympathies, il n'en ferait point usage jusqu'à ce qu'on se fût entendu, et qu'il se bornerait à remplir au milieu d'eux les fonctions de prédicateur. Calvin, officiellement consulté, déplora cette fâcheuse controverse et en rendit responsables ceux qui attribuaient trop d'importance aux formes. Il reconnut le droit de la congrégation de Francfort de se débarrasser de quelques usages ridicules et déclara qu'il y aurait de la puérilité et de l'étroitesse à vouloir conserver à tout prix certains restes du papisme. Profondément impressionnée par cette considération, la congrégation de Francfort adopta unanimement une nouvelle liturgie, qui avait pour base celle d'Édouard VI; seulement, il fut convenu que ce ne serait qu'à titre d'essai, et que s'il survenait des difficultés, on soumettrait le cas à l'arbitrage de cinq d'entre les principaux théologiens étrangers.

Ce provisoire était établi depuis fort peu de temps, lorsque

le docteur Cox, ancien gouverneur d'Édouard VI, arrivant à Francfort avec plusieurs anglicans, se met à interrompre le service en répondant à haute voix. Dès le dimanche suivant, un d'entre eux devance le prédicateur, qui allait monter en chaire, et, sans aucune autorisation, se met à lire les litanies, tandis que Cox et ses amis font les réponses du sein de la congrégation. Un des anciens ayant présenté quelques observations, les perturbateurs lui répondent qu'ils veulent faire comme on fait habituellement en Angleterre, et conserver le caractère d'une église anglicane. Or, parmi ces intrus, se trouvaient quelques riches prébendiers et des individus qu'on soupçonnait d'avoir pris part au culte catholique en Angleterre.

Aussi, dans le service de l'après-midi, Knox ne manqua pas de blâmer cette étrange conduite dans un langage non moins ferme que clair, et, à cette occasion, il exposa toutes ses objections contre la liturgie d'Édouard. Bien que sa prédication eût irrité contre lui Cox et ses amis, sûr de l'excellence de sa cause, malgré l'opposition de ses propres partisans, il demanda que les anglicans, avant même d'avoir fait des excuses pour leur étrange conduite et donné leur adhésion à la constitution, fussent admis dans l'assemblée générale de l'Église, avec droit de voter. Cette faveur ne leur fut pas plutôt accordée que Cox et ses amis obtinrent que la majorité se prononçât pour la restauration de la liturgie d'Édouard dans son intégrité, et que John Knox fût destitué. Le Sénat de Francfort intervint alors pour rappeler à quelle condition il avait autorisé l'usage d'un temple dans la ville; mais Cox trouva moyen de se le concilier en dénonçant son adversaire, John Knox, qui, dans un écrit récent, s'était, disait-il, rendu coupable de haute trahison envers l'empereur, qu'il avait appelé un plus grand ennemi de l'Évangile que Néron. Les magistrats, craignant d'être obligés de le livrer à Marie, le firent prier de s'éloigner : Knox partit pour Genève.

C'est en vain que la minorité de la congrégation demanda que, selon la convention, le cas fût soumis à l'arbitrage des

réformateurs ; c'est inutilement que Calvin intervint pour recommander l'harmonie et les bons procédés, la minorité ne pouvant rien obtenir, se décida à quitter Francfort. Les uns se retirèrent à Bâle avec John Fox, le martyrologiste ; les autres allèrent rejoindre Knox à Genève, où ils formèrent une congrégation qui adopta complétement la liturgie réformée.

Le triomphe des anglicans de Francfort ne fut pas de longue durée. Leur coup d'État avait été impuissant pour éteindre l'esprit congrégationnel et démocratique, même après le départ de ses principaux représentants. Bientôt le pasteur Horn, et douze de ses amis les plus zélés, qui avaient contesté les droits de la majorité de l'Église, quittèrent aussi Francfort, ne voulant pas se soumettre à quelques modifications qui avaient été apportées à la liturgie.

Pendant que le principe anglican, essentiellement territorial, qui sacrifie la congrégation à l'Église générale gouvernée par le prince et les évêques, et le principe protestant, qui rompt avec le développement historique pour réformer l'Église en partant de l'idée de l'autorité de la Bible et de la souveraineté des congrégations particulières, préludaient sur le continent à leurs débats futurs, le règne de Marie *la sanguinaire* approchait de sa fin, et la controverse allait de nouveau être transportée en Angleterre.

Au commencement du règne d'Élisabeth il fut difficile de voir dans quel sens elle finirait par se prononcer. Tout indiquait un politique consommé dans cette jeune reine de vingt-cinq ans, qui avait évidemment mis à profit les jours d'adversité. Elle se maintint, pendant quelque temps, dans une neutralité fort habile, protégeant tantôt un parti, tantôt l'autre, moyen le plus sûr de se trouver maîtresse du terrain, lorsque l'heure décisive serait venue d'agir avec vigueur. Ainsi elle fit dire au Pape, par l'ambassadeur chargé de notifier son accession au trône, qu'elle ferait régner une liberté religieuse complète ; d'un autre côté elle fit cesser les persécutions contre les protestants et mettre en liberté les confesseurs emprisonnés du

temps de Marie. Élisabeth accueillit favorablement les exilés du règne précédent; mais un zélé protestant lui ayant demandé la liberté des prisonniers nommés Matthieu, Marc, Luc et Jean, elle répondit qu'elle voulait d'abord s'entretenir avec eux pour savoir s'ils souhaitaient la liberté qu'on réclamait en leur faveur. Lorsqu'on lui présenta une Bible, à l'occasion de son couronnement, la reine l'accueillit comme le plus précieux cadeau qui pût lui être fait, mais elle continua à assister à la messe et à visiter le confessionnal. Non-seulement Élisabeth fit enterrer sa sœur selon le rituel romain, mais elle fit dire une messe solennelle pour le repos de l'âme de l'empereur Charles V. Toutefois, un prêtre qui disait la messe dans sa chapelle, reçut l'ordre de ne plus élever l'hostie en sa présence, et l'évêque de Winchester s'étant permis, à l'occasion de l'oraison funèbre de Marie, de s'élever fortement contre les Judas, contre les loups en habits de brebis venant de Genève et d'Allemagne, fut condamné à passer un mois en prison.

Cette neutralité, qui ne paraît pas même avoir été sincère, ne devait pas être de longue durée. La reine se trouvait en présence de trois tendances religieuses; le papisme, l'anglicanisme, le protestantisme strict, qui toutes aspiraient à une victoire définitive, et voulaient faire passer leurs théories dans la constitution politique de l'État. Sans doute, le plus sage eût été de ne pas intervenir dans ces querelles des partis et de faire régner une liberté religieuse réelle, en se maintenant dans une neutralité vraiment impartiale. Élisabeth, suivant son inclination personnelle et cédant aux conseils de la politique, préféra tenter de rétablir l'unité religieuse du royaume en faisant prévaloir l'opinion modérée qui lui paraissait devoir rallier les partisans des idées extrêmes. En conséquence, elle exhorta le Parlement à examiner « l'état de la religion sans emportement, sans partialité, sans user des termes odieux de papistes et d'hérétiques ; » elle recommanda « que l'on s'efforçât de prendre un parti, où les esprits pussent se reconcilier et qui établît de l'uniformité dans la créance et dans le culte. »

Naturellement les protestants stricts, arrivés de l'exil, furent très-désappointés et très-mécontents. Quelques-uns écrivirent même en Suisse qu'ils ne savaient pas s'il ne leur faudrait pas de nouveau quitter l'Angleterre. Ils avaient d'autant plus sujet d'être peu satisfaits, qu'une défense de prêcher sans autorisation vint bientôt arrêter leur zèle, et qu'il devint manifeste pour chacun que la reine usait de ménagements à l'égard des catholiques. En effet, en rétablissant la liturgie d'Édouard VI, on en fit disparaître l'article qui demandait la délivrance de la tyrannie de l'évêque de Rome, et celui qui combattait expressément l'idée de la transsubstantiation. Élisabeth voulut même conserver l'usage des images dans le culte public et elle ne céda que lorsque les théologiens, ses conseillers, menacèrent de donner leur démission. Une correspondance très-fréquente et très-intime, entre quelques évêques anglais et les réformateurs suisses, nous fait assister aux continuels tiraillements auxquels l'œuvre de la réformation se trouva en butte, par suite de l'opposition qui régnait entre les principaux théologiens et la reine. Tandis que bon nombre de ses conseillers étaient franchement réformés et voulaient avancer dans la voie des innovations, Élisabeth, qui n'était protestante que par position, s'efforça de les retenir, et, en digne fille d'Henri VIII, tout en faisant, à divers égards, rétrograder l'anglicanisme, elle recommença sa restauration en procédant, toujours de l'extérieur à l'intérieur. Ainsi, les trente-neuf articles ne furent rétablis qu'en 1571, par l'autorité du Parlement, et on expliqua ce retard par la circonstance que les catholiques étaient encore beaucoup trop nombreux et par l'antipathie de la reine pour les doctrines réformées. Le plus pressant lui parut être de faire proclamer sa suprématie et d'établir un culte uniforme dans tout le royaume.

Ces mesures, reconstituant l'anglicanisme, suscitèrent immédiatement des non-conformistes catholiques et des non-conformistes protestants. Plusieurs évêques papistes se refusèrent à prêter serment et quittèrent l'Église (1559), beaucoup de laïques finirent par se rallier, après s'être conformés extérieu-

rement; mais il y eut une minorité zélée qui ne voulut pas se soumettre et qui souffrit persécution.

L'opposition qu'Élisabeth rencontra dans le camp protestant fut plus grave et plus prolongée. Il importe d'abord de bien se rappeler, qu'au début de cette controverse, qui devait avoir de si grandes conséquences, la reine se trouva à peu près seule de son avis, contre tous les protestants. Les malheurs du règne précédent, les leçons de l'exil, l'espoir de voir ses espérances réalisées, tout avait contribué à réunir les représentants des diverses tendances. Le docteur Cox lui-même s'était réconcilié avec les exilés dont il avait troublé le culte à Francfort, et, de part et d'autre, on s'était tendu la main d'association. Tous les protestants étaient unanimes pour reconnaître qu'on ne pouvait pas s'en tenir aux réformes d'Édouard VI, et qu'il fallait nécessairement avancer dans la voie du progrès. Le peuple lui-même paraît avoir été prêt pour de nouvelles réformes. Aussi, lorsque l'ordre de faire disparaître les images des églises fut publié, les populations, par la même occasion, s'en prirent aux monuments publics, aux œuvres d'art, aux vitraux des cathédrales, aux cloches; à Londres, on mit le feu à un monceau de croix, de bannières et de bréviaires, si bien, qu'il fallut prendre des mesures pour contenir ce zèle anti-papiste dans les bornes de la modération. La manifestation la plus éclatante fut celle qui eut lieu, en 1562, dans le sein même de la convocation du clergé. Une proposition, demandant qu'on abolît la fête des saints, qu'on ne fît plus le signe de la croix dans le baptême, qu'on laissât aux autorités ecclésiastiques locales le soin de décider s'il fallait s'agenouiller ou non en prenant la cène, et qu'on supprimât quelques autres usages qui scandalisaient les protestants rigides, ne fut repoussée que par cinquante-neuf voix contre cinquante-huit.

On ne peut admettre que l'adoption de cette proposition eût mis fin à la controverse; deux esprits, deux systèmes différents se trouvaient en présence, et, apaisés sur ces points, les débats auraient, avant peu, éclaté sur plusieurs autres. Mais l'opiniâtreté de la reine, qui tint tête au parti protestant tout

entier, précipita la crise. Cette manifestation de la convocation ayant donné l'éveil, des recherches furent faites, et, ayant découvert que la plupart des ecclésiastiques ne se conformaient pas aux prescriptions liturgiques, on résolut de recourir à des mesures énergiques. Partant de l'idée que les lois religieuses sont comme les autres faites pour tous les citoyens, sans exception, et que le refus de s'y conformer est avant tout une révolte contre l'État, la reine se mit à faire observer toutes les ordonnances contre les non-conformistes.

Cette nouvelle attitude du gouvernement date de l'élection de Parker à l'archevêché de Cantorbéry, qui acheva de restaurer l'anglicanisme en réorganisant la hiérarchie. Elle ne tarda pas à faire éclater des divisions dans le camp protestant. Au commencement du règne, ils avaient été tous unanimes pour réclamer de nouvelles réformes, pas un seul n'avait défendu l'usage du surplis, ou manifesté les prétentions cléricales qui éclatèrent plus tard. L'archevêque Parker lui-même, qui était seul d'avis de faire observer rigoureusement les règlements, était poussé, non par des considérations religieuses, mais par la crainte de voir la suprématie de la reine compromise par le mépris de ses ordres; il se vantait d'avoir été consacré sans le costume épiscopal. Les idées radicales, auxquelles aboutirent plus tard les protestants rigides, n'étaient pas moins inconnues. Seulement, tandis que les uns se conformèrent aux ordonnances par nécessité, pour ne point déplaire à la reine, et dans l'espoir d'obtenir bientôt de nouvelles réformes, les autres refusèrent de le faire, disant que si on ne renonçait pas alors même à ces usages, la chose deviendrait impossible plus tard. Ces cérémonies sont indifférentes, ajoutaient-ils, ne nous obligez donc pas à nous y soumettre, puisque notre conscience s'y oppose. Quelques-uns mêmes de ces derniers s'y soumirent, toutefois, en faisant insérer leurs réserves dans l'acte d'adhésion ; mais bientôt, à mesure que la controverse devint plus vive, et que les exigences du gouvernement furent plus sévères, de part et d'autre, on en vint à faire des théories pour justifier sa position. Ceux qui

avaient transigé, gens trop sages et trop modérés pour insister sur l'introduction des réformes qu'ils croyaient cependant bonnes, finirent par persécuter les hommes qui, tout en pensant comme eux, avaient le tort d'être conséquents et d'accorder dans la pratique une petite place à la théorie. Voilà comment les protestants furent divisés par la politique opiniâtre et astucieuse d'Élisabeth, dont ils auraient peut-être fini par triompher si, dès le début, ils fussent restés fermes et conséquents.

Ceux qui réclamaient une réforme complète et radicale reçurent alors de leurs ennemis le titre de puritains. Ce nom a depuis lors été appliqué à tous les hommes qui, dans la réformation anglaise, se sont montrés rigides et protestants conséquents. Le puritanisme qui rappelle une tendance générale se subdivisant en diverses sectes et partis, se trouve donc plus ancien que l'anglicanisme, puisqu'il n'est que le développement historique et normal de cette tendance évangélique dont nous avons signalé les traces en Angleterre avant qu'Henri VIII, adversaire de Luther et *défenseur de la foi catholique,* songeât à se séparer du siége de Rome. Les puritains furent bien des réformés anglais : comme leurs adversaires, ils étaient partis du principe formel du protestantisme ; au lieu de s'établir au centre même du christianisme, comme Luther, ils avaient posé à la base l'idée de l'autorité de la Bible ; ensuite, comme les anglicans, ils admirent les doctrines orthodoxes ; ils ne crurent pas moins à la césaréopapie ; toute leur ambition fut de mettre le gouvernement dans leurs intérêts, afin d'obtenir, par son moyen, une réforme radicale de l'Église. Mais ils se distinguent très-avantageusement des anglicans en ce que les préoccupations religieuses occupèrent toujours chez eux la première place ; en vrais protestants bibliques, prenant au sérieux le dogme de l'autorité de la Sainte-Écriture, — non-seulement dans les questions de doctrine, mais aussi dans celles qui se rapportaient au culte et à la discipline, — ils mirent la main à l'œuvre, bien résolus à ne laisser subsister que ce qui était positivement prescrit par

la parole de Dieu et à établir tout ce qu'elle paraissait réclamer d'eux, sans jamais céder à aucune considération politique. C'est cet amour désintéressé de la vérité, quelle qu'elle soit, ne reculant devant aucune difficulté, devant aucun sacrifice, qui a fait la valeur historique et religieuse des puritains. Grâce à ce désintéressement, tout en étant partis d'une base aussi étroite que celle des anglicans, ils ont pu faire d'importants progrès.

Jusque vers l'année 1570, la controverse entre les puritains et leurs adversaires porta essentiellement sur le signe de la croix dans le baptême, le devoir de recevoir la cène à genoux, l'obligation de s'incliner en prononçant le nom de Jésus, l'emploi d'un anneau de mariage et l'usage du surplis et de quelques autres cérémonies conservées du catholicisme. Mais la cruelle persécution à laquelle les puritains furent en butte vers cette époque les conduisit à contester la légitimité du système ecclésiastique qui s'en faisait l'instrument. Thomas Cartwright, professeur de théologie à Cambridge, établit le premier l'illégitimité de toute forme de gouvernement ecclésiastique autre que celle que les apôtres avaient instituée, c'est-à-dire le presbytérianisme. Il s'éleva contre la suprématie de l'État en matière religieuse, dans un langage qui rappelle celui de Grégoire VII; ce qu'il voulait, c'était tout simplement une théocratie presbytérienne. Les persécutions devenant chaque jour plus cruelles, par suite même de l'opposition toujours plus énergique que rencontraient les mesures du gouvernement, quelques puritains en vinrent à se demander s'ils devaient renoncer à prêcher l'Évangile ou se décider à établir des congrégations particulières, en dehors de l'Église nationale. Dès que cette question fut débattue, elle rencontra une opposition générale de la part des théologiens suisses qui blâmèrent les anglicans de pousser les puritains à de pareilles extrémités, tout en cherchant à obtenir de ces derniers qu'ils ne fissent pas de schisme. Cet avis ne fut pas suivi par tous, il se forma bientôt à Londres, et ailleurs, de petites congrégations séparatistes, malgré l'opposition de bon nombre de puri-

tains, d'entre les plus distingués, qui persistèrent à demeurer anglicans, quoique dissidents par position.

Robert Brown qui exposa ces principes séparatistes attaqua vivement l'anglicanisme, contesta la validité de ses sacrements et refusa de le reconnaître pour une église fidèle, ne voulant pas même qu'on assistât à son culte. Obligé de se réfugier en Hollande avec son église, il retourna plus tard en Angleterre et rentra dans l'établissement national. Mais ses doctrines étaient tombées dans une terre trop bien préparée pour se perdre. Dès 1593 Henri Barrowe, gentleman, et John Greenwood payèrent de leur vie leur fidélité aux principes séparatistes, et plus tard, avec quelques modifications qui leur firent perdre ce qu'elles renfermaient d'exagération et d'étroitesse, ces théories devinrent celle des *indépendants*.

C'était donc un second schisme dans le sein même du schisme. Malgré cela le puritanisme ne cessa point d'être en ascendant pendant tout le cours du règne d'Élisabeth. Il avait pour complice dans son opposition la nation presque entière. Les plus indifférents étaient obligés de respecter les scrupules de ces hommes sur lesquels la religion protestante pouvait si bien compter, et on éprouvait d'autant plus de sympathie pour eux qu'on tenait pour fort douteuse la sincérité de bon nombre de conformistes qui occupaient les bénéfices. Les meilleurs d'entre les évêques, qui au fond étaient d'accord avec les puritains, ne pouvaient se décider à les persécuter et faisaient tout leur possible pour éluder les prescriptions de la reine. L'archevêque Grindall préféra encourir tout le déplaisir d'Élisabeth, qui le suspendit de ses fonctions pendant cinq ans, plutôt que d'exécuter ses ordres contre les réunions « de prophétie. » La population des grandes villes, la petite noblesse et la Chambre des communes étaient également très-favorables à la cause puritaine. Sir Francis Wolsingham, qui avait été opposé à ce qu'on exigeât l'usage des vêtements ecclésiastiques, se servit de son influence auprès des puritains modérés pour obtenir qu'ils ne se séparassent pas de l'Église; et quand le schisme eut éclaté il s'opposa, autant qu'il fut en

lui, au sein du conseil, à cette dure intolérance des évêques qui ne servait qu'à aggraver le mal.

Ce concours universel de sympathies fut impuissant pour protéger les puritains contre une persécution d'autant plus coupable qu'elle n'était pas inspirée par un zèle religieux mal éclairé, mais par une simple raison d'État, par le besoin de préserver de toute atteinte la suprématie de ce chef féminin de l'Église « qu'on avait vu danser. » L'opiniâtreté d'Élisabeth, dont l'archevêque Parker et plus tard Whitgift se firent les instruments, ne se laissa arrêter par rien. Ni le triste état[1] de l'établissement anglican, qui perdait chaque jour ses meilleurs pasteurs et ses prédicateurs les plus éloquents, ni les clameurs dont les ministres destitués, réduits à la dernière extrémité, firent retentir le royaume, ni les sympathies de la population qui désertait les édifices officiels pour se rendre en foule dans les conventicules des non-conformistes, ni les nombreuses interventions des amis des puritains ne purent toucher cette femme inflexible. En 1583, trente-sept d'entre les quatre-vingt-dix-huit ministres de Londres durent donner leur démission, deux cent trente-trois furent suspendus dans six comtés et les commissaires de la reine parcoururent le pays en vrais inquisiteurs, avec des pleins pouvoirs pour interroger les ecclésiastiques sur les points qu'ils jugeraient convenable et pour les destituer s'ils ne répondaient pas d'une manière satisfaisante. Un bon nombre de simples citoyens, pour avoir écouté les sermons des non-conformistes, furent traînés devant la haute commission et emprisonnés sur leur refus de se conformer. Quelques puritains accusés d'avoir écrit des pamphlets séditieux souffrirent même la peine de mort. Afin que les Communes ne fissent pas de représentations, la reine leur envoya un messager, en 1575, pour leur défendre de s'occuper des affaires religieuses et ne

1. Ainsi, dans le comté de Cornouailles, vers 1578, sur cent quarante ecclésiastiques, pas un n'était capable de prêcher; en général, le nombre de ceux qui ne pouvaient le faire et se bornaient à lire la liturgie était aux autres presque dans le rapport de quatre à cinq; les prédicateurs n'étaient en majorité qu'à Londres. (Neal.)

les convoqua plus que cinq ans plus tard. En 1593 elle en obtint une mesure qui lui permit de persécuter les puritains avec la dernière rigueur. « Cet acte décrétait la peine d'emprisonnement contre toute personne au-dessus de l'âge de seize ans qui manquerait, pendant l'espace d'un mois, à se rendre dans quelque église, jusqu'à ce qu'elle eût fait une pleine soumission et déclaration de conformité, comme l'acte le prescrivait. Ceux qui refusaient de se soumettre à ces conditions étaient tenus de quitter le pays, et punis de mort comme félons s'ils y revenaient sans la permission de la reine » (Hallam).

La persécution prit alors de telles proportions qu'un grand nombre de puritains, des congrégations entières, avec leurs pasteurs, durent se réfugier en Hollande. Cependant toutes ces mesures auxquelles une reine protestante eut recours à l'égard des plus zélés de ses coreligionnaires, dans le ferme espoir de rallier les catholiques en retenant dans le culte anglican autant que possible une partie de leurs cérémonies, ne réussirent pas à extirper le puritanisme du sol de l'Angleterre. « A la mort d'Élisabeth, dit Hallam, après quarante ans de vexations constamment aggravées contre les non-conformistes leur nombre était augmenté, leur popularité avait poussé de plus profondes racines, leur inimitié pour l'ordre établi était plus irréconciliable. »

L'avénement au trône de Jacques Ier, qui avait été élevé en Écosse dans les idées presbytériennes et s'était prononcé plusieurs fois en faveur d'une réforme conséquente, ranima pendant quelque temps les espérances des puritains. Ils s'empressèrent de courir à sa rencontre comme il se rendait en Angleterre et de lui demander plusieurs changements. Mais les prélats n'eurent pas grand peine à lui faire comprendre que les principes radicaux des puritains étaient peu favorables au pouvoir absolu. Aussi, interrompant un de leurs docteurs dans la conférence de Hampton-Court, alors qu'il demandait l'autorisation de se réunir librement pour discuter des matières religieuses, le roi s'écria avec colère : « Vous voulez le presbytéria-

nisme d'Écosse, qui s'accorde avec la monarchie aussi bien que Dieu avec le diable; et alors Jack, et Tom, et Will, et Dick auront le droit de se réunir, et à leur plaisir censureront et moi et mon conseil, et toute notre conduite. Et Will se lèvera et dira : cela doit être ainsi; et Dick répondra : non, vraiment, nous le voulons de telle façon. Et moi je vous réitère ma première parole et je dis : *le roi s'avisera,* le roi seul doit décider. Je me rappelle trop bien comment ils ont traité ma mère en Écosse et moi-même pendant ma minorité. » Puis, se tournant vers les évêques, il déclara que la hiérarchie était le plus ferme appui du trône : « Point d'évêques, dit-il, point de roi. Quant aux puritains, ajouta-t-il, je les rendrai conformistes ou je les chasserai du pays et pis encore : qu'on les pende et tout sera dit. »

La Chambre des communes eut beau prendre, à plusieurs reprises, la défense des non-conformistes, la haine du roi et des évêques eut recours à des mesures de rigueur. Dans la seule année 1604, trois cents ministres furent destitués, emprisonnés ou exilés.

Pendant que la plupart des puritains restaient en Angleterre, se préparant, sous le feu de la persécution, aux grandes luttes du XVII^e siècle, dans lesquelles ils devaient faire triompher pour un moment les principes républicains sur les maximes de l'absolutisme monarchique le plus abject, défendu par l'anglicanisme qui le donnait pour être de droit divin, et assurer définitivement le triomphe de la liberté religieuse et civile [1]; quelques-uns de leurs frères prenaient le chemin de la Hollande pour aller en Amérique fonder, sur une terre vierge, après de nouvelles expériences, de nouveaux progrès, et au milieu de beaucoup de souffrances, une nation nouvelle, des-

1. Hume, qui n'aimait pas les puritains, leur rend ce beau témoignage : « Le pouvoir de la couronne était si absolu, que le noble feu de la liberté se fût complètement éteint, si la secte puritaine n'en eût rallumé et entretenu de précieuses étincelles : c'est à cette secte exclusivement que l'Angleterre est redevable de toute la liberté de sa constitution. » *History of England,* v, p. 189, édition de 1768.

tinée à être l'asile de la liberté et à montrer au vieux monde sceptique ce que peuvent encore, dans les temps modernes, les convictions chrétiennes lorsqu'elles sont accueillies par des hommes qui savent les comprendre, c'est-à-dire se sacrifier complétement à leur triomphe. C'est de cette modeste émigration puritaine, destinée à devenir le berceau d'un grand peuple, qu'il nous reste maintenant à retracer l'origine et l'histoire.

# HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

# DES ÉTATS-UNIS

---

## PREMIÈRE PÉRIODE

(1620-1643)

---

## CHAPITRE Ier

### LES PÈLERINS EN HOLLANDE

#### I. — ILS QUITTENT L'ANGLETERRE

Conformément à cette loi de l'histoire qui assigne généralement de très-faibles commencements aux grandes choses, c'est dans un obscur comté du nord de l'Angleterre qu'il faut chercher le premier berceau de la république des États-Unis. Le petit village de Scrooby, dans le Nottinghamshire, sur les confins du Lincolnshire et du Yorkshire, était depuis 1602 le centre d'une petite église séparée qui tenait ses réunions dans un antique manoir, appartenant à l'archevêché. En 1604, l'église était déjà devenue si nombreuse, qu'elle avait dû se dédoubler en deux congrégations séparées, sous le ministère de deux pasteurs, Smyth et Clyfton. Mais bientôt, la surveillance rigoureuse dont ils étaient l'objet, les amendes qui

menaçaient de les ruiner, les contraignirent à partir pour la Hollande. Smyth et son église arrivèrent à Amsterdam en 1606, et furent, quelques mois après, rejoints par Clyfton et une portion de sa congrégation.

Ceux qui restèrent en Angleterre choisirent alors John Robinson pour leur pasteur. Mais les persécutions allant en augmentant, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient rien de mieux à faire qu'à rejoindre au plus tôt leurs frères. Malheureusement, le départ des deux congrégations précédentes avait donné l'éveil, et les mêmes autorités qui avaient mission de persécuter les puritains devaient veiller à ce qu'ils ne quittassent pas l'Angleterre. Quelques-uns se dirigèrent vers le port de Boston; mais, bien qu'ils eussent pris soin de frêter un navire pour eux seuls, le capitaine commença par se faire attendre, et lorsqu'ils se croyaient enfin sur le point de lever l'ancre, pendant la nuit, ils les livra aux autorités. Ils ne furent relâchés qu'un mois après, sur l'ordre du Conseil des Lords, qui fit retenir sept des principaux d'entre eux pour comparaître devant les assises.

Ce peu de succès ne les empêcha pas de faire une nouvelle tentative, dès le printemps suivant. Cette fois, ils s'étaient adressés à un capitaine hollandais, dans l'espoir qu'il ne les trahirait pas, comme avait fait leur compatriote. Tout parut d'abord vouloir bien aller. Quelques-uns sont déjà à bord; on est occupé à transporter les bagages des derniers passagers, lorsque le capitaine, apercevant sur la côte une bande de gens armés, lève l'ancre et disparaît.

« Cet événement leur arracha d'abondantes larmes, dit leur historien, et ils auraient tout donné pour être débarqués. » Mais tout fut inutile; il fallut partir. D'autres tribulations leur étaient encore réservées. Ils furent assaillis par une terrible tempête, dont la description nous a été conservée. Pendant la moitié de la traversée, qui dura quinze jours, ils ne virent ni le soleil, ni la lune, ni les étoiles, et ils furent poussés vers les côtes de Norvège. Les marins perdirent à plusieurs reprises toute espérance de salut; une fois même

ils abandonnèrent la manœuvre en jetant des cris perçants, comme si le navire était sur le point de couler bas. Mais, ajoute l'historien des puritains, quand les hommes eurent perdu tout espoir et qu'ils ne purent plus rien faire, la puissance et la miséricorde de Dieu se déployèrent pour leur délivrance; car le navire se releva de nouveau, et les matelots, reprenant courage, se mirent à la manœuvre; et si la modestie le permettait, remarque un des passagers, « je pourrais parler des ferventes prières qu'ils firent monter vers Dieu, dans cette grande détresse, en particulier quelques-uns d'entre eux, qui le firent sans se laisser déranger ou distraire par tout ce qui les environnait. Alors que l'eau sautait jusqu'à leurs oreilles et à leur bouche, et que les matelots s'écriaient : « Nous coulons bas! nous coulons bas! » les pèlerins, pleins d'une foi qui tenait du miracle, répétaient : « Et » pourtant, Seigneur! tu peux encore, tu peux encore nous » délivrer, » et plusieurs autres choses que je ne raconterai pas. Sur ce, non-seulement le navire se releva, mais la tempête commença à tomber; et Dieu remplit leur cœur affligé de consolations qu'on ne saurait comprendre, et finit par les pousser dans le port si désiré. La multitude accourut à leur débarquement, surprise de leur délivrance, car la tempête avait été longue et sévère, et avait occasionné beaucoup de sinistres. »

Enfin, après bien des tentatives plus ou moins heureuses, John Robinson finit par gagner la Hollande, en 1608, avec ce qui restait de la congrégation de Scrooby.

## II. — SÉJOUR DES PÈLERINS EN HOLLANDE

« Ces premières difficultés et ces rudes commencements en effrayèrent quelques-uns, dit un de leurs historiens; cependant la plupart arrivèrent avec un nouveau courage, qui releva beaucoup celui des autres. » Rien ne venait plus à

propos que ce surcroît de courage, car ils n'étaient qu'au début de leurs épreuves. Ils avaient à peine passé une année à Amsterdam que Robinson, redoutant l'esprit de controverse qui régnait dans l'Église anglaise, résolut d'aller s'établir à Leyde, avec les fidèles de la congrégation de Scrooby. Ces contretemps et ces déplacements continuels, diminuant leurs ressources, qui n'étaient pas considérables, ils virent la pauvreté fondre sur eux comme un homme armé. Deux d'entre eux seulement avaient possédé quelques biens, qu'ils avaient sacrifiés à la cause du Christ. Pour la plupart tisserands, artisans, et surtout agriculteurs, ils se trouvèrent dans un grand embarras au sein d'un pays manufacturier. Quelques-uns durent apprendre de nouveaux métiers; Bradfort, le futur gouverneur de Plymouth, et d'autres qui n'avaient jamais travaillé de leurs mains, se firent imprimeurs, teinturiers et tisserands. Brewster, ancien attaché d'ambassade, après avoir pendant quelque temps donné des leçons d'anglais, au moyen du latin, finit par se faire imprimeur.

Un homme, qui devint ensuite leur pasteur, Ainsworth, fut réduit à vivre sur un budget de neuf pences par semaine, et à se nourrir de racines qu'il faisait bouillir, jusqu'à ce que, placé chez un libraire comme garçon de magasin, il fut reconnu pour un savant hébraïsant, ce qui améliora quelque peu sa position.

L'accueil froid et plein de défiance qu'ils reçurent des Hollandais, rendait leurs circonstances encore plus difficiles. D'abord, en qualité de minorité dissidente, ils furent regardés comme une bande de factieux, de mécontents, d'enthousiastes, et lorsqu'on n'alla pas jusqu'à les accabler de mépris et de reproches, on jugea que tout au moins il fallait s'abstenir d'avoir affaire à eux. La seule crainte d'irriter le roi Jacques aurait déjà suffi pour empêcher les Hollandais de se montrer empressés; divers émissaires des évêques vinrent encore répandre des préjugés sur leur compte. Les pèlerins eurent même la douleur de se voir repoussés par cette Église réformée dont ils étaient de si fidèles et si courageux représentants

et à laquelle ils avaient tout sacrifié. C'est inutilement qu'ils présentèrent leur confession de foi, qu'on eût trouvée d'accord avec celle de l'Église hollandaise; on ne daigna pas même l'examiner; on refusa d'entendre les explications qu'ils voulaient donner, et les autorités ecclésiastiques, Jacques Arminius en tête, les renvoyèrent à l'autorité civile pour obtenir la permission de célébrer leur culte, tout en ayant soin de donner un préavis peu favorable.

Tout cela cependant fut impuissant à décourager nos pèlerins; il ne paraît pas qu'ils se soient repentis d'avoir quitté l'Angleterre, ni qu'aucun d'eux ait songé à y retourner. Dans les jours de la plus profonde misère, ils restèrent fidèles à leur conviction; on n'entendit aucun murmure s'échapper de leur sein, et leur devise fut toujours : Recherchez le royaume des cieux et sa justice, et tout le reste vous sera donné par dessus. Un puritain ayant trouvé dans les rues d'Amsterdam un diamant d'un très-grand prix, fit annoncer la chose dans un journal; un juif s'en déclara le possesseur et offrit la récompense qui serait exigée. Notre puritain se borna à demander que les rabbins voulussent bien lui accorder une conférence sur les prophéties de l'Ancien Testament, dans laquelle il leur prouverait que Jésus-Christ est bien le Messie promis. Et voulez-vous savoir qui donna cet étrange exemple de désintéressement? Oh! vertu puritaine! c'est justement ce ci-devant garçon de magasin, ce savant Ainsworth qui, pendant quelque temps, vécut de racines bouillies et eut à sa disposition un budget de neuf pences par semaine! Exaltation! fanatisme! diront plusieurs; peut-être bien; mais héroïsme sublime ou fanatisme inconcevable, ce n'est qu'avec de tels sentiments qu'on accomplit les grandes choses, c'est grâce à eux que ces pauvres exilés vont fonder la plus grande république qui fut jamais.

Il était impossible que les préventions et le mauvais vouloir résistassent longtemps à tant de vertu. Aussi, avant peu, les pèlerins réussirent-ils à se faire en Hollande une position assez supportable, grâce à leur persévérance, à leur énergie

et aussi à la prudence et aux nombreuses qualités de leur excellent pasteur, qui le mettaient en état de rendre de grands services dans les affaires temporelles, de sorte que, de toute façon, il était le père spirituel de son troupeau.

Mais les premiers obstacles matériels une fois surmontés, arrivèrent les difficultés spirituelles plus graves encore.

On retrouvait en Hollande tous les partis religieux anglais, avec leurs diverses nuances : anglicans, non-conformistes, presbytériens, brownistes séparatistes, baptistes fanatiques, avaient leurs églises distinctes sur la terre étrangère. La liberté, en donnant enfin carrière à leur besoin de controverse, les avait tous exposés aux dangers qui résultent toujours d'une grande effervescence religieuse. Plus d'une congrégation fut déchirée par le schisme, et parfois les deux fractions disparurent bientôt en s'excommuniant l'une l'autre. Ordinairement la chose avait lieu pour des questions de discipline assez peu importantes, qu'on grossissait singulièrement grâce au point de vue, commun à presque tous les partis, qui les portait à considérer la Bible comme une législation complète, comme un code qui n'avait laissé indécis aucun point se rapportant à la discipline, à la constitution de l'Église et au culte.

Nous avons vu que John Robinson, s'apercevant de bonne heure du danger que toutes ces controverses pouvaient faire courir à son petit troupeau, s'était retiré avec lui à Leyde. Afin de comprendre comment il réussit à le conserver au milieu d'éléments si nombreux de dissolution, il importe de faire un peu connaissance avec lui.

Né en 1575, entré à l'âge de dix-sept ans à l'Université de Cambridge où il fut converti par la prédication de quelques puritains, il exerça d'abord le ministère dans l'Église anglicane. Mais s'étant permis de modifier le cérémonial et la liturgie, il fut suspendu par son évêque et se retira à Norwich, où il tint des assemblées de non-conformistes. Exposé à l'emprisonnement et à des amendes ruineuses, il hésitait encore à tirer les dernières conséquences de ses principes puritains, retenu, dit-il, par le grand cas qu'il faisait de la piété et de la science

de ceux qui demeuraient encore dans l'Église établie, et n'osant pas devancer de l'épaisseur d'un cheveu des hommes qui, à tout autre égard, le laissaient de plusieurs milles en arrière. Ce n'est que lorsqu'il fut convaincu qu'il n'y avait plus aucun progrès à attendre dans le sein de l'anglicanisme; lorsque la vérité lui apparut comme « un feu ardent dans son cœur et dans ses os, (Jér. xx, 9) » qu'il se décida à quitter l'église de sa jeunesse et de son affection.

Nous avons vu comment il se joignit en 1604 à la petite congrégation de Scrooby, dont il conduisit une portion en Hollande. Il fut du petit nombre de ces chrétiens conséquents qui réussissent à se faire tout pardonner, même par leurs adversaires, et qui commandent à tel point le respect et l'admiration, que la calomnie et la jalousie se trouvent réduites au silence. Ceux qui devinrent ses adversaires acharnés après sa séparation, reconnaissent qu'il fut un homme de grand talent, le plus instruit, le plus cultivé, et le plus modeste de tous ceux qui quittèrent l'Église anglicane. Bradford, gouverneur de New-Plymouth, qui le vit de près, nous dit qu'il était doué d'un esprit vif et inventif et d'une conscience délicate; il haïssait toute dissimulation et toute hypocrisie; il était avec tout le monde franc et sincère, ce qui ne l'empêchait pas d'être très-poli, très-affable et très-sociable, spécialement avec les personnes de son troupeau. D'une habileté rare dans la controverse, il avait, dans la discussion, une réplique vive et prompte qui le rendait redoutable à ses adversaires. Il n'était jamais satisfait avant d'être allé jusqu'au fond des choses; et on lui a souvent entendu dire à ses amis intimes, que maintefois, soit dans ses écrits, soit dans les discussions, il avait eu le sentiment d'avoir répondu suffisamment aux autres, mais pas toujours à lui-même. Rien ne lui déplaisait tant que de voir des esprits étroits vivant pour eux-mêmes, sans s'inquiéter de l'intérêt commun. Il n'aimait pas davantage les hommes rigides et sévères dans les choses extérieures, qui se préoccupaient plus du soin de censurer les autres que de mener eux-mêmes une vie chrétienne.

Robinson trouva un concours important dans le dévouement de William Brewster, qui après avoir reçu la première congrégation de pèlerins dans sa demeure de Scrooby, l'accompagna en Hollande, en qualité d'Ancien, et conduisit plus tard ceux qui partirent pour l'Amérique. Ayant reçu une éducation classique et acquis beaucoup d'expérience pendant ses voyages en Europe, en qualité de secrétaire d'ambassade attaché à William Davison, ministre d'Élisabeth, Brewster fut d'une grande utilité aux pèlerins. Dieu l'avait fait élever, comme Moïse, dans la cour des rois, afin qu'arrivé en Amérique il pût mettre au service de la petite république naissante les talents qu'il avait acquis au service de ses ennemis.

Dès que Robinson eut définitivement rompu avec l'anglicanisme, il devint pour quelque temps un séparatiste très-étroit. Il ne se contentait pas de refuser à l'établissement national le caractère d'une vraie église, il repoussait de plus toute communion visible avec ceux de ses membres qui étaient fidèles. Mais bientôt revenu de cette manière de voir, il eut à se défendre contre les attaques des séparatistes-ultra, qui l'accusèrent d'inconséquence parce qu'il maintenait des relations fraternelles avec des *membres* de l'établissement national, avec lequel il ne voulait, *comme église*, entretenir aucun rapport. Il consacra toute son activité littéraire à légitimer le droit de la séparation et à se défendre des excès des baptistes et autres dissidents. C'est ainsi qu'il devint le père des indépendants, qui jouèrent un si grand rôle non-seulement en Amérique, mais aussi en Angleterre.

## III. — PRINCIPES DES INDÉPENDANTS.

John Robinson part de la base commune à tous les partis religieux en Angleterre, le principe formel du protestantisme, qui consiste à prendre la Bible comme code complet, décidant

tous les points de nature à intéresser un chrétien. Seulement, il applique cette théorie avec la conséquence d'un puritain qui ne recule devant rien, et qui est bien décidé à rester toujours fidèle à ce qu'il tient pour la vérité. « C'est pour moi un grand scrupule de conscience, dit-il, de m'écarter, ne serait-ce que de l'épaisseur d'un cheveu (sauf dans les cas extraordinaires) de la pratique des apôtres et de leurs institutions, dans quelque matière ecclésiastique, si peu importante qu'elle soit en elle-même et sous quelque prétexte qu'elle ait été inventée et imposée. » C'est pour rester fidèle à ce principe que les indépendants se refusent à admettre d'autres chants d'église que les psaumes de David, et à voir dans le mariage et dans les funérailles des actes ecclésiastiques. Devançant de plus de deux siècles nos théories modernes, John Robinson fut le premier à réclamer le mariage civil, non pas au nom de la raison, mais au nom de la Bible. Sans doute l'Église peut donner sa bénédiction, mais seulement lorsque l'acte civil est accompli par le magistrat, de même qu'elle implore la bénédiction divine à l'occasion de l'installation des fonctionnaires publics lorsqu'ils ont été nommés par l'autorité compétente.

Robinson ne tira pas du principe formel une dogmatique différente de celle de l'époque, — il fut un calviniste décidé, — mais sous le rapport ecclésiastique, il se distingua profondément de tous ses contemporains. Tandis que les autres puritains, non-conformistes, presbytériens, ne reprochaient à l'anglicanisme que ses cérémonies papistes ou sa constitution épiscopale, Robinson lui refuse le titre d'église, parce qu'il admet *indistinctement tous les membres de la nation, qu'ils le veuillent ou non, et sans s'inquiéter de leurs dispositions religieuses*, confondant ainsi complétement la qualité de citoyen et celle de chrétien.

Pour lui, l'Église est avant tout une assemblée de personnes professant le christianisme, qui se sont solennellement *associées* pour servir Dieu. Il faut qu'il y ait au moins deux ou trois membres, mais elle ne saurait en embrasser plus que n'en peut contenir le local dans lequel on a l'habitude de se réunir.

Cette assemblée, régulièrement constituée, forme, à elle seule, un tout complet, autonome, parfaitement indépendant d'une organisation quelconque; elle peut bien entretenir des rapports officieux avec d'autres congrégations, mais sans jamais être subordonnée à aucune. Dans quelque lieu de la terre qu'une pareille assemblée se forme, quels que soient les moyens employés pour la réunir, quelle que soit sa force ou sa faiblesse, elle n'en est pas moins un temple de Dieu, construit sur le fondement des prophètes et des apôtres; *c'est à elle que s'adressent toutes les promesses de l'Évangile; et, ayant Jésus-Christ pour pierre angulaire, elle est le corps de Christ;* toutes les autres assemblées de ce genre auraient apostasié et renié la foi, il n'en resterait qu'une seule, que celle-ci ne cesserait pas de former un tout complet, contre lequel les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir.

Lorsqu'on lui objecte qu'il y a pourtant une Église universelle, comprenant l'ensemble des diverses congrégations, Robinson répond que l'Église universelle ne saurait être *visible;* il n'y a que les choses concrètes et distinctes qui soient visibles et tombent sous les sens, tandis que ce qui est général et universel n'est qu'une abstraction de notre intelligence qui se le représente séparé de tout accident. Le Nouveau Testament ne connaît que des *congrégations distinctes et concrètes;* quant à l'Église universelle qui les embrasse toutes, elle ne sera jamais réunie dans un lieu déterminé, avant le retour de Christ. A la vérité, il est dit (Éph., IV, 4, 5) qu'il y a une Église qui est un seul corps, comme aussi il y a une seule foi, un seul baptême, une seule espérance; mais l'apôtre parle non de l'unité *numérique* et *organique*, mais de l'unité d'*espèce* et de *nature*, qui n'est pas mise en doute. Et l'Église de Rome, du temps des apôtres, n'était pas plus une avec celle de Corinthe que le baptême de Pierre n'était un avec celui de Paul, ou que Pierre et Paul eux-mêmes n'étaient un. Enfin chacun des apôtres ne formait pas à lui seul une individualité plus complète, plus distincte qu'une congrégation spéciale, indépendamment de tout rapport avec d'autres églises.

Une congrégation indépendante est une monarchie, car elle a Christ pour roi ; une aristocratie, car elle est gouvernée par des officiers choisis ; mais aussi une démocratie, parce que tout le pouvoir réside dans l'ensemble des fidèles. Les papistes voient la souveraineté dans le pape; les épiscopaux, dans les évêques; les protestants, dans le presbytère; les indépendants la placent dans l'ensemble du peuple de l'Église. C'est aux fidèles que sont accordés les divers dons spirituels ; c'est à eux qu'appartient le droit de prêcher, de lier et de délier, de fermer et d'ouvrir le royaume de Dieu et de contribuer à l'édification par les réunions communes de *prophétie*. Le pouvoir de lier et de délier consiste dans la *proclamation* de la parole de Dieu, qui délie ceux qui acceptent la nouvelle du pardon et qui lie ceux qui la refusent; c'est l'Évangile seul qui peut ouvrir ou fermer le royaume des cieux, et comme il est donné à tout chrétien, chaque membre de l'Église, sans distinction de sexe, tient en ses mains les clefs du royaume des cieux. Pierre ne les a reçues ni en vertu d'une prétendue primauté, ni en qualité d'apôtre ou de ministre; c'est en tant que simple chrétien, que la promesse en a été faite à sa *profession de foi*. Quiconque peut la répéter avec lui, se trouve donc revêtu du même pouvoir.

Toutefois, l'Église ne se gouverne pas comme une démocratie pure; soit pour son propre gouvernement intérieur, soit pour ce qui est de ses rapports avec ceux du dehors, elle délègue ses pouvoirs à divers ministères, au nombre de cinq : les pasteurs, les docteurs, les anciens, les diacres, les diaconesses; sans parler des apôtres, des prophètes et des évangélistes, qui sont des fonctionnaires extraordinaires.

C'est l'Église qui est le sujet, ces divers ministères n'en sont que les attributs; en d'autres termes, l'Église n'est pas *pour* les ministères ou *par* les ministères, mais ceux-ci sont par l'Église et pour elle, de sorte que, si elle se dissout, ils cessent par le fait même. De là, il résulte encore qu'elle peut enlever tout caractère ministériel à celui à qui elle l'a conféré; qu'un pasteur n'est fonctionnaire que dans le sein de la con-

grégation déterminée qui l'a choisi, et qu'il cesse d'être ministre du moment où il n'est plus en fonctions.

En opposition à ceux qui prétendent que l'abondance suffisante de dons constitue le ministère, Robinson pense qu'une telle manière de faire sent trop l'anarchie et la confusion; il veut que les dons soient *officiellement* reconnus par l'Église et qu'elle adresse une vocation expresse. Le consentement de la congrégation est pour les indépendants l'essence de la vocation au ministère. Un prétendu ministre sans église n'est pas pour eux un ministre. Du reste, il s'attache soigneusement à montrer que l'office n'est rien en lui-même, qu'il ne confère aucun pouvoir à celui qui en est revêtu, indépendamment de ses *dispositions individuelles* ou de la *délégation* que l'Église lui confère. L'autorité du ministère est purement religieuse et morale, elle découle *exclusivement de la fidélité avec laquelle la parole de Dieu est prêchée,* la vérité est à la fois ce qui lui donne de l'efficace, la constitue et la limite. Ainsi les ministres se trouvent à la fois supérieurs et inférieurs aux simples fidèles, tout en n'étant que leurs égaux. S'occupe-t-on du message de paix qu'ils apportent? ils doivent être regardés comme supérieurs aux hommes et aux anges; s'arrête-t-on à considérer la charge en elle-même dans son objet? ils sont inférieurs à l'Église, puisqu'ils sont précisément choisis par elle pour être serviteurs; a-t-on en vue leur personne? ils sont des saints, des fidèles, car ils ne cessent pas d'être chrétiens en devenant ministres, leur fonction particulière ne doit jamais leur faire oublier leur vocation générale, qui les rend participants des mêmes grâces et des mêmes infirmités que les autres; et sous ce rapport là, ils sont tout simplement les égaux des autres membres de l'Église.

C'est pourquoi, tandis que dans les autres dénominations le clergé se recrute lui-même, par l'imposition des mains, sinon en transmettant les dons du Saint-Esprit, en vertu de la succession apostolique, du moins en communiquant à ceux qu'il reçoit une charge spéciale et un caractère particulier, chez les indépendants, la consécration est un acte de l'Église

toute entière ; elle se confond avec l'installation [1], d'où il résulte qu'elle ne se donne pas une fois pour toutes, mais chaque fois qu'on entre de nouveau en charge. Sans doute, ainsi que cela se pratique dans les charges civiles, s'il se trouve dans la congrégation un ancien fonctionnaire, il est naturel qu'il installe son successeur, mais, dans le cas contraire, l'Église doit le consacrer elle-même, et bien se garder de faire venir à cet effet des ministres du dehors. Car de quel droit ceux-ci interviendraient-ils dans cette cérémonie, à moins qu'ils ne soient des apôtres ou des évangélistes, ou mieux, qu'ils n'aspirent à se faire papes? Ne trouverait-on pas absurde que pour installer les autorités municipales d'une commune on fît venir les fonctionnaires des villes voisines, sous prétexte qu'elles reconnaissent la même loi et existent en vertu de la même charte? Et qu'arriverait-il, si quelques sauvages de l'Amérique venaient, d'une manière ou d'une autre, par l'intermédiaire de la Bible ou par les soins de quelques voyageurs laïques, à se convertir à l'Évangile? Faudrait-il absolument qu'ils fissent venir d'Europe quelque ministre qui ne comprendrait pas leur langue? Nullement. Du moment où une pareille assemblée a reçu l'Évangile, elle se trouve revêtue de toute l'autorité de Christ; elle constitue une Église, ayant parfaitement le droit de choisir des ministres dans son propre sein et de les consacrer.

Jusqu'ici nous n'avons développé que le côté formel et humain du système de l'indépendance, mais il y a aussi un côté réel et chrétien. Et ce dernier élément, est beaucoup plus accentué que dans les autres dénominations. Les indépendants sont loin de voir une Église dans toute société autonome s'occupant de sujets religieux. Si Robinson fait bon marché de l'idée cléricale qui considère avant tout le ministère et l'Église comme ayant leur existence et leur valeur réelle en vertu d'une prétendue institution divine, quelles que soient d'ailleurs les dispositions religieuses de la plupart de ceux qui en font

1. Ordination, is properly the esecution of election, t., II. p 440.

partie, c'est pour insister d'autant plus sur la sincérité de la profession, sur la présence de la vie et de la vérité chrétienne, qui seules peuvent donner à la congrégation, et partant aux divers ministères, le caractère d'institutions divines. On a pu, avec plus ou moins de raison, imputer aux réformateurs du XVIe siècle une théorie en vertu de laquelle tout établissement politico-religieux, dans lequel la Bible serait prêchée et les sacrements administrés, mériterait le titre d'Église chrétienne, pourvu que certaine profession de foi, très-orthodoxe d'ailleurs, mais depuis longtemps oubliée dans les archives, n'eût pas été officiellement abolie ; le père des indépendants a eu soin de la repousser expressément. La prédication de la Parole et l'administration des sacrements lui paraissent deux critères *insuffisants*, parce que l'Évangile peut être annoncé à une assemblée d'infidèles dans le but de les convertir, sans qu'ils forment une Église, bien que les sacrements, qui dans ce cas ne sont que des signes trompeurs, leur soient administrés. D'un autre côté la vraie Église, qui a toujours droit à ces ordonnances, peut en être privée pour un temps. La vraie Église se reconnaît à deux marques : la foi professée en paroles et en actions par ceux qui en font partie, principe matériel; et l'ordre dans l'administration des choses de Dieu, conformément à ce qui est enseigné, principe formel. Tout croyant est bien de droit membre de l'Église, mais, pour en faire partie de fait, il doit se joindre à une congrégation particulière, par une profession personnelle et publique, à moins qu'il ne prouve clairement, d'une autre manière, qu'il a la foi et qu'il est participant du Saint-Esprit, comme ce fut le cas des hommes qui se convertirent à Césarée, en entendant la prédication de Pierre. (Act., x, 44-48). Ce n'est qu'à ceux qui se trouvent dans ces conditions qu'appartiennent tous les privilèges ecclésiastiques, et en particulier les sacrements, qui ne sont pas un moyen de *rassembler* l'Église soit visible, soit invisible, mais qui la *supposent* déjà existante et sont un sceau de l'alliance sur laquelle elle repose. La prédication de l'Évangile est le seul moyen extérieur de rassembler l'Église.

Tout en insistant fortement sur la profession individuelle de la foi, en opposition au système territorial anglais qui place tous les citoyens dans l'Église, qu'ils le veuillent ou non, John Robinson ne paraît pas aspirer à s'assurer de la sincérité d'une profession de foi non démentie par les œuvres, faite dans des conditions qui, au tribunal de la charité chrétienne, doivent la faire tenir pour sérieuse. En même temps il s'élève très-fortement contre ceux qui se contentent d'une profession de foi en paroles seulement, et *ouvertement démentie par toute la vie.* Comment est-il possible, demande-t-il, que vous laissiez entrer dans l'Église des hommes qui montrent évidemment qu'ils appartiennent à la synagogue de Satan et qu'il serait de votre devoir d'exclure de l'Église s'ils s'y trouvaient déjà? Ne serait-ce pas là ouvrir la porte au monde et renoncer à cette séparation, entre lui et l'Église, que vous devez aspirer à atteindre en réclamant de tous ceux qui se joignent à vous une professsion individuelle et publique de leur foi? — Simon le magicien fut bien admis, objecte-t-on; mais si Philippe *eût connu le fond de son cœur,* lorsqu'il se présenta, croyez-vous donc qu'il eût consenti à profaner le baptême en donnant ce signe de la régénération à un homme rempli d'un fiel très-amer, qui n'avait ni part ni héritage dans cette affaire, contrairement au précepte du Seigneur qui défend de donner les choses saintes aux chiens? (Matth., VII, 6). Tout en exigeant une manifestation plus expresse de vie chrétienne que la plupart des Église de professants dans nos pays de langue française, Robinson, pour employer une expression moderne, ne demande pas qu'on trie ceux qui se présentent; il ne croit pas que l'Église doive être absolument pure; mais il prétend que tout doit être organisé de façon que chacun se juge pour son propre compte, et dans le cas où, malgré toutes ces précautions, un homme, reniant ouvertement sa foi par ses œuvres, se présenterait, il n'hésite pas à dire que l'Église doit le repousser.

La profession de foi personnelle risquerait bientôt d'être illusoire si la congrégation n'exerçait elle-même, et non ses ministres seulement, une discipline fraternelle et au besoin

administrative. Tous les membres sont solidaires les uns des autres et une congrégation qui se refuserait à faire cesser, au besoin par l'excommunication, un désordre grave dès qu'il serait prouvé, prendrait ce péché sur elle et cesserait par là même d'être une Église chrétienne. Selon Robinson, l'excommunication n'est que la prédication même de l'Évangile adressée à des pécheurs endurcis. L'Évangile est la puissance de Dieu en salut à tout croyant, l'excommunication est a puissance de Jésus-Christ pour la destruction de la chair de celui qui est incorrigible d'une autre manière, afin que son esprit soit sauvé au jour du Seigneur [1].

Maintenant que nous savons de qui se composent les Églises indépendantes, comment elles se recrutent, quelle est l'étendue et le pouvoir de chacune d'elles, il reste encore à voir comment elles se constituent. Une simple réunion accidentelle d'hommes, se trouvant d'ailleurs dans toutes les conditions requises ne forme pas une église; il faut encore qu'ils s'engagent solennellement envers Dieu et entre eux pour former une société et se consacrer à son service. C'est là le fameux *covenant* qui joue un si grand rôle et qui est adopté par tous les puritains. D'après les indépendants, il suffit que deux ou trois chrétiens prennent solennellement cet engagement, signent ce *covenant*, pour former une Église et pour placer chacun de ses membres au bénéfice de l'alliance de grâce, établie entre Dieu et la postérité d'Abraham à jamais. Ce *covenant*, traité entre Dieu et Abraham et sa semence, est antérieur et de beaucoup supérieur à celui des œuvres établi par Moïse; c'est l'alliance évangélique elle-même qui, dès les temps des patriarches, constitua l'Église chrétienne.

Voilà comment en restant fidèle jusqu'au bout au principe formel de l'autorité de la Bible entière, un homme si distingué que Robinson et qui, à tant d'égards, devança son siècle, en

1. P. 369, v. II. Il ajoute la restriction expresse qu'en aucun cas l'excommunication ne doit avoir des conséquences sociales et civiles, p. 90, v. II.

vint à déposer le vin nouveau du spiritualisme chrétien dans les vieux vaisseaux des théories territoriales et des religions nationales. En voulant se placer au bénéfice du covenant contracté avec Abraham, qu'ils comprirent d'une manière aussi charnelle et extérieure que les Juifs, les indépendants admirent dans leur théorie et dans leur pratique ecclésiastique, à tant d'autres égards spiritualiste et si franchement individualiste, un élément de perturbation qui fit tomber leurs descendants dans toutes les erreurs du multitudinisme, et dans les pratiques que Robinson et ses amis reprochaient si vivement à l'anglicanisme et aux Églises protestantes du continent. Le premier résultat de cette idée du covenant, à moins peut-être que la théorie ne soit venue à l'appui de la pratique qu'on désirait maintenir, fut la conservation du baptême des enfants, si impossible à défendre sans cela lorsqu'on veut être fidèle au principe puritain, qui ne permet de faire que ce que la Bible ordonne expressément. En vertu du covenant que Dieu traita avec Abraham et sa postérité, Robinson soutient que les enfants *dont un des parents fait partie de l'Église,* sont eux-mêmes au bénéfice du covenant, qu'ils appartiennent à la congrégation et qu'ils doivent recevoir le sceau de l'alliance. Par suite de cette complète identification de l'ancienne et de la nouvelle alliance, le père des indépendants ne peut se dépouiller des éléments théocratiques.

Il veut bien que l'Église renonce à la dîme et pourvoie à ses besoins par des contributions volontaires, mais les magistrats sont toujours chargés de faire observer les deux tables de la loi ; le dimanche est encore un sabbat, et Robinson ne peut s'élever à la théorie de la liberté religieuse absolue et de la séparation de l'Église et de l'État que son système implique sans cesse. Si Robinson a été à ces divers égards homme de son temps, n'oublions pas qu'à beaucoup d'autres il a devancé ses contemporains et a puissamment contribué à préparer l'avénement du spiritualisme chrétien, car en faisant dépendre la qualité de membre de l'Église de la profession individuelle de la foi, et en proclamant cette congrégation, ainsi composée,

un tout complet, indépendant et autonome, sa théorie atteint du même coup la mondanité et l'esprit clérical, les deux plus grands ennemis d'un christianisme vivant.

A ses grandes qualités comme pasteur et théologien, Robinson joignait une largeur d'esprit toujours rare, mais surtout au XVII^e siècle. Bien que les indépendants différassent, à divers égards, des protestants du continent, surtout pour ce qui tenait à la formation de l'Église, ils entretinrent toujours avec eux des rapports fraternels. On vit souvent des membres des deux dénominations prendre, accidentellement, la cène ensemble. Robinson, profitant du loisir que lui laissait son activité pastorale, qui n'était pas très-étendue, commença de grands travaux d'édification et de controverse ecclésiastique et théologique; il suivit avec beaucoup d'assiduité les cours de l'université de Leyde, qui était à cette époque un foyer de lumières. Les talents de Robinson furent si bien appréciés par les Hollandais, que l'université le reçut au nombre de ses membres; et lorsque la lutte éclata entre les arminiens et les calvinistes, ceux-ci le sollicitèrent, à plusieurs reprises, de prendre part à la controverse, comme l'homme le plus propre à confondre leurs adversaires. Le savant exilé finit par se rendre à leur demande, et il discuta pendant trois jours avec Épiscopius, de manière à justifier pleinement tout ce qu'on avait attendu de lui.

## IV. — DÉPART DES PÈLERINS POUR L'AMÉRIQUE.

Robinson et son troupeau avaient réussi, en peu d'années, à triompher du mauvais vouloir, des préjugés de leurs hôtes et à se faire une position supportable à Leyde. C'est cependant alors qu'ils songèrent à lever de nouveau la tente et à entreprendre leur grand pèlerinage vers l'Amérique. Le mal du pays fut au nombre des premiers motifs qui les firent songer à quitter la Hollande. Ils tenaient à rester Anglais, eux et leur

postérité, et ils se trouvèrent pris du désir de vivre de nouveau sous le gouvernement de leur redouté seigneur et maître, le roi Jacques, et d'augmenter l'étendue de ses domaines. De plus, les mœurs, le caractère industriel du pays, la différence de langage leur rappelaient sans cesse qu'ils étaient en exil, et, bien que leur position fût meilleure qu'à leur arrivée, elle n'était que relativement bonne par suite des exigences sociales. « Le pays où nous vivons, disaient-ils, semble fatigué d'habitants; l'homme, qui est la plus précieuse des créatures, a ici moins de valeur que le sol qu'il foule sous ses pas. On regarde comme un pesant fardeau d'avoir des enfants, des voisins, des amis; on fuit le pauvre; les hommes repoussent ce qui devrait causer les plus grandes jouissances de ce monde, si les choses étaient suivant l'ordre naturel. Les passions sont arrivées à ce point qu'il n'y a pas de fortune qui puisse mettre un homme en état de maintenir son rang parmi ses égaux; et cependant comme il faut y réussir sous peine d'être en butte aux mépris, il en résulte que dans toutes les professions, on cherche à s'enrichir par des moyens illégitimes, de sorte qu'il devient difficile aux gens de bien d'y vivre à leur aise et sans déshonneur. » Ces circonstances, jointes à l'inclémence du pays, avaient eu pour résultat de diminuer récemment leur nombre en faisant repartir pour l'Angleterre quelques uns de leurs amis, qui, tout en admirant leurs souffrances et sympathisant avec eux, les avaient laissés avec larmes, comme Horpa se sépara de Nohémi, ou comme ces Romains qui abandonnèrent Caton à Utique en disant qu'il n'était pas donné à tous d'être des Catons. Ils avaient préféré les prisons d'Angleterre à cette vie dure de Hollande. La plupart, il est vrai, portaient gaiement et résolument leur fardeau, grâce à la vigueur de l'âge; mais pour quelques-uns la vieillesse commençait à venir, hâtée par de grands et continuels labeurs, sans parler des tristesses et des croix. Si encore ils eussent été seuls à endurer toutes ces épreuves! mais ce qui les touchait tout particulièrement, c'est que le bien-être temporel et spirituel de leurs serviteurs et surtout de leurs

enfants avait été atteint. « Ceux qui, parmi ces jeunes gens, se distinguaient par leurs bonnes dispositions, portaient le joug sans murmurer; mais leurs travaux étaient souvent si considérables que leurs forces cédaient sous le faix et qu'ils succombaient à une vieillesse anticipée; leur fleur, pour ainsi dire, se desséchait dans le bourgeon. Ce qu'il y avait de plus lamentable encore, c'était de voir le découragement qui s'emparait quelque fois de leur esprit. Entraînés par les mauvais exemples, ils cédaient aux nombreuses tentations de la ville. Ils se lançaient en des carrières extravagantes et pleines de périls; la bride sur le cou, ils fuyaient loin du toit paternel. Les uns se firent soldats, d'autres s'engagèrent sur des vaisseaux pour des voyages de long cours; il en est qui prirent encore de pires partis. »

Pourquoi donc s'obstiner à rester en Hollande, dès que leur postérité est en danger imminent de se corrompre et de dégénérer tout à fait? « La terre entière n'est-elle pas le jardin du Seigneur? Dieu ne l'a-t-il pas livrée aux fils d'Adam pour qu'ils la cultivent et l'embellissent? Pourquoi nous laisserions-nous mourir de faim, faute de place, tandis que de vastes contrées, également propres à l'usage de l'homme, restent inhabitées et sans culture? »

A tous ces motifs de départ venaient s'en joindre d'autres, puisés dans des considérations purement religieuses. Les pèlerins ne voyaient pas en beau l'état religieux de l'Europe protestante. Profondément scandalisés de la profanation du sabbat, dont ils étaient témoins en Hollande, ils s'étaient inutilement adressés au synode de Dordrecht pour qu'il prît des mesures de nature à garantir l'observation du jour du Seigneur. L'empire de l'Antechrist leur semblait s'étendre de tous côtés; les diverses Églises d'Europe avaient déjà été frappées; peut-être l'arrêt était déjà porté contre eux-mêmes. « Qui sait si Dieu n'a pas eu soin de préparer cette place (l'Amérique) pour servir de refuge à ceux qu'il veut sauver de la destruction générale? Élever une Église réformée et la soutenir dans son enfance; unir ses forces avec celles d'un

peuple fidèle pour la fortifier, la faire prospérer, et la sauver des hasards, et peut-être de la misère complète à laquelle elle serait exposée sans cet appui, quelle œuvre et plus noble et plus belle, quelle entreprise plus digne d'un chrétien? » Ce serait là un grand et utile exemple qui ranimerait la foi des fidèles, et, ainsi que Robinson se plaisait à le leur répéter, dès qu'ils auraient à leur offrir un lieu sûr dans lequel ils pourraient servir Dieu en liberté, plusieurs même de leurs adversaires viendraient se joindre à eux.

Évidemment la sphère d'activité extrêmement restreinte dans laquelle ils se trouvaient renfermés en Hollande ne pouvait suffire à des hommes d'une telle énergie : il fallait qu'un champ plus vaste s'ouvrît devant eux; ils avaient le sentiment d'être appelés à de grandes destinées; « ils entrenaient à la fois l'espérance et le désir de fonder, en ces coins reculés du monde, quelque établissement propre à étendre le royaume de Jésus-Christ, ou tout au moins de frayer à d'autres le chemin, comme on jette quelques pierres dans le lit d'un ruisseau pour le passer à gué. »

Cependant, quoique ces motifs fussent très-puissants, le souvenir de ce que les pèlerins avaient souffert en quittant l'Angleterre et des difficultés de leur premier établissement en Hollande était trop vivant au milieu d'eux, l'entreprise était elle-même trop grande, pour que des hommes aussi sérieux que nos puritains s'y engageassent à la légère. Il fallut donc délibérer longuement, sérieusement et les avis se trouvèrent partagés. Aucune des objections qu'on pouvait faire n'échappa à leur esprit pénétrant, et ce n'est qu'après s'être bien rendu compte de toutes les difficultés du projet qu'ils prirent une résolution définitive.

On parla des nombreux hasards de la mer, qui ne sont épargnés à personne; on objecta que les femmes, les enfants, plusieurs d'entre eux épuisés par l'âge et le travail étaient hors d'état de supporter un pareil voyage; la traversée se terminât-elle heureusement, les privations nombreuses qu'ils auraient à endurer, le changement d'air, de nourriture et

d'eau les exposeraient à des maladies qui ne pourraient manquer de les emporter; et ceux qui échapperaient tomberaient infailliblement victimes de la cruauté des Indiens, qu'on dépeignait sous les couleurs les plus sombres.

On objectait encore qu'il fallait beaucoup d'argent pour entreprendre un voyage qui menaçait d'avoir une si triste issue, et que la vente de leurs biens ne pouvait pas leur fournir la somme nécessaire. Enfin ils faisaient le récit des malheurs de ceux qui les avaient précédés dans de semblables entreprises, et ils rappelaient ce qu'ils avaient eu eux-mêmes à souffrir lorsqu'ils avaient quitté l'Angleterre pour s'établir en Hollande, bien que ce fût une contrée voisine de leur pays et une république riche et civilisée.

Ces objections étaient si fortes que ceux-mêmes qui désiraient le plus partir étaient obligés de convenir qu'ils s'exposaient à de grands dangers et que, si l'entreprise échouait, vu leur âge et l'épuisement de leurs ressources, ils se trouveraient hors d'état de se faire une nouvelle position. « Mais, répondaient-ils, toutes les grandes et belles choses ne s'accomplissent jamais qu'au milieu de grandes difficultés et réclament un courage à la hauteur des circonstances. Les dangers dont on nous parle sont graves, il est vrai, mais non au point de ne laisser aucune place à l'espérance; après tout, s'ils sont probables ils ne sont pourtant pas certains. » D'autres difficultés pouvaient être prévenues, et même, avec de la prudence, du courage, de la patience, et, moyennant le secours de Dieu, l'entreprise pouvait réussir. Ils faisaient remarquer qu'ils n'étaient pas guidés par la curiosité et l'appât du gain, qu'ils ne partiraient pas à la légère, comme les aventuriers qui avaient échoué; qu'ils n'en était pas d'eux comme de la plupart des hommes; que leur but était bon et honorable, leur profession légale et que par conséquent ils étaient autorisés à compter sur la protection de Dieu. « Nous ne nous décourageons pas aisément. Et après tout, si nous sommes appelés à perdre la vie dans une si belle et si noble entreprise, ne pouvons-nous pas le faire avec joie? »

A la suite de plusieurs conférences privées et publiques, après des jeûnes et des prières, ils se décidèrent à partir.

Mais comment se procureraient-ils et l'argent nécessaire et l'autorisation indispensable? Les négociations à ce sujet avec le gouvernement et divers commerçants durèrent plusieurs années. Le roi Jacques accueillit favorablement la première nouvelle du projet de ses ci-devant sujets. « Que pensez-vous faire en Virginie? » demanda-t-il. Et lorsqu'ils lui répondirent qu'ils pensaient se livrer à la pêche : « Que Dieu ait mon âme, s'écria-t-il en jurant, c'est un brave commerce, la profession même des apôtres. » Toutefois, le rusé monarque se garda bien de donner une réponse définitive, voulant, disait-il, consulter l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres. Comme dans ce moment même, il forçait d'autres puritains à quitter l'Angleterre, et que les pèlerins demandaient que la liberté religieuse leur fût expressément garantie, les négociations ne paraissaient pas vouloir aboutir. Leur largeur chrétienne risqua même de les faire échouer. Regardant beaucoup plus à ce qui unit qu'à ce qui sépare, ils rédigèrent un mémoire, dans lequel ils montraient leur conformité de doctrine avec les épiscopaux, ajoutant, qu'ils ne différaient que pour l'organisation ecclésiastique, sans paraître se douter, dans leur sincérité, que leurs vues particulières pussent faire rejeter leur demande.

Leurs amis, plus prudents, se gardèrent bien de remettre cette exposition de leur foi. On finit par leur faire comprendre qu'ils pouvaient partir et qu'on fermerait les yeux. Robinson et ses amis se contentèrent de cette insinuation, se disait fort sagement que, « si l'on se mettait dans l'esprit de leur nuire, ils auraient beau avoir une patente munie d'un sceau grand comme le parquet d'une chambre, on trouverait bien moyen de la révoquer. »

Pendant que toutes ces démarches se faisaient en Angleterre, par l'intermédiaire de quelques agents, les Hollandais, instruits du projet des puritains, firent tous leurs efforts, d'abord pour les retenir, et ensuite pour obtenir du moins

qu'ils s'établissent dans leurs propres colonies. Mais le patriotisme des pèlerins ne leur permit pas de céder à ces sollicitations, qui montrent qu'ils avaient admirablement réussi, en peu d'années, à dissiper les préjugés répandus sur leur compte. Ils étaient si bien appréciés, et leur titre de puritains était si bien justifié qu'un magistrat, dans une cour de justice, leur rendit ce beau témoignage : « Ces Anglais ont vécu au milieu de nous pendant douze ans, et cependant, on ne leur a jamais intenté de procès, il ne s'est pas même élevé d'accusation contre un seul d'entre eux. »

Le jour fixé pour le départ approchant, il fallut décider quels seraient ceux qui s'embarqueraient. Leurs moyens pécuniaires ne leur permettant pas de partir tous, et la prudence ordonnant d'ailleurs que la congrégation entière ne s'exposât pas à la fois, les plus valides et les plus jeunes s'offrirent librement pour aller ouvrir la voie aux autres, en faisant un premier essai. On convint que si ceux qui partaient étaient obligés de retourner, leurs amis de Leyde les assisteraient de leur mieux, comme aussi s'ils réussissaient, ils devaient prêter leur secours aux frères qu'ils laissaient en arrière et leur faciliter l'émigration. Comme la majorité de la congrégation restait en Hollande, on retint Robinson, et son collaborateur, l'Ancien William Brewster, se mit à la tête de ceux qui partaient.

La veille du départ les pèlerins célébrèrent un jeûne solennel et leur pasteur prêcha un sermon sur ce texte : « Et je publiai là le jeûne auprès de la rivière d'Ahava, afin de nous humilier devant notre Dieu, le priant de nous donner un heureux voyage pour nous et pour nos familles, et pour tous nos biens. » Ce discours remarquable, achève de nous faire connaître et le pasteur et le troupeau. Il respire un esprit franchement protestant. Robinson exhorte ses frères à se préserver du traditionalisme, qui va bientôt être tout puissant, et comme si ce n'était pas assez, prévoyant en quelque sorte les erreurs du XVIIIe siècle, qui avaient mission de réagir contre celles du XVIIe, il avertit ses amis que, tout

en maintenant les droits de la liberté chrétienne et du progrès, il faut bien se garder de mépriser l'histoire du passé et ses enseignements.

« Il nous parla, dit Édouard Winslow, de notre séparation et de l'incertitude où nous étions de nous revoir jamais; mais, soit que nous dussions nous revoir ou non, il nous invita fortement, devant Dieu et ses anges élus, à ne le prendre pour modèle que dans les choses où lui-même il avait suivi l'exemple de Christ, nous disant que, si Dieu jugeait bon de nous révéler sa volonté par d'autres que par lui, nous fussions toujours prêts à les écouter comme nous l'avions écouté lui-même, car il *avait la conviction que le Seigneur nous tenait en réserve d'autres lumières dans sa Parole.* Et à ce propos, il déplora l'état des Églises réformées, qui avaient mis un point d'arrêt à leur développement religieux, refusant d'aller plus loin que ceux qui furent les instruments de leur réformation. Ainsi les luthériens, qui se cramponnent à Luther, aimeraient mieux mourir que d'embrasser quelques-unes des vues de Calvin, sans même examiner si peut-être en effet le Seigneur ne lui aurait pas révélé plus clairement une portion de sa vérité. Les calvinistes aussi, vous les voyez se fixer à la place où Calvin les a laissés ; *aveuglement déplorable! car, pour si grandes qu'aient été les lumières des réformateurs et de leurs contemporains, il n'est pas dit qu'il n'y eût plus en eux d'obscurité;* et certainement que, s'ils vivaient encore, on les verrait aussi empressés à recevoir de nouvelles clartés, qu'ils le furent à saluer le jour naissant. Puis il nous rappela notre alliance (covenant), cet article surtout où nous avions promis d'accueillir toute vérité qui se peut démontrer par la Parole de Dieu, dans les Écritures, nous exhortant d'ailleurs à ne pas y procéder à la légère, mais à comparer une idée nouvelle avec les vérités dont la certitude nous fût acquise précédemment. Car, dit-il, il est impossible *que le monde chrétien ait tout entier vécu jusqu'à ce jour dans la profonde noirceur des ténèbres, ni que la connaissance éclate tout d'un coup dans son entière perfection.* »

Le lendemain ils partirent pour le port de Delft, où les vaisseaux les attendaient. « C'est ainsi, dit un de leurs historiens, qu'ils quittèrent cette ville (Leyde), qui avait été pour eux un lieu de repos ; cependant ils étaient calmes, ils savaient qu'ils étaient pèlerins et étrangers ici-bas. Ils ne s'attachaient pas aux choses de la terre, mais levaient les yeux vers le ciel, leur chère patrie, où Dieu avait préparé pour eux sa cité. Ils arrivèrent enfin au point où le vaisseau les attendait. Un grand nombre d'amis, qui ne pouvaient partir avec eux, avaient du moins voulu les suivre jusque-là. La nuit se passa sans sommeil ; elle s'écoula en épanchements d'amitié, en pieux discours, en expressions pleines d'une véritable tendresse chrétienne. Le lendemain ils se rendirent à bord ; leurs amis voulurent encore les y accompagner ; ce fut alors qu'on ouït de profonds soupirs, qu'on vit des pleurs couler de tous les yeux, qu'on entendit de longs embrassements et d'ardentes prières, dont les étrangers eux-mêmes se sentirent émus. Le signal du départ étant donné, ils tombèrent à genoux, et leur pasteur, levant au ciel des yeux pleins de larmes, les recommanda à la miséricorde du Seigneur. Ils prirent enfin congé les uns des autres, et prononcèrent cet adieu qui, pour beaucoup d'entre eux, devait être le dernier. »

C'était le 22 juillet 1620. Grâce à un vent favorable, le *Speedweel*, petit navire de 60 tonneaux, les transporta promptement à Southampton. Mais là ils éprouvèrent un fâcheux retard. Quelques frères anglais ayant augmenté leur nombre, ils s'embarquèrent sur deux vaisseaux, dont l'un était en si mauvais état qu'ils furent, par deux fois, obligés de relâcher, d'abord à Darmouth, puis à Plymouth. Il fallut se séparer de nouveau. Le plus petit navire fut abandonné, et, le 6 septembre 1620, cent d'entre eux seulement s'embarquèrent à Plymouth sur le *Mayflower*, la Fleur de Mai.

Au moment de partir, ils reçurent une lettre de Robinson, qui arrivait fort à propos pour les encourager. Leur exprimant de nouveau le regret de ne pouvoir les suivre, il leur

recommandait la patience au milieu des difficultés qui pouvaient les atteindre, et les dispositions fraternelles, l'amour de la concorde et de la paix. Il insistait surtout sur l'impérieuse nécessité d'être en paix avec Dieu, disant que, s'il convient au chrétien de demander journellement au Seigneur le pardon de ses offenses, les circonstances particulières dans lesquelles ils se trouvaient, leur en faisaient tout spécialement un devoir. « Rappelez-vous, leur disait-il, que lorsque le péché a été effacé par une sérieuse repentance et lorsqu'on porte vivant dans la conscience, par le Saint-Esprit, le sentiment d'avoir été pardonné, on est dans une grande sécurité et en paix en face du danger, fortifié dans toutes les détresses et certain d'être heureusement délivré de tout mal, soit dans la vie, soit dans la mort. »

Puis, après les avoir entretenus de leurs devoirs spirituels, il leur donne de remarquables conseils, se rapportant à la vie politique et sociale. « Vous allez, leur dit-il, être appelés à former un corps politique et à établir un gouvernement civil, sans avoir parmi vous des personnages particulièrement distingués que vous puissiez élever aux charges de l'État. Agissez en hommes sages et chrétiens, non-seulement en choisissant des candidats dévoués au bien public, mais aussi en leur rendant l'honneur et l'obéissance qui leur sont dus dans l'exercice de leurs fonctions; ne vous arrêtez pas à considérer qu'ils ne sont que des hommes comme tous les autres, mais songez qu'ils sont établis de Dieu pour votre bien. N'imitez pas la multitude frivole, qui fait plus de cas des habits chamarrés que des vertus des fonctionnaires et de l'ordre de Dieu. Mais vous connaissez mieux que cela, sachant que, pour si humble que soit la personne d'un fonctionnaire, il faut respecter en lui le pouvoir et l'autorité de Dieu dont il est le représentant. Vous devez vous attacher d'autant plus scrupuleusement à l'observation de ce devoir dans votre position actuelle, que vous aurez pour vous gouverner des hommes que vous aurez vous-mêmes choisis. »

Humilité devant Dieu, égalité et fraternité entre les

hommes, respect et obéissance aux élus du peuple souverain, tels sont les principes tutélaires que Robinson recommande a cette portion de son troupeau qui traverse les mers pour aller préparer, en Amérique, au milieu de beaucoup de souffrances, un asile à ceux qui croient à la vérité, au devoir, et que rien ne saurait empêcher d'obéir à leur conscience éclairée par la Parole de Dieu.

---

# CHAPITRE II

## L'AMÉRIQUE DU NORD A L'ARRIVÉE DES PÈLERINS

### I. — DÉCOUVERTE DES DIVERSES CONTRÉES DE L'AMÉRIQUE.

Le succès de Christophe Colomb, qui, plein de foi en la théorie de la rotondité de la terre, s'embarqua pour chercher un passage conduisant aux Indes, et trouva un nouveau monde, avait porté plusieurs voyageurs à tenter de nouvelles découvertes. Amerigo Vespucci soupçonna le premier qu'il y avait un vaste continent à découvrir, et non-seulement quelques îles, comme on l'avait cru d'abord; Jean Cabot confirma cette prévision en débarquant sur les côtes du Labrador en 1497; l'année suivante il longea la côte, sans aborder, depuis le cap Breton jusqu'aux Florides; Gaspar Cortereal, envoyé par le Portugal, visita, en 1501, les côtes de l'Amérique du Nord jusqu'au 15e degré de latitude, mais en se tenant à six milles en mer; et, en 1504, Denys de Harfleur dressa une carte du Saint-Laurent; Jean Ponce de Léon, après avoir inutilement cherché la fontaine de Jouvence dans les îles Bahama, découvrit, en 1512, la Floride; Verrazzani, florentin, envoyé par la France, après avoir visité, en 1523, plusieurs points de la côte sud, entra le premier dans les

havres de New-York et de Newport, et poursuivit son voyage d'exploration jusqu'à la Nouvelle-Ecosse ; Jacques Cartier, marin de Saint-Malo, remonta, en 1534, le Saint-Laurent jusqu'à la baie de Gaspé, et l'année suivante il atteignit une île dominée par une haute colline qu'il appela *Mont-Real* ; Ferdinand de Soto, qui avait fait avec Pizarro la conquête du Pérou, s'enfonça, en 1539, dans les forêts de la Floride avec un millier d'aventuriers et alla périr, en 1542, sur les bords du Mississipi ; Vasquez Coronada, à la tête de trois cent cinquante Espagnols et de huit cents Indiens, pénétra, en 1540, jusqu'en Californie.

Ce ne fut que lorsque de cruels désappointements eurent fait passer le goût de ces aventures, tout à fait dignes des chevaliers errants du moyen âge, entreprises dans l'espoir de trouver des trésors fabuleux, qu'on songea enfin à des établissements sérieux. Les Français, les Anglais, les Espagnols et les Hollandais cherchèrent à s'établir sur plusieurs territoires qui font aujourd'hui partie des États-Unis.

## II. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS.

La France fut la première à avoir des établissements sur ce continent américain où depuis longtemps elle ne possède plus rien. Tandis que des aventuriers, parmi lesquels beaucoup de fils de famille, trouvaient la mort en cherchant à gagner en quelques jours une immense fortune, des pêcheurs basques, bretons et normands construisaient à Terre-Neuve les premières cabanes européennes, dès la fin du xv^e^ et le commencement du xvi^e^ siècle. Les rigueurs de l'hiver, les maladies qui décimèrent les compagnons de Cartier dans son second voyage (1534) ne lui permirent pas de fonder une colonie sur les bords du Saint-Laurent, comme il paraît en avoir eu l'intention;

mais dès l'année 1540, François de la Roque, seigneur de Robertval en Picardie, fut nommé par François Ier lieutenant général du Canada [1] et des contrées environnantes, avec l'autorisation d'établir une plantation. Cartier devait l'accompagner en qualité de premier pilote et de capitaine général. Ils avaient été autorisés à vider les prisons du royaume pour se procurer des émigrants. Aussi, pendant l'hiver, un fut pendu pour vol; il fallut en mettre d'autres aux fers et en fouetter plusieurs, hommes et femmes. François Ier, qui avait besoin de Robertval en vue de la guerre qui allait éclater (1543), le rappela, et on ne songea plus de longtemps au Canada.

En 1555, l'attention se porta sur l'autre extrémité du continent. Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Malte et vice-amiral de Bretagne, essaya, sans succès, d'établir une colonie protestante dans le Brésil. L'amiral Coligny reprit le projet, et Jean de Ribault, excellent marin de Dieppe, fonda, en 1562, un établissement protestant nommé la Caroline sur la rivière Alatamaha dans la Géorgie, à deux lieues de la mer. Les émigrants furent charmés de trouver un pays dont le climat leur rappelait si bien celui de la patrie; ils admirèrent les belles forêts de mûriers, se hâtèrent de prendre des chenilles pour des vers à soie, et bientôt la Floride eut sa Seine, sa Loire et sa Garonne. Mais cet enthousiasme fut de courte durée. Ribault étant allé en France chercher des secours, la discorde éclata parmi les colons; le mal du pays s'empara d'eux, et ils se rembarquèrent sur un brigantin de leur propre construction. Ils étaient déjà en proie à toutes les horreurs de la famine lorsqu'un navire anglais les recueillit en mer.

Coligny ne se laissa point décourager par ce nouvel échec. En 1564, Laudonnière, homme d'une grande intelligence, partit à la tête d'une nouvelle expédition. L'espoir de trouver d'immenses mines d'or dans l'intérieur, et le bruit qui courut en France que sous le climat de la Caroline la durée de la vie

1. *Canada*, dans la langue des Indiens, signifie *amas de cabanes, village*.

humaine était doublée, déterminèrent beaucoup de gens à partir. Coligny, désireux de bien connaître le pays, adjoignit à l'expédition un peintre habile, Jacques le Moyne. Fort bien accueillis par les Indiens, les Français s'établirent sur les bords d'une rivière qu'ils appelèrent le fleuve de Mai.

Malheureusement, si le patriotisme et l'enthousiasme religieux animaient les principaux d'entre eux, la masse, composée d'hommes dissolus, était exclusivement dominée par le désir de faire fortune au plus tôt et à tout prix. Des dissensions éclatèrent et quelques-uns d'entre eux, sous prétexte d'échapper à la famine, équipèrent deux navires pour se rendre dans la Nouvelle-Espagne et se livrèrent à la piraterie. Grâce à ces désordres, ils se trouvèrent bientôt exposés à toutes les horreurs de la faim; ils étaient sur le point de repartir pour la France lorsqu'un capitaine anglais, John Hawkins, arriva fort à propos pour les ravitailler. Ce secours inattendu ne les détourna cependant pas de leur projet. Ils étaient à la veille de s'embarquer lorsque Ribault arriva avec un nouveau renfort de familles d'émigrants, abondamment pourvus de graines potagères, d'instruments aratoires et d'animaux domestiques. Une joie folle éclata parmi tous les émigrants et l'avenir de la colonie parut définitivement assuré.

Mais un danger plus terrible que ceux auxquels ils avaient échappé les menaçait à leur insu. L'Espagne ne pouvait tolérer que des Français, et surtout des huguenots, s'établissent sur un territoire qu'elle prétendait lui appartenir. Don Pedro Menendez, capitaine de fortune, qui s'était enrichi en Amérique et que ses cruautés avaient fait tomber en disgrâce, se chargea, pour se réhabiliter, de chasser les Français de la Floride et d'y établir une colonie espagnole. Il part à la tête de 2500 hommes, soldats, marins, prêtres, jésuites, et colons avec leurs familles; pour mieux garder le secret il ne se donne pas le temps de rallier une portion de sa flotte dispersée par un orage, et il fond, à l'improviste, sur les colons. La flotte française ne s'attendant pas au combat coupe ses câbles et gagne la mer. Après l'avoir inutilement poursuivie, Menendez fait

débarquer ses troupes et les conduit, à travers les forêts et les marais, à l'attaque des protestants. Le fort est pris, et tout le monde est taillé en pièces, sans excepter les femmes et les enfants, les vieillards et les malades. Il périt environ deux cents personnes. Quelques colons avaient réussi à gagner les bois. Les uns, après des souffrances inouïes, parvinrent à s'embarquer sur deux petits navires restés dans le port; les autres, s'étant rendus à leurs ennemis, furent immédiatement massacrés. Mais comme si tout ce sang ne suffisait pas pour assouvir leur fanatisme, les Espagnols, furieux de voir qu'une partie de leur proie leur échappait, insultèrent les cadavres de leurs victimes. Puis, le carnage à peine achevé, les sujets de Sa Majesté Catholique, les mains encore teintes de sang huguenot, assistent à la messe, plantent une croix, et choisissent un emplacement pour construire la première église catholique sur le territoire des États-Unis.

Cependant ils n'étaient pas encore au terme de leurs exploits. La flotte française qui avait gagné la mer avait été jetée à la côte par une terrible tempête qui avait duré plusieurs semaines. Affaiblis par la fatigue et le manque de nourriture, les Français capitulent. On les transporte alors dans une barque par petites bandes; arrivés sur le bord occupé par les vainqueurs, on leur lie les mains derrière le dos, et cela fait on les pousse comme un troupeau de moutons du côté de Saint-Augustin. Lorsqu'ils approchent du fort, à un signal donné, au bruit du tambour et au son de la trompette, les Espagnols se jettent sur leurs victimes et les massacrent, à l'exception de quelques catholiques. Menendez fit placer au-dessus de leurs corps pendus aux arbres l'écriteau suivant : « Je ne fais ceci comme à Français, mais comme à luthériens, » Le nombre des victimes du fanatisme espagnol qui périrent dans ces deux rencontres s'élevait à environ neuf cents personnes.

Ce crime fut aussi promptement puni qu'il avait été promptement exécuté. A la vérité, malgré l'indignation générale qui s'empara de tous les esprits en France à cette nouvelle, Catherine de Médicis, qui gouvernait pour son fils Charles IX « fit

semblant de ne pas s'apercevoir de l'affront auquel elle n'avait peut-être que trop connivé ; » mais un brave gentilhomme gascon, Dominique de Gourgues, bon catholique, qu'une vie de vicissitudes avait aguerri, vend aussitôt ses propriétés, emprunte de ses amis et part en 1567 pour la Floride, avec trois navires portant cent cinquante soldats. Rendu à l'île de Cuba, après avoir dépeint sous les plus vives couleurs le tableau des cruautés que les Espagnols avaient exercées sur les Français de la Floride, « voilà, ajoute-t-il, mes camarades, le crime de nos ennemis. Et quel serait le nôtre, si nous différions plus longtemps à tirer justice de l'affront qui a été fait à la nation française? C'est ce qui m'a engagé à vendre mon bien ; c'est ce qui m'a ouvert la bourse de mes amis ; j'ai compté sur vous, je vous ai crus assez jaloux de la gloire de votre patrie pour lui sacrifier jusqu'à votre vie en une occasion de cette importance ; me suis-je trompé ? J'espère donner l'exemple, être partout à votre tête, prendre pour moi les plus grands périls ; refuseriez-vous de me suivre ? » On répondit par des acclamations. De Gourgues alors, favorisé par les Indiens mécontents, s'empara des forts espagnols et fit pendre les prisonniers aux arbres mêmes où l'on avait étranglé les Français. Il fit écrire avec un fer chaud sur une planche de sapin : *Je ne fais cecy comme à Espagnols ny comme à mariniers, mais à traîtres, voleurs et meurtriers.*

Le roi de France désavoua le brave capitaine, admiré de l'Europe entière, et renonça à toute prétention sur la Floride.

Les guerres civiles détournèrent l'attention de la colonisation. Ce ne fut qu'en 1598 qu'une nouvelle expédition eut lieu pour le Canada, sous la direction du marquis de Roche, gentilhomme breton. Craignant de voir ses compagnons s'échapper, — ils étaient la plupart des repris de justice, — il les dépose sur une plage déserte et escarpée, l'île de Sable, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, et passe, de sa personne, sur le continent. Mais surpris à son retour par une furieuse tempête, de Roche est transporté, en dix ou douze jours, sur les côtes

de France, et jeté en prison. Ce n'est qu'au bout de cinq ans qu'il put raconter ses aventures au roi. « Le monarque, touché du sort des malheureux abandonnés dans l'île de Sable, ordonna au pilote qui les y avait conduits d'aller les chercher. Celui-ci n'en trouva plus que douze sur quarante qui y avaient été débarqués. Dès qu'ils avaient été livrés à eux-mêmes, ces hommes, accoutumés à donner libre cours à la fougue de leurs passions, n'avaient plus voulu reconnaître de maître. La discorde les avait armés les uns contre les autres, et plusieurs avaient péri dans des querelles qui avaient encore empiré leur triste situation. »

Quelques années plus tard, 1603, une flottille, équipée par quelques négociants de Saint-Malo, et commandée par le célèbre capitaine Champlain, partit pour la Nouvelle-France. Chauvin, à qui on avait accordé les droits de La Roche, étant mort, Pierre Dugua, sieur de Monts, gentilhomme calviniste de la Saintonge et gouverneur de Pons, fut mis à la tête de l'entreprise. Les protestants obtinrent en même temps la liberté de professer leur foi dans les colonies comme en France, mais les indigènes devaient être élevés dans la religion catholique. L'émigration parut un instant très-populaire, surtout parmi la noblesse. Après être descendus au sud jusqu'au cap Cod, dans le Massachusetts, de Monts et Champlain gagnèrent le bassin de Port-Royal, dans l'Acadie (Nouvelle-Écosse), découvert par son compagnon, le baron de Poutrincourt, où ils fondèrent, en 1604, la ville qui porte aujourd'hui le nom d'Annapolis. Tout marcha fort bien pendant trois ans; les premières difficultés étaient surmontées, lorsque les négociants de Saint-Malo ayant obtenu la révocation du privilége exclusif de la traite accordée aux colons, ceux-ci furent, à leur grand regret, obligés d'abandonner Port-Royal en 1607.

La mort d'Henri IV donna un caractère tout différent à l'entreprise. Les Jésuites obtinrent du gouvernement français que M. de Poutrincourt fût forcé de les recevoir dans son établissement en qualité de missionnaires. Ses compagnons huguenots préférèrent sortir de la société plutôt que de se soumettre

à ces exigences; et la marquise de Guercheville, protectrice des missions d'Amérique, les remplaça et acheta les droits de M. de Monts sur l'Acadie. Bientôt il fallut ruiner la colonie pour faire vivre les Jésuites. « En effet, le fils de Poutrincourt, fut obligé, peu de temps après, de conclure un arrangement avec la marquise, par lequel la subsistance des missionnaires devait être prise sur la pêche et même sur la traite des pelleteries, aux profits de laquelle elle les fit entrer, ôtant ainsi à ceux qui auraient eu la volonté d'aider à l'entreprise, le moyen d'y prendre part. »

Des discussions ne tardèrent pas à éclater. Elles furent portées au point que les Jésuites, agissant au nom de leur puissante protectrice, firent saisir les vaisseaux de Poutrincourt, et causèrent des emprisonnements et des procès qui le ruinèrent, et qui réduisirent les habitants de Port-Royal, auxquels il ne put envoyer de provisions, « à vivre de glands et de racines tout un hiver. »

Après avoir ainsi ruiné la colonie, la marquise, amie des Jésuites fit armer un vaisseau à Honfleur pour prendre les révérends pères à Port-Royal, et les transporter sur les bords de la rivière Penobscot, dans un endroit qu'ils appelèrent Saint-Sauveur. Tout allait à leur souhait, lorsqu'un capitaine anglais, Argall, détruisit la colonie sous prétexte que le territoire appartenait à l'Angleterre [1]. Port-Royal fut de nouveau abandonné et les colons dispersés. Quelques-uns rentrèrent en France, tandis que d'autres cherchèrent à se maintenir dans la province.

Pendant ce temps M. de Monts, qui depuis le retrait de son privilége, en 1608, s'était transporté de l'Acadie dans le Canada, avait, de concert avec Champlain, son lieutenant, fondé la ville

1. On convint que la découverte conférait le droit de possession, mais on ne s'accorda jamais sur ce qu'il fallait entendre par découverte. Était-ce une prise de possession réelle, une exploration, ou même une simple vue de pays? De là diverses prétentions qui occasionnèrent souvent des guerres.

de Québec [1]. Mais l'autorité absolue du gouverneur revêtu des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire les plus amples, les tracasseries des ordres religieux, qui s'établirent de bonne heure au Canada, arrêtèrent le développement de la colonie. « Ce qui frappait davantage autrefois l'étranger en arrivant sur ces bords, dit l'historien du Canada, c'étaient nos institutions conventuelles, comme dans les provinces anglaises, c'étaient les monuments du commerce et de l'industrie, différence caractéristique qui faisait connaître l'esprit des deux peuples. Tandis que nous érigions des monastères, le Massachusetts construisait des vaisseaux pour commercer avec toutes les nations. Le despotisme de Richelieu acheva de compromettre l'avenir de la colonie. Les protestants qui jusqu'à son ministère y avaient été admis en furent formellement exclus, « mesure, dit M. Garneau, qui porta un coup fatal au Canada, parce que s'il fallait absolument éliminer une des deux religions pour avoir la paix, l'intérêt de la colonisation demandait que cette élimination tombât plutôt sur les catholiques qui émigraient peu ou point du tout, que sur les protestants qui ne demandaient qu'à sortir du royaume. » Le premier fruit de cette politique fut la conquête du Canada au profit de l'Angleterre par ces mêmes protestants français. Richelieu concéda à la corporation des *cent associés* la Nouvelle-France et la Floride à perpétuité; plusieurs navires furent équipés et mis sous les ordres de Roquemont, l'un des associés; un grand nombre de familles et d'ouvriers s'embarquèrent en 1628 avec des provisions de toute espèce et on fonda les plus belles espérances sur le succès de l'entreprise. Mais pendant que ce convoi se dirigeait vers l'Amérique, le chevalier Alexandre, muni de concessions de la part de Jacques Ier, chassait encore une fois les Français de l'Acadie; et lorsque Roquemont arriva dans le Saint-Laurent, sa flotte fut prise par David Kirtk, calviniste français au

1. « Mot indien (prononcez Ouabec) qui signifie *détroit* et qui désigne le rétrécissement du Saint-Laurent sur ce point de son cours où il n'a pas plus de 500 verges de largeur au cap Rouge. » Garneau, p. 54.

service de l'Angleterre, qui s'empara l'année suivante de Québec, malgré tous les talents et l'énergie de Champlain.

Toutefois, cette première conquête ne devait pas être définitive. Par le traité de Saint-Germain en Laye, l'Angleterre abandonna tous ses droits sur le Canada et les provinces environnantes. La Nouvelle-France fut dès lors liée aux destinées de la mère-patrie; et son développement fut à tous égards arrêté par le despotisme gouvernemental auquel elle fut soumise et par l'introduction du régime féodal. Voici comment M. Garneau apprécie les conséquences de la politique de Richelieu, de Louis XIV et de Louis XV. « On peut dire en résumé que le pouvoir résidait dans le gouverneur, l'intendant et le conseil souverain, tous trois à la nomination directe du roi; et que les habitants n'avaient pour garantie de leur bonne conduite, que l'honnêteté et les talents de ceux qui en étaient revêtus. Il n'y avait pas l'ombre de responsabilité au peuple. Le gouvernement politique était simple comme tous les gouvernements absolus; aucun rouage compliqué n'embarrassait sa marche, rien n'opposait d'obstacles sérieux aux hommes chargés de le faire fonctionner, soit qu'ils voulussent abuser de leur position pour satisfaire leurs passions et leurs intérêts, soit qu'ils désirassent en profiter pour travailler à l'avancement du pays. Le système enfin, c'était le plus mauvais de tout, c'est-à-dire la délégation d'un pouvoir absolu, séant à mille lieues du pouvoir déléguant et dans une société essentiellement différente... Louis XIV soupçonnait tellement l'esprit de liberté des colonies, qu'à la fin de son règne encore, lorsqu'il ne gouvernait plus que du fond du cabinet de madame de Maintenon, il voulut que le nom de conseil souverain fût changé pour celui de conseil supérieur, afin d'ôter, disait-il, toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné, où les révoltes auraient été si faciles à former, et si difficiles à détruire. »

## III. — ÉTABLISSEMENTS ANGLAIS.

L'Angleterre, qui devait se maintenir en Amérique beaucoup plus longtemps que la France, n'y forma pas des établissements permanents d'aussi bonne heure que sa rivale. Les navigateurs anglais, préoccupés déjà alors par la pensée de trouver un passage au nord-ouest pour aller en Asie, perdirent de longues années en expéditions stériles. Un des voyages, dirigé cette fois au nord-est, fit découvrir Archangel et la Russie. Un marin ayant rapporté d'une de ces expéditions dans le pays des Esquimaux une pierre que les chimistes déclarèrent contenir de l'or, il en résulta deux essais de colonisation dans les régions polaires, aux environs de la baie d'Hudson. Après avoir échappé à de grands dangers, les navires rentrèrent en Angleterre chargés du précieux minerai qu'on découvrit n'être que de la terre ordinaire. Le célèbre navigateur Francis Drake passa le détroit de Magellan et remonta la côte occidentale de l'Amérique, toujours à la recherche du passage nord-ouest, et des navires espagnols qu'il pillait.

Sir Humphrey Gilbert, homme plus pratique, ancien membre du Parlement, qui avait tour à tour manié la plume et l'épée, forma un plan de colonisation plus raisonnable, qui échoua (1579). S'associant avec son beau-frère, Walter Raleigh, il partit pour une nouvelle expédition, prit possession de Saint-Jean de Terre-Neuve et périt en mer, alors qu'il revenait en Angleterre.

Walter Raleigh ne se laissa pas décourager par tous ces échecs. Pendant qu'il servait en France sous Coligny et Henri IV, il avait entendu parler de l'essai de colonisation tenté dans la Floride; l'idée lui vint de coloniser ces contrées d'un climat moins rude que celui de Terre-Neuve. Trois expé-

ditions différentes partirent pour la Virginie [1]; les colons réussirent à s'établir pendant quelque temps d'une manière permanente à Roanoke. Mais, malgré tous les efforts et la persévérance de leur protecteur, qui avait été déclaré lord propriétaire avec des pouvoirs à peu près illimités, et qui consacra une grande partie de sa fortune à la colonie, les émigrés, ne recevant pas à temps le secours nécessaire de la mère-patrie, alors occupée à se défendre contre les entreprises menaçantes de l'Espagne, périrent misérablement ou se fondirent dans les tribus indiennes qui les avaient fort bien accueillis (1590).

Celui qui avait été l'âme de toutes ces entreprises, sir Walter Raleigh, un des hommes les plus distingués de son siècle, fut accusé d'avoir tenté de faire passer la couronne d'Angleterre sur la tête d'Arabella Stuart, au détriment de Jacques Ier, et condamné à mort. La sentence ne fut pas exécutée et il passa douze ans en prison, pendant lesquels il écrivit une histoire du monde, estimée de son temps, et divers écrits maritimes et géographiques, toujours dans l'intérêt de la cause de la colonisation. Rendu enfin à la liberté, Raleigh partit pour la Guyane, à la recherche de ces fameuses mines d'or qui avaient déjà donné lieu à de si nombreuses et si tristes expéditions. Déçu dans ses espérances comme ses prédécesseurs, il se dédommagea en se livrant à la piraterie contre les Espagnols qui étaient en paix avec l'Angleterre. Le roi Jacques irrité fit alors exécuter contre lui la sentence de mort, qui n'avait jamais été rapportée. Raleigh, qu'un poëte a appelé *le grand pasteur de l'Océan* et que les Américains considèrent encore aujourd'hui comme un des hommes auxquels leur pays est le plus redevable, porta sa tête sur l'échafaud avec courage et fermeté, à l'âge de soixante-dix ans, le 26 octobre 1618.

1. Ce nom fut donné au pays pour plaire à Élisabeth, la vierge reine. Il désigna primitivement toute la côte comprise entre la Floride et la Nouvelle-Angleterre.

Cependant ses efforts et ses travaux ne furent pas perdus : ses publications et celles de plusieurs de ses compagnons attirèrent l'attention sur l'Amérique et préparèrent l'opinion publique à des entreprises nouvelles, qui devaient être plus heureuses que les siennes. Aussi lorsque le règne pacifique de Jacques mit en disponibilité un grand nombre de militaires, les regards de plusieurs se tournèrent-ils vers l'Amérique.

Tout le territoire entre le cap Fear et Halifax, s'étendant à 100 milles dans l'intérieur des terres et à une égale distance en mer, fut donné à deux compagnies, l'une ayant son siége à Londres, l'autre à Plymouth, avec mission de le coloniser. Ces corporations étaient autorisées à exploiter les mines, à battre monnaie, à charge de payer au roi un cinquième de l'or et de l'argent, et un quinzième de tout le cuivre. La direction suprême de tout le système colonial fut réservée à un comité, siégeant en Angleterre ; l'administration locale fut confiée à un conseil résidant dans la colonie et nommé par celui de Londres. Les émigrants conservèrent le droit d'être toujours considérés comme des sujets anglais, mais ils n'en eurent en réalité aucune des franchises. Ils étaient au service d'une société en commandite, dont ils ne pouvaient pas même être membres. L'anglicanisme fut déclaré la religion nationale, toute dissidence défendue ; on rendit passibles de la peine de mort, non-seulement les meurtriers et les adultères, mais encore ceux qui occasionneraient quelque tumulte ou quelque sédition. De plus il fut décidé que pendant cinq ans tout se ferait en commun.

Trois navires partirent, en 1606, portant cent cinq hommes. Ils avaient été malheureusement très-mal choisis. On comptait parmi eux quarante-huit gentilshommes, habitués à mépriser le travail manuel, et seulement quatre charpentiers et quelques autres artisans. Ils s'établirent sur la rivière James et fondèrent Jamestown. Mais dès que Newport, qui les avait conduits en Virginie, fut reparti, un grand découragement s'empara des émigrants. Il fallut déposer successivement deux présidents du conseil, Wingfield et Ratcliff, qui formèrent le

projet de les abandonner et de s'enfuir aux Indes occidentales. John Smith, homme extraordinaire par ses talents et son énergie, qui jeune encore avait fait ses premières armes dans les Provinces-Unies, combattu contre les Turcs en Hongrie, en Egypte, dans le Maroc et avait échappé à l'esclavage pour venir ensuite s'établir en Amérique, devint leur chef et les sauva par son courage et sa persévérance. Profitant de l'hiver, il pénètre dans l'intérieur du pays, mais les Indiens tuent ses compagnons et le font lui-même prisonnier. Il réussit quelque temps à leur imposer par son assurance, toutefois on finit par se décider à le mettre à mort. Après l'avoir traîné en triomphe de village en village, le chef indien Ponhatan a déjà sa massue levée sur la tête de l'étranger, lorsque sa fille favorite Pocahontas pénètre à travers les rangs pressés de la foule, saute au cou de John Smith et le sauve.

Arrivé à Jamestown, John Smith ne trouve plus que trente-huit colons découragés, dont les plus valides se disposent à s'échapper dans une barque. Après avoir une troisième fois réussi à les retenir par ses supplications et ses menaces, il se procure des vivres des Indiens devenus ses amis et réussit à se maintenir ainsi jusqu'à l'arrivée de Newport apportant des provisions et amenant cent vingt nouveaux émigrants. Malheureusement les nouveau-venus étaient encore moins bien qualifiés pour fonder une colonie que ceux qui les ont précédés. Ce sont des gentilshommes vagabonds, des bijoutiers de Londres ayant fait faillite, des orfèvres, des raffineurs d'or envoyés pour chercher des mines. Ils découvrent, sur les bords d'un petit ruisseau, quelques débris de mica jaune, et aussitôt tous les travaux sont abandonnés pour recueillir la précieuse poudre d'or. Newport cède à l'illusion générale, et après avoir perdu un temps précieux il part pour l'Angleterre, emmenant quelques mécontents, un membre du conseil, Martin, qui va réclamer en Angleterre le prix promis à celui qui découvrirait des mines, et de plus un chargement complet du fameux minerai. Ce n'est qu'à grand'peine que Smith obitent qu'il prenne aussi du bois de cèdre, un

assez bon nombre de peaux et de fourrures, premier revenu de la colonie.

Pendant que les émigrants sont occupés de leurs champs de maïs et de la construction de leurs cabanes, Smith entreprend de visiter la baie de la Chesapeake, et remonte le Potomac jusqu'au delà de l'endroit où est aujourd'hui Washington, entrant partout dans des relations amicales avec les Indiens. A son retour il est nommé président du conseil.

Bientôt après (1608) Newport arrive avec soixante-dix nouveaux émigrants, parmi lesquels deux femmes, — les premières qui s'établirent dans la colonie, — et huit Polonais et Allemands, chargés d'enseigner aux colons à faire de la résine, du goudron, de la potasse et du verre. Les officiers de la Compagnie, inquiétés par quelques bruits que les mécontents avaient répandus en Angleterre, prêtant aux colons le projet de s'emparer de la Virginie et de se la partager, se plaignaient d'avoir déjà fait tant de dépenses qui n'avaient servi à rien, et menaçaient de les abandonner, s'ils ne soldaient pas les frais de ce voyage, s'élevant à 50,000 fr.

Smith ne se décourage pas. Il s'adresse aux Indiens pour obtenir quelques provisions ; Pocahontas lui sauve encore une fois la vie ; il force les gentilshommes à prendre la hache, déclarant que quiconque veut manger doit travailler ; bref il fait si bien que, grâce à son énergie, à son industrie et à sa persévérance, il réussit à envoyer à Londres un chargement de planches, de résine et de goudron. Il écrit en même temps à la Compagnie qu'elle ferait mieux de lui envoyer une trentaine d'ouvriers que deux mille colons semblables à ceux qu'il a.

La *Compagnie de Londres*, tout en se plaignant dans ses relations avec les émigrés, ne négligeait rien pour rendre l'entreprise populaire. On s'intéressa en haut lieu à la colonisation ; le nombre des actionnaires fut augmenté, et on obtint une nouvelle charte qui conférait à la société tous les droits qui avaient jusqu'alors appartenu au roi, entre autres celui de nommer le conseil supérieur, résidant à Londres. L'enthou-

siasme fut bientôt tel que lord Delaware, nommé gouverneur de la colonie, se crut déjà à la tête d'un empire florissant et s'entoura d'un personnel considérable d'officiers supérieurs. Une flotte de neuf vaisseaux, portant cinq cents émigrants, partit pour la Virginie, sous le commandement de Newport, qui devait être chargé du gouvernement jusqu'à l'arrivée de lord Delaware. Faute de s'entendre sur le droit de préséance avec sir Thomas Gates et sir Georges Somers, qui doivent partager l'autorité avec lui, ils s'embarquent dans le même vaisseau et sont tous trois jetés à la côte sur une des îles Bermudes. Les autres navires arrivent à Jamestown, mais pour porter le trouble dans la colonie. L'ancienne charte est abolie, mais les trois commissaires chargés d'installer le nouveau gouvernement font défaut ! Pour comble de malheurs, les nouveau-venus sont encore, la plupart, des « jeunes gens de famille déréglés, et que leurs parents avaient embarqués pour les soustraire à un sort ignominieux ; d'anciens domestiques, des banqueroutiers frauduleux, des débauchés et d'autres gens de cette espèce, plus propres à piller et à détruire qu'à consolider l'établissement, forment le reste. » On dispute le pouvoir à Smith, on maltraite les Indiens qu'il a beaucoup de peine à apaiser ; il réussit momentanément, mais, gravement blessé par l'explosion de sa boîte à poudre, il est obligé d'aller se faire soigner en Angleterre. A son départ (1609), le nombre des colons était d'environ cinq cents, abondamment pourvus d'armes, de provisions et de marchandises pour trafiquer avec les Indiens. Jamestown possédait un fort, une église, un magasin, environ soixante maisons d'habitation, et bon nombre d'animaux domestiques. Malgré tout cela, grâce au désordre et à la paresse, les colons furent exposés à toutes les horreurs de la famine, et au bout de six mois, ils n'étaient plus que soixante individus hâves et défaits, se disposant à partir pour l'Angleterre. C'est alors qu'arrivèrent Newport, Gates et Somers qui, malgré leurs malheurs, n'avaient encore pu s'entendre. Cruellement désappointés, n'ayant eux-mêmes de vivres que pour soixante jours, ils décident les colons à abandonner la Virgi-

nie et à se diriger vers Terre-Neuve, dans l'espoir de trouver quelque navire qui les transporte en Angleterre. Fort heureusement que Gates obtint, non sans beaucoup de peine, qu'ils ne détruisissent pas Jamestown, comme ils voulaient le faire dans leur désespoir. Car, dans le bas de la rivière, ils rencontrent lord Delaware lui-même avec trois vaisseaux chargés de provisions et de nouveaux émigrants. On rebrousse chemin vers Jamestown, et le gouverneur est installé ; on travaille à remettre la colonie dans un meilleur état ; les Indiens sont sévèrement punis pour avoir profité de sa détresse. Mais bientôt lord Delaware tombe malade et repart pour l'Angleterre, laissant deux cents colons en Virginie.

Ce retour si prompt et si inattendu du gouverneur produisit sur l'esprit public une impression qui eût été fatale à la cause de la colonisation si, avant d'en être informée, la compagnie n'eût déjà envoyé des renforts. Sir Thomas Dale arriva avec trois vaisseaux, quelques bestiaux et trois cents émigrants. S'emparant du pouvoir en l'absence de lord Delaware, il proclama un code de lois militaires et gouverna avec la plus grande fermeté. Les renseignements favorables qu'il fournit sur le pays furent corroborés par le gouverneur, de sorte que, malgré tous les échecs précédents, il arriva très-promptement aux planteurs un nouveau renfort de trois cents émigrants qui porta le nombre total à sept cents. Gates, qui avait conduit les derniers venus, fut nommé gouverneur ; le système communiste fut aboli ; chaque colon eut quelques acres de terrain qui lui appartinrent en propre. Comme jusqu'ici les actionnaires qui avaient compté sur des profits immédiats n'avaient fait que des pertes, et faisaient entendre des plaintes, une charte supplémentaire leur remit le contrôle de l'entreprise : les pouvoirs du conseil de surveillance furent concédés à l'assemblée des actionnaires. En outre la compagnie fut autorisée à établir en Angleterre des loteries qui lui procurèrent plus tard une somme de 30,000 livres sterling. Tout paraissait favoriser la colonie. Il ne restait plus qu'à se concilier les Indiens qu'on s'était aliénés. C'est ce qui eut lieu (1612) par le mariage de la jeune

Pocahontas, qui avait deux fois sauvé Smith, avec un jeune colon fort respectable, John Rolfe. Plusieurs tribus indiennes se déclarèrent tributaires du roi Jacques.

La tyrannie du capitaine Argall (1616), — le même qui avait détruit les établissements français du Canada, — excita des plaintes qui engagèrent la Compagnie à faire des concessions aux colons. Le conseil colonial fut rétabli et, avec le gouverneur et les députés de onze plantations, appelés bourgeois, ils composèrent ce qu'on nomma l'assemblée coloniale. Yeardley, qui succéda à Argall comme gouverneur, la convoqua pour la première fois en 1619. Un nouveau trésorier de la compagnie, Edwin Sandys, envoya douze cents émigrants en une seule année. Parmi eux se trouvaient quatre-vingt-dix jeunes filles respectables. Le comte de Southampton, qui le remplaça bientôt (1620) continua la même politique, et dans les deux années qui suivirent, deux mille trois cents émigrants furent transportés en Virginie. Southampton et ses amis obtinrent même que la Compagnie confirmât, par une ordonnance spéciale, les priviléges de l'assemblée générale. Sir Francis Wyatt, qui remplaça (1621) Yeardley, accorda à la Virginie une constitution modelée sur celle de la mère-patrie. Le gouverneur et le conseil eurent le droit de rendre la justice d'après les lois anglaises. L'assemblée fut autorisée à fixer le budget et on ne put lever de taxe sans sa permission. On donna également une organisation religieuse à la colonie, en la divisant en paroisses. Le culte anglican fut régulièrement établi et des mesures furent prises contre les « factions et les nouveautés inutiles » (1621). Quelques années plus tard (1632), on ordonna aux autorités ecclésiastiques de tenir les registres de l'état civil. Celui qui s'absentait du culte et qui ne se conduisait pas convenablement pendant le service, était puni d'une amende ; on confirma les lois précédentes contre l'ivrognerie et les jurements ; les conseils d'église furent érigés en censeurs des mœurs.

# CHAPITRE III

## ARRIVÉE DES PÈLERINS EN AMÉRIQUE

### I. — LES PÈLERINS SUR LES CÔTES D'AMÉRIQUE.

Nous connaissons déjà suffisamment les Pèlerins pour savoir qu'ils se distinguent, à tous égards, des colons qui les ont précédés sur le sol américain. Ne possédant dans leurs rangs ni des riches ni des pauvres, sortis du sein de la bourgeoisie, égaux entre eux, recherchant avant tout le royaume des cieux et sa justice, apôtres de la loi, martyrs du devoir, de la fidélité à leur conscience, les puritains, vrais représentants de l'idéal, de l'esprit, arrivent à point nommé, avec leurs familles, pour déposer une âme dans le corps du Nouveau-Monde, encore frêle et à peine né.

Mais sur quel point du territoire s'établiront-ils afin d'être mieux à même de remplir cette haute mission? L'importance de cette question ne saurait échapper à quiconque croit au gouvernement providentiel de Dieu *qui a fait d'un seul sang tout le genre humain pour habiter sur toute l'étendue de la terre, ayant déterminé les saisons qu'il a établies, et les bornes de leur habitation.* Aussi les Pèlerins ne manquèrent-ils pas de s'en préoccuper très-sérieusement, dès qu'ils eurent pris la résolution de quitter la Hollande. Ils pensèrent d'abord à aller s'établir

dans la Guyane, dont on faisait alors des récits fabuleux. Ceux qui étaient en faveur de ce projet disaient que, grâce à la richesse et à la fertilité de cette contrée, qui jouissait d'un printemps perpétuel, on ne pouvait manquer, moyennant un peu de travail, de s'enrichir bientôt. A cela il fut objecté que ce climat ne pouvait convenir à des Anglais, et que si l'entreprise réussissait la plantation serait sans cesse exposée à la jalousie des Espagnols, établis dans le voisinage et qui contestaient même la possession de ce pays à l'Angleterre. Fort heureusement ce premier projet fut abandonné. Car tout porte à croire que si les Pèlerins s'étaient dirigés vers le sud, leur colonie n'aurait pas eu la grande importance historique, religieuse et politique qu'il est impossible de lui contester aujourd'hui. Il est certain que les Espagnols n'auraient pas osé leur faire subir le même sort qu'à leurs frères, les protestants de la Floride; on ne prétendra pas que le climat du sud eût réussi à énervèr le caractère puritain au point de lui enlever sa valeur morale et religieuse; non, ils auraient réussi à la Guyane et beaucoup plus promptement que partout ailleurs. Mais ce succès même n'aurait pas manqué de leur être fatal. La nouvelle s'en serait promptement répandue en Europe, et les planteurs auraient vu arriver en foule des chercheurs d'or, des fils de famille à bout de leur patrimoine, tous ces aventuriers que nous connaissons déjà et qui, à cette époque, étaient portés vers l'émigration plutôt par la paresse et le besoin de changement que par la résolution ferme et réfléchie de se créer une position honorable dans une nouvelle patrie. Quel eût été le sort de la colonie puritaine si la nouvelle de ses rapides succès lui eût attiré en grand nombre et dès les premières années de sa fondation, des auxiliaires du genre de ceux qui, pendant longtemps, rendirent l'établissement de la plantation virginienne si difficile? L'esprit puritain aurait manqué du temps nécessaire pour se développer en toute liberté; entrant en contact avec tout ce que le vieux monde avait de pire, et cela avant d'être parvenu à sa maturité, au lieu de s'assimiler les nouveau-venus, il aurait eu nécessairement à subir leur

déplorable influence. Le petit grain de semence de moutarde doit bien un jour abriter les oiseaux du ciel dans ses branches, mais c'est à condition qu'il ait eu le temps de devenir un grand arbre, sans cela les plantes parasites l'auraient infailliblement étouffé.

Le projet de se rendre en Guyane une fois abandonné, les Pèlerins paraissent avoir songé à s'établir à l'embouchure de l'Hudson, dans les parages où se trouve aujourd'hui New-York, sous la protection des Hollandais, qui venaient de visiter ces contrées. Mais comme on ne put s'entendre, ils résolurent d'aller en Virginie; toutefois, comprenant fort bien qu'ils s'exposeraient à manquer complétement leur but et à être persécutés comme en Angleterre, s'ils allaient se fixer dans le voisinage de leurs adversaires naturels, les épiscopaux établis à Jamestown, ils résolurent de se tenir assez loin des autres colons pour qu'on ne pût les molester et toutefois assez près pour être en position de jouir, au besoin, de la protection du gouvernement colonial. Le territoire situé entre la baie de New-York et celle du Delaware, aujourd'hui le New-Jersey, leur parut répondre à cette double exigence. Ils étaient déjà, en 1617, sur le point d'obtenir de la Compagnie de la Virginie l'autorisation d'aller fonder sur son territoire un établissement indépendant lorsque leur esprit démocratique fit manquer le projet. Leurs députés déclarèrent ne pouvoir accepter les propositions qui leur étaient faites avant d'en avoir référé « à la multitude » à Leyde. Il fallut alors envoyer une requête, dans laquelle Robinson disait : « Il y a longtemps que nous sommes sevrés du lait délicat de notre mère-patrie et habitués aux difficultés d'une terre étrangère; le peuple est industrieux et frugal. Nous sommes liés ensemble, en corps, par un contrat consacré par Dieu même; ce serait conscience à nous de le violer, et nous nous croyons étroitement engagés à nous occuper tous du bien d'autrui et du bien de la communauté. Il n'en est pas de nous comme des hommes que les petites choses peuvent décourager. » Les discussions dans le sein de la Compagnie empêchèrent de répondre promptement à leur demande,

et ce n'est qu'en 1619, après qu'ils eurent fait connaître leur but, qu'on accorda une patente au nom d'un des leurs, en disant : Cette affaire vient de Dieu. Nous savons déjà que les Pèlerins s'embarquèrent l'année suivante dans l'intention de se rendre sur les côtes de New-Jersey.

La traversée fut longue et dangereuse. Ils furent une fois obligés de relier les parois du navire déjointes par la tempête, ce qui montre que la navigation, qui allait faire tant de progrès sous la vive impulsion que leurs fils devaient lui donner un jour, n'était pas encore bien perfectionnée. Il mourut un passager pendant la traversée et il naquit un enfant qu'ils appelèrent *Oceanus*. Le 9 novembre, après soixante-trois jours de mer, ils jetèrent l'ancre en vue du cap Cod.

Mais, quoique arrivés sur les côtes d'Amérique, les Pèlerins ne sont pas encore au terme de leur voyage. Fatigués d'une longue traversée, il leur tarde bien de prendre terre; toutefois ils n'ont pas encore le droit de le faire. En effet ils ont été portés beaucoup plus au nord qu'ils ne voulaient; ils sont partis pour la Virginie, et leur patente ne leur permet pas de s'établir au nord du 40e degré. Les émigrants se dirigent donc vers le sud, espérant atteindre bientôt l'embouchure de l'Hudson, car les géographes du temps ne comptaient que 10 lieues entre le cap Cod et ce fleuve. Soit que le capitaine se fût entendu avec les Hollandais pour ne pas les conduire au lieu de leur destination, comme il en a été accusé, soit que les récifs et les vents contraires aient réellement offert un obstacle insurmontable sur cette côte inconnue, ils avaient à peine navigué une-demi journée qu'il fallut renoncer à l'entreprise et se rendre aux vœux des femmes et des enfants qui, appréhendant de nouveaux dangers, réclamaient avec instance qu'on les débarquât au plus tôt. Le *Mayflower* mettant de nouveau le cap au nord alla chercher un mouillage dans la baie de Plymouth.

Les premiers hôtes qui saluèrent les Pèlerins sur ces rivages furent des baleines qui se jouaient en grand nombre autour de leur navire. Un témoin oculaire remarque que s'ils

avaient eu les instruments nécessaires, ils auraient pu se livrer à une pêche très-abondante, qui, de l'avis des matelots, gens experts dans cette partie, eût rapporté de 3000 à 4000 livres sterling. L'esprit industrieux et mercantile des Pèlerins se développe de bonne heure. Ils ne sont pas encore débarqués qu'ils songent déjà à travailler et à dresser le bilan des profits et pertes. Le *Mayflower* n'avait pas uniquement à son bord des héros de la foi chrétienne, des martyrs du devoir; il portait le germe de ces tendances qui, se développant plus tard, ne dehors de l'influence évangélique, devaient donner naissance à ce qu'on désigne aujourd'hui par le nom d'esprit yankee.

Ne pouvant s'attaquer aux baleines, les Pèlerins voulaient se rabattre sur les morues [1]; mais comme ce n'était pas la saison où elles fréquentaient ces parages, il fallut se contenter de moules et d'autres coquillages appelés *sea-pearl*, qu'ils trouvèrent en abondance et qui les rendirent tous malades.

Un des passagers du *Mayflower* nous a fait connaître les impressions qu'ils éprouvèrent, avant de débarquer, en vue de cette côte déserte et au commencement de l'hiver. Leur premier besoin fut de se jeter à genoux pour bénir le Dieu des cieux qui les avait délivrés de tous les périls de la mer en tourmente pour leur permettre de placer de nouveau le pied sur la terre ferme, leur véritable élément. Rien d'étonnant que leur joie fût excessive, remarque l'érudit narrateur, car le philosophe Sénèque fut tellement affecté en naviguant, seulement pendant quelques milles, sur les côtes d'Italie (pour aller de Naples à Pouzoles), qu'il affirme qu'il aurait préféré rester vingt ans à faire le voyage par terre plutôt que d'entreprendre la moindre petite course par eau, tant il avait peur de la mer. Et après avoir sauvegardé l'honneur des héros chrétiens, en montrant que le philosophe païen redoutait la mer encore plus qu'eux, il dépeint ainsi la situation :

« Mais avant d'aller plus loin, considérons un instant la con-

1. Cod. Leur abondance dans ces parages avait fait donner ce nom au cap.

dition présente de ce pauvre peuple, et admirons la bonté de Dieu qui l'a sauvé. Ils avaient passé maintenant le grand Océan; ils arrivaient au but de leur voyage, mais ils ne voyaient point d'amis pour les recevoir, point d'habitation pour leur offrir un abri; on était au milieu de l'hiver, et ceux qui connaissent notre climat savent combien les hivers sont rudes, et quels furieux ouragans désolent alors nos côtes. Dans cette saison, il est difficile de traverser des lieux connus, à plus forte raison de s'établir sur des rivages nouveaux. Autour d'eux n'apparaissait qu'un désert hideux et désolé, plein d'animaux et d'hommes sauvages, dont ils ignoraient le degré de férocité et le nombre. La terre était glacée, le sol était couvert de forêts et de buissons. Le tout avait un aspect barbare. Derrière eux, ils n'apercevaient que l'immense Océan qui les séparait du monde civilisé. Pour trouver un peu de paix et d'espoir, ils ne pouvaient tourner leurs regards qu'en haut. »

Que nous sommes loin de ce printemps perpétuel, de ce beau ciel de la Guyane, dont la perspective parut un instant séduire les Pèlerins! Que ces descriptions diffèrent de celle qu'on faisait de la Virginie, dont le climat devait doubler la durée de la vie humaine! Et, pour rendre leur position encore plus critique, le capitaine leur répétait journellement qu'ils eussent à se procurer de suite et le plus près possible une place de débarquement, car la saison était telle qu'ils ne pouvaient lever l'ancre avant d'avoir découvert un port sûr dans lequel le navire pourrait s'abriter; il leur faisait en outre observer que les provisions diminuaient rapidement et qu'il était décidé à en garder une quantité suffisante pour son voyage de retour. On leur fit même entendre que s'ils ne se hâtaient ils seraient débarqués eux et leurs bagages et qu'on les abandonnerait.

Le plus célèbre des puritains, le chantre du *Paradis perdu*, Milton, s'écrie, inspiré par ces tristes scènes : « Oh! s'il nous était donné de voir notre tendre mère l'Angleterre, sous une de ces formes dont les poëtes se plaisent à revêtir ce qu'ils aiment, je vous le demande, comment se présenterait-elle à

nous? Ne serait-ce pas en habits de deuil, avec le sac et la cendre, et versant d'abondantes larmes en contemplant plusieurs de ses enfants privés des choses les plus nécessaires à la vie, et cela pour n'avoir pas voulu se conformer à des cérémonies que les évêques eux-mêmes tenaient pour indifférentes? Que les astrologues s'effraient à la vue des comètes et d'autres signes de l'air; qu'ils y voient un présage de trouble et de révolution dans les États; pour ma part, je crois que le pire des présages pour une nation c'est quand ses habitants, pour échapper à une persécution insupportable dans leur patrie, sont obligés de l'abandonner en foule. »

Les longues et cruelles guerres de religion qui ravagèrent l'Angleterre du temps même du poëte montrèrent qu'il n'avait que trop bien interprété le présage. D'un autre côté Milton est excusable de n'avoir su entrevoir qu'une portion de la vérité, de n'avoir pas prévu les grandes destinées qui attendaient ces hommes courageux et fidèles : c'est là un secret que Dieu ne manque jamais de se réserver à lui-même. Si, alors qu'il faut obéir et souffrir, on entrevoyait d'une manière certaine la récompense attachée à l'accomplissement du devoir, la fidélité à ses convictions perdrait son plus beau titre de gloire; elle cesserait d'être inspirée par l'esprit de dévouement et de sacrifice pour devenir un simple marché singulièrement propre à tenter tout esprit utilitaire qui n'accepte la vérité que sous bénéfice d'inventaire. Rien n'annonçait la prospérité future de ces contrées sur lesquelles les Pèlerins osaient à peine descendre; à vues humaines, une fin prompte et cruelle semblait être réservée à ces hommes. Toutefois ils avaient confiance en Dieu; ils savaient ce que c'est que d'espérer contre espérance; ils avaient levé leurs bras au ciel, et après tout, quoi qu'il arrivât, n'obéissaient-ils pas à la voix de leur conscience, n'étaient-ils pas les esclaves du devoir et de la vérité? Si Milton a pu voir, dans les souffrances de ses frères, un présage des maux qui devaient fondre sur leurs persécuteurs, combien le triomphe des Pèlerins est plus éloquent et plus significatif! Quel puissant encouragement, dans ces heures de lassitude,

de tristesse, hélas! parfois de doute, pour les soldats courageux de toutes les causes perdues, pour ceux qui ne permettent jamais au fait matériel et brutal de supplanter l'idée, pour cette poignée d'idéologues dispersés au milieu d'une masse utilitaire, qui, malgré la contagion du mauvais exemple, résistent à l'entraînement général, brûlent un encens solitaire sur ces autels déserts de l'idéal, savent aimer la vérité pour elle-même sans examiner si elle leur procurera de grands profits! Ne vous demandez pas combien vous êtes, leur crient les puritains, mais seulement qui vous êtes; assurez-vous bien que votre cause est de Dieu et puis allez de l'avant, quoi qu'il arrive, bien convaincus que le bras de l'Éternel sera avec vous. Nous n'étions qu'une centaine quand nous traversâmes en pèlerins le vaste Océan, et aujourd'hui nos milliers et nos dix milliers s'étendent de cette baie inhospitalière de Plymouth dans laquelle nous jetâmes l'ancre, jusqu'aux côtes lointaines de l'Orégon, jusqu'aux rives dorées du Pacifique; nous confiâmes notre vie à une mauvaise barque qui se serait cent fois entr'ouverte sous nos pieds si l'Éternel des armées n'avait été avec nous, et aujourd'hui nos *steamers* franchissent l'Océan à vol d'oiseau; les rivières de ces contrées que nous trouvâmes solitaires sont couvertes de *steamboats* dont le vieux monde est hors d'état de soupçonner même la magnificence et la vitesse. La droite de l'Éternel fait vertu! la droite de l'Éternel fait vertu! s'écrierait un vieux passager du *Mayflower*, qui pourrait secouer la poussière du tombeau pour contempler les choses magnifiques qu'a produites sa fidélité à un principe abstrait, à une conviction que la multitude tournait en ridicule; et, ayant recours à une de ces images de l'Ancien Testament, qui leur étaient à tous si familières, il ajouterait, sans doute, en se comparant à Jacob, ce pèlerin d'un autre âge : Je suis trop petit au prix de toutes ces gratuités et de toute la vérité dont tu as usé envers ton serviteur, car j'ai passé ce Jourdain avec mon bâton, mais maintenant je m'en retourne avec ces deux bandes.

Cette histoire est pleine de faits qui obligent les hommes les moins disposés à interpréter à leur gré les dispensations de

la Providence, à reconnaître que Dieu a constamment veillé sur ces fugitifs pour les mettre en état de remplir la haute vocation à laquelle il les a appelés. Ce n'est pas assez qu'ils soient détournés du projet d'aller s'établir dans la Guyane, alors qu'ils sont résolus de se rendre sur les côtes de New-Jersey et qu'ils prennent tous leurs arrangements en conséquence, qu'ils font tous leurs efforts pour descendre du cap Cod à l'embouchure de l'Hudson; il faut que, malgré eux, ils s'établissent sur cette terre de la Nouvelle-Angleterre, si stérile, si ingrate, si différente de tout ce qu'il ont rêvé. Dieu semble avoir voulu les fixer sur ce sol rocailleux, le moins fertile sans contredit de toute l'Amérique, pour offrir à leur vertu mâle et austère l'occasion de se développer dans toute sa force. Pendant plus d'un siècle il les élève loin du monde à une rude école de privations et de souffrances. Ce n'est que lorsqu'ils seront en état d'être le sel de la terre qu'il invitera les émigrants à venir par millions moissonner les fruits de liberté religieuse et politique que les puritains auront conquis avec larmes et prières, et prendre leur part du bien-être matériel qui leur aura été donné comme le surcroît que la Providence accorde parfois à ceux qui recherchent avant tout le royaume des cieux et sa justice.

## II. — LEUR CONTRAT SOCIAL.

Cet établissement forcé sur les côtes inhospitalières de la Nouvelle-Angleterre eut encore pour les Pèlerins un effet immédiat d'une importance capitale. D'abord, ils furent soustraits à la juridiction du gouvernement colonial établi en Virginie, qui eût pu les inquiéter et arrêter leur développement; leur sort ne fut en rien lié à celui des aventuriers qui avaient tant de peine à s'établir sur les bords de la rivière James. Dieu pousse le *Mayflower* vers le cap Cod, afin que les

puritains ne reçoivent leur territoire ni de la faveur du roi d'Angleterre ni de la compagnie de la Virginie, mais de lui seul, comme les premiers hommes du monde, et qu'ils s'en emparent en vertu du droit de premier occupant. En second lieu, par suite même de ce fait, ils sont nécessairement amenés à trancher, dès l'abord, les questions politiques qui divisent encore le monde. Comme il n'y a aucun gouvernement dans le pays qu'ils vont habiter, et qu'ils n'ont aucune délégation de la couronne d'Angleterre pour en constituer un, il faut qu'ils tirent l'autorité de leur propre sein. Alors, d'un consentement unanime, avant de débarquer, le peuple, forcément souverain, qui se trouve à bord du *Mayflower*, signe le contrat social que voici :

« Au nom de Dieu, ainsi soit-il. Nous, soussignés, les fidèles sujets de notre redoutable seigneur le roi Jacques, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, d'Écosse, etc..., ayant entrepris, pour la gloire de Dieu, l'avancement de la foi chrétienne, l'honneur de notre roi et de notre patrie, un voyage à l'effet de fonder la première colonie dans le nord de la Virginie, reconnaissons solennellement et mutuellement, en présence de Dieu et l'un en présence de l'autre, que, par cet acte, nous nous réunissons en un corps politique et civil pour maintenir entre nous le bon ordre et parvenir au but que nous nous proposons: Et, en vertu du dit acte, nous ferons et établirons telles justes et équitables lois, telles ordonnances, actes, constitutions, et tels officiers qu'il nous conviendra, suivant que nous le jugerons opportun et utile pour le bien général de la colonie. Moyennant quoi, nous promettons toute due soumission et obéissance. En foi de quoi nous avons signé, au cap Cod, le 11 novembre, *anno Domini* 1620 (vieux style). »

Tel est ce premier acte de souveraineté populaire qui fut suivi de beaucoup d'autres dans la Nouvelle-Angleterre. Les Américains en sont fiers à juste titre, et le chrétien qui sait combien la cause de l'Évangile et celle de la liberté sont intimement unies est heureux de voir que ces hommes simples, guidés par leur seule conscience chrétienne, ont devancé les théories populaires les plus franchement libérales ! Tandis que

les théocrates catholiques ou protestants partent de la monstrueuse fiction qui veut que tout aventurier couronné ayant fait souche, ait reçu de Dieu même, pour lui et toute sa postérité, une nation en héritage, avec le droit de la gouverner à son gré, comme chose taillable et corvéable à merci; tandis que l'oint du Seigneur demeure la seule source du pouvoir et de l'autorité, contre laquelle on ne saurait en aucun cas s'élever sans contrevenir à l'ordre exprès de l'Écriture et se révolter contre Dieu même, les Pèlerins intervertissent complétement l'ordre et font venir le pouvoir d'en bas. La souveraineté pour eux réside dans le peuple; rien n'existe dans la société qu'en vertu de sa délégation explicite ou implicite; la volonté nationale fait loi. Et, bien loin de pouvoir être taxé de révolutionnaire, le peuple ne fait qu'user de son droit le plus naturel et le plus légitime lorsqu'il intervient régulièrement pour modifier, abroger, changer la constitution et les lois. Tel est le grand principe que les Pèlerins mirent en pratique, bien avant que les théoriciens songeassent à le discuter. Comme le remarque fort bien Bancroft, tandis que dans le moyen âge on avait passé des contrats de ce genre pour établir des priviléges en faveur d'une classe d'hommes favorisée, ou d'une cité, les Pèlerins jettent bien réellement les fondements de la société moderne; les passagers du *Mayflower* sont tous frères, *tous égaux* devant la loi qu'ils font dans l'*intérêt général*. En proclamant la souveraineté du peuple ils répudient du même coup les prétentions monarchiques et les théories aristocratiques. Si on se rappelle les détails dans lesquels nous sommes entrés sur la constitution religieuse de l'Église indépendante, qui repose aussi sur l'idée de la souveraineté du peuple chrétien, en vertu d'un consentement mutuel, on verra que, chez eux, la liberté politique a eu l'indépendance religieuse pour mère; et que par conséquent le contrat politique qui fut passé à bord du *Mayflower* ne saurait être considéré comme un fait accidentel et isolé. Rompant hardiment avec toute autorité, sauf celle de Dieu, ils ont constitué le *self-governement* en politique comme en religion.

# CHAPITRE IV

## LA NOUVELLE-ANGLETERRE

### I. — LE PAYS, SES PRODUITS, SES HABITANTS.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte de l'Amérique du Nord on aperçoit tout de suite, à l'extrémité orientale, une pointe qui s'avance dans la mer. Elle forme comme un vaste triangle dont le sommet se trouve dans les environs de Montréal ; une ligne perpendiculaire, traversant les lacs Champlain et Georges pour se confondre avec le cours de l'Hudson, constitue un de ses côtés, à l'ouest ; le Saint-Laurent, coulant du sud-ouest au nord-est, forme l'autre ; le tout repose sur la vaste base de côtes comprises entre New-York et les embouchures du Saint-Laurent.

Cette vaste péninsule, avec les îles qui l'environnent, couvre une superficie d'environ 145,000 milles carrés. La plus grande moitié comprend les provinces anglaises de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, avec une partie du Bas-Canada ; le reste, la partie sud du triangle, est occupée par six États de l'Union américaine, Maine, Vermont, New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, qui forment ce qu'on appelle la Nouvelle-Angleterre.

Deux chaînes de montagnes, séparées par la large et pro-

fonde vallée du Connecticut, courent parallèlement du sud-ouest au nord-est et forment le haut pays. Leur élévation, qui est de mille pieds au-dessus du niveau de la mer, augmente en avançant vers le nord la largeur de chacune varie de 40 à 50 milles. La chaîne à l'ouest est désignée par le terme général *Green Mountains* (montagnes vertes); l'autre, beaucoup moins continue et régulière surtout vers le sud, prend tour à tour différents noms. Tandis qu'à l'ouest on gagne la vallée de l'Hudson d'une manière assez abrupte, on descend à l'est par des pentes assez douces jusqu'aux rivages de l'Atlantique. Si les fleuves, assez nombreux, n'offrent pas de grandes ressources pour le commerce intérieur, après avoir nourri de leur poisson les nombreux émigrants dans les premiers jours de la colonie, ils permettent aujourd'hui à leurs descendants de tenir, d'une main ferme et habile, le sceptre de l'industrie américaine. Les produits abondants et variés s'écoulent aisément par des ports nombreux, dont trois de premier ordre : ceux de Portland, Boston, et Newport, distribués d'une manière assez égale, sur une côte fort accidentée d'environ 700 milles de longueur.

La Nouvelle-Angleterre, comprise entre le 41e et le 48e degré de latitude nord, n'est pas très-favorisée sous le rapport du climat. Les températures extrêmes ne s'y rencontrent pas seulement, elles peuvent parfois se succéder avec une grande rapidité. Ces variations affecteraient beaucoup la salubrité si un sol sec ne rendait les fièvres intermittentes extrêmement rares : en somme le pays est sain ; on y devient très-âgé; les maladies de poitrine et les maladies nerveuses sont de toutes les plus fréquentes et encore tiennent-elles moins au climat qu'à l'absence de précautions hygiéniques, assez commune en Amérique.

L'apparition subite du printemps après un hiver d'environ six mois met à une rude épreuve l'activité et l'industrie de l'agriculture, qui n'a du reste en partage qu'un sol généralement peu fertile, sauf dans les vallées principales. Les riches prairies du haut pays fournissaient un fourrage si peu nourris-

sant que les Européens préférèrent, pour leurs troupeaux, les marais des bords de la mer, ce qui détermina la position des premiers établissements. Du reste, un vaste manteau de forêts vierges recouvrait le pays entier; on n'y remarquait çà et là que quelques clairières, tenant à la nature marécageuse du sol, et de divers côtés, à l'horizon, les sommets pelés des montagnes, trop élevées pour être entièrement recouvertes d'arbres. Au-dessus de ce sombre rideau on voyait apparaître, en été, des nuées de pigeons voyageurs obscurcissant l'air, qui ne manquaient pas de rappeler aux puritains les cailles qui jadis s'abattirent dans le camp d'Israël au désert.

Au commencement du XVII^e siècle quelques milliers de naturels, plantant çà et là leur hutte isolée, habitaient ces vastes solitudes en compagnie de quadrupèdes peu dangereux [1], et d'un type inférieur aux espèces européennes correspondantes, comme c'est partout le cas dans le Nouveau-Monde. Les premiers Indiens que les Européens aperçurent leur parurent hauts de taille, bien proportionnés, forts, actifs et très-robustes. La couleur de leur peau était basanée; ils portaient une longue chevelure; leur corps était peint; la peau des animaux leur servait de vêtements; ce costume primitif était relevé par quelques ornements consistant en plumes, pendants d'oreille, colliers de cuivre et coquillages. L'arc et la flèche leur servaient d'armes. S'ils ne laissaient échapper aucune occasion de se livrer à la rapine, ils étaient aisément conduits par la frayeur à faire restitution. Le premier Anglais qui les visita eut lieu d'être satisfait de l'accueil; ils lui firent des présents; mais quelques jours après deux Européens s'étant écartés du reste de la troupe furent attaqués par ces mêmes naturels. Du reste, frappés d'étonnement à la vue de la science et des arts de leurs visiteurs, les sauvages crurent voir en eux des êtres surnaturels. Les rapports subséquents n'offrirent que trop tôt l'occasion de modifier, de part et d'autre, l'impression produite par les premières rencontres.

1. L'ours, le loup et le lynx étaient les plus redoutables.

Les Indiens occupant les contrées qui allaient devenir la Nouvelle-Angleterre, appartenaient à la grande famille des Algonquins[1]. Divisés en deux grandes branches, ils erraient çà et là, au nombre d'environ 50,000, dans ces vastes territoires qui contiennent aujourd'hui plus de 3,000,000 d'habitants, sans être toutefois entièrement occupés.

Même sous le rapport physique, les Indiens ne justifiaient pas l'impression favorable qu'on recevait d'eux, à première vue. Légers et agiles, au point de pouvoir courir en un jour de 80 à 100 milles, pour refaire le même chemin les deux jours suivants, ils succombaient sous un travail continu; leur tempérament était lymphatique; on les voyait rarement rire ou pleurer; le tabac au besoin suffisait presque à suppléer à leur maigre pitance ordinaire, mais quand l'occasion se présentait de faire bonne chère, ils savaient être voraces.

Vêtus de peaux d'animaux, qui n'avaient subi aucune préparation, ils vivaient dans des *wigwams*, espèces de huttes ovales ou rondes, avec deux portes très-basses, qui rappellent assez bien, sauf la grandeur, nos ruches d'abeilles. La pêche et la chasse, avec les produits naturels du sol, suffisaient pour leur nourriture; ils n'avaient qu'un seul instrument pour leurs rares travaux agricoles; l'art culinaire était encore moins avancé; l'eau était leur unique boisson : pour lui donner quelque goût, ils faisaient, au printemps, des incisions à l'érable qui aujourd'hui fournit le sucre de ce nom. Privés d'animaux pour les travaux de l'agriculture, les naturels n'avaient ni troupeaux ni volailles; un chien, croisé du renard et du loup, était leur unique serviteur; n'étant dressé ni pour la chasse ni pour la garde, il n'était bon qu'à partager les longs loisirs du wigwam ou à servir d'amusement aux enfants.

La monogamie était généralement en usage, bien que la polygamie ne fût pas défendue. On se prenait à l'essai; s'il y avait incompatibilité d'humeur on se séparait d'un consente-

1. Sept peuplades principales, formant à peine une population de 300,000 âmes, occupaient toute l'Amérique du Nord en deçà des montagnes Rocheuses.

ment mutuel; ces divorces pouvaient se répéter fréquemment sans porter atteinte à la bonne réputation des parties. Suivant l'usage antique et général, la femme avait en partage tous les travaux pénibles et, dans les migrations fréquentes, elle portait sur son dos, une semaine entière, son nourrisson attaché à une planche. Avare de sympathie et de tendresse, le mari ne lui laissait en retour que les reliefs des repas, et la place du wigwam la plus exposée aux intempéries de l'air. Les enfants, il n'y en avait en moyenne que trois ou quatre par famille, dès qu'ils étaient en état de se livrer pour leur propre compte à la pêche et à la chasse, rompaient le lien léger qui les rattachait à leurs parents; cette émancipation précoce accomplie, c'est à peine si on se reconnaissait encore. Ils estimaient qu'il était trop onéreux d'élever les enfants difformes, sourds ou aveugles; la triste existence qu'ils eussent menée n'eût pas valu la nourriture. Du reste, d'une continence remarquable, l'Indien savait respecter ses captives, et leurs propres femmes, par leur retenue et leur modestie, tenaient à distance les Européens, habitués à des mœurs moins pures.

Une vie si simple s'écoulait, sans grandes aventures, dans l'indolence, la paresse et une imprévoyance engendrant une malpropreté qui rappelle celle des idiots et des crétins. L'air grave que l'Indien savait revêtir quand il était observé, pouvait être pris comme une marque de dignité, de respect de soi-même, ou aussi comme une preuve de stupidité et d'indifférence. Quand il n'était pas absorbé par les soins de la chasse et de la guerre, il pouvait consacrer des semaines entières au sommeil, s'il ne se tenait pas accroupi et silencieux, les coudes sur les genoux. Il ne lui venait pas même à la pensée de débarrasser sa hutte des immondices qui s'y accumulaient et dont sa personne n'était pas à l'abri. Les danses ne venaient que rarement troubler ce loisir silencieux; les instruments les plus élémentaires manquaient au sauvage pour marquer la cadence; ses chants étaient plutôt des cris et des hurlements. Il connaissait cependant les premiers rudiments de l'art dramatique. A l'occasion de ses danses guerrières, qui pour

lui étaient non un amusement mais une grande solennité, l'Indien reproduisait, d'une manière grotesque, les incidents d'une campagne, attaque, retraite, embuscade, rentrée triomphale, tortures et massacre de prisonniers, sur ces mêmes lieux où aujourd'hui, dans ses *camps meetings*, le nègre représente ces mêmes *mystères* que nos ancêtres jouèrent pour la première fois au retour de la croisade.

La grande ressource de l'Indien quand sa paresse lui pesait par trop, c'était de s'abandonner au jeu ; son ardeur alors ne connaissait pas de bornes : ses armes, ses habits, ses maigres provisions d'hiver, sa hutte, sa femme, et enfin sa propre liberté lui servaient tour à tour d'enjeu. Dès que les Européens lui en offrirent les moyens, l'Indien se hâta d'imiter, de tous points, les oisifs du monde civilisé, en se livrant aux excès de l'ivrognerie.

Toutefois la nécessité l'avait bien forcé à faire pour la chasse et pour la pêche certaines inventions que les Européens ne dédaignèrent pas d'adopter quand elles ne s'accordaient pas avec leurs propres usages [1]. En médecine les naturels ne connaissaient pas seulement la vertu de quelques simples, mais pour guérir de certaines fièvres, ils faisaient prendre des bains de vapeur, destinés à ouvrir les pores de la peau. Leur ignorance en arithmétique se trahissait par leurs incessantes images prises du sable de la mer ou des feuilles de la forêt, dès qu'il s'agissait d'exprimer un nombre qui dépassât quelque peu celui de leurs doigts. Il n'est pas certain qu'ils aient su donner des noms aux constellations les plus remarquables; la division du temps en années leur était inconnue, ils ne semblent avoir observé que celle du sommeil et de la veille; le lever et le coucher du soleil leur servaient, avec l'heure de midi, à diviser la journée.

Une telle absence de développement à tous égards explique pourquoi les Indiens ont à peine connu les rudiments d'un gouvernement. A quoi bon un code civil ou même un coutu-

1. Voir, pour les détails, Palfrey, p. 33, t. I.

mier? Dans chaque wigwam le chef de famille était le tyran naturel de ceux qui l'entouraient; courait-il les bois après la proie, il n'était pas à craindre qu'il rencontrât personne pour la lui disputer. Allait-il frapper à la porte d'une hutte solitaire, elle s'ouvrait suivant les lois de l'antique et universelle hospitalité, cette vertu des peuples enfants et paresseux. Non-seulement on donnait au visiteur sa part de tout ce que la demeure pouvait contenir, mais, pour surcroît de garantie, elle ne renfermait rien de naturel à tenter sa cupidité. La notion de la propriété foncière ne s'était pas encore développée; il en était autrement de la propriété mobilière; mais si celle-ci n'était pas respectée, il était encore plus aisé de réparer de soi-même sa perte que de se faire restituer l'objet volé. Les mœurs ne permettaient pas aux contestations d'être ni bien fréquentes ni bien importantes; au besoin, pour peu qu'on y tînt, on pouvait toujours, à l'occasion, se faire justice soi-même; le chef n'intervenait que lorsqu'il y avait une plainte de portée.

S'il n'y avait guère de place, pour les rudiments d'un ministère de la justice ou de l'intérieur, il en était tout autrement de celui de la guerre et des relations extérieures qui se confondaient. Il s'agissait de veiller aux intérêts de la peuplade, et de défendre, au besoin, les contrées dans lesquelles on était momentanément campé contre les attaques des usurpateurs. Les *Sachems* et leurs subordonnés les *Sagamores* suffisaient pour toutes les éventualités. L'hérédité[1] était admise en principe, mais les Indiens n'avaient pas su découvrir de fiction constitutionnelle qui leur permît de la respecter en fait quand le titulaire n'était pas à la hauteur de sa position. Dans la pratique, le commandement appartenait au plus digne, sans qu'on se crût obligé de dépouiller le *Sachem* incapable des honneurs dus à son rang. Parmi les nombreuses guerres des Indiens on ne cite pas de guerre de succession.

Ce qui facilitait tout, c'est que le Sachem n'était pas néces-

1. C'était *le fils de la sœur du roi* qui succédait : cet usage était général en Amérique, partout où le principe de l'hérédité était reconnu. Hildreth, t. I, p. 56.

sairement le chef militaire; cette haute fonction était d'un consentement unanime, toujours dévolue au guerrier le plus capable et le plus expérimenté. Tout son pouvoir se bornait d'ailleurs à réunir autour de lui et à conduire au combat les volontaires qui consentaient à le suivre. Le Sachem s'occupait surtout de l'administration et des fonctions diplomatiques. Quels que fussent ses droits ou ses prétentions, il ne pouvait rien faire sans le consentement de ses peuples. Dès qu'il y avait une décision importante à prendre, tout le monde était admis aux délibérations. Il était pourvu aux besoins du Sachem par des contributions volontaires, qu'il avait cependant le droit d'exiger quand on ne les offrait pas. Des femmes pouvaient remplir ces fonctions.

Cette infériorité à tous égards, qui plaçait les Indiens de l'Amérique du Nord aux plus bas échelons de la vie sauvage, était dans un rapport très-intime avec leur langage qui en était, à un haut degré, à la fois la cause et l'effet. Aussi riche en consonnes que pauvre en voyelles, il appartenait à la série de ces idiomes polysynthétiques qui, tenant le milieu entre les langues monosyllabiques et celles à inflexions, expriment tout un ensemble d'idées par un seul mot d'une longueur démesurée et d'une difficile prononciation. Possédant du reste toutes les parties importantes du discours et même une certaine richesse de formes, il ne connaissait pas les pronoms relatifs, et son vocabulaire, singulièrement concret, était privé de mots pour exprimer les idées de temps, d'espace, de substance.

Cette pauvreté de l'idiome, fidèle reflet de l'état arriéré de culture de ces peuples, a conduit à se demander s'ils avaient une religion. Les premiers missionnaires puritains qui s'entretinrent avec eux de ces graves matières ne mirent pas un instant le fait en doute. De nos jours la question s'est posée et a été résolue négativement. Le dernier historien de la Nouvelle-Angleterre, Palfrey, à l'érudition duquel nous sommes redevables de la plupart des détails qui précèdent, présente sur ce point des considérations importantes. Les premiers renseignements que les Européens obtinrent sur ce sujet délicat, dit-il,

leur furent communiqués dans une langue tout à fait impropre à rendre de pareilles idées et qu'ils ne comprenaient eux-mêmes que très-imparfaitement. Il est vrai, les indigènes et les colons arrivèrent peu à peu à mieux s'entendre. Mais avant ce temps les idées religieuses des premiers s'étaient plus ou moins modifiées dans leurs rapports avec leurs maîtres, le progrès dans l'expression n'avait eu lieu qu'aux dépens du fond; les missionnaires, de leur côté, puritains ou catholiques, dominés par leurs propres théories, étaient tout naturellement disposés à les retrouver dans le langage vague et énigmatique des aborigènes. Comment ne point se demander s'ils ne leur auraient pas prêté leurs propres idées, pour peu que l'occasion leur en fût offerte? L'homme civilisé, qui possède des notions arrêtées en physique, en métaphysique et en théologie, s'imagine que dans tout esprit humain doivent se trouver des vues correspondantes. Aussi, rencontre-t-il des expressions étranges, aussitôt il les interprète en partant de cette hypothèse. Par le terme *Manitou* l'Indien semble avoir voulu désigner quelque chose au-dessus ou à côté des agents ordinaires et naturels; mais n'est-ce pas aller un peu loin que de supposer, tout de suite, qu'il entendait désigner par là une divinité comme celle des chrétiens et des Juifs, des mahométans, des Égyptiens ou des Grecs? Palfrey rappelle que les missionnaires puritains les plus portés à admettre que ces peuples n'étaient pas dépourvus d'idées religieuses, conviennent que, dans leurs prédications et leurs traductions de la Bible, ils ont été obligés d'introduire le mot anglais destiné à désigner Dieu, faute de trouver de terme correspondant à l'idée dans le langage même du pays. Du reste, ceux qui parlent d'une religion des Indiens la réduisent aux principes les plus élémentaires : 1° un bon et un mauvais esprit; 2° la pensée d'une vie heureuse après la mort, du moins pour quelques-uns; 3° le séjour des bienheureux serait placé dans le sud-ouest. Pour contester ce minimum d'idées religieuses sur lequel seul les partisans de l'opinion contraire peuvent s'accorder, Palfrey fait valoir la circonstance que les Français n'ont pas trouvé de religion chez

les Indiens frères des nôtres ; il est de plus avéré que ceux-ci n'avaient ni temples ni cérémonies religieuses d'aucun genre, ni prêtres, rien en un mot de nature à rappeler un culte public. Tout au plus pourrait-on admettre que chez des nations civilisées et cultivées le sentiment religieux peut se maintenir, chez quelques individus dans la solitude, sans manifestation extérieure, mais il faudrait établir que des idées religieuses, vraiment dignes de ce nom, ont pu exister chez un peuple comme les Indiens, sans qu'il y ait eu rien pour les manifester publiquement et les propager. Palfrey explique donc comment les premiers missionnaires en sont venus à voir des pensées religieuses dans les sortiléges et autres usages des aborigènes qu'ils ont interprétés d'après leurs préoccupations personnelles [1]. Le seul côté lumineux qu'il découvre dans le caractère du pauvre Indien c'est son stoïcisme, entretenu par sa vie solitaire et l'habitude de se suffire à lui-même. C'était là pour l'enfant des forêts un point d'honneur qui réclamait tous ses soins ; de là un peu d'affectation et de mise en scène dans ce courage avec lequel il supportait la souffrance. Plus fort que courageux, il n'apportait dans les combats ni hardiesse ni constance, mais il mettait toute sa gloire à supporter les plus horribles tortures sans se plaindre, sans même laisser échapper la moindre marque d'angoisse. La tendresse lui était inconnue, ce

1. Un célèbre aventurier, John Smith, avec lequel nous allons bientôt faire ample connaissance, a d'abord déclaré qu'il n'avait pas trouvé de religion chez les Indiens. Il se rétracta plus tard en présentant une considération qui n'est pas de nature à recommander ses nouvelles opinions. Je n'ai jamais, dit-il, entendu parler d'une nation sans religion... *General Historie of Virginia*, 214, édit. 1626, ibid. 240.

Enfin Winslow a aussi déclaré d'abord que les tribus de la Nouvelle-Angleterre n'avaient pas de religion, mais, se prétendant mieux informé, il changea d'avis. Pour preuve, il parle de sacrifices indiens dans lesquels on immole parfois des enfants. Mais il place le fait chez les Narragansetts, qui lui étaient personnellement inconnus. *Good Newes from New England* (52 et 55.) Morton déclare que les natifs de la Nouvelle-Angleterre n'ont ni culte ni religion. (*New Englisch Canaan*, livre I, chap. v.)

n'est que rarement qu'il savait être reconnaissant. Rusé et faux, jouant le rôle d'espion avec une habileté consommée, il ne se tenait pas lié par les traités, dès qu'il supposait pouvoir les violer sans danger. Sauf de rares exceptions, les *Peaux-rouges* étaient sombres, jaloux, passionnés, très-vindicatifs, féroces et cruels. Certes c'était là plus qu'il n'en fallait pour en faire de mauvais voisins. Nous verrons plus tard si de leur côté les Européens surent bien s'y prendre pour se maintenir en bons termes avec ces enfants de la forêt qu'ils venaient déposséder.

Ce qui précède aura montré quel degré les natifs occupaient dans la vie sauvage, et leur peu d'aptitude à subir les influences de la civilisation qui, en venant s'établir dans leur pays, allait troubler leur existence, déjà assez misérable, en attendant qu'elle y mît entièrement fin.

## II. — VOYAGES DE DÉCOUVERTE.

Telles étaient donc les peuplades dispersées dans les vastes solitudes qui devaient un jour former la Nouvelle-Angleterre, lorsque arrivèrent les premiers navigateurs qui les découvrirent. Les promontoires les plus avancés dans la mer et probablement les rivages du continent furent aperçus pour la première fois, en 1497, par une expédition de trois cents aventuriers, commandés par les Cabot, Vénitiens établis en Angleterre, qui après avoir vainement cherché le passage nord-est, avaient été contraints de se diriger plus au sud. Après avoir longé la côte jusqu'au 36e ou peut-être 38e degré de latitude nord, ses provisions diminuant, le but primitif de l'expédition étant d'ailleurs manqué, Cabot repart pour l'Angleterre, ramenant trois sauvages pour être présentés au roi comme trophée. Une seconde ou peut-être une troisième expédition,

vers 1517, de Sébastien Cabot, muni d'une nouvelle commission du gouvernement anglais, n'eut pas d'autres résultats que la première. C'est cependant sur ces voyages de découverte des Cabot que se sont fondées plus tard les prétentions de l'Angleterre à la possession de l'Amérique du Nord. Lorsque, à la suite d'un voyage sur les mêmes côtes, l'amiral portugais Gaspar Cortoreal répandit en Europe les nouvelles les plus brillantes sur leur compte, les Anglais jouissaient, depuis 1498, du droit de premier occupant, sans en faire du reste aucun usage.

En 1524, un marin florentin, au service de la France, Jean Verazzano, navigua en vue des côtes, depuis le 34e jusque vers le 15e degré de latitude nord. Après avoir pénétré dans l'Hudson, quatre-vingts ans avant le navigateur dont ce fleuve porte le nom, séjourné quinze jours dans le havre de Newport, remonté le long des côtes du Maine, fait de nouveau relâche dans un port de la Nouvelle-Écosse et exploré le pays, il arriva à Dieppe, au bout de six mois d'absence.

Avant que la nouvelle de cette expédition fût parvenue en Espagne, Étienne Gomez partait (en 1524 ou 1525), toujours en cherche du passage nord-est, pour faire finalement à peu près le même voyage que Verazzano, mais en allant du nord au sud.

Cependant il s'était déjà écoulé un demi-siècle depuis que Cabot avait découvert l'Amérique du Nord pour l'Angleterre, sans que celle-ci parût se douter le moins du monde de la valeur de la possession. Une nouvelle expédition, sous Henri VIII (en 1527), n'avait pas eu plus de résultats que les précédentes. Ce n'est que sous le règne d'Édouard VI (en 1548), qu'un acte du Parlement fut passé pour protéger et encourager les pêcheurs qui fréquentaient les bancs de Terre-Neuve. Sous le règne d'Élisabeth une grande impulsion fut donnée aux expéditions maritimes; Frobisher, après avoir vainement cherché le passage nord-est, se rabattit sur des mines d'or qu'il crut découvrir au pôle arctique.

Jusqu'à présent il n'y avait eu que des voyages de *simple découverte*. Sir Humphrey Gilbert, ami et demi-frère de sir Walter Raleigh, à côté duquel il avait combattu dans les armées des protestants en France, se mit à la tête de la première expédition entreprise (1578), en vue d'un *établissement permanent*. Sans se laisser décourager par un premier échec, dû à l'inconstance de ses compagnons et à la perte d'un navire en mer, il repart (1583), à la tête de deux cent soixante hommes, distribués sur cinq vaisseaux. Arrivé dans le port de Saint-Jean de Terre-Neuve il y trouve trente-six navires de différentes nations. Une tente est aussitôt dressée sur le rivage et, tous les négociants et marins anglais ou étrangers étant convoqués, il leur fait lecture de la commission dont il est porteur. Après avoir reçu une branche d'arbre et une motte de gazon en signe d'investiture, Gilbert se proclame maître et gouverneur de tout le pays dans un rayon de 200 lieues. Les trois premières lois qu'il promulgue sont caractéristiques : la première fondait dans ces parages l'Église nationale d'Angleterre ; la seconde décrétait de haute trahison quiconque mettrait en question le titre de la reine ; par la troisième toute parole irrespectueuse sur le compte de Sa Majesté était déclarée punissable de la perte des oreilles et des biens.

Toutefois le précieux métal qu'on était venu chercher fut introuvable. Les compagnons de Gilbert n'étaient pas généralement rompus à la fatigue : les uns tombèrent malades, d'autres moururent ; ceux-ci s'enfuirent avec l'un des vaisseaux, tandis que leurs compagnons se cachaient dans les bois, en attendant qu'il se présentât une occasion de faire de même. Parti à son tour, soit pour aller chercher des provisions, soit pour faire d'autres découvertes, Gilbert, à la suite de nouveaux accidents, se décide à retourner en Angleterre. Ferme et courageux, toujours aux postes les plus périlleux, il s'obstine à ne pas quitter le plus mauvais des navires de l'expédition et disparaît dans une tempête en prononçant ces paroles, qui furent les dernières : « Nous sommes aussi près du ciel par mer

que par terre! » Ainsi se termina ce premier essai de colonisation, éminemment aristocratique, entrepris sous le haut patronage de la noblesse, de la finance et de la royauté.

## III. — TENTATIVES D'ÉTABLISSEMENT PERMANENT

Jusqu'à cette époque, on le voit, l'attention s'était portée ailleurs que sur les contrées qui nous intéressent particulièrement dans ce moment. Quoique découvertes depuis longtemps, elles n'avaient été le théâtre d'aucune tentative d'établissement permanent. Aussi dans les chartes, concessions et récits de voyages de cette époque les désignait-on comme le *nord de la Virginie,* dont elles étaient censées faire partie. Barthélemy Gosnold, marin anglais qui avait été des expéditions infructueuses pour la colonisation de la Virginie proprement dite, fut le premier qui songea à fonder un établissement permanent sur cette portion du continent. A cette époque (1584), dix-neuf ans après la catastrophe qui avait mis fin aux entreprises de Gilbert, si on excepte les Espagnols établis dans la Floride, il n'y avait dans toute l'Amérique du Nord, pour uniques habitants d'origine européenne, que de vingt à trente Français, débris des expéditions entreprises pour fonder la Nouvelle-France. Au lieu de prendre par le sud la route des Canaries et des Indes occidentales, selon l'usage du temps, Barthélemy Gosnold, parti de Falmouth, en mars 1602, se dirige en droite ligne à travers l'Atlantique et, au bout de sept semaines, il aperçoit la terre, dans la baie de Massachusetts, probablement aux environs du port de Salem. Reçu par des naturels dont la barque et le costume indiquaient que les Européens avaient déjà passé par là, il met le cap au sud et, à la suite d'une pêche fructueuse de morues, il donne le nom de ce poisson, *cod,* au promontoire avancé autour duquel

cette précieuse capture vient d'avoir lieu. Descendu à terre, avec quatre de ses compagnons, Gosnold visite le pays et donne des noms aux îles, aux baies et aux caps qu'ils découvrent. Il avait amené avec lui trente compagnons, dont vingt destinés à jeter les bases d'un établissement permanent. Une île, appelée du nom de la reine, *Élisabeth island*, leur paraissant remplir les conditions voulues, au bout de trois semaines, tandis que quelques-uns des colons étaient allés faire une excursion sur le continent, les autres avaient déjà préparé une cave, des bois de charpente et une maison fortifiée. Cependant, l'inventaire de leurs provisions de bouche terminé, ils s'aperçoivent que lorsqu'ils auront pourvu aux besoins des douze d'entre eux qui doivent regagner l'Angleterre, il ne restera de quoi vivre aux vingt autres que pendant six semaines. Puis, lorsqu'il s'agit de décider si ceux qui resteront dans le Nouveau-Monde auront leur part des bénéfices qu'on fera en Europe en vendant une cargaison de bois de cèdre, de sassafras et de fourrures, une dispute éclate; quelques-uns d'entre eux, partis pour chercher des coquillages, sont attaqués par des Indiens; la première ardeur se calme en face des rudes travaux qui leur sont réservés; bref, au milieu de ce concours de circonstances, ils se décident, sans peine, à abandonner leur entreprise : au bout d'une traversée de cinq semaines, ils débarquaient en Angleterre.

Deux autres expéditions, très-courtes, qui ne paraissent pas avoir été faites en vue d'un établissement définitif, l'une commandée par Pring (1603), l'autre par Georges Waymouth (1605), n'eurent guère pour résultat que l'introduction en Europe de quelques naturels réduits en esclavage et de quelques curiosités dues à l'industrie des Indiens.

Pendant que les Anglais faisaient ainsi de vains efforts pour prendre pied sur le continent américain, les Français, déjà établis à Port-Royal, parurent un instant vouloir les devancer, mais ils ne furent pas plus heureux dans leur entreprise.

Un dernier essai, sur une grande échelle, eut lieu sous la

protection de sir John Popham, chef de justice du Banc de la reine. C'était en 1604. La guerre avec l'Espagne venait de finir. La paix avait laissé bon nombre d'aventuriers en disponibilité. Parmi eux se trouvait un descendant d'une ancienne famille de l'ouest de l'Angleterre, Ferdinand Gorges. Le roi venait de le faire gouverneur de Plymouth. Un passé compromettant ne lui permettait guère de déployer dans sa patrie son activité et ses talents ; d'un autre côté il ne se sentait nullement disposé à profiter de la permission d'aller servir, comme mercenaire, dans les armées du continent. — Gorges pensait « qu'il valait mieux marcher sur les traces de ces esprits hardis qui avaient donné de nouveaux mondes à la civilisation, que d'aller servir comme assassin à gages, dans les querelles d'autrui. Toutefois, n'ayant pas les moyens d'exécuter ses projets, il se contentait d'y rêver, en attendant qu'une occasion favorable se présentât. » — Elle ne se fait pas longtemps attendre. Waymouth amène à Plymouth ses prisonniers indiens, les présente au gouverneur et lui fait espérer d'intéresser de puissants alliés à la réalisation de ses projets. « Cette aventure, dit Gorges, fut, sous la direction de Dieu, un moyen d'établir et de vivifier toutes nos plantations. » Il prend chez lui trois des captifs et les garde pendant trois ans, leur faisant donner des leçons d'anglais. Peu à peu les naturels arrivent à lui fournir sur leur pays, ses havres, ses îles, les grandes rivières qui le traversent, des renseignements qui excitent toujours plus en lui l'esprit d'entreprise. Pendant que Gorges pressait son puissant ami, sir John Popham, d'obtenir en haut lieu l'autorisation indispensable pour une nouvelle tentative, des nobles, des chevaliers, des gentilshommes, des marchands de Londres et des environs songeaient, de leur côté, à reprendre les essais qui avaient échoué sous les auspices de Raleigh en Virginie. Il fut aisé de s'entendre pour faire une demande en commun, et le roi, tout heureux de pouvoir ouvrir une sphère d'activité à des hommes vivant dans l'oisiveté depuis la paix, accorde la fondation de deux compagnies désignées dans la charte comme *la première* et *la*

*seconde colonie*. Les deux sociétés devaient être sous la haute surveillance d'un comité directeur, le *Conseil de la Virginie*. Il se composait de treize membres, nommés par la couronne et exerçant l'autorité, conformément aux directions du gouvernement. Chaque plantation devait être administrée, au nom du roi et d'après ses ordres, par un conseil nommé par lui et résidant sur les lieux. La *Colonie de Londres*, c'était la première, avait pour domaine la Virginie du sud, c'est-à-dire le territoire compris entre le 34e et le 41e degré de latitude nord, s'étendant à 50 milles dans l'intérieur des terres; la seconde, la *Colonie de Plymouth*, avait en partage la Virginie du nord, c'est-à-dire les solitudes comprises entre le 38e et le 45e degré de latitude. Une lisière de terrain se trouvait ainsi appartenir également aux deux compagnies, mais, pour éviter toute contestation, il était entendu que tout colon devrait s'établir au moins à une distance de 100 milles d'un district déjà occupé par l'autre société. La seconde de ces colonies comptait parmi ses administrateurs divers chevaliers, gentilshommes et aventuriers de Bristol, Exeter, Plymouth et autres lieux. Les droits de sujets anglais étaient conférés aux futurs colons et à leur descendants; la compagnie avait la faculté d'expulser les intrus, de battre monnaie, d'établir des impôts et des droits de douane à son profit, pour une durée de vingt et un ans; l'entrée des marchandises, provenant des autres colonies anglaises, devait être libre pendant sept ans. En retour les colons étaient redevables, en faveur du trésor royal, du 20 pour 100 de toutes les mines d'or et d'argent; ils ne devaient payer que le tiers de cette redevance pour les mines de cuivre.

Pendant qu'on se livre à tous les préparatifs, un vaisseau envoyé par sir John Popham revient des côtes américaines, et les bonnes nouvelles qu'il apporte redoublent le zèle et l'activité, en même temps qu'elles provoquent la libéralité. Le 31 mai 1607, trois vaisseaux, abondamment pourvus, partent pour le Nouveau-Monde, ayant à bord deux des Indiens élevés chez Gorges et destinés à servir d'interprètes et de guides. Une

heureuse traversée les ayant portés vers les côtes, aujourd'hui comprises dans l'état du Maine, sur un promontoire, à l'embouchure du Kennebec, ils se mettent à l'œuvre sans perdre du temps. A l'issue de la prière et du sermon, les colons écoutent la lecture de la patente et des ordonnances sous lesquelles ils vont vivre. George Popham, frère de sir John Popham leur protecteur, est nommé président ; tous les autres principaux fonctionnaires sont à leur tour choisis. On était occupé à creuser des puits et à construire des cabanes, lorsque plus de la moitié des colons, déjà découragés, profitent du retour de l'un des vaisseaux pour regagner l'Angleterre. Il n'en reste plus que quarante-cinq pour endurer les rigueurs d'un hiver long et sévère. Pendant qu'il sévit dans toute son intensité, leurs magasins prennent feu et une grande partie de leurs provisions est consumée. Le président venait de mourir lorsqu'un vaisseau arrivant d'Europe, avec des secours, leur apporte la nouvelle de la mort de sir John Popham et de sir John Gilbert. L'amiral de la colonie, frère et héritier de ce dernier, devant se rendre en Angleterre, ses compagnons paraissent tout heureux de profiter de l'occasion pour abandonner un projet de colonisation, qui ne pouvait être mené à bonne fin par des hommes politiques, des marchands et des soldats. Il avait fallu moins d'une année pour réduire à néant les belles espérances qu'avait fait concevoir cette expédition commencée dans des conditions qui paraissaient devoir assurer un plein succès. Les récits que firent ces colons d'un jour n'étaient pas de nature à tenter d'autres aventuriers à marcher sur leurs traces. C'était, disaient-ils, un climat extrêmement froid, il ne pouvait être question pour des Anglais de vivre sous un pareil ciel. Le fils de sir John Popham, sir Francis, ne s'était pas d'abord laissé décourager par ces revers, mais, après d'autres essais, il dût renoncer à son projet. Au fait, il n'avait exclusivement en vue que le commerce.

Gorges seul, pleinement persuadé que Dieu se chargerait d'accomplir lui-même ce dont les hommes désespéraient, ne cessait de poursuivre son idée favorite, l'établissement d'une

colonie. Étant entré en rapport avec un Indien, qu'on faisait voir à Londres comme une curiosité, il l'expédie sur un vaisseau marchand comme moyen d'entretenir les communications. Le malin sauvage, désireux de regagner son wigwam et ses forêts, avait fait les récits les plus séduisants de certaines mines d'or dont il possédait le secret. Mais il n'a pas plus tôt touché le rivage qu'il disparaît. C'est en vain que Gorges avait ordonné de le surveiller avec grand soin et l'avait fait revêtir d'amples vêtements, qui, au besoin, devaient permettre de le retenir.

Cependant le gouverneur de Plymouth ne se décourage pas. Un homme extraordinaire viendra bientôt à son aide et un effort tout aussi énergique que les précédents sera encore tenté.

Nous voyons apparaître sur la scène, sous le nom vulgaire de John Smith, un étrange personnage qui rappelle, en plein dix-septième siècle, ces hommes moitié mythiques, moitié historiques qu'on rencontre à l'origine des sociétés antiques, pour faire transition entre les âges fabuleux et les temps historiques. Appartenant à une bonne famille, à peine âgé de treize ans, John rêvait de hardies aventures. Il avait déjà vendu son petit sac et ses livres pour s'embarquer en secret, lorsque ces préparatifs sont interrompus par la mort de son père. En possession d'une jolie fortune, il est placé par ses tuteurs comme apprenti chez un négociant. Mais il trouve moyen de gagner la France, grâce à quelques pièces de monnaie qu'on lui avance sur ses revenus pour se débarrasser de lui. Un compatriote, qu'il rencontre dans les environs d'Orléans, lui donne quelque argent pour se rapatrier. Mais John Smith, choisissant une autre direction, va prendre du service dans les armées hollandaises. Ce n'est qu'au bout de trois ans qu'il reparaît en Angleterre. Là, fatigué de la trop nombreuse société de Willoughby, son lieu de naissance, qui ne paraît pas avoir été de son goût, il se retire dans les bois, loin de toute ville. Après avoir construit une cabane au bord d'un ruisseau, le solitaire se met à étudier l'art de la guerre. La première fois qu'on le voit reparaître en public, c'est à Londres, au Tattersall, attiré qu'il est par sa passion pour les chevaux. Désireux de voir le

monde et de tenter la fortune contre les Turcs, John Smith part pour le camp des Impériaux, qu'il trouve établi devant la forteresse de Lymbach en Hongrie. Les aventures ne lui avaient pas manqué en chemin. Dévalisé de tous ses effets par un compagnon, en traversant la France, il est recueilli par un paysan qui le trouve dans une forêt presque mort de chagrin et de froid. Embarqué à Marseille pour le Levant sur un navire français, la part qui lui revient de la capture d'un vaisseau marchand vénitien, rétablit ses finances. Il s'était joint à une compagnie de pèlerins qui, attribuant une tempête au fait d'avoir reçu un hérétique à bord, l'avaient jeté dans la mer ; et c'est à grand'peine qu'il s'était retiré dans une île. Arrivé enfin à l'armée, il se distingue bientôt en organisant une espèce de télégraphe, destiné à établir des communications entre les assiégés et les troupes qui doivent faire lever le siége. Lymbach est délivré, les Turcs se retirent, et John Smith, en récompense de ses services, est nommé capitaine de cavalerie.

Cependant les deux armées sont toujours en présence. Voilà que pour distraire les dames, trois chevaliers turcs viennent défier les chrétiens à un combat singulier. Le sort désigne John Smith qui, attaquant ses adversaires un à un, n'est pas moins heureux qu'Horace : il réussit à leur trancher la tête. Moins favorisé dans une autre rencontre, à l'issue d'une bataille sanglante, il est pris par un prince tartare qui le fait vendre comme esclave sur un marché, près d'Andrinople. Un pacha achète alors John Smith pour l'offrir à sa maîtresse « la jeune Charatza Tragabigzanda. » Celle-ci, prenant compassion de son captif, et craignant qu'il ne lui soit enlevé, l'envoie en lieu sûr, auprès de son frère, dans une forteresse de la mer Noire. Mais la lettre de recommandation dont il est porteur le sert au plus mal. Le pacha, soupçonnant que de la part de sa sœur il pourrait fort bien y avoir plus que de la pitié dans cette affaire, décharge sa colère sur le malheureux John Smith. Il est dépouillé et fouetté ; la tête et la barbe rasées, la chaîne au cou, il est condamné à devenir le serviteur de ses compagnons de captivité, chrétiens, Turcs et Maures. John Smith ne se laisse

pourtant pas aller au désespoir. Il s'acquitte jour après jour de sa tâche, reçoit les coups qu'on lui administre, mais tout en ne négligeant pas de faire ses observations et de rêver aux moyens de s'échapper. Il n'avait d'autre espoir de salut que l'amour de Tragabigzanda ! Mais, dit-il, Dieu vient au secours de ses serviteurs, alors qu'ils s'y attendent le moins. Profitant d'un tête-à-tête avec un officier supérieur, il l'assomme avec un instrument à battre le blé. Se revêtir des habits de la victime, dont il a caché le corps sous la paille, remplir son sac de blé, fermer les portes, et s'élancer sur le premier cheval qui se rencontre, n'est pour Smith que l'affaire d'un instant. Et le voilà, en rase campagne, errant pendant deux ou trois jours sans savoir où il aboutira. Fort heureusement il se retrouve parmi des chrétiens. Son amour des voyages reprenant alors le dessus, il se met à parcourir la Russie, la Pologne, l'Autriche et autres pays allemands, la France et l'Espagne. De là, notre aventurier gagne l'Afrique, par Gibraltar, et arrive à Ceuta et Tanger. Devenu prudent, autant que son humeur le lui permet, John Smith se borne à être un simple touriste, sans se mêler en rien des affaires des contrées qu'il visite. Cependant cette oisiveté lui pèse : il va alors visiter un vaisseau de guerre anglais à l'ancre, dans un port du Maroc. Ses compatriotes l'hébergent de leur mieux et le retiennent jusqu'au soir ; une tempête s'élève alors ; il faut lever l'ancre et gagner le large ; le vent ne se calme que lorsque le vaisseau est déjà sur la haute mer, à plusieurs milles des côtes. Après un engagement des plus chauds avec deux vaisseaux espagnols, le navire regagne le port et John Smith s'embarque bientôt pour l'Angleterre.

Tel était l'homme [1] qui allait venir au secours de Gorges. Il ne pouvait s'en trouver de plus propre à mener à bonne fin les projets qui jusqu'à présent n'avaient pu aboutir. Les deux aventuriers n'entrèrent pas immédiatement en rapports. A l'arrivée de John Smith dans sa patrie, le récent voyage de

1. *The true Travels, Adventures, and observations of captain John Smith.* Voir sur la valeur historique de cet ouvrage Palfrey, p. 89.

Gosnold préoccupait l'attention publique; on était en train d'obtenir la patente pour le conseil de la Virginie, les compagnies de Londres et de Plymouth étaient occupées à préparer leurs expéditions. Smith, alors seulement âgé de vingt-sept ans, se joignit au premier envoi fait par la compagnie de Londres. Pendant trois ans il fut l'un des principaux personnages de la colonie et le fondateur, comme nous l'avons vu ailleurs, de l'état actuel de la Virginie. Plus tard, il fit une expédition plus au nord. Ayant rompu ses relations avec la compagnie de Londres, il s'était associé avec d'autres aventuriers dans la pensée de fonder un établissement permanent. Mais ceux-ci, plus modestes, se proposaient uniquement de faire la pêche à la baleine et de tenter l'exploitation d'une mine d'or et de cuivre. Un chargement de poisson et de fourrures devait les défrayer, s'ils ne réussissaient pas dans leur entreprise. Partis le 3 mars 1614 sur deux vaisseaux, ils arrivent le 30 avril sur les côtes du Nouveau-Monde, à l'embouchure du Penobscot, qui était déjà un rendez-vous pour la pêche. Les baleines ne se montrant pas, John Smith monte un petit bateau avec huit de ses compagnons, et, laissant les autres se livrer à la pêche. il se dirige vers le sud-ouest, visitant les côtes, en cherche de fourrures. Il profite de son expédition pour dresser la première carte de ces régions, îles, ports, golfes, caps, etc., etc.; il désigne l'ensemble du pays par le nom de *Nouvelle-Angleterre*, destiné à supplanter celui de Viirgnie du nord. De retour dans la Grande-Bretagne, John Smith fait imprimer sa carte qu'il joint à un journal de son voyage, dont il fait hommage au second fils du roi qui devait être plus tard Charles I^er^.

C'est alors seulement que John Smith et Gorges se rencontrent, et que le premier cédant aux sollicitations de son nouvel ami, rompt ses rapports avec la *compagnie de Londres*, dont il n'avait pas lieu d'être très-satisfait, et entre au service de celle de Plymouth. Après avoir inutilement cherché à fondre en une ces deux compagnies rivales, ce n'est qu'à la suite de nombreuses difficultés, « un labyrinthe d'embarras » dit-il, qu'il réussit à obtenir un nouvel essai de la part de la *compa-*

*gnie de Plymouth*, découragée par les mésaventures qu'elle avait eues à subir, il y avait alors sept ans.

En mars 1615, John Smith s'embarque enfin sur deux vaisseaux. Mais ils n'étaient pas encore bien loin en mer qu'une tempête les sépare. Le capitaine Dermer poursuit son voyage avec le plus petit navire et revient en Angleterre au bout de quelques mois, rapportant, il est vrai, une cargaison, mais n'ayant pu rien faire d'autre, faute de bras. Le navire monté par Smith avait dû relâcher après avoir perdu ses mâts. Sans se laisser décourager, cet homme entreprenant équipe une barque, et la monte avec trente compagnons; mais pris par des Français, qui se servent de lui pour attaquer des vaisseaux espagnols, il est, au terme d'une longue croisière, débarqué, les poches vides, sur les quais de la Rochelle. — Négligeant une nouvelle série d'aventures, nous retrouvons notre infatigable John Smith de retour à Plymouth et occupé (1617) à équiper trois nouveaux vaisseaux. Des vents contraires retiennent l'expédition, d'autres obstacles surviennent; finalement elle ne met pas à la voile. Cependant John Smith parcourt le sud et l'ouest de l'Angleterre, distribuant des livres, des cartes, et cherchant à éveiller l'intérêt pour son entreprise favorite. « Je présentai, dit-il, bon nombre de cartes à trente des principales compagnies de Londres en leur siége officiel, mais tout cela ne m'avança pas davantage que si je me fusse mis à tailler des rochers avec des coquilles d'huîtres. L'anxiété avec laquelle j'attendais l'issue de ces sollicitations inutiles était pour moi plus insupportable que d'être à mes affaires dans la Nouvelle-Angleterre, au pain et à l'eau, réduit aux seuls fruits de mon travail. Mais voyant que rien ne serait obtenu, je me résignai à cette perte de temps comme à tout le reste. »

Si John Smith, l'intrépide aventurier, se résigne à ne pas voir aboutir ses efforts, ce n'est pas le cas de Ferdinand Gorges. A son instigation Richard Vines part en 1616 à la tête d'une nouvelle expédition, qui n'a pour unique résultat que de rapporter des renseignements favorables à la colonisa-

tion : une épidémie[1] venait de dépeupler presque entièrement la Nouvelle-Angleterre, déjà si peu habitée. Gorges enfin se déclare à son tour découragé. Il n'en profite pas moins de toutes les occasions pour envoyer de nouvelles expéditions : une sous le commandement de Rocraft qui, s'écartant de son itinéraire, va se faire tuer en Virginie; une autre sous Dermer, l'ancien compagnon de John Smith, qui ne réussit pas mieux. Cependant il prit terre au cap Cod et entra en relation avec les natifs et leurs chefs, désignant (1620) un endroit appelé Plymouth, dans la carte de Smith, comme la localité particulièrement favorable à un premier établissement. Dermer constate les ravages causés par la peste récente. « Parcourant les côtes, je remarquai, dit-il d'anciennes plantations naguère populeuses mais aujourd'hui entièrement désertes. » Quatre ans auparavant une étoile brillante s'était montrée au ciel : les esprits crédules y avaient vu le présage de grands désastres. La peste avait éclaté; les Européens allaient enfin prendre pied d'une manière définitive et voir dans la désolation du pays une dispensation de Dieu qui avait préparé la place pour les recevoir. Dermer, dangereusement blessé dans une rencontre avec les Indiens, va mourir en Virginie. Tous les aventuriers disparaissent donc de la scène les uns après les autres, sans avoir rien accompli de durable. John Smith, il est vrai, vit encore, mais malgré son indomptable énergie il est à son tour réduit à l'inaction. Toutefois il ne cesse de porter intérêt à ce qui se passe sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Dans sa dernière publication, 1631, il parle de « quelques centaines de Brownistes établis à New-Plymouth que leur ridicule ignorance a induits à endurer pendant plus d'une année des misères sans nombre avec une patience sans bornes ». Pour ce qui le concerne, il se flatte de n'être pas « un esprit assez simple pour admettre qu'aucun motif autre que l'espoir de s'enrichir réus-

1. On ne connaît pas la nature de cette terrible maladie. La science médicale du jour ne permet plus d'y voir la fièvre jaune, comme on l'a cru autrefois. Il est assez extraordinaire qu'aucun compagnon de Vines n'ait été frappé.

sisse jamais à établir une république dans ces régions, ou tente des sociétés à renoncer à leur bien-être et à leur confort pour aller s'établir dans la Nouvelle-Angleterre ». Et pourtant ce curieux aventurier, qui plus que personne avait le droit d'être cru quand il déclarait une chose impossible, se trompait étrangement. Ce que l'esprit commercial, aidé des faveurs de la cour, de l'éclat des grands noms, servi par les soldats les plus audacieux et les plus déterminés, n'avait pu accomplir, allait prospérer dans les mains de quelques obscurs sectaires, bannis d'Europe. A l'heure où tout le monde abandonne la partie, les puritains anglais sont déjà en vue des côtes; ils n'attendent qu'un moment favorable pour prendre possession de la Nouvelle-Angleterre, au nom du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et jeter ainsi les premiers fondements de la grande république des États-Unis, dont le berceau leur sera définitivement confié.

# CHAPITRE V

## LA COLONIE DE PLYMOUTH

### I. — DÉBARQUEMENT DES PÈLERINS ET LEUR PREMIER ÉTABLISSEMENT

A l'extrémité orientale de la Nouvelle-Angleterre, au sud de Boston, une péninsule, étroite et basse, longue de 60 milles s'avance dans la mer. On dirait un bras d'homme étendu et ployé à angle droit, au coude et au poignet, ou, pour employer la comparaison des premiers colons, une faucille ou un hameçon. C'est à l'extrémité de cette pointe, au cap Cod, que nous avons laissé les puritains. Le *Mayflower* avait jeté l'ancre, le samedi 11 novembre 1620, dans le petit bassin intérieur, formé par la pointe recourbée de la péninsule. Leur constitution signée, Carver nommé gouverneur, dans l'après-midi, une quinzaine d'hommes armés descendent à terre pour reconnaître le pays et ramasser du bois. Le jour suivant, le dimanche, est entièrement consacré au culte et aux actions de grâces.

Les puritains passent près d'un mois dans cette position avant de s'établir définitivement sur le continent. Ce temps est consacré à faire plusieurs expéditions qui doivent les

mettre en état de choisir un emplacement définitif avec connaissance de cause. — Le lundi 13 novembre ils se divisent en trois bandes. Pendant que les femmes lavent du linge sur le rivage, et que le charpentier et les hommes réparent une chaloupe endommagée, seize d'entre eux, pourvus d'armes et de provisions, et commandés par Miles Standish, qui deviendra plus tard le chef de toutes les expéditions militaires, partent pour aller explorer le pays. Le soir ils bivouaquent à une distance d'environ 10 milles du vaisseau. Après une absence de trois jours, signalée par une petite aventure[1], ils reviennent au vaisseau. Ils n'avaient pas perdu leur temps. Après avoir trouvé un grand chaudron de construction européenne, constaté la présence d'un vieux fort de même origine, ils revenaient chargés de maïs, autant qu'ils en pouvaient porter. Ils avaient fait cette trouvaille dans un endroit cultivé en creusant quelques monticules qu'ils prirent d'abord pour des tombeaux, mais qui se trouvèrent recouvrir des paniers pleins de provisions. Les puritains s'en emparèrent, non sans s'être promis de faire une ample restitution aux naturels, à la première occasion. Il fut décidé que ce maïs serait conservé avec le plus grand soin pour servir de semence au printemps prochain. La seconde semaine se passe moins heureusement. Le temps est devenu froid et orageux. Faute de pouvoir serrer la terre avec leur chaloupe ils sont obligés, près du rivage, de descendre dans l'eau pour aborder. C'est là que plusieurs contractent le germe des maladies qui bientôt réduiront considérablement leur nombre. La troisième semaine est consacrée à faire dans un petit bateau un voyage d'exploration le long de la côte intérieure de la baie. Au bout de quelques jours, seize d'entre eux, malades ou fatigués, rentrent au quartier général avec une nouvelle provision de maïs, tandis que les autres, poursuivant leur exploration, pénètrent jusqu'à 5 milles dans l'intérieur

1. Bradfort fut pris dans un piége placé par les Indiens pour prendre les chevreuils, ce qui ne manqua pas d'égayer d'autant plus la compagnie qu'ils s'étaient égarés.

des terres. Ils avaient découvert un petit port qui avait douze pieds d'eau à la marée haute. S'établiraient-ils dans les environs? Telle fut la première question qui se posa. Elle exigeait une prompte réponse : l'hiver approchait, le sol était déjà recouvert d'une légère couche de neige ; ils ne pouvaient prolonger plus longtemps leur séjour à l'extrémité du cap. De plus le site était engageant : on voyait sur la côte des traces récentes de culture, l'emplacement faisait l'effet de devoir être salubre, il était facile à défendre, enfin de nombreuses baleines, qui prenaient journellement leurs ébats dans ces eaux, offraient une précieuse ressource. Toutefois d'autres considérations leur parurent plus décisives encore. Suffisant pour de petites embarcations, ce havre ne pouvait abriter de grands vaisseaux; ils n'étaient pas assurés de trouver de l'eau potable en abondance sur cette étroite langue de terre. Il fut donc convenu qu'on poursuivrait l'exploration de la baie. Dix d'entre eux, parmi lesquels les principaux, s'embarquent avec dix matelots. Le temps était affreux, le froid déjà très-vif; « l'eau se gelait sur leurs habits, à tel point qu'ils avaient l'air d'être revêtus de cottes de mailles. » Pris par une tempête de neige et de grésil, leur gouvernail se dérange, le mât de leur chaloupe est enlevé, ils sont obligés de se laisser porter par la marée montante; ce n'est qu'à grand'peine qu'ils réussissent à s'abriter derrière une terre haute qu'ils découvrent. Le lendemain, après avoir bivouaqué, ils s'aperçoivent qu'ils sont sur une petite île, appelée depuis *Clark's Island*. C'était le samedi 10 décembre; ils se préparent à célébrer le jour du repos. Après avoir parcouru plus ou moins complétement la baie, ils avaient été ramenés au port de Plymouth qui se trouve précisément vis-à-vis de l'extrémité du cap Cod [1] où le *Mayflower* avait jeté l'ancre. Le lundi 11 décembre, les Pèlerins débarquent, ayant déjà exploré le port et la côte où ils ont constaté la présence de champs cultivés et de plusieurs

1. Il faut savoir qu'on désignait par ce terme soit la péninsule entière, en forme de faucille, soit son extrémité nord.

ruisseaux. Le lieu leur paraissait répondre à toutes les exigences pour un établissement permanent; ils se hâtent d'aller porter cette bonne nouvelle à leurs amis restés à bord du *Mayflower*, qui vient les débarquer tous, le 16 décembre, dans le port de Plymouth [1].

La localité se trouva n'être pas trop mal choisie. Outre les bois, qui couvraient les nombreux monticules, ils eurent en abondance du sable, de la terre glaise, des écailles, du mortier, des pierres; tout ce qui était nécessaire pour fonder un établissement permanent. La plage était abondamment pourvue de gibier et de poisson. Cinq petits ruisseaux leur assuraient une eau douce et fraîche. Après avoir rendu grâce et demandé à Dieu de les guider, les colons font choix d'un endroit dans le voisinage d'un ruisseau, au pied d'une colline, pour y établir leurs demeures. Un orage vient interrompre leurs premiers travaux, et, malgré leur activité, la semaine se passe sans qu'ils aient pu se procurer d'autre abri contre la tempête que quelques branches d'arbres qui ont déjà perdu leurs feuilles. Ils n'en discontinuent pas moins tout travail, car c'est dimanche. Le lendemain, 25 décembre, jour de Noël, « nous débarquâmes, dit un de leurs chroniqueurs, les uns pour faire du bois, les autres pour le scier, ceux-ci pour le refendre, ceux-là pour le charrier, si bien que *pas un seul d'entre nous ne se reposa de tout ce jour-là.* » C'est évidemment avec une satisfaction bien marquée que l'auteur a signalé ce dernier trait. On sait assez ce qu'ils avaient souffert, pour avoir voulu rompre avec toutes les traditions humaines. Rien de plus naturel que de les voir ne tenir nul compte des jours de fête inventés par l'Église, au moment

1. Ces deux débarquements paraissent avoir eu lieu sur le célèbre rocher de Plymouth, *Plymouth roch*, dont nous avons vu la base, aujourd'hui engagée dans un quai. Lorsque, en 1775, on voulut le transporter sur la place publique, il se brisa. En 1834 le principal fragment fut déposé, entouré d'une grille, devant *Pilgrim Hall*, espèce de musée qui renferme des souvenirs des premiers planteurs. Voir sur ce rocher un mot de Tocqueville; *De la Démocratie*, t. I, p. 41, 12e édit.

même où ils observent scrupuleusement le seul jour mis à part par Dieu lui-même. C'était la joie naïve d'un premier triomphe; qui sait? peut-être le grain de sel dont leur amour-propre assaisonnait leur entier dévouement à la vérité. En tout cas, qu'on se rassure; le moment de s'enorgueillir n'est pas arrivé; les puritains ont bien d'autres obstacles à vaincre jusqu'à ce que leur entreprise puisse jouir de la perspective d'un avenir assuré. Avant qu'ils aient pris pied sur le sol de la Nouvelle-Angleterre, trois ennemis, la maladie et la privation, les Indiens, leurs patrons, se donnent la main pour leur en disputer à l'envi la possession.

Nous savons déjà qu'ils ont eu à souffrir des premières rigueurs du froid. Fort heureusement l'hiver fut, cette année-là, moins sévère qu'il ne l'est ordinairement dans ces régions. Leurs souffrances furent néanmoins cruelles. Avant d'avoir pu se procurer un abri sur terre ferme, ils furent contraints de faire d'incessantes courses de la côte au vaisseau qui demeurait leur lieu de refuge. Manquant d'un nombre suffisant de chaloupes, il leur fallut beaucoup de temps pour opérer le déchargement; en attendant, les constructions n'avançaient que fort lentement, faute de pouvoir se procurer aisément des pierres, du mortier et de quoi couvrir leurs demeures. Avant qu'ils eussent eu le temps de se construire des maisons passables, les conséquences des rudes travaux auxquels ils devaient se livrer se firent péniblement sentir. Six d'entre eux moururent en décembre, huit en janvier, dix-sept en février et treize en mars. Il s'était à peine écoulé quatre mois depuis leur arrivée, que leur nombre était diminué de près de moitié. Il y eut un moment, au cœur de l'hiver, où il ne s'en trouva que six ou sept de suffisamment valides pour soigner les malades et enterrer les morts. Privés de tout ce qui eût pu leur rendre la vigueur, les invalides étaient entassés dans le navire, ou réfugiés dans les maisons à demi-construites, en partie ensevelies sous des monceaux de neige accumulée par les vents. Il y avait bien dans le navire quelques provisions qui, quoique fort grossières, eussent pu leur être d'un grand

secours. Mais les hommes de l'équipage se refusèrent à leur en faire part. Ils ne furent amenés à de meilleurs sentiments que lorsque la maladie les ayant atteints à leur tour, les matelots furent contraints de recourir aux bons services de ceux qu'ils avaient traités d'une façon si peu charitable. On déposait les morts dans un coin sauvage, sur les bords de la mer, non sans prendre la précaution de faire disparaître toute trace de sépulture, de peur que les Indiens ne fussent enhardis en venant faire la revue de leurs pertes. Ceux qui pouvaient s'acquitter des fonctions d'infirmier allaient et venaient entre ce cimetière improvisé et le lit des malades, trop souvent portant sur leurs épaules, à travers la neige, la dépouille mortelle d'un frère qui venait de succomber. Dès qu'un des malades était quelque peu rétabli, il se hâtait de venir remplacer ceux qui, accablés de fatigue, allaient parfois se coucher dans le lit que les convalescents venaient de quitter. Cependant les récits détaillés de ces tristes scènes ne font mention d'aucun signe de désespoir. Ceux que le Seigneur avait trouvé bon de rappeler n'étaient-ils pas morts au service d'une sainte entreprise? Le meilleur moyen de pleurer et d'honorer leur mort n'était-il pas de se serrer les uns contre les autres, et de travailler sans relâche pour assurer le triomphe de la cause à laquelle ils s'étaient tous consacrés? Ces premiers pionniers semblent avoir été pénétrés de l'esprit de cette parole qu'ils avaient entendue à Leyde : « Toutes les entreprises grandes et honorables sont entourées de grandes difficultés, on ne les mène à bonne fin qu'avec des courages à la hauteur des circonstances. »

Le printemps, si impatiemment attendu, se montre enfin, et le chant des nombreux oiseaux, qui remplissent les forêts, vient rendre quelque gaieté à leur cœur. Leur courage et leur persévérance sont alors soumis à une rude épreuve. Le dernier lien qui les rattache encore au monde civilisé va être rompu : le *Mayflower*, retenu jusqu'au mois d'avril par diverses circonstances, se prépare à gagner l'Angleterre, laissant la moitié de son équipage sous le sable de la plage. Toutefois il ne ramène pas en Europe un seul des Pèlerins.

Le vaisseau est à peine disparu à l'horizon qu'un grand malheur vient les frapper. Le capitaine Miles Standish, l'ancien Brewster, leur gouverneur Carver et quatre autres avaient pendant quelque temps dû prendre soin à eux seuls de toute la colonie. C'était plus que le gouverneur ne pouvait supporter. Revenu des champs, où il faisait quelques plantations, il se met au lit, il tombe dans le délire au bout de quelques heures ; peu de jours après il était mort. Ses compagnons accablés de tristesse le déposent en terre, tandis que tous ceux qui sont en état de porter les armes lui rendent les derniers honneurs en déchargeant leurs fusils. La femme de Carver ne pouvant survivre à sa douleur va le rejoindre au bout de quelques semaines. Son décès portait à quarante-six le nombre des morts, dont vingt-huit étaient des hommes dans la force de l'âge. En automne, cinquante et un étaient morts, juste la moitié des colons.

Au milieu de ces scènes de deuil les puritains n'avaient pas négligé les travaux des champs, dès l'arrivée du printemps. En avançant vers l'été ils trouvèrent des baies et autres fruits qui croissaient en abondance dans le voisinage ; la pêche et la chasse ne furent pas négligées ; quatre expéditions, qu'ils entreprirent pendant la belle saison, leur firent mieux connaître le pays ; à l'arrivée de l'automne leur position était sensiblement améliorée. Ils n'avaient manqué de rien pendant l'été, et c'était sans crainte qu'ils pouvaient voir approcher l'hiver. Il est vrai l'ardeur du soleil avait tellement brûlé les pois dans la fleur qu'il ne valait pas la peine d'en faire la récolte ; l'orge n'avait réussi que médiocrement, mais ils avaient récolté beaucoup de maïs. En somme l'année était regardée comme bonne. Le poisson abondait, soit comme nourriture soit comme engrais. « Le gibier se montra si abondant en automne que dans un seul jour quatre hommes pouvaient en abattre suffisamment pour nourrir la colonie entière pendant une semaine, avec quelques petites choses à côté. » On avait fait de grandes provisions de dindes et d'autres salaisons pour l'hiver. Sept bonnes maisons d'habitation étaient déjà terminées, d'autres

en voie de construction, c'était plus qu'on ne pouvait espérer. Aussi le gouverneur dépêche-t-il les chasseurs « afin qu'on puisse se réjouir d'une manière particulière après avoir récolté le fruit de tant de travail. » Telle est l'origine du jour d'action d'action de grâces, *Thanksgivingdag*, fête nationale qui se célèbre tous les automnes dans la Nouvelle-Angleterre. A l'occasion de cette réjouissance les colons se livrent à l'exercice militaire, et pendant trois jours ils hébergent et traitent de leur mieux un chef indien, Massasoit, et quatre-vingt-dix de ses gens, qui, pour leur part, ont contribué aux joies de la fête, par l'apport de cinq chevreuils. Les santés sont rétablies, le feu de bois vert pétille dans l'âtre, la petite famille puritaine réunie à l'entour oublie un instant les vides faits dans ses rangs et voit approcher sans crainte les rigueurs d'un second hiver.

Tout ne devait cependant pas aller aussi bien qu'ils se l'imaginaient, ils avaient à la lettre compté sans leurs hôtes. Le 9 novembre un vaisseau, *la Fortune*, amène de nouveaux émigrants qui surpassent en nombre les survivants du *Mayflower*. Non-seulement les nouveau venus n'apportent avec eux aucune provision, mais les colons ont à s'imposer des privations pour faire une cargaison à la *Fortune*, qui va repartir pour l'Angleterre. « Cela fait, on distribue les nouveau-venus dans plusieurs familles, et découvrant que les vivres suffiront à peine pour six mois, même en se mettant à demi-ration, le gouverneur n'hésite pas à prendre cette mesure qui est acceptée avec patience. » Évidemment les puritains s'étaient trop hâtés de se réjouir à la fin du premier été. Il fallut lutter pendant près de deux ans contre la rareté des vivres. Ils n'échappèrent entièrement à la famine qu'après le *second* automne qui suivit le départ de la *Fortune*. Dans les deux étés, séparant ces dates, ils seraient morts de faim sans diverses espèces de moules qui furent leur unique ressource. Les planteurs avaient toutefois ensemencé environ 60 acres de terrain ; leurs jardins étaient pourvus de légumes, mais l'année fut mauvaise ; soit que faute d'une nourriture suffisante ils n'eussent pas les forces nécessaires pour soigner les récoltes,

soit qu'ils fussent détournés par d'autres affaires et surtout parce qu'une bonne partie, avant même d'être arrivée à maturité, fut volée par une bande d'Anglais qui étaient venus s'établir dans le voisinage. A la suite de plusieurs expéditions dans diverses directions on se procura de quoi assurer à chaque individu un quart de livre de pain jusqu'à la moisson. L'arrivée de l'automne ramena le gibier et leur procura de ces tubercules qui remplaçaient les pommes de terre. Mais ce ne fut là qu'un secours momentané. Après avoir fait les semailles du troisième printemps (1623), « toutes leurs provisions se trouvèrent épuisées; la providence de Dieu était leur unique ressource; il leur arrivait plusieurs fois de se coucher le soir sans savoir comment ils se procureraient de quoi manger le lendemain. Néanmoins ils supportèrent ces privations avec une grande patience, et même une certaine bonne humeur. Il leur est arrivé de passer deux ou trois mois sans pain ni maïs..... Ils s'étaient divisés en escouades de six ou sept personnes, qui, armés d'un filet, partaient, à tour, en expédition de pêche. Ils se gardaient bien de rentrer au logis avant d'avoir pris quelque chose, dussent-ils être absents cinq ou six jours, car ils savaient à merveille qu'il n'y avait rien chez eux et qu'un retour à vide eût grandement découragé leurs compagnons. Ceux-ci de leur côté s'efforçaient de s'en tirer de leur mieux. Lorsque le bateau pêcheur se faisait trop attendre ou quand il n'apportait qu'une maigre provision, ils descendaient en corps sur le rivage pour se livrer à la cueillette des moules, qu'ils tiraient du sable à la marée basse... Pendant l'été, ils se régalaient d'un chevreuil, de temps à autre, car deux ou trois des meilleurs braconniers avaient pour mission de battre les forêts et tout ce qu'ils rapportaient était partagé entre les divers membres de la communauté. » Aussi quand un second envoi d'émigrants vint les joindre (août 1623), tout ce qu'ils purent leur offrir de mieux fut un homard, sans pain, et un bon verre d'eau de source.

La troisième moisson arrive enfin et vient remplir les greniers. Tout change de face. Chacun a des provisions pour

une année, les plus habiles peuvent même faire des économies. Toutefois, un instant encore la famine semble de nouveau vouloir fondre sur eux. Il ne tombe pas une goutte d'eau depuis le moment des semailles jusqu'à la mi-été. « Les courages les mieux trempés finissent par n'y plus tenir. » Il est décidé qu'on mettra un jour à part pour se livrer à l'humiliation et à la prière. Le service religieux dure de huit à neuf heures. Au début, le ciel est d'une effrayante pureté, rien n'indique que la sécheresse touche à son terme. Avant la fin, d'épais nuages obscurcissent le soleil. La pluie commence à tomber au moment où les fidèles se dispersent, le cœur plein de reconnaissance ; et pendant quinze jours il tombe des ondées si douces et si modérées qu'on était à se demander qui de leur maïs desséché ou de leurs sentiments étaient le plus vivifiés.

L'imprudence ou la malveillance de quelques marins, festoyant dans le voisinage des magasins publics, faillit, en automne, leur faire perdre tous les fruits de cette excellente année. Le feu éclate ; s'il eût tout consumé, c'en était fait de la plantation. A force de peine les greniers sont préservés et l'hiver se passe sans souffrance. Trois ou quatre maisons avaient été consumées avec des provisions d'une valeur de 500 livres sterling. Les puritains ne manquèrent pas de voir une direction particulière de la Providence et dans la préservation de leurs magasins, et dans cette pluie arrivant si à propos. La récolte de l'automne 1625 fut abondante : non-seulement la colonie se trouva dès lors à l'abri des souffrances de la faim, mais encore, comme nous le verrons ailleurs, elle eut bientôt des produits à exporter.

## II. — RAPPORTS AVEC LES INDIENS.

Toutefois les difficultés que nous venons de signaler ne

furent pas les seules qu'ils eurent à vaincre. Les Indiens, qui leur rendirent d'incontestables services, restèrent, durant ces années-là, un sujet presque continuel d'inquiétude.

Pendant que le *Mayflower* était encore au cap Cod, l'expédition, chargée de reconnaître la baie, avait plusieurs fois aperçu des naturels. Un matin même, au point du jour, le 8 décembre, leur prière terminée, lorsqu'ils se préparent à prendre leur déjeuner, un cri se fait entendre, et une volée de flèches[1] tombent au milieu d'eux. Quelques coups de fusil suffisent pour faire fuir les trente à quarante Indiens qui les ont lancées, et l'alerte se termine sans que personne soit blessé de part ni d'autre. Quand ils furent établis définitivement à la Nouvelle-Plymouth, au cœur de l'hiver, les puritains, par mesure de précaution, au moment où ils perdaient l'un d'entre eux tous les deux jours, se décidèrent à s'organiser militairement, et à transformer en citadelle la colline au pied de laquelle ils étaient occupés à se construire des habitations.

Jusque-là ils n'étaient pas entrés en contact avec les naturels, ceux-ci ayant l'habitude de prendre la fuite dès qu'ils apercevaient les Anglais. C'est en vain qu'on recourait à tous les signes imaginables pour les engager à une conférence; soit qu'ils ne les comprissent pas, soit que la crainte les retînt, ils n'approchaient jamais. Un jour, cependant, c'était le 16 ou le 17 février, par une belle matinée, déjà chaude, un Indien entre dans le village et, passant entre les rangées de cabanes, il est arrêté devant la maison commune, où il se dispose à pénétrer. Le naturel, sans se laisser déconcerter, leur souhaite la bienvenue en mauvais anglais, et déclare s'appeler *Samoset*. Il vient de Monhegan, localité située dans l'est, à une journée par mer et à cinq journées par terre. Il a appris le peu d'anglais qu'il sait dans ses rapports avec les équipages des vaisseaux qui se livrent à la pêche dans ces

1. L'extrémité était garnie de cuivre, de corne très-dure ou d'ongles d'aigle.

parages. On lui donne de quoi manger et on le retient tout le jour. Samoset apprend aux colons que le lieu qu'ils occupent est appelé par les Indiens *Patuxet*, et qu'il a été, quatre ans auparavant, dépeuplé par une épidémie. Il les informe, en outre, que leurs plus proches voisins sont, d'une part, les sujets d'un sachem, nomme Massasoit, et, d'autre part, la tribu des Nausets, établis au sud-est, sur la péninsule. Ces derniers étaient fort exaspérés contre les Anglais, qui avaient pris et emmené quelques-uns des leurs [1]. C'est à grand' peine que les Européens obtiennent de Samoset qu'il passe la nuit dans le hameau, en se demandant eux-mêmes quels peuvent être ses desseins. On se sépare le lendemain matin, et le naturel, emportant en cadeau un couteau, un bracelet et un anneau, promet de renouveler ses visites, accompagné cette fois de quelques-uns de ses amis pour trafiquer en peaux de castor. Samoset reparaît le jour suivant, avec trois autres sauvages qui rapportent quelques instruments volés et trois ou quatre peaux. Mais comme c'est dimanche les puritains se refusent à conclure aucun marché, ils n'en reçoivent pas moins de leur mieux les sauvages, qu'ils congédient ensuite avec quelques présents, en les invitant à revenir mieux pourvus. Mais on ne peut obtenir de Samoset qu'il accompagne ses frères : faisant le malade, il trouve moyen de rester dans la colonie jusqu'au troisième jour. Le lendemain il reparaît accompagné de quatre autres Indiens. Du nombre se trouvait un certain Squanto, un des sauvages volés, il y avait sept ans, par le capitaine Hunt. Cette fois-ci ils étaient porteurs d'un message de Massasoit qui se trouvait dans le voisinage et désirait avoir une entrevue avec les étrangers. La conférence a lieu avec les formalités et les précautions que ne dédaignent pas entre elles les nations civilisées. Massasoit s'étant montré au sommet d'une colline voisine, Winslow, accompagné de

1. Un certain capitaine Hunt avait enlevé et vendu comme esclaves vingt-sept naturels de ces tribus. Les Indiens, comme représailles, avaient tué trois Anglais, appartenant à l'expédition de Dermer. Palfrey, 177, t. I.

Squanto, se dirige vers lui avec des présents pour le roi et son frère. Après avoir échangé quelques paroles, Winslow est retenu comme otage, tandis que le sachem et vingt des siens, sans armes, s'avancent à la rencontre de Standish, qui se tient, avec six mousquetaires sur le bord du ruisseau qui sépare les deux puissances. Massasoit et ses hommes sont introduits dans une demeure inachevée, une couverture et des coussins sont déposés à leurs pieds pour les recevoir. C'est là que le monarque du désert donne audience au gouverneur de la Nouvelle-Plymouth, qui arrive avec quelques militaires au bruit des tambours et de la trompette. Après avoir échangé des salutations et s'être livré à des réjouissances, on conclut un traité. De part et d'autre on s'engage à ne se faire aucun tort et à livrer tout individu qui violerait cette stipulation : les instruments dérobés devaient être restitués; on se promettait également assistance contre ses ennemis; les tribus voisines devaient être invitées à signer ce même traité; quand on se visiterait à l'avenir on devait le faire sans armes. Ces stipulations arrêtées, le sachem Massasoit obtint l'assurance que le roi Jacques le tiendrait pour ami et allié. Le gouverneur ramena alors Massasoit sur le bord du ruisseau. Son frère Quadequina fit le lendemain une visite aux colons qui le reçurent de leur mieux, et l'échange des otages eut lieu. Le gouverneur de Plymouth ayant fait demander la marmite du sachem, la renvoya pleine de pois, ce qui plut fort aux Indiens, qui se montrèrent très-satisfaits. Squanto et Samoset restèrent parmi les Anglais; le premier leur fit une surprise en les régalant d'un plat d'anguilles. Le traité conclu (1620) dans ces circonstances ne dura pas moins de cinquante-quatre ans.

L'été suivant, les Anglais envoyèrent une ambassade à Massasoit pour lui rendre sa visite. Winslow et Hopkins, avec Squanto pour interprète, se rendirent dans la baie des Narragansetts. Ils avaient besoin de savoir où on pourrait trouver le sachem en cas de nécessité, de se faire une idée de ses forces, de cimenter la paix et d'assurer des relations nouvelles. Les ambassadeurs apportèrent en présent au sachem un habit de

cavalier en coton rouge brodé et une chaîne de cuivre. Ce dernier article devait servir à accréditer tout messager qui serait envoyé à Plymouth. Toutefois on était chargé d'insinuer au sachem, que vu la rareté des subsistances, on ne pourrait pas, pour le moment, traiter ses gens aussi bien que par le passé. Après une course de 15 milles, les puritains arrivèrent dans l'après-midi à un endroit appelé Namasket. Les natifs les traitèrent avec du frai d'aloses, bouilli avec de vieux glands. Le soir ils allèrent coucher à la belle étoile, 8 milles plus loin, auprès de quelques Indiens établis là pour se livrer à la pêche. Ils furent ramenés le lendemain par six sauvages, chargés de leurs armes et de leurs habits, qui les portaient sur leurs épaules quand il y avait un ruisseau à traverser.

La mission réussit à merveille, mais aux dépens du prestige de Sa Majesté sauvage. Si elle offrit l'hospitalité de la manière la plus cordiale, ce fut dans une demeure si pauvre et si sale, que les colons revinrent convaincus que le plus grand chef des tribus voisines menait une existence peu élevée au-dessus de celle de la brute. Massasoit se montra très-heureux de pouvoir renouveler l'alliance; il promit de favoriser le trafic des fourrures, et de fournir à ses alliés du maïs pour semence. Il devait également tâcher de découvrir les propriétaires des greniers souterrains vidés par les Anglais pendant l'hiver, afin que ceux-ci, comme ils le désiraient, pussent faire restitution. Le sachem entretint les envoyés de la puissante tribu des Narragansetts qui était établie plus à l'ouest. Elle n'avait pas souffert des suites de l'épidémie; il leur conseilla d'arrêter le commerce entre ces peuples et les Français. Massasoit ne put offrir à ses alliés ni nourriture ni logement quelque peu sortables. Le jour suivant il les invita, en compagnie de cinquante naturels, à prendre part à un repas de trois petits poissons. Le cinquième jour les députés rentrèrent à Plymouth, tombant presque de défaillance, faute de nourriture et de sommeil.

Un jeune garçon de la troupe s'étant égaré, une expédition envoyée à sa recherche, sous la conduite de Squanto, eut

pour effet de nouer des relations avec d'autres Indiens du voisinage. Les colons apprennent là que leur allié Massasoit a été amené prisonnier par les Narragansetts. Arrivés chez eux en toute hâte, le troisième jour, à la grande satisfaction de la colonie, dont ils formaient la moitié des forces militaires, ils trouvent leurs compagnons dans une grande inquiétude. On avait été informé de graves intrigues ourdies par un certain Corbitant, subordonné de Massasoit et agissant, supposait-on, dans l'intérêt des Narragansetts. Le but qu'on lui prêtait était de détacher le sachem de l'alliance conclue avec les colons; il devait en outre avoir menacé dernièrement plusieurs conseillers du sachem favorables aux Anglais, entre autres Squanto et Hobbamak. Celui-ci arrive même peu de temps après pour leur faire part des appréhensions de son compagnon. Standish, suivi de douze hommes bien armés, repart aussitôt avec le messager, dans le but de protéger leur ami Squanto et d'arrêter l'accomplissement du complot. Ils s'égarent en route par une journée pluvieuse, mais ils n'en arrivent pas moins à minuit (14 août 1621) au wigwam de Corbitant à Namasket, pour l'assiéger. Le coupable était absent. Les puritains alors désarment son peuple, frappé de terreur par la détonation des armes à feu, et le jour suivant ils repartent pour Plymouth, non sans avoir laissé un message à l'adresse de Corbitant, lui disant de se garder dorénavant d'inquiéter leurs amis. Cette petite expédition ramenait Squanto, qu'elle avait délivré, un homme et une femme blessés pour les faire soigner par le médecin de la colonie, et quelques naturels qui s'étaient offerts pour transporter leurs armes et leurs bagages. Les colons avaient eu la satisfaction d'obtenir, par cet acte de vigueur, des résultats importants. Le 13 septembre arrivent neuf sachems qui viennent se déclarer les fidèles sujets du roi Jacques. Cette automne-là ils firent encore une nouvelle expédition dans la baie de Boston; et ils eurent l'occasion de recevoir la soumission d'un nouveau chef indien à condition de le protéger contre ses ennemis.

Tout semblait donc s'arranger à souhait; les rapports de

bon voisinage et d'amitié avec les Indiens étaient assurés. Toutefois, peu de temps après, les puritains entendent parler des projets hostiles que la puissante tribu des Narragansetts nourrit contre la colonie. Le bruit ne se confirme que trop tôt. Un jour, arrive un messager de Canonicus, leur principal sachem, qui jette au milieu d'eux une poignée de flèches retenues ensemble avec une peau de serpent. Squanto consulté, dit aussitôt que c'est une déclaration de guerre. Aux cinq mille guerriers que les Narragansetts peuvent mettre sur pied, les colons ne peuvent opposer que cinquante hommes valides. On ne se laisse pourtant pas abattre. Le gouverneur fait remplir la peau de serpent de poudre et de balles, et la renvoie aux sauvages. Ceux-ci sont si effrayés qu'ils refusent de la garder, et après avoir passé de main en main elle finit par être rapportée à Plymouth. Toutefois les colons ne perdent pas un instant. Ils se mettent sans hésiter à construire de leur mieux une citadelle et à la préparer pour la défense. En attendant d'en avoir besoin ils s'en serviront comme d'une salle de réunion, *meeting-house*. Ce n'en était pas moins une grande entreprise pour eux, au milieu des privations du second hiver. Mais il n'y avait pas à hésiter un instant. La nouvelle des grands massacres que les Indiens venaient de commettre en Virginie ne le permet pas. Les maisons sont barricadées, le fort et le petit jardin de chaque colon, l'établissement tout entier est entouré d'une palissade. On s'organise militairement sous la direction du capitaine Standish, qui pose des sentinelles comme dans une ville assiégée. Ces précautions, le renvoi de la fameuse peau de serpent paraissent avoir arrêté la réalisation des plans d'invasion : l'hiver se passe tranquillement. Une alerte eut cependant lieu au printemps. Un Indien, parent de Squanto, leur fait savoir que les Narragansetts se disposent à les attaquer, cette fois avec le secours de Massasoit. Mais le bruit n'était pas fondé. On supposa plus tard que ce rapport avait été mis en circulation par Squanto, en haine de quelque chef du voisinage. Intermédiaire obligé entre les Anglais et ses frères, ce sauvage ne paraît pas avoir résisté à la tentation de

se donner de l'importance parmi les siens, en se vantant de son intimité avec les blancs. D'autre part il se donnait le plaisir d'imaginer des complots pour avoir le mérite de les faire échouer. La diplomatie se développe partout sans culture.

Cependant le danger devint bien réel, un peu plus tard. Vers le mois de février (1623), les colons apprennent que leur ami Massasoit est dangereusement malade, qu'on désespère de sa vie. Ils devaient une visite au fidèle allié; Winslow part à la tête d'une seconde ambassade. Ils trouvent le sachem au fond de son bouge, dans la misère et dans la plus grande malpropreté : sa mort paraît prochaine. Winslow, cependant, ne se décourage pas; il entreprend les plus repoussantes fonctions de cuisinier et d'infirmier et fait si bien qu'il rend la santé au malade. Dans l'effusion de sa reconnaissance, Massasoit révèle l'existence d'un complot tramé par toutes les tribus du voisinage pour l'extirpation des blancs. Il est vrai ce n'était pas aux habitants de Plymouth qu'on en voulait, car ils n'avaient donné lieu à aucune plainte; force était cependant de les envelopper dans le massacre par crainte qu'ils ne tentassent de protéger et de venger ceux de leurs compatriotes qui avaient excité la juste colère des Indiens.

Cette dénonciation se trouve confirmée par des indices remarqués ailleurs, il n'y a plus de doute possible. On était à la veille de la réunion annuelle de tous les colons. Winslow communique ce qu'il a appris et invite chacun à donner son avis (23 mai 1623). L'assemblée a la sagesse de renvoyer le sujet à la considération du gouverneur et de son lieutenant assistés du capitaine. Après avoir pris conseil de quelques autres ils se convainquent qu'il n'y a pas un instant à perdre : le salut de la colonie réclame des mesures promptes et énergiques. N'ayant rien à se reprocher ils ne peuvent songer à faire des réparations; ils ne sauraient se sauver qu'en gagnant les sauvages de vitesse. Il faut frapper un grand coup. Standish et dix autres s'embarquent pour Wessagussett, le foyer de la conspiration. La première personne qu'ils rencontrent c'est un Indien Wituwamat, qui avait tenté de tuer le capitaine

dans une autre rencontre. Standish et deux de ses gens le mettent à mort avec trois de ses compagnons, après une lutte dans laquelle ils s'abstiennent de faire usage des armes à feu; un quatrième est pendu; trois autres sont tués un peu plus loin. C'en fut assez. Les Indiens, saisis de terreur, se dispersent dans les bois; un prisonnier fait une confession complète. La tête de Wituwamat est transportée à Plymouth pour être exposée au haut du fort. Ce coup de main hardi, qui sauva la colonie, ne paraît pas avoir été du goût de tous les puritains. John Robinson, informé de ce qui s'était passé à l'occasion de ces pauvres Indiens, écrivait plus tard à ses amis (19 décembre 1623): « Oh quelle heureuse chose si avant d'en tuer aucun vous en aviez converti quelques-uns! »

Il est certain que l'évangélisation des Indiens, un des plus puissants motifs qui avaient engagé les Pèlerins à quitter la Hollande, était singulièrement perdue de vue. Il serait cependant injuste d'en faire un reproche aux colons. Le plus pressant n'était-il pas pour eux de prendre pied sur ce sol jusqu'alors si inhospitalier? Et puis, par leurs bons procédés à l'égard des natifs, ils s'étaient assuré un excellent accueil pour le moment où ils pourraient s'occuper de leurs intérêts spirituels. Quant à ce massacre préventif, que leur pasteur leur reproche avec ménagement, il leur parut l'unique voie pour sortir d'une position extrêmement dangereuse dans laquelle ils avaient été mis par les fautes d'autrui.

## III. — DIFFICULTÉS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES.

Ceci nous amène à parler d'une troisième classe de difficultés qui vinrent assaillir les habitants de la Nouvelle-Plymouth, pendant les premières années de leur établissement. Tandis que les puritains luttaient patiemment contre les rigueurs du

climat, les privations de tout genre et s'efforçaient de se maintenir dans les meilleurs termes avec les Indiens, un troisième adversaire venait encore compliquer une position déjà assez difficile. Ils avaient à souffrir et de leurs patrons, les *Entrepreneurs* de Londres, et de leurs compatriotes qui se trouvaient dans le sein de la colonie sans partager son esprit, enfin des autres Européens établis dans leur voisinage.

Nous avons vu ailleurs que, faute des ressources pécuniaires indispensables pour réaliser leur projet d'établissement en Amérique, les Pèlerins avaient été obligés d'entrer en rapport avec certaines sociétés anglaises. Les *Entrepreneurs de Londres* [1], avec lesquels ils finirent par s'arranger, poursuivaient un but exclusivement mercantile sans sympathiser, le moins du monde, comme société, avec les rêveries enthousiastes des disciples de John Robinson. Ils avaient accepté les offres de ces colons, faute d'en trouver d'autres, mais ils ne s'étaient pas interdit de leur adjoindre des compagnons, animés d'un tout autre esprit. Il résulta de cette circonstance que, dès le début, la petite colonie fut loin d'atteindre au degré d'homogénéité qu'on pourrait croire. En quittant l'Angleterre, le *Mayflower* n'emmena pas exclusivement des puritains. C'est ce que paraît déjà impliquer la lettre que Robinson leur envoie quand ils sont encore à Southampton, à la veille de partir. « Plusieurs d'entre vous, leur écrit-il, sont étrangers les uns aux autres, ils ne connaissent pas leurs mutuelles infirmités, raison de plus pour être bien sur ses gardes sous ce rapport [2]. » Évidemment ce n'est pas là le langage qu'il eût tenu à d'anciens paroissiens ou à des hommes partageant les mêmes principes religieux. Rien ne prouve donc que les puritains, qui formaient d'ailleurs la majorité de l'expédition, aient exercé le moindre contrôle sur le choix de ceux qui devaient leur être adjoints. Avant le

1. *The London adventurers.*

2. Une lettre, envoyée de Plymouth en décembre 1621, dit : Notre société se compose pour la plupart d'hommes très-religieux et honnêtes... voir Palfrey, 187-189, t. I.

débarquement, dès qu'on fut en vue de terre, cet esprit étranger en prit occasion de se manifester. Des dispositions à l'insubordination de la part de ces passagers, dès que le *Mayflower* eut jeté l'ancre au cap Cod, paraissent avoir donné la première idée d'établir la constitution que nous connaissons déjà. Six mois ne s'étaient pas écoulés que ce mauvais esprit se traduisait par des actes repréhensibles. Un certain John Billington fut condamné, par la colonie entière, à avoir le cou et les talons attachés ensemble pour manque de respect au capitaine Miles Standish. Cet individu, qui devait être pendu dix ans plus tard pour meurtre, venait de Londres. Bradford déclare ignorer qui avait pu l'introduire par contrebande dans leur compagnie. Dotey et Lister furent condamnés à la même peine pour s'être battus en duel : ils restèrent ainsi exposés pendant vingt quatre heures sans manger ni boire. Ces deux-ci étaient venus en qualité de domestiques de Hopkins. Évidemment le pays n'était pas destiné à de pareils émigrants. Aussi, dès que le terme de son engagement fut arrivé, Lister n'eut-il rien de plus pressé que de se retirer en Virginie. Des 20 passagers du *Mayflower* qui survécurent aux rigueurs du premier hiver, onze seulement étaient connus d'une manière favorable. Les autres étaient ou des individus répréhensibles, ou des hommes assez indifférents, tout au plus des personnes honorables, mais sans aucun caractère religieux particulier, en un mot ce n'étaient pas des puritains. Le nombre, l'ascendant moral, la supériorité du caractère assuraient la prépondérance aux hommes religieux, mais il ne faut pas croire qu'ils fussent seuls à Plymouth. Aussi n'était-ce qu'avec une joie mêlée d'appréhension qu'on voyait arriver de nouveaux vaisseaux, chargés d'émigrants. Étaient-ils puritains ou libertins? Dans quel sens allaient-ils faire pencher la balance? Telles étaient les questions qui se posaient : on voit qu'elles impliquaient l'avenir même de la colonie. On avait d'autant plus raison d'être inquiet que la *Société des Entrepreneurs* de Londres n'y regardait pas de très près. L'essentiel pour elle c'était de renforcer la colonie; et ils ne pouvaient résister à la tentation de

se débarrasser d'individus gênants en les expédiant pour l'Amérique. Parmi les vingt-cinq passagers que transporta la *Fortune* (le premier renfort, 9 novembre 1622), quelques-uns étaient d'anciens amis des Pèlerins à Leyde; d'autres contribuèrent à fortifier l'élément moral de la colonie, mais il y en avait aussi qui devinrent une occasion de trouble et d'ennui. C'étaient des jeunes gens gais et folâtres qui pensaient plus à s'amuser qu'à autre chose. Rien ne montre mieux leur peu de sympathie avec les puritains que le trait suivant. « Le jour qu'on appelle Noël, le gouverneur les invita à travailler comme à l'ordinaire; mais la plupart des nouveaux arrivés s'excusèrent, déclarant que leur conscience ne leur permettait pas de travailler ce jour-là. Le gouverneur répondit que puisqu'ils en faisaient une affaire de conscience, il n'insisterait pas jusqu'à ce qu'ils eussent eu le temps d'être mieux informés. Il les laissa donc, se contentant d'emmener ceux qui étaient disposés à le suivre. Mais voici, quand il revint de l'ouvrage à midi, il trouva ces hommes scrupuleux s'amusant à divers jeux en pleine rue. Il se dirige alors vers eux, et s'emparant des instruments de leurs jeux il leur déclare qu'il est contraire à sa conscience de les voir s'amuser pendant que les autres travaillent. Il ajoute que s'ils font de l'observation de ce jour une affaire religieuse, ils doivent rester chez eux, mais qu'il ne devait y avoir ni jeux ni fêtes dans les rues. La leçon profita: à partir de ce moment rien de pareil ne se répéta, du moins publiquement. »

Deux autres vaisseaux, *l'Ann* et *le Little James*, qui arrivèrent en 1623, amenèrent également une société assez mélangée. Plusieurs étaient les femmes ou les enfants des hommes déjà établis à Plymouth; d'autres se montrèrent si mauvais qu'on se vit obligé de les renvoyer en Angleterre, l'année suivante; quelques-uns enfin furent très-utiles et devinrent des membres précieux de la communauté. Ces passagers se divisaient en deux classes bien distinctes. Tandis que soixante environ avaient été expédiés par les *Entrepreneurs*, quelques-uns étaient venus à leur propre compte, à la charge toutefois

de se soumettre au gouvernement général. Ces derniers introduisirent dans la colonie un élément tout nouveau qui avant longtemps occasionna des difficultés et des troubles. On les admit toutefois, mais aux conditions suivantes : 1° eux et les leurs devaient se soumettre à toutes les lois existantes et à toutes celles qui seraient faites plus tard pour le bien public; 2° ils seraient exempts des travaux entrepris dans l'intérêt de la colonie, toutefois, ils devaient concourir à la défense générale et à d'autres travaux destinés à assurer le bien-être de la plantation; 3° pour chaque enfant mâle, âgé de plus de seize ans, ils devaient payer une contribution annuelle d'un boisseau de maïs ou sa valeur, pour concourir aux frais d'entretien du gouverneur et des autres fonctionnaires publics; 4° jusqu'à l'expiration de l'association formée entre la colonie et les *Entrepreneurs* de Londres, ils devaient s'abstenir de trafiquer avec les naturels en fourrures et autres articles.

Dans leur désir d'obtenir au plus tôt des résultats financiers, les sociétaires de Londres ne se bornent pas à introduire dans le sein de la petite colonie des éléments hétérogènes qui risquent de paralyser ses héroïques efforts; tel d'entre eux se met à leur faire concurrence. Weston commence par les encourager en protestant que pour lui il tiendrait tous ses engagements quand bien même ses associés viendraient à se décourager. Peu de temps après il quitte néanmoins la société de Londres et écrit aux planteurs (avril 1622) qu'il a vendu tous ses droits, qu'il est dégagé à leur égard comme aussi ils le sont au sien. Puis il expédie deux vaisseaux chargés de cinquante à soixante hommes qui s'établissent, pour son propre compte, dans le voisinage de Plymouth, sur la baie de Massachusetts. Les puritains reçoivent fort bien leurs futurs voisins, soignent quelques-uns de leurs malades et leur présentent libéralement tout ce que la colonie offre de mieux. Cependant, tandis que quelques-uns se mettent en cherche d'une localité pour s'établir, les autres ne tardent pas à se faire connaître comme des hôtes extrêmement turbulents. Aussi n'est-ce pas sans une vive satisfaction qu'on les voit partir

pour fonder un établissement à Wessagusset, laissant derrière eux les malades que les gens de Plymouth se chargèrent de soigner gratuitement.

Le désordre et la prodigalité y aidant, ces nouveaux colons ne tardent pas à tomber dans la misère : l'hiver les trouve sans provisions; il faut à tout prix qu'ils s'en procurent. Une première fois ils s'entendent avec leurs voisins de Plymouth pour faire en commun un achat des Indiens; mais persévérant dans leurs mauvaises habitudes, ils ne peuvent bientôt plus compter sur l'assistance des naturels qu'ils ont irrités en ravageant leurs champs et par d'autres procédés du même genre. La misère augmentant, vers le mois de février, ils font savoir au gouverneur de Plymouth que tandis que quelques-uns d'entre eux partiront pour aller demander du secours aux vaisseaux européens dans les pêcheries du voisinage, les autres se proposent d'obtenir du maïs des natifs par des moyens violents. Les puritains protestent de la manière la plus énergique contre ce projet de pillage; ils les engagent fortement à faire comme eux, à se nourrir de moules et de tubercules; ils leur envoient en même temps quelque peu de grain pour entreprendre leur voyage.

C'est pendant l'absence de cette expédition commandée par Sanders, le chef de la colonie fondée par Weston, que les deux établissements coururent le grand danger d'être détruits. Les Indiens étaient irrités par les mauvais procédés des nouveau-venus. Nous avons fait connaître ailleurs la révélation de Massasoit et l'acte énergique de Miles Standish qui sauva la colonie. A la suite de ces événements les nouveau-venus, cause de tout le mal, perdirent décidément courage et abandonnèrent leur entreprise. Quelques-uns se rendirent à Plymouth avec Standish, qui approvisionna gratuitement pour le voyage une partie d'entre eux désireux d'aller rejoindre les Européens des pêcheries voisines. « Telle fut la fin, remarque le gouverneur de Plymouth, de ces hommes qui pendant quelque temps se vantèrent tellement de leur force et de tout ce qu'ils pourraient accomplir, eux hommes vigoureux, en

comparaison de nos gens qui avaient des femmes, des enfants et des infirmes..... Mais les voies de l'homme ne sont pas dans ses mains, Dieu peut donner la force aux faibles. »

C'est sur ces entrefaites que Weston arrive d'Angleterre pour voir comment marche sa colonie. Il fait naufrage entre le Piscataqua et le Merrimack, et est ensuite pillé par les Indiens qui lui enlèvent jusqu'à ses habits. Il se rend alors à Plymouth. On prend pitié de sa misère et on tient compte de sa bienveillance d'autrefois. Il est très-vrai que dans les derniers temps il s'est montré leur ennemi et leur a causé bien des ennuis; de plus la disette est telle à Plymouth qu'il n'y a rien à vendre. Toutefois on lui donne la valeur de 170 livres sterling en peaux de castor pour trafiquer. Non-seulement Weston ne fut pas reconnaissant, mais il ne rétribua jamais les colons qu'en reproches et mauvais discours, ne laissant échapper aucune occasion de se montrer leur plus dangereux ennemi. Telle fut la déconfiture prompte et complète de ce riche négociant de Londres.

Parmi divers autres essais, qui ne réussirent pas mieux que le précédent, il convient de signaler encore celui du capitaine Wollaston qui (en 1625) s'établit dans le voisinage de Boston. Trouvant bientôt que ses espérances ne se réalisent pas, il se retire en Virginie avec quelques-uns des siens, et envoie plus tard pour ramener les autres. Mais tout avait mal tourné en son absence. Un petit avocat, non dépourvu de talent et de ruse, mais peu scrupuleux, Thomas Morton, avait gagné la confiance des colons et supplanté le chef laissé par Wollaston. A partir de ce moment, l'établissement prend un caractère qui est fort bien rendu par son nom, la Montjoie (le Mont de la Joie, Merry Mount). On s'amuse, on joue, on boit, on danse, on chante des chansons obscènes en compagnie des femmes indiennes du voisinage qu'on a débauchées. Ces colons d'un nouveau genre se recrutent en faisant échapper les domestiques des planteurs. Déjà en 1628, le gouverneur Endicott, envoyé par ceux mêmes qui avaient délivré une patente à ces turbulents personnages, avait cherché à les ramener à

l'ordre en leur faisant de fortes admonestations et abattant le Mai, *May-pole*, autour duquel ils se livraient à leurs danses. Mais cette intervention énergique ne les corrigea pas. Non-seulement ces bons vivants étaient un scandale pour les puritains et les autres établissements du voisinage, mais encore, afin de maintenir leur genre de vie, ils vendaient en abondance aux Indiens des armes à feu et des munitions. Ce commerce prit bientôt une telle extension que tous les petits établissements de la côte prenant l'alarme, sollicitent la colonie de Plymouth d'intervenir vigoureusement. Un premier messager envoyé à Morton pour l'inviter amicalement à mettre un terme à un tel trafic est renvoyé insulté; une seconde remontrance n'est pas mieux accueillie; enfin arrive le capitaine Standish et quelques compagnons, pour lui prêter assistance. Morton barricadé dans sa maison défie les puritains et donne du courage à ses gens par d'abondantes libations. On réussit cependant à les désarmer et à les disperser sans effusion de sang. Leur chef est amené à Plymouth pour être plus tard expédié en Angleterre avec des lettres faisant connaître sa conduite. De retour dans la Nouvelle-Angleterre, en 1631, Morton fut renvoyé une seconde fois.

Les puritains ne rencontrèrent pas seulement des adversaires dans leur propre sein, et chez leurs compatriotes campés dans le voisinage, comme nous venons de le voir; ils eurent également à souffrir d'une manière plus directe encore des procédés des *Entrepreneurs de Londres*, qui semblaient devoir être leurs protecteurs naturels. C'est maintenant le moment de faire connaître, d'une manière plus exacte, les rapports entre cette société et les colons de Plymouth.

Nous savons déjà qu'ayant abordé trop au nord, les passagers du *Mayflower* n'avaient pu être au bénéfice de la patente qui leur avait été délivrée par la *Compagnie de Londres*. Par suite du mauvais vouloir du roi celle-ci ne prospéra jamais. Profitant de ses dispositions, Gorges obtint (1620) l'incorporation d'une nouvelle société sous le titre de *Conseil établi à Plymouth dans le comté de Devon, pour l'administration de la*

*Nouvelle-Angleterre* [1]. La plupart des quarante patentés étaient des hommes importants : on n'y comptait pas moins de treize pairs du royaume. Eh bien ! c'était sur les terres de cette corporation que les passagers du *Mayflower* s'étaient établis sans y être autorisés. Ils avaient bien, quant à eux, fait acte de possession au nom du peuple souverain, mais, sous peine d'expulsion, leur position demandait à être régularisée au plus vite. Aussi, sans perdre de temps, dès que le retour du *Mayflower* leur a fait connaître ce qui en est, leurs amis obtiennent (novembre 1621) du conseil de Plymonth une patente qu'ils leur expédient par *la Fortune*. Il était accordé à chaque colon, déjà établi ou qui pourrait s'établir, dans la Nouvelle-Angleterre, 100 acres de terre, à charge de payer, au bout de sept ans, une rente annuelle de deux schllings par acre ; 1,500 acres étaient concédées comme fortune publique ; les colons possédaient les droits de pêche et de chasse, ils pouvaient aussi trafiquer avec les Indiens ; ils étaient en outre autorisés à établir les lois et ordonnances qu'ils jugeraient bon pour leur gouvernement, et à repousser soit les intrus, soit quiconque les attaquerait. On devait de temps à autre faire connaître au conseil le nombre des colons. Puis venait une soigneuse énumération des divers produits qu'ils devaient s'efforcer d'obtenir par leurs travaux.

La patente était délivrée à John Pierce et à ses associés ; et il était entendu qu'il n'était que le fidéi-commis de la société des *Entrepreneurs* dont il faisait lui-même partie. Ceci nous rappelle que les puritains étaient déjà pécuniairement engagés envers cette société de bailleurs de fonds. Au fait les finances et le sol, grâce à cette dernière patente, passaient aux mains de la même société. La colonie de Plymouth était entièrement sous la dépendance de commanditaires, devenus en même temps propriétaires du sol. Les Pèlerins allaient être traités en conséquence. Ainsi le premier navire qui les visite, *la Fortune*,

1. *The council established at Plymouth, in the county of Devon, for the planting, ordering, ruling and governing of New England.*

est porteur d'une remontrance assez vive. On demande que les principaux d'entre les planteurs contre-signent l'arrangement qui vient d'être pris avec les *Entrepreneurs*; puis on ajoute: « C'est vraiment un miracle et une indignité que vous n'ayez envoyé aucun chargement avec *le Mayflower*. Je sais que votre faiblesse en a été la cause, je crois cependant que cela tient plus à la faiblesse de votre jugement qu'à celle de vos bras. Si seulement vous aviez consacré au travail un quart du temps que vous avez perdu à discourir, à argumenter, à consulter, quels beaux résultats n'auriez-vous pas obtenus ! » Celui qui en parlait si à son aise n'était rien moins que Weston: il apprit plus tard ce qui en était. Bradford, bien loin de se laisser déconcerter, répond d'une manière digne et ferme que les planteurs ont eu beaucoup d'autres désappointements. « La perte de plusieurs hommes honnêtes et industrieux est hors de prix. Il a plu à Dieu de nous visiter par des décès journaliers et de nous affliger par de si nombreuses maladies que les vivants étaient à peine en état d'ensevelir les morts et que ceux qui se portaient bien n'étaient nullement suffisants pour soigner les malades. Et maintenant qu'on vienne nous reprocher durement de ne pas avoir envoyé de cargaison, cela nous blesse et nous décourage beaucoup. »

Les circonstances qui font plus qu'atténuer les fautes qu'on leur impute sont déjà connues; nous savons en outre que, quoi qu'en dise Bradford, en somme ils ne se laissèrent pas décourager. Pendant qu'on prend ses précautions contre eux et qu'on a recours à des procédés qui risquent de paralyser leurs efforts, les puritains, ne reculant devant aucune privation, mettent tout ce qu'ils ont d'énergie, d'industrie et de force au service de la ferme résolution de s'acquitter au plus vite de tous leurs engagements.

Par suite des rapports que nous venons de décrire entre la société de Londres et les colons, ceux-ci furent naturellement conduits à tout mettre en commun, travail et profits. Il n'y eut donc pas de propriétés privées au début; chacun devait travailler de son mieux pour remplir au plus tôt les obligations

contractées. « Pendant les trois ou quatre premières années tout était commun entre eux, aucun n'avait d'autre propriété que ce qui était déposé dans la caisse commune ; on fournissait à chacun ses habits et ses provisions du magasin général. « De bonne heure ce régime parut n'être pas du goût de tout le monde. Déjà en 1621 Robert Cussmann éprouve le besoin de prémunir ses amis contre les dangers de l'amour-propre et de leur recommander le régime de la communauté. Il leur rappelle qu'ils ne sont pas des ermites, mais qu'ils se sont engagés à se rendre service les uns aux autres. Chacun doit avoir en vue le bien-être commun sans se demander : comment celui-ci est-il habillé ? comment celui-là est-il nourri? vous vous êtes ligués en vue d'une même fin. « Les travaux de mon frère sont-ils plus rudes que les miens? je prendrai soin de lui. N'a-t-il pas de lit pour se coucher ? j'en ai deux, je lui en donnerai un. Mes provisions ne sont pas considérables, mais nous n'en partagerons pas moins le peu que j'ai. »

Si cette charité légale n'était pas du goût de tout le monde, on ne tarda pas à s'apercevoir pour surcroît qu'elle était peu profitable au bien public, à en juger par l'aspect de la colonie durant ce régime : « Ils produisirent si peu, qu'une fois au moins ils furent en danger de mourir de faim. Avant que la récolte fût entièrement mûre, une bonne partie était volée sur pied pour satisfaire les ventres affamés. On avait beau fustiger d'importance les coupables, cela n'en empêchait pas d'autres de tomber dans la même faute, quand l'occasion s'en présentait. Ce régime était en outre une cause permanente de mécontentement et de murmure. Les jeunes gens non mariés, forts et vigoureux, qui travaillaient pour les autres, trouvaient qu'il était injuste de ne pas leur allouer une plus belle portion dans la distribution des vivres et des habits, qu'à ceux qui ne pouvaient faire que le quart de leur besogne. De leur côté les hommes âgés et importants trouvaient qu'il était indigne et irrespectueux de les placer, quant aux habits, aux vivres et au travail, exactement sur le même pied que les jeunes gens, même parfois dans une position inférieure. Les maris ne pou-

vaient prendre leur parti de voir leurs femmes obligées d'être les domestiques du premier venu, et de lui préparer sa nourriture, laver son linge et rendre d'autres services. Comme tous devaient faire la même chose et recevoir la même rémunération, ils aspiraient à l'égalité à tous égards; l'un s'estimait aussi bon que l'autre, de sorte qu'on ne pouvait maintenir ni subordination ni distinctions civiles. » Ce régime communiste ne pouvait durer longtemps. Déjà en 1623 on en vint à partager le terrain ; chaque chef de maison reçut une portion à cultiver, les individus non mariés furent attachés aux diverses familles. Il fut entendu qu'après avoir soigné sa terre à son gré chaque cultivateur, à la moisson, contribuerait d'une manière convenable en nature pour le maintien des fonctionnaires, pêcheurs et autres dépenses. Cet appel à l'intérêt privé produisit un merveilleux effet, tout le monde gagna au change. « L'industrie d'un chacun fut développée si bien qu'on sema beaucoup plus de maïs qu'on n'eût fait sans cela, et que le résultat fut plus satisfaisant. On vit alors les femmes se rendre volontiers dans les champs et emmener avec elles leurs enfants tandis qu'elles soignaient le maïs; si on eût voulu les contraindre à le faire on eût crié à la tyrannie et à l'oppression. » C'est à la suite de l'introduction du travail libre et personnel qu'ils firent une fort belle récolte qui les mit décidément à l'abri du besoin pour l'avenir.

Pendant que les puritains ne négligeaient rien pour faire produire autant que possible à leur sol, en Angleterre, la *Compagnie de Plymouth* et celle de Virginie, le roi et le Parlement se disputaient plus ou moins ouvertement le contrôle de la nouvelle colonie. Ces prétentions rivales eurent plus d'une fois de fâcheuses conséquences qui retombaient toujours sur les planteurs. Ainsi, en 1623, le capitaine Robert Gorges, fils de sir Ferdinand, reprend, avec plusieurs émigrants et leurs familles, le projet d'établir une colonie à Wessagusset. Il avait été nommé gouverneur du pays par le *Conseil pour la Nouvelle-Angleterre*. Un ministre épiscopal, nommé Morrell, accompagna l'expédition pourvu d'une autorité ecclésiastique dont il n'eut

pas occasion de faire usage. Sous prétexte de réprimer des méfaits commis par certains pêcheurs et autres intrus qui visitaient ces parages sans autorisation, et étaient une occasion d'opprobre pour la nation et le gouvernement, on ne se proposait rien moins que de concéder aux patentés le monopole des territoires et des eaux de la Nouvelle-Angleterre. Mais on avait compté sans le Parlement de la libre Angleterre qui évoqua l'affaire à lui. Les patentés voulaient interdire jusqu'au droit de se livrer à la pêche sur les côtes sans autorisation du conseil pour la Nouvelle-Angleterre. « Eh quoi! s'écria un membre de la Chambre des communes, on voudrait monopoliser la mer, monopoliser le vent et le soleil. » Malgré les efforts de Gorges, sa patente fut signalée en tête de la liste des plaintes publiques que le Parlement avait à faire. L'entreprise fut frappée dans son germe, la protestation des communes arrête les aventuriers prêts à partir; quelques-uns des patentés se retirent d'une entreprise dont les avantages deviennent fort problématiques; Robert Gorges trouvant que l'état de choses ne convenait pas à un homme de sa qualité rentre en Angleterre avec quelques-uns de ses compagnons; Morrell et quelques autres demeurés avec lui doivent recourir à la générosité des gens de Plymouth; ils finissent par se décourager et le projet de fonder un établissement de quelque importance à Wessagusset est abandonné pour la seconde fois. Décidément la protection des grands et des riches n'y faisait rien : c'est aux humbles colons de Plymouth, abandonnés à eux-mêmes, qu'il devait être donné de fonder, grâce à leur énergie et à leur persévérance, le premier établissement de quelque valeur.

Si seulement on s'était gardé de vouloir les protéger ou les diriger, tout aurait marché plus vite! Mais l'intervention de la *Société de Londres* fut pour eux une source continuelle d'ennuis. Chacun visait à les exploiter de son mieux. Ainsi ce John Pierce, qui avait obtenu une patente du *Conseil de la Nouvelle-Angleterre*, en qualité de fidéi-commis de la société des *Entrepreneurs*, s'étant assuré que la plantation promettait

d'acquérir de l'importance, chercha à s'en emparer. Il obtint du trop facile Conseil une seconde patente destinée à supplanter la première; les colons seraient devenus ses fermiers, à lui seul aurait appartenu le droit de rendre la justice. Les vents contraires ayant deux fois obligé Pierce de regagner le port, les *Entrepreneurs*, qui avaient eu connaissance de sa fraude, obtinrent du Conseil que sa patente lui serait retirée et leurs propres droits maintenus.

Pour les puritains ce n'était là qu'un changement de maître de moins; ils ne devaient pas y gagner grand'chose. Cependant on commençait à s'apercevoir de l'importance que leur entreprise pourrait prendre. Les *Entrepreneurs* eux-mêmes, à en juger par une lettre de 1623, semblent avoir eu quelque pressentiment de la gloire immortelle réservée à leurs modestes agents. « Ne regrettez pas, écrivent-ils, d'avoir servi d'instruments pour briser la glace à d'autres qui viennent après vous avec moins de difficulté : à vous sera l'honneur jusqu'à la fin du monde; nous vous portons toujours dans nos cœurs, nos plus vives affections vous accompagnent comme aussi celles de centaines de personnes qui ne vous ont jamais vus; soyez bien assurés qu'ils prient pour votre sûreté comme pour la leur propre, demandant que ce même Dieu qui vous a si merveilleusement préservés des flots, de vos ennemis et de la famine, vous garde encore contre les dangers à venir, vous rende honorables parmi les hommes et riches en félicité au dernier jour. »

Toutefois ces sentiments ne peuvent avoir guère été exprimés que par quelques-uns des sociétaires de Londres. Le fait est qu'ils étaient profondément divisés entre eux au sujet de Plymouth. Leur entreprise était avant tout une spéculation commerciale. Quelques-uns, à la vérité, ne manquaient pas de sympathie avec les paroissiens de John Robinson, mais les préoccupations financières n'en avaient pas moins le pas sur tout le reste. En outre, ils ne composaient qu'une faible minorité, comparés à ceux de leurs associés qui favorisaient l'Église épiscopale nationale, et à une troisième classe qui

n'était pas le moins du monde disposée à sacrifier les chances de gain à des questions religieuses. Cela étant, tout portait les *Entrepreneurs* de Londres à vivre dans les meilleurs termes et avec la cour et avec le *Conseil* pour la Nouvelle-Angleterre, qui était dominé par sir Ferdinand Gorges et autres anglicans. Aussi quand John Robinson manifesta le désir de réunir tout son troupeau à Plymouth, en s'y transportant avec ceux qui étaient restés en Hollande, rencontra-t-il une vive résistance. Ce n'était nullement par goût, mais faute de mieux, que ces diverses sociétés avaient accepté les puritains pour faire valoir leurs terres en Amérique. Personne ne s'offrait pour aller affronter les dangers d'un premier établissement, et, sans aimer les séparatistes, on se disait que mieux que personne ils étaient gens à mener l'entreprise à bonne fin. Néanmoins, si les sociétaires de Londres étaient contraints de subir des puritains, de peur de déplaire en haut lieu, ils ne voulaient accepter que les moins connus, ceux qui pourraient le moins scandaliser. C'est peut-être ce qui explique pourquoi le premier envoi partit sous la direction de Brewster et non sous celle de John Robinson. Celui-ci était trop connu comme le chef de la secte pour que cela n'eût pas fait scandale. La position des passagers du *Mayflower* devint plus critique encore lorsque, toujours par suite de ce débarquement trop au nord, ils passèrent de la juridiction de la *Compagnie de la Virginie*, sous celle du *Conseil de la Nouvelle-Angleterre*. Tandis que l'élément populaire prédominait dans la première, c'était l'esprit absolutiste et clérical qui était le plus influent dans la seconde corporation. L'esprit mercantile ne se laissa pas égarer ; il comprit immédiatement de quoi il s'agissait ; tout se réduisit pour les sociétaires à une question de profits et pertes. Du moment où leur colonie devenait par trop schismatique, il fallait renoncer au bon vouloir du *Conseil de la Nouvelle-Angleterre*, de sir Ferdinand Gorges, protégés par le roi contre leurs adversaires dans la Chambre des communes. Le choix des sociétaires fut bientôt fait. Il fut décidé qu'on ne laisserait pas John Robinson rejoindre son troupeau d'émigrés. Il com-

prit fort bien lui-même le mobile qui les dirigeait, comme on le voit par une lettre écrite à Brewster (23 décembre 1623). « Pour ce qui me concerne, dit-il, je suis convaincu qu'ils sont décidés à ne pas me laisser passer en Amérique, c'est particulièrement le cas de ceux qui se disent que si je viens vous rejoindre, leur marché en souffrira à divers égards. Et il est certain que si ces adversaires ont seulement la moitié autant d'habileté que de malice ils réussiront à m'empêcher de réaliser mon projet. »

Aussi le désappointement fut-il grand à Plymouth, lorsque après huit mois d'absence en Europe, on vit arriver Winslow, non pas avec Robinson, mais suivi d'un certain « prédicateur qui n'était ni des plus éminents ni des plus rares », Winslow avait été obligé de le laisser embarquer « pour donner satisfaction à certaines gens à Londres ». L'arrivée de ce futur chapelain, qu'on imposait à la colonie, révèle une nouvelle prétention de ses patrons ou commanditaires. Non contents de la troubler en introduisant dans son sein, par des considérations exclusivement financières, des hommes animés d'un autre esprit qui pouvaient la faire échouer, ils tâchent de s'en prendre à ses principes religieux. Mais cet empiétement demandait d'être tenté avec un certain ménagement. Il ne pouvait être question d'expédier à Plymouth simplement un ecclésiastique connu comme appartenant à l'Église nationale d'Angleterre. Tout porte à croire que les puritains, malgré leur position entièrement dépendante, l'eussent renvoyé sans hésitation. La voie à suivre était toute tracée. Le choix devait tomber sur un homme auquel son caractère et sa position permissent de gagner la confiance des colons, de radoucir quelque peu leur rigorisme farouche et leur étroitesse. Cette entrée une fois faite, le reste devait aller tout seul; à la première occasion on renverserait la constitution ecclésiastique en vue de laquelle les puritains n'avaient reculé devant aucune souffrance ni sacrifice.

Le terrain n'était pas trop mal préparé pour le succès de cette entreprise, vraiment révolutionnaire. Nous savons que

dès le début, les passagers du *Mayflower* avaient été hors d'état de maintenir parmi eux une complète homogénéité, et la force des choses n'avait cessé plus tard d'introduire, dans la colonie, des éléments étrangers à son esprit. Dès que les sociétaires de Londres s'aperçurent que la circonstance que leurs colons étaient des puritains dépréciait la valeur de leurs actions ils ne négligèrent rien pour se laver de cet opprobre... Il était de leur intérêt d'introduire des colons d'un caractère religieux différent et, si possible, d'enlever le pouvoir local des mains des partisans des doctrines mal vues. A cette fin leur politique était d'encourager les dissensions intestines qui existaient déjà, et de les fomenter en introduisant de nouveaux éléments de discorde. Quelques-uns des passagers du premier navire (*le Mayflower*), sans aucune sympathie religieuse avec leurs supérieurs, et peu disposés à les laisser gouverner en paix, fournissaient un point d'appui tout trouvé à une influence opposée à l'organisation existante. Puis eut lieu l'émigration mélangée sur le vaisseau *la Fortune*; tout le discours de Cushman qui les accompagne montre qu'il y avait « des fainéants bons à rien, des hommes fort peu raisonnables » mêlés aux actifs et honorables coreligionnaires de la colonie naissante. Les derniers vaisseaux, expédiés par les *Entrepreneurs* de Londres, *l'Ann* et le navire qui l'accompagnait, introduisirent un nouvel élément de discorde dans la personne de ces émigrants qui se rendaient à Plymouth « pour leur propre compte. » Et lorsqu'on a égard aux circonstances et aux événements qui éclatèrent bientôt on ne se hasarde pas beaucoup en inférant que quelques-uns des passagers de cette dernière expédition, d'accord en cela avec la faction ennemie des puritains dans le sein de la *Société de Londres*, se rendirent à Plymouth dans l'intention expresse de renverser l'ordre de choses existant...

Le ministre épiscopal, Lyford, chargé de jouer un rôle important dans cette ténébreuse affaire, se montre, dès l'entrée, à la hauteur de sa mission. » Il les salue avec une révérence et une humilité vraiment rares. Il verse des larmes... il bénit

Dieu pour cette occasion qui lui est offerte de jouir en toute liberté de ses ordonnances célébrées dans toute leur pureté au milieu de son peuple. » Les colons le reçoivent comme membre de leur Église et lui font la plus belle position pécuniaire de toute la plantation : le gouverneur l'invite, comme il avait déjà fait pour l'ancien Brewster, à prendre part à toutes les délibérations importantes avec lui et ses assesseurs. Mais tout à coup les choses prennent un aspect entièrement différent. Sans en dire un mot, ni au gouverneur, ni à l'Église, ni à son ancien, voilà qu'un dimanche Lyford ouvre un lieu de culte à part, et cela, ajoute le chroniqueur, « avec des allures insolentes, qu'il serait trop long de rapporter. »

Heureusement que le gouverneur soupçonnant quelque chose avait pris ses mesures pour étouffer le complot dès qu'il viendrait au jour. Un certain John Oldham, arrivé sur le navire *l'Ann* et parfaitement bien accueilli, était devenu, en fort peu de temps, « un des principaux disputeurs de toute l'ancienne faction des gens qui étaient là pour leur propre compte. » Lyford et lui se rapprochèrent bientôt. On soupçonna qu'ils complotaient ensemble pour troubler la paix publique sous le rapport civil et religieux. Aussi, lorsque le navire *la Charité* avait quitté Plymouth pour regagner l'Angleterre, le gouverneur Bradford, l'accompagnant en mer (juillet 1624), avait-il examiné certaines lettres envoyées par les factieux. Il avait pris copie de tout ce qu'elles renfermaient de plus important, mais sans parler de l'affaire à personne.

La dissidence religieuse ayant éclaté, le gouverneur convoque une réunion de tous les colons par-devant lesquels il accuse Lyford et ses complices. Ils nient avoir comploté et entretenu une correspondance pleine de calomnies. Les lettres sont alors produites : « Lyford se plaignait de ce que l'Église ne voulait permettre qu'aux seules personnes de sa persuasion de vivre dans la colonie; » que « s'il venait des hommes honnêtes ne partageant pas leurs sentiments séparatistes ils les dégoûteraient bientôt. » Les puritains étaient ensuite accusés de chercher à ruiner les colons qui étaient là pour leur propre

compte; ce qui le prouvait bien, « c'est qu'on ne voulait permettre à personne appartenant à l'autre catégorie de planteurs de trafiquer avec eux. » De plus, la distribution hebdomadaire des provisions n'avait pas lieu d'une manière équitable; enfin il se faisait inutilement une prodigieuse consommation d'outils et d'ustensiles; avec tout cela, ajoutait Lyford, la faction dominante pourrait en remontrer aux Jésuites en fait d'habileté. Comme mesures propres à mettre un terme au mal, le chapelain recommandait les suivantes : « On devait retenir les gens restés à Leyde avec M. Robinson sans quoi tout serait perdu; il fallait expédier à Plymouth un nombre suffisant de colons pour acquérir la prépondérance; il importait enfin d'envoyer une personne convenable pour remplacer le capitaine Miles Standish qui était désigné comme « un personnage ridicule. » On ne dit rien de particulier sur le contenu des lettres d'Oldham. Un troisième conspirateur, qui n'est pas nommé, fait savoir à son correspondant que « M. Oldham et M. Lyford se proposent de réformer l'Église et la communauté. » Avant la découverte du complot, Oldham s'était refusé à remplir ses devoirs militaires, avait tiré l'épée contre le capitaine et insulté le gouverneur. Il les appelait tous des traîtres, des rebelles, et il avait fallu l'emprisonner quelque temps pour le faire revenir à lui-même. Accusé en face devant l'assemblée générale il cherche à exciter sur-le-champ une sédition; « mais tous restent silencieux, frappés par l'injustice de la chose. » Lyford est interdit, il fond en larmes et confesse qu'il craint d'être du nombre des réprouvés. « Ils reçoivent l'un et l'autre l'ordre de quitter la colonie. »

Oldham obéit. Quant à Lyford il demande pardon avec tant d'humilité, il reconnaît d'une manière si passionnée et la fausseté de ce qu'il a écrit et l'indulgence de la sentence portée contre lui, qu'il obtient qu'on lui fasse grâce. Mais il ne se corrige pas pour cela. La personne chargée par lui d'une lettre pour les sociétaires de Londres renfermant les mêmes calomnies, la remit au gouverneur. Bradford n'en fit pas usage jusqu'au printemps suivant (mars 1625). Winslow, revenant

d'un nouveau voyage en Angleterre, était porteur de renseignements sur le compte de Lyford qui devaient le perdre aux yeux mêmes de ses partisans. Il avait constaté et fait connaître aux sociétaires certains faits de la vie passée de leur agent, qui réduisirent ses amis au silence et à la confusion. Lyford est alors déposé des fonctions du ministère et part pour aller rejoindre son ancien complice, Oldham, établi à Nantasket. Ce dernier, depuis son expulsion, avait osé faire une visite à Plymouth, dont il avait été ignominieusement chassé à la suite de son langage scandaleux.

Si la colonie de Plymouth sortait ainsi victorieuse de tous les obstacles, ce n'était pas le cas de ceux qui les lui suscitaient. La société des *Entrepreneurs* de Londres touchait à sa complète dissolution. Plus de deux ans de dissensions intestines avaient abouti à une séparation et au séquestre. Ils ne devaient pas moins de 1,400 livres sterling à Londres. Cette nouvelle, apportée par Winslow, était peu faite pour encourager les puritains. Cependant quelques-uns des sociétaires conservaient des sentiments bienveillants pour la colonie; ils lui envoyèrent même quelques mots d'encouragement et de confiance. Ils expédiaient en même temps des bestiaux, des instruments, des habits, avec ordre de les vendre à des prix que les planteurs, à la vérité, trouvèrent exorbitants. A partir de ce moment l'association primitive fut rompue, les deux tiers des *Entrepreneurs de Londres* n'eurent plus de rapports avec les colons établis à Plymouth.

Mais ceux-ci n'en demeuraient pas moins liés à l'égard de ceux de leurs commanditaires qui n'avaient pas renoncé à leurs droits. Toutefois, la plantation se trouvait dans un état prospère, tandis que l'association était en déconfiture. Les puritains estimèrent que le moment était favorable pour mettre, à l'amiable, un terme à une dure sujétion qui avait été pour eux une source d'ennuis de tout genre. Miles Standish est envoyé en Angleterre avec la mission de ramener une cargaison de marchandises et de voir à quelles conditions ils pourraient se racheter. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut un

emprunt de 150 livres moyennant un intérêt de cinquante pour cent. Ce qui restait fut absorbé par des dépenses et l'achat de plusieurs articles qu'il savait être nécessaires à la colonie. Cette transaction onéreuse ne les découragea pourtant pas. S'apercevant, par suite de la concurrence que leur font des Anglais et autres, que la pêche est moins profitable, ils concentrent toute leur attention sur le négoce et l'agriculture. Leurs succès sont alors tels, qu'avant la fin de l'année (1626) ils ont presque payé toutes leurs dettes, y compris les obligations récemment contractées par Standish. Ils avaient, en outre, « des vêtements en magasin, ainsi que quelques autres facilités. » Allerton, envoyé en Angleterre pour poursuivre les négociations entamées avec les *Entrepreneurs*, avait entièrement réussi moyennant 1,800 livres, payables en neuf termes ; ceux-ci consentaient à abandonner tous leurs droits aux planteurs. A la vérité, c'était beaucoup pour la jeune colonie. Où trouveraient-ils de quoi payer cette somme, tout en remplissant leurs autres engagements, et en pourvoyant à leurs besoins annuels, alors qu'ils achetaient les marchandises si cher et qu'ils empruntaient à des intérêts ruineux? Toutefois, Allerton, plus heureux que Standish, avait obtenu 200 livres à trente pour cent. Ils ne reculèrent donc pas, tant ils avaient à cœur de devenir enfin maîtres de tous leurs mouvements. Sept ou huit des principaux colons se portèrent, pour les autres, garants des payements aux époques indiquées.

Cette émancipation amène un remaniement de l'organisation coloniale; une occasion toute naturelle se présente pour mettre un terme à l'antagonisme entre ceux qui travaillaient pour leur propre compte et le reste des colons. Il se forme une association dans laquelle entrent tous les habitants qui ont l'âge et l'expérience voulus. Il était entendu que, comme par le passé, le commerce devait être dirigé en vue de payer la dette. C'était une vraie compagnie d'actionnaires. Chaque homme libre possède une action, tout chef de famille peut en acheter une pour sa femme et pour chacun de ses enfants qui

vit avec lui. On se partage ensuite le sol et les autres biens ayant jusqu'alors appartenu aux sociétaires de Londres. L'émancipation est donc complète. Il n'y avait plus dans toute la colonie que des francs tenanciers. Pour obtenir plus de facilité dans l'administration, huit d'entre les planteurs affèrment, pour six ans, le commerce de la colonie. Ils obtiennent le monopole de tout le négoce, une contribution annuelle de la part de chaque colon de trois mesures de maïs ou de six livres de tabac, l'abandon de trois navires, la cession de divers articles et provisions en magasins, moyennant quoi ils payeront, aux échéances, l'argent dû à Londres, et une autre dette de six cents livres. Les fermiers s'engagent de plus à importer annuellement pour la valeur de cinquante livres de cuir et de souliers à échanger contre du maïs au prix de six shellings la mesure.

Ces arrangements pris, Allerton part pour l'Angleterre dans le but de les faire agréer par les intéressés et de terminer quelques autres affaires. Il revient le printemps suivant (1628), après avoir payé le premier terme et obtenu, moyennant garantie pour le reste, un acte d'émancipation complète. Il avait, de plus, reçu du *Conseil de la Nouvelle-Angleterre* une patente pour une concession de terrain sur les bords du Kennebec, dont ils prennent immédiatement possession. Les colons recueillaient donc les fruits de leur persévérance : tout finissait par leur sourire.

La prospérité ne fit pas plus tôt son apparition que les puritains songèrent à réaliser un projet cher à leur cœur, leur réunion avec leurs frères demeurés à Leyde. Un triste événement avait encore resserré dernièrement les liens qui les unissaient : les deux portions du troupeau ne pouvaient plus être rassemblées sous la direction du conducteur auquel ils devaient tant. John Robinson, « le pasteur fidèle et dévoué, » était mort à Leyde (1625) avant de savoir comment tournerait définitivement l'entreprise de ceux qui étaient allés lui préparer une retraite dans cette Amérique qu'il ne devait jamais voir et sur le sol de laquelle ses principes devaient exercer une si grande

influence. Quelques-uns de leurs amis d'Angleterre, qui n'avaient pas voulu être remboursés par Allerton, mais qui, au contraire, avaient pris un intérêt dans la ferme du commerce, se chargèrent du transport d'une partie de leurs frères de Leyde. Trente-cinq d'entre eux arrivèrent en 1629. Les colons qui avaient payé leurs dépenses de voyage furent heureux de les recevoir à bras ouverts; ils leur assignèrent des maisons, et leur fournirent des provisions pendant plus d'une année, jusqu'à ce qu'ils eussent eu le temps de se procurer par leur travail ce qui leur était nécessaire. Un nouveau convoi d'émigrants arriva encore en 1630; tous les frais de voyage et de premier établissement furent également supportés par les premiers colons. Mais c'est avec joie qu'ils se chargèrent de ces dépenses; « un rare exemple d'amour fraternel, remarque le gouverneur, et de la fidélité chrétienne à remplir leurs engagements envers leurs frères, même au delà de leur pouvoir. »

L'arrivée de ces deux renforts eut un immense résultat pour l'avenir de la colonie; les sacrifices qu'elle avait dû s'imposer furent plus que compensés. La prépondérance fut définitivement acquise à l'élément puritain; le petit établissement répondait mieux à l'idée primitive.

Le projet formé en Hollande par John Robinson et son église avait donc obtenu sa réalisation, autant du moins qu'il est permis aux plus courageux et aux plus fidèles des hommes de mettre à exécution ce qu'ils ont le plus à cœur. Avant de continuer l'histoire de cette première colonie, nous devons nous occuper de plusieurs entreprises du même genre avec lesquelles nous sommes un peu en retard.

Mais il ne convient pas de clore cette première période de l'histoire de Plymouth sans signaler un fait qui vient jeter quelques ombres sur le tableau. Tout n'était pas dévouement et esprit de sacrifice, même chez les puritains. Le chroniqueur, après s'être réjoui de ce que les nouveaux venus étaient des hommes craignant Dieu, qui furent bien accueillis et devinrent très-utiles, ne peut retenir une remarque qui est une censure délicate et l'expression d'un regret : « Toutefois, dit-il, ils

n'étaient pas du nombre des plus considérables laissés à Leyde, ni des hommes particulièrement capables de se tirer d'affaire par eux-mêmes. » Tandis que la charité et le courage des puritains américains n'avaient fait que s'affermir pendant ces dix dernières années sous le coup de l'épreuve et des privations de tout genre, un phénomène tout contraire se passait chez leurs frères restés en Hollande. Le moment du premier amour passé, les moins pauvres et les plus capables d'entre eux avaient si bien planté leurs tentes, que quand l'heure de réaliser l'ancien vœu de leur cœur sonna, ils ne se trouvèrent plus disposés à reprendre le bâton du pèlerin.

---

# CHAPITRE V

## FONDATION DU MASSACHUSETTS, DU CONNECTICUT ET DE NEW-HAVEN

### I. — L'ANGLETERRE SOUS JACQUES Ier ET CHARLES Ier.

Tandis que, dans le commencement du règne de Jacques Ier (1606-1608) quelques puritains allaient s'établir en Hollande pour venir ensuite fonder la nouvelle Plymouth, la plupart de ceux qui partageaient leurs convictions restaient en Angleterre. Les Brownistes, nous l'avons vu, n'étaient que les plus conséquents des non-conformistes, ceux qui, désespérant de voir triompher leurs principes dans l'Église nationale, avaient pris le parti de s'en séparer, mais comme toujours, en pareil cas, cette fraction des ardents ne formait qu'une imperceptible minorité. La grande masse du parti reculait devant la perspective d'un schisme; on crut donc que le meilleur moyen pour achever de faire triompher l'élément puritain c'était de rester soi-même dans l'Église nationale, qu'on estimait d'ailleurs pure, quant à la doctrine. Cette manière de voir fut acceptée par les esprits qui désespéraient moins de l'établissement officiel, par les hommes qui se trouvaient particulièrement bien placés pour faire accepter leurs vues, et enfin par ceux qu'un compromis dispensait de sacrifier prématurément leur position et ses avantages à leurs principes.

Aussi, tandis que quelques séparatistes s'enfuyaient en Hollande, pour de là gagner la Nouvelle-Angleterre, et que les autres étaient exilés ou dispersés, la lutte s'engageait entre les épiscopaux et les non-conformistes dans le sein même de l'établissement national. Pendant plusieurs années, l'issue parut incertaine : cependant, on voyait que, par la prolongation des débats, les non-conformistes gagnaient du terrain et acquéraient un sentiment toujours plus clair de la haute portée de leur opposition. A mesure que le moment décisif approchait, on était moins près de s'entendre ; grâce au secours du bras séculier, qui prêtait aux arguments épiscopaux un supplément de valeur et de force, les plus modérés de leurs adversaires se trouvèrent repoussés vers les vues extrêmes, si bien qu'au bout de quelques années, les moins ardents des non-conformistes, rattrapant les Brownistes, étaient à leur tour devenus séparatistes.

Comme pour activer la marche des esprits, la controverse acquit, dès le début, une portée politique. L'Angleterre était gouvernée par un roi pédant et prétentieux, irrésolu et ridicule, qui, faute de connaître son époque, devait servir de transition entre la monarchie absolue d'Élisabeth et la royauté constitutionnelle qui était à la veille de s'établir définitivement en Angleterre. C'est sous son règne qu'éclatèrent entre le Parlement et la Couronne ces contestations qui devaient aboutir au triomphe des libertés anglaises. Les puritains, qui se recrutaient dans les rangs de la petite noblesse et de la bourgeoisie, furent tout naturellement les alliés des communes, tandis que les épiscopaux, grands dignitaires ecclésiastiques et fonctionnaires publics, se faisaient, avec les lords, les champions des prérogatives de la royauté. Dès son premier discours du trône, Jacques, dont on n'augurait rien de bon, trouve moyen de blesser ses adversaires. « Je reconnais, dit-il, que l'Église romaine est notre mère Église, bien qu'altérée par quelques infirmités et corruptions. Je ne désire pas que le temple soit renversé, mais seulement purifié.... Quant aux puritains ou novateurs, c'est là une secte qui ne saurait être tolérée dans

un pays convenablement administré. » Et c'était devant un Parlement composé essentiellement de puritains que l'imprudent monarque tenait ce langage provoquant ! Aussi, durant cette même session, dans une conférence des lords et des communes, prononçait-on cette parole significative : « Un peuple peut se passer de roi, un roi ne peut se passer d'un peuple. » Le gant était donc jeté. Il s'agissait de savoir si l'Angleterre retomberait sous le joug de la monarchie absolue, soutenue par l'épiscopat, ou si elle serait gouvernée par des hommes libéraux qui se confondaient avec le parti puritain. Dès la seconde session, les communes n'accordent les subsides qu'après avoir fait des remontrances à l'occasion de plusieurs abus dans l'Église et dans l'État; à la troisième, le roi s'étant montré menaçant, on passe un bill qui déclare nuls tous les canons ecclésiastiques adoptés par la *Convocation*[1] sans le concours du Parlement, bien qu'ils fussent revêtus de la sanction royale (1606). Quatre ans plus tard (1610), la dissolution du Parlement avait lieu, en grande partie à la suite de l'indignation qu'éprouva le roi en recevant de la Chambre des communes une pétition qui lui demandait de ne pas contraindre les ministres puritains à se conformer aux cérémonies de l'Église nationale. C'était justement le moment que le troupeau de Robinson, peu soucieux d'interroger les signes du temps, choisissait pour n'écouter que la voix du devoir et se réfugier en Hollande.

Le roi Jacques ayant alors consulté les autorités judiciaires, celles-ci répondent que c'est légalement qu'on a fait exécuter les dernières mesures contre les puritains. Les communes, dans leur pétition, avaient déclaré que si leur demande n'était pas admise, ce refus mécontenterait des milliers de sujets du roi. Ce considérant fut signalé par les tribunaux comme étant presque séditieux. Mais c'est là tout ce qu'on put obtenir. Quand l'archevêque réclama pour les cours ecclésiastiques une

1. On désigne ainsi les chambres ecclésiastiques chargées de régler les affaires religieuses avec le concours du Parlement.

juridiction entièrement indépendante des tribunaux ordinaires, sa demande ne fut point admise. Toutefois, si les juges se maintenant sur le terrain strictement légal se refusaient à rendre des services, les cours ecclésiastiques n'avaient pas les mêmes scrupules. C'est à elles que la famille royale est redevable de la catastrophe finale. Les canons de cette *Convocation* ecclésiastique, qui avait provoqué la protestation des communes, enseignaient une obéissance absolue aux ordres du souverain. « En vertu de la conquête, disait un ecclésiastique nommé Blackwood, Guillaume de Normandie et ses héritiers sont maîtres absolus du royaume d'Angleterre. En vertu de son pouvoir absolu, le roi est au-dessus de la loi; il peut altérer ou suspendre toute loi particulière qui lui paraît nuisible au bien public. » La Chambre des communes, offensée, avait déjà demandé une conférence à celle des lords, lorsque le roi, effrayé du zèle compromettant de ses amis cléricaux, défend la circulation de l'ouvrage dans lequel se trouvent ces maximes.

Pendant dix ans, le monarque eut recours à divers expédients pour se procurer de l'argent, sans convoquer le Parlement. Lorsqu'ils eurent tous été épuisés, la détresse financière devint telle, qu'il fut contraint de faire appel à la générosité des communes. Elles furent unanimes pour s'élever contre le pouvoir que Jacques s'était arrogé de lever des impôts sans leur concours. Parmi les représentations de la Chambre, se trouvaient en première ligne des observations au sujet de la sévérité exercée contre les non-conformistes. Ces tiraillements continuèrent pendant tout le règne. C'est ainsi que l'Angleterre et les puritains faisaient leur éducation en vue de la liberté. La sévérité excessive du monarque était parfois suivie de concessions et d'une attitude moins hostile; les deux politiques servaient au fond la cause libérale. La persécution et les souffrances fortifiaient le courage et la foi de ses défenseurs en les mettant à l'épreuve; dès que la main du gouvernement se faisait moins sentir, les exigences des opprimés augmentaient, et ils prenaient une position plus forte en vue de la

lutte qui ne pouvait manquer d'éclater de nouveau. Pendant six ans, l'archevêque Bancrof avait contenu les puritains au moyen d'une administration dure et habile; il eut pour successeur George Abbot, homme indolent, bienveillant et semi-puritain de sentiments. Se bornant à faire observer les lois contre les non-conformistes, sans y mettre un zèle bien particulier, il ne craignit pas de défendre dans une de ses résidences la publication d'une proclamation royale encourageant les jeux et les réjouissances publiques le jour du dimanche.

Le troisième Parlement ne fut pas moins hostile à la Couronne que le précédent. Ce qui prouve à quel point il était dominé par l'esprit puritain, c'est qu'un membre de la Chambre des communes en fut expulsé pour avoir déclaré, à l'occasion d'un bill pour une plus rigide observation du dimanche, que c'était à tort que ce jour était identifié avec le sabbat juif et qu'il n'était pas profané par les jeux et réjouissances. Pour la première fois aussi depuis la Réformation on vit plusieurs membres distingués de la noblesse passer dans les rangs de l'opposition.

La mort de Jacques Ier (1625) laissa le parti populaire affermi et augmenté, tout à fait en état de tenir tête à son fils Charles Ier. Le Parlement avait aboli les monopoles, fait admettre la liberté de discussion et maintenu son privilége exclusif d'imposer des droits de douane. Tout était prêt pour une lutte décisive. Dès les premiers temps du nouveau règne le doux et débonnaire archevêque Abbot ne put plus être aussi indulgent que par le passé envers les non-conformistes, par suite de l'hostilité du lord chancelier, Williams, évêque de Lincoln. Mais cela ne devait pas arrêter l'ascendant du parti. Un instant Charles Ier parut se concilier la faveur des puritains en rompant un projet de mariage avec une princesse d'Espagne; mais c'était pour la perdre aussitôt en épousant une princesse française. Il eût bien désiré gouverner sans le Parlement, mais la parcimonie des communes, instruites par l'expérience, l'oblige bientôt à faire connaître sa détresse finan-

cière, en entrant dans tous les détails. Rien n'y fait. La Chambre répond en se plaignant de ce que le papisme gagne du terrain, en demandant plus de sévérité et de rigueur dans l'exécution des lois qui le suppriment et plus d'indulgence à l'égard du clergé non-conformiste. Le Parlement est dissous, mais après une victoire significative remportée par la Chambre basse ; on décide de n'accorder à Charles Ier un certain impôt que pour une année seulement, tandis qu'un usage de deux siècles voulait qu'il fût concédé à l'avénement d'un monarque pour toute la durée du règne. Le parti national avait été tout particulièrement irrité en apprenant que le roi et son favori, le duc de Buckingham, avaient été sur le point de mettre la flotte anglaise au service du roi de France pour s'en servir contre les protestants de la Rochelle. Puis, quelque temps après, sous prétexte de défendre ces mêmes protestants, Charles s'engage dans une guerre contre la France, dans le but unique de donner satisfaction à une haine personnelle de son favori. Pour remplir le trésor public, que la Chambre des communes s'obstine à laisser vide, le roi est obligé de recourir à plusieurs mesures vexatoires et illégales, dont l'une consistait à infliger de fortes amendes pour les délits religieux commis par les non-conformistes. Et son entourage clérical l'encourage à persévérer dans cette voie qui est celle du droit divin. Un chapelain de la cour prêche que le roi « n'est nullement obligé d'observer les lois du royaume concernant les droits et libertés de ses sujets, mais que ceux-ci par contre, sous peine de damnation, sont tenus d'acquitter les impôts que le bon plaisir de Sa Majesté trouve convenable d'établir sans le concours du Parlement. » Un autre ecclésiastique enseignait que le « monarque qui est la tête fait la cour et son conseil ; qu'il est de son devoir de gouverner et d'établir des lois ; il fait tout ce qui lui plaît ; et qui donc oserait lui demander : Que fais-tu ? » L'archevêque Abbot est suspendu pour avoir refusé de laisser publier le sermon qui renfermait ces maximes. Obligé de céder à la pression de l'opinion publique en convoquant un troisième Parlement, Charles Ier se présente devant lui, la menace et

le sarcasme à la bouche. La Chambre des communes répond en ne lui accordant certains impôts que conditionnellement : il devait acheter chaque subside par une renonciation à quelque prétention tyrannique. Tout parut s'arranger par un compromis et le Parlement fut prorogé, non pas sans avoir présenté des remontrances contre les maux du royaume sous le rapport civil et religieux, et demandé que le duc de Buckingham, auxquels ils étaient imputés, fût éloigné du conseil. La main d'un obscur assassin, Felton, se chargea de réaliser ce dernier vœu, auquel le roi était bien décidé à ne pas se rendre. Privé de ce soutien, Charles crut se fortifier en donnant de l'avancement à un esprit étroit et intolérant, William Laud, qui d'abord remplaçant de l'archevêque Abbot, finit par devenir le directeur général de toutes les affaires ecclésiastiques. Avec lui ce n'était pas assez de se conformer aux cérémonies extérieures de l'Église; il suffisait d'être soupçonné de tendances puritaines pour qu'on fût frappé. Il obtint du roi une proclamation contre les discussions inutiles de nature à entretenir des factions dans l'Église et dans l'État. La Chambre des communes comprit qu'il s'agissait d'écraser le parti puritain et d'accorder la plus grande liberté à ses adversaires. Aussi lui reprocha-t-elle, dans les remontrances, de décourager des ministres orthodoxes, d'ailleurs parfaitement irréprochables en leur conduite. L'ecclésiastique au contraire qui avait émis des maximes absolutistes fut pardonné et obtint même de l'avancement. Pendant que le Parlement était occupé à préparer une nouvelle protestation et à faire une enquête sur la non-observation des lois contre les papistes, il dut s'ajourner à huit jours, pour éviter la violation du palais législatif : un officier envoyé par Charles voulait y pénétrer de force. Il ne se réunit plus que pour être dissous et voir emprisonner arbitrairement plusieurs de ses membres, les plus importants. C'est ainsi que la contre-réformation, hardiment inaugurée par Laud, était promptement suivie d'une réaction politique, destinée à faire prévaloir l'absolutisme contre les aspirations libérales de l'Angleterre.

Pendant onze ans, Charles Ier se passa du Parlement (1629-1640). Les adversaires restèrent ainsi en présence sans qu'il y eût aucun moyen officiel de constater la force des uns ou des autres. Ce furent là les beaux jours du puritanisme; il avait atteint le plus haut degré de son développement religieux sans être encore affecté en rien par ces éléments hétérogènes que sa victoire politique introduisit plus tard dans ses rangs. Par son organe le principe scripturaire de la réformation du XVIe siècle avait dit son dernier mot : le biblicisme le plus littéral, sinon le plus intelligent, régnait sans la moindre restriction. Partant de la Bible comme de l'unique autorité, le puritain ne lui demandait pas seulement de grands principes dirigeants, mais des préceptes particuliers et des règles spéciales, applicables à toutes les circonstances de la vie. Lorsqu'ils lui faisaient défaut il avait recours à l'analogie, à l'interprétation allégorique et typique, l'expédient infaillible quand on veut obtenir, à tout prix, de l'oracle la sentence dont on a besoin. Il s'élevait contre le gouvernement de l'Église par les évêques parce qu'il ne le voyait pas autorisé dans le Nouveau Testament; et s'il préférait sa propre organisation représentative ou démocratique, c'était encore parce qu'il l'estimait d'origine apostolique. Ne faisant pas une différence bien sensible entre l'autorité de Moïse et celle de Jésus-Christ, il fut tout naturellement conduit, par les circonstances et ses besoins, à s'appuyer encore plus sur l'Ancien Testament que sur le Nouveau. La législation hébraïque lui apparaissait comme la charte accomplie du gouvernement qu'il rêvait; les cléricaux et les aristocrates étaient à ses yeux des Philistins et des Cananéens; les prescriptions de l'Écriture étaient encore applicables aux sorciers et à ceux qui violaient le sabbat. Du reste, sous le rapport moral, le non-conformiste méritait à tous égards le titre de puritain. Malheureusement sa portée d'esprit était loin d'égaler son zèle et son rigorisme. Ne distinguant pas entre le domaine du droit et celui de la morale, entre le délit et le péché, il s'imagina pouvoir réaliser par des prescriptions légales extérieures, ce que la persuasion intime peut seule

obtenir. En voulant fonder une république de saints, il compromit le triomphe spirituel de son principe par l'accession de bon nombre d'hypocrites qui le discréditèrent, sans que les vrais saints en devinssent ni plus nombreux ni meilleurs. Dès qu'il fut porté au pouvoir par le succès momentané de la première révolution anglaise, le puritanisme eut le sort de tous les partis triomphants. Il devint à la mode et attira à lui tous ces hommes, peu scrupuleux mais pratiques, qui savent au bon moment se trouver de l'avis du plus fort. De là l'exagération, le ridicule, parfois le scandale : après l'original arrive la caricature.

Au point où nous sommes arrivés, il en est tout autrement. Le puritanisme en est à ses jours héroïques : il ne se présente que par ses beaux côtés : c'est le libéralisme du moment. S'il est déjà étroit et minutieux, ce n'est qu'à ses propres dépens, pour ce qui tient aux devoirs religieux; mais plus le non-conformiste est soumis à Dieu, plus il se sent libre et fort à l'égard de toutes les prétentions humaines : prosterné jusqu'en terre devant sa Bible, il relève fièrement la tête devant les chartes et ordonnances venant des hommes pour les juger à la seule lumière de la parole de Dieu. Dans aucune circonstance, en vue d'aucun intérêt il ne saurait admettre que la loi des hommes passe avant celle de Dieu. Si le puritain résiste de tout son cœur et de toutes ses forces aux prétentions de la dynastie du roi d'Angleterre, c'est uniquement parce qu'elles l'empêchent d'obéir aux ordres de Dieu. Lorsqu'il finit par devenir révolutionnaire, ce n'est pas qu'il cède un seul instant au besoin de détruire; conservateur de caractère et radical de circonstance, s'il renverse tout ce qui est établi, c'est uniquement pour fonder la seule autorité légitime, celle de Dieu. Aussi, pendant les quarante premières années du XVII^e siècle, le puritanisme fut-il le parti progressif et avancé. Dominant déjà en Écosse, il comptait dans ses rangs bon nombre des hommes qui, en Angleterre, étaient des plus riches, des plus instruits, et distingués par leurs manières et leur culture. Durant tout le règne de Jacques I^er, le purita-

nisme domina la Chambre des communes, qui se recrutait spécialement dans les rangs de la petite noblesse agricole ; s'il paraît moins influent dans la Chambre haute, c'est que le nombre des pairs laïques excède à peine celui des ecclésiastiques, tous chauds défenseurs des prétentions de la Couronne. Du reste, la Chambre des communes puritaine, dissoute par Charles Ier, en 1629, possédait trois fois autant de richesses que la Chambre des lords. Quant au clergé non-conformiste, il était composé des hommes les plus instruits de leur ordre et du pays. Ce fut un puritain qui fonda, depuis la réformation, le premier collége dans une université anglaise. L'armée et la diplomatie, le barreau et la science virent briller dans leurs rangs plusieurs noms importants, appartenant à cette secte : en fait de littérature, il suffit de nommer John Milton.

## II. — SECONDE ÉMIGRATION PURITAINE EN AMÉRIQUE

C'est sous l'influence des puritains de cette génération que fut entrepris le second grand essai de colonisation, qui devait aboutir à la fondation de l'état de Massachusetts. Le contraste entre les nouveaux colons et ceux de Plymouth ne saurait être plus grand. La foi religieuse est bien toujours la même, mais au lieu de quelques obscurs sectaires, de quelques agriculteurs et artisans, sortis furtivement du bourg obscur de Scrooby, nous allons voir arriver des hommes élevés dans l'aisance et le confort, qui ont fréquenté les universités et qui quittent parfois une belle position dans leur pays pour les rudes travaux de la colonisation. Aussi savent-ils ce qu'ils veulent et forment-ils de grands projets. L'entreprise fut commencée par un parti puissant à la veille de la victoire, alors que celle-ci flottait encore indécise, et qu'il s'agissait de se procurer une retraite en Amérique, en cas d'échec dans la

mère patrie. Foi et dévouement, richesse et influence, habitude du gouvernement, rien ne manquait à ces hommes de principe qui, heureusement, faute de triomphe définitif, n'avaient pas encore été compromis et affaiblis par l'adjonction de ces politiques qui ne manquent jamais de venir exploiter, dès le lendemain, une victoire chèrement achetée sans leur concours ou malgré leur opposition.

Le projet paraît avoir été formé vers la fin de la vie de Jacques pour n'être entièrement exécuté que dans les premières années du règne de son successeur. Débarrassés des séparatistes qui n'avaient plus d'importance, les épiscopaux luttaient fortement contre les non-conformistes de l'Église nationale. La position de ces derniers devenait tous les jours plus difficile. Les uns, la jugeant déjà intenable, étaient décidés à prendre le chemin de l'exil; d'autres, plus patients, inclinaient à attendre l'issue de la controverse, qui allait s'envenimant journellement entre la Couronne et la Chambre des communes; ils se croyaient appelés à attendre et à favoriser le progrès de la réformation politique et religieuse dans leur patrie; une troisième classe d'hommes moins résolus retardaient autant que possible l'heure du sacrifice, se flattant de la pensée qu'ils pourraient peut-être l'éviter; les ecclésiastiques conservaient leur position tout en se conformant de mauvaise grâce aux prescriptions rituelles qu'ils rejetaient en principe. Le duc de Buckingham, qui savait au besoin faire sa cour aux puritains, contribua longtemps à entretenir de fausses espérances qui excusaient l'indécision de bien des gens et empêchaient qu'on en vînt à une action commune.

Cependant, tout en acceptant le compromis du moment, plusieurs avaient l'œil tourné vers l'Amérique. C'était en particulier le cas d'un homme distingué à plusieurs égards, John White, recteur de l'Église de la Trinité à Dorchester. La contrée comptait une forte proportion de puritains qui souvent s'étaient entretenus de projets de colonisation; par suite de sa proximité de la mer elle fournissait bon nombre de ceux qui allaient se livrer à la pêche sur les côtes de la Nouvelle-Angle-

terre, où ils passaient des mois entiers sans aucun secours religieux. White s'entend avec les armateurs pour procurer un asile aux bateliers quand ils ne seraient pas sur mer; la chasse et le jardinage leur fourniraient quelques ressources; ainsi groupés on pourrait leur procurer des secours religieux. Sous le nom des « *Entrepreneurs de Dorchester* [1], » il se forme une compagnie avec un capital de 3000 livres. Déjà, en 1623, quatorze personnes, bien approvisionnées, étaient parties pour aller passer l'hiver aux environs du cap Sainte-Anne (cap Ann). Mais rien ne réussit. « Mal choisis et mal commandés, les colons tombèrent dans divers désordres et ne rendirent aucun service à la compagnie. » Un autre essai, tenté avec le concours de Lyford, Oldham et autres expulsés de Plymouth, n'eut pas plus de succès. Fondée en 1623, la compagnie de Dorchester était déjà en dissolution en 1626. White seul ne se découragea pas. A ses yeux ce n'était là probablement qu'un essai mercantile destiné à oúvrir la voie à des entreprises d'une autre nature. Aussi, tandis que la plupart des colons se disposent à revenir, il obtient, à force d'instances, que quelques-uns, des plus honnêtes et des plus industrieux, demeurent sur la plantation. Pendant que ceux-ci se transportent dans un endroit plus favorable (au sud du cap Sainte-Anne), la question de l'émigration est agitée dans un certain monde, à Londres même; on voit le pour et le contre; tandis que quelques-uns repoussent le projet, d'autres embrassent chaudement cette idée et ouvrent leur bourse pour faciliter sa réalisation. Le *Conseil pour la Nouvelle-Angleterre* accorda (1628) une bande de terrain considérable qui devait s'étendre à l'intérieur jusqu'à l'Océan occidental (Western Ocean), c'est-à-dire jusqu'au Pacifique. Si nous en croyons Gorges, qui, malgré ses mésaventures, n'avait cessé de s'intéresser à la colonisation de la Nouvelle-Angleterre, cette entreprise aurait été décidément résolue sous l'influence du puritanisme et dans ses intérêts. Charles Ier, dit-il, venait de dissoudre son second Parlement et

1. *Dorcherters adventurers.*

d'emprisonner quelques chefs du parti libéral : « cela fit perdre l'espoir de toute réforme nouvelle à bien des gens qui n'aimaient pas le régime épiscopal. » Endicott, chef de la nouvelle expédition, vient rejoindre ceux qui étaient demeurés sur la plantation, aux sollicitations de White. Les premiers occupants finirent par reconnaître les droits des nouveaux venus; en signe de l'accord on appela le lieu *Salem* [1]. Les deux colonies, fondues en une, ne comptaient pas plus de cinquante à soixante personnes : Endicott seul était un homme important. Tandis qu'on fait ses préparatifs en vue de l'hiver, on explore le voisinage. Endicott se rend à la *Mont-Joie,* qu'il appelle *Mont-d'Agon,* et adresse quelques vertes remontrances à ses habitants; chemin faisant on découvre, çà et là, certains individus qui vivent dans le plus complet isolement. Ici c'est un forgeron anglais Thomas Walford qui s'est établi au milieu des forêts vierges; là c'est un William Blaestone, amateur des livres et de l'horticulture. Quoique ministre puritain et libéral, il ne voulait être d'aucune église particulière. « Non, non, disait-il, je n'ai pas fui le joug de nos seigneurs les évêques pour accepter celui des seigneurs frères ! » Une individualité excessive, remarque un historien de la Nouvelle-Angleterre, caractérise la race teutonique. Ces hommes pouvaient vivre seuls, mais pas autrement. S'ils avaient fui la société, c'est parce qu'ils étaient forts et hors d'état de supporter aucun joug, pas même celui de la famille. Cette qualité-là, quand on y apporte quelque tempérament, élève les nations et transforme les hommes en rois; c'est elle qui fait explorer les continents inconnus et redoutés et colonise les pays sauvages.

Malgré les ravages de la maladie pendant l'hiver, les premiers renseignements fournis par Endicott doivent avoir été, en somme, favorables, car, dès l'année suivante, on prit les mesures nécessaires pour assurer l'avenir de l'entreprise. Réunissant les éléments épars, mais favorables à la colonisation, White, après avoir donné une plus grande extension à

1. Mot hébreu qui signifie *paix.*

la nouvelle *Compagnie de Dorchester*, obtient pour elle une charte royale qui lui confère les droits d'une corporation reconnue sous le nom de *Gouverneur et Compagnie de la baie de Massachusetts dans la Nouvelle-Angleterre*[1]. Ce document, qui devait pendant cinquante-cinq ans être la constitution de la nouvelle plantation, accordait aux colons la faculté d'élire leurs magistrats, d'établir des lois non contraires à celle de la mère patrie. Parmi d'autres droits, ordinairement concédés aux corporations de cette nature, il n'était fait aucune mention de la liberté religieuse. Peut-être le gouvernement pensait-il qu'il serait toujours assez puissant pour y apporter des limites, tandis que les puritains comptaient que, grâce à leur éloignement et à leur obscurité, ils réussiraient toujours à faire ce qu'ils voudraient. Dès que sa position est régularisée, la nouvelle corporation établit un gouvernement pour la colonie et envoie diverses directions détaillées à Endicott, maintenu dans ses fonctions de gouverneur. Il y est question de « la propagation de l'Évangile, comme de l'objet que les sociétaires ont surtout en vue, en établissant la colonie; » il lui est recommandé d'avoir l'œil sur ses gens afin qu'ils vivent à l'abri de tout reproche; on offre de donner satisfaction aux anciens planteurs en les incorporant dans la compagnie et en leur laissant une portion du territoire. Il est prescrit de renvoyer en Angleterre ceux qui pourraient déplaire aux magistrats; enfin on ordonne de faire avec les Indiens un arrangement équitable au sujet des terres. Trois cents hommes et une centaine de femmes ou d'enfants, abondamment pourvus de tout ce qui était nécessaire, emmenant quarante têtes de bétail et cinquante chèvres, s'embarquent sur six vaisseaux, le 16 avril 1629. Un comité spécial avait pris soin « de faire une ample provision de bons ministres. » Tout se trouva prêt en Amérique pour les recevoir et ils se dispersèrent dans les divers établissements, Nantasket, Salem, Charlestown.

Peu de jours après leur arrivée, ils s'organisent en Église et

1. *Governor and Company of the Massachusetts Bay in New England.*

choisissent un pasteur et un docteur. Higginson, nommé à cette dernière fonction, écrivait à ses amis d'Angleterre : « Ce qui est notre grande force et notre moyen principal de défense envers et contre tout, c'est que nous possédons ici la vraie religion et les saintes ordonnances du Tout-Puissant enseignées parmi nous. Grâces soient rendues à Dieu, la prédication et une soigneuse catéchisation abondent ici, ainsi qu'une discipline exacte et sévère pour faire marcher le peuple comme il convient à des chrétiens. Aussi ne doutons-nous pas que Dieu ne soit avec nous; et si Dieu est avec nous, qui peut être contre nous? »

Les événements de l'année 1629, en forçant plusieurs indécis à prendre un parti, contribuèrent à donner une grande importance à cette plantation. Mais il fallait recourir aux précautions nécessaires pour pouvoir jouir, dans sa nouvelle patrie, de tout ce degré de liberté qu'on avait inutilement cherché à obtenir dans l'ancienne. On ne pouvait consentir à être régi par une corporation commerciale résidant en Angleterre. Heureusement que celle-ci, sur la proposition de son président, consentit à ce que la charte fût transportée en Amérique. Les considérants qu'on fit valoir portaient que cette mesure serait favorable à la plantation en engageant plusieurs personnes importantes à s'y établir avec leur famille. C'était confier les rênes du gouvernement aux colons eux-mêmes et mettre de bonne heure un terme à tout rapport de subordination à l'égard de la compagnie. Les anciens fonctionnaires donnèrent leur démission, John Winthrop fut nommé gouverneur, et John Humphrey, vice-gouverneur. Le premier, âgé alors de quarante-deux ans, descendait d'une famille aisée de Groton, dans le comté de Suffolk, où il possédait des terres qui lui rapportaient un revenu annuel de 6 ou 700 livres, l'équivalent d'au moins 2,000 livres de nos jours. Inspirant de fort bonne heure le respect et la confiance, il avait vécu dans un monde où s'étaient débattus les plus grands intérêts politiques de l'Angleterre. Humphrey, possédant des talents plus qu'ordinaires, homme pieux, distingué par son savoir et son activité,

avait été, dans la maison de son beau-frère, le troisième comte de Lincoln, l'ami intime de bien des jeunes gens de la noblesse qui s'étaient ralliés à la cause libérale. Un autre des fonctionnaires, Isaac Johnson, gendre également du comte de Lincoln, passait pour le plus riche des émigrants : ses possessions s'étendaient dans trois comtés. Thomas Dudley, qui remplit les fonctions de vice-gouverneur, avait, trente ans auparavant, servi, avec une compagnie de volontaires, sous Henri IV, roi de France ; Théophile Eaton, grand négociant de Londres, avait été ambassadeur de Charles Ier auprès de la cour de Danemarck ; Simon Bradstreet, fils d'un ministre non conformiste, avait étudié à Cambridge ; William Wassal était un riche propriétaire dans les Indes occidentales. Rien d'étonnant donc qu'un historien, d'ailleurs peu favorable au parti, rende le témoignage suivant aux premiers fondateurs de l'état de Massachusetts. « C'étaient, dit-il, des hommes appartenant à la noblesse rurale, possédant des fortunes qui n'étaient pas sans importance ; leur intelligence étendue avait joui de tous les avantages d'une éducation libérale ; sous les apparences de l'humilité religieuse se cachait une ambition immense [1]. »

Tels étaient ces personnages remarquables que la position de leur patrie obligeait à émigrer. Pour le parti auquel ils appartenaient, il ne s'agissait de rien moins que d'une vaste réforme politique et religieuse à accomplir, soit dans l'ancienne, soit dans la nouvelle Angleterre. Les principaux émigrants étaient de cette école libérale qui tenait en échec les prétentions de Charles Ier. Tandis que la grande masse restait en Europe pour fonder la république anglaise, et plus tard le régime constitutionnel, d'autres, moins patients, allaient jeter au delà des mers le fondement de la république américaine. Plus tard, quand la lutte fut engagée plus vivement encore avec la royauté, plusieurs de ceux qui avaient été en Amérique, ou qui s'étaient intéressés à l'entreprise, revinrent et figurèrent dans le *long Parlement*.

1. *Chalmers, History of the Revolt of the American Colonies*, I, 58, cité par *Palfrey*, I, 304.

Tout porte donc à croire que quand Winthrop s'embarqua, porteur de cette charte royale qui devait au besoin les protéger contre le roi et contre toute tentative des puissances européennes, lui, ses compagnons et ceux qui favorisaient l'entreprise ne se proposaient rien moins que la fondation d'une grande nation de puritains. Peut-être aussi, n'étant pas parfaitement sûr du triomphe des principes libéraux en Angleterre, voulait-on prendre des précautions pour le cas où il faudrait abandonner la partie. Les préoccupations mercantiles et financières n'occupaient donc qu'incidemment l'esprit des hommes favorables à l'entreprise. Patriotes dans l'aisance, sans se proposer eux-mêmes de quitter leur patrie, ils mettaient généreusement leur influence et leur bourse à la disposition de ceux qui partaient pour aller fonder le règne de la religion et de la liberté sur un nouveau continent. Le fonds social, consacré à se procurer des vaisseaux et des provisions, avait été créé, non au moyen d'actions, mais par les contributions volontaires des sociétaires et d'autres personnes. Les donateurs, il est vrai, comptaient plus ou moins rentrer un jour dans leurs frais, et quelques mesures furent prises pour assurer ce résultat. Chaque contribution de 50 livres donnait droit à 200 acres de terrain, et à une part aux bénéfices provenant du commerce que le gouvernement de la compagnie était censé devoir entreprendre. Quand l'administration passa en Amérique, avec le transfert de la charte, il fut convenu qu'au bout de sept ans il serait fait un partage des profits : la direction des affaires fut confiée à un comité de dix personnes, dont la moitié devait émigrer et cinq rester en Angleterre. Chose curieuse et caractéristique ! cette partie de l'engagement semble avoir été perdue de vue, ou, du moins, elle n'a jamais reçu son exécution. Peut-être ne tarda-t-on pas à s'apercevoir que, comme spéculation, l'entreprise serait peu profitable, et les chances avaient été réparties de telle façon que la perte ne fût onéreuse pour personne.

En quittant l'Angleterre (avril 1630), Winthrop et ses compagnons éprouvent le besoin de prendre congé de leurs

amis et de leur patrie. Ils demandent qu'on veuille bien se rendre compte de leur entreprise et leur accorder les secours de la prière pour son heureux succès. « Nous tenons à honneur, disent-ils, d'appeler du nom de notre mère l'Église d'Angleterre, du sein de laquelle nous sommes sortis, et nous ne pouvons quitter notre patrie, où elle a sa résidence spéciale, sans un serrement de cœur et d'abondantes larmes... Puissent nos têtes et nos cœurs devenir comme des fontaines de larmes pour votre félicité éternelle, alors que nous serons dans nos pauvres demeures du désert ; au milieu des tribulations sur lesquelles nous comptons et qui, nous l'espérons, ne nous atteindront pas en vain, puissions-nous être animés de l'esprit de supplication, vous recommander à la grâce de Dieu en Jésus-Christ, et demeurer ainsi toujours vos amis éprouvés et vos frères. »

Le temps de la traversée fut consacré, en partie, à entendre des sermons et des catéchismes, en partie, au jeûne et à l'action de grâce. Winthrop en profita pour composer un petit traité : *Un type de charité chrétienne*[1], dans un passage duquel il fait allusion, en passant, à l'œuvre qu'ils entreprennent. « Elle consiste, dit-il, par un consentement mutuel, grâce à une direction spéciale de la Providence et avec l'approbation plus qu'ordinaire des Églises de Christ, à chercher un lieu où nous puissions tous habiter sous une forme convenable de gouvernement civil et ecclésiastique. » Avant l'hiver, environ mille passagers passèrent dans la Nouvelle-Angleterre sur dix-sept navires. De ce nombre, à peine une vingtaine appartenaient à la société de Massachusetts. N'ayant pas de but financier en vue, se proposant uniquement de favoriser l'entreprise, ses membres étaient pour la plupart restés en Angleterre, laissant quelques-uns d'entre eux préparer un lieu qui, d'un moment à l'autre, pouvait devenir le refuge de tous. La plupart de ceux qui accompagnaient les sociétaires émigrants, sympathisaient, selon toute probabilité, avec le but principal de l'entreprise. »

1. *A model of Christian Charity.*

A Salem, où ils abordèrent (juin 1630), rien n'était préparé pour les recevoir. Plus d'un quart de leurs prédécesseurs avaient péri l'hiver précédent, et bon nombre d'entre les survivants étaient encore malades ou convalescents. Les provisions de tout genre faisaient entièrement défaut; après l'arrivée de la petite flotte il ne restait plus de maïs pour quinze jours. Faute de pouvoir les nourrir, on déchargea de toutes leurs obligations ce qu'il restait de quatre-vingts domestiques qu'on avait, l'année précédente, fait venir à grands frais. La maladie sévit bientôt à ce point, qu'avant la fin de l'automne, deux cents des émigrants, arrivés au commencement d'août, étaient déjà emportés; selon sa coutume, la mort se plut à choisir les plus distingués. Lady Arbella Johnson, qui avait quitté un vrai paradis de confort et de jouissances de tout genre pour s'établir dans ce misérable désert, mourut un mois après son arrivée. Son mari, particulièrement aimé et estimé de tous les colons, succomba à sa douleur au bout de quelques semaines. « C'était un homme sage et pieux qui mourut dans une douce paix. »

Cependant Winthrop, qui s'était à peine accordé huit jours d'un repos laborieux à Salem, était parti en cherche d'une localité plus attrayante. Dix semaines après le débarquement, ils s'établissaient à Charlestown, point sur lequel ils avaient jeté les yeux pour en faire leur capitale. La première pensée qui les occupa fut de pourvoir aux besoins des pasteurs. On convint de leur construire, au plus vite, des maisons aux frais du public. Trente livres furent annuellement accordées à chacun. Les noms de Dorchester, Boston, Watertown furent assignés aux localités qui les portent encore aujourd'hui. Une maladie épidémique ayant été attribuée au manque d'eau dans les environs de Charlestown, une partie des colons était allée s'établir sur la péninsule où se trouve Boston. Les établissements occupés par les membres de la compagnie furent bientôt au nombre de huit, dispersés autour de cette ville.

Les émigrants, malgré leur activité, avaient à peine ébau-

ché quelques misérables demeures, qu'ils étaient surpris par un hiver qui devait être long et rude. Beaucoup moururent du scorbut, qui, d'après Winthrop, s'attaquait de préférence aux mécontents qui regrettaient leur ancienne condition en Angleterre. Le manque de nourriture vint aggraver les souffrances. Le poisson tenait lieu de viande, des tubercules et des glands servaient de pain. Dans leur détresse, ils avaient fixé pour le jeûne et l'humiliation un jour qui se trouva heureusement transformé en fête d'actions de grâce, par l'arrivée d'un navire chargé de provisions.

Au printemps arrivèrent deux ambassades des Indiens du voisinage. Ce fut d'abord Chickatabot, sachem des Massachusetts, qui, avec ses principaux guerriers accompagnés de leurs femmes, vint apporter un présent de maïs au gouverneur Winthrop. La visite se renouvela au bout de quelques semaines, et il s'établit ainsi des rapports de bon voisinage. Vers la même époque arrive un Indien des bords du Connecticut, qui engage les Anglais à s'établir dans son pays et offre de leur trouver du maïs et de leur donner annuellement quatre-vingts peaux de castor. Il dépeint la contrée comme très-fertile et demande qu'on envoie deux hommes pour la visiter. Le but des deux ambassades paraît avoir été de s'assurer la protection des Anglais contre des tribus du voisinage.

Au retour de la belle saison, plusieurs émigrants s'embarquèrent pour l'Angleterre ; les uns étaient découragés et mécontents : ils ne devaient plus revenir ; d'autres allaient chercher leurs familles. Le même navire emmenait un aventurier, Christophe Gardiner, qu'on avait trouvé dans le pays, sans savoir comment il y était venu, et qui, de retour en Angleterre, devait, de concert avec d'autres expulsés, intriguer avec les ennemis de la colonie.

Ce ne fut que vers l'année 1632 que l'émigration reprit, sans devenir très-nombreuse. Plusieurs navires emmenèrent quelques passagers apportant l'heureuse nouvelle des succès de Gustave-Adolphe, ce qui engagea la colonie à célébrer un jour d'actions de grâces à la fois pour bénir Dieu de l'heureuse

traversée des nouveaux venus et des triomphes de la cause protestante en Europe.

Vers le mois d'août de la même année, à la suite d'une visite faite par un sachem de la tribu des Narragansetts, les planteurs furent sur le point d'être attaqués. Un ami de la colonie l'informa de ce qui se préparait ; des travaux de fortification furent établis à la hâte ; mais, grâces à la petite vérole qui fit de grand ravages parmi les naturels, ceux-ci furent obligés d'abandonner leur projet. On ne se rend pas compte des motifs qui les avaient conduits à le former. Il n'y avait eu aucune provocation de la part des Anglais qui, pendant les terribles ravages de la petite vérole, ne cessèrent de prendre le plus grand soin de ces mêmes Indiens abandonnés de leurs parents, qu'ils savaient avoir conspiré contre eux. A peine rassurés du côté des sauvages, les colons doivent se préparer à passer un rude hiver (1633) avec des provisions fort insuffisantes et dans la crainte de se voir journellement attaqués par des forces françaises rassemblées à Port-Royal, dans la Nouvelle-Écosse, « en société de prêtres et de jésuites. » Les fortifications commencées furent terminées en toute hâte et on en entreprit de nouvelles.

Pendant que les colons luttaient contre ces difficultés en Amérique, leurs adversaires leur en suscitaient de nouvelles en Angleterre. Les bruits de maladie et de famine avaient refroidi le zèle de ceux de leurs amis qui inclinaient déjà, avant d'aller les rejoindre, à attendre de voir comment les choses tourneraient en Angleterre et jusqu'à quel point leur essai réussirait. D'autre part, les individus qu'ils avaient été obligés d'expulser n'épargnaient rien pour le faire échouer. La colonie se trouva accusée par-devant le Conseil privé d'entretenir des projets de révolte, d'avoir entièrement rompu avec l'Église et les lois de l'Angleterre, et de ne plus reconnaître sa souveraineté ; ministres et peuple ne devaient cesser de se déchaîner contre l'État, l'Église et les évêques. Mais ceux qui comparurent en leur nom plaidèrent si bien leur cause que Charles Ier déclara que quiconque parlerait mal de la plantation et de son gouver-

neur serait sévèrement puni. Ils obtinrent de plus la précieuse assurance que le roi ne se proposait nullement d'imposer aux colons les cérémonies de l'Église épiscopale, puisque c'était pour y échapper qu'on émigrait. On avait fait comprendre au *Conseil privé* que l'entreprise pourrait, dans tel cas donné, être très-profitable à la mère patrie; aussi le roi, ne se bornant pas à confirmer les libertés et les priviléges déjà concédés, promit d'accorder à l'avenir tout ce qui pourrait contribuer au bon gouvernement, à la prospérité et au bien-être de la colonie.

Mais ce ne devait être là qu'un moment de faveur aussi court qu'inattendu. L'archevêque Abbot approchait de sa fin et l'avénement du terrible Laud au pouvoir allait jeter de nouveaux émigrants sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Plusieurs hommes importants et fort distingués arrivèrent à Boston dans l'automne de l'année 1633. Aussi le plus récent historien de la Nouvelle-Angleterre déclare-t-il que l'Athènes du Nouveau-Monde, dans ses plus beaux jours de richesse et de haute civilisation, n'a jamais vu une société d'hommes plus illustres par leurs qualités généreuses et leur culture que ces nouveaux venus rangés autour de la table des magistrats de la jeune colonie. Le gouvernement anglais, se ravisant, avait donné des ordres pour empêcher le départ de plusieurs d'entre eux.

La récolte, abondante d'ailleurs, se trouvait bien insuffisante, vu l'arrivée des nouveaux émigrants; mais on n'en célébra pas moins un jour d'actions de grâces « en conséquence des faveurs diverses et extraordinaires que Dieu avait dernièrement accordées à la colonie, particulièrement une riche moisson, et l'arrivée de plusieurs personnes de marque. »

Le mouvement d'émigration s'accélérant, les ennemis de la plantation trouvèrent plus d'accueil auprès du *Conseil privé*. Le roi Charles I^er^ était alors au plus haut point de cette infatuation qui devait amener sa prompte ruine. Ordre est donné de retenir divers vaisseaux en partance pour la Nouvelle-Angleterre, et de produire la charte de la compagnie. On prétend que le monarque avait eu la main assez heureuse pour faire retenir,

entre autres passagers, Olivier Cromwell, qui était déjà sur le navire destiné à le transporter dans le Nouveau-Monde. Mais il ne put revoir la précieuse charte, qu'on avait pris soin de transporter dans la colonie, sans en informer le gouvernement.

A travers ces obstacles de divers genres, la plantation avait atteint l'année 1634, la quatrième de son existence. Les plus mauvais jours étaient passés; on pouvait dans une certaine mesure se défendre : grâce aux récents arrivages, il y avait trois à quatre mille Anglais dispersés dans vingt villages, le long de la côte. On cultivait la terre; la chasse et la pêche demeuraient toujours une grande ressource; de nombreuses maisons et des moulins s'élevaient çà et là; des routes avaient déjà été percées à travers les forêts pour relier les divers villages : tout indiquait un établissement permanent et, dans une certaine mesure, déjà prospère. Voilà ce qu'avait pu faire, en quelques années, un ardent amour de la liberté civile et religieuse. Les historiens font remarquer que cette émigration s'était accomplie dans une époque de prospérité matérielle telle qu'il ne s'en était jamais vu de pareille en Angleterre. « Ce royaume, dit lord Clarendon, jouissait du plus grand calme, et de la plus large mesure de félicité qui ait jamais été accordée à un peuple pour un temps aussi long; nous étions un sujet d'admiration et d'envie pour tout le reste de la chrétienté. » Hume à son tour déclare que, si on excepte ce qui touchait à la constitution, les griefs du peuple ne valaient pas même la peine d'être mentionnés. « La nation jouissait de tous les avantages que peuvent procurer la paix, l'industrie, le commerce et l'opulence; elle avait même (sauf quelques rares exceptions) une administration juste et non tracassière; rien ne faisait défaut, excepté la liberté, ou mieux encore sa pratique momentanée et ce degré de sécurité qu'il n'est donné qu'à elle seule de conférer. »

Malgré cela, il se trouva bon nombre d'Anglais peu disposés à sacrifier à tous ces nombreux avantages ce respect de soi-même qu'éprouve tout individu digne d'être libre. La liberté

en perspective avec cette sécurité qu'il n'est donné qu'à elle de garantir ne leur suffisait pas; il leur fallait absolument une liberté actuelle, immédiate; ils ne pouvaient vivre sous un gouvernement qui leur refusait le plus précieux de tous les droits pour un chrétien, celui de servir son Dieu selon sa conscience. Si dans des époques de prospérité matérielle et de bien-être les gouvernements absolus réussissent aisément à isoler les hommes vraiment libéraux en dédommageant de la perte du pain de l'âme la multitude qu'ils rassasient abondamment du pain du corps, il se trouva en Angleterre des gens pour répudier ce honteux marché : sacrifiant l'accessoire à l'essentiel, trouvant fade et même amer tout aliment privé du sel fortifiant et préservateur de la liberté, ils renoncèrent aux divers avantages d'une civilisation brillante, pour aller demander au *self governement* des biens qu'ils étaient décidés à n'accepter que de sa main. Et ces émigrants qui partaient par milliers pour les forêts du Nouveau-Monde n'étaient pas des prolétaires, encore moins des hommes déclassés; s'ils n'appartenaient pas tous sans exception aux premières familles, ils se recrutaient dans les rangs de tout ce que le pays avait de distingué; accoutumés aux délicatesses du confort que donne l'opulence, plusieurs devaient succomber au premier contact avec la rude vie de la colonisation. En plein XVII^e siècle, alors que le régime de l'autorité étendait toujours plus sa main de fer sur l'Europe entière, l'amour insatiable de la liberté inspirait ce sublime échange à quelques puritains anglais.

Mais comme si leur vertu eût encore pu être suspectée, diverses épreuves devaient servir à la retremper. Ce n'était pas assez d'acheter la liberté, au prix d'héroïques sacrifices, il fallait encore la défendre par une sagesse à toute épreuve. Deux adversaires se présentaient : l'un extérieur et éloigné, le parti royaliste dans la mère patrie; l'autre local et intérieur. Tandis que les colons étaient constamment tenus en éveil d'abord par les Indiens, puis par les Français et les Hollandais établis dans leur voisinage, ils avaient à prévenir des dissensions dans leur propre sein, en établissant un gouvernement à

la fois fort et libéral qui se trouvât à la hauteur de la grande tâche qui lui incombait. Devant parler ailleurs, très au long, des mesures que prit la colonie, nous ne nous occuperons ici que de l'ennemi extérieur. De ce côté-là du moins ils pouvaient se croire à l'abri, aussi longtemps qu'ils posséderaient cette charte qui garantissait leurs droits les plus précieux. C'est alors (1634) qu'arrive Humphrey, porteur de nouvelles importantes. Des amis leur envoyant une bonne provision d'armes et de munitions, leur faisaient dire « que bien des personnes pieuses commençaient à voir la main de Dieu dans l'établissement de leur plantation, et que leurs cœurs brûlaient du désir d'aller les rejoindre. » Ces paroles d'encouragement ne venaient pas seulement d'Angleterre. Des Écossais établis dans le nord de l'Irlande tenaient le même langage, et Humphrey était porteur de certaines propositions de la part de quelques personnes fort haut placées et riches qui se disposaient à gagner la plantation si on pouvait s'entendre. Le comte de Warwick félicitait les planteurs à l'occasion de leur prospérité, les encourageait à persévérer et leur offrait des secours.

Mais ce n'était là que le beau côté du message de Humphrey. Quand il dut leur dire que Charles Ier, qui depuis cinq ans gouvernait sans Parlement, avait fait retenir dans les ports dix vaisseaux sur le point de partir pour la Nouvelle-Angleterre; que la compagnie avait été sommée de produire la charte devant le Conseil privé, l'alarme des planteurs fut grande. Elle ne connut pas de bornes quand Humphrey dut ajouter qu'on parlait d'envoyer un gouverneur général, et de créer, sous la présidence de Laud, archevêque de Cantorbéry, une commission spéciale pour administrer la colonie et révoquer leur charte. Une copie de l'ordre réclamant la production de cette dernière pièce leur est remise. Les magistrats se bornent à répondre qu'il leur est impossible de rien décider avant d'avoir consulté le peuple dans une assemblée générale qui devait être tenue deux mois plus tard; et Winslow part pour l'Angleterre avec mission d'arranger l'affaire.

Mais le roi n'était guère disposé à s'y prêter. Revenu d'une

bienveillance passagère, il était très-hostile et décidé à retirer une charte qu'il n'avait apparemment accordée que dans des vues intéressées, pour favoriser l'émigration de certains personnages importants qui auraient pu, en Angleterre, s'opposer à la réalisation de ses projets. A tout le moins cette entreprise lointaine devait-elle dans une certaine mesure détourner l'attention du parti puritain de ce qui se passait dans la mère patrie. Actuellement tout avait changé de face. La colonie, d'abord languissante, avait pris un certain développement qui assurait son avenir : huit à neuf cents émigrants, dont quelques-uns étaient des hommes très-importants, venaient de partir pour la renforcer. D'autre part, Charles Ier, qui depuis cinq ans se passait du Parlement, avait lieu de croire qu'il avait déjà triomphé des premiers obstacles qui s'opposaient à l'établissement de la monarchie absolue.

Pendant que Winslow faisait route pour l'Angleterre, les colons, qui ne paraissent pas avoir fait grand fonds sur le succès de ses négociations, prenaient leurs mesures en conséquence. L'assemblée populaire ordonne qu'on élève immédiatement des fortifications, sur une île située dans le port de Boston, à Charlestown et à Dorchester. Les capitaines sont autorisés à exercer les hommes qui ne connaissent pas le maniement des armes; cinq personnages importants, Dudley, Winthrop, Heynes, Humphrey et Endicott, sont établis comme commission militaire, chargée de parer à toutes les éventualités. Les ministres sont plus tard invités à se rendre à Boston pour tenir conseil avec le gouverneur et les assesseurs. Un seul fait défaut; et il est unanimement décidé « que s'il arrive un gouverneur général, on ne doit pas l'accepter, mais se défendre si on peut, ou autrement traîner l'affaire en longueur. » Une seconde assemblée populaire, tenue en mai, ordonna l'armement des forts et plusieurs mesures de précaution; la commission militaire fut revêtue de pouvoirs extraordinaires; les francs tenanciers et les habitants durent prêter serment de fidélité au gouvernement colonial.

Cependant le pouvoir royal avait défendu l'émigration sans

une permission spéciale qui ne devait être accordée qu'à ceux qui auraient prêté serment de fidélité à la Couronne et promis de se conformer à la discipline de l'Église d'Angleterre. Une circonstance importante devait favoriser des mesures plus énergiques. Après une mauvaise administration de quinze années et des luttes continuelles avec la société rivale pour la Virginie, le *Conseil de la Nouvelle-Angleterre*, duquel la colonie de Massachusetts tenait ses terres, était tombé en faillite. Rien de plus aisé que de faire passer ses propriétés dans des mains royalistes qui n'auraient rien de plus pressé que d'expulser les occupants actuels. L'avocat général du royaume publie en conséquence (1635) une ordonnance qui dépossède les puritains. Heureusement qu'ils n'étaient pas hommes à céder à de simples menaces et qu'ils avaient pris leurs mesures pour en gêner l'exécution. D'un autre côté Charles Ier, qui s'était trop hâté de se croire maître de la position, avait trop d'affaires sur les bras pour songer à recourir à l'emploi de la force. Tout continua donc à aller comme par le passé dans la colonie; il ne fut tenu nul compte des ordonnances des juges; « le Seigneur rendit vains leurs projets, » comme s'exprimaient les puritains. On ne réussit pas à mettre à la mer un navire qui devait transporter le gouverneur, et Winthrop vit dans ce fait une intervention manifeste de Dieu envers ses élus. C'était Ferdinand Gorges qui avait été appelé à cette haute fonction. Son grand âge et des essais de colonisation qui avaient duré trente ans et s'étaient terminés sans autre résultat que la perte de sa fortune l'empêchèrent d'apporter à l'exécution des mesures contre les colons de Massachusetts une énergie qui ne lui eût pas fait défaut quelques années plus tôt.

Pendant qu'absorbés par d'autres soins, les adversaires des planteurs hésitaient, et manquaient d'esprit de suite, ceux-ci ne perdaient pas un seul instant de vue les éventualités d'une attaque. De grandes dépenses venaient d'être faites pour établir des fortifications lorsqu'une nouvelle somme de 500 livres fut consacrée à ce même objet. Si la majorité des colons s'en tenait à cette résistance passive, quelques esprits ardents

s'étaient laissés aller à une attitude provoquante. Ainsi la ville de Salem avait enlevé une partie de la croix rouge ornant l'étendard aux armes d'Angleterre. Le porte-drapeau fut cité : il s'excusa en disant qu'il avait cru voir dans cette croix, donnée par le pape au roi d'Angleterre, un reste de superstition, une relique de l'Antechrist. Ce fait, dans les circonstances du moment, pouvait aisément être interprété comme un acte de rébellion. On écrivit en Angleterre pour faire des excuses et protester contre cette conduite. Le gouvernement colonial se montrait disposé à punir le coupable; toutefois on se demandait s'il était bien convenable de placer une croix sur un drapeau. Faute de pouvoir s'entendre sur ce qu'il y avait à faire, on renvoya la décision à une autre assemblée générale : il fut convenu que d'ici là on laisserait de côté tous les étendards. Endicott reconnu coupable fut convenablement admonesté et privé, pendant une année, du droit de remplir aucune fonction publique. Le châtiment ne fut pas plus grave, parce qu'on était convaincu qu'il avait agi ainsi par scrupule de conscience et sans mauvaise intention. Mais la délicate question de l'usage du drapeau n'était pas réglée pour cela; elle fut débattue quelque temps encore. Un jour les marins d'un navire anglais, scandalisés de voir l'étendard mutilé flotter au vent, s'écrièrent que les planteurs étaient des traîtres et des rebelles. Pour en finir avec ces conflits, sans cesse renaissants, les colons, qui jusque-là avaient hésité entre la crainte d'irriter la mère patrie et leur secrète sympathie pour les imprudents qui les avaient compromis par cette témérité, finirent par décider qu'on en reviendrait aux anciennes couleurs. Mais, chose étrange! c'est d'un navire venant d'Europe qu'il fallut recevoir un drapeau complet; il ne s'en trouvait plus un seul (1636) dans cette jeune colonie, à peine fondée depuis six ans.

## III. — FONDATION DU CONNECTICUT.

Tandis que les planteurs du Massachusetts travaillaient avec courage et se préparaient en vue d'une attaque de la part de l'Angleterre, ils trouvaient moyen d'entreprendre, à leur tour, la fondation d'établissements nouveaux dans le voisinage. Déjà vers 1631 les puritains de Plymouth, se rendant aux sollicitations des natifs qui leur avaient parlé d'une rivière dans le voisinage, avaient fait une expédition sur les bords du Connecticut. Les premières visites avaient fourni des renseignements favorables : Winthrop avait visité les mêmes localités dans le printemps (avril 1631) qui avait suivi son débarquement; enfin dès 1633 des planteurs des deux colonies avaient décidé de s'établir dans ces régions. En construisant un fort et un comptoir ils se proposaient de devancer les Hollandais, qu'on soupçonnait vouloir se diriger vers les mêmes contrées. Les puritains du Massachusetts, n'ayant pas été satisfaits des premiers renseignements, laissèrent l'entreprise à leurs frères de Plymouth, qui s'établirent (1633) sur les bords du Connecticut, malgré les Hollandais, qui avaient déjà pris les devants. Cette même année l'infatigable John Oldham, avec trois de ses compagnons, avait pénétré jusque-là par la voie de terre et rapporté des renseignements favorables qui s'étaient confirmés depuis. Cela fit naître chez plusieurs le projet d'aller s'établir dans cette vallée incomparablement plus fertile que le sol du Massachusetts. Hooker et Stone, ministres de Newtown, et leur paroissien Haynes[1] prirent surtout l'affaire à cœur. Outre les perspectives d'un établissement avantageux, ils étaient poussés par le ressentiment de quelques difficultés qu'ils avaient eues avec le gouverneur qui leur semblait avoir porté atteinte à leurs droits municipaux. Quand

1. Riche propriétaire dans le comté d'Essex, il avait été nommé assesseur dans la première élection qui avait suivi son arrivée et, l'année suivante, il était devenu gouverneur.

ce projet vint devant l'assemblée générale du peuple il donna lieu à de grands et longs débats. Le gouverneur et les assesseurs, qui se sentaient tout spécialement responsables, repoussaient l'entreprise de peur que le gouvernement anglais ne prît ombrage en les voyant s'établir sans autorisation sur des terres appartenant à la Couronne. Et puis à quoi bon attirer inutilement l'attention sur cette délicate question des chartes? Pourquoi risquer de s'aliéner peut-être l'amitié de ses frères de la Nouvelle-Plymouth, déjà établis dans cette vallée où on voulait se rendre? Pendant que les magistrats tenaient en échec la majorité de l'assemblée, qui s'était décidée dans un sens contraire, on célébra dans toutes les congrégations un jour d'humiliation et de prière pour demander à Dieu de faire connaître sa volonté. L'assemblée générale s'étant réunie quinze jours après, l'entreprise fut abandonnée pour le moment et la congrégation de Newtown accepta les propositions d'agrandissement qui lui étaient faites pour la détourner de ses projets d'émigration. Mais, dans l'assemblée suivante, l'opposition ayant cessé, deux expéditions préparatoires eurent lieu. Les pionniers arrivèrent un peu tard, car John Winthrop le jeune débarquait dans ce moment, porteur d'une patente en règle qui lui concédait ce même territoire. Il avait pour mission d'établir un fort à l'embouchure du Connecticut, de construire des maisons pour l'usage de ses compagnons et d'autres propres à recevoir des gens de qualité. Dès que les nouveaux venus se furent entendus avec les planteurs de Plymouth et ceux du Massachusetts établis dans le même voisinage, l'émigration se fit sur un plus grand pied. La congrégation entière de Newtown, ses pasteurs en tête, se mit en route dans le mois de juin 1636, au nombre d'environ cent personnes. Ils étaient accompagnés de leurs troupeaux qui leur fournissaient du lait. Se frayant la route, la hache à la main, jetant des ponts sur les ruisseaux, s'abritant la nuit sous des tentes et sous leurs wagons, ils mirent quinze jours à parcourir une distance de 100 milles.

Au début, ce nouvel établissement fut gouverné par des

commissaires au nom du Massachusetts. Mais dès le commencement de la seconde année, il se tint à Hartford une assemblée générale qui proclama la complète indépendance du Connecticut. La population entière s'élevait à environ huit cents personnes. C'était bien peu de monde pour résister à une guerre cruelle qui allait fondre sur la jeune colonie.

La plus redoutée des tribus indiennes de la Nouvelle-Angleterre, celle des Péquots, contre laquelle plusieurs autres s'étaient procuré des garanties en faisant alliance avec les Anglais, avait déjà maltraité plusieurs colons; mais il avait fallu fermer les yeux, faute d'en pouvoir tirer vengeance. Ces Indiens vinrent à leur tour conclure un traité avec les fondateurs de Boston, en 1634. Toutefois ce n'était que pour mieux cacher leur jeu, se donner le temps de faire des préparatifs pendant l'hiver et terminer quelques querelles avec des voisins. Quand ils furent sommés d'observer les clauses du traité les Indiens reçurent les ambassadeurs en leur lançant des traits et en prenant la fuite. Irrité de la vengeance que les députés tirent de cette trahison le chef des Péquots se prépare à la guerre en s'efforçant de gagner à sa cause toutes les tribus du voisinage. Il ne s'agissait de rien moins, dans sa pensée, que de détruire toutes les colonies anglaises et d'exterminer leurs habitants. Heureusement que les autres Indiens ne se laissèrent pas entraîner. Mais les Péquots, nation nombreuse et guerrière, demeuraient, à eux seuls, un ennemi assez formidable. Prenant immédiatement l'offensive ils attaquent les planteurs et les établissements isolés, viennent tuer les bestiaux sous le feu d'un fort à l'embouchure du Connecticut, font rôtir un colon qu'ils prennent vivant, en écorchent un autre, et répandent partout la terreur. En quelques mois ils n'avaient pas massacré moins de trente Anglais. Le massacre était à la veille de devenir plus grand encore, car les deux cent cinquante planteurs du Connecticut étaient entourés d'Indiens hostiles, pouvant, d'un instant à l'autre, mettre sur pied de trois à quatre mille guerriers, sans compter les Péquots, qui avaient déjà commencé les hostilités. On ne pouvait

sauver la colonie que par un acte hardi et vigoureux. Alors, sans se donner le temps de recevoir les renforts qu'ils ont fait demander à Plymouth et à Boston, une expédition, conduite par le capitaine Mason, part sur trois vaisseaux pour aller porter la guerre dans le pays même des Péquots. Mais, quand il faut débarquer, une question difficile divise le conseil de guerre. Mason a des ordres exprès qui lui enjoignent d'attaquer les Indiens sur leur frontière ouest, lorsqu'il apprend qu'ils s'y attendent et que c'est ce point-là qu'ils ont particulièrement fortifié. Tandis qu'il incline à modifier le plan d'attaque, ses officiers reculent devant l'idée de désobéir à des ordres positifs. Un homme important, Stone, chapelain de l'expédition, est invité à passer la nuit en prières pour obtenir la direction divine ; le ministre s'étant prononcé pour le plan du capitaine, le conseil se range unanimement au même avis.

Le soir suivant, la flottille arrivait à l'entrée de la baie des Narragansetts où elle devait débarquer son monde. Mais, comme c'était le samedi, l'observation du dimanche fit différer l'opération jusqu'au lundi [1], quoiqu'il n'y eût pas un instant à perdre. A la suite d'une entrevue avec un sachem allié [2] qui lui promet un renfort de deux cents hommes, Mason, sans attendre l'arrivée des secours qui lui sont envoyés du Massachusetts, part, dès le lendemain du débarquement. N'ayant avec lui que soixante-dix-sept Anglais et quatre cent cinquante naturels, plus ou moins terrifiés, il se met en route pour un fort situé à 20 milles à l'ouest, et occupé par quelques neutres, sur lesquels on ne pouvait compter. Afin que l'éveil ne soit pas donné, le fort est investi pendant la nuit, et le lendemain jeudi, après une marche d'environ 15 milles, ils campent, à la faveur des ténèbres, près d'une colline sur laquelle se trouvait la principale forteresse des Péquots. Ceux-ci ne se doutaient de rien. Ayant aperçu les navires changer de

1. Une tempête survenue ce jour-là ne leur permit d'effectuer le débarquement que le mardi.

2. Celui des Narragansetts.

direction, ils supposaient que l'entreprise avait été abandonnée. Jusqu'à minuit, les sentinelles avancées les entendirent se livrant aux joies d'une fête bruyante. Dans un camp retranché, presque circulaire, et entouré de troncs d'arbres hauts d'environ douze pieds et serrés les uns contre les autres, se trouvaient environ soixante et dix wigwams, rangés sur deux lignes. Deux entrées n'étaient obstruées que par de légères constructions ou des branchages. C'étaient là les points faibles sur lesquels devait porter l'attaque. Mason et Underhill se chargent de pénétrer par là à la tête des soldats anglais qu'ils se partagent. Ce qui restait d'alliés indiens, — bon nombre avaient disparu saisis d'effroi, — devait investir le camp et arrêter les fuyards.

Les dispositions prises, on attend patiemment le lendemain, qui devait décider non-seulement du sort de cette petite troupe, mais aussi de l'avenir de la colonisation. Les soldats puritains harassés de fatigue ne paraissent pas avoir dormi ni moins paisiblement ni moins longuement que d'autres guerriers dans de semblables occurrences. John Mason, sur lequel reposait toute la responsabilité, semble avoir reposé tout aussi tranquillement que les autres, car en s'éveillant, le matin, il craint que l'heure favorable pour une surprise ne soit déjà passée. Malgré cela, avant de lever le camp, on trouve un instant pour la prière. Deux heures avant le jour, par un beau clair de lune, la petite troupe se met en route vers le fort, distant de deux milles. Le capitaine Mason n'était plus qu'à quelques pieds de l'une des portes lorsqu'un chien aboyant, le cri *owanux! owanux!* les Anglais! les Anglais! retentit aussitôt. Mais l'alarme était donnée trop tard. Mason pénètre dans le camp avec ses seize hommes par l'une des entrées, tandis qu'Underhill force l'autre. Réveillés en sursaut, les Indiens n'ont pas le temps de se reconnaître et cherchent un refuge dans leurs huttes contre les larges épées et les armes à feu des Anglais. Les deux chefs incendient les wigwams et en une heure le village a disparu. On achève ceux qui échappent aux flammes, et les natifs, qui entourent le camp, ne font pas grâce aux

fuyards. Selon les uns quatre cents, selon les autres sept cents Péquots auraient péri dans cette affaire. Les Anglais ne perdirent que deux hommes, mais plus d'un quart de la petite troupe était blessée.

Palfrey, auquel ce récit est emprunté, justifie ce massacre par la considération que jamais guerre ne fut plus juste et plus nécessaire. Lorsque le salut public oblige à envoyer une poignée d'hommes vaincre ou mourir en s'attaquant à des milliers, il ne peut être question de faire le délicat sur le choix des moyens. Il ajoute « qu'à partir de ce jour, la colonie du Connecticut fut en sûreté. On pouvait espérer que la civilisation avait définitivement pris pied dans la Nouvelle-Angleterre. »

Mais tout n'était pas fini. Après avoir lui-même échappé à une mort presque certaine [1], John Mason devait poursuivre ses opérations dans des circonstances peu favorables. Il s'agissait de gagner un autre fort des Péquots, situé à cinq ou six milles plus à l'ouest où il devait retrouver ses vaisseaux. On ne connaît pas la route; la petite armée marche lentement; la moitié est blessée ou occupée à transporter ceux qui le sont; les munitions et la nourriture font défaut; la chaleur est étouffante, et pour surcroît, on n'a pas pris de médecin. Pendant qu'ils se frayent ainsi péniblement la route, les Anglais voient arriver une troupe bruyante. Environ trois cents Indiens, sortis du fort vers lequel on se dirigeait et informés de ce qui s'était passé le matin, s'arrachent les cheveux et frappent la terre en poussant des cris de vengeance. Le soin des blessés est laissé aux Indiens amis; Mason relève le courage de ses hommes épuisés et manœuvre pour tenir les assaillants en échec pendant qu'il poursuivra sa pénible marche. Du haut d'une éminence qu'ils atteignent enfin, à dix heures du matin, ils aperçoivent leurs navires à l'ancre dans un port du voisinage. Après avoir rendu grâces à Dieu et repris courage, les puritains considèrent ce

1. Au moment où un Indien dirigeait sa flèche sur lui, il n'eut que le temps de se précipiter sur son arc et d'en rompre la corde.

secours comme une intervention providentielle. Le soir ils se reposaient dans les vaisseaux en société des renforts qui leur arrivaient du Massachusetts. Après avoir expédié une avant-garde pour protéger les villes du Connecticut, Mason revient par terre avec sa petite troupe. La semaine suivante ils étaient tous rentrés dans leurs foyers.

Les débris des Péquots, après s'être demandé s'ils devaient se jeter sur les Anglais ou sur les Narragansetts, avaient fini par prendre la fuite. Ayant attaqué de nouveau les colons dans leur marche vers l'Hudson, Mason, parti à leur poursuite, les défit une seconde fois. Tous les ennemis des Péquots profitèrent de leurs désastres pour se venger; les Anglais obtinrent que ceux qui restaient fussent incorporés dans d'autres tribus, mais la nation fut détruite et, pendant quarante ans, les colonies n'eurent plus rien à redouter des sauvages.

Mais ce résultat ne fut obtenu qu'au prix de bien des souffrances. Tandis que, forcés par la nécessité, les colons du Connecticut équipaient plus d'un tiers de leurs hommes valides pour cette guerre, ils mouraient presque de faim. Dans le premier été, qui avait suivi leur arrivée, ils avaient été obligés de négliger en partie l'agriculture pour s'occuper d'ouvrir des routes et d'élever des fortifications. Quoique heureuse, l'expédition avait aggravé le mal : en détournant bien des bras des travaux des champs, elle avait diminué la récolte et augmenté les dettes.

## IV. — FONDATION DE NEW-HAVEN.

Ces souffrances, qui accompagnaient toute première entreprise à son début, étaient cependant impuissantes pour empêcher les colons de former des établissements séparés. Au plus fort de la guerre contre les Péquots arrivent de nouveaux émi-

grants sous la conduite de Théophile Eaton, membre de la compagnie du Massachusetts, et du ministre John Davenport. Le premier, riche négociant de Londres, avait précédemment été envoyé comme ambassadeur dans le Danemark; son compagnon, gradué d'Oxford, était suffisamment distingué pour provoquer le mauvais vouloir de Laud. Obligé de donner sa démission et de s'enfuir, Davenport avait, pendant quelque temps, été prédicateur d'une congrégation anglaise à Amsterdam. Homme ferme et décidé, il comptait parmi les plus stricts et les plus rigides d'entre les puritains. Réjouis de voir arriver un renfort si précieux, les colons de la baie du Massachussetts ne négligèrent rien pour les engager à s'établir dans le voisinage. Mais ce fut inutilement. Les nouveaux venus avaient leur projet bien arrêté : ils voulaient fonder un état conforme à la Bible; pour cela il leur fallait un terrain plus libre que celui de Boston. Ils partent donc, le 16 avril 1638, et vont fonder la colonie de New-Haven qui, plus tard, devait se fondre avec celle du Connecticut. Le premier dimanche est célébré sous un chêne en écoutant un sermon de John Davenport qui compare leur position à celle de Jésus tenté dans le désert; l'été suivant ils s'établissent dans une grange pour s'entendre sur la constitution qui doit les régir. Plus heureux que leurs prédécesseurs, ils n'eurent jamais à souffrir du manque de nourriture, et vécurent toujours en bonne intelligence avec les Indiens dont ils surent se faire respecter. Aussi furent-ils bientôt rejoints par de nombreux émigrants qui fondèrent dans leur voisinage de nouvelles villes indépendantes, Milford, Guilford, Stamford et Greenwich.

L'intention des premiers fondateurs, Eaton et Davenport, était de se livrer au commerce, qui était la vocation de plusieurs d'entre leurs compagnons. Dans ce but ils établirent en 1641 une plantation dans la baie du Delaware. Mais, leurs entreprises ne réussissant pas, force leur fut de recourir à l'agriculture, qui était la grande ressource des villes voisines. Celles-ci finissant par s'apercevoir que l'isolement dans lequel elles vivaient flattait plus leur amour-propre qu'il ne leur pro-

fitait, résolurent de se fondre avec New-Haven qui acquit ainsi plus d'importance et fut de nouveau constituée en 1643. La ville même comptait alors cent vingt-deux personnes, y compris huit femmes, possédant des propriétés pour la valeur de 36,337 livres sterling.

---

# CHAPITRE VII

## COLONIES NON PURITAINES

### I. — ÉTABLISSEMENTS ÉPISCOPAUX DANS LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Les diverses colonies dont nous venons de retracer les pénibles débuts constituaient en somme un tout homogène, grâce à l'esprit puritain qui les animait.

Mais ce n'étaient pas là les seules plantations établies dans le futur territoire des États-Unis, à l'époque où nous sommes parvenus. D'autres nations, suivant l'exemple de l'Angleterre, avaient fondé des colonies dans l'Amérique du Nord. C'est d'elles que nous avons maintenant à nous occuper, en commençant par la Nouvelle-Angleterre.

A la vérité cette portion de l'Amérique n'était occupée que par des colons anglais, mais ils n'étaient pas tous puritains comme ceux dont il vient d'être question. Ce fut Ferdinand Gorges qui, le premier, fit des efforts énergiques pour introduire un élément étranger sur cette terre classique du puritanisme. Après de longs et vains efforts pour fonder un établissement permanent dans le Nouveau-Monde, désespérant de voir le roi Charles l'installer en qualité de gouverneur général de toutes les colonies, il voulut, vers la fin de sa carrière, se donner la

satisfaction d'établir une petite souveraineté sur les terres qu'il possédait; il obtient donc du roi une charte qui le constitue propriétaire de la province du Maine (1639), avec des pouvoirs extraordinaires, législatifs et administratifs, le tout transmissible à ses héritiers. Maître absolu pour tout ce qui concernait l'Église, qu'il constitue hiérarchiquement, et l'État, dont il fait une monarchie, Gorges n'était limité dans son pouvoir que par les prérogatives de la Couronne. Seulement, pour porter des lois atteignant la liberté, la propriété et la vie de ses sujets, il lui fallait le concours des représentants des francs tenanciers. Du reste, à lui seul il pouvait établir des cours de justice connaissant des matières civiles et ecclésiastiques; nommer les magistrats et autres fonctionnaires; entendre les appels. Revêtu de tous les pouvoirs militaires, il avait le droit de fonder des manoirs, d'établir des corporations municipales, de lever les impôts. On ne pouvait résider sur son territoire ni trafiquer sans sa permission; tous les habitants, francs tenanciers ou fermiers, devaient le considérer, lui et ses héritiers, comme les seigneurs propriétaires du sol et payer les redevances féodales. Cette principauté avait pour limites l'Océan au sud, le Piscataqua et le Kennebec à l'est et à l'ouest, et au nord une ligne tirée d'un fleuve à l'autre, à une distance de 120 milles de leur embouchure. Gorges se flattait d'avoir enfin mis la main sur ce qu'il avait recherché pendant environ quarante ans, au prix de plusieurs milliers de livres sterling et de beaucoup d'ennuis et de difficultés de tout genre. Mais il eut beau déléguer au plus vite ses pouvoirs et former une administration dans tous ses détails, il arrivait trop tard : il ne fit que créer des fonctionnaires se disputant un désert. En fait de meubles pour son usage, le vice-gouverneur ne trouva dans sa résidence qu'un vieux vase, une paire de pincettes et des chenets. Les épiscopaux, qui auraient pu profiter des avantages que leur offrait Gorges, étaient retenus par les événements qui se passaient en Angleterre; les puritains déjà établis dans le pays s'en trouvaient exclus; cette entreprise, digne des beaux jours de la féodalité, ne put que végéter pendant quelque temps

sur le sol de la Nouvelle-Angleterre, où germaient de toutes parts des républiques démocratiques. Cette folle entreprise, destinée à singer toutes les institutions de la mère patrie, dans un milieu qui ne leur était guère favorable, demeura comme une impuissante protestation de l'esprit ancien contre les progrès incessants de l'esprit nouveau, auquel ces contrées devaient un jour appartenir sans conteste.

Gorges ne fut pas plus heureux lorsqu'il voulut s'établir à l'ouest du Maine, sur les territoires qui, depuis, ont été compris dans l'État du New-Hampshire. Des essais de colonisation avaient eu lieu déjà en 1623 et 1630, mais sans succès. John Mason, pourvu d'une patente, par l'intermédiaire de Gorges, ne réussit pas mieux en 1634 ; l'entreprise fut abandonnée en 1638, et les rares colons établis çà et là eurent à se tirer d'affaire comme ils purent. Les dissensions intestines devinrent telles dans ces régions qu'en 1643 les planteurs qui s'y trouvaient furent très-heureux d'être annexés au Massachusetts. Ils formèrent le quatrième comté de cet état, pour n'en être de nouveau séparés que quarante ans plus tard.

## II. — VIRGINIE.

Si les épiscopaux ne réussirent pas à se constituer en corps de nation dans le nord, sur le sol de la Nouvelle-Angleterre, ils prirent plus ou moins leur revanche dans le sud.

Nous connaissons déjà les pénibles débuts de la Virginie. Jacques I^er^, en prononçant (1624) la dissolution de la compagnie de Londres, que personne ne regretta, bien qu'elle eût rendu de grands services, sans en retirer nul profit, avait pris à lui la haute administration de la colonie tout en respectant ses franchises. Il fut assez sage pour ne pas mettre ses propres partisans à la tête de l'administration et pour nommer un gou-

vernement de transaction. Le roi se disposait à rédiger lui-même tout un code de lois pour la Virginie lorsque la mort ne lui permit pas de se donner cette satisfaction, qui aurait été si précieuse à sa vanité.

Charles Ier était trop absorbé par les grands événements qui se préparaient dans la mère patrie pour accorder une grande attention à ce qui se passait en Amérique. La Virginie, en particulier, étant épiscopale, ne pouvait lui donner d'ombrage : il ne vit en elle qu'un pays qu'il fallait savoir ménager pour mieux l'exploiter. Il commence par lui confirmer le privilége de pourvoir à elle seule le marché anglais de tabac, qui était son principal produit, et puis il aspire lui-même à en devenir le seul fermier. Préoccupé de l'unique souci de faire tourner l'industrie des colons à son profit, il ne prête pas la moindre attention à leurs droits politiques, qui tendent toujours plus à se confirmer par le seul fait de l'exercice et de la durée. Ainsi, en 1626, il nomme gouverneur ce même sir Georges Yeardley, qui avait introduit le gouvernement représentatif sur les bords de la rivière James. Le Parlement anglais se montrant avare de subsides, Charles ne songe qu'à augmenter ses revenus d'une autre manière ; il est alors amené à confirmer, sans s'en douter, l'existence d'un gouvernement populaire en Amérique, au moment même où il perdra la vie plutôt que de permettre la consolidation de semblables institutions dans la mère patrie. Ainsi, en 1628, il fait des offres pour acheter toute la récolte du tabac, et demande en même temps que sa proposition soit soumise à l'assemblée. Celle-ci, peu reconnaissante, proteste contre le projet de monopole et rejette les conditions que lui fait le royal contractant. Cette réponse fut signée par le gouverneur, nommé par Charles lui-même, par cinq membres du Conseil et par trente et un bourgeois. C'est ainsi que, par un étrange contraste, la Virginie demeure en pleine jouissance du régime représentatif durant la longue rivalité entre le roi et le Parlement. Pendant que la cause de l'absolutisme semblait gagner du terrain dans la mère patrie, elle était obligée d'en perdre en Amérique, pour se procurer les moyens de faire ces

tentatives liberticides qui devaient aboutir à la fin tragique de l'imprudent monarque engagé dans ce double jeu.

Profitant de sa liberté, la colonie procéda, en 1632, à l'unification de toutes ses lois et ordonnances par la rédaction d'un nouveau code. Plusieurs mesures arrêtées en 1824 furent maintenues et complétées. Les ministres de chaque paroisse et les curateurs [1] ecclésiastiques furent chargés de tenir les registres de l'état civil et des baptêmes. Il fut décidé qu'aucun mariage ne pourrait être contracté sans la publication préalable des bans, sauf licence spéciale; quand il s'agissait des mineurs, le consentement des parents ou des tuteurs était indispensable. Les ministres étaient tenus de prêcher au moins un sermon par dimanche, de distribuer la sainte cène trois fois l'an, de catéchiser les enfants et de visiter les malades. Il leur était interdit de s'adonner à la boisson et aux querelles, de perdre le temps, la nuit ou le jour, en jouant aux cartes, aux dés ou autres amusements prohibés. Ils devaient se livrer à l'étude des saintes Écritures, se consacrer à d'autres travaux honorables et bien se rappeler qu'ils avaient à donner au peuple l'exemple d'une vie convenable et chrétienne. Tout homme au-dessus de seize ans devait fournir aux ministres dix livres de tabac et une mesure de maïs; le vingtième veau, porc et chevreau leur revenaient [2]; ils avaient en outre droit à un casuel à l'occasion des baptêmes, des mariages et des ensevelissements. Il fut enjoint de réparer ou de reconstruire les églises qui pourraient en avoir besoin : les cérémonies religieuses ne devaient être célébrées que dans les édifices consacrés. Les curateurs ecclésiastiques durent prêter serment de mettre en accusation quiconque menait une vie profane et impie : les jureurs et les ivrognes, les blasphémateurs, les adultères, les fornificateurs, les calomniateurs, les médisants; tous ceux qui ne se conduisaient pas convenablement durant le service divin; enfin les maîtres et les maîtresses négligeant d'enseigner le catéchisme, soit

1. Church-Wardens.
2. Cette prescription-là tomba bientôt en désuétude, Hild, I, 132.

à leurs enfants, soit à leurs serviteurs encore ignorants. Tout intempérant était condamné à une amende de cinq schellings; tout jurement en entraînait une d'un schelling.

Plus tard, on chercha par un moyen législatif à relever les prix du tabac, en limitant la production [1] et en améliorant la culture. Pour prévenir tout danger de disette, la loi ordonnait à chaque individu de cultiver deux acres de maïs; chaque contribuable était également tenu de cultiver au moins vingt pieds de vigne. Tout artisan ou ouvrier qui laissait un ouvrage inachevé, était condamné à un mois de prison, à l'amende et aux dépens. L'exportation des cuirs et des peaux était interdite. Il n'était pas permis, sans licence spéciale, de détruire les porcs sauvages, tandis qu'une prime était accordée à quiconque tuait un loup. Nul ne pouvait émigrer dans la Nouvelle-Angleterre ou ailleurs sans la permission expresse du gouverneur.

On voit que ces pratiques qui résultent du point de vue théocratique et du gouvernement paternel n'étaient pas moins en faveur dans le sud que dans le nord. Tandis que les puritains obéissaient surtout aux inspirations d'un zèle religieux mal éclairé, les colons de la Virginie se bornaient peut-être à céder aux maximes de la politique et de la science contemporaine qui s'accordaient pour reconnaître à l'État le droit de la plus large intervention dans le domaine privé.

La Virginie ne fut pas intolérante au début. « Il n'est question chez nous, dit un des colons, ni de surplis, ni d'acte de conformité à signer, aussi je m'étonne que si peu des ministres qui ont protesté contre l'Église établie soient venus nous rejoindre. » Les pèlerins de Plymouth avaient été invités à s'établir dans la juridiction de la Virginie. Des puritains s'étaient transportés sur les bords de la rivière James, sans craindre d'être molestés; quelques-uns même avaient quitté le

1. La Virginie se livrant presque exclusivement à la culture du tabac, et d'autres pays lui faisant une active concurrence, il en était résulté un avilissement de cette denrée sur le marché de l'Angleterre. De là les mesures en question.

Massachusetts pour se fixer d'une manière permanente dans la colonie méridionale. Le gouvernement de la Virginie écrivit même à celui de Boston pour en obtenir un envoi de ministres.

Malgré cela, les colons puritains demeurèrent fort peu nombreux. Quoique ceux qui s'étaient établis dans la Virginie n'eussent qu'à se louer de l'accueil qui leur avait été fait, leur exemple ne trouva que peu d'imitateurs. Les lois intolérantes de l'Angleterre, il est vrai, n'étaient pas exécutées au sud du Potomac, mais elles pouvaient l'être d'un instant à l'autre. Il ne paraissait donc pas prudent d'aller inutilement à la rencontre d'un danger qu'on n'avait que trop appris à connaître dans la mère patrie : la Nouvelle-Angleterre demeura en conséquence le grand centre d'attraction pour les émigrants puritains.

Ils n'eurent pas à se repentir de cette répulsion instinctive qui les éloignait de la Virginie. En effet, tout changea de face dans ce pays dès que la révolution démocratique eut triomphé en Angleterre. Cette victoire donna immédiatement une portée politique aux sectes religieuses : tolérer les puritains dans les plantations d'Amérique était le plus sûr moyen de favoriser les idées républicaines. Comme si elle était condamnée à prendre toujours le contre-pied de l'Angleterre, la Virginie devient tout à coup intolérante quand l'autre a cessé de l'être. En 1643 il est défendu à tout ministre de prêcher ou d'enseigner en public et en particulier, à moins qu'il ne le fasse en accord avec l'Église anglicane : tous les non-conformistes sont bannis de la colonie. Les rapports cessent entre le sud et le nord. Quand les ministres qu'on a fait demander à Boston arrivent munis de lettres de recommandation, le peuple a beau se montrer désireux de les entendre, ils reçoivent l'ordre de quitter le pays. Sir William Berkeley, le gouverneur sous l'influence duquel on prit ces mesures, était un zélé courtisan et un grand ennemi des églises de la Nouvelle-Angleterre.

C'est ainsi que la Virginie, qui avait été libérale et démocratique pendant les luttes du Parlement et de Charles I^er^, devint zélée royaliste et, par conséquent, intolérante dès que le

triomphe des idées républicaines eut lieu en Angleterre. On put croire un instant que la colonie d'outre-mer allait devenir l'asile de la monarchie exilée. Fidèles à la cause de Charles, moins par amour pour la royauté que par attachement pour les priviléges et les libertés dont il les avait laissés jouir, les Virginiens se hâtent de reconnaitre son fils. Le parti des Cavaliers s'accroît en Amérique de tous les désastres qu'il essuie en Europe. Des hommes considérables appartenant à la noblesse, à la bourgeoisie et au clergé, frappés d'horreur par l'exécution de Charles Ier et ne pouvant se réconcilier avec les patriotes coupables de ce forfait, courent en toute hâte s'établir sur les bords de la baie de la Chesapeake : il n'y a pas une maison qui ne s'ouvre pour les recevoir : ils trouvent dans chaque planteur un ami. Berkeley en particulier ouvre sa demeure et sa bourse à tous les royalistes. Sur les bords des rivières et dans les forêts de la Virginie on pouvait rencontrer de nombreux groupes de Cavaliers se racontant leurs aventures, gémissant sur leurs défaites et soupirant après des jours meilleurs. La fidélité des Virginiens est si bruyante qu'elle réussit à faire illusion à Charles II. Obligé de quitter l'Angleterre, il se croit encore le monarque de la Virginie, et, du fond de sa retraite, il expédie une nouvelle commission à Berkeley et exerce son contrôle sur les fonctionnaires publics de la colonie.

Grâce en partie à cette étrange attitude, la Virginie vit son importance augmenter considérablement. Vers la fin de l'année 1648, à Noël, on comptait, dans cette colonie, six vaisseaux de Londres, deux de Bristol; un égal nombre de navires appartenant à la Hollande et sept à la Nouvelle-Angleterre. La plantation possédait déjà vingt mille habitants. Une tentative de massacre général dont les Indiens avaient essayé, quatre ans auparavant, avait complétement échoué. A peine ont-ils commencé à mettre leur projet à exécution que, saisis de terreur, en s'avisant, un peu tard, de leur faiblesse, ils se hâtent de fuir aussi loin que possible, les mains encore teintes du sang de trois cents colons, qu'ils ont déjà mis à mort. Cette entreprise ne servit qu'à mettre dans tout son jour la faiblesse des

naturels, qui ne pouvaient déjà plus disputer leur territoire aux Européens qui s'en étaient emparés.

Cependant l'attitude de révolte ouverte que la Virginie avait prise à l'égard des autorités de la mère patrie ne pouvait se maintenir longtemps. Dès que le gouvernement républicain se sentit suffisamment affermi, il eut recours à des mesures de rigueur pour soumettre les colonies qui persistaient dans leur royalisme. Tout commerce fut interdit avec les planteurs des bords de la rivière James, et cela aux étrangers comme aux Anglais. Le royalisme des Virginiens ne résista pas à la première mesure énergique. Il dut céder d'autant plus aisément que Cromwell leur assurait la jouissance de ces mêmes libertés qui seules les avaient portés à être reconnaissants envers la monarchie. A peine la frégate anglaise qui portait les propositions d'arrangement avait-elle jeté l'ancre que toute idée de résistance était abandonnée. Il fut convenu, dans une espèce de capitulation, que le peuple de la Virginie jouirait des mêmes libertés que celui de l'Angleterre ; comme par le passé, il devait confier l'administration de ses affaires à son conseil général ; il ne devait lui être demandé aucun compte de son précédent royalisme ; la même liberté de commerce qu'au peuple anglais lui était garantie. Les représentants des colons devaient seuls avoir le droit de lever des impôts : on ne pourrait reconstruire aucun fort, ni maintenir aucune garnison dans le pays sans leur consentement. C'était une indépendance à peu près complète : le nom seul manquait.

Tel fut le régime sous lequel la Virginie, ci-devant royaliste, traversa la période de la république ; elle n'avait rien à envier à la Nouvelle-Angleterre, qui avait quelques droits à être la colonie favorisée. Cromwell ne nomma jamais aucun fonctionnaire colonial ; aucun gouverneur n'agit au nom du Protecteur ; les commissaires du gouvernement, sans intervenir en rien dans les affaires de la plantation, étaient exclusivement absorbés par le soin de défendre ses intérêts contre des prétentions rivales. La mort de Cromwell n'apporta aucun changement à cet ordre de choses : les bourgeois furent unanimes

pour reconnaître son fils Richard. A l'abdication de celui-ci, ils déclarèrent prendre en main l'autorité suprême jusqu'à ce qu'il arrivât d'Angleterre une commission dont l'assemblée générale reconnût la légalité. Sans afficher ouvertement et inutilement une indépendance absolue, la Virginie faisait mieux, elle la pratiquait. Le pays, composé de diverses communes isolées, était une démocratie se gouvernant par le suffrage universel. Tous les francs tenanciers sans exception étaient admis à voter. On essaya bien de limiter l'exercice de ce droit aux seuls chefs de famille ; mais l'opinion publique n'accepta pas cette restriction : elle dut être rapportée dès l'année suivante. Il fut trouvé dur et contraire à la raison qu'un homme eût à payer les impôts comme les autres, et qu'il fût privé du droit de voter. Quand leur temps de service était terminé, les domestiques devenaient aussitôt électeurs et pouvaient être reçus bourgeois.

Rien n'avait été négligé pour favoriser l'émigration. Ce pays, essentiellement agricole, avait cru ne pouvoir tenir aucun compte des usages des contrées adonnées au commerce et à l'industrie. On avait voté l'expulsion des procureurs mercenaires; il avait été déclaré que nul émigrant ne pourrait être poursuivi pour dettes contractées en Europe. Le numéraire était peu abondant et le tabac en tenait lieu. Les vols étaient excessivement rares, pour ne pas dire inconnus : les lois criminelles étaient des plus douces. L'assemblée générale, qui se réunissait une fois par an, ou plus souvent si besoin était, exerçait l'autorité judiciaire suprême.

La crainte du républicanisme s'étant dissipée, l'intolérance contre les puritains n'avait plus de raison d'être [1]. Les rapports avec la Nouvelle-Angleterre furent donc repris. La Virginie réussit aussi à nouer des relations commerciales avec la Nouvelle-Hollande, même pendant que les Anglais et les Hollandais étaient en guerre. Une loi accorde à toutes les

1. Cependant tous les quakers furent bannis et leur retour considéré comme crime capital. Bancroft, 231.

nations chrétiennes, en paix avec la Grande-Bretagne, la même liberté de commerce, la même égalité qu'à ses ressortissants.

Tout souriait donc à la jeune colonie établie sur les bords de la rivière James. Aussi fut-on de bonne heure fier d'être né en Virginie : aucun émigrant ne regrettait l'Europe. La prospérité et la liberté se donnaient la main : l'époque patriarcale semblait renaître ; les familles nombreuses étaient redevenues une bénédiction; un code de lois rangeait ce fait parmi les grandes faveurs de Dieu; les enfants bourdonnaient autour des huttes comme les oiseaux dans les nids de la forêt.

Le climat le plus magnifique achevait d'enchanter le colon. « Ceux qui étaient venus de l'épaisse atmosphère de l'Angleterre, dit Bancroft, étaient charmés de ce ciel si transparent. Tout objet de la nature était nouveau et digne d'admiration. Les orages fréquents, signalés par de grands éclats de tonnerre, offraient un spectacle dont on n'avait joui que rarement dans les étés presque froids des îles Britanniques; les immenses forêts vierges, avec leurs proportions majestueuses, attiraient l'admiration par une magnificence sans exemple. De nombreuses rivières, coulant avec un doux murmure entre des bords chargés d'un riche terrain d'alluvion, activaient la fertilité d'un sol qui semblait inépuisable; les fleurs les plus rares et les plus délicates croissaient au milieu des champs sans qu'on en prît nul soin; les bois exhalaient les plus doux parfums ; les divers fruits délicats de l'Europe, devenus plus succulents, s'étalaient dans les jardins. Toute la gent ailée avec son gai plumage et ses chants variés augmentait les charmes du paysage ; le voyageur ne tarissait pas sur les exploits de l'oiseau moqueur qui réussissait à vaincre des milliers de rivaux en reproduisant leurs chants variés. Puis venait l'oiseau-mouche. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'éclat de son plumage ou de la délicatesse de ses formes; vif dans ses mouvements, ne craignant pas la présence de l'homme, il bourdonne autour des fleurs, semblable à l'abeille recueillant son miel ; il sort tout à coup du calice dans lequel

il s'est précipité, pour revenir aussitôt rendre hommage à ce qui semble être l'objet aimé; tous se hâtent d'admirer en lui le plus petit et le plus brillant d'entre les habitants de l'air. Puis vient le serpent à sonnettes, répandant l'alarme partout à la ronde pour qu'on se mette à l'abri de son venin; l'épossum, espèce d'écureuil, s'acquiert bientôt un tel renom par le soin qu'il donne à ses petits que l'antique renommée du pélican en est éclipsée; les bruyantes grenouilles sont en observation le long des marais comme le héron solitaire; l'écureuil saute d'arbre en arbre tandis que d'immenses nuées de pigeons voyageurs viennent obscurcir le ciel et faire fléchir les branches de la forêt sur laquelle leur innombrable armée prend un pied-à-terre momentané. Voilà tout autant de sujets qui fournissent bientôt matière aux plus étranges récits. Ce n'est pas tout. Les rapports des Indiens s'accordent pour déclarer qu'à dix jours de marche, du côté du soleil couchant, il n'y a qu'à laver le sable pour obtenir l'or en abondance; c'est là même que les natifs ont appris l'usage du creuset; mais, en dépit des renseignements les plus précis et les plus exacts, toutes les tentatives demeurèrent infructueuses; les terrains aurifères ne devaient être découverts que deux siècles plus tard. »

« Les amusements ne manquent pas pour charmer les loisirs d'une vie si calme. George Sandys, homme inoccupé, qui a beaucoup voyagé et qui ne devait pas se fixer en Amérique, poëte dont les vers sont tolérés par Dryden et loués par Isaac Walton, charme les ennuis de la vie solitaire en traduisant les Métamorphoses d'Ovide. La chasse offre une ressource plus à la portée de la majorité des oisifs. Les chevaux ne tardent pas à se multiplier en Virginie; on se pique d'honneur de travailler à l'amélioration de la race de ce noble animal et de bonne heure la législation favorise l'entreprise. La rapidité de la course fut estimée à un haut prix, et cette expression « a pas de planteur, » the planters pace, devint bientôt proverbiale. »

« Ce fut également le cas de l'hospitalité des Virginiens. Le travail était estimé à un haut prix, la terre était à bon marché; avec quelque peu d'industrie on se tirait aisément d'af-

faire. Les contestations n'étaient guère de mise : le sol offrait à tous l'abondance. Les marais étaient pleins d'animaux aquatiques ; les anses, d'huîtres rangées en couches inépuisables ; les rivières foisonnaient en poissons ; les forêts abondaient en gibier : le bruit des volées de cailles et de dindons sauvages s'y mêlait au chant des oiseaux ; les cochons, se multipliant comme la vermine, erraient de côté et d'autre en nombreux troupeaux. « C'est le meilleur pays pour un pauvre homme, » avait-on dit. Si seulement une heureuse paix pouvait se conclure en Angleterre, alors les habitants de la Virginie seraient aussi heureux que personne au monde... Malheureusement l'abondance engendre volontiers l'indolence. On ne songea à établir aucune manufacture ; on prit l'habitude de tout importer d'Angleterre. La principale branche d'industrie était la culture du tabac qui servait pour les échanges : l'esprit d'invention fut paralysé par cette uniformité dans les occupations des colons. »

## III. — MARYLAND.

Des aventuriers partis des bords de la rivière James ne tardèrent pas à explorer les contrées situées au nord du Potomac. Mais avant que la Virginie eût le temps de faire reconnaître son autorité sur ce pays, il passa entre des mains étrangères qui en firent un nouvel état indépendant.

George Calvert, gradué d'Oxford, grâce à la faveur de sir Robert Cécil, s'était élevé des fonctions les plus inférieures jusqu'à celle de secrétaire d'État. Soit qu'il fût primitivement catholique, soit qu'en présence des vives controverses du temps il ait senti le besoin de se retirer dans le sein de Rome pour se dispenser du souci de se faire des convictions personnelles, sa croyance religieuse demeura inconnue aussi longtemps qu'il remplit ses diverses fonctions. Lorsqu'il crut

devoir sacrifier sa position à ses opinions religieuses il n'en perdit pas pour cela la confiance du roi Jacques Ier. S'étant de bonne heure occupé de colonisation, en qualité de membre de la Société de la Virginie, il obtint une concession pour fonder une colonie à Terre-Neuve. Mais les rigueurs du climat, l'hostilité des Français et des Espagnols qui entouraient sa plantation, appelée Avalon, et les prétentions des pêcheurs anglais [1], l'ayant forcé d'abandonner son projet, Calvert, nommé lord Baltimore, en récompense de ses services passés, alla visiter la Virginie en vue d'un établissement permanent. Les zélés épiscopaux de ce pays l'ayant invité, dès son arrivée, à prêter un serment d'allégeance et de suprématie incompatible avec ses opinions catholiques, il dut encore renoncer à cette entreprise.

C'est alors que ses yeux se portèrent sur les contrées situées au nord du Potomac. Par suite de la dissolution de la Société de la Virginie ces territoires, primitivement concédés à cette corporation, avaient fait retour à la couronne. Toujours bien vu en cour, lord Baltimore n'eut pas de peine d'obtenir de Charles Ier (1628) une concession pour fonder le Maryland, qu'il appela ainsi du nom de la reine Henriette-Marie, fille d'Henri IV, roi de France. Il paraît qu'on lui avait laissé à lui-même le soin de formuler sa charte.

Elle constituait lord Baltimore et ses héritiers seigneurs absolus et propriétaires de la province. Il avait plein pouvoir de promulguer toutes les lois qu'il jugerait nécessaires, non toutefois sans l'avis, le consentement et l'approbation des francs tenanciers. Ces lois devaient être d'accord avec la raison et, autant que possible, avec celles de l'Angleterre ; l'autorité du propriétaire n'allait pourtant pas jusqu'à lui permettre de disposer à son gré de la vie, du corps et des biens des colons. Il pouvait établir les tribunaux civils et criminels qu'il juge-

1. La concession faite à Calvert leur semblait compromettre dans ces parages la liberté des pêcheries, qui avait été proclamée par le Parlement.

rait nécessaires; le patronage des églises lui était également dévolu, ainsi que le droit de fonder des villes, de distribuer des titres nobiliaires aux planteurs, en garantissant à chacun d'eux et à sa postérité tous les droits et priviléges d'un Anglais libre. Quant aux questions religieuses, la charte proclamait, ni plus ni moins, le degré de tolérance qui régnait à cette époque en Angleterre [1].

George Calvert étant mort avant que cette charte eût été revêtue du grand sceau de l'État, son fils Cécil, second lord Baltimore, se chargea de réaliser les projets paternels. En 1634 deux cents émigrants, la plupart gentilshommes catholiques, s'embarquèrent pour le Maryland sous la conduite de Léonard Calvert, fils naturel du premier lord Baltimore. Quoique la Virginie vît la nouvelle plantation de mauvais œil, elle se conforma à l'ordre qu'elle avait reçu d'accueillir ses voisins avec bienveillance; un mouvement d'émigration parmi les Indiens favorisa leur premier établissement dans un lieu qu'ils appelèrent Sainte-Marie. Les naturels se mirent au service des nouveaux venus pour les instruire dans la chasse et dans la manière de faire le pain de maïs; les Anglais se trouvèrent, dès leur arrivée, établis sur un terrain déjà défriché et même ensemencé. Tout débuta si heureusement et si paisiblement, qu'au bout de six mois le Maryland avait fait plus de progrès que la Virginie en autant d'années.

Les mauvais jours ne lui furent cependant pas épargnés. Le premier nuage se leva du côté du Nord. Un vaisseau était parti pour ces parages avec mission d'échanger du maïs contre du poisson ; bien qu'il fût pourvu d'une lettre amicale de Calvert et d'une autre de Harvey, gouverneur de la Virginie, les puritains furent effarouchés à la vue de gens qui ne se gênaient pas le moins du monde pour dire la messe sur le sol de la Nouvelle-Angleterre. Quelques matelots furent accu-

1. There was no garantee in the charter, nor, indeed the least hint of any toleration in religion not authorised by the law of England. Hildreth, I, 208.

sés d'avoir tourné en ridicule les habitants du Massachusetts, qu'ils appelaient les « saints frères, les membres, etc. » Le fait ne put être établi, mais le maître de l'équipage reçut, en partant, l'invitation expresse de ne plus ramener à l'avenir des personnes désordonnées comme celles-là.

Pendant ce temps la jeune colonie avait à se défendre contre les prétentions de Clayborne qui, réclamant les droits de premier occupant, se considérait comme lésé dans sa possession d'une partie du Maryland. Le premier conseil général (1635) décida de lui résister; il fut obligé de s'enfuir en Virginie, et l'assemblée de 1638 confisqua ses biens.

Ces difficultés n'eurent pas pour effet de maintenir une harmonie complète entre les planteurs, comme on aurait pu s'y attendre. Dès la première réunion du conseil général, le désaccord éclata entre le propriétaire et les colons. Il s'agissait de déterminer comment il fallait entendre le droit « d'aviser et d'approuver » que la charte conférait à ces derniers. Le peuple rejetant le code de lois qu'on présentait à sa sanction, en dresse à son tour un nouveau qu'il soumet à l'approbation du propriétaire. Lord Baltimore ayant cédé, une troisième assemblée est convoquée pour arrêter la première constitution de l'État. Les députés avaient été nommés en partie par les planteurs, en partie par le propriétaire. Tout homme libre qui n'avait pas pris part aux élections pouvait du reste assister aux séances. Le système représentatif fut substitué au régime patriarcal et l'assemblée revêtue de tous les pouvoirs de la Chambre des communes en Angleterre. Plus tard la législature se divisa en une chambre basse et une chambre haute : dans celle-ci siégeaient les élus du gouvernement qui avaient un droit de veto sur les décisions de la première. Cette constitution ne subit pas d'autre changement fondamental jusqu'à la restauration de la monarchie.

Lord Baltimore ne négligea rien pour augmenter la prospérité de sa colonie. De larges concessions de terrain avaient été faites aux premiers émigrants ; il fut promis 1,000 acres de terre à quiconque transporterait cinq personnes dans le

Maryland, à charge de payer au propriétaire une rente annuelle de 25 schellings; on promit 100 acres à tout émigrant qui viendrait seul, autant à sa femme et à chacun de ses domestiques, 50 pour chaque enfant et pour chaque servante. Moyennant la rente proportionnelle que devait payer chacun de ces concessionnaires, lord Baltimore espérait rentrer dans les avances généreuses qu'il avait faites et qui, dans les deux premières années de la colonisation, dépassèrent la somme d'un demi-million de francs (40,000 liv. sterl.). Il poussa le libéralisme jusqu'à inviter les colons du Massachusetts à s'établir sur son territoire; il reçut les épiscopaux fuyant la Nouvelle-Angleterre et les puritains exilés de la Virginie.

Grâce à ces faits, qui ont bien leur mérite, on a voulu voir dans lord Baltimore le premier législateur qui ait établi la liberté religieuse en Amérique. Mais cette liberté ne fut jamais que très-relative et en outre, quand elle fut légalement proclamée, lord Baltimore avait été devancé par un hardi novateur, Roger Williams, qui avait, plus de dix ans auparavant (1636), jeté les fondements d'un nouvel état sur les bases de la liberté la plus absolue. Voici l'acte passé en 1649, par le Maryland : « Attendu, est-il dit, que la violence faite aux consciences en matière de religion a eu souvent de dangereuses conséquences dans les pays qui en ont usé, afin d'assurer le plus tranquille gouvernement de ce pays, et pour mieux garder l'amour mutuel et l'unité parmi les habitants, nul dans cette province, *pourvu qu'il professe de croire en Jésus-Christ*, ne sera troublé, molesté ou inquiété dans sa foi ou dans l'exercice de sa religion, ni ne sera contraint de croire ou d'exercer aucune religion contre son aveu, à la charge d'être fidèle au lord propriétaire, et de ne point conspirer contre le gouvernement établi [1]. » On voit qu'il ne s'agit en

1. Bancroft, I, 255. Ce même principe était impliqué dans le serment du gouverneur qui paraît remonter à une époque antérieure, 1636-1639; « Il promet de ne molester à cause de la religion aucune personne *qui fera profession de croire en Jésus-Christ.* » Ibid. 248.

rien de la liberté des errants, mais uniquement de celle des sectes chrétiennes : on ne tolère que ceux qui croient en Jésus-Christ. C'était bien le moins que pût faire une colonie catholique au moment où le pouvoir passait en Angleterre aux mains des puritains. Quant aux hérétiques, aux incrédules, afin qu'on ne s'y trompe pas, la même assemblée, dans le même acte, prononce la peine de mort contre quiconque nie la Trinité [1]. Le sacrilége, l'idolâtrie, la sorcellerie étaient punis de la même peine. Dans certains autres cas, en vertu des immunités ecclésiastiques traditionnelles, la peine de mort pour les membres du clergé était remplacée par la perte de la main, la marque au front avec un fer rouge, et la confiscation des biens. L'emprisonnement, l'amende, la peine du fouet étaient réservés pour les fornicateurs, les adultères, les hommes qui se retiraient parmi les Indiens non baptisés, pour ceux qui négligeaient de pourvoir aux divers besoins de leurs domestiques, et ne remplissaient pas les engagements contractés; étaient passibles des mêmes châtiments les serviteurs désobéissants ou négligents, les personnes qui travaillaient le dimanche ou autres jours de fête, ceux qui mangeaient de la viande le carême ou autres jours où le maigre était enjoint par la loi anglaise.

Cependant Clayborne n'était pas demeuré inactif. Tandis que l'assemblée qui l'avait débouté de ses prétentions était occupée à constituer la colonie, retiré en Angleterre, il avait été sur le point d'obtenir de Charles Ier d'être réintégré dans ce qu'il regardait comme ses droits. Plus tard, n'ayant plus rien à attendre de la royauté, il s'était jeté dans le parti populaire, toujours en vue de ses fins. En 1644, ce prétendant réussit à exciter une insurrection dans le Maryland. Le gouverneur, pris au dépourvu, est obligé de s'enfuir et une année se passe avant que les personnes paisibles puissent parvenir à faire régner l'ordre. La paix se rétablit au moyen d'une amnistie (1647-1649).

1. *Ibid.*, p. 256.

Mais la révolution anglaise (1650) ne tarda pas à tout remettre en question dans le Maryland. On ne savait plus en qui l'autorité résidait. La monarchie et l'aristocratie ayant été mises de côté en Angleterre, on se demandait si elles pouvaient se maintenir encore dans la colonie sur les bords du Potomac. Il ne semblait pas que, dans de pareilles circonstances, les droits héréditaires de lord Baltimore pussent être respectés. Les puritains pris de scrupules furent les premiers à hésiter quand on leur demanda de prêter serment sans réserve à une autorité problématique. L'Angleterre entière était libre; sans les prétentions de Baltimore, le Maryland, lui aussi, se serait trouvé au bénéfice du régime républicain. Il paraît que malgré cette incertitude, la reconnaissance des planteurs pour le fondateur de la colonie les eût empêchés de céder à la tentation de se déclarer indépendants si la pression extérieure n'en avait décidé autrement. La beauté et la prospérité du Maryland lui avaient été fatales : il ne se présentait pas moins de quatre prétendants pour se le disputer ; la Virginie n'avait jamais pris son parti de voir sa voisine distraite de sa juridiction; elle était représentée par Clayborne qui, encouragé au souvenir d'un succès momentané, était plus actif que jamais ; Charles II, irrité contre lord Baltimore qui s'était rangé du parti des rebelles et avait abrité les schismatiques, avait fait une concession à sir William Davenant; Stone représentait les droits du propriétaire primitif, tandis que le Parlement avait nommé des commissaires pour prendre en son nom possession de la colonie.

C'était plus qu'il n'en fallait pour provoquer un mouvement intérieur. Les représentants de la république et Stone s'entendirent pendant quelque temps à la faveur d'un compromis. Mais à la dissolution du long Parlement, l'autorité locale, qui n'avait d'autre base légale que les décisions de cette assemblée, fut mise en question. Stone et quelques amis rétablissent lord Baltimore dans tous ses anciens droits et déclarent que le régime précédent était révolutionnaire. Clayborne accourt, destitue Stone et remet le gouvernement entre les mains de commis-

saires. Naturellement ces dissensions civiles ayant pris une portée ecclésiastique, la liberté religieuse ne put se maintenir plus longtemps. Ennemis de la monarchie et de tout droit héréditaire, les puritains, grands amis de la liberté, ne surent ni respecter les droits de lord Baltimore, ni maintenir cette tolérance à la faveur de laquelle il leur avait été possible de se fixer dans le Maryland. L'autorité de Cromwell fut reconnue (1654), la liberté de conscience proclamée, mais avec la condition dérisoire que ce ne serait pas au bénéfice de la papauté, de l'épiscopat, ni des opinions licencieuses[1]. Cromwell se refusa toujours à approuver ce décret; il donna pour instruction à ses commissaires d'établir un gouvernement civil, mais de n'intervenir en rien dans les questions religieuses. En 1655, les amis de Baltimore font un nouvel essai de révolution, le sang coule, mais ils sont battus et quelques-uns mis à mort. En désespoir de cause, un partisan de lord Baltimore supplie alors Cromwell de pacifier la colonie en faisant clairement connaître sa volonté. Mais c'était justement là ce que le Protecteur n'était nullement disposé à faire. Placé entre les droits du propriétaire qu'il respectait et les prétentions de ses amis politiques, les puritains, contre lesquels il ne voulait rien entreprendre, il s'abstint de toute décision. Chaque prétendant à la possession du Maryland y avait des commissaires; on finit cependant par arriver à un compromis (1658) qui eut pour effet de remettre la province dans les mains des agents du propriétaire primitif.

A peine jouissait-on de quelque repos, à la suite de dix ans de discordes civiles, lorsque la mort de Cromwell vint tout remettre en question. Pour prévenir de nouveaux désordres entre de si nombreux prétendants, le peuple s'avise de prendre lui-même l'autorité supérieure. Il se déclare donc souverain par l'organe de ses représentants (1660). Ce régime eut pour effet de pacifier définitivement le pays. De guerre lasse, la colonie du Maryland avait fini par aller demander le calme et

1. Bancroft, I, p. 261.

la prospérité à ces mêmes doctrines politiques si clairement professées par les pèlerins à bord du *Mayflower*. Les catholiques ne furent pas trompés dans leur confiance. L'avenir de la province fut définitivement assuré. Aucun changement important ne fut plus apporté à sa constitution jusqu'au moment où le Maryland, avec les autres colonies, secoua définitivement le joug de la mère patrie.

## IV. — NOUVELLE-HOLLANDE.

Il n'a jusqu'à présent été question que des colonies anglaises. Mais les autres nations de l'Europe fondèrent aussi des établissements dans les territoires qui plus tard devaient former les États-Unis. La Hollande fut une des premières à porter son attention sur l'Amérique. Henry Hudson, marin anglais des plus entreprenants, après avoir fait deux voyages d'exploration à la découverte du passage nord-ouest, n'ayant pas trouvé d'encouragement dans sa patrie, s'était rendu en Hollande où il avait obtenu de la compagnie des Indes orientales un navire, *le Croissant*, pour en entreprendre un troisième (1509). Repoussé par les glaces, il descend au sud, donne en passant le nom de Nouvelle-Hollande à la presqu'île du cap Cod, qu'il prend pour une île, et explore le beau pays situé entre la baie de la Delaware, qu'il appelle rivière du Sud, et la rivière du Nord, près de New-York, qui aujourd'hui encore porte son nom. Il la remonte jusqu'a 50 lieues au-dessus de son embouchure et commence à trafiquer avec les Indiens, qu'il trouve très-bienveillants et saisis d'admiration à la vue de ses navires. Obligé en regagnant les Pays-Bas de relâcher dans un port anglais, Hudson est retenu et une nouvelle compagnie l'expédie pour un quatrième voyage au pôle nord (1610). Après avoir découvert la baie qui porte son nom et passé un hiver dans les glaces, il périt sur une chaloupe où son équipage l'avait jeté, révolté par ses mauvais traitements.

Cependant le troisième voyage de l'infortuné navigateur avait été profitable à la Hollande qui se trouvait mise en possession de tous les pays situés entre la Delaware et l'Hudson. Mais la compagnie des Indes orientales ne voulant pas fonder de colonie, se borna, pendant les premières années, à trafiquer avec les naturels. Pour assurer les relations on construisit des comptoirs fortifiés dans les environs de la ville actuelle d'Albany, sur les bords de l'Hudson, et à son embouchure (1613).

Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1624. Ce n'est qu'alors qu'on paraît avoir songé à une colonisation proprement dite. Et encore les planteurs n'étaient-ils pas d'origine hollandaise. C'était des Vallons, des protestants français du refuge, amenés par le gouverneur Peter Minuet. En 1629 seulement il est question d'une charte conférant des priviléges aux *patrons* qui coloniseraient le pays. Ce dernier terme indique assez qu'on se proposait d'établir dans le Nouveau-Monde le système féodal qui régnait dans la mère patrie. Quiconque, dans l'espace de quatre ans, éteignait le titre indien[1] et installait une colonie de cinquante âmes, devenait seigneur du manoir, ou patron, et possédait l'absolue propriété ou du moins le domaine éminent des terres qu'il mettait ou faisait mettre en culture. Il pouvait fonder un domaine de 16 milles en longueur, et si une ville se formait sur ce territoire, c'est au patron qu'il appartenait d'instituer l'administration et d'exercer le pouvoir judiciaire, sauf appel. On faisait bien l'éloge du maître d'école et du ministre comme articles désirables, mais on ne prit aucune mesure pour leur entretien. Il fut interdit aux colons, sous peine d'exil, de fabriquer des tissus de laine, de lin ou de coton. En revanche la compagnie s'engageait à fournir le manoir de nègres ; elle se réserva l'île de Manhattan comme son siége principal.

Cette organisation semblait calculée en vue de paralyser tout essort de la colonie ; on lui imposait les usages du moyen âge, dont le vieux monde ne voulait déjà plus. La Hollande

1. Il était entendu que les terres seraient achetées aux naturels.

devait être punie de cet étrange anachronisme par une prompte perte de ses établissements. Grâce à ce régime quelques personnes s'attribuèrent bientôt tout ce qu'il y avait de mieux sur le sol de la colonie. Pendant longtemps elle demeura languissante et pauvre. Lorsque les colons finirent par s'y transporter ils apportèrent un esprit différent et préparèrent le châtiment qui devait atteindre la Hollande.

Heureusement la plantation avait été organisée à tous égards à l'image de la mère patrie : la liberté religieuse fut respectée [1]. La colonie put ainsi devenir l'asile de nombreux exilés, qui, après avoir pris pied à terre dans les Pays-Bas, allèrent s'établir sur les bords de l'Hudson. Nous savons qu'il avait été question de faire prendre cette direction aux pères pèlerins. Quand les églises protestantes de la Rochelle furent rasées, les Huguenots s'y transportèrent en masse. Vers 1656 ils y étaient déjà si nombreux que les actes de la colonie se publiaient en français, comme en anglais et en hollandais. Ils avaient leur centre d'habitation vers la partie nord-est de l'île, dans une localité qu'ils avaient appelée Nouvelle-Rochelle. Mais l'église était à la Nouvelle-Amsterdam (New-York), c'est-à-dire à 16 milles de distance. Après qu'ils avaient poursuivi leurs travaux de la semaine jusqu'au samedi soir, ils s'acheminaient, de nuit et à pied, vers la ville, et quand ils avaient assisté à deux services, ils regagnaient leurs demeures dans la nuit du dimanche, pour se remettre à l'ouvrage le lundi matin. Heureux de leur position, pourtant si pénible, car ils avaient besoin du concours des femmes et des enfants pour tirer parti de leurs terres, ils ne cessaient d'écrire en France combien ils étaient reconnaissants des grâces que Dieu leur avait faites. [2]

Les Juifs, repoussés des autres colonies, trouvèrent aussi

1. En 1660, le gouverneur ayant emprisonné des quakers, les directeurs de la compagnie lui écrivirent pour l'en blâmer... Laboulaye, 329.

2. *History of the Evangelical churches of New-York,* cité par Baird : *De la religion aux États-Unis d'Amérique*, t. I, p. 176.

asile dans la Nouvelle-Hollande, ainsi qu'un grand nombre de proscrits appartenant à la Bohême, à l'Allemagne et à la Belgique.

Les puritains furent les plus nombreux d'entre ces émigrants. Des villes entières furent fondées par eux sous la protection et avec le consentement des Hollandais. Les lois et ordonnances durent être publiées dans leur langue.

La Nouvelle-Amsterdam (fondée en 1626) était plus ou moins le centre de cette colonie composée d'éléments si hétérogènes. La cité avait des bourgeois, mais non des citoyens. Être bourgeois, c'était prendre part au monopole commercial comme dans nos anciennes villes de France; mais ce n'était rien de plus. C'était le gouverneur qui nommait le scheriff; c'étaient les deux bourgmestres et les cinq échevins qui présentaient leurs successeurs sur une double liste dans laquelle le directeur choisissait lui-même le conseil. Le pouvoir législatif, la nomination des officiers publics, le vote de l'impôt, tous ces droits des citoyens de la Nouvelle-Angleterre, appartenaient au directeur et au conseil nommés par la compagnie.

Comme si ce n'était pas assez de cette organisation défectueuse pour paralyser les efforts des planteurs, la colonie avait encore à lutter avec des obstacles extérieurs. L'Angleterre, qui dès le début des établissements hollandais avait protesté, n'attendait qu'une occasion favorable pour faire valoir ses prétentions. Les colonies du Nord et celles de la Virginie et du Maryland ne voyaient pas de bon œil cet élément étranger s'établissant sur un territoire qui avait primitivement fait partie de la Virginie; de continuelles discussions à propos des frontières, naturellement très-vagues et indéterminées, entretenaient la rivalité : enfin les naturels à leur tour, qui au début s'étaient montrés favorables, avaient plusieurs fois menacé les comptoirs hollandais d'une entière destruction. Il était manifeste que la première crise intérieure serait le signal de profondes modifications.

Comme il fallait s'y attendre, ce fut l'élément puritain qui

la provoqua. Les colons d'origine anglaise supportaient impatiemment les obstacles de tout genre que le régime suranné de la Hollande mettait à leur développement. Ils étaient tout naturellement désireux de jouir des mêmes libertés qui étaient le partage de leurs frères de la Nouvelle-Angleterre. A leur école, les Hollandais finissent par comprendre qu'il y a en effet quelque chose à faire. Grâce à l'influence puritaine et malgré l'opposition du gouverneur, il s'organise, en 1653, une espèce de convention qui réclame pour les planteurs une part dans le vote des lois et la nomination des magistrats. La pétition suivante, adoptée à l'unanimité, est présentée au gouverneur Stuyvesant :

« Les États-généraux des Provinces-Unies sont nos seigneurs liges; nous nous soumettrons aux lois des Provinces-Unies, mais nos droits et nos priviléges doivent être en harmonie avec ceux de la patrie, car nous sommes des membres de l'État et non pas un peuple soumis. Nous qui sommes venus ici des différentes parties du monde et qui sommes une communauté formée de races diverses, nous qui avons, à nos propres frais, quitté notre terre natale pour la protection des Provinces-Unies, nous qui avons transformé le désert en terres productives, nous demandons qu'on ne fasse point de lois nouvelles sans le consentement du peuple, qu'on ne nomme pas de fonctionnaires publics sans l'approbation du peuple, qu'on ne fasse pas revivre des lois obscures et proscrites. »

Le gouverneur indigné ne sait voir que les *visions* des hommes de la Nouvelle-Angleterre, dans ces prétentions exhorbitantes présentées par une colonie qui ne compte que quelques milliers d'habitants. Mais les délégués n'étaient pas hommes à se laisser éconduire. « Nous ne voulons, disent-ils, que le bien général du pays et le maintien de la liberté. La nature permet à tous les hommes de se constituer en société, et de s'assembler pour la protection de la liberté et de la propriété. » Stuyvesant ne sachant que répondre à un langage si nouveau pour lui, ordonne la dissolution de l'assemblée novatrice. « Je tiens mon pouvoir, dit-il, de Dieu et de la Com-

pagnie des Indes, et non point du bon plaisir d'un petit nombre d'ignorants. » Puis, de son autorité privée, il impose à quarante-deux des plus riches habitants une taxe variant de 20 à 80 dollars pour contribuer à la défense de la Nouvelle-Amsterdam, menacée dans ce moment par la Nouvelle-Angleterre.

Tout cela se passait vers 1653. La Compagnie eut l'imprudence d'approuver vivement les mesures arbitraires et la résistance du gouverneur. « Nous approuvons les taxes que vous proposez, écrivirent les directeurs à Stuyvesant, n'ayez aucun égard au consentement du peuple. Ne les laissez pas se complaire à ce rêve de visionnaire, que les taxes ne peuvent être imposées que de leur agrément. » Mais le peuple ne se tint pas pour battu. Afin de mieux réaliser ses projets, qu'il n'avait nullement abandonnés, il se tourna vers l'Angleterre qui ne demandait qu'une occasion favorable pour faire valoir ses prétentions.

Cromwell, son fils, et Charles II s'étaient tour-à-tour proposés de faire la conquête de la Nouvelle-Hollande qui était menacée de tous côtés. Quand Charles II crut le moment propice il commença par faire une concession à son frère le duc d'York; sous le nom de territoire de New-York il lui accordait (1663) toute la Nouvelle-Hollande et même une partie du Massachusetts et du Connecticut. Avant que les Hollandais eussent eu le temps d'être informés de ce qui se préparait contre eux une flotte se présentait dans la baie. Les colons hollandais, déjà peu satisfaits de la conduite du gouverneur, se montrèrent tout disposés à recevoir les étrangers. Quant aux colons d'origine anglaise il ne pouvait être question de les convoquer pour la défense de la ville sans s'exposer, suivant le langage de Stuyvesant, à introduire le cheval de Troie dans ses murs. Abandonné de tous il écrivait en Hollande : « Vous ne vous imaginez pas combien la Compagnie est maudite et méprisée : les habitants déclarent que les Hollandais n'ont jamais eu aucun droit sur ce pays. » La Compagnie elle-même s'était refusée à faire la dépense nécessaire pour fortifier la co-

lonie. Il fallut donc renoncer à défendre la Nouvelle-Amsterdam qui n'était alors qu'un amas informe de cabanes de la plus pauvre apparence. Une partie de la plantation était déjà en révolte et la discorde régnait entre le gouverneur et les habitants qui ne voulaient pas courir les risques d'une attaque. Après avoir parlementé pendant quelques jours on signa une capitulation due à la médiation de Winthrop, gouverneur du Connecticut. Les colons conservèrent leurs propriétés, leurs libertés municipales et leur loi de succession qui établissait l'égalité de partage entre les enfants. Ils se réservèrent aussi le libre commerce avec la Hollande. Les priviléges de l'Église réformée hollandaise furent confirmés; la liberté religieuse des autres colons consacrée; enfin, il fut décidé que les taxes ne seraient levées que du consentement de l'assemblée générale. La plupart des colons acceptèrent de grand cœur cette substitution du régime libéral anglais aux usages surannés de la Hollande. Quelques-uns seulement retournèrent en Europe. Quand à Stuyvesant après avoir fait d'inutiles efforts pour maintenir la plantation dans les mains de la Compagnie il accepta le nouvel ordre de choses et mourut à la Nouvelle-Amsterdam, qui était devenue New-York.

C'est ainsi que s'accomplit (1664) sans coup férir la tranmission de ce territoire important dont la Hollande n'avait pas su tirer parti et qui est devenu depuis un des États les plus puissants de l'Union américaine.

La paix de Bréda, en 1667, confirma le titre des Anglais. Reconquise par la Hollande, dans la guerre qui éclata peu après, la colonie fut définitivement remise au duc d'York à la paix de 1674. A cette époque une nouvelle concession leva les scrupules du duc d'York qui avait quelques doutes sur la validité de son privilége. Toute la côte entre les Alléghanys et la mer resta aux mains des Anglais.

## V. — NOUVELLE-SUÈDE.

Les Hollandais ne furent pas les seuls qui tentèrent de s'établir d'une manière permanente sur ce vaste territoire qui séparait les colonies anglaises du Sud de celles du Nord. Autour de la baie du Delaware, ainsi nommée d'un lord de ce nom qui l'avait découverte en venant rétablir les affaires de la Virginie (1610), s'étaient établis quelques Hollandais sur une concession que Godyn avait obtenue (1629) des Indiens, trois ans avant la charte concédée à lord Baltimore. Dès 1631 une troupe hollandaise venant du Texel, sous les ordres de De Vries, s'établit dans ces parages; mais, pendant son absence, son lieutenant Osset s'étant pris de querelle avec les Indiens ceux-ci détruisirent la plantation. Quand De Vries reparut, vers la fin de 1632, il trouva le sol couvert des ossements de ses trente compagnons.

Avant que les Hollandais eussent le temps de tirer vengeance des Indiens, qui avaient reconquis le Delaware, ce territoire passa en d'autres mains.

L'attention de Gustave-Adolphe, le héros des protestants de l'époque, s'était de bonne heure portée vers l'Amérique. Encouragé par un Hollandais William Wsselinx, qui s'était beaucoup occupé de colonisation, le roi de Suède avait constitué, déjà en 1624, une société commerciale, avec le privilége de fonder des colonies, et le droit exclusif de trafiquer au-delà du détroit de Gibraltar. L'Europe entière fut invitée à prendre part à l'entreprise; Gustave-Adolphe souscrivit pour une somme de 400,000 dollars; une succursale de la Société fut promise à toute ville qui engagerait 300,000 dollars dans cet essai. Le gouvernement de la future colonie était réservé au conseil royal, car, disait la charte, la politique n'est pas l'affaire des traitants. Des émigrants de toute classe et de tout peuple furent invités à prendre part à l'entreprise. D'autres nations, était-il dit, emploient des esclaves dans leurs colonies, mais les esclaves coûtent très-cher ;

ils ne travaillent pas de bon cœur et ils périssent bientôt par suite des mauvais traitements ; la Suède est une nation laborieuse et intelligente ; il est hors de doute que nous gagnerons davantage au moyen de colons libres qui auront leurs femmes et leurs enfants. Les habitants de la Scandinavie rêvèrent des parages américains comme d'un vrai paradis. De plus, cette plantation deviendrait un refuge où serait en sûreté l'honneur des femmes et des filles de ceux que la guerre et l'intolérance obligeaient de prendre la fuite. Elle devait être un bienfait pour tous, pour « l'homme simple » pour les opprimés de la chrétienté tout entière et spécialement pour le monde protestant.

Mais le plus pressant pour Gustave-Adolphe était d'envahir l'Allemagne, afin de sauver le protestantisme menacé par la ligue des princes catholiques. Toutefois, au plus fort des combats il trouvait le moyen de penser encore à la réalisation de son projet. L'année même de la bataille de Lutzen (1632) peu de jours avant cette heure funeste où l'humanité remporta la plus belle de ses victoires et perdit le plus habile de ses défenseurs, » le héros scandinave recommandait aux peuples de l'Allemagne son dessein de colonisation, qu'il appelait le plus beau fleuron de sa couronne.

Sa fille secondée par le chancelier Oxenstiern, l'homme d'État le plus habile de son temps, ne laissa pas tomber le projet. En 1638, des émigrants partirent de Suède, munis par le gouvernement de provisions pour leur subsistance et de marchandises propres au commerce avec les Indiens. Ils avaient avec eux un ministre luthérien. Dès leur arrivée ils achetèrent tout le territoire sur le Delaware depuis son embouchure jusqu'à la chute où se trouve aujourd'hui la ville de Trenton. Ils construisirent un fort auquel ils donnèrent le nom de Christiana, en l'honneur de leur jeune reine.

Naturellement les Hollandais se montrèrent jaloux de cet établissement qui pouvait être considéré comme une invasion de leurs droits. Mais avant qu'on se fût décidé à attaquer la jeune colonie, protégée par le renom des armes suédoises, elle put prendre quelque développement. Les bonnes nouvelles

que les émigrés envoyèrent en Europe inspirèrent aux paysans de la Suède et de la Finlande le vif désir d'échanger leurs stériles rochers contre les terrains vierges des bords du Delaware. Malgré les difficultés du transport, de nouvelles troupes d'émigrants vinrent joindre les premières. Les plantations s'établirent bientôt jusqu'aux lieux où devait être construite plus tard la ville de Philadelphie. Quelques milles au-dessous on érigea un fortin, qui devait protéger les établissements des colons; ce fut là la résidence du gouverneur. Le territoire prit le nom de *Nouvelle-Suède*. Les quelques puritains de la Nouvelle-Angleterre établis dans ces régions se transportèrent ailleurs ou se soumirent au gouvernement suédois.

Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1651. Les Hollandais ayant alors établi un fort à cinq milles de Christiania, les Suédois virent dans ce fait une invasion de leurs droits et s'emparèrent de la garnison. Cet acte de vigueur valut à la colonie la perte de son indépendance. Les soldats de Gustave-Adolphe n'étaient plus là pour la défendre de leur prestige, Oxenstiern était mort, la reine s'occupait plus de gloire littéraire que de politique; les Hollandais profitant du moment favorable pour faire valoir leurs prétentions, annexèrent la *Nouvelle-Suède* à leur colonie, en 1655. Son existence indépendante avait duré environ dix-sept ans; quelques années plus tard elle passa avec la Nouvelle-Hollande sous la domination anglaise.

Les protestants persécutés des vallées vaudoises du Piémont fournirent aussi leur contingent à l'Amérique La ville d'Amsterdam se chargea (1656) de payer le passage de ceux qui voudraient émigrer et de leur procurer un bon accueil en Amérique. Mais leur nombre fut peu considérable [1]; ils ne formèrent jamais un corps de nation et finirent par se fondre dans la population mélangée qui s'était établie dans la Nouvelle-Hollande.

1. Un auteur parle de 600, mais sans citer aucune autorité. Bancroft estime que ce nombre est exagéré. Un autre projet d'émigration, conçu en 1663, n'eut pas de suite. *Ib.*, II, 302.

# CHAPITRE VIII

## INSTITUTIONS CIVILES ET POLITIQUES

### I. — SYSTÈME COMMUNAL.

« Lorsque, après avoir étudié attentivement l'histoire de l'Amérique, dit Tocqueville, on examine avec soin son état politique et social, on se sent profondément convaincu de cette vérité : qu'il n'est pas une opinion, pas une habitude, pas une loi, je pourrais dire pas un événement, que le point de départ n'explique sans peine. » Cette observation parfaitement exacte de l'éminent publiciste fera comprendre pourquoi, avant de continuer le récit de cette histoire, il importe de faire un retour sur les premières années de la colonisation afin de bien se rendre compte des institutions sociales, politiques et religieuses des premiers émigrants.

Le point de départ de toute la société américaine nous est connu; nous avons vu les pèlerins en jeter les premières bases lorsque, retenus au cap Cod, faute de pouvoir débarquer sur les terres qui leur ont été concédées, ils sont conduits à faire sortir l'autorité du sein même du peuple souverain. Ce que la nécessité de la situation provoqua dans cette circonstance, arriva ailleurs en vertu même des principes. Les fondateurs du Connecticut furent administrés par des commissaires du Mas-

sachusetts pendant les premiers mois de leur entreprise; mais, à partir du commencement de la seconde année, ils s'organisèrent d'une manière indépendante sur le même principe de la souveraineté du peuple. Les fondateurs du New-Haven ne procèdent pas autrement. Dès les premiers jours de leur arrivée, ils passent un contrat semblable à celui de Plymouth, *Plantation covenant*, et, après s'être donné une année pour réfléchir aux formes qui conviendraient le mieux à leurs circonstances, ils se réunissent dans une grange afin de s'entendre sur les institutions les plus propres à réaliser leurs principes. Les colons du Massachusetts arrivant pourvus d'une patente n'eurent pas à établir d'une manière aussi positive les bases mêmes de la société à la suite d'une entente commune; mais ils n'en firent pas moins, dès le début, acte de souveraineté à tous égards. Nulle part on ne fait aucune mention expresse des droits de suzeraineté de la mère patrie. Les émigrants agissent en hommes qui ont le privilége de se gouverner eux-mêmes ; ils font la paix et la guerre ; toutes les questions qui peuvent intéresser une société naissante sont tranchées, en dernier ressort, par la majorité des électeurs réunis en conseil général. La colonie de Plymouth semble faire une exception à cet égard. Il fut décidé, en 1636, que les francs tenanciers et les habitants ainsi que les fonctionnaires prêteraient serment de fidélité au roi d'Angleterre. Toutefois c'était là une innovation résultant du fait que les puritains avaient enfin obtenu (1629-30) de la Compagnie de Plymouth une charte qui leur conférait tous les droits que celle-ci tenait de la couronne. Mais ils n'en avaient pas moins vécu, pendant dix ans, d'une manière plus indépendante que les autres colonies, ne tenant leur investiture que de Dieu seul et des Indiens, dont ils avaient acheté les terres. Ce serment ne changea donc rien aux habitudes de souveraineté absolue qu'ils avaient déjà contractées.

Pendant les premières années, presque toutes les colonies furent des démocraties pures. Un gouverneur nommé annuellement par l'assemblée générale des électeurs était l'unique fonctionnaire. Carver avait été élu gouverneur de Plymouth

avant le débarquement; à sa mort William Bradfort le remplaça. Pendant environ quinze ans il fut réélu presque toutes les années quand il n'y mit pas lui-même opposition. Ce fonctionnaire, avec un conseil de cinq, puis, en 1632, de sept assesseurs, suffit pour administrer la plantation. Miles Standish remplissait occasionnellement les fonctions de capitaine. Dans les autres colonies plus étendues, dans le Massachusetts et le Connecticut, le nombre des fonctionnaires fut, dès le commencement, plus considérable, mais partout ils avaient à rendre directement compte au peuple assemblé qui les choisissait et les chargeait d'administrer à sa place.

Toutefois ce régime ne pouvait durer longtemps. A mesure que les établissements prenaient de l'importance, dans des circonstances où le temps était précieux et les communications peu faciles, il devenait impossible que le peuple continuât à gouverner directement; mais ce n'est qu'après s'être bien convaincu de l'impossibilité de suivre ce système qu'on se résigna à l'abandonner. Ce fut le Massachusetts, la plus importante des colonies, qui se trouva tout naturellement conduit à donner l'exemple. La chose eut lieu de fort bonne heure, déjà dans la seconde année de la colonisation. Tandis qu'à Plymouth pendant les dix-sept premières années il n'y eut qu'une seule communauté, la fondation de Boston, Charlestown et Watertown nécessita une organisation différente. Faute de pouvoir se réunir, on se distribua le travail : chaque petit établissement eut son gouvernement et son administration locales. Ainsi naquit, par la force des choses, ce système communal qui est considéré comme la base la plus ferme de la démocratie américaine. Au début, chaque colonie fut simplement une commune; quand elle eut pris trop d'extension elle se morcela et on eut un État qui fut un ensemble de communes. « Chez la plupart des nations européennes, remarque fort bien Tocqueville, l'existence politique a commencé dans les régions supérieures de la société et s'est communiquée peu à peu, et toujours d'une manière incomplète, aux diverses parties du corps social; en Amérique, au contraire, on peut dire que la

commune a été organisée avant le comté, le comté avant l'État, l'État avant l'Union [1]. »

Déjà en 1635 les attributions des communes étaient déterminées d'une manière assez exacte dans le Massachusetts. Un conseil général de cette année-là consacra ce qui existait de fait. Considérant que les diverses communes ont des intérêts qui ne concernent qu'elles, il fut décidé « que les francs tenanciers de chaque commune ou la majorité d'entre eux auraient seuls le droit de disposer de leurs terres et de leurs bois, de faire des concessions de terrain, et d'établir les règlements pouvant contribuer au bien-être de la localité, en se conformant, du reste, aux lois et ordonnances arrêtées par le conseil général. Elles avaient, de plus, le droit de nommer les fonctionnaires locaux et d'infliger des amendes n'excédant pas 20 schellings. » Dans l'intérêt de la société générale il fut décidé que, à l'avenir, dans les nouvelles plantations aucune maison ne pourrait être construite à plus d'un demi-mille du *meeting house*, lieu de réunion.

L'organisation communale s'établit, dès la première année, dans la colonie du Connecticut. Il en existait déjà plusieurs en 1638, d'abord après la guerre contre les Péquots.

La commune de la Nouvelle-Angleterre qui était née tout naturellement et spontanément par le fait que des émigrants, animés du même esprit et ayant les mêmes intérêts, s'étaient trouvés vivre les uns à côté des autres, se divisa donc et se morcela de très-bonne heure, dans la plupart des colonies. Quand il y en eut déjà un certain nombre, qui s'étaient formées spontanément et sans réflexion, on marcha à grands pas dans cette voie qui s'était ouverte d'elle-même. Le conseil général, dans le plein exercice de ses droits sur le territoire qui lui appartenait, en accordait une portion à quelques personnes qui étaient censées en état de payer un ministre, et les

1. Nous avons toujours traduit *town*, *township* par *commune*, bien que notre mot français ne donne pas une idée parfaitement exacte du terme anglais.

autorisait à établir une plantation et une église. La congrégation religieuse était toujours le centre indispensable autour duquel se constituait la commune.

Mais comment régler les rapports avec celle-ci et l'État ? Pour que cette question se posât, il fallait d'abord que l'État lui-même fût constitué, c'est-à-dire que l'État, qui n'était en premier lieu qu'une seule commune, devînt un ensemble de communes. Dans la colonie de New-Haven, on put croire un instant que l'État ne se formerait pas, et que les forces seraient éparpillées en un certain nombre de communes entièrement indépendantes les unes des autres. Dans leur besoin de conserver un individualisme excessif, chaque plantation prétendit à une autonomie absolue à tous égards. Peut-être voulait-on appliquer rigoureusement à la société civile, le principe en vertu duquel chaque congrégation religieuse forme à elle seule une Église complète, en pleine jouissance de tous les priviléges évangéliques, sans maintenir aucun lien hiérarchique et officiel avec des communautés du même genre. Mais nous avons vu plus haut que cet essai de faire prévaloir l'élément communal aux dépens de l'État ne fut pas de longue durée.

Ailleurs, cette difficulté passagère ne se présenta même pas. Les rapports entre les communes et l'État se fixèrent d'eux-mêmes d'une manière aussi sûre que naturelle. Pour tout ce qui ne concernait qu'elles seules, les communes restèrent des corps entièrement indépendants ; elles n'abandonnèrent à l'État que la seule gestion des intérêts généraux les regardant elles toutes. Ainsi, quand l'État a besoin d'argent, les communes ne peuvent refuser ; s'il veut ouvrir une route dans l'intérêt d'elles toutes, aucune ne saurait empêcher de la laisser passer sur son territoire ; quand l'État décrète des écoles publiques, aucune commune ne peut se refuser à en ouvrir. Mais même quand l'intérêt général doit prévaloir, on laisse le plus grand rôle possible à l'individualité communale, toujours respectée. L'État décrète les principes, la commune les applique. C'est elle qui répartit et perçoit la taxe votée

par la législature ; c'est elle aussi qui bâtit, paye et dirige l'école locale. L'État étant né d'une réunion de communes, celles-ci, en se dépouillant en sa faveur d'une partie de leur indépendance, n'ont cédé que ce qu'elles ne pouvaient décidément pas garder. La distribution des terres aux divers colons, le choix et le salaire du ministre, l'entretien des chemins, la police locale, la fixation des poids et mesures, voilà tout autant de sujets qui rentrent dans la compétence communale. Chaque commune, prise en masse, est une petite république se gouvernant d'après le principe de la souveraineté du peuple. Nulle part ce dogme fondamental ne s'applique d'une manière plus immédiate et plus directe. La circonscription communale comprend en général, de nos jours, de deux à trois mille habitants ; mais dans les premières années de la colonisation, on eut soin de la restreindre suffisamment afin que tous eussent à peu près les mêmes intérêts. Pour ce qui tient à l'administration, elle ne s'est pas compliquée avec le cours des années, elle a vu seulement augmenter le nombre des fonctionnaires. Dès le début, chaque commune avait un certain nombre d'hommes élus, *selectmen*, variant de trois à neuf ; un greffier, chargé d'enregistrer toutes les délibérations et de tenir l'état civil ; un caissier, des inspecteurs des routes, un surveillant des pauvres, un vérificateur des poids et mesures ; un officier appelé constable, chargé de la police ; des commissaires des écoles, des assesseurs, chargés d'établir l'impôt, des collecteurs ayant mission de le lever. Les fonctionnaires ecclésiastiques étaient nommés par le même corps électoral ; jusqu'au commencement de ce siècle dans le Massachusetts, on a eu les mêmes registres pour la commune et pour l'Église. A cela se joignaient un ou deux *tythingmen*, officiers communaux spécialement chargés de veiller à l'exécution des lois générales de l'État, ou de les exécuter eux-mêmes.

De tous ces fonctionnaires, élus pour une année, les selectmen jouent le plus grand rôle. Dans toutes les choses qui sont abandonnées à la direction du pouvoir communal, ils sont les exécuteurs des volontés populaires ; comme parmi

nous le maire est l'exécuteur des délibérations du conseil municipal. Le plus souvent ils agissent sous leur responsabilité privée, et ne font que suivre, dans la pratique, la conséquence des principes que la majorité a précédemment posés. Mais, veulent-ils introduire un changement quelconque dans l'ordre établi ? désirent-ils se livrer à une entreprise nouvelle ? il leur faut remonter à la source de leur pouvoir. Je suppose qu'il s'agisse d'établir une école : les selectmen convoquent à certain jour, dans un lieu indiqué d'avance, la totalité des électeurs ; là, ils exposent le besoin qui se fait sentir ; ils font connaître les moyens d'y satisfaire, l'argent qu'il faut dépenser, le lieu qu'il convient de choisir. L'assemblée, consultée sur tous ces points, adopte le principe, fixe le lieu, vote l'impôt, et remet l'exécution de ses volontés entre les mains des selectmen. Ceux-ci ont seuls le droit de convoquer la réunion communale (town-meeting), mais on peut les provoquer à le faire. Si dix propriétaires conçoivent un projet nouveau et veulent le soumettre à l'assentiment de la commune, ils réclament une convocation générale des habitants ; les selectmen sont obligés d'y souscrire et ne conservent que le droit de présider l'assemblée.

Le trait le plus remarquable de cette organisation communale c'est l'absence de tout lien hiérarchique et de subordination entre ses nombreux fonctionnaires : chacun d'eux est appelé à rendre compte *directement* au peuple réuni en assemblée générale de la mission qui lui a été confiée. Dans les premiers jours de la colonisation cependant, les exigences du moment ne permirent pas à ces petites républiques de se gouverner sans l'intermédiaire d'un conseil municipal. La ville de Charlestown, en 1635, considérant que les fréquentes réunions des *communiers* étaient une cause de dérangement et de dépenses, et qu'en outre dans les assemblées nombreuses il était plus difficile d'arriver à un résultat, chargea onze conseillers de veiller à tous les intérêts de la commune mais en réservant expressément le choix des fonctionnaires a l'assemblée générale des électeurs. Cette mesure paraît avoir été

nécessitée par les circonstances du moment, et en tout cas elle n'était pas une abdication de la part des électeurs. La commune de Dorchester en établissant un pareil conseil, en 1633, a soin d'ajouter « qu'il ne possèdera aucune autorité particulière et que les autres habitants seront toujours libres d'assister à ses séances, de prendre part aux délibérations et aux votes. » L'élément représentatif dans l'administration des communes fut donc une exception momentanée qui, de bonne heure, cède le pas à la démocratie pure qui est la règle. Il n'a reparu que plus tard dans les grandes villes, encore sous la pression des circonstances. De là, la différence américaine entre *city* et *town*, cité et commune ; tandis que celle-ci s'administre directement, l'autre le fait par l'intermédiaire d'un conseil municipal [1].

## II. — L'ÉTAT.

Bien loin de détourner l'attention des affaires d'un intérêt général, ce déploiement de l'activité et de l'indépendance communale fut une précieuse école de gouvernement singulièrement favorable à la démocratie [2], qui bientôt domina dans la sphère de l'État comme dans celle de la commune. Il y eut cependant quelques années d'hésitation et de tâtonnement.

1. Du reste, en justice, une cité est tout simplement une commune.

2. Ainsi qu'on le voit par ce qui précède, le gouvernement démocratique est parti d'en bas, il a pris ses racines dans la commune. Celle-ci n'a jamais permis qu'on arrivât en Amérique à cette centralisation, qui ailleurs rend toute liberté impraticable, quelle que soit du reste la forme du gouvernement : monarchie absolue, constitutionnelle ou république. Tocqueville a relevé à cet égard un contraste qui mérite d'être signalé. « En France, dit-il, le percepteur de l'État lève les taxes communales; en Amérique, le percepteur de la commune lève la taxe de l'État. »

Dans le Massachusetts le gouverneur et ses assesseurs formaient, de par la charte, un conseil chargé d'administrer la colonie. Dès les premiers mois de la plantation les difficultés de l'entreprise, la crainte de voir un trop grand nombre d'étrangers faire invasion conduisirent à fortifier l'autorité centrale. Renonçant au droit d'élire directement le gouverneur et le vice-gouverneur, les colons décidèrent qu'ils se borneraient à choisir les assesseurs qui ensuite prendraient ces deux principaux fonctionnaires dans leur sein. Ce conseil devait en outre avoir le pouvoir de faire des lois et de choisir des fonctionnaires pour les exécuter. Un peu plus tard, en 1631, il fut décidé encore que les assesseurs n'auraient pas a être réélus tous les ans, qu'ils seraient maintenus en charge à moins que le conseil général du peuple ne demandât leur destitution. Ces mesures, inspirées par un premier moment d'appréhension et d'inexpérience, étaient si peu en accord avec l'esprit des colons et avec leurs circonstances, qu'elles furent rapportées déjà en mai 1632. Il fut seulement décidé que le gouverneur serait toujours choisi parmi les assesseurs de l'année précédente.

Le pasteur John Cotton, récemment arrivé d'Angleterre, fit bientôt après une nouvelle tentative en faveur de l'oligarchie. Il exposa dans un sermon le principe qu'un magistrat ne devait pas être renvoyé à la vie privée sans juste cause, avant d'avoir été publiquement convaincu de quelque faute, de même que les magistrats ne peuvent de leur côté priver un simple citoyen de ses droits sans un jugement public. Cette doctrine sonna si mal aux oreilles des planteurs qu'elle contribua pour sa bonne part à empêcher la réélection de Winthrop qui était d'ailleurs révéré et aimé de tous. Pendant quatre ans, le conseil général s'abstint de réélire aucun gouverneur pour un second terme. Toutefois, la tendance aristocratique reprit sa revanche en 1636. Le conseil général décida que, de temps à autre, il pourrait élire un certain nombre de magistrats à vie, pour former un conseil permanent. On ne pourrait en être révoqué que pour crime, incapacité, ou autres raisons graves; le gouverneur en fonctions était de droit président de

ce conseil qui serait revêtu des pouvoirs que l'assemblée générale lui conférerait à l'occasion. C'était là une concession faite à certaines personnes qui, avant d'émigrer, voulaient stipuler leurs conditions aux colons. En flagrante violation de la charte, Winthrop, Dudley et Endicott furent nommés membres de ce conseil à vie. Mais ce furent là les premières et les dernières élections. On n'insista pas sur ce projet mal vu par le peuple : cette institution exotique ne put prendre racine sur le sol de la Nouvelle-Angleterre. Au bout de trois ans, en 1638, l'assemblée générale enleva toute ombre d'influence à ce comité en décidant qu'aucun conseiller à vie ne posséderait l'autorité d'un magistrat s'il n'était d'ailleurs appelé par les élections annuelles à une des fonctions publiques reconnues par la charte. La réaction fut si forte qu'il parut, en 1642, un livre dans lequel l'établissement d'un conseil à vie était présenté comme une innovation fâcheuse, un péché. Toute autorité ayant été de fait enlevée à ce conseil, cette controverse n'avait plus d'objet, aussi tomba-t-elle d'elle-même au bout de quelque temps. Les anciens des églises avait été chargés de faire un rapport sur cet ouvrage. Fut-il communiqué au conseil général du peuple? Celui-ci s'en occupa-t-il? C'est ce qu'on ignore.

Pendant que la tendance aristocratique ou bien conservatrice, très-faiblement représentée d'ailleurs, faisaient ces tentatives qui ne pouvaient aboutir à rien, un contre-courant gagnait journellement du terrain. Conformément à la charte, l'administration de la colonie était remise aux mains du conseil, formé du gouverneur et de ses assesseurs, soumis tous les ans à la réélection. Mais déjà, en 1632, on voit poindre une institution qui devait bientôt le supplanter. Le conseil général du peuple décida que chaque plantation choisirait deux personnes pour conférer avec le conseil administratif, mais exclusivement au sujet de l'établissement d'un impôt. C'était l'influence des communes déjà constituées, qui se faisait sentir de bonne heure au centre du gouvernement. Les circonstances devaient beaucoup favoriser ce mouvement. La colonie comp-

tait alors de trois à quatre mille habitants dispersés dans seize communes. La plus éloignée de Boston, Ipswich, était à une distance de 30 milles : il n'était ni convenable ni prudent que tous les électeurs s'éloignassent à la fois de chez eux. Il fut décidé qu'ils délégueraient à quelques-uns d'entre eux une partie de leur pouvoir pour l'administration des affaires d'un intérêt commun. En conséquence, dans un conseil général de 1634, parurent vingt-quatre députés de huit communes pour prendre part, au nom de leurs commettants, aux discussions à l'ordre du jour. Pendant quelque temps il y eut un compromis. Le pouvoir du conseil administratif, du gouverneur et de ses assesseurs dut subir quelques restrictions à ses priviléges. Il fut décidé que le conseil général aurait seul le droit d'admettre de nouveaux citoyens; de choisir les fonctionnaires, de déterminer leurs attributions, de lever les impôts et de disposer des terres. En même temps qu'on augmentait les attributions du conseil général, on rendit permanent l'usage des délégations qui n'avait été jusque-là qu'accidentel. Il fut convenu (1634) que chaque commune élirait deux ou trois députés ; ceux-ci s'entendraient sur le sujet qu'ils croiraient bon de porter devant l'assemblée générale, et représenteraient leurs commettants. Les communes ne se réservaient qu'un seul privilége, le droit, pour chaque citoyen, de concourir directement à l'élection du gouverneur et autres fonctionnaires. Les sessions de ce conseil général qui avait en main une grande partie du pouvoir administratif et législatif étaient parfois fréquentes et prolongées. Il ne pouvait être dissous sans le consentement de la majorité des membres présents.

C'est ainsi qu'au bout de quatre ans (1634), le pouvoir passa des mains du conseil administratif, établi par la charte, dans celles des députés des communes. En faisant ainsi acte de souveraineté d'une manière décidée et énergique, les colons ne paraissent pas avoir eu l'intention de blesser personne. Soit qu'on veuille voir dans leur modération un simple fruit du caractère et des habitudes, soit qu'on la tienne pour inspirée par le besoin de ménager des hommes influents et riches, ou,

comme le pense Palfrey, par un sentiment de justice envers des fonctionnaires distingués qui avaient rendu de grands services à la république, elle n'en fut pas moins très-grande. La même assemblée qui venait d'opérer cette réforme si importante, choisit de nouveau la plupart des fonctionnaires dont elle venait de diminuer les pouvoirs, et leur remit certaines amendes qu'ils avaient encourues l'année précédente.

Entre autres attributions, le conseil général pouvait se faire rendre compte du budget, mais il ne paraît pas avoir fait habituellement usage de ce droit. En 1634 cependant une commission fut nommée pour examiner les dépenses de Winthrop qui venait d'être remplacé par Dudley dans les fonctions de gouverneur, à l'inauguration du nouveau régime représentatif. En rendant son budget, quatre mois plus tard, « il déclare qu'il se serait contenté de ses déboursés dans l'intérêt du public, mais que puisqu'il lui en était demandé compte il était forcé d'en faire mention. » Après leur avoir montré que les dépenses ont excédé les recettes de plus de 1000 livres, « je ne me repens nullement, poursuit-il, d'avoir consacré mes peines et mon argent au service de cette république, mais je rends de tout mon cœur grâces à Dieu notre Seigneur, qui m'a fait cet insigne honneur de me réclamer une partie des biens qu'il m'avait confiés pour les consacrer au service de son Église et de son peuple. La prospérité qui pourra en résulter, si vous avez la gracieuseté d'accepter, sera pour moi une récompense suffisante. Je termine par une dernière demande, qui, en bonne justice, ne saurait m'être refusée : puisqu'il est mentionné dans les procès-verbaux qu'au terme de mes fonctions j'ai été appelé à rendre compte, qu'on fasse également mention de la déclaration que je viens de faire, de peur que plus tard, quand j'aurai été oublié, il n'en rejaillisse quelque honte sur ma postérité, alors qu'il n'y aura plus rien pour expliquer ce qui s'est passé. » Cette déclaration se trouve encore dans les archives de la république. On voit qu'il y avait profit de la part des députés des communes à ne pas y regarder de trop près avec de pareils pères de la patrie. On se bornait à

ne pas réélire les fonctionnaires dont on n'était pas pleinement satisfait et tout était dit. Ce n'est qu'en 1642 que nous voyons les députés, à la suite d'une administration peu satisfaisante, faire, pour la première fois, usage de leur droit de censurer le gouverneur.

Dans le Connecticut, qui avait toujours l'avantage de pouvoir profiter des expériences faites ailleurs, le système représentatif s'établit dès la première année. Il fut décidé, en 1639, que le conseil général, composé du gouverneur, de quatre magistrats au moins et d'une *majorité* des députés des diverses communes, aurait le droit de faire des lois pour la colonie entière. Mais là, comme à Boston, l'ensemble des électeurs se réserva le droit de nommer directement les magistrats. Vers cette époque (1638), le même régime s'établissait également à Plymouth. Les électeurs trouvant qu'il était trop onéreux de se rendre fréquemment au conseil général, il fut décidé qu'ils y enverraient des députés, rétribués par les communes. Si un d'entre eux était trouvé insuffisant ou turbulent, il pouvait être renvoyé par ses collègues du conseil et les communes procédaient à une élection nouvelle. Tout en concédant au conseil général le droit de faire des lois, les électeurs se réservaient, comme dans les autres colonies, le privilége d'élire directement les fonctionnaires, de faire eux-mêmes et d'abroger des lois quand ils étaient réunis en assemblée générale. Au fait, la plus grande part du pouvoir législatif et administratif demeurait dans les mains du corps des électeurs.

Pour faciliter le jeu des nouvelles institutions, qui étaient celles d'une démocratie mixte, à la fois représentative et directe, on eut recours à quelques mesures importantes. Dans le but d'éviter d'inutiles déplacements pour l'élection des fonctionnaires il fut arrêté (1636) que chacun pourrait voter par délégation. C'était un acheminement au vote dans les communes, qui ne devait venir que plus tard. Une autre modification importante s'introduisit dans le mode des votations. Au commencement, elles avaient lieu à main levée. Mais déjà en 1634, lorsqu'il fut question de ne pas réélire Winthrop

comme gouverneur, on sentit qu'il y aurait quelque dureté à procéder ainsi. Le scrutin secret, auquel on eut naturellement recours, fut maintenu à partir de cette époque, « afin que les électeurs pussent avoir la plus grande liberté de choix. » L'introduction du système représentatif permit de réduire à deux par an le nombre des sessions du conseil général. Bientôt, par suite de l'extension de la colonie on trouva que les députés étaient trop nombreux. Quelques esprits inquiets craignirent que les magistrats n'eussent l'intention d'absorber en eux tous les pouvoirs, aux dépens de l'assemblée des représentants. Ils se laissèrent pourtant convaincre par les bonnes raisons qu'on avança, et, à partir de 1639, il n'y eut que deux députés par commune. Ce nombre fut trouvé suffisant pendant quarante ans. Il restait cependant une dernière question à régler. Les magistrats avaient-ils le droit d'arrêter, par leur veto, les dispositions législatives? En 1643, il fut mis un terme à cette controverse, qui avait agité la colonie du Massachusetts, par l'établissement de deux branches de la législature. L'occasion de cette réforme, partout admise aujourd'hui en Amérique et généralement considérée comme un des boulevards de la liberté, fut des plus triviales. Un pourceau errait dans les rues de Boston. On le conduit chez le capitaine Keayne, homme riche et important mais impopulaire, parce qu'il passait pour être fort serré en affaires. Cependant il fait connaître, à son de trompe et par d'autres moyens de publicité, ce qui vient d'avoir lieu. Pendant environ une année personne ne réclame, jusqu'à ce qu'il ait tué un animal de la même espèce qui, durant ce temps, avait été nourri avec le fugitif, qu'on avait emmené chez lui. Alors une femme, nommée Sherman, vient enfin voir la bête survivante, et ne pouvant reconnaître en elle sa propriété égarée, elle prétend que c'est son porc qui a été tué. Les anciens de l'Église de Boston évoquent l'affaire, et, après avoir entendu les parties accompagnées de leurs témoins, ils déclarent le capitaine Keayne innocent de l'accusation portée contre lui. Mais la femme Sherman se tenant toujours pour lésée porte l'affaire devant

un jury, qui, partageant l'opinion des anciens, accorde au défendeur « une indemnité de trois livres pour les frais d'entretien de l'animal. » Fort de ces deux sentences, le capitaine Keayne intente une action en diffamation contre sa partie adverse qui l'a accusé de vol, et réclame 50 livres comme réparation. Dame Sherman, toujours plus mécontente, comme de raison, porte l'affaire en appel devant le conseil général. Ce corps, composé des magistrats et des députés des communes, siégeait dans une même chambre. Les préjugés populaires sur le compte de Keayne étaient partagés par les députés; après de nouvelles plaidoiries qui « occupent la meilleure partie de sept longues journées, » deux magistrats et quinze députés cassent la sentence des premiers juges, sept magistrats et huit députés la confirment, les autres sept députés ne se prononcent pas. Ainsi, tandis qu'une forte majorité des magistrats supérieurs se prononce dans un sens, la chambre, prise dans son ensemble, se décide pour l'autre. La division étant telle, il n'y eut pas moyen d'obtenir sentence. Mais l'attention publique avait été éveillée; elle s'était portée sur la question fondamentale des rapports entre les deux classes de membres, députés et fonctionnaires, siégeant dans cette chambre unique.

La controverse s'échauffa et devint des plus sérieuses. La partie qui se tenait pour lésée était des plus opiniâtres, elle se démena à tel point qu'on en vint bientôt à dire qu'on lui avait fait tort par égard pour la richesse et la position sociale du capitaine Keayne. Bien des gens prirent occasion de ce long procès pour parler avec peu de respect du conseil général et tout spécialement des fonctionnaires. On finit par dire que leur veto avait arrêté le cours de la justice; que ces magistrats devaient être destitués; qu'il fallait en finir avec le droit de veto. Là-dessus le gouverneur et les magistrats jugent bon de publier une circulaire exposant les faits de la cause afin qu'on ne condamne pas la vérité sans la connaître.

Les anciens de l'Église, après avoir une seconde fois examiné les arguments des deux parties, approuvent la sentence

du conseil général; mais Bellingham, homme ardent, prend activement en main les intérêts de Sherman débouté, et demande qne les magistrats renoncent à leur droit de veto. Le plaignant, trop fortement appuyé par quelques membres du conseil, demande que le cas soit entendu de nouveau et obtient une sentence favorable. « Deux choses, d'après le gouverneur Winthrop qui n'approuvait pas cette marche, ôtaient aux membres du conseil leur liberté d'esprit. Les députés, qui étaient allés retremper leur courage dans les rangs de leurs commettants, ne voulaient voir qu'une chose : leurs communes n'étaient pas contentes de la tournure de l'affaire (ce qui, pour le dire en passant, montre que les députés étaient dominés par l'esprit démocratique). En outre, eux-mêmes désiraient vivement remporter la victoire. Une autre considération plus généreuse, résultant de la position respective des parties, agit puissamment sur le peuple. » Le capitaine n'était-il pas un homme riche, et son adversaire une pauvre femme ? [1]. Cette circonstance impressionna tellement le peuple, qu'aveuglé par une compassion déplacée, il ne voulut pas laisser la justice suivre son cours. Pour calmer ce sentiment on obtint que Keayne restituât une partie des sommes qui lui avaient été allouées ; et il sembla, encore une fois, que l'affaire en resterait là.

Cependant, ayant appris que la manière dont il avait présenté les faits avait déplu, dans le but de dissiper ce sentiment et afin de ne pas commencer l'année sans s'être réconcilié avec tout le monde, le gouverneur crut devoir faire un discours sur ce sujet dès l'ouverture du conseil général. « Quant au fond du débat, il avait, disait-il, le concours de ses frères, soit magistrats, soit députés; il avait examiné plusieurs fois le cas, à la lumière que Dieu nous offre dans la religion, la raison et l'usage ; en vérité il ne pouvait rien trouver à rétracter ; par conséquent il désirait qu'on le laissât libre à cet égard... » Quant à la forme, il passait sous silence tout ce qu'il pour-

1. Il est bien vrai que la demanderesse avait été remplacée par son mari, mais il valait mieux la faire toujours figurer elle-même. Ce sont là de ces nuances auxquelles les cœurs généreux ne s'arrêtent pas.

rait alléguer pour sa justification devant les hommes et il en appelait à un autre tribunal. Il confessa ne faire pas assez de cas de la réputation de ses frères et avoir une trop haute estime de lui-même et pas assez des autres ; il reconnut ses fautes et pria ceux auxquels il avait déplu de vouloir bien les oublier : il ajouta qu'il espérait être à l'avenir plus sage et plus prudent.»

Cette conduite généreuse de Winthrop coupa court à tout ce qu'il pouvait y avoir de personnel dans le débat. Mais il n'était pas si aisé d'en finir avec la grave question qui avait été soulevée ; les magistrats pourraient-ils, par leur veto, arrêter les décisions prises par la majorité du conseil général ? Un des magistrats écrivit un petit traité sur la matière ; il fit voir que c'était là une des bases fondamentales du gouvernement et que si elle était renversée on tomberait dans la démocratie pure. Il démontra l'utilité et la nécessité de ce veto par plusieurs preuves tirées de l'Écriture, de la raison et de l'usage général. Tous ces arguments ne peuvent convaincre les adversaires du veto ; les députés et la masse du peuple demandaient son abolition avec une grande insistance. Il parut donc contre ledit traité une réplique, due, pensa-t-on, à la plume d'un autre magistrat. Les députés insistaient fortement pour qu'on en vînt à une décision, mais on leur répondait que c'était un point très-grave, touchant aux fondements mêmes du gouvernement. On finit par décider que l'occasion se présenterait de considérer de nouveau l'affaire et que les anciens seraient invités à faire connaître leur avis avant la prochaine réunion du conseil général. Les magistrats n'avaient qu'une chose en vue : gagner du temps, persuadés qu'ils étaient que, l'agitation une fois calmée, le peuple entendrait raison. Ils ne se trompaient pas. Quand le point controversé revint à l'ordre du jour, bien loin d'être aboli, le droit de veto fut étendu. Sans opposition aucune, le conseil général, considérant qu'après une longue expérience on avait trouvé des inconvénients à faire siéger les députés et les magistrats dans une même chambre, et jugeant qu'il était sage de suivre l'exemple d'autres

états, on divisa le pouvoir législatif en deux branches (mai 1644). Il fut décidé que les magistrats siégeraient à part, et après avoir voté les lois qu'ils jugeraient convenables en leur sagesse, ils les soumettraient à l'approbation des députés; ceux-ci, de leur côté, après avoir délibéré entre eux, soumettraient leurs arrêts à l'approbation de l'autre chambre. Puis, dans le dernier jour de la session, les deux branches de la législature devaient se réunir pour approuver les mesures qui auraient été précédemment acceptées par les deux, agissant isolément. Le différend se termina donc en conférant aux députés un droit de veto en tout semblable à celui que possédaient les magistrats. Ainsi fut définitivement arrêtée cette forme de gouvernement qui devait durer quarante ans sans être en rien modifiée.

Quelque temps auparavant, les trente communes formant alors le Massachusetts, avaient été divisées en quatre comtés : Suffolk, Norfolk, Essex et Middlesex. C'était là une division purement administrative, sans aucune portée politique et destinée uniquement à servir d'intermédiaire entre les communes et l'État. Le comté américain, assez semblable, selon Tocqueville, à l'arrondissement de France, forme un corps dont les différentes parties n'ont point entre elles de lien nécessaire, et auquel ne se rattache ni affection, ni souvenir, ni communauté d'existence. Il devait pourvoir aux besoins également ressentis par toutes les communes qui le composaient; l'autorité fut placée entre les mains d'un certain nombre de magistrats : un lieutenant prenant rang après le gouverneur et le sergent-major de la colonie, un sergent-major, et plus tard une cour de justice. C'est ainsi que, de bonne heure, dans le principal état de la Nouvelle-Angleterre, la vie politique ou administrative se trouva concentrée dans trois foyers d'action que Tocqueville compare aux divers centres nerveux qui font mouvoir le corps humain : au premier degré se trouve la *commune*, plus haut le *comté*, enfin l'*État*.

## III. — POUVOIR JUDICIAIRE

Si le pouvoir législatif et administratif tendirent, dès le début de la colonisation, à se constituer à part, ce fut également le cas du pouvoir judiciaire, qui, comme les deux précédents, était d'abord soit dans les mains du conseil général, soit dans celles du gouverneur et de ses assesseurs. Ainsi en avait décidé la charte que les fondateurs du Massachusetts avaient apportée d'Angleterre, et le contrat que les Pèlerins avaient signé en vue du cap Cod. Mais l'expérience et les circonstances ne tardèrent pas à pousser les colons dans la voie du progrès. Quand les procès se multiplièrent, avec l'augmentation de la population, il fallut, pour mettre la justice à la portée des parties, établir des cours locales. Dès 1640, dans la colonie de Plymouth, deux hommes compétents, dirigés par un des assesseurs, eurent droit, dans chaque commune, de juger toute contestation jusqu'à concurrence de trois livres. Ce furent là les seuls tribunaux inférieurs de cette plantation pendant plusieurs années. Dans le Connecticut et à New-Haven, pendant longtemps le pouvoir judiciaire fut également entre les mains de semblables tribunaux communaux et du conseil administratif.

En ceci, comme en beaucoup d'autres choses, le Massachusetts donna l'exemple aux états voisins. Déjà, en 1636, il possédait des tribunaux inférieurs, composés de cinq juges dont l'un était pris parmi les magistrats résidant dans le district judiciaire, tandis que les quatre autres étaient choisis par le conseil général sur une liste dressée par les électeurs des communes formant le ressort. Ces tribunaux, qui tenaient une session tous les trois mois, décidaient toutes les affaires civiles dont les conséquences pécuniaires n'excédaient pas 10 livres ; ils connaissaient également de toutes les affaires criminelles qui n'entraînaient ni bannissement, ni perte d'un membre ou de la vie. En dessous de ces tribunaux de comté,

se trouvaient encore des cours communales (1638), afin d'éviter les frais de déplacement. Celles-ci, ne connaissant que de causes qui n'excédaient pas 20 schellings, n'étaient composées que d'un seul magistrat, quand il s'en trouvait un dans la commune, ou de trois francs tenanciers, nommés par le conseil général. En 1639 déjà, en vue des gens qui, n'étant que momentanément dans le pays, ne pouvaient attendre les sessions des tribunaux, on avait accordé au gouverneur ou à son lieutenant, assisté de deux assesseurs, le droit de fonctionner comme cour de justice. En 1642, l'organisation était complète. On avait la cour communale, le tribunal du comté, la cour des assesseurs, et enfin le conseil général qui, toujours investi de pouvoirs judiciaires, décidait en dernier ressort, comme le Parlement d'Angleterre. Il possédait également le droit de grâce. Les parties ne pouvaient en appeler ni au roi en son conseil, ni à aucune autre autorité dans la mère patrie. Sous ce rapport-là aussi, les puritains se montrèrent de bonne heure jaloux de leur indépendance. Thomas Knower fut mis aux fers pour avoir menacé le conseil, s'il était condamné par lui, d'en appeler en Angleterre. Cela se passait le 3 avril 1631, dans la première année de l'établissement.

Déjà en 1630, on avait nommé dans le Massachusetts quatre juges de paix, qui, dans les premières années, n'eurent pas de successeurs. Leurs fonctions paraissent avoir été remplies plus tard, soit par la cour communale, soit par les magistrats.

Le jury fut de bonne heure établi dans trois des colonies ; celle de New-Haven le repoussa parce qu'il n'en est pas fait mention dans l'Ancien Testament. A Plymouth, nous le trouvons déjà en fonction avant 1625. Les fondateurs du Massachusetts étaient à peine débarqués depuis quelques mois qu'ils établissaient déjà l'usage des deux jurys [1]. Il en fut de même,

1. En Amérique, on n'a pas seulement le jury au civil comme au criminel; il y a encore un grand jury qui décide de la mise en accusation du coupable, et un petit jury qui entend la cause et porte un verdict définitif.

dès le début, dans la colonie du Connecticut. Les formes judiciaires furent, dans les premiers temps, celles de l'Angleterre; seulement on ne se servait pas d'avocats; chacun plaidait sa cause ou confiait ce soin à un ami.

Pendant longtemps, les divers tribunaux n'eurent pour unique code que la Bible, ou leur propre discrétion quand elle ne se prononçait pas dans le cas à décider. La seule ordonnance qui régit la colonie de Plymouth dans les cinq premières années, remettait à douze jurés la décision de tous les procès civils et criminels. Ce n'est qu'en 1636 qu'on établit un corps de lois. On n'en appela ni à la législation juive, ni à celle de l'Angleterre. On se borna à réunir ces principes de jurisprudence qu'une expérience de seize ans avait fait reconnaître comme propres à assurer le bien-être de la petite communauté. Il fut déclaré qu'on ne saurait appliquer aucune loi qui n'aurait pas été faite ou reconnue par la majorité des colons ou de leurs représentants, légalement réunis. Huit crimes, trahison ou rébellion contre la personne du roi ou l'État d'Angleterre, ou les colonies, le meurtre volontaire, la sorcellerie, le crime des incendiaires (arson), l'adultère, le viol et les crimes contre nature entraînaient la peine de mort. Le châtiment à infliger pour d'autres cas était laissé à la discrétion des magistrats. Le grand et le petit jury furent maintenus au civil comme au criminel; on devait, autant que possible, s'en référer aux précédents consacrés dans la jurisprudence anglaise. Les communes furent chargées d'avoir des prisons et tout ce qui était nécessaire pour l'administration des châtiments corporels. Le transfert des propriétés dut se faire devant un magistrat, et il fut ordonné qu'il en tînt registre. Pour ce qui concernait les successions, on conserva les usages de l'Angleterre. Les hommes et les biens pouvaient être mis en réquisition dans l'intérêt public. Les prestations en nature étaient exigibles pour le service public qui était d'ailleurs rétribué. Tout individu gravement blessé au service de la colonie demeurait, sa vie durant, à la charge de l'État. Le mariage, même sans le consentement des parents, pouvait

être contracté avec l'autorisation du gouverneur ou de quelque assesseur à qui les parties étaient connues. Tout résidant devait avoir une certaine provision d'armes et de munitions. La vente au détail du vin, de l'eau-de-vie et de la bière (le prix de celle-ci était fixé), ne pouvait avoir lieu que dans des maisons autorisées qui demeuraient responsables de la sobriété des personnes qu'elles hébergeaient. Une récompense de quatre mesures de maïs fut accordée à quiconque tuerait un loup. Selon les circonstances, quand les besoins s'en firent sentir (1636-1644), les magistrats firent des lois nouvelles et des ordonnances de police. Mais elles devaient toujours, avant d'être exécutoires, avoir reçu la ratification des francs tenanciers réunis en conseil général. Une ordonnance proscrivit « le grand abus de prendre du tabac en public, dans les rues et sur les routes, aux yeux de tous, d'une façon incivile, ou bien lorsqu'on était dans les bois et aux champs; cela faisait négliger le travail et exposait le gouvernement à de graves reproches. » Celui qui faisait « des propositions de mariage à la fille ou à la domestique d'un homme, sans le consentement préalable des parents ou du maître, pouvait être puni de l'amende ou d'un châtiment corporel et même des deux, à la discrétion du tribunal et suivant la nature de l'offense. » Ceux qui vivaient sans travailler devaient rendre compte de leurs moyens de subsistance, faute de quoi le gouvernement pouvait en disposer suivant sa sagesse. Les blasphémateurs étaient punissables d'une amende de 12 pences, du carcan ou de la prison, selon le caractère du coupable.

Dans le Massachusetts, pendant les dix premières années, les principes d'équité développés dans la conscience et la raison des magistrats sous l'influence du christianisme furent l'unique règle. Les lois anglaises n'avaient pas été adoptées et il n'en avait pas encore été fait définitivement de nouvelles. De bonne heure cependant on demanda la rédaction d'un code. Les colons ne se sentaient pas en sûreté en face d'un si grand pouvoir laissé à la discrétion des magistrats. Mais ceux-ci, d'accord avec quelques-uns des anciens, estimaient qu'il ne

fallait pas se hâter. Insistant sur les circonstances particulières du peuple dans un pays entièrement nouveau, ils disaient qu'un code de lois arrêtées à l'avance ne pourrait convenir à leur position; qu'il fallait laisser les besoins se manifester et ne donner définitivement force de loi qu'aux principes qui auraient préalablement reçu la consécration de l'expérience et de la coutume. Une autre fait pesait aussi beaucoup dans la balance. Winthrop insistait sur l'idée qu'en rédigeant un code on dépasserait nécessairement les droits concédés dans la charte. Celle-ci prescrivait de ne pas faire des lois contraires à celles de l'Angleterre; or comment s'en dispenser dans des circonstances tellement nouvelles? Comment, par exemple, voter une loi défendant aux ministres de célébrer les mariages et remettant cette fonction aux seuls magistrats? Que si, au contraire, on établissait peu à peu de simples usages sans s'appuyer formellement sur des lois, on ne transgresserait pas la charte. Cette grande question fut débattue pendant près de dix ans. Mais tout se passa avec calme, et l'opposition, qui n'avait pour unique but que de gagner du temps, céda dès que le moment lui parut favorable. C'était en 1641. On avait déjà acquis de l'expérience, une certaine jurisprudence avait fini par s'établir; et puis la lutte entre le Parlement et Charles Ier permettait de moins redouter le déplaisir de la mère patrie. Après une session, qui dura trois semaines, le conseil général adopta à l'unanimité une centaine de lois fondamentales appelées le *Recueil des libertes, Body of Liberties.* Le premier paragraphe renfermait de précieuses garanties constitutionnelles. Il était dit que nulle atteinte ne pourrait être portée à la vie, à la liberté, ou à la propriété, sinon en vertu d'une loi expresse, établie par les autorités locales et suffisamment rendue publique. Ce n'était pas là seulement proclamer le principe tutélaire qui veut que tout ce qui n'est pas positivement défendu soit permis, c'était semer de bonne heure les germes féconds de l'indépendance américaine. La législation anglaise n'avait plus dans la colonie qu'une force négative, restrictive, on ne pouvait rien faire *contre* elle, mais le Massa-

chusetts se donnait le droit de faire des ordonnances répondant à ses besoins, et ce n'était qu'au nom de lois faites ou consenties par les autorités coloniales qu'une sentence pouvait être portée.

Après avoir ainsi proclamé les droits de l'homme, le nouveau code prescrit certaines règles générales pour les procédures; il définit les priviléges et les droits des francs tenanciers; il prend des précautions pour garantir la justice aux femmes, aux enfants et aux étrangers. Une loi spéciale enjoignait de bien traiter les animaux. Quant aux successions on adopta quelques principes anglais en les modifiant. Le fils aîné de parents mourant sans testament avait une double portion de tous les biens, à moins que le conseil général, sur l'allégation de bonnes raisons, n'en jugeât autrement. En général, les puritains firent de larges emprunts à la loi mosaïque, soit parce qu'ils la tenaient pour la meilleure et que leur point de vue religieux les amenait à la considérer comme obligatoire pour tous les temps et pour tous les lieux, soit aussi parce que l'adoption du code de Moïse impliquait la rejection de celui de l'Angleterre qui renfermait des dispositions contraires à l'établissement d'un gouvernement libre, objet de leurs plus chères espérances. A divers égards l'humanité ne perdit pas au change. Ainsi, tandis que la législation anglaise de l'époque appliquait la peine de mort dans plus de trente cas, le code du Massachusetts ne reconnaît que dix peines capitales. Et encore faut-il ajouter que ce n'est qu'avec une répugnance manifeste qu'ils admirent la peine de mort. Les mêmes scrupules s'étaient manifestés dans la colonie de Plymouth. En 1630 un certain John Billington ayant été convaincu de meurtre volontaire par la sentence d'un jury, les magistrats consultèrent leurs amis de Boston pour savoir s'ils avaient le droit d'appliquer la peine de mort. Leurs scrupules paraissent surtout être provenus de leur position à l'égard de la mère patrie. Les législateurs du Massachusetts semblent au contraire avoir eu des motifs puisés dans la nature même du châtiment, car chaque fois que la loi condamne à mort, elle en appelle à la

Bible : ce n'est que dans ce seul cas qu'on la cite. Et encore se gardent-ils d'adopter sur ce sujet le code mosaïque dans son entier. Ceux qui frappaient leurs parents ou violaient le sabbat n'encouraient pas la peine capitale. Celle-ci n'était appliquée que dans le cas d'idolâtrie, de sorcellerie, de blasphème, d'homicide volontaire, d'adultère, et de péché contre nature [1], de vol d'homme (man-stealing), de viol, de trahison contre la république et de faux témoignage, ayant pour but d'enlever la vie. Grâce aux emprunts faits à la loi mosaïque, les esclaves furent mis au bénéfice des prescriptions qui leur étaient favorables. « L'esclavage, le servage, la captivité involontaire sont proscrits, à moins qu'il ne s'agisse de prisonniers faits dans une guerre juste, ou d'étrangers se vendant eux-mêmes ou vendus par d'autres. Et ceux-ci seront au bénéfice de toutes les libertés chrétiennes et des usages que la loi d'Israël établit à leur sujet. » Un serviteur qui s'échappait de chez un maître qui le maltraitait devait être soutenu et protégé jusqu'à ce qu'on eût pu lui porter légalement secours. S'il avait été trop sévèrement puni il était libéré. Un domestique qui avait servi diligemment pendant sept ans ne pouvait-être renvoyé les mains vides.

Quand ce code eut été rédigé et adopté unanimement, pour ne rien faire avec précipitation dans une matière si importante, on décida de le soumettre à de nouveaux débats. Il fut lu à haute et intelligible voix, mûrement examiné dans toutes les séances du conseil général qui eurent lieu pendant trois ans. La dernière rédaction eut seule force de loi.

Le premier code du Connecticut ne s'occupe que des cas où la peine de mort est applicable. Adopté une année

1. Le pays fut dans la consternation quand on découvrit dans plusieurs rencontres des crimes de ce genre. Palfrey explique le fait par l'exaspération à laquelle avaient été poussées les passions brutales de quelques individus, ne partageant nullement les principes de la société d'ascètes, au milieu desquels ils se trouvaient vivre, II, 29. Ils se refusèrent à appliquer la peine de mort en cas de vol, malgré l'usage anglais, parce que la Bible n'y autorisait pas.

après (1642) celui du Massachusetts, il est, en grande partie, une reproduction du titre correspondant. Pendant de longues années la colonie de New-Haven se passa de toute loi écrite. Les juges devaient s'en tenir à l'application de tous les préceptes qui, dans la loi de Moise, ne se rapportaient pas exclusivement au pays de Canaan, ou n'étaient pas de leur nature typiques ou cérémoniels.

Par une rencontre bizarre, c'est sur le compte de cette colonie, qui fut la dernière à avoir des lois écrites, qu'on a mis un code ridicule connu sous le nom de *Blue laws*. Entre autres prescriptions « ce petit volume in-folio » renferme les suivantes : « Le dimanche, nul ne doit ni travailler, ni cuire ses vivres, ni faire des lits, ni balayer la maison, ni se couper les cheveux, ni se raser. Il est défendu à toute mère d'embrasser son enfant le dimanche ou le jour du jeûne. Le dimanche, personne ne doit courir ou se promener dans son jardin ou ailleurs si ce n'est d'un air très-révérencieux pour aller à l'église et en revenir. — Nul ne doit lire la liturgie anglicane, célébrer la Noël ou les fêtes des saints, faire des pâtés de Noël, danser, jouer aux cartes. — Les instruments de musique sont interdits, sauf le tambour, la trompette, et la harpe juive. — Tout homme doit avoir les cheveux coupés en rond. Quiconque dira un mensonge au préjudice de son prochain sera mis au carcan ou recevra quinze coups de verge.

» Quiconque portera des vêtements ornés de franges d'or ou d'argent coûtant plus de deux schellings l'aune comparaîtra devant le grand jury d'accusation, et les selectmen le condamneront à une amende de 300 livres.

» Nul ne doit faire la cour à une jeune fille, soit en personne, soit par lettre, sans avoir préalablement obtenu la permission des parents, sous peine d'une amende de 5 livres pour la première offense, 10 livres pour la seconde; à la troisième on était emprisonné aussi longtemps qu'il plaisait au tribunal. »

L'ouvrage anonyme qui publia ces lois pour la première fois, parut à Londres en 1781. L'auteur était un épiscopal, Samuel

Peters [1], que ses opinions royalistes avaient contraint de quitter l'Amérique. Quoique les ennemis du puritanisme n'aient pas entièrement perdu l'habitude de citer ce recueil, il est reconnu depuis longtemps que c'est une pure œuvre de dénigrement sans aucune valeur historique. De telles prescriptions n'existèrent jamais dans le code de New-Haven. Peut-être Palfrey, pour repousser les accusations, s'appuie-t-il trop sur la circonstance qu'il n'est fait mention d'aucun jugement porté d'après ces principes. Il est beaucoup plus dans le vrai lorsqu'il observe que, dans les premiers jours de la colonie, le grand pouvoir discrétionnaire laissé aux magistrats rappelle plutôt la discipline d'un chef de famille qu'une administration publique. S'il est parfaitement établi que les lois en question ne firent jamais partie d'un code, il est incontestable aussi que les principes sur lesquels elles reposent présidaient à l'administration des colonies. Si jamais on n'a porté des sentences en application de ces prétendues lois, à la rigueur on eût pu le faire; en tout cas il est bien d'autres règlements qui leur ressemblent à s'y tromper. Ainsi, si on ne fit pas des lois somptuaires à New-Haven parce que la colonie était trop riche, ni à Plymouth parce qu'elle était trop pauvre, il en fut autrement dans le Massachusetts. La session du conseil général de l'année 1639 fut particulièrement riche en mesures de ce genre. Il fut défendu de porter des manches courtes découvrant les bras;

1. Trumbull, le fidèle et consciencieux historien du Connecticut, dit de Peters, qui fut son contemporain, « que de tous les hommes qu'il avait connus, le docteur Peters était le dernier auquel on pût se fier pour ce qui était des faits... » La simple lecture de l'ouvrage suffit pour montrer quel cas il convient de faire de l'homme, ainsi qu'on en jugera par un seul trait. Il décrit une scène de la rivière, le Connecticut, « où l'eau se durcit sans geler, simplement par suite de la force avec laquelle elle est pressée entre deux rochers qui l'enserrent, c'est à tel point qu'on n'y peut faire pénétrer aucune vis en fer; là, le fer, le cuivre et le liége ont exactement le même poids. (General history, p. 127.) » Suit un dessin qui achève de donner une idée de la véracité de l'auteur... Malte-Brun, en rapportant cette merveille (dans sa *Géographie universelle*, liv. XIII), se borne à dire que ce fait doit être grossièrement exagéré.

d'un autre côté elles ne devaient pas avoir plus d'une demi-aune dans leur plus grande largeur. Il était également interdit de porter de la dentelle ou des points. On revint même sur certains sujets qui avaient déjà été réglés en 1634. Les hauts de-chausses de largeur immodérée avaient été condamnés, ainsi que les rubans, les nœuds d'épaule, les collerettes et les manchettes. Les ceintures d'or et d'argent, les chapeaux de castor avaient été prohibés comme un luxe coupable. Les dentelles et autres superfluités furent condamnées comme peu profitables et ne servant qu'à entretenir la vanité, à appauvrir les gens et à donner le mauvais exemple. Tous les vêtements de laine, de soie ou de fil, garnis de dentelles, devaient être confisqués. Toutefois ces mesures ne devaient pas avoir de force rétroactive. Il était permis de porter les costumes qu'on avait déjà, pourvu qu'ils ne fussent pas trop extravagants [1].

En présence de ces ordonnances, les historiens américains font observer qu'elles n'avaient rien d'extraordinaire pour l'époque. Palfrey rappelle que la reine Élisabeth avait placé aux portes de Londres des hommes graves chargés de corriger le costume des élégants de l'époque. Quand les puritains avaient fixé le prix des denrées et des journées de travail, ils s'étaient également bornés à suivre les errements économiques de leur temps. Il paraît même qu'ils s'aperçurent bientôt que ces lois n'étaient pas praticables et qu'ils y renoncèrent plus tôt que l'Angleterre.

Sur quelques points cependant, l'exagération puritaine est manifeste. Une loi du Massachusetts défend de porter des toasts sous peine de 12 deniers d'amende pour chaque offense. Mais les considérants indiquent bien qu'ils en voulaient surtout aux plaisirs de la table et aux désordres qui les accompagnaient trop souvent. Ils qualifient les toasts de cérémonie inutile, « offrant l'occasion d'abuser des biens qu'on a, et de tomber dans beaucoup d'autres péchés, comme l'ivrognerie, les querelles, les batteries, l'impureté, la perte du temps, etc.;

1. Ces lois sont citées par Palfrey lui-même, II, 32.

choses dont il faudrait se garder soigneusement en tout temps et en tout lieu et spécialement au sein d'églises et de républiques dans lesquelles on ne saurait tolérer le moindre mal connu de la part de gens qui ont solennellement promis de se laisser diriger dans toute leur conduite par les prescriptions de la Parole de Dieu. » On aperçoit ici le mobile des puritains. Ils ne participent pas seulement aux erreurs de l'époque, qui ne savait pas faire la part de la liberté individuelle suffisamment grande, ils ne se bornent pas à entrer dans la voie commune pour y déployer le zèle et la fermeté, l'esprit de conséquence que nous leur connaissons, ils légitiment encore, au nom de l'Évangile mal compris, ce que leurs contemporains ne font guère que par respect pour l'habitude et l'usage, tandis qu'ils y voient, eux, l'accomplissement d'un devoir sacré. Ce fait explique aussi pourquoi ils ont été si loin dans leur réaction contre les mœurs relâchées de l'époque. Tout tombe sous le coup de la loi, le sentiment comme l'acte, la convoitise comme l'adultère, le péché non moins que le délit. Clarke est condamné à payer 38 schellings à John Baker pour l'avoir trompé sur la qualité du drap qu'il lui a livré; on confisque l'eau-de-vie qui, vendue à des domestiques, occasionne des désordres; un individu est battu de verges pour être allé à la chasse le jour du dimanche; un autre, fortement soupçonné d'incontinence, est tenu de donner caution; John Dawe est fouetté d'importance pour avoir tenté la vertu d'une femme indienne. A Boston, une respectable matrone, coupable d'une intempérance de langage, fut bâillonnée, attachée à sa porte et donnée ainsi en spectacle pour lui apprendre à être plus réservée à l'avenir. Le magistrat avait le pouvoir de punir le commerce entre gens non mariés, de l'amende, du fouet ou du mariage. A New-Haven, une femme, coupable d'avoir cédé à son amant, fut condamnée au fouet d'abord, et ensuite à épouser son complice; une jeune fille, convaincue d'avoir prononcé certaines paroles légères et de s'être laissé prendre un baiser, fut condamnée à la réprimande et à l'amende L'immixtion de la loi dans des matières si délicates pouvait

aboutir quelquefois aux plus étranges résultats, comme on en jugera par un fait rapporté par Tocqueville, d'après Hutchinson. C'était en 1643. Une femme mariée avait eu des relations intimes avec un jeune homme; devenue veuve elle l'épouse. Plusieurs années après, le public étant enfin venu à soupçonner les rapports qui avaient jadis régné entre les époux, ceux-ci furent poursuivis criminellement; on les mit en prison, et ce n'est pas sans peine qu'ils échappèrent l'un et l'autre à la mort.

On voit que si le docteur Peters a attribué à New-Haven les usages d'autres colonies, s'il a surtout faussé la vérité historique en donnant les *Blues laws* comme ayant jadis fait partie d'un code écrit, il aurait pu avoir la main moins malheureuse et satisfaire sa haine contre les colonies sans que la vérité eût autant à en souffrir. Si les puritains sont innocents quant à la lettre, ils ne le sont pas quant à l'esprit : leur adversaire n'a guère fait que nous donner la caricature des mœurs puritaines, et s'il s'était tenu dans la stricte vérité, il n'aurait pas atteint son but, car ses contemporains, partageant sur ce point-là les erreurs des puritains, n'auraient pu aisément leur faire un crime d'être plus logiques et plus sévères. Enfin, pour apprécier équitablement la valeur de cette législation, il ne faut pas perdre de vue qu'elle était votée par l'assemblée générale du peuple, et appliquée par des magistrats soumis tous les ans à la réélection et exposés à la censure publique. Comme le dit fort bien Tocqueville, ces lois bizarres ou tyranniques n'étaient point imposées; elles étaient votées par le libre concours de tous les intéressés eux-mêmes; les mœurs étaient encore plus austères et plus puritaines que les lois. Sous peine de ne pas comprendre l'étrange physionomie de cette société naissante, il nous faut l'étudier sous une face nouvelle; tout alors s'expliquera; les plus grandes anomalies nous apparaîtront comme naturelles, une fois le point de départ admis.

Mais avant d'en venir là, il importe de signaler un autre trait fort caractéristique de cette civilisation.

Après la religion et l'ordre social, c'était l'instruction qui

occupait la première place dans le cœur des fondateurs de la Nouvelle-Angleterre. Ces trois choses n'étaient pas séparées dans leur esprit, car ils étaient pleinement convaincus que l'ordre social et le caractère religieux de leurs colonies ne pourraient se maintenir sans une culture intellectuelle correspondante. C'est ainsi, comme le remarque fort bien Tocqueville, qu'en Amérique l'éducation et la liberté sont filles de la morale et de la religion.

Les Pères pèlerins avaient à peine débarqué depuis trois ans sur les plages de Plymouth que le bruit courait à Londres qu'ils négligeaient d'enseigner le catéchisme et la lecture à leurs enfants. Ils purent déjà s'excuser en niant le fait et en ajoutant que s'ils n'avaient pas d'école publique, c'était faute de posséder une personne bien qualifiée pour la diriger. En 1635 il s'ouvrit un établissement privé, mais le gouvernement ne s'occupa lui-même de la chose que plus tard.

En ces matières, comme en plusieurs autres, l'impulsion décisive devait partir de Boston. Et la chose était bien naturelle. Le Massachusetts n'avait-il pas été colonisé par des hommes instruits, aisés pour la plupart, et occupant une belle position dans la société anglaise? Aussi, dès la cinquième année de sa fondation, Boston avait-il une école publique, encouragée par la sympathie générale. Les habitants décidèrent, par un vote, que le frère Philémon Pormont serait invité à devenir maître d'école pour l'instruction et l'éducation de leurs enfants. Outre le salaire qu'il recevait des parents, il eut le revenu d'un terrain de 30 acres. Dès l'année suivante (1635), il fut remplacé par un ministre, Daniel Maude, auquel on fit don d'un jardin. En outre, une somme de 50 livres sterling fut votée pour son salaire: et, cinq ans plus tard (1641), le revenu d'une île située dans le port de Boston fut affecté à l'entretien de l'école.

C'est vers cette époque que le gouvernement central s'occupa pour la première fois de la question. Les anciens des églises furent invités à faire des catéchismes pour instruire la jeunesse dans les principes fondamentaux de la religion. En

1642, l'assemblée générale passa une loi enjoignant aux autorités municipales de tenir la main à ce que chaque enfant, dans leur juridiction, fût instruit. On entend que la chose se fasse avec sérieux et d'une manière convenable, car les *selectmen* ne doivent pas souffrir qu'il y ait assez de barbarie dans une famille pour qu'on n'y enseigne pas aux enfants et aux apprentis à lire parfaitement la langue anglaise et à connaître les principales lois du pays. Toute négligence à cet égard entraînait une amende de 20 schellings, et les *selectmen*, avec l'autorisation d'un tribunal ou d'un magistrat, pouvaient faire donner une instruction aux enfants qui n'en recevaient pas une convenable de la part de leurs parents ou patrons. Dans le cas où les *selectmen* auraient négligé leur devoir, le grand jury avait mission de les blâmer publiquement. Le même acte enjoignait que les enfants qui ne pouvaient pas recevoir une instruction en vue des hauts emplois, apprissent un métier honnête, « qui leur profitât à eux-mêmes et à la république. » C'est ainsi que, de bonne heure, on s'attaqua à l'ignorance et à la paresse, comme à deux sources de barbarie.

Jusqu'ici l'instruction n'était encore qu'obligatoire, mais quelques villes prirent les devants et ouvrirent des écoles gratuites. Ce fut le cas de Boston, Roxbury et Dedlam. Cependant, comme elles n'entrèrent pas toutes dans cette voie, une ordonnance de 1647 rendit l'instruction primaire obligatoire et gratuite pour tout le Massachusetts. Le préambule de cette première loi sur la matière est trop caractéristique pour ne pas être rapporté. « Attendu, est-il dit, que Satan, l'ennemi du genre humain, a toujours cherché à empêcher les hommes de connaître les saintes Écritures, et qu'il importe que la science ne soit pas enterrée dans les tombeaux de nos pères, l'éducation des enfants étant un des premiers intérêts de l'Église et de l'État, nous ordonnons..... »

Il est prescrit à chaque commune, réunissant cinquante feux, d'établir un maître pour enseigner aux enfants la lecture et l'écriture; chaque commune de cent feux doit entretenir une école de grammaire, c'est-à-dire une école latine avec un

régent assez instruit pour mettre les jeunes gens à même d'entrer à l'université. Toute ville qui négligeait ses devoirs à cet égard était passible d'une amende annuelle de 5 livres sterling au bénéfice de l'école la plus voisine.

Les frais devaient être supportés par les parents des enfants, et, à leur défaut, par la commune, qui prélevait un impôt à cet effet sur tous les habitants. Du reste, l'organisation de tout ce qui concernait l'instruction fut laissée à la commune et à la province, sous la haute surveillance de l'État.

Ces mesures obtiennent une haute signification si on se rappelle les circonstances du pays qui eut le courage de les prendre. En 1647 la population du Massachusetts ne s'élevait guère qu'à 21,000 âmes. Les plantations, faibles et dispersées, étaient comme ensevelies dans un océan de forêts. Les ressources extérieures de la population n'étaient pas considérables ; ses demeures étaient des plus modestes ; la fortune de l'État, tant privée que publique, égalait à peine celle de bon nombre de citoyens d'aujourd'hui. Les colons n'avaient que leur énergie et leur courage pour résister aux attaques des sauvages, prêts, à tout moment, à fondre sur eux. C'est au milieu de ces privations et de ces dangers que prend naissance la belle idée d'une instruction générale et gratuite pour le peuple entier, et afin d'en assurer la réalisation, ces démocrates décident, au suffrage universel, de s'imposer des charges nouvelles qui réduiront leur pitance, déjà assez maigre. Deux grandes idées les animent : leur devoir envers Dieu et leur devoir envers la postérité ; en obéissant au premier ils forment l'Église ; pour s'acquitter du second, ils ouvrent partout des écoles. La religion et la science se donnant la main, inspirent à ces hardis pionniers de la civilisation américaine le courage et l'énergie nécessaires pour subvenir, par leurs travaux, aux nouveaux besoins qu'ils créent comme à plaisir. L'histoire ne cite pas d'exemple d'une pareille hardiesse ; et on eût pu trouver des arguments en grand nombre pour réfuter cette théorie, d'une éducation universelle au moyen d'écoles gratuites.

Mais ce n'était pas encore assez pour ces esprits entreprenants. L'instruction secondaire devait se développer parallèlement avec l'instruction primaire. Déjà en 1636 la somme de 400 dollars avait été affectée à la création d'un collége à New-Town. Un des hommes les plus distingués de la colonie, Harvard, lui ayant légué, en 1638, la somme de 800 livres sterling, l'établissement prit son nom et la ville fut appelée Cambridge. En 1645 chaque famille de la colonie s'engagea à fournir annuellement une mesure de maïs ou un schelling pour le soutien du collége. Les parents s'acquittaient souvent en nature envers l'établissement. Ainsi pendant des années le gouverneur Dudley paya une grande partie des dépenses de son fils avec du maïs[1].

Un trait non moins caractéristique, c'est que la présidence de l'établissement fut confiée, pendant les quatorze premières années, à Henry Dunster, quoiqu'il fût bien connu comme inclinant au baptisme. Il est vrai qu'il possédait des talents hors ligne qui le rendaient indispensable. Sa position ne devint intenable que lorsque la controverse éclata avec les baptistes du Rhode Island.

Tout montre que Harvard répondait à de vrais besoins. Déjà en 1656, quatre-vingt-dix-huit jeunes gens y avaient reçu l'instruction de maîtres qui avaient été l'ornement d'établissements de ce genre en Angleterre. Dès l'année 1639, le collége eut une presse due à la générosité de quelques citoyens. Les premiers écrits qu'on imprima furent le *Serment de l'homme libre*, un almanach à l'usage de la Nouvelle-Angleterre, et une nouvelle traduction des psaumes de David en vers. Rien

1. Un ancien livre de comptes, récemment publié, donne à ce sujet les détails les plus curieux. Peu d'élèves s'acquittaient en espèces sonnantes; celui-ci apportait un mouton, celui-là quelques livres de beurre, un troisième des légumes ou du maïs, un quatrième quelques mètres de satin ou d'autres étoffes. — Ces faits sont importants en ce qu'ils suffiraient à eux seuls pour établir le grand cas qu'on faisait de l'instruction, dans des circonstances qui semblaient permettre de songer à des intérêts plus pressants. Palfrey, II, 399.

ne montre mieux le cas que les colons faisaient de l'instruction que l'importance et la valeur de leurs bibliothèques. L'ancien Brewster laissa 275 livres substantiels, Harvard, 320; la bibliothèque de Hooker fut estimée à 300, celle de Davenport à 227 et celle de Stone à 127 livres sterling.

Dans quelques circonstances particulières, quand le zèle pour l'instruction parut aller en diminuant, on eut soin de le réveiller au nom de la religion. Le synode de 1679 présente l'éducation comme un remède aux maux de l'État et appuie son opinion sur des déclarations de la sainte Écriture. « L'intérêt pour la religion et pour les belles-lettres, dit-il, ont l'habitude de marcher ensemble. Il est question dans la Bible de maîtres et d'élèves, d'écoles et de colléges. Samuel (le grand réformateur) n'était-il pas le président du collége de Najoth et un des premiers fondateurs d'établissements de ce genre? Élie et Élisée ne réformèrent-ils pas les écoles de prophètes établies en Israël? »

L'instruction tenant de si près à la religion, qui était l'affaire principale des puritains, on comprend sans peine que les autres colonies durent se hâter de marcher, suivant leurs moyens, dans la voie ouverte par le Massachusetts. A New-Haven les mesures à prendre pour l'éducation des enfants furent un des premiers objets sur lesquels se porta l'attention publique. Une école gratuite fut ouverte en 1642 ; Davenport et les magistrats furent chargés de l'organiser et d'indiquer la somme annuelle que le trésor public devrait fournir pour son entretien. Les villes voisines suivirent la même impulsion; elles se chargeaient de payer les frais d'écolage des pauvres et de combler les déficits. La ville de New-Haven n'était pas encore fondée depuis dix ans qu'elle offrait 300 livres sterling en vue de l'établissement d'un collége ; Milford s'engagea de son côté à donner 100 livres. C'était pourtant trop se hâter. On jugea qu'il serait plus sage, dans ce moment, de faire de son mieux pour concourir à la prospérité du collége déjà établi dans le Massachusetts. Le gouverneur avait soin d'appeler souvent l'attention des colons sur ce sujet, leur disant qu'ils ne devaient

pas négliger d'envoyer leurs contributions annuelles de maïs. En 1657 plusieurs villes, suivant l'exemple de New-Haven et de Milford, avaient déjà ouvert des écoles gratuites. Mais le gouvernement général intervenant, ordonna qu'il serait immédiatement établi des écoles dans chaque ville. Un tiers des dépenses était à la charge de la commune, vu que la bonne éducation des enfants était une affaire d'intérêt public.

Le Connecticut ne reste pas en arrière. Déjà en 1650 il adoptait le système d'éducation établi dans le Massachusetts. Une loi de 1677 condamnait à une amende de 5 livres toute ville qui négligeait d'avoir une école ouverte au delà de trois mois par an. Celles qui n'avaient pas une école de grammaire, devaient payer une amende de 10 livres. Quand les villes n'avaient pas affecté le revenu de certaines terres au soutien de ces établissements il y était pourvu par des contributions volontaires et au besoin par des taxes.

---

# CHAPITRE IX

## INSTITUTIONS RELIGIEUSES, THÉOCRATIE EXTÉRIEURE ET OBLIGATOIRE.

### I. — L'ÉGLISE PURITAINE.

Après avoir fait connaître les institutions de la Nouvelle-Angleterre, toutes inspirées par l'amour de la liberté et de l'indépendance, il reste à signaler un autre côté important de cette société, savoir le ressort énergique qui donnait aux puritains la force d'accomplir toutes ces choses. Tocqueville l'a fort bien entrevu lorsqu'il a écrit ces paroles caractéristiques dont toute cette histoire établit la parfaite exactitude. « La civilisation anglo-américaine est le produit (et ce point de départ doit sans cesse être présent à la pensée) de deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait la guerre, mais qu'on est parvenu, en Amérique, à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement. Je veux parler de *l'esprit de religion* et de *l'esprit de liberté.* »

Le caractère religieux des puritains est déjà suffisamment connu. Ce qui fit leur force, dès le début, c'est une admirable unité d'esprit et de tendances qui ne put être entamée par les divers assauts d'un individualisme excessif et inexpéri-

menté. Ayant tous leur commune raison d'être dans l'opposition qu'ils faisaient à l'anglicanisme, ils ne différaient entre eux que par quelques légères nuances, suivant qu'ils apportaient plus ou moins de zèle, d'abnégation ou de logique à repousser cette conformité aux cérémonies extérieures du culte qu'on essaya vainement de leur faire accepter. Et encore toutes ces différences devaient-elles disparaître, comme par enchantement, dès qu'ils mettraient le pied sur le sol de l'Amérique, pure de toute tradition. Du moment où il n'y avait plus d'Église anglicane intolérante, les distinctions entre non-conformistes et indépendants, dissidents modérés ou extrêmes, perdaient toute raison d'être; ils redevenaient ce qu'ils avaient toujours été, des puritains; l'absence d'une Église nationale allait, pour quelque temps, mettre un terme aux divisions dans leur propre camp.

C'est ce qui parut clairement à l'arrivée des fondateurs de l'état du Massachusetts. S'ils n'avaient pas quitté plus tôt la mère patrie, c'est que leur opposition contre l'Église anglicane n'allait pas aussi loin que celle de leurs frères de Plymouth qui les avaient devancés dans l'exil. Aujourd'hui cette différence a tellement bien disparu que, comme nous allons le voir, les derniers sont devenus les premiers : l'idée puritaine se réalisera à Boston avec plus de rigueur et de conséquence qu'à Plymouth même. Au moment de quitter l'Angleterre, Winthrop et Dudley avaient reçu pour instruction de prendre conseil de leurs amis de Plymouth et de se garder de rien faire qui pût les blesser. L'année d'avant, les fondateurs de Salem étaient également partis en déclarant que la propagation de l'Évangile était le but principal qu'ils avaient en vue en fondant cette plantation. Aussi, animés à l'égard des Pèlerins du même esprit de déférence que Winthrop et Dudley, ils n'avaient pas voulu procéder à leur organisation ecclésiastique avant l'arrivée d'une nombreuse députation des frères de Plymouth, le gouverneur en tête, qui vinrent leur tendre la main d'association et leur souhaiter la bienvenue.

Grâce à cet accord, la vie religieuse de la Nouvelle-Angle-

terre prit, dès le commencement, une certaine uniformité qu'elle a conservée jusqu'à aujourd'hui. Trois traits importants la caractérisent : l'*individualisme biblique* se donne pour la première fois libre carrière dans le sein du protestantisme ; malheureusement il est *le produit d'une réaction violente*, et *il n'a pas atteint le degré de spiritualité auquel il aspire*. De là les ombres et les contrastes dans ce curieux tableau où les couleurs sont d'ailleurs bien loin d'être fondues dans un tout parfaitement harmonique.

On sait déjà que la théorie puritaine n'admet pas l'idée d'une grande Église chrétienne embrassant la chrétienté entière, comme le veut Rome, ou tous les protestants d'un pays, comme le veulent Luther et Calvin. Chaque petite église locale, chaque congrégation, forme, à elle seule, un tout complet, entièrement au bénéfice de toutes les promesses et grâces accordées à l'Église, sans entretenir d'ailleurs aucun rapport hiérarchique ou officiel avec des communautés du même genre. Le troupeau puritain est une petite démocratie religieuse, qui naît spontanément du consentement libre de ceux qui veulent en faire partie. A mesure que les émigrants débarquent sur les divers points de la Nouvelle-Angleterre, ils débutent tous de la même manière ; ils s'unissent en société religieuse par un acte solennel, fait en présence de Dieu et en présence l'un de l'autre ; c'est là ce qu'ils appellent le *Church covenant*, l'engagement libre par lequel ils constituent l'Église. Tous ceux qui en font partie possèdent identiquement les mêmes droits et sont tenus de remplir les mêmes devoirs. Seuls ils participent à la sainte Cène et peuvent faire baptiser leurs enfants.

Mais si la théocratie puritaine repose sur la base d'une démocratie essentiellement indépendante et égalitaire, ce n'est là que sa forme ; quant au fond, elle est éminemment religieuse. Tout le monde n'en fait pas indistinctement partie ; un acte d'adhésion implicite ou explicite ne suffit pas : il y a certaines conditions à remplir, des garanties à offrir. Chose aussi nouvelle que remarquable, les puritains ne demandaient pas

ces garanties à l'acceptation de certains principes dogmatiques. Hommes essentiellement pratiques, trop rapprochés encore du mouvement créateur du XVIe siècle pour avoir subi à cet égard les atteintes du dogmatisme, ils semblent avoir senti que le christianisme étant avant tout une vie nouvelle, c'est sur le terrain seul de la vie et de la morale que doit se tracer la ligne de démarcation entre ceux qui appartiennent à l'Église et ceux qui sont encore en dehors. Aussi, contrairement aux précédents consacrés par toutes les églises protestantes, ils ne se réunissent pas autour d'un symbole dogmatique, rédigé par des docteurs; la Bible, seule règle en toute matière, est demeurée jusqu'à aujourd'hui l'unique confession de foi qui leur sert de point de ralliement. Mais la soumission intellectuelle et extérieure à l'autorité de la sainte Écriture ne suffit pas pour constituer une église. Celle-ci est principalement une société pour la satisfaction des besoins religieux; elle implique une communauté de vie, la mise en commun de certains sentiments et de certaines espérances. Aussi est-ce rangés autour de leur Bible, en se racontant les grâces que le Seigneur leur a faites, que les puritains se tendent la main d'association et constituent leur Église. Il ne suffit pas d'admettre théoriquement pour vrais les principes que renferme le saint volume, il faut encore en avoir fait l'expérience; il est indispensable de posséder une religion pratique, un christianisme individuel. Ce n'est pas à la lecture d'une confession de foi plus ou moins longue, mais au récit des expériences personnelles de ceux qui vont la composer que naît l'Église puritaine. Et ce mode de réception, spontanément adopté par les fondateurs de la congrégation, est aussi celui qui fera règle pour son recrutement successif. Il ne suffira pas d'être né de parents déjà membres de l'Église pour qu'on en fasse de droit partie à la suite de quelques observances; au recrutement héréditaire, cérémoniel et traditionnel est substituée l'adhésion libre et spontanée de l'adulte, agissant en connaissance de cause. Ce n'est que quand on a connu la vie chrétienne, lorsqu'on se croit en possession d'un christianisme personnel, qu'on vient racon-

ter ses *expériences* devant la congrégation, heureuse de voir le nombre de ses membres s'augmenter et de pouvoir se réjouir avec les anges du ciel de ce que de nouveaux pécheurs passent de la mort à la vie. Dans les commencements, aux jours du premier amour et de l'inexpérience, les femmes, les jeunes filles, qui ne jouissaient pas d'ailleurs des droits actifs, n'étaient pas dispensées de l'obligation de faire cette profession personnelle et publique en présence des frères réunis. Mais bientôt, prenant en considération la faiblesse de la voix et la timidité de bien des gens, on se contenta, même pour les hommes, d'une profession écrite qui était lue devant l'assemblée. Ceux-là seulement qui faisaient cette profession étaient membres de l'Église : la sainte Cène n'était que pour eux ; afin qu'un enfant pût être présenté au baptême il fallait que le père ou la mère appartînt au troupeau des fidèles. Quant à ceux qui ne pouvaient se rendre le témoignage de posséder une piété personnelle et d'avoir fait l'expérience de la vérité de l'Évangile, ils se tenaient en dehors et formaient ce qu'on appela de bonne heure la société. Assistant au culte, contribuant à ses frais, placés sous les soins du pasteur comme les autres, ces candidats à l'Église participaient même dans une certaine mesure à son administration [1].

Mais tous les droits spirituels sont réservés aux seuls membres, source unique de tous les pouvoirs [2], bien entendu con-

1. Les membres de la société pouvaient faire partie des comités gérant exclusivement les intérêts matériels; ils prenaient également part à l'élection du pasteur. Au bout de quelque temps, voyant que cette pratique pouvait avoir de fâcheuses conséquences, il fut décidé (1693), dans le Massachusetts, que les membres de l'Église et les membres de la société se réuniraient pour confirmer l'élection d'un pasteur présenté exclusivement par les premiers. Pour le cas où on ne s'entendrait pas, la décision serait remise à un comité de ministres. (*Elliott*, I, 400.)

2. Toutes les décisions se prenaient à la majorité. On votait, soit à main levée, soit en invitant chacun à faire connaître son opinion, ou même par un assentiment général, quand quelqu'un avait déjà pris la parole. Mais on ne prenait jamais un vote négatif au moyen d'une contre-épreuve. (*Elliott*, I, 126.)

formément à leur charte, la sainte Écriture. Lorsqu'ils ont constitué l'Église par leur adhésion libre et personnelle, ils procèdent à son organisation qui est des plus simples. Il y a trois ordres de fonctionnaires : ceux qui enseignent, ceux qui administrent[1], ceux qui sont particulièrement chargés de la distribution des aumônes. Les deux premiers sont compris sous le terme général d'*anciens*, les seconds, sous celui de diacres. Parmi les anciens enseignant on distinguait encore entre le pasteur proprement dit et le docteur. Tandis que le premier était spécialement chargé de prêcher publiquement et d'administrer les sacrements, le second s'occupait de l'enseignement doctrinal et de l'exposition des Écritures. L'ancien chargé du gouvernement s'occupait, de concert avec le docteur, de tout ce qui concernait la discipline. Cette organisation primitive ne se maintint pas longtemps dans toute sa rigueur. L'usage des anciens gouvernant ne paraît pas avoir été universel ; la distinction entre le pasteur et le docteur ne tarda pas à s'effacer : de bonne heure on en vint à ne plus avoir qu'un pasteur par congrégation[2] ; ce n'est que dans des exceptions très-rares que les diacres étaient secondés par des diaconesses .

Tous ces fonctionnaires, au moment de leur entrée en charge, étaient solennellement consacrés par l'imposition des mains des fidèles. Cet acte, bien loin de conférer des dons ou des grâces spéciales ou un caractère indélébile, n'était qu'une simple cérémonie d'investiture, une pure installation. Il paraît que quand on constitua les premières églises de la baie du Massachusetts il y eut quelque désaccord sur ce point. Il fut question d'abandonner la cérémonie de l'imposition des mains ; on

1. *Ruling elders* et *teaching elders*. — Il pouvait quelquefois y en avoir plusieurs dans la même Église.

2. Il fut convenu (1635) que trois serait un nombre trop peu élevé pour constituer une église, mais que sept suffiraient. En tous cas, elle ne devait pas contenir plus de membres qu'il ne pouvait s'en réunir dans un même local ; dès que la place manquait, il fallait essaimer. (*Elliott*, I, 401.)

ne la conserva qu'après que tous eurent protesté que ce n'était uniquement que comme signe d'élection et de confirmation. Aussi non-seulement on imposait les mains aux ministres, qui avaient déjà été consacrés dans le sein de l'Église anglicane[1], mais on réitérait la cérémonie pour chaque pasteur toutes les fois qu'il changeait de paroisse. Le besoin d'extirper jusqu'aux dernières racines de la prêtrise avait poussé les puritains jusqu'aux extrêmes limites de la réaction. D'abord ils n'avaient pas de ministres, nul n'était revêtu d'un caractère ecclésiastique avant d'avoir été choisi par un troupeau particulier. Ensuite, afin qu'il fût bien entendu que le pasteur était un simple fonctionnaire ne se distinguant pas du reste des fidèles et n'étant rien sans son troupeau, il était entendu qu'il demeurait un simple laïque pour le monde entier : ainsi il n'avait pas le droit de remplir aucune fonction ecclésiastique, en dehors de la congrégation spéciale qui lui avait délégué ses pouvoirs pour les exercer exclusivement dans son sein.

Les anciens enseignant paraissent avoir été les seuls salariés. Généralement on pourvoyait aux besoins financiers par des contributions volontaires ; ce n'est que plus tard, à Boston

1. Un des ministres des environs de Boston Phillips, qui avait déjà été consacré dans l'Église épiscopale, en Angleterre, se refusa à exercer des fonctions ecclésiastiques si on ne procédait pas, à son occasion, à une nouvelle cérémonie. Cet usage de ne tenir nul compte de la consécration épiscopale paraît avoir été, sinon universel, du moins très-général dans les premiers temps. (*Elliott*, I, 402.) Il était d'accord avec la doctrine congrégationaliste, qui fait procéder toute autorité du peuple.

Le fait du ministre Phillipps est d'autant plus intéressant qu'il avait, avant d'émigrer, signé une requête dans laquelle on a voulu voir une preuve d'adhésion des fondateurs du Massachusetts aux principes anglicans.

Du reste, avant de quitter l'Angleterre, sous la présidence de leur grand protecteur, White de Rochester, une autre compagnie d'émigrants s'était choisi ses pasteurs d'après le mode congrégationaliste.

On voit donc ce qu'il faut penser de l'assertion de Cotton Mather, qui veut que les fondateurs de Boston aient été moins séparatistes que ceux de Plymouth. (*Palfrey*, I, 316, note.)

après plus d'un siècle, qu'on recourut à la taxe, dans les cas où le premier mode fut trouvé insuffisant [1]. La plupart des ministres puritains de la Nouvelle-Angleterre, tous ceux du moins de la première génération, avaient fait de fortes études ; en 1642, sur quatre-vingts, quarante avaient étudié dans les diverses universités anglaises. L'opinion générale paraît avoir été en faveur d'un ministère instruit et cultivé, à en juger par une ordonnance de 1653 qui défendit à une église de Boston de choisir pour ancien un homme, d'ailleurs respectable et intelligent, mais n'ayant pas reçu d'éducation classique.

Au nombre des engagements qu'on prenait en signant le *covenant* était celui de s'exhorter à marcher ensemble dans « les voies de l'Éternel. » De là la repréhension fraternelle et la discipline des mœurs qui jouent un rôle capital dans l'Église puritaine. Lorsque tous les moyens avaient été reconnus inutiles, le corps, pour échapper à la contagion, répudiait le membre malade ; l'excommunication, ressource suprême, entraînait les plus graves conséquences. L'excommunié était regardé comme un païen et un publicain, ce qui, dans le langage des puritains, n'était pas peu dire. Toutefois, de bonne heure, on tendit à se départir d'un trop grand rigorisme. On déclara, dans plusieurs rencontres, à Boston, que les enfants d'un excommunié pouvaient prendre leurs repas avec lui ; un magistrat excommunié pouvait également continuer ses fonctions quoique, à la rigueur, il eût mieux valu en choisir un autre. Les retranchés pouvaient assister au culte, mais de manière à ne pas y occuper une position qui pût attirer l'attention et donner du scandale. A New-Haven, au contraire, l'excommunié devait se tenir dehors, à la porte de l'église, exposé à la neige, à la pluie et au froid.

1. Cet expédient, auquel on ne recourut que forcé par la nécessité et pour quelque temps, souleva toujours des scrupules. Dans un sermon, prêché en 1639, Cotton voit un signe de décadence des églises dans le fait que les magistrats sont obligés de soutenir le ministère, même partiellement. Il établit, d'après les Écritures, qu'on ne doit recourir qu'à des contributions volontaires hebdomadaires. (*Elliott*, I, 399).

Le culte en commun occupait une très-grande place dans la piété puritaine. C'est ici que se montre, dans toute sa crudité, l'esprit de réaction contre les cérémonies de Rome et de l'anglicanisme. Le souvenir de la lutte était encore trop vif dans l'esprit des émigrés, le triomphe de leur cause était encore trop incertain en Angleterre, pour qu'ils pussent se dégager de préoccupations et de défiances excessives. Dans son antagonisme contre le formalisme épiscopal, le spiritualisme puritain n'était pas déjà arrivé à sentir que, en définitive, l'esprit domine toutes les formes, précisément parce qu'il ne s'asservit à aucune et qu'il sait user de toutes comme n'en usant point. Faute de posséder la conscience joyeuse d'une supériorité pleine et entière il finissait par s'asservir dans une certaine mesure à ces formes, par le fait même qu'il ne se sentait pas suffisamment libre pour ne pas avoir à s'en préoccuper. Aussi l'austérité, la simplicité protestante, pour tout ce qui concerne le culte, atteignent-elles les dernières limites du possible. C'est dans une modeste *meeting-house*, maison de réunion, formée de planches disjointes, que les fidèles viennent s'asseoir deux fois par dimanche et une fois par semaine, sur des arbres à peine équarris, pour célébrer le culte en esprit et en vérité. Les femmes occupent un des côtés de la salle, les hommes l'autre, les enfants ont une place réservée, sous la direction d'un surveillant. Immédiatement au-dessous de la chaire siègent les anciens, les diacres, tous la face tournée vers la congrégation[1]. Dans le corps de l'édifice une place permanente est assignée à chaque fidèle par un comité organisateur qui a tenu compte, dans la distribution des bans, de la dignité de ceux qui devaient les occuper. Après le chant des psaumes et les prières, toujours improvisées, les puritains écoutent dans le recueillement un sermon que, durant le premier siècle, on se permettait rarement de lire. Une clepsydre,

1. Ce détail n'est nullement accidentel. Il faut y voir une protestation contre l'usage des prêtres romains, anglicans et luthériens qui, dans certains moments du culte, tournent le dos au peuple et regardent vers l'autel.

déposée sur la chaire, avertissait qu'il ne devait pas se prolonger plus d'une heure. Au début ils s'abstenaient généralement de toute lecture de l'Écriture-Sainte non accompagnée de quelques explications; dans leur opposition au formalisme épiscopal, ils qualifiaient cette pratique de *dumb reading*, lecture de muets. La Sainte-Cène ayant cessé d'être un mystère pour redevenir une communion et une commémoration, ils la prenaient, non pas à genoux dans l'attitude de l'adoration, comme les épiscopaux, mais assis, conformément à l'institution. Un jour au bruit que font les vents qui frappent les faibles parois du *meeting-house* vient s'en ajouter un autre inaccoutumé. Le froid est tellement intense que, pendant que les anciens, en souvenir de la mort du Maître, qui quoique invisible siège au milieu d'eux, distribuent le pain rompu, il fait un bruit étrange dans les plats en passant d'un banc à l'autre : il s'était gelé. Mais le feu intérieur et le zèle du premier amour sont là pour suppléer à tout. N'ont-ils pas enfin un culte selon leur cœur? L'esprit ne l'emporte-t-il pas sur la forme? L'officialité et la routine n'ont-elles pas cédé le pas à la spontanéité individuelle? La vie ne saurait donc faire défaut, car nul ne remplit un rôle ou une fonction : c'est de l'abondance du cœur que chacun parle. Aussi, lorsque le prédicateur a terminé, voit-on se lever des frères qui proposent le chant d'un cantique, ajoutent une remarque à ce qu'on vient d'entendre, ou adressent une exhortation à l'assemblée. C'était là l'exercice, entièrement libre, du don de prophétie. En même temps qu'il rappelait qu'il n'y a aucune distinction fondamentale entre le pasteur et les laïques, il offrait à ceux-ci l'occasion de contribuer pour leur part à l'édification commune. Grâce à l'élément spirituel qui débordait, les puritains croyaient devoir se passer et du secours des orgues et de celui d'un chant par trop soigné, au point de sentir l'artifice; les cloches mêmes, par suite des superstitions dont elles avaient été l'occasion en Europe, ne trouvèrent pas grâce devant eux : c'est au bruit des tambours qu'ils se réunissaient, deux fois tous les dimanches, dans leur *meeting-house*. Ce jour, qu'ils préféraient appeler le sabbat,

était le seul mis à part comme étant d'institution divine. On s'y préparait dès le samedi à trois heures de l'après-midi, et on le sanctifiait par le culte privé et public et en s'abstenant rigoureusement de tout plaisir et de tout travail. Le jeudi matin les fidèles se réunissaient de nouveau pour entendre une exposition (*a lecture*) sur quelque portion de l'Écriture. Quant aux fêtes consacrées par l'Église, la Noël, le Vendredi-Saint, Pâques, etc.; elles étaient bannies comme institutions purement humaines, dont le tort avait été de faire oublier l'observation du sabbat, seul d'origine divine. Bientôt cependant l'usage s'établit dans les colonies de célébrer un jour d'humiliation au moment des semailles (*Fast-day*), et un jour d'action de grâces (*Fanksgiving*) après qu'on avait rentré toutes les récoltes de l'année. Quand des circonstances spéciales y appelaient, des fêtes de ce genre étaient spontanément célébrées soit par une église particulière, soit par une colonie, ou par le pays tout entier.

Là ne s'arrêta pas la réaction des puritains en faveur de l'élément divin, qu'ils se croyaient appelés à faire triompher contre toute influence humaine, faute d'être arrivés encore à ce degré de spiritualité qui, au lieu d'établir un divorce impossible, aspire à sanctifier entièrement l'un par l'autre. Leur idéal religieux était tellement relevé qu'ils éprouvaient des scrupules à donner le titre de *Saint* aux apôtres et aux évangélistes ; dans leur besoin de renoncer à tout élément du paganisme, ils avaient simplement numéroté les jours de la semaine et les mois de l'année [1]. Leur opposition radicale à toute prétention cléricale leur fit trouver de bonne heure un des principes fondamentaux de la société moderne. Devançant l'Europe, en ce point comme en beaucoup d'autres, les puritains firent du mariage un acte civil que le magistrat seul pouvait célébrer [2]. Ils eurent la main moins heureuse en ce qui tou-

1. Cet usage n'est jamais devenu très-général que chez les quakers.

2. Aujourd'hui les mariages sont indifféremment célébrés par un ministre ou par un fonctionnaire public, au choix des parties; dans

che aux sépultures. La modeste maison de réunion, meeting-house, ayant cessé d'être un sanctuaire ils n'ont plus à déposer les morts sous les dalles ; aucune terre particulièrement sainte n'est réservée aux trépassés ; tandis que le catholicisme et l'anglicanisme ouvrent largement la porte du ciel à quiconque est mort dans leur giron et déposé en terre avec toutes les cérémonies traditionnelles, les puritains, en spiritualistes incorruptibles, priveront le sentiment chrétien de ses droits les plus légitimes, plutôt que de risquer de tomber dans de pareils excès. Quand un frère quitte cette vallée de larmes, pour entrer triomphant dans sa véritable patrie, tout le voisinage l'accompagne dans un modeste enclos, situé le long du chemin ; le pasteur est ordinairement présent, mais il ne fait aucun sermon, il ne lit rien, il ne prononce pas une seule parole. Alors que les pompeuses oraisons funèbres retentissent en Europe sous les voûtes des antiques cathédrales, pendant le cours de ce XVII^e siècle, qui entend faire l'éloge de tant de saints apocryphes, les vrais héros chrétiens sont simplement déposés dans la terre au seul bruit des soupirs contenus, des sanglots des amis qui vont poursuivre leurs rudes travaux. D'un côté c'est un vieux monde qui disparaît de la scène en se drapant et en observant jusqu'au bout l'étiquette ; de l'autre c'est une société nouvelle qui naissant pleine de confiance dans l'esprit qui l'anime, croit devoir tenir peu de compte des formes.

les deux cas, ils ont une valeur légale. Ce n'est qu'en 1692 que le Conseil général du Massachusetts porta une loi permettant aux ministres de marier. (*Elliott*, I, 407.)

## II. — L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

Telle étant l'Église puritaine, il resterait maintenant à caractériser ses rapports avec l'État ; mais ce problème ne se pose pas encore. Là où il n'y a qu'un seul terme il ne saurait y avoir de rapports ; en faisant connaître l'Église nous avons, du même coup, fait connaître l'État ; les deux communautés n'en font qu'une ; les congrégations puritaines de la Nouvelle-Angleterre ne sont que les divers compartiments d'une Église-État. Nous touchons ici à la clef de voûte de tout l'édifice.

Les puritains sont avant tout des théocrates : ce qu'ils se proposent, l'idée dominante à laquelle ils sacrifient tout, c'est l'établissement d'une théocratie, c'est-à-dire d'une société dont Dieu soit à tous égards le seul chef, l'unique et suprême monarque. Seulement Dieu ne gouverne pas d'une manière directe ; on a beau vouloir se ranger sous son administration et désirer obéir à ses préceptes, il ne se promène pas au milieu des hommes ; il ne fait plus entendre sa voix, il a cessé d'envoyer des prophètes avec mission de révéler sa volonté dans chaque cas spécial. Pour si complet et absolu que soit ce gouvernement de Dieu, les puritains sentent fort bien qu'il ne peut-être direct : cette théocratie doit être nécessairement médiate, déléguée. Mais qui sera chargé de gouverner au nom de Dieu et de le représenter ? C'est toujours là le problème délicat. Les puritains trouvent moyen de le résoudre d'une manière tout à fait originale, qui donne une physionomie très-particulière à leur théocratie, de sorte qu'elle se concilie à merveille avec toutes les aspirations de la société moderne. En reprenant l'antique idée du judaïsme, ils sont loin de le faire comme tout le monde : ils ont leur manière fort originale d'être théocrates.

Peut-être s'ils étaient restés en Europe auraient-ils conservé les erreurs régnantes sur ce point délicat. Nous savons déjà qu'en quittant la Hollande les pèlerins reconnaissaient encore la suprématie du roi d'Angleterre dans les matières religieuses comme dans toutes les autres. Mais dès qu'ils furent établis sur le libre sol de l'Amérique, cette doctrine se trouva sans objet. Il ne pouvait être question de se soumettre, dans le domaine ecclésiastique, à un gouvernement situé à une si grande distance alors que journellement on était obligé de se passer de son concours, même pour l'administration de la justice et pour bien d'autres points qui étaient directement de son ressort. En outre, les puritains de la baie du Massachusetts inclinaient beaucoup à se débarrasser, le plus tôt possible, de la suprématie de Charles Ier, non-seulement dans la sphère religieuse mais aussi dans ce qui tenait à la vie civile et politique. Les pèlerins de Plymouth, il est vrai, n'avaient pas ces prétentions, mais la Providence les avait admirablement bien servis en les faisant débarquer, malgré eux, sur une plage où ils se trouvaient nécessairement à l'abri de cette suprématie de la mère-patrie, dont ils ne songeaient nullement à secouer le joug. Dans ces circonstances, après qu'ils avaient été contraints de créer la société nouvelle par une convention, par un contrat, comment auraient-ils pu reconnaître les organes directs et immédiats de la volonté de Dieu dans ce gouverneur qu'ils avaient eux-mêmes choisi et revêtu d'un pouvoir dont il était entièrement dépourvu avant leur investiture? Grâce donc à la position particulière des uns et aux dispositions des autres, on ne rencontra jamais, parmi les puritains de la Nouvelle-Angleterre, cette étrange doctrine en vertu de laquelle les magistrats, gouverneurs, empereurs ou rois, seraient revêtus d'une autorité divine qu'ils recevraient directement de Dieu, de sorte qu'ils n'auraient à rendre compte qu'à lui seul d'une administration sur laquelle leurs sujets n'exerceraient aucun contrôle. Les colons, dès le début, nomment leurs fonctionnaires, les appellent à rendre compte de leur administration, s'abstiennent de les réélire quand ils n'en sont pas satisfaits ;

et, ne leur laissant jamais oublier que c'est de lui qu'ils tiennent le pouvoir dont ils sont revêtus, le peuple censure au besoin l'usage que les administrateurs en ont fait.

De bonne heure les colons de la baie du Massachusetts furent exposés à une tentation qui, s'ils y eussent succombé, n'eût pas manqué de modifier profondément tout le cours de leur développement. C'était en 1634. La plantation se trouvait encore à ses tout premiers commencements. Ils apprennent que Charles Ier, qui depuis cinq ans gouverne sans Parlement, vient de faire retenir dix vaisseaux chargés d'émigrants pour la Nouvelle-Angleterre ; et, ce qui est plus grave encore, qu'on réclame la production de leur charte, évidemment dans le but de la leur retirer. Le même messager, qui les trouble par ces graves nouvelles, Humphrey, leur en apporte de plus encourageantes, de nature à contrebalancer l'effet des premières. Des personnes de qualité, des nobles écossais, fort pieux et fort riches, faisaient savoir qu'ils songeaient à venir s'établir dans la colonie, si seulement on voulait leur donner quelques garanties. Il s'agissait tout simplement de diviser les colons en deux classes distinctes : les uns avec leurs descendants auraient constitué les seigneurs, les gentlemen du pays ; les autres, avec leur postérité, auraient formé la classe des bourgeois, des francs-tenanciers. La législature se serait composée d'une chambre basse élective et d'une chambre haute dans laquelle auraient siégé les seigneurs. Le gouverneur devrait toujours être choisi dans les rangs de ces derniers. On proposait, comme noyau de cet aristocratie, quelques hommes fort respectables : le très-honorable lord vicomte Say et Sele, le lord Brooke qui avait déjà dépensé de grandes sommes dans l'intérêt de la colonie. Il devait être loisible à ces seigneurs de s'adjoindre encore quelques amis respectables et pieux qu'ils choisiraient eux-mêmes, il est vrai, mais ce premier fondement une fois établi nul ne pourrait dorénavant être admis dans la chambre haute sans le consentement des deux branches de la législature.

On conviendra que la proposition était des plus sédui-

santes, et cela d'autant plus que tout ce que les puritains désiraient c'était de transporter en Amérique les institutions de la mère-patrie. Comment repousser ces deux rouages fondamentaux de toute la société anglaise ! Cependant on ne pouvait se résoudre à accepter. D'un autre côté il était dur de renoncer à un concours si opportun dans des circonstances si critiques. Il fallait ne s'y décider que le plus tard possible. La réponse à cette proposition séduisante ne se fit pas attendre moins de deux ans. Tout ce qu'avaient pu obtenir pendant ce temps ceux qui inclinaient pour l'acceptation c'était la fondation de cet éphémère conseil à vie, dont il a été question ailleurs. Dans leur réponse, fort habile, les puritains déclarent combien il leur serait précieux d'avoir le concours de personnes si importantes ; si Dieu leur mettait au cœur de se rendre dans ce désert, pour les secourir, ils verraient dans ce fait une faveur spéciale de sa providence. Mais ils demeurent inflexibles sur l'article de l'hérédité. « Quand Dieu, disaient-ils, bénit une branche de quelque noble et généreuse famille en lui donnant l'esprit et les qualités nécessaires au gouvernement, ce serait prendre le nom de Dieu en vain que de tenir un tel talent sous le boisseau ; ce serait un péché contre l'honneur de la magistrature que de négliger de tels hommes dans nos élections politiques. Mais s'il plaît à Dieu de ne pas douer leurs enfants des qualités nécessaires au magistrat nous les exposerions, et l'État avec eux, aux reproches et aux dangers, plutôt que nous ne les honorerions, en les appelant à l'autorité quand Dieu ne le veut pas. »

Mais si les colons de la Nouvelle-Angleterre se refusèrent, de bonne heure, à voir les organes de Dieu, soit dans une ou plusieurs personnes gouvernant sans contrôle, soit dans une aristocratie héréditaire, ce ne fut pas pour se soumettre au joug des prêtres. D'abord nous savons que les prêtres n'eurent jamais d'adversaires plus décidés que les puritains, qui ne reculèrent devant aucun sacrifice pour renverser jusqu'aux derniers vestiges de leur puissance. Ils y réussirent si bien que leurs modestes anciens, bien loin de rappeler les

ecclésiastiques de Rome et de l'anglicanisme, se distinguent des fonctionnaires de la plupart des églises protestantes par leur caractère essentiellement laïque. Comme si tout cela n'était pas suffisant, les pasteurs étaient positivement exclus des conseils généraux dans lesquels se réglaient toutes les grandes affaires concernant l'Église et l'État, ou, pour mieux dire, cette distinction même n'existait pas : le conseil général, qui était l'autorité suprême dans tous les domaines, se composait identiquement des mêmes hommes qui formaient les diverses congrégations, avec cette réserve importante, que les anciens s'en trouvaient exclus[1].

Voilà comment les puritains en étaient venus à établir tout naturellement, du premier coup, une théocratie démocratique. Ce régime, le plus simple et le plus rationnel, s'était présenté en première ligne à la suite de la démocratie religieuse [2] et ils n'avaient pas un seul instant hésité à l'adopter. L'ensemble de tous les frères, d'ailleurs entièrement égaux entre eux, leur était apparu comme la source de tous les pouvoirs : ils n'avaient pas hésité à voir dans les décisions de la majorité l'expression même de la volonté de Dieu, qu'ils reconnaissaient comme leur unique roi. Cette théocratie démocratique sut de bonne heure se montrer jalouse de ses droits sans être du reste ni ingrate ni turbulente. Dès les premières années on sentit que le principe de la rotation des offices était une garantie de la liberté. Et sans être en rien mécontent des gouverneurs et des assesseurs on se faisait une règle de ne pas les réélire tous les ans, sauf à les remettre plus tard en charge. Une des colonies, le Connecticut, avait même poussé les précautions jusqu'à

1. *Palfrey*, II, 40. Exclus du conseil général quand il réglait les affaires d'église, les fonctionnaires ecclésiastiques se retrouvaient au bénéfice du droit commun et prenaient leur place dans ce corps quand il fallait procéder à l'élection des magistrats (*Ibid.*, II, 10 note).

2. Il vaut mieux, dit le pasteur Cotton, organiser l'État de manière à ce qu'il étaie la maison de Dieu, qui est l'Église, que de façonner l'Église aux convenances de l'État... (Hutchinson, *History of New-England*, I, 496.)

décider, par une loi, que les fonctionnaires ne pourraient être réélus qu'après s'être retrempés, au moins durant une année, dans la vie privée. Nous avons vu ailleurs que les électeurs savaient au besoin les censurer et leur faire rendre un compte exact de leur administration. Mais, s'ils étaient sévères envers les magistrats, sortis de leur sein, ces théocrates-démocrates ne l'étaient pas moins envers eux-mêmes. A Plymouth, chacun était tenu d'accepter les charges auxquelles il pouvait être appelé par le choix de ses concitoyens, circonstance d'autant plus remarquable que dans les premières années les fonctions étaient gratuites. Celui qui refusait la place de gouverneur était condamné à une amende de 20 livres sterling ; ceux qui n'acceptaient pas la charge d'assesseur devaient payer la moitié de cette somme. Ailleurs, tout électeur qui s'abstenait de paraître aux assemblées communes était passible d'une amende de 18 pences. Les assesseurs et les députés, qui négligeaient de paraître aux sessions législatives, étaient passibles de semblables peines, à moins qu'ils eussent obtenu un congé régulier.

Si le souverain veillait ainsi à ce que chacun de ses membres remplît tous ses devoirs et usât de ses droits, ce n'est pas qu'il fût porté à abuser de son autorité. Une des grandes objections de bien des hommes sérieux contre le principe de la souveraineté du peuple c'est qu'il livre les grandes questions de morale, de justice et de religion aux décisions de la majorité. La solution des plus hautes questions dépend des caprices de la multitude ; les gouvernants ne doivent plus faire ce qui leur paraît, en leur âme et conscience, juste et vrai, ils sont tenus de recevoir leur morale toute faite, telle qu'elle sort des résultats du scrutin. Grâce à ce travers, auquel la démocratie serait, dit-on, plus exposée que toute autre forme de gouvernement, la démoralisation des États serait la conséquence nécessaire du principe de la souveraineté du peuple. Quoiqu'il en soit de cette accusation les puritains ne la méritent pas : on pourrait plutôt leur adresser un reproche tout contraire. Ils ont prouvé que tout régime vaut, au fond,

ni plus ni moins, que ceux qui l'adoptent. Étant essentiellement des hommes religieux, ils établirent une théocratie démocratique. La Bible se présenta immédiatement comme la charte que tout membre du souverain devait respecter ; ou mieux Dieu demeura toujours le seul vrai souverain, l'Écriture l'expression authentique de sa volonté ; la souveraineté du peuple consista uniquement en ceci : confier l'interprétation de la loi de Dieu non pas à un collége de prêtres ou à une aristocratie héréditaire, mais à l'assemblée des frères, égaux entre eux parce qu'ils étaient tous également bien qualifiés. C'est ainsi que, dès les premiers jours, les questions les plus difficiles touchant aux rapports de la liberté et de l'autorité, du droit humain et du droit divin se trouvèrent résolues sans qu'on eût même à les poser. Ce n'est ici ni le régime d'une charte octroyée, ni un gouvernement constitutionnel issu d'une révolution : la souveraineté de Dieu et la souveraineté du peuple trouvent leur conciliation dans l'adoption de l'Écriture comme loi suprême. Le peuple est la première de toutes les institutions de droit divin, et c'est justement à ce titre qu'étant religieux il donne le tout premier l'exemple de la soumission à Dieu. Dieu règne par le moyen du peuple auquel il a délégué les droits de gouverner conformément à sa volonté, manifestée dans la Bible ; c'est là une théocratie démocratique et représentative.

Ces doctrines furent exposées par un des hommes les plus influents de la colonie du Connecticut, le pasteur Hooker, dans un discours prêché en mai 1638 devant le conseil général. S'appuyant sur l'Ancien Testament, il établit les points suivants : 1° le choix des magistrats appartient au peuple, par délégation de Dieu ; 2° il ne doit point user de ce droit d'élection suivant ses propres caprices mais conformément à la volonté et à la loi de Dieu ; 3° ceux qui ont le droit de nommer les magistrats ont également la faculté de fixer les limites du pouvoir et des fonctions auxquelles ils les appellent. Aussi, quand quelque mésintelligence était sur le point d'éclater entre les magistrats et le souverain était-il aisé de s'entendre en faisant appel à ces

principes avoués de tous. C'est ce qui arriva dans une circonstance mémorable où le gouverneur Winthrop, accusé d'avoir fait abus de pouvoir, se défendit en établissant les vrais rapports qui doivent régner entre la liberté et l'autorité. Il reconnaît d'abord le droit que tout citoyen possède de critiquer les actes des magistrats; il rappelle que ceux-ci ont été élevés au pouvoir par le consentement du peuple, et que le contrat qui lie les gouvernés et les gouvernants, c'est le serment que ceux-ci ont prêté d'administrer de leur mieux, conformément aux lois divines et humaines; mais il demande qu'on ne tombe pas dans la licence. « Ne vous méprenez pas sur votre liberté. Il y a une liberté de faire ce qui nous plaît sans égard à la loi et à la justice, cette liberté est incompatible avec l'autorité. La liberté civile, la liberté morale, la liberté politique consiste pour chaque citoyen dans la jouissance de sa propriété, dans la protection des lois de son pays; c'est cette liberté que vous devez défendre au hasard même de votre vie, mais elle s'accorde parfaitement avec l'obéissance que vous devez au magistrat et avec le respect que commande le caractère dont il est revêtu. » Toutefois les prérogatives de l'autorité n'étaient pas exagérées. « La propre fin de l'autorité, ajoute-t-il, c'est la protection de cette liberté qui a pour objet le bon, le juste et l'honnête. Tout ce qui entrave cette liberté ce n'est plus autorité, c'est abus. » Le sort de l'État dépend du choix que vous ferez. Il n'y a que deux alternatives : le malheur public par la licence, ou la prospérité en sauvegardant toutes vos libertés, par le respect pour l'autorité que vous avez établie. »

Mais dès qu'on admet une démocratie, une question des plus graves se pose : tous les individus seront-ils indistinctement revêtus des mêmes droits de souveraineté ? Où poser la limite ? Quelles conditions faut-il remplir pour faire partie du souverain ? Pour résoudre ce problème on a eu recours soit à l'établissement d'un cens électoral, soit à l'expédient du suffrage ; mais, même dans ce dernier cas, on ne peut concéder indistinctement à tous les habitants le droit de voter ; d'une

façon ou d'une autre il faut qu'on établisse ce qu'on a appelé un pays légal. Ce problème se présentant, les puritains n'avaient pas à leur disposition pour le résoudre les diverses méthodes pratiquées ailleurs. Fidèles à leurs principes et à leurs aspirations, ils furent tout naturellement amenés à faire dépendre les droits politiques de certaines qualifications religieuses. A défaut d'autres considérations, la vue des troubles qui avaient déjà éclaté à Plymouth, comme conséquence du caractère mélangé de la population de la colonie, aurait suffi à elle seule pour indiquer aux fondateurs du Massachusetts ce qu'ils avaient à faire. Or le même danger les menaçait. Dans leur premier conseil général il s'était présenté plus de cent candidats demandant à être admis dans leur compagnie. Que faire? Leur entreprise allait être compromise dès le début, s'ils admettaient indistinctement dans leurs rangs tous les aventuriers que la fortune avait dispersés sur le sol de la Nouvelle-Angleterre, entre autres les débris de la plantation de Merrimount. Et puis, pourraient-ils oublier, eux, les puritains, que la religion est le fondement même de toute république bien ordonnée, la seule garantie de sa prospérité et de son développement pacifique? C'était désireux de réaliser leur idéal d'un État chrétien que, ne reculant devant aucun sacrifice, ils avaient rompu les liens nombreux qui les retenaient dans leur patrie pour venir s'établir dans ce désert. Pouvaient-ils permettre que des intrus vinssent mettre en péril les fruits de tant de dévouement? En outre, qui pouvait prévoir comment se termineraient les vives controverses engagées entre leurs adversaires, les épiscopaux, et leurs amis demeurés en Angleterre? Que les premiers triomphassent, et les planteurs voyaient apparaître dans leur colonie ces terribles messagers de Charles Ier et des évêques dont ils avaient fui la tyrannie au delà des mers. L'avenir paraissait donc compromis si on ne prenait des précautions efficaces. D'ailleurs il s'agissait tout simplement d'user des priviléges que leur conférait la charte. Ils étaient chez eux dans ce désert. Ils avaient le droit d'expulser quiconque tenterait de nuire à leur plantation ou à ses habi-

tants. Après tout, en ce faisant, ils ne commettaient pas la moindre ombre d'injustice. Ce n'était pas la place qui faisait défaut dans ces vastes solitudes. Ne valait-il pas mieux, pour les uns et pour les autres, que ceux qui ne partageaient ni leurs principes, ni leurs espérances, allassent s'établir ailleurs? Quant à eux, ils avaient acheté assez cher le repos, la pleine et entière indépendance, la liberté, après laquelle ils soupiraient, pour qu'il leur fût permis d'en jouir sans être troublés par l'intrusion d'adversaires ou de faux frères. Elle était, certes, loin encore d'être brillante, la demeure qui les abritait, mais, enfin, elle leur appartenait; ils étaient chez eux. Qui donc pouvait les empêcher de décider dans quel cas l'hospitalité qu'on leur demandait était compatible ou non avec leur repos et leur sécurité? Le droit de légitime défense est imprescriptible pour les États comme pour les individus. Il ne pouvait être question de laisser mettre la colonie entière en péril, par l'introduction d'hommes entièrement étrangers à son esprit, qui ne se faisaient, du reste, aucun tort à eux-mêmes, en allant s'établir un peu plus loin, dans la vallée voisine, dans un lieu quelconque, non compris dans les concessions territoriales faites aux colons.

En conséquence, les puritains se montrèrent tout de suite disposés à accueillir, à bras ouvert, quiconque sympathisait avec eux; mais ils repoussèrent résolument tous ceux qui semblaient devoir contrarier leur entreprise. Et, comme il fallait un moyen pour accomplir ce discernement, et que d'ailleurs, en remettant tous les pouvoirs aux mains des francs-tenanciers, la charte n'avait pas indiqué les conditions pour en faire partie, dans le premier conseil général, en mai 1631, « pour que le corps des citoyens ne se composât que d'hommes honnêtes et bons, il est ordonné qu'à l'avenir nul ne jouisse des droits politiques, s'il n'est membre d'une des Églises établies dans les limites de la plantation. »

Ainsi fut fondée cette aristocratie d'un genre tout nouveau. Les droits politiques ne furent attachés ni à la naissance, ni à la richesse, ni au savoir ou au courage; ils furent conférés exclusivement à la valeur morale, à cette piété personnelle que

le christianisme peut seul donner, et sans laquelle, de l'aveu de tous les chrétiens éclairés, les États ont tant de peine à prospérer. Nous verrons plus tard que ce ne fut pas là le dernier mot des puritains de la Nouvelle-Angleterre ; mais, malgré tout ce que cette solution du problème social a d'illusoire, il est manifeste que, dès leur premier pas dans la carrière, ils réussissent à se mettre à la tête du progrès, tout en demeurant fidèles à leurs principes.

Ce régime ne fut pas établi partout avec le même esprit de rigueur et de conséquence : il y a sous ce rapport des différences notables entre les diverses colonies. Quant à celle de Plymouth, elle paraît bien avoir aspiré à la réalisation du même idéal que ses sœurs plus jeunes; toutefois, gênés par les intrus qui étaient venus soit sur le *Mayflower*, soit plus tard, les Pèlerins ne purent jamais tenir d'une main ferme à l'observation de ce principe admis dans leurs lois. Mais, bien qu'on fût obligé souvent de fermer les yeux, le *test* religieux ne fut pas abandonné, d'une manière expresse, avant 1686.

On vient de voir ce que firent les colons du Massachusetts, à la fois plus libres et plus forts. Dans les commencements, ils durent tenir d'autant plus au test que, tandis qu'ils étaient menacés par l'invasion de bon nombre d'intrus, demandant admission, ils voyaient leurs compagnons affaiblir l'élément religieux dans leur sein, en les quittant pour aller fonder le Connecticut et New-Haven.

C'est surtout dans cette dernière colonie que le régime théocratique fut établi avec toutes ses conséquences et exigences. On s'aperçoit bien que c'est afin que leur individualité puisse se donner libre carrière ailleurs, que les hommes énergiques qui ont fondé cette ville se sont éloignés de Boston. A peine arrivés au lieu de leur destination, après un jour de jeûne et de prières, réunis sous un chêne, ils font un contrat politique, *plantation covenant*. Leur principe fondamental c'est que, dans une matière quelconque, ils adopteront la Bible comme règle absolue. Cette base une fois posée, prenant le régime démocratique fort au sérieux, les voisins se réunissent, çà et là, en pe-

tit comité. Ils se font part de leurs expériences religieuses, prient et s'édifient tout en s'entretenant du futur projet de constitution, qu'ils ne veulent adopter qu'une année plus tard. Après un sermon de Davenport sur ce texte des Proverbes : *La souveraine Sapience a bâti sa maison, elle a taillé ses sept colonnes* (XI, 1), ils adoptent les principes fondamentaux qui suivent :

1° Les saintes Écritures offrent une règle parfaite pour la direction et le gouvernement de tous les hommes dans tous les devoirs qu'ils ont à remplir envers Dieu et envers leurs semblables, aussi bien dans les matières se rapportant au gouvernement des familles et des États que dans les questions ecclésiastiques.

2° Ils sont établis sur cette plantation dans le ferme désir de s'organiser le plus tôt possible en Église.

3° Ils se regardent comme engagés à établir la forme de gouvernement civil qui sera la plus propice à garantir la pureté de la foi et de la discipline évangélique, pour eux et leurs descendants.

Ces principes discutés et admis, on adopta deux nouveaux articles destinés à assurer leur exécution. Le droit de cité ne fut conféré qu'aux membres d'église; seuls ils pouvaient choisir les magistrats et exercer les droits de souveraineté dans la colonie. Douze d'entre eux furent chargés de faire exécuter ce qui avait été décidé. Cette constitution fut adoptée d'abord par soixante-trois, puis par cinquante autres personnes. Un seul des assistants protesta contre le test. Les douze membres chargés de mettre la constitution en vigueur élurent à leur tour sept personnes, *les sept colonnes,* qui procédèrent à l'organisation de l'Église.

Dans les premiers temps, ne se bornant pas à réserver les droits politiques pour ceux-là seulement qui faisaient partie de l'Église, ils décidèrent que personne ne pourrait s'établir sur la plantation sans leur permission. En 1643, une colonie voisine, celle de Milford, ayant voulu s'annexer à New-Haven, la chose offrit des difficultés parce que ses planteurs avaient admis comme bourgeois six personnes qui n'étaient pas mem-

bres de l'Église. On finit par convenir que ces électeurs continueraient à prendre part seulement à l'administration communale ; qu'ils pouvaient concourir à l'élection des députés au conseil général, mais que ceux-ci devaient être des membres de l'Église. De plus, ces citoyens admis sans tenir compte du test ne pouvaient ni être députés ni voter pour le choix des magistrats ; et il était entendu qu'à l'avenir on s'abstiendrait absolument de faire des admissions de ce genre.

A Boston comme à New-Haven, c'était le conseil général qui était chargé d'admettre les nouveaux bourgeois, électeurs ou francs tenanciers, quand ils s'étaient préalablement mis en règle avec l'Église. On leur faisait alors prêter un serment aussi remarquable par ce qu'il omettait que par ce qu'il disait. Ainsi, excepté à Plymouth, il n'était fait aucune mention de la suzeraineté de la couronne d'Angleterre : c'est au Roi des cieux seul, tel qu'il s'était fait connaître dans les lois de l'État, que juraient obéissance les nouveaux citoyens, en faisant leur entrée dans cette théocratie démocratique. La cérémonie commençait par une prédication, une *charge*, dans laquelle étaient exposés les devoirs des candidats à la vie politique [1].

Le but religieux des fondateurs du Connecticut n'est pas moins manifeste : ils se proposent bien de maintenir l'Évangile dans sa liberté et sa pureté, ainsi que la discipline ; mais ils n'estiment pas qu'il soit indispensable, pour assurer ce résultat, que tout membre de la république appartienne nécessairement à une église. Le test religieux n'est réclamé que du gouverneur seul, qui ne peut être choisi en dehors des congrégations. La Bible est prise encore comme code, mais seulement dans les cas qui n'auront pas été réglés par une loi spéciale. On voit que cette colonie, établie la dernière, a déjà profité de l'expérience de ses devanciers. Plus tard, l'absence de test retarda le moment de la fusion avec New-Haven. Du reste, le fait de n'appartenir à aucune église n'entraînait que la priva-

1. A New-Haven, on ne faisait pas prêter de serment, on se bornait à cette charge.

tion des droits politiques : on jouissait de tous les avantages civils, on était même apte à remplir quelques fonctions ; ainsi, à Plymouth on pouvait également faire partie du jury, et Miles Standish, qui rendit de si grands services à la colonie, ne fit jamais partie de l'Église.

Ce ne furent pas là les seules conséquences du point de vue théocratique des puritains. A la vérité ils avaient concilié d'une manière heureuse les prétentions de la liberté et de l'autorité, en faisant intervenir Dieu, la Bible, comme arbitre suprême. Mais, faute d'un développement religieux suffisant, ils l'interprétaient selon la lettre et non selon l'esprit. De là le caractère éminemment extérieur et légal de leur société. A la théocratie libre et spirituelle, que le christianisme avoue sans détour, ils avaient substitué le régime préparatoire et inférieur du mosaïsme. C'est ainsi que les puritains, qui à tant d'autres égards sont en avant de leur siècle, ressuscitent des usages et des prétentions qui ne sauraient plus être de mise dans notre monde chrétien. Égarés par une fausse idée de l'autorité de la Bible, qui ne leur permet pas de faire la moindre distinction entre l'Ancien et le Nouveau Testament, ils sont tout naturellement amenés à s'attacher encore plus au premier qu'au second, par la raison fort simple qu'il leur offre la réalisation historique assez complète d'un idéal de société comme celui qu'ils rêvent. Voilà comment, grâce à la fiction d'une Bible, code absolu et définitif faisant autorité en tout temps pour tous les hommes et en toutes matières, les puritains en viennent à emprisonner l'esprit chrétien dans les cadres étroits du judaïsme et à donner des gages précieux à leur grand adversaire, le formalisme. Faute de l'expérience historique et d'une intelligence suffisamment profonde et spirituelle du christianisme, ils n'ont pas compris qu'on ne saurait se procurer d'une manière extérieure, par des lois et des châtiments, cette moralité, cet élément religieux, sans lequel ne peuvent prospérer les empires. De là l'établissement du test religieux, cette confusion du délit et du péché, qui conduit à faire intervenir la loi dans les matières les plus délicates et les moins saisissables

de leur nature. Sans doute, dans les républiques de la Nouvelle-Angleterre, le for intérieur de l'individu était plus respecté que dans le sein de telle démocratie irréligieuse; il n'était pas à craindre que les puritains soumissent la morale éternelle et la religion aux caprices de la majorité : leur respect sincère de l'Écriture était là pour les garder de tomber dans ces travers. Toutefois, si les droits de l'individu étaient complétement garantis contre les prétentions d'une majorité incrédule, ils étaient livrés sans merci à une législation religieuse d'autant plus inflexible qu'elle n'était que l'application d'un code inspiré. Il n'était pas à craindre qu'on forçât personne à être indifférent ou négligent, faute de la liberté d'adorer Dieu, mais chacun était tenu de le servir comme l'entendait la majorité. C'était beaucoup trop. La contrainte légale n'est pas moins tyrannique quand elle oblige à être religieux que quand elle l'empêche. La conscience n'était pas libre. Bien qu'elle ne fût revêtue, en apparence, que d'un simple droit d'interprétation, la majorité était en réalité l'autorité suprême dans les questions de foi : elle pouvait tout régler à son gré. Aussi, que les circonstances se présentassent seulement, et on allait voir reparaître cette tyrannie religieuse que les puritains avait cru laisser à tout jamais bien loin derrière eux. Il y a plus encore. Ils allaient bientôt se voir condamnés à s'appliquer les uns aux autres ces détestables maximes qu'ils avaient condamnées chez Charles I^er^ et son clergé. Par suite de la confusion qui existait dans leur esprit, les vertus mêmes des puritains les condamnaient à être des persécuteurs pour le moins aussi zélés que ceux dont ils avaient eu tant à se plaindre.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Ils viennent seulement de mettre le pied sur la voie funeste qui doit les y conduire. Néanmoins les puritains, tels que nous les connaissons, ne sont pas hommes à y marcher d'un pas hésitant : ils auront promptement atteint le terme fatal. Du moment où le caractère religieux était regardé non pas seulement comme indispensable pour le bien de l'État, mais encore comme exigible, on devait aller plus loin. Comment, en effet, rester indifférent en

présence d'un but si important à atteindre? Puisqu'on voulait la fin, il ne fallait pas reculer devant l'emploi des moyens. Il y aurait eu une injustice criante à n'accorder les droits politiques qu'à ceux qui professaient le christianisme, et à ne rien faire pour amener tous les habitants de la colonie à signer le test. Puisqu'une population sans piété finit par tomber sous le joug d'un despote, et qu'un État ne peut espérer d'être libre qu'en demeurant religieux, ne fallait-il pas qu'on veillât à ce que cette condition indispensable fût remplie? L'intérêt public et privé se donnaient donc la main et demandaient que la loi contrôlât la conduite de l'individu pour son plus grand bien. On ne devait plus se borner à empêcher les hommes de se nuire les uns aux autres; le gouvernement devait veiller à leur procurer l'acquisition du bonheur suprême, même malgré eux. Ce n'était pas que les puritains se fissent illusion sur la portée des moyens extérieurs à employer à cet effet. Ces zélés avocats de la grâce regardaient plus haut que la terre; le Saint-Esprit était le grand agent qui exerçait seul une action décisive. Néanmoins leur doctrine de l'élection et de la prédestination était fort éloignée du fatalisme. Il fallait, selon eux, bien se garder de mépriser les moyens humains, si faibles fussent-ils, car ils étaient aussi voulus de Dieu. Alors, comment la loi serait-elle demeurée indifférente, irréligieuse, athée? Comment n'aurait-on pas fait quelque chose pour mettre à la portée de tous les habitants ces précieux moyens de grâce, qui, avec le secours de l'Esprit de Dieu, pouvaient les faire devenir, du même coup, des chrétiens et des citoyens vertueux, utiles à la république? Tout devait porter les puritains à tenter cet essai. D'abord, en s'y engageant, ils ne faisaient que suivre les traces de la chrétienté tout entière, qui, depuis des siècles, marchait dans cette voie-là sans le moindre scrupule. Ensuite, ne se trouvaient-ils pas dans les circonstances du monde les plus favorables pour mettre cette méthode en pratique? Rien ne les gênait; ils étaient entièrement maîtres chez eux; la contagion de l'exemple devait être plus grande dans leurs petites communautés que partout ailleurs. Enfin, c'était poussés par des con-

sidérations religieuses qu'ils avaient émigré ; ils se proposaient de fonder une Église et un État en tout point conformes à la Parole de Dieu. Comment auraient-ils pu négliger aucun moyen de garantir à leurs descendants et à leurs amis la jouissance de ces mêmes bienfaits qu'ils estimaient plus que la vie ? Sans contredit, si la tentative d'inculquer le christianisme par des moyens extérieurs et légaux pouvait réussir quelque part, c'était bien sur le sol de la Nouvelle-Angleterre. Tout se réunissait donc pour inviter les puritains à faire essai de cette méthode destinée à transmettre à leurs descendants les convictions qu'ils avaient réussi à professer librement au prix de tant de sacrifices. Aussi ne semblent-ils pas avoir hésité un seul instant sur le choix de ces procédés, que tout leur recommandait. Ce ne fut pas là chez eux le résultat d'une délibération ou d'un choix ; d'un accord unanime, sans même se douter qu'on pût faire autrement, ils entrèrent dans la voie où les poussaient leurs instincts et leurs principes. La fréquentation du culte public fut donc rendue obligatoire pour tous les colons. A Plymouth, à en juger par la description d'un visiteur hollandais, les hommes se rendaient militairement au *meeting-house*. « Ils se rassemblent, dit-il, au son du tambour, chacun le fusil sur l'épaule, devant la demeure du capitaine ; ils ont leurs manteaux, se mettent en rang, trois de front, et sont conduits par un sergent, mais sans tambour. Derrière vient le gouverneur en longue robe ; à côté de lui, à sa droite, marche le prédicateur, revêtu de sa robe ; à sa gauche se trouve le capitaine avec son épée et son manteau et une petite canne à la main ; ils marchent ainsi en bon ordre, et chacun dépose ses armes par terre, à ses côtés [1]. »

Évidemment on n'en pouvait rester là. Il fallait prendre des mesures pour que les colons ne fussent pas tentés de s'absenter du culte. De là les prescriptions sévères qui enjoignaient une

1. Cette description est tirée d'un rapport fait par de Rasières, officier hollandais, après une visite à Plymouth. (*Life of Brewster*, 338-342.)

stricte observation du sabbat et condamnaient toute occupation et tout plaisir pendant ce jour-là. Une loi du Connecticut défendait les courses inutiles, toute réjouissance pendant les heures du culte public, et rendait passible d'une amende de 10 schellings chaque individu qui s'absentait d'un *meeting* sans de bonnes raisons. Plus tard, quand le zèle tendit à se refroidir, la loi ou du moins la coutume empiéta encore plus sur les droits de l'individu. Il ne fut plus permis de s'endormir au sermon. Dans telle église un suisse était chargé de suppléer à la ferveur des auditeurs ou à l'éloquence du prédicateur. Muni d'un bâton garni de plumes d'un côté et surmonté de l'autre d'une boule, il se promenait, touchant de celle-ci la tête des dormeurs, tandis qu'avec les plumes il effleurait le visage des dormeuses. Dans le Connecticut, la législation fit invasion jusque dans l'intérieur des familles. En 1686, le conseil général recommanda aux pasteurs de veiller à ce que chacun célébrât le culte domestique; quiconque s'obstinerait à le négliger devait être mis en accusation par le grand jury.

## III. — FUNESTES CONSÉQUENCES DE LA THÉOCRATIE POUR L'ÉGLISE ET POUR L'ÉTAT.

Les faits ne tardèrent pas à montrer que ce régime pouvait aller à l'encontre du but même qu'on avait tant à cœur d'atteindre. Il a été dit ailleurs que dans les environs de New-Haven, la rigoureuse mise en pratique de la théorie congrégationaliste sur l'Église avait paru un instant vouloir empêcher l'État de se constituer, en le sacrifiant entièrement aux

communes qui aspiraient à une indépendance absolue. Une tendance toute contraire se montra de bonne heure dans le Massachusetts. L'organisation congrégationelle, si chère aux puritains, parut un instant devoir être sacrifiée à l'autorité de l'État, déjà plus puissant. On sait que celui-ci recevait des mains de l'Église les citoyens électeurs, ceux qui, dans son sein, devaient remplir les fonctions souveraines. Nul n'était admis à l'exercice des droits politiques sans avoir été préalablement reçu à la communion d'une église. Il est vrai que cela n'entraînait pas de plein droit l'entrée dans l'État; il fallait encore prêter serment et être admis par un vote du conseil général. Toutefois, ce n'était guère là qu'une pure formalité ; tout membre d'une congrégation pouvait être citoyen. Au fond donc la source du pouvoir politique était bien dans les diverses églises. Alors une question délicate devait bientôt se poser. Quelle garantie avait-on que cette source ne serait pas altérée ? Évidemment l'État ne pouvait rester désarmé; il fallait qu'il eût l'assurance que les admissions se faisaient convenablement, pour que les églises restassent toujours à son image et n'introduisissent pas dans son sein des éléments qui auraient pu changer son esprit. On voulait sans doute que le nombre des citoyens s'augmentât, mais on n'était pas disposé à agréer tout le monde ; c'est pour cela même qu'on avait élevé la barrière du test religieux. Mais, à la longue, cette précaution serait devenue illusoire si elle n'avait été complétée par un contrôle réel accordé à l'État sur les diverses congrégations. Déjà, en 1635, le conseil général du Massachusetts enjoignit aux anciens et aux frères de chaque église de s'entendre sur une discipline uniforme basée sur les Écritures, et d'examiner jusqu'à quel point les magistrats étaient tenus d'intervenir pour préserver cette uniformité et la paix des congrégations. Il est vrai, le conseil général qui faisait ces propositions n'était lui-même composé que des membres des églises, de sorte qu'à proprement parler, il n'y avait point d'intervention de l'État dans les matières ecclésiastiques. Cependant la théorie puritaine courait de grands dangers. L'autonomie ab-

solue de chaque congrégation, cette pierre angulaire de tout l'édifice, risquait d'être supplantée par l'autorité suprême de tous les fidèles réunis en conseil général. L'élément hiérarchique, particulièrement abhorré, pouvait reparaître ; on risquait de s'éloigner de la démocratie pure pour tomber dans la démocratie représentative, de glisser insensiblement du terrain du congrégationalisme sur celui du presbytérianisme.

Dès l'année suivante la limite fut franchie. Le conseil général ordonna que dorénavant aucune église nouvelle ne pourrait s'organiser sans avoir préalablement obtenu l'approbation des magistrats et de la majorité des anciens de la colonie. Les considérants avancés en faveur de cette mesure étaient tirés du fait des troubles provoqués par la formation irrégulière d'une église. A l'avenir aucun membre de ces troupeaux dissidents ne pourrait être reçu comme citoyen.

Cette ordonnance ne renversait pas seulement le système du congrégationalisme, elle semait d'abondants germes de divisions qui devaient bientôt envelopper la colonie entière dans des troubles civils et religieux de nature à compromettre son avenir.

Dans les toutes premières années cependant on chemina bien : la théocratie démocratique fut pratiquée sans difficultés. D'où celles-ci auraient-elles pu surgir? Il y avait bien çà et là quelques épiscopaux, ou d'anciens compagnons de Mortan à la Mont-Joie. Mais c'étaient là des individus isolés ; rien de plus aisé que de les chasser de la juridiction coloniale, ou de les renvoyer en Angleterre, conformément aux priviléges souverains dont les colons étaient investis par leur charte. Quant à l'exercice intérieur de la discipline ou à l'application de la législation judaïque, elle ne pouvait non plus occasionner le moindre trouble. Car les colons étaient unanimes pour trouver ce régime excellent ; il ne faut pas en effet oublier que cette organisation avait été librement votée par tous les intéressés, qui avaient la faculté de la changer ou de la modifier quand ils le jugeraient bon. Pour ce qui est des habitants non membres

des églises, qui devaient voir ce régime d'un œil moins favorable, ils n'étaient nulle part assez nombreux pour pouvoir être un embarras, du moins pendant les premières années. Mais tout devait changer d'aspect dès que leur nombre se serait suffisamment accru pour demander d'être pris en considération, et surtout dès que les diverses églises, placées dorénavant sous un certain contrôle du conseil général, cesseraient de s'entendre. D'après la nature même des choses, cette seconde difficulté devait surgir la première. En vertu même de sa méthode, qui est celle du libre examen, le protestantisme, qui a rompu avec l'autorité extérieure, doit provoquer des différences et des divisions dont on ne saurait lui faire un crime qu'en lui contestant sa raison d'être. Le désaccord devait éclater d'autant plus promptement dans les rangs des puritains que, plus que bien d'autres enfants de la réforme, ils étaient des individualistes décidés. L'époque même dans laquelle ils vivaient était particulièrement favorable aux controverses. L'élan imprimé au monde religieux par le grand mouvement du XVIe siècle ne s'était pas encore ralenti ; on n'avait pas atteint cette période funeste où les fils se transmettent religieusement, sans l'accepter, l'héritage des convictions qu'ils ont reçues de leurs pères. Plus d'un point délicat restait encore à décider. A la vérité, le régime congrégationaliste est plus propre qu'aucun autre à ôter aux controverses leurs funestes conséquences, en les restreignant dans un cercle nécessairement très-étroit qui permet aux autres églises de rester spectatrices, plus ou moins désintéressées, des débats qui éclatent dans le sein d'une d'entre elles. Mais on vient de voir qu'en soumettant la fondation des communautés futures à l'approbation du conseil général ou des églises déjà existantes, on avait fait dévier le congrégationalisme de son principe. Tout provoquait donc à des controverses théologiques et le milieu dans lequel elles allaient surgir n'était que trop propre à les envenimer.

La première éclata en 1636, à Boston. Elle portait sur un des points fondamentaux de la foi puritaine. La réformation du XVIe siècle fut avant tout une œuvre religieuse et morale.

Elle émancipa d'abord la conscience individuelle et puis le monde moderne en les arrachant au joug des hommes pour les soumettre à celui de Dieu seul. La chrétienté avait pendant des siècles demandé aux pratiques extérieures, œuvres, pèlerinages, cérémonies ecclésiastiques, un salut, une sainteté et une paix qu'elles ne pouvaient donner. Les réformateurs, passant par-dessus tous ces intermédiaires impuissants, remontèrent jusqu'à la source première pour y puiser d'une manière immédiate ce dont ils avaient besoin. La foi, œuvre essentiellement pratique, vivante et individuelle, fut présentée comme l'organe destiné à saisir cette justice parfaite qui était en Christ le Sauveur pour la pleine et entière justification de tous ceux qui iraient à lui. Ce fut là la grande force du mouvement protestant, le levier puissant au moyen duquel le monde religieux du XVI^e siècle fut ébranlé. Mais cette doctrine, qui était la pierre de l'angle, risquait également de devenir la pierre de scandale sur laquelle on viendrait se briser pour peu qu'on cédât à un de ces entraînements de réaction qui font manquer le but en le dépassant. Il suffisait pour cela que la doctrine de la justification par la foi, qui avait été pour les réformateurs un fait d'expérience, devînt exclusivement matière à formules. En se préoccupant trop du comment, il était très-facile de rompre l'équilibre, du jour où l'intérêt religieux et moral aurait cédé le pas aux préoccupations intellectuelles, logiques. Au début, ces problèmes ne se posèrent même pas : ce n'est pas alors que la vie déborde dans sa plénitude et dans toute son intensité qu'on peut avoir ce calme, cette possession de soi-même qui dispose à s'observer, à s'étudier, à s'expliquer sa propre existence. On saisissait le Sauveur par la foi, et on trouvait dans cette prise de possession le salut, la paix, la joie, une source abondante de sanctification. Lorsque l'heure de la réflexion arriva, on voulut savoir comment s'accomplissaient ces grandes choses. Incontinent les théologiens furent tentés, afin de pouvoir s'en rendre mieux compte, de séparer par des procédés analytiques ce qui dans la vie marche toujours ensemble. La foi personnelle, en même temps qu'elle

applique à l'individu les mérites de la justice de Jésus-Christ, introduit en lui le principe d'une vie nouvelle, le germe de la sanctification. Selon l'heureuse expression de Calvin, la justification et la sanctification sont distinctes mais inséparables.

Malheureusement l'esprit de réaction ne pouvait s'en tenir à cette formule qui coupait court à toutes les difficultés. Dans son besoin de venger la gloire de Dieu de l'espèce d'éclipse qui avait duré pendant des siècles, on devait aller jusqu'à immoler l'homme à son créateur. Du moment où se posait cette question : Comment le pécheur s'approprie-t-il la justice de Jésus-Christ ? et que cette simple réponse : *Par la foi*, ne suffisait plus, mais qu'on voulait s'expliquer la manière d'agir de cette foi même, les problèmes les plus épineux allaient surgir, et les hommes du XVII^e siècle, entraînés par la réaction, ne sauraient pas tous maintenir l'équilibre indispensable.

C'est précisément sur ce point délicat que se divisèrent les colons de la Nouvelle-Angleterre. Tandis que la foi personnelle avait été présentée par Calvin, leur grand docteur, en même temps comme moyen de justification et de sanctification, on voulut séparer ces deux faces du même fait psychologique et faire à chacune sa part. La balance, saisie par des hommes inexpérimentés, ne fut pas maintenue d'une main ferme : toute la manière de se représenter l'appropriation personnelle de l'œuvre redemptrice fut profondément altérée. Les docteurs qui s'éloignèrent le plus du dogme officiel du protestantisme furent appelés Antinomiens. En voulant expliquer comment le fidèle s'approprie la justice de Christ, ils ne réussissent qu'à creuser entre l'homme et Dieu un abîme infranchissable qu'ils s'efforcent ensuite de combler au moyen de rêveries et de prétendues illuminations. C'est ainsi que leur point de vue présente un étrange mélange d'éléments antinomiens, enthousiastes et quiétistes.

Cette dernière tendance servit de base, de point de départ, et donna tout le ton à la controverse. Contrairement aux enseignements de l'Église réformée, les novateurs, les *nouvelles lumières*,

méconnaissent les restes de l'image de Dieu dans l'homme naturel; l'individu leur apparaît comme entièrement mort à toute vie morale, toute velléité pour le bien a entièrement disparu. Ce point de départ admis, le moindre contact entre l'homme et Dieu ayant cessé d'exister, la prétendue appropriation de l'œuvre du salut ne peut plus avoir lieu que par une action mécanique, magique. Aussi les novateurs enseignent-ils que l'homme doit être entièrement passif dans la conversion. Toutes les facultés de l'âme sont anéanties, l'Esprit de Dieu intervient et fait tout à lui seul. Mais que peut-il faire? En tout cas pas une œuvre de régénération proprement dite; puisque le pécheur est entièrement mort, il ne reste plus qu'une ressource : créer un homme entièrement nouveau dans ce corps mort. Cette nouvelle création qui s'implante dans l'ancienne, ce n'est rien moins que Christ lui-même, qui vient habiter personnellement et corporellement dans celui qui n'était auparavant qu'un simple pécheur. Mais à quoi bon accentuer à ce point l'habitation de Christ dans le fidèle? Tout trait d'union entre Dieu et l'homme manquant, on a beau aspirer à les rapprocher, ils ne parviennent jamais à se toucher. Si Jésus-Christ vient habiter corporellement dans le fidèle, ce n'est nullement pour lui apporter une vie nouvelle, le transformer et le régénérer; au contraire, c'est pour le supplanter et arrêter toute activité de sa part. L'efficacité de la mort de Jésus-Christ consiste à détruire toute vie dans les membres, afin qu'il puisse être tout en tous. L'homme nouveau, Jésus-Christ, et l'homme ancien sont simplement juxtaposés dans l'individu, mais ils se maintiennent à tel point distincts et séparés qu'ils forment deux êtres qui ne parviennent jamais à se toucher : ils coexistent dans l'individu, mais sans avoir rien d'autre en commun que cette bizarre demeure. Voilà comment les novateurs, en voulant faire la part de Dieu trop grande dans l'œuvre de l'appropriation du salut, échouent et n'obtiennent qu'une ombre vaine. Comme ils ne laissent subsister qu'un seul des termes, il n'y a plus de rapport.

Cette étrange psychologie, inspirée par le quiétisme, abou-

tissait tout naturellement à une morale antinomienne. C'est clair, l'individu qui s'est comporté passivement dans le prétendu acte de la conversion, continue de faire de même pendant tout le cours de sa prétendue vie nouvelle. Au fait, il demeure toujours étranger à la vie chrétienne qui est en Christ et non en lui. Alors pourquoi l'individu s'inquiéterait-il de ses obligations? Sa sanctification est l'affaire de Dieu tout aussi bien que sa conversion, à lui donc d'y pourvoir. Le fidèle n'a plus rien à faire avec la loi et ses diverses obligations. Tandis que pour le protestantisme orthodoxe la loi morale demeure toujours l'idéal de la perfection, qu'on doit s'efforcer de réaliser avec d'autant plus d'ardeur qu'on est poussé, non plus par des mobiles serviles et légaux, mais par la reconnaissance et l'amour du bien, pour les Antinomiens elle est nulle et non avenue. Non-seulement on ne doit point se prouver à soi-même sa foi par ses œuvres, la réalité de sa justification par ses progrès dans la sanctification, mais encore on doit se garder de se considérer comme obligé par les préceptes de la loi. Celui qui est sous la grâce n'a plus rien à faire avec la loi : la vie de Jésus-Christ n'est pas même un type qui doive lui servir d'exemple. Pourquoi prierait-il pour être délivré de ses péchés? Le vieil homme n'est-il pas toujours en lui? ne doit-il pas continuer d'y être jusqu'à la fin? A quoi bon donc faire des efforts pour se soustraire à ce qui est inévitable? C'est quand ils font le moins possible de leur côté que le Saint-Esprit agit avec le plus d'efficace chez les chrétiens. Qu'on n'exhorte donc personne à accomplir un devoir, puisque la force nécessaire pour cela lui fait défaut. Nul n'est tenu de prier ni au sein de sa famille, ni dans son cabinet, à moins qu'il n'y soit poussé par l'Esprit. L'âme n'a point à aller demander des secours à un Christ du dehors ; il suffit de laisser agir l'Esprit habitant en elle.

Les sectateurs de cette doctrine antinomienne étaient conduits à des assertions aussi bizarres que logiques. Ainsi ils n'admettaient aucune différence entre les hypocrites et les vrais chrétiens. Un individu pouvait posséder toutes les grâces

évangéliques, pardon des péchés, union avec Christ, et appartenir néanmoins à la classe des faux frères ; un autre, au contraire, pouvait, même après avoir commis les plus grossiers péchés, meurtre, inceste, continuer à se regarder comme enfant de Dieu. A quoi bon se tourmenter ? Au fait, l'homme même régénéré ne saurait faire que le mal.

Ces principes étaient cependant trop étranges pour que même des Antinomiens et des quiétistes n'éprouvassent pas le besoin de les justifier à leurs propres yeux. C'est ici que l'élément de l'illumination et de l'enthousiasme venait fort à propos fortifier le point de vue qui vient d'être exposé. Conséquents jusqu'au bout, les Antinomiens qui avaient débuté par la magie, le supranaturalisme le plus outré, avaient recours au même expédient pour obtenir la clef de voûte de leur système. Le vieil Adam et le nouvel homme étaient simplement juxtaposés dans le même individu ; nulle différence essentielle n'existait entre l'hypocrite et le vrai chrétien, comment alors celui-ci pouvait-il être assuré de son salut? Ne pouvant plus interroger sa conduite, ses œuvres, s'appuyer sur les promesses conditionnelles de l'Évangile, ni sur les expériences déjà faites, il s'adressait à l'élection. Dieu n'élit pas seulement de toute éternité ceux qui parviendront définitivement à la félicité céleste, il leur fait connaître ce fait dans le temps. Cette certitude de l'élection est indispensable ; nul ne peut être converti sans la posséder ; elle ne s'obtient ni par une vue des progrès accomplis dans la voie de la sanctification, ni au moyen d'un syllogisme pratique ayant pour prémisses les promesses de Dieu et son propre état d'âme, mais au moyen d'une illumination intérieure. Dieu révèle immédiatement ce fait à ceux qui y ont part. Tandis que dans les hypocrites l'Esprit n'agit que d'une manière médiate par l'intermédiaire de certains dons et de certaines grâces, c'est immédiatement qu'il agit sur les élus. Il est une révélation immédiate de Dieu, qui se fait entendre aussi clairement que la voix qui retentit aux oreilles de saint Paul sur le chemin de Damas ; prétendre confirmer cette assurance par la contemplation des fruits de la grâce en nous serait

comme vouloir éclairer le soleil avec une bougie. Dès qu'un individu possède le sceau de l'esprit il peut discerner avec certitude si d'autres sont élus. Quant à lui, après cette révélation, il atteint un degré d'assurance de son salut qui est à l'abri de tout doute ; le diable et le péché ne sauraient l'ébranler. Il y aurait de la témérité à cesser de regarder Dieu comme son père, indépendamment de son état moral. C'est là un point fondamental ; la prétention de voir dans la sanctification une preuve de son élection est une dangereuse erreur au jugement des antinomiens. Voilà comment, sous prétexte de donner toute gloire à Dieu, la nature humaine, bien loin d'abdiquer, sait se faire sa part, qui est la part du lion. Avec cette prétendue humilité et cette psychologie superficielle on aboutit à considérer comme les vrais élus ceux qui auront l'impudence de s'attribuer ce titre, quoique toute leur vie contredise cette haute prétention.

Du même coup on accorde une prime aux esprits hardis et légers et on repousse les âmes profondes et pieuses. Tandis qu'on n'admet pas dans l'Église celui qui ne peut en appeler qu'à une conduite chrétienne irréprochable, on accueille à bras ouverts l'audacieux qui n'offre d'autres garanties que cette certitude de son élection, dont il se targue. Il n'est plus question ni de l'horreur du péché, ni des douleurs de la repentance ; le sentiment immédiat de son adoption a banni toute crainte et fait mépriser les moyens humains, qui ne peuvent que nuire. C'est ainsi que les antinomiens arrivent à rejeter la doctrine de la justification, qu'il n'était d'abord question que d'expliquer ; il y a incompatibilité entre la foi et les œuvres ; être justifié par la foi, c'est au fond être justifié par une œuvre.

Les *nouvelles lumières* eurent au moins un mérite rare, celui d'éviter tout subterfuge. Ils conviennent que la lettre de l'Écriture sainte est contraire à leur point de vue ; ils ne consultent que l'Esprit seul qui rend témoignage à leur esprit sans l'intermédiaire de la parole sacrée. Les antinomiens de la Nouvelle-Angleterre quittent ainsi le terrain du christianisme

évangélique et du protestantisme historique et officiel pour aller, avec tous les rationalistes et les enthousiastes, se perdre dans une région où la religion, ayant cessé d'être une affaire morale et pratique, n'offre plus qu'un facile butin aux spéculations des logiciens et des rêveurs. Pour mettre le comble au désordre, ils enseignent encore que tout individu, pour un motif quelconque, a le droit de quitter son Église et de faire bande à part.

Tel fut le sujet de cette controverse antinomienne qui ébranla les fondements de la jeune colonie du Massachusetts, vers l'année 1636. On aura reconnu dans cet exposé plus d'une ressemblance avec les controverses sur le quiétisme et l'amour pur qui agitèrent l'Église catholique pendant le cours du XVII^e siècle. Cette analogie n'est pas la seule. Dans la Nouvelle-Angleterre comme en France c'est une femme qui est l'âme de tout le mouvement. Anne Hutchinson était fille d'un prédicateur du Lincolnshire en Angleterre. Personne capable et résolue, elle avait épousé un homme remarquable par sa douceur et son peu de talent. Il se laissait entièrement conduire; Anne avait de l'esprit et des dons pour tous les deux. Pendant qu'ils vivaient sur leurs terres, dans les environs de Boston, elle n'avait trouvé de l'édification qu'aux sermons de son beau-frère Weelwright et John Cotton; aussi ne pouvant se faire à la pensée d'être privée de leur ministère, s'embarqua-t-elle avec eux sur le même vaisseau qui devait les transporter en Amérique. Son mari et ses fils étaient aussi de la partie. Déjà pendant la traversée quelques idées excentriques de madame Hutchinson donnèrent l'éveil à un des passagers, le ministre Symmes, qui devait être plus tard un de ses adversaires. Aussi quand elle se présenta avec son mari pour être reçue membre de l'Église de Boston, la chose ne put-elle avoir lieu qu'après quelques délais. La controverse ne devait pourtant éclater que deux ans plus tard.

Pendant les premiers temps de son séjour, Anne Hutchinson fut entièrement absorbée par des soins pratiques, et ses qualités personnelles eurent bientôt pour effet de faire oublier les

bruits défavorables qui avaient couru sur son compte. Voisine affectueuse et serviable elle gagna surtout le cœur des personnes de son sexe, qu'elle visitait dans leurs maladies. Tout cela, joint à la vivacité de son esprit et à l'énergie de son caractère, devait lui assurer l'estime des colons et une grande influence.

Les hommes de l'Église de Boston avaient l'habitude de se réunir tous les jeudis matin, pour repasser le sermon du dimanche et se communiquer les observations qu'il leur suggérait. Les femmes devaient-elles être privées à tout jamais de ce puissant moyen d'édification? Anne Hutchinson ne pouvait résoudre négativement une question ainsi posée. Dès son arrivée elle tint une, puis deux réunions par semaine, fréquentées par environ une centaine des femmes les plus importantes de la ville. Servie par une certaine éloquence et par une connaissance extraordinaire des Écritures, madame Hutchinson ne se gênait pas le moins du monde pour critiquer ce qui dans les prédications lui paraissait défectueux. Deux prédicateurs avaient seuls le privilége de recevoir de sa part une approbation complète : on comprend qu'il s'agit de Cotton et de Wheelwright ; ils étaient affranchis, ils étaient dans l'alliance de grâce. Quant aux autres, après en avoir parlé avec défiance et dédain, elle finit par déclarer, sans détour, qu'ils étaient sous la loi. *Alliance de grâce* et *alliance des œuvres ! anciennes* et *nouvelles lumières !* devinrent bientôt autant de mots d'ordre autour desquels il fallait se ranger ; les termes de justification et de sanctification se trouvaient même dans la bouche des enfants. Madame Hutchinson avait réussi à engager sous l'étendard des nouvelles lumières, outre les deux ministres qu'on sait, deux magistrats influents, Dummer et Coddington, et la presque totalité des membres de l'Église de Boston. Le pasteur Wilson, secondé par Winthrop, tenait seul pour les doctrines reçues, avec cinq de ses paroissiens. La plus grande conquête faite par les antinomiens était celle du jeune Vane, récemment arrivé d'Angleterre et nommé trop tôt gouverneur de la colonie. Des préoccupations politiques vinrent encore compliquer

les débats. Tandis que Winthrop, soutenu par les ministres, les magistrats et les Églises des autres plantations, représentait l'élément conservateur en politique comme en religion, les novateurs et presque toute la population de Boston se rangeaient autour de Vane. Les liens les plus anciens de l'amitié se trouvent rompus, l'agitation est partout, le désordre pénètre même dans l'Église, car les antinomiens se lèvent et sortent bruyamment quand le vénérable pasteur Wilson prend la parole.

Les ministres des autres communes étant venus à Boston à l'occasion des élections annuelles se livrent à une enquête, mais elle ne semble pas avoir été très-approfondie, puisqu'ils se retirent à peu près satisfaits. Bientôt le refus que fit l'Église de Boston d'associer Wheelwright au ministère de Wilson montra aux antinomiens qu'ils n'étaient pas aussi puissants qu'ils se l'imaginaient. La faiblesse de Vane leur fut également nuisible. Jeune, sans expérience, ne sachant trop que faire au milieu de ces troubles qui ébranlent la colonie jusque dans ses fondements, le gouverneur perd la tête, fond en larmes en plein conseil et demande à pouvoir se retirer en Angleterre. On consentit à son départ, mais ses partisans intervinrent et l'empêchèrent de réaliser son projet.

Sous prétexte d'arriver à tout pacifier, on se lance plus fort que jamais dans d'interminables discussions. C'est d'abord le gouverneur qui se plaint de ce que les ministres se sont occupés de l'affaire sans l'appeler au conseil; puis ce sont les pasteurs qui lui rappellent sa jeunesse, et l'invitent à réfléchir avant de prendre des partis extrêmes, comme il n'y paraît que trop disposé. Battu dans les réunions des ministres, Vane prend sa revanche dans le sein de l'Église de Boston, en faisant censurer le pasteur Wilson qui s'était prononcé trop énergiquement contre les novateurs. On s'échauffe tellement qu'une rupture devient inévitable, si les progrès du mal ne sont pas promptement arrêtés.

Jusqu'ici les antinomiens avaient plutôt l'ascendant; le seul acte officiel provoqué par ces débats, la censure de Wilson,

était inspiré par eux. Mais les choses allaient bientôt changer d'aspect. Tous les ministres de la plantation s'assemblent à Boston (mars 1637), décidés à interrompre toute autre réunion pendant trois semaines, afin d'en finir avec cette affaire. On s'était préparé à cette conférence par un jeûne général.

Rien n'y fit ; plus on s'expliqua, plus on comprit combien on différait ; l'opposition entre les antinomiens et les puritains finit par paraître aussi grande que celle entre les protestants et les catholiques. Le conseil général se crut alors appelé à prendre sérieusement l'affaire en main. Les ministres consultés avaient déclaré qu'il avait parfaitement le droit, en pareil cas, d'intervenir au nom de l'Église. Un personnage de quelque importance, Stephens Greensmith, est d'abord emprisonné et puis condamné à payer 50 livres sterlings et à faire amende honorable pour avoir déclaré que tous les ministres de la colonie, sauf Cotton, prêchaient l'alliance des œuvres. Le plus remuant des antinomiens, Wheelwright, sommé de comparaître devant le conseil général, est déclaré coupable de sédition, pour avoir, en enflammant les passions, dans son sermon, abusé du jour de jeûne qui avait été ordonné dans des vues de conciliation. Le gouverneur et quelques membres du conseil protestent, mais on n'en tient pas plus de compte que d'une pétition de l'Église de Boston. On décide que les futures élections se tiendront non pas dans cette ville, mais à Newtown (Cambridge).

C'était décidément là qu'on allait se mesurer pour tout de bon. La journée fut des plus agitées ; des discours passionnés quelques-uns passèrent aux actes ; au milieu du tumulte, le pasteur Wilson monte sur un arbre pour haranguer la multitude ; ils en seraient probablement venus aux mains, si les antinomiens, se sentant les moins forts, ne se fussent calmés. Toutes les personnes modérées regrettaient que, dans des circonstances si critiques, le sage Winthrop ne fût pas à la tête du gouvernement. On réussit à le faire nommer, et tout alors change d'aspect. Il est d'abord arrêté que, jusqu'aux élections prochaines, il sera défendu d'héberger aucun étranger dans la

colonie pendant plus de trois semaines, sans la permission du magistrat. Winthrop, dans une brochure, justifie cette mesure destinée à empêcher les antinomiens de recevoir des renforts. Vane, découragé, finit, cette année même, par quitter le pays pour n'y plus revenir.

Ce départ permit d'agir plus rigoureusement contre la faction antinomienne. Jusque-là, dans un esprit de conciliation, on avait différé l'exécution de la sentence portée contre Wheelwright. La controverse s'était, en attendant, poursuivie entre les ministres, et, un moment même, on avait paru vouloir s'entendre. C'est à tel point qu'on réunit un synode à Newtown (Cambridge), pour en finir (1637). Les magistrats y siégèrent avec tous les ministres du pays. Les discussions, qui se poursuivirent avec modération pendant trois semaines, aboutirent à la condamnation unanime de quatre-vingts propositions.

Ainsi paraissait devoir se terminer une discussion qui agitait le pays depuis une année. John Greensmith avait seul de tous les perturbateurs été atteint par le bras séculier. Mais c'est tout à coup, au moment où on s'y attend le moins, qu'on a enfin recours à des mesures de rigueur. Le départ de Vane, trois mois auparavant, paraît avoir provoqué ce revirement inattendu. Les uns espéraient, d'autres craignaient qu'il ne se fît l'avocat dans la mère-patrie de ces doctrines d'allégeance et de suzeraineté qu'il avait déjà défendues contre Winthrop, son rival. La controverse s'envenime plus que jamais, quand on voit que l'indépendance de la colonie est mise en question. Le conseil général, arrivé à la conviction que deux partis si opposés ne sauraient vivre plus longtemps ensemble sans amener la ruine de la république, se décide à exiler quelques-uns des chefs de la faction antinomienne. La pétition envoyée neuf mois auparavant par l'Église de Boston, en faveur de Wheelwright, manifestait des allures séditieuses; un des signataires avait depuis été nommé député de la ville : on s'appuie sur ces faits pour l'exiler avec quelques autres. Wheelwright partage le même sort, et comme pour justifier les appréhen-

sions qui inspiraient ces mesures de rigueur il menace le conseil d'en appeler par-devant les cours anglaises. La cause de tout le mal, Anne Hutchinson, est à son tour sommée de comparaître pour répondre de la double accusation d'invectiver les ministres et de continuer ses réunions deux fois par semaine, malgré la défense qui lui en avait été faite par le synode. Dans son apologie, elle prétend à l'inspiration prophétique. Il lui a été révélé, entre autres choses, pendant qu'elle était en Europe, qu'elle se rendrait dans la Nouvelle-Angleterre pour y être persécutée, ce qui porterait Dieu à les ruiner, eux tous et leur postérité. Après deux jours de débats, qui ne se poursuivirent pas dans le meilleur esprit, elle fut condamnée au bannissement ; mais, comme on était en hiver, il fut décidé qu'elle resterait dans une maison particulière où rien ne lui manquerait ; elle pouvait y recevoir ses amis et les anciens, mais personne d'autre. La prophétesse scandalisa tellement ces derniers qu'on la cita devant l'Église de Boston pour répondre de certaines erreurs grossières. Elle comparut ainsi devant ses propres partisans. Mais plus d'un quart de ceux qui avaient signé la pétition en faveur de Wheelwright s'étaient déjà rétractés. Puis, les erreurs qu'on lui imputait ne pouvaient échapper à une condamnation. La discussion se prolongea sans désemparer et dans un bon esprit, de midi à neuf heures du soir. Anne finit par rétracter son principe, en vertu duquel l'âme ne serait pas naturellement immortelle ; mais ayant persisté dans d'autres erreurs, il fut décidé qu'elle serait avertie. Ses deux fils, qui seuls empêchèrent l'Église d'être unanime dans sa décision, furent également admonestés. Plusieurs de ses amis, prenant les devants, étaient déjà en cherche de nouvelles retraites pour eux et leurs familles.

Cependant tout parut encore vouloir se raccommoder à la dernière heure. Ce n'était là qu'une sentence ecclésiastique pour laquelle il fallait obtenir la sanction des magistrats. Ceux-ci, disposés à l'indulgence, de crainte de provoquer une réaction par d'inutiles rigueurs, décidèrent qu'Anne Hutchinson pourrait rester dans la maison de John Cotton, à Boston. Là,

elle finit par rétracter presque toutes les propositions malsonnantes qui lui étaient imputées. Elle alla même jusqu'à déclarer que c'était avec juste raison que Dieu l'avait abandonnée à elle-même, puisqu'elle avait méprisé ses ordonnances, la magistrature et le ministère. Malheureusement, madame Hutchinson gâta tout en maintenant avec force qu'on lui reprochait certaines doctrines qu'elle n'avait jamais enseignées. Tout revenait à une simple question de véracité. Cette nouvelle enquête ne fut pas favorable à l'hérétique ; l'Église entière fut unanime à l'excommunier pour avoir persévéré dans le mensonge. Son ami, le pasteur John Cotton, se joignit au reste de l'assemblée. Bien des âmes simples, d'abord séduites, eurent les yeux ouverts par ce qui se passa dans cette dernière rencontre. Pendant que tout rentrait ainsi dans l'ordre, à l'approche du printemps, Anne Hutchinson prenait le chemin de l'exil, conformément à la sentence du conseil général, dont l'exécution avait été suspendue.

Telle fut cette controverse antinomienne. Elle est loin de présenter aucun caractère extraordinaire. Si on se rappelle le régime théocratique qui régnait alors dans la Nouvelle-Angleterre, il aurait été surprenant que des controverses de ce genre ne l'agitassent pas tôt ou tard. Palfrey s'est cependant cru obligé de faire très au long l'apologie de la majorité qui expulsa les antinomiens. Les circonstances intérieures et extérieures de la plantation faisaient, dit-il, de cette expulsion une nécessité politique. La colonie était encore à son berceau. On était arrivé à cette heure critique où tout mouvement négatif et révolutionnaire est appelé à se contenir lui-même pour arriver à une organisation nouvelle. Au moment où il s'agissait de régulariser la victoire, madame Hutchinson et ses amis prêchaient l'insubordination et l'anarchie. Ainsi, on était à la veille de la terrible guerre contre les Péquots qui menaçaient de tout détruire, et plusieurs des antinomiens s'étaient refusés à remplir leurs devoirs militaires. Il y a plus, on avait été sur le point de résister à main armée à l'autorité. Dans un temps où il aurait fallu réunir toutes ses forces contre les Indiens,

quelques enthousiastes menaçaient de renouveler, sur le sol de l'Amérique, les scènes de fanatisme qui avaient ensanglanté la ville de Munster[1] et effrayé le monde entier. Était-ce donc pour aboutir à une telle catastrophe qu'on s'était imposé tant de sacrifices? ne valait-il pas mieux se séparer, suivant l'antique exemple de Lot et d'Abraham? En outre, les puritains, déjà établis dans la Nouvelle-Angleterre, ne se considéraient que comme l'avant-garde d'une grande armée qui devait bientôt les suivre. Vu ce qui se passait dans la mère-patrie, on pouvait croire que la société anglaise, avec tout ce qu'elle avait de meilleur, refleurirait en Amérique. Les premiers essais, destinés à préparer cette translation, n'avaient pas trop mal réussi. Pour peu que les choses continuassent à mal aller en Angleterre, bien des puritains profiteraient de la retraite qui leur avait été préparée. Était-ce le moment de se diviser? Le triomphe du parti antinomien n'aurait-il pas incontinent arrêté toute émigration? En même temps que ces troubles décourageaient leurs amis, ils enhardissaient leurs ennemis. Le vaisseau même qui avait transporté madame Hutchinson et ses partisans leur avait apporté la nouvelle du mauvais vouloir du gouvernement de Charles Ier. Il s'agissait de leur retirer cette précieuse charte qui, en même temps qu'elle leur garantissait la protection de la mère-patrie contre les entreprises des Français, des Hollandais et des Espagnols, les mettait à l'abri de l'oppression de Charles et des évêques, pourvu que les colons fussent assez sages pour ne pas provoquer une intervention. Mais que dirait-on en Europe si le gouvernement se montrait faible? Que la plantation était déchirée par les factions et à la veille de tomber dans l'anarchie! Quel excellent prétexte pour leur retirer définitivement cette inappréciable charte, cet unique palladium qui leur avait déjà été redemandé! Ils la comprenaient de telle façon qu'aussi longtemps qu'ils observaient ses prescriptions, ils conservaient le contrôle absolu de

1. C'est le considérant qu'on fit valoir, dans un ordre, pour désarmer les mécontents. (*Palfrey*, I, 487, note.)

la Nouvelle-Angleterre, de tous les Européens qui s'y étaient établis : aussi, dès l'année 1631, avaient-ils décidé que ni les catholiques, ni les épiscopaux, ne pourraient jouir de droits politiques leur permettant de se mêler de leurs affaires et de les contrecarrer. Dès le début, ils s'étaient appelés non pas une *colonie*, mais un *corps* politique, une *juridiction*, et, avant la sixième année, une *république*. Le serment d'allégeance à la mère-patrie avait été supprimé, et quiconque parlait d'en appeler aux cours anglaises était considéré comme un ennemi de l'État, méritant un châtiment rigoureux. Voilà tous les avantages qu'on pouvait s'assurer définitivement avec quelques ménagements et de la prudence, et que les antinomiens venaient compromettre par leurs extravagances et leurs idées anarchiques. Vane lui-même, leur grand protecteur, ne s'était-il pas ouvertement prononcé en faveur de la suzeraineté de la couronne d'Angleterre?

Certes, voilà plus de motifs qu'il n'en fallait pour agir avec vigueur dans une pareille crise. C'était, pour les colons, une question de vie ou de mort. Du reste, en se plaçant au point de vue juridique, en se rappelant ce qu'était la société puritaine, ce n'était pas d'une petite faute que les antinomiens se rendaient coupables ; non-seulement ils enseignaient, comme on l'a vu plus haut, des principes qui renversaient par la base la morale rigide et austère des autres colons, mais encore ils calomniaient ces derniers ; ils leur adressaient, à tout propos, l'injure la plus grossière. Sans doute, on ne trouverait plus aujourd'hui, ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau-Monde, une ville qui risquât d'être bouleversée parce que quelques-uns de ses habitants traiteraient les autres de légalistes, prêchant une alliance des œuvres et faisant plus de cas de la sanctification que de l'élection. Mais il en était tout autrement dans le Massachusetts, en 1636. Il n'y avait pas, aux yeux des colons, d'imputation plus injurieuse que celles dont les antinomiens les gratifiaient à l'envi. De nos jours encore, un individu qui appellerait un de ses concitoyens voleur ou fripon serait punissable par les lois. Être appelé un *légaliste* était, aux yeux des puritains,

une offense plus grande encore. Rien de plus naturel donc que de recourir à un procès en calomnie.

Palfrey ajoute encore que, sans vouloir soutenir que le parti dominant ait été au-dessus des passions personnelles, il a fait preuve d'une modération exemplaire. Winthrop, en particulier, qui, s'il eût été au pouvoir quand la controverse éclata, l'eût peut-être empêchée de prendre cette importance, ne négligea rien pour calmer les esprits et amener une réconciliation; ayant échoué, il apporta la plus grande modération dans l'exécution des mesures énergiques auxquelles il fallait recourir. L'événement acheva de justifier le parti vainqueur; non-seulement la colonie ne perdit aucun habitant qu'il eût été désirable de conserver, mais ceux qui partirent lui rendirent de grands services en ramenant le calme et la confiance dans son sein. Ils se rétractèrent indirectement; car, après avoir essayé de s'établir ailleurs, ils finirent par venir se replacer sous la juridiction de ce gouvernement auquel ils avaient fait une guerre si acharnée, et il se passa presque un demi-siècle avant que le Massachusetts fût de nouveau agité par des dissensions de ce genre.

Certes, voilà de nombreuses circonstances atténuantes. Mais à quoi bon y insister pour justifier un fait qui n'en a nullement besoin? Le milieu donné, les choses ne pouvaient pas aller autrement et les exilés n'avaient nul droit de se plaindre. Il ne faut pas oublier, en effet, que les antinomiens étaient des théocrates de la même école que leurs adversaires; ils admettaient la même confusion entre la société religieuse et la société civile. Ils le prouvèrent surabondamment en établissant, à leur tour, un test religieux dans les nouvelles plantations qu'ils cherchèrent à fonder. Alors, de quoi pouvaient-ils se plaindre? Tout revenait, au point de vue politique et social, à une simple question de majorité. Rien de plus naturel, aux yeux des antinomiens eux-mêmes, rien de plus simple et de plus juste que leur exil, puisqu'ils n'avaient pas eu le bon esprit d'abandonner librement une société dans laquelle ils ne pouvaient pas vivre et qui ne faisait, en les chassant, qu'user du

droit de légitime défense, et pratiquer des théories dont les expulsés reconnaissaient, à leur tour, la vérité.

La lutte entre les antinomiens et la majorité des colons du Massachusetts fut donc une querelle de famille, une controverse entre théocrates qui se termina d'une manière régulière et constitutionnelle.

Bien différente était la portée d'une autre discussion qui avait éclaté peu auparavant. Elle fit d'abord moins de bruit, mais c'est qu'elle était prématurée : on ne saisit pas bien à quoi elle pouvait aboutir. Elle portait, non pas comme celle des antinomiens, sur l'exercice de la théocratie, mais sur son principe même qui était contesté. La théocratie juive n'était pas encore établie dans la Nouvelle-Angleterre, qu'elle entrait déjà en lutte avec un principe nouveau qui devait, au bout d'un siècle seulement, la supplanter d'une manière définitive. On vient de signaler les inextricables difficultés dans lesquelles s'engage toute société qui prend au sérieux la théocratie légale et extérieure, renouvelée des Juifs ; avant de contempler le triomphe définitif de la vraie théocratie spirituelle et chrétienne, il faut assister à la guerre que se font la lettre et l'esprit, l'idée païenne de l'État et l'idée chrétienne, dans les premiers jours des colonies américaines. Disant adieu à un passé condamné et impossible, tournons-nous vers un avenir que tout prépare et fait désirer.

---

# CHAPITRE X

## FONDATION DE PROVIDENCE PAR ROGER WILLIAMS

### I. — ROGER WILLIAMS.

L'homme qui le premier troubla la paix publique dans la Nouvelle-Angleterre en s'opposant, au nom du spiritualisme chrétien, aux prétentions de la théocratie, s'appelait Roger Williams. Devançant de beaucoup ses contemporains, il défendit avec clarté, courage et énergie, des principes qui, aujourd'hui dominants aux États-Unis, n'ont pas encore remporté la dernière victoire en Europe, bien que tout indique que l'avenir leur appartient.

Comment ce puritain arriva-t-il à embrasser des idées si étranges et si nouvelles? Malheureusement les documents pour répondre à cette intéressante question manquent totalement. L'histoire de Roger Williams, comme, du reste, celle de presque tous les hommes marquants de la Nouvelle-Angleterre, ne commence guère qu'à partir du jour de son débarquement dans le Nouveau-Monde. Le discrédit et l'espèce d'opprobre qui entourèrent son nom, l'opposition d'adversaires acharnés, que ne contre-balancèrent pas suffisamment les soins de quelques amis peu nombreux, tout a concouru à rendre extrêmement rares les renseignements sur le compte de cet homme,

destiné à occuper une des places les plus remarquables dans l'histoire de l'esprit humain.

Le lieu de sa naissance est inconnu, et ce n'est pas même avec une certitude pleine et entière qu'on le fait venir du pays de Galles. Il ne nous fournit lui-même, dans ses nombreux écrits, aucun renseignement sur le compte de ses parents. Nous savons seulement que ses pensées se portèrent de fort bonne heure sur la religion. Un jour, un avocat célèbre, sir Edward Coke, remarque un tout jeune homme prenant des notes pendant une prédication. Piqué de curiosité, il désire voir comment l'écolier s'acquitte de la tâche qu'il s'est imposée librement. Le légiste perspicace est si satisfait que prévoyant les talents de cet auditeur si attentif, il prie ses parents de le lui confier.

Si ces détails étaient tous parfaitement authentiques, ils témoigneraient à la fois des dispositions studieuses et réfléchies du jeune Roger et de la position modeste de ses parents. Son généreux patron doit l'avoir placé à l'Université d'Oxford.

Williams se livre d'abord à l'étude du droit, peut-être conformément aux directions de celui à qui il devait tout. Mais bientôt la théologie eut pour lui plus d'attrait. Il paraît avoir conduit ses nouvelles études à bonne fin, car il fut chargé du soin d'une paroisse; on ne tarda pas à faire grand cas de sa prédication, et son caractère privé lui concilia l'estime et le respect.

Né en 1599, Roger Williams, esprit hardi et énergique, passa les années de sa jeunesse dans ce moment critique où les folies du roi Jacques préparaient cette révolution qui devait coûter à Charles Ier la couronne et la vie. La fermentation des esprits était grande en Angleterre; les moins perspicaces sentaient qu'on marchait à la rencontre d'un avenir gros d'événements. Quelle excellente école pour un jeune homme instruit, actif et en pleine possession de cette foi naïve au triomphe de la vérité qui ne se perd que trop vite au contact des hommes! L'atmosphère particulière dans laquelle Williams se mouvait fut probablement favorable au développement

précoce de ses tendances libérales. Son protecteur, sir Edward Coke, encourut le ressentiment du roi Jacques pour avoir professé des principes libéraux et hardiment défendu les droits du peuple. Tout porte à penser, avec un des biographes de Roger, qu'un jeune ministre de son caractère, élevé dans un tel milieu, n'avait pu être introduit dans l'Église anglicane que grâce à l'inadvertance de quelque évêque peu zélé, sinon demi-puritain lui-même. Mais Williams ne pouvait rester longtemps au bénéfice de cette méprise ou de cette faveur ; alors que tant d'hommes âgés et vénérables, ayant déjà une position conquise par leur mérite, leurs succès et ne demandant qu'à vivre cachés étaient poursuivis, malgré leur débonnaireté et leurs dispositions conciliantes, qui ne reculaient pas devant les compromis, quelle chance y avait-il qu'on laissât en paix un jeune homme ardent, à l'esprit parfaitement clair et ne reculant jamais devant les dernières conséquences de ses principes, quels que fussent les orages qu'elles soulevaient parmi ses frères et ses amis? Peut être Roger Williams lui-même, grâce à sa rare perspicacité, fut-il le premier à s'apercevoir que l'Angleterre du premier tiers du XVII^e siècle n'était pas un milieu fait pour lui. Quoiqu'il en soit nous le voyons s'embarquer, le 1^er décembre 1630, à Bristol, sur un navire destiné à le transporter dans ce Nouveau-Monde qui avait alors le privilège de fasciner des esprits moins énergiques et aventureux que le sien.

Williams avait à cette époque environ trente-deux ans. Si après une vie de privations et de mécomptes, il a fait preuve jusque dans sa vieillesse d'une énergie extraordinaire, qui ne l'abandonna pas dans les jours les plus critiques, il était alors dans toute l'exubérance d'une jeunesse forte, réglée et ardente. Goûtant les premières joies du bonheur domestique, qui devaient être par la suite si souvent troublées, il amenait avec lui celle qui était destinée à lui servir de fidèle compagne dans les mauvais jours. Esprit aussi actif que logique, Williams ne perd pas un instant pour travailler à la réalisation de ses plus chères espérances. Tout est à construire à neuf sur

le sol d'un monde nouveau, vierge de toute tradition; quelle belle carrière s'ouvre à l'énergie d'un jeune homme instruit et plein de talents, qui porte en lui l'étoffe d'un fondateur d'État et d'un réformateur religieux! Mais ces illusions de jeunesse ne furent pas de longue durée. Après avoir, semble-t-il, échappé à la persécution dans le vieux monde il allait la rencontrer dès ses premiers pas dans le nouveau! Avant que son âme, généreuse et ardente, eût eu le temps de s'épanouir et de respirer à pleins poumons l'air pur de la liberté, la triste réalité saisissait l'énergique jeune homme de sa main de fer pour ne plus le lâcher que quand il irait demander au tombeau une paix et un repos qu'il ne connut jamais pendant sa longue carrière. A peine arrivé en Amérique, Williams vit s'évanouir les espérances qu'il avait nourries sur le triomphe prompt et décisif de ces grands et nobles principes qui, encore vagues et confus, faisaient déjà battre son cœur. Il dut apprendre de bonne heure que la vérité, en mère prudente et sage, se plaît à faire choix des plus fidèles et des plus dévoués de ses enfants, pour les placer au poste d'honneur, défrichant un sol rocailleux, couvert de ronces, fertilisant, de leurs sueurs et de leurs sacrifices, une terre ingrate dans laquelle ils doivent, année après année, répandre une abondante semence, sans qu'il leur soit jamais donné de recueillir la moisson.

La première controverse qui éclata entre Williams et les colons semble avoir été tout naturellement provoquée par le changement que produisit sur son esprit le passage de l'atmosphère étouffante de la mère-patrie à l'air libre et pur du Nouveau-Monde. Roger Williams ne paraît pas avoir échappé au danger qui attend tout caractère énergique et logique lorsqu'après avoir fui la compression il veut se dilater à son aise. Dans les premiers moments de la réaction il dépasse le but.

Accueilli comme un ministre pieux et plein de talent, Roger Williams, dès les premières semaines après son arrivée, avait été invité à se rendre à Salem pour assister un des pasteurs. Il était à peine entré en fonctions que le conseil général, prenant ombrage de ce que cette élection avait été faite sans

consulter la congrégation de Boston, en demandait compte à celle de Salem. Les griefs qu'on faisait valoir étaient les suivants : Williams s'était refusé à faire partie de l'Église de Boston parce que ses membres n'avaient pas voulu, par une déclaration publique, exprimer leur repentir d'avoir été en communion avec l'établissement anglican, pendant qu'ils étaient encore dans leur mère-patrie [1] ; de plus le nouveau venu avait contesté aux magistrats le droit de punir soit les violations du sabbat, soit toute autre offense qui ne transgressait que les commandements de la première table de la loi [2].

Nous voyons ici poindre Roger Williams tout entier, tel qu'il se montrera à nous dans le cours de sa carrière agitée. Esprit essentiellement rigoureux et logique, il soulève, pour le seul amour des principes, une controverse qui pouvait aisément être considérée comme étant désormais sans objet. A quoi bon se disputer au sujet de ce qu'il aurait convenu de faire pendant qu'on était en Angleterre? Mais cette fin de non-recevoir n'était pas à l'usage d'une conscience aussi scrupuleuse que celle de Williams. Il savait parfaitement que la conduite des puritains acceptant des compromis avec l'établissement national, souvent aux dépens de leur conscience, avait été considérée comme pusillanime ; on y avait vu une espèce de trahison de la vérité, une connivence avec l'erreur et la corruption contre laquelle on protestait. Roger lui-même avait senti le besoin de se repentir de ce péché, dont il avait eu sa part comme les autres, et il ne comprenait pas que ses frères n'éprouvassent pas le besoin de renier un passé tout semblable au sien. Dès qu'il a mis le pied sur le sol de la libre Amérique

1. D'après une lettre de Williams, découverte tout récemment, ce n'est qu'après avoir été nommé à l'unanimité ancien enseignant de l'église de Boston, qu'il aurait soulevé cette question, pris de scrupules en s'apercevant que son troupeau ne professait pas des principes séparatistes. (*Palfrey*, I, 406, note.)

2. Elle comprenait les quatre premiers préceptes du décalogue et était censée punir l'idolâtrie, le parjure, le blasphème et la violation du sabbat.

il ne se sent pas dans une communion pleine et entière avec ceux qui se refusent à rompre entièrement avec une Église persécutrice et corrompue. Cependant, la première ardeur du zèle calmée, Roger ne se crut plus obligé de réclamer de ses amis une répudiation dont des esprits moins logiques ou des consciences moins scrupuleuses que la sienne ne paraissaient pas sentir le besoin. Mais il ne renonça jamais à la tendance générale de son esprit, un peu excessif, qui le portait à attacher une trop grande importance à de pures formalités pour peu que les principes lui parussent intéressés dans la question, ne fût-ce qu'indirectement et de très-loin. Comme on le verra par plusieurs autres traits de sa vie, c'est là le côté par lequel Roger est bien resté homme de son temps. Grâce à la rectitude de son caractère des plus entiers, et aussi peut-être à ses études de droit, le plus spirituel sans contredit de tous les puritains de la Nouvelle-Angleterre n'a jamais pu abandonner complétement le terrain du légalisme et du formalisme qui est une des bases de toute l'école, pour se mouvoir à son aise dans la sphère du spiritualisme chrétien.

Mais si Roger, à l'occasion du premier chef d'accusation, a montré qu'il payait son tribut à l'humaine faiblesse en partageant, en partie, les erreurs de son temps, il le dépasse de beaucoup à d'autres égards. Tandis que bientôt, mûri par l'expérience, il a renoncé à la première prétention, il est demeuré, jusqu'à la fin, sous le coup du second chef d'accusation. Son principe refusant l'intervention des magistrats dans la sphère religieuse a été toujours s'enrichissant et se développant dans le cours de sa carrière : Williams n'a pas un instant cessé de le maintenir dans toutes ses conséquences, en dépit des ennuis sans nombre et des persécutions que sa conduite lui a attirés de la part de ses amis et de ses adversaires. S'il a cédé sur la simple question de forme, il est constamment demeuré inébranlable sur celle de fond. Si l'esprit chez lui n'a pas réussi à pénétrer entièrement la lettre, en somme il l'a dominée, du moins dans toutes les questions essentielles.

L'Église de Salem ne se laissant pas intimider, garda Roger Williams pour son pasteur. Quant à lui, il paraît avoir tenu à montrer que s'il déclinait la compétence des magistrats dans le domaine religieux, et s'il réclamait le droit, pour tout homme libre, de critiquer ouvertement leur conduite et leurs principes, il n'était pas pour cela un contempteur de l'autorité. Car en 1631, nous le voyons comparaître devant ce conseil qui l'avait accusé, pour prêter le serment nécessaire avant de devenir citoyen. Les hommes influents de Boston ne paraissent pas avoir accepté de bonne grâce ce divorce que proposait Williams en se soumettant à l'État pour tout ce qui était de son domaine, mais en réservant sa pleine et entière indépendance dans tout ce qui touchait à la conscience. En effet, le conseil qui reçut son serment passa le jour même cette célèbre loi du test, peut-être quelques heures trop tard seulement, pour empêcher le novateur d'être admis comme citoyen de la théocratie.

Bien que les magistrats de Boston eussent fermé les yeux sur la confirmation de Williams comme pasteur de l'Église de Salem, ils ne laissaient passer aucune occasion de manifester leur mauvais vouloir. Aussi l'été n'était pas encore écoulé, que, s'arrachant aux sollicitations de son Église, le nouvel arrivé était allé chercher à Plymouth une atmosphère plus libre, loin de ses puissants voisins. Accueilli à bras ouverts, il exerce ses dons, est reçu sans difficulté comme membre de l'Église, et son ministère, énergique et fidèle, est accepté de tous. Ce milieu plus sympathique semble avoir eu un excellent effet sur Roger Williams. Autant l'opposition et la lutte avaient paru vouloir le jeter dans les extrêmes, autant un accueil affectueux l'avait rendu débonnaire et accommodant. Ainsi le gouverneur Winthrop, le pasteur Wilson et deux capitaines, s'étant peu de temps après rendus à Plymouth, Williams ne se fit pas le moindre scrupule de communier avec eux, tandis qu'il s'y était refusé pendant son séjour dans le Massachusetts.

Une petite controverse caractéristique signale cependant

cette visite. Fidèles à leur esprit démocratique, les paroissiens de John Robinson qui avaient renoncé à toute distinction aristocratique, avaient néanmoins l'habitude de se désigner entre eux par le titre singulièrement modeste, *good-man such one*, « *l'excellent un tel.* » Mais on sait que la colonie renfermait des éléments hétérogènes. Voilà donc que leur puritanisme s'effarouche de cette épithète employée indistinctement. En bonne conscience peut-elle servir à désigner un irrégénéré? On profite de la visite des amis de Boston, pour porter devant l'Église cette question subtile qui commençait à agiter les esprits. Winthrop, homme prudent et sage, n'a pas de peine à lever les scrupules en leur rappelant qu'il faut distinguer entre l'excellence religieuse et l'excellence purement morale ; cette dernière pouvait fort bien être le partage d'un irrégénéré. Tout le monde se déclara satisfait, sans en excepter deux ministres des plus rigides ; on devine que Roger Williams en était un. Toujours scrupuleux et logique, il avait le tort de croire que les noms et les titres doivent avoir un sens et une portée. Mais il n'insiste pas, et se rend aux explications de Winthrop dès qu'on lui fait comprendre qu'il s'agit de simples formules de politesse. Encore ici le jeune pasteur se montre méticuleux, ainsi qu'il convient à un puritain, mais nullement aussi opiniâtre qu'on serait porté à le croire [1].

Les soins pastoraux, le travail manuel auquel il devait se livrer pour soutenir sa jeune famille, qui comptait déjà un enfant premier-né, ne paraissent pas avoir suffi pour absorber entièrement l'activité dévorante de Williams. Déjà de fort bonne heure, nous le voyons s'engager dans une entreprise qui devint de la plus haute importance pour la Nouvelle-Angleterre tout entière. Esprit généreux, il prit à cœur les intérêts des pauvres Indiens, auxquels les Européens venaient enlever leurs terres et leur apporter en échange tous les dangers de la civilisation sans aucun de ses avantages. Dès son arrivée, il croit avoir une mission auprès d'eux. « Le désir de

1. Cotton Mather, *Magnalia*, II, ch. IV, et *Knowles*, 51.

mon âme, écrit-il, était de faire du bien aux natifs. » Jusqu'à la fin de sa vie, il demeura fidèle à ce sentiment. Mais il n'était pas aisé de réaliser ses bonnes intentions. Comment se mettre en communication avec ces sauvages, déjà devenus plus ou moins défiants? Le plus simple serait d'apprendre leur langue, mais comment y arriver? Le but une fois reconnu excellent, la moindre hésitation ne pouvait se présenter sur le choix du moyen le plus efficace. Voilà donc que le jeune puritain qui naguère encore, brillant de jeunesse et d'espérance, fréquentait les colléges d'Oxford, va s'accroupir dans le wigwam dégoûtant et enfumé, pour dérober aux naturels les secrets de leur langage singulièrement compliqué. La tâche ne paraît pas avoir été des plus aisées, car cet homme, que nulle difficulté ne rebutait, quand il s'agissait d'un devoir à accomplir, semble avoir conservé le souvenir assez vif de ses premiers essais, lorsqu'il écrit vers la fin de sa carrière : « Dieu daigna m'accorder un esprit de patience, pour loger dans leurs trous sales et enfumés, dans le but d'acquérir la connaissance de leur langue. » Roger allait de côté et d'autre, visitant les principaux personnages, vivant autant que possible de leur vie, saisissant leur langage sur le fait. Les Indiens le payèrent de retour : il compta bientôt Canonicus et les principaux sachems de la contrée parmi ses amis intimes.

Il y avait plus de deux ans que Roger Williams était établi à Plymouth, lorsqu'il fut rappelé par l'Église de Salem pour aider le pasteur titulaire, Skelton, que sa santé chancelante empêchait de remplir ses fonctions. La congrégation de Plymouth, appréciant ses services, hésitait à le laisser partir. Mais les hommes influents qui, bien qu'il n'eût eu des difficultés avec personne, n'aimaient pas les idées du novateur, empêchèrent qu'on le retînt. On avait peur qu'il finît par gagner bien des gens à son point de vue. Comme la majorité hésitait encore, Brewster eut recours au grand moyen, il évoqua le spectre de l'anabaptisme. Il exprima la crainte que Roger Williams ne finît par être conduit, comme bien d'autres,

au séparatisme étroit et à l'anabaptisme. Il n'en fallut pas davantage pour rallier un nombre suffisant de voix. Le mot anabaptisme possédait alors un charme mystérieux qu'il n'a pas encore entièrement perdu aujourd'hui, à en juger par l'emploi que savent en faire à propos certains théologiens diplomates. Il suffisait, au dix-septième siècle, qu'un homme fût en chemin d'aboutir à l'anabaptisme, pour qu'incontinent le vide se fît autour de lui, et qu'on lui donnât tort dans les points sur lesquels on était tout disposé à reconnaître qu'il avait raison. Ceux des amis de Williams qui ne se crurent pas obligés de le traiter comme un pestiféré à la suite de cette dénonciation, l'accompagnèrent à Salem.

A peine établi dans cette ville, son zèle vigilant pour la liberté et l'indépendance des diverses congrégations est mis en éveil. Quelques ministres du voisinage avaient l'habitude de se réunir en conférence, tous les quinze jours, pour leur commune édification et instruction. Williams, à qui l'étude de l'histoire avait enseigné que si on n'y prend garde au début, les plus légères déviations d'un principe peuvent mener beaucoup plus loin qu'on ne se propose d'aller, ne put s'empêcher d'exprimer la crainte au pasteur Skelton que ces réunions, alors innocentes, ne finissent un jour par aboutir à la formation d'un presbytère et d'une superintendance, au plus grand détriment de chaque Église locale, dont les libertés seraient ainsi sacrifiées aux prétentions de la hiérarchie.

On n'avait pas encore eu le temps de demander compte à Williams et à Skelton de leurs alarmes intempestives que de plus graves sujets d'accusation s'élevaient contre le jeune suffragant. Déjà, en décembre 1633, — il avait quitté Plymouth seulement en août, — le conseil général avait à s'occuper du nouveau venu. On lui reprochait d'abord d'avoir envoyé aux magistrats un certain traité, déjà précédemment communiqué au gouverneur et au conseil de Plymouth, dans lequel il contestait la prétention des colons de prendre possession du pays au nom de la couronne d'Angleterre, sans tenir compte des droits des naturels. Remontant beaucoup plus haut que les

maximes du droit des gens, alors reconnues par les nations européennes, en vertu desquelles chaque contrée appartenait au peuple qui en faisait la première découverte, Roger Williams, n'écoutant que sa conscience, le droit naturel et l'humanité, soutenait qu'en équité on ne pouvait recevoir la possession légitime du sol que des seuls naturels, ses vrais possesseurs. Pourquoi la courte apparition d'une voile anglaise ou française dans les baies de l'Amérique du Nord aurait-elle eu le pouvoir de faire passer des peuplades entières sous la domination d'une de ces deux couronnes? Aurait-on reconnu le même pouvoir magique à une pirogue indienne se montrant furtivement aux embouchures de la Seine ou de la Tamise? Au fond, ce n'était là qu'une brutale proclamation des droits du plus fort qui devait révolter un puritain logicien comme le nôtre et, qui plus est, par-dessus tout, libéral, quelque peu humanitaire, grand ami des naturels. Néanmoins, ce n'était là qu'une querelle de forme, un vrai scrupule de légiste que soulevait Williams, toujours fidèle à sa tendance. En fait, comme nous aurons l'occasion de le voir plus tard, tous les premiers colons avaient religieusement respecté les droits des naturels dont ils avaient acheté les terres. Roger, encore ici, n'avait pris la plume que pour faire reconnaître expressément une théorie abstraite que tout le monde avait respectée dans la pratique, sans l'avoir ouvertement proclamée, comme il l'aurait voulu. Williams se défendait victorieusement en répondant qu'on avait fait à tort un grand bruit de son petit traité, tandis que, dans son intention, c'était une pure affaire privée. Il ne l'avait écrit que pour la seule édification du gouverneur de Plymouth, et s'il en avait donné copie à celui du Massachusetts, c'était uniquement sur sa demande expresse et en sa qualité privée. Du reste, il offrait de brûler le livre entier ou telle portion qu'on voudrait bien lui désigner. Trois passages étaient spécialement incriminés : l'un, dans lequel Williams accusait le roi Jacques d'avoir effrontément menti devant tout le monde , en se donnant comme le premier prince chrétien qui avait découvert ces contrées ; dans un autre, il l'accusait de blasphème, lui et bien d'autres, pour

avoir appelé l'Europe la chrétienté ou le monde chrétien; enfin, il appliquait au roi régnant, Charles Ier, trois versets de l'Apocalypse fort peu révérencieux [1] pour sa personne. Williams paraît avoir senti qu'il avait passé les bornes, ou mieux qu'il ne pouvait maintenir en public ce qu'il avait confié au papier, à l'usage de quelques intimes, car à la prochaine réunion du conseil général, il apparut dans l'attitude d'un pénitent, et donna de la pureté de ses intentions et de son loyalisme des preuves qui convainquirent tout le monde. Les magistrats et le clergé reconnurent publiquement qu'ils avaient eu tort de croire à un délit.

Mais cette première controverse n'avait pas encore été oubliée, qu'une autre plus grave surgissait. Skelton mort, la congrégation de Salem avait consacré Williams pour son pasteur, sans tenir compte d'une remontrance des magistrats qui lui demandaient de différer. En attendant qu'on fît plus tard grand bruit de ce mépris de l'autorité, dont Williams était personnellement innocent, on continua à se montrer fort mal disposé à son égard. On lui fit un crime d'avoir prêché que les femmes doivent apparaître voilées dans les assemblées du culte. Or, il est prouvé aujourd'hui que ce thème avait été mis en avant par son prédécesseur et par le gouverneur Endicott [2]; c'était plutôt pour ne pas leur déplaire qu'il s'était rangé à leur point de vue dans un détail de si peu d'importance. Et puis, cette frivole accusation était-elle donc bien placée dans la bouche de graves personnages qui avaient entendu, sinon prêché, de véhéments discours contre les perruques et les longs cheveux? Ce n'étaient évidemment là que de vains prétextes, dont s'emparait en toute hâte l'antipathie contre le novateur pour se faire jour. Il y avait cependant un autre grief beaucoup plus grave. C'était aux instigations de

1. Le chroniqueur s'est gardé de les citer.

2. Celui-ci s'appuyait sur le raisonnement de l'apôtre saint Paul, I *Cor.*, XI, 1 et suivants. C'est ici un de ces nombreux cas dans lesquels le littéralisme des puritains les conduit à exagérer le principe de l'autorité de l'Écriture.

Williams qu'Endicott devait avoir effacé la croix des étendards de l'Angleterre. Mais encore ici Roger était innocent. Il n'avait rien conseillé, ni directement ni indirectement. Endicott, agissant de son propre mouvement, avait cru faire l'application de la doctrine de son pasteur, condamnant les cérémonies et les symboles en usage dans le culte idolâtre de la papauté. Tout au plus pouvait-on dire que le novateur était la cause innocente, quoique réelle, du scandale. En tout cas, le conseil ne crut pas qu'il y eût lieu à lui infliger le moindre blâme.

On avait péniblement gagné l'année 1634, à travers tous ces signes avant-coureurs de l'orage définitif qui allait éclater. Le conseil est informé que Williams a violé sa promesse, en parlant publiquement contre la patente royale, en reprochant aux colons de posséder illégalement le pays et en appelant l'Église anglicane un établissement anti-chrétien. — On le voit, ce sont les anciens griefs réchauffés. L'antipathie contre le pasteur de Salem n'a fait que s'accroître, et faute de trouver de nouveaux crimes à lui imputer, on revient aux anciens. En tout cela, Williams se bornait à accentuer avec plus de précision et de logique des principes professés par les plus zélés de ses adversaires [1]. L'année suivante, l'accusation sortit de son vague et prit un corps en se rattachant à un fait concret et saisissable. Williams fut accusé par-devant le conseil d'avoir blâmé les magistrats de faire prêter serment à des personnes irréligieuses, irrégénérées, et de les contraindre de la sorte à prendre le nom de Dieu en vain. Le novateur avait ainsi entrevu et tranché une difficulté des plus graves dans notre monde moderne, et qui n'a pas encore trouvé sa solution. Sans s'élever contre l'usage du serment, d'une manière générale, il y voyait un acte religieux qui ne pouvait être sérieux dans la bouche d'un incrédule ; puis, fidèle à son grand principe d'une liberté de conscience et de culte illimitée, il maintenait que les magistrats ne devaient imposer à personne le

1. John Cotton, dans un de ses écrits (*Bloody Tenet Washed*, p. 109), fait la plus triste description de l'Église anglicane. (*Knowles*, 64.)

serment. C'est ainsi que, déchirant impitoyablement tous les voiles, Williams allait droit à la vérité, ne doutant pas un seul instant que tout ne finît par s'arranger quand elle aurait supplanté les fictions [1].

Le fait qui provoqua l'expression de cette doctrine n'était pas sans avoir sa portée. Sous prétexte que quelques épiscopaux complotaient contre la sûreté publique, le gouvernement, ne tenant nul compte du serment déjà prêté par tous les citoyens, avait jugé bon d'en demander un second, se réservant de n'accorder aucune place importante à ceux qui s'y refuseraient. En outre, — et c'était la pierre de scandale, — tandis que la précédente formule demandait soumission à toutes les lois régulièrement établies, celle-ci exigeait qu'on promît de se soumettre à toutes les mesures salutaires (Wholesome). Williams estima que cet engagement, beaucoup trop élastique, avait pour effet de substituer le pouvoir législatif à celui de la charte, et, grâce à son influence, cette mesure arbitraire suscita tant d'opposition que le gouvernement se vit contraint de l'abandonner.

C'en était trop. Le novateur fut sommé de comparaître devant le conseil général en 1635, pour avoir à se défendre des diverses accusations que nous connaissons déjà et de quelques autres griefs. Entre autres idées malsonnantes, il devait avoir enseigné qu'il ne fallait pas prier avec un irrégénéré, fût-il votre femme ou votre enfant, et qu'on devait s'abstenir de rendre grâces après le repas. Ces diverses opinions furent reconnues dangereuses ; il fut décidé que les autres Églises admonesteraient celle de Salem, et que si celle-ci ne se rétractait, les premières presseraient les magistrats d'intervenir en faveur de l'orthodoxie. Williams et son troupeau avaient, jusqu'à la

1. Dans un ouvrage subséquent, Williams se prononce pour un usage modéré et solennel du serment, à condition que ceux qui sont appelés à le prêter professent le christianisme. Williams, toujours parfaitement conséquent avec lui-même, perdit de grandes sommes en Angleterre pour n'avoir pas voulu prêter serment, sous la forme consacrée. (*Knowles*, 66.)

prochaine réunion du conseil général pour se rétracter, s'ils ne voulaient que sentence de condamnation fût passée contre eux. Ces deux nouveaux griefs étaient caractéristiques. Le refus de prier avec le premier venu était inspiré à Williams par le souvenir de la liturgie anglicane, qui considère comme de vrais et fidèles chrétiens tous ceux qui participent à son culte. Sur le second point, les actions de grâces obligatoires après le repas, il était le défenseur de la liberté chrétienne, en résistant à un formalisme précoce qui cherchait à établir dans de petits détails extérieurs cette même uniformité dont les puritains avaient tant eu à souffrir dans leur mère-patrie. Unissant deux tendances qui ordinairement s'excluent, Roger Williams était à la fois le défenseur du rigorisme et de la liberté.

Jusqu'à présent, pasteur et troupeau avaient marché d'accord. Pour les séparer, on ne craignit pas de recourir à un déni de justice. Les habitants de Salem ayant réclamé au sujet de certaines terres dont ils avaient été frustrés, leur demande fut mise de côté pour les punir d'avoir choisi Williams, malgré l'avis contraire des magistrats, et d'adhérer encore à ses funestes principes. L'Église de Salem, justement indignée de cette criante injustice, en appelle aux autres congrégations pour les rendre attentives à cette dangereuse atteinte portée à leurs libertés, et pour les engager à faire de sérieuses remontrances aux magistrats à l'occasion de leur coupable conduite.

Dans le plus fort de cette controverse, la santé de Williams fut ébranlée et sa vie compromise. Il devait prêcher trois fois par semaine, travailler nuit et jour pour sa subsistance, et avec cela trouver le temps d'être toujours sur les routes pour aller répondre des incessantes accusations qui s'élevaient contre lui. Perdant enfin patience, il déclare qu'il rompt toute communion avec les congrégations de l'État du Massachusetts ainsi qu'avec sa propre Église, si celle-ci refuse de le suivre dans son opposition au parti dominant. C'était ne plus tenir compte de la liberté chrétienne et exiger de ses paroissiens ce

qu'ils ne pouvaient ni ne devaient faire. En octobre, Roger dut comparaître une dernière fois devant le conseil général pour répondre et de la lettre envoyée aux diverses Églises par son troupeau, et de celle adressée à ce dernier par lui-même. Williams justifie sans peine ces deux lettres et maintient toutes ses opinions; quand, après un mois de repos, on lui offre de nouvelles discussions, il se déclare prêt à reprendre le sujet séance tenante. La controverse s'engage de nouveau entre lui et Hooker, mais sans succès; on ne réussit pas à lui faire abandonner une seule de ses opinions. Voyant que tous les efforts étaient inutiles, le lendemain matin le conseil condamne Williams à quitter la colonie avant six semaines. Tous les ministres, sauf un seul, approuvent la sentence; l'Église de Salem, à son tour, demande compte à Williams de sa conduite; il rompt alors toute communication avec son troupeau, qui avoue ouvertement avoir eu tort d'appeler un tel pasteur et se réconcilie avec les autorités.

L'isolement du novateur était donc complet. Il ne lui restait plus qu'à se rétracter ou à prendre le chemin de l'exil. Quant à une troisième alternative qui aurait amené un rapprochement, une espèce de compromis, il n'y fallait pas songer. A la vérité il n'y avait pas de différence fondamentale entre Williams et ses adversaires; même sur les points débattus on ne faisait qu'accentuer avec plus ou moins de force les mêmes idées. Toutefois, il ne faut pas s'y tromper, ces petites controverses, presque futiles et frivoles, cachaient un dissentiment profond. Comme toujours les passions humaines peuvent avoir joué leur rôle, mais pour comprendre ce qui eut lieu, il n'est pas nécessaire de l'exagérer. Non-seulement Williams était un individu à théories, un novateur hardi et entreprenant, tandis que ses adversaires, hommes avant tout pratiques, se renfermaient dans le rôle de conservateurs, sages et prudents; mais deux manières de comprendre l'Église, la société, deux civilisations, deux conceptions du christianisme, assez opposées, se trouvaient en présence. Ainsi que les événements le firent assez voir plus tard, malgré sa phraséologie puritaine,

Williams était le représentant, plus ou moins conscient, des idées du libéralisme moderne. Voulant renfermer l'intervention de l'État dans une sphère aussi étroite que possible, il réclamait la plus grande liberté individuelle pour tout ce qui touchait à la conscience, la séparation de l'Église et de l'État, la substitution de la théocratie spirituelle à la théocratie juive, extérieure et légale. Aussi convaincu que personne du besoin absolu du christianisme pour le bien-être et la prospérité des États, plein de confiance en la vertu toute-puissante de la vérité, il estimait qu'elle saurait faire son chemin et pénétrer la société entière sans être escortée par les constables et introduite par les ordres des magistrats de la jeune république. Williams ne demandait qu'une seule chose en faveur de la religion : la liberté la plus absolue, persuadé que c'était là le moyen le plus efficace d'assurer son action vivifiante sur la société.

On sait assez que tout le monde, dans la Nouvelle-Angleterre, sauf lui, était d'un avis entièrement opposé. Ce qui choquait surtout, c'est que, renfermant l'État dans la sphère exclusivement temporelle, il ne lui accordait pas le droit d'intervenir même pour empêcher une Église d'apostasier et de tomber dans l'hérésie. Il n'était donc pas possible de marcher ensemble. Avec la meilleure volonté du monde on n'eût pu arriver à s'entendre. D'abord, quant à Williams, on comprend sans peine qu'il n'était pas de ces hommes que les partis dominants grandissent en les annulant : il n'avait pas un caractère qui lui permît de prendre sa part de pouvoir et d'influence à condition de renier ces idées mêmes qu'il avait mission de faire triompher. Porté à l'exagération et à une rigueur logique, qui n'est jamais de mise dans le monde des affaires, il devait apparaître aux magistrats de la colonie comme favorisant ces mêmes épiscopaux contre lesquels il s'élevait avant avec tant de force, puisque, par ses interminables attaques et contre la charte et contre l'autorité établie, il menaçait les fondements mêmes de cette jeune république chrétienne qu'ils édifiaient au prix de tant de sacrifices pour

être l'asile de la foi puritaine. Williams agitait des questions intempestives et prématurées que fort peu de personnes autour de lui pouvaient comprendre : malgré ses vertus, que personne ne contestait, il devait avoir la fortune des hommes qui ont le tort de devancer leur siècle, d'être isolés dans le milieu où ils sont appelés à vivre « L'individu, dit à ce propos Palfrey, qui, avec les intentions les plus généreuses, prend sur lui la responsabilité de troubler l'harmonie d'une société, en vue d'un plus grand bien qui ne peut être atteint qu'en dérangeant l'ordre de choses existant, ne doit point compter sur ses vertus pour le mettre à l'abri des conséquences de son audace. Ses vertus lui donnant seulement un avantage dans la poursuite de ses plans, elles contribuent à grandir sa renommée, s'il réussit. Mais au milieu des conflits elles ne servent qu'à le désigner aux attaques les plus violentes et à en faire une victime plus exposée que les autres, s'il perd la partie. Dans les dissensions civiles, comme à la guerre, ce n'est pas sur les moins dignes de ses adversaires qu'on doit diriger ses coups, mais sur ceux que leurs qualités personnelles, leur courage, leur capacité et leur résolution placent au premier rang dans cette opposition dont il faut abattre la tête dans l'intérêt public [1]. »

Qu'il ait cédé à l'impulsion de ses vertus ou de ses défauts, Roger Williams choisit la bonne part, peut-être sans s'en douter; il consentit à baisser dans l'estime de ses contemporains pour se relever d'autant plus haut aux yeux de la postérité, qui jouit aujourd'hui du fruit de ses controverses, tout en les trouvant un peu futiles.

1. On ne doit pas voir la moindre trace d'ironie dans les paroles de cet historien, un peu enclin à justifier tout ce qui a eu lieu. Ceux qui devancent leur siècle n'ont que le sort qui leur revient de droit. Il est d'ailleurs peu sympathique à Williams, tout en convenant que ses idées les plus excentriques sont passées, dans ce qu'elles ont d'essentiel, à l'état de lieux communs, dans la société américaine de nos jours.

## II. — ROGER WILLIAMS FONDATEUR DE PROVIDENCE.

On avait d'abord décidé que, vu la rigueur de la saison, la sentence d'exil ne serait exécutée qu'au printemps. Mais l'infatigable Williams ne voulant pas s'abstenir d'entretenir de ses idées ceux qui venaient le visiter, et surtout le bruit s'étant répandu qu'il se proposait d'établir une nouvelle plantation dans le voisinage, le conseil décida que pour mettre au plus vite le pays à l'abri de la contagion de ses principes, il serait embarqué pour l'Angleterre. Heureusement l'officier chargé d'exécuter cet ordre arriva trop tard. Le condamné, prévenu par les soins du gouverneur Winthrop, avait eu le temps de s'enfuir, laissant après lui sa famille. C'était vers le milieu de janvier. Pendant quatorze semaines d'un hiver rigoureux, Williams erra çà et là, à la lettre, sans feu ni lieu ; ne voyant, dit-il, ni pain ni lit ; parcourant les forêts sans guide, et n'ayant pour tout abri la nuit que le creux d'un arbre. Dans sa verte vieillesse il ressentait encore les suites de cette vie errante, exposé à toutes les intempéries de la saison. Après avoir vécu ainsi de l'hospitalité de ses amis les Indiens de la baie de Narragansetts, Williams finit par s'établir, au printemps, sur les bords d'un fleuve, dans un lieu appelé Seekonk. Bien que l'Église de Salem l'eût abandonné en corps, quelques amis qui lui étaient restés fidèles viennent alors le rejoindre. Aussitôt on défriche, on ensemence le sol. Mais voilà que les planteurs reçoivent avis qu'ils se sont établis sur le territoire appartenant au Massachusetts, et qu'ils aient au moins à passer la rivière. Alors, sans murmurer, abandonnant à d'autres le soin de moissonner ses champs, Williams monte avec cinq de ses compagnons sur un canot qu'il abandonne au courant. Lorsqu'il croit avoir fui assez loin, il débarque et, plein de reconnaissance pour la

bonté de Dieu, qui a eu soin de lui dans ses détresses, il appelle *Providence* le lieu sur lequel s'élèvera bientôt la ville qui porte encore aujourd'hui ce nom. C'était en juillet 1636.

Il se trouva qu'il s'était établi chez Canonicus, son ami, sachem des Narragansetts. Williams, ayant emprunté sur une maison qu'il possédait à Salem, put acheter une portion des terres environnantes, mais les naturels, pleins de reconnaissance pour sa bonté et les services nombreux qu'il leur avait déjà rendus, voulurent qu'il acceptât gratuitement une portion importante de leur territoire.

La pensée première de Williams paraît avoir été de s'établir seul parmi les Indiens, et de poursuivre son ancien projet de leur faire du bien. Mais prenant pitié de quelques-uns de ses compatriotes, il leur permit de venir s'établir sur ses terres. C'est alors que, changeant de projet, il décide d'ouvrir un asile « à toutes sortes de consciences. » Il communique la nouvelle de son acquisition à ses amis et les engage à venir le rejoindre.

Le novateur allait ainsi devenir fondateur d'empire. Le perturbateur de la paix publique, l'idéologue, le théoricien abstrait, allait être appelé à se mesurer à son tour avec les réalités. Certes, l'entreprise, comme les faits ne le montrèrent que trop, n'était pas des plus aisées, surtout quand on déclarait ouvrir asile à toutes sortes de consciences, c'est-à-dire aussi à tous les mécontents des colonies voisines. La perspicacité incontestable de Williams autorise à supposer qu'il avait entrevu quelques-unes des difficultés qui ne pouvaient tarder à surgir. Rien de plus simple donc que de prendre quelques précautions que tout lui facilitait et que lui dictaient les circonstances de son futur État. Il était enfin chez lui, légitime et unique[1] possesseur d'un territoire que personne

1. Tous les actes de cession de territoire par les Indiens sont en règle et passés au seul nom de Williams. On lui reprocha plus tard le fait, comme s'il eût été un simple agent, traitant au nom de plusieurs associés. Mais il est établi qu'il paya tout de son argent et ne fut le représentant de personne.

ne pouvait lui contester : rien n'allait plus gêner la libre profession de ses idées favorites. Quoi de plus naturel que de songer à leur assurer un facile développement? Sans doute Williams était un esprit trop conséquent pour établir à son tour un test religieux et n'accorder le droit de cité qu'à ceux qui partageraient ses vues : dès le premier jour il ouvre largement les portes de ses domaines à toutes sortes de consciences, à tous les persécutés et les exilés. Il restait pourtant encore une autre ressource. Williams était le seul et légitime possesseur du sol. Quoi de plus naturel et de plus équitable que de se réserver un droit de suzeraineté si bien fondé? Il pourrait être d'une très-grande utilité dans certaines circonstances! Qui ne sait que tous les commencements sont difficiles, fût-on d'un même sentiment; à plus forte raison devait-il en être ainsi quand on faisait ouvertement appel à toutes sortes de consciences. Il pouvait être d'une importance pratique immense qu'en cas de besoin il y eût une autorité souveraine, libérale et large, il est vrai, mais ferme aussi, qui mît un terme à tout différend pouvant compromettre l'avenir de la colonie.

Cette perspective séduisante de droits seigneuriaux brilla-t-elle aux yeux du démocrate chrétien? Malheureusement toutes les données manquent pour trancher cette question intéressante, dont la solution, quelle qu'elle fût, ajouterait une page curieuse à l'histoire de l'esprit humain. Combien Roger Williams grandirait dans notre estime si, après avoir été violemment sollicité par la tentation, il en était sorti victorieux! Nous serions à la fois fiers de lui et de nous-mêmes, au nom de cette pauvre humanité, qui compte encore si peu de ses membres possédant, dans un équilibre parfait, à la fois la logique de la pensée et celle de la vie. Mais aussi comment ne pas se voiler la face en voyant ce radical politique et religieux, ce puritain intraitable, apôtre de toutes les libertés, asseoir les bases de son État sur les prétentions aristocratiques les plus surannées! Toutefois, si le triomphe si désirable nous est refusé, nous avons du moins

la satisfaction d'échapper à la honte. Il n'y eut ni chute ni inconséquence. Qu'il en ait le mérite ou non, qu'il faille en faire honneur à un instinct sûr ou à la réflexion, peu importe, l'essentiel c'est que Roger Williams accepta hardiment la seule solution qui était réclamée par toute sa tendance. Ce législateur du désert, ce puritain quelque peu étroit et méticuleux, ce chrétien libre penseur rencontre plus juste que tous les sages de l'antiquité et que la plupart des historiens et des philosophes modernes. Ne se laissant pas un seul instant séduire par la pensée de faire du despotisme en faveur de la liberté, renonçant à tirer d'en haut ce qui ne saurait venir que d'en bas, sentant que la liberté est la seule bonne école de la liberté, se laissant guider par la pensée qu'on ne saurait apprendre à se gouverner sagement qu'à ses propres dépens et en faisant d'abord gauchement usage de cet instrument puissant qui plus tard doit permettre d'accomplir des merveilles, il fit reposer en plein son État sur la base de la liberté la plus absolue. Il établit une démocratie pure : tous les pouvoirs sont exercés par le peuple; mais Dieu seul règne sur la conscience. Non content de ne pas imposer un test, Roger Williams renonce même à rentrer dans ses frais. Il distribue gratuitement [1] à ses compagnons les terres qu'il a acquises en donnant en gage le toit qui recouvre sa femme et ses jeunes enfants. Il ne conserve pour lui qu'une portion égale à celle dont il fait don à chacun de ses voisins. Le même homme qui pouvait se montrer à ce point oublieux de ses intérêts,

1. Ceci demande quelques explications. Les planteurs, qui reçurent de Williams une part de terre égale à la sienne, eurent à indemniser quelques Indiens à qui elles étaient censées appartenir *spécialement*, tandis que Williams les avait régulièrement acquises *des chefs*. Il fut même convenu qu'on indemniserait Williams des sommes qu'il avait dû consacrer à faire de nombreux cadeaux aux naturels. Mais la faible indemnité de 30 livres sterling, qui lui fut allouée, dut être payée par la seconde catégorie de planteurs, qui arrivèrent plus tard. Il se ruina donc pour acquérir des terres, qu'il distribua ensuite gratuitement à ceux qui le rejoignirent. (*Knowles*, 116-117.)

rapporte un trait qui achève de peindre sa situation. Sa pauvreté devint bientôt si grande qu'il manquait même du nécessaire. « C'est alors, dit-il, qu'il plut au Père des esprits de toucher en ma faveur le cœur de plusieurs de mes amis; ce fut particulièrement le cas de cette âme grande et pieuse, M. Winslow; nous ayant fait une visite affectueuse à Providence, il mit dans la main de ma femme une pièce d'or pour notre subsistance. »

Dès que la plantation se fut suffisamment développée par l'arrivée de quelques Européens et de membres des autres colonies, on souscrivit le contrat suivant : « Nous, les soussignés, désireux d'habiter la ville de Providence, promettons obéissance active et passive à tous les ordres et règlements, en vue du bien public, régulièrement établis par le consentement de la majorité des habitants actuels, chefs de famille qui tous constituent une cité, et de ceux qu'ils pourront admettre plus tard, *mais exclusivement dans les matières civiles.* »

Pendant les premiers temps, on s'en tint aux formes de la démocratie directe; la ville gérait elle-même ses propres intérêts; deux députés, choisis pour des termes très-courts, étaient chargés de veiller à l'ordre public, de terminer les procès, de convoquer les assemblées, de les présider, et de tenir la main à ce que leurs décisions fussent exécutées.

Williams avait à peine échappé à la tentation de se faire pour toujours maître et seigneur de Providence, — et cela dans le plus grand intérêt de ses compagnons et de ses idées, — qu'une seconde se présente. Pendant qu'il est là, dans la pauvreté, la pioche et la hache à la main, travaillant jour et nuit pour procurer de quoi vivre à sa famille, un cri de détresse retentit jusqu'à lui. Il part de cette même colonie du Massachusetts qui, après l'avoir chassé, a interrompu tout rapport mercantile avec la nouvelle plantation et ne veut pas même permettre aux exilés de tirer de Boston, à prix d'argent, les articles qui leur sont le plus indispensables. La guerre des Péquots est à la veille d'éclater. C'en est fait de l'avenir des colonies si ces farouches Indiens réussissent à mettre tous

les naturels dans leurs intérêts pour faire un assaut contre les établissements européens. Il n'y a pas un instant à perdre, car les émissaires des Péquots travaillent déjà toutes les tribus du voisinage. A l'heure de la détresse, on se souvient de Roger Williams et de ses bons rapports avec les Indiens : lui seul peut prévenir le malheur qui menace de fondre sur ces républiques naissantes. Les mêmes magistrats du Massachusetts qui avaient exilé le novateur le sollicitent donc de s'interposer comme médiateur entre eux et les Narragansetts. Le fondateur de Providence n'avait rien à craindre pour lui et sa petite colonie, l'amitié des naturels lui était assurée. Mais cela ne saurait lui suffire. Ses adversaires sont menacés d'une ruine complète; seul il peut les sauver, il n'y a pas à hésiter. Williams ne perd pas un instant. « A la réception de ces lettres, écrit-il, Dieu m'assista immédiatement, je prends ma vie entre mes mains, et, me donnant à peine le temps d'avertir ma femme, je me jette seul dans un misérable canot, et là, à force de rames, par un vent de tempête, la mer grosse, à chaque minute en danger de perdre la vie, je me dirige vers la maison du sachem. Pendant trois jours et trois nuits je suis obligé de vivre avec les sanguinaires ambassadeurs des Péquots ; leurs mains et leurs bras me font l'effet d'exhaler l'odeur du sang de mes compatriotes qu'ils ont déjà massacrés sur les bords du Connecticut ; la nuit, il me semble apercevoir à ma propre gorge leurs coutelas ensanglantés. Mais Dieu me garda admirablement; il m'aida à rompre la négociation des Péquots et à renverser leurs projets; à force de travaux et de voyages, je réussis à liguer les Narragansetts et les Mohicans pour assister les Anglais contre les Péquots. » C'est ainsi que les colons échappèrent à une destruction presque certaine, grâce à l'intervention de celui que le Massachusetts n'avait pas jugé digne de séjourner dans sa juridiction.

Le proscrit ne s'en tint pas là. Après avoir hébergé de son mieux le général Stoughton et les officiers en route pour l'expédition contre les Péquots, il ne cessa, pendant toute la durée de la guerre, d'être un intermédiaire entre le gouvernement,

l'armée et les Indiens. On sait comment se termina la lutte. Le peuple du Massachusetts, sentant bien qu'il était redevable de ses succès en grande partie aux soins désintéressés de Roger Williams, fut touché de reconnaissance. On en était à se demander s'il ne convenait pas de le rappeler de son exil et de lui accorder quelque marque de la gratitude publique, lorsque Dudley, « qui ne sut jamais favoriser la liberté de conscience des autres, » empêcha que cette bonne pensée ne fût mise à exécution. Ils imposèrent, sans doute, silence à leurs sentiments en se disant qu'ils en voulaient, non à sa personne, mais à ses principes que leur conscience était obligée de condamner, et que s'ils le tenaient éloigné, c'était non pour le punir, mais dans son propre intérêt et dans celui de la république. Williams, quant à lui, sut distinguer également entre les principes de ses adversaires et leurs personnes, mais ce fut pour ne laisser échapper aucune occasion de faire du bien à ses compatriotes. Ainsi, à l'issue de la guerre contre les Péquots, le partage des prisonniers étant sur le point d'amener de fâcheuses discussions entre les Anglais et les Narragansetts, c'est encore Williams, ce brouillon qu'on sait, qui entreprend avec succès l'office de médiateur. Pendant plusieurs années il fut l'arbitre suprême entre les colons et les Indiens. Il eût suffi de sa part d'un peu d'esprit de vengeance et de moins de désintéressement pour provoquer à plaisir les plus graves complications qui l'eussent rendu indispensable.

Mais tel n'était pas Williams. Il lui suffisait de faire le bien à ses adversaires quand l'occasion s'en présentait et de travailler de ses mains pour le soutien de sa famille, dans cette petite ville de Providence où tout le mode jouissait de la plus complète liberté. On était si sévère sur ce point fondamental, qu'un certain Josué Verin fut privé de ses droits de citoyen jusqu'à ce qu'il eût trouvé bon de respecter la liberté de conscience de sa femme, en lui permettant d'assister à autant de réunions religieuses qu'elle le jugerait convenable [1].

1. Ici, par amour de la liberté, les colons de Providence en viennent à violer leur propre principe. Non-seulement le gouvernement inter-

Comment tous les exilés et les mécontents des autres colonies n'auraient-ils pas cherché un refuge dans ce pays où la liberté était tellement prise au sérieux? Aussi est-ce dans le voisinage de Roger Williams que s'établirent plusieurs des proscrits du Massachusetts, à la suite de la controverse antinomienne. Quelques-uns se fixèrent à Providence même. Une troupe d'entre eux, conduite par le médecin John Clarke, s'étant arrêtée dans cette ville, en route pour aller fonder une colonie plus au sud, Williams les engagea à s'établir dans son voisinage, leur indiquant deux endroits favorables. Par mesure de précaution et pour éviter de nouvelles querelles, on demanda à la colonie de Plymouth si elle élevait des prétentions sur les localités en question. Celle-ci n'ayant fait valoir des droits que sur une seule, les antinomiens se disposent à s'établir dans l'autre. C'est encore le fondateur de Providence qui s'entremet auprès des Indiens pour procurer un établissement régulier à ces colons qui ont des idées religieuses et politiques entièrement différentes des siennes. Ainsi naquit la colonie de Rhode-Island, qui, plus tard réunie à celle de Providence, devait former un jour l'état actuel connu sous ce premier nom.

A peine établis, les antinomiens fondent une théocratie en tout semblable à celle qui vient de les expulser, avec l'obligation du test. En moins d'une année des troubles éclatent dans leur sein, et tandis que Coddington et quelques-uns de ses compagnons fondent la charmante ville de Newport sur une autre partie de l'île, madame Hutchinson et quelques autres mécontents vont s'établir dans les environs de New-York, où ils périssent bientôt massacrés par les Indiens. Les débris des antinomiens restés dans le Rhode-Island se donnèrent, en 1642, la constitution suivante : « Que le gouvernement serait une démocratie, c'est-à-dire qu'il serait au pouvoir du

vient à tort dans le sanctuaire de la famille, pour ne pas tenir compte du droit de l'époux, mais encore on se laissa aller à infliger une punition civile pour un fait exclusivement religieux. Aussi, un d'entre eux n'eut-il pas de peine à leur montrer leur inconséquence.

corps des francs tenanciers (freemen) régulièrement assemblés, ou de la majorité, de faire et de constituer les justes lois par lesquelles ils entendent être régis, et de choisir parmi eux des ministres qui les fassent exécuter fidèlement d'homme à homme. » Ils prirent pour devise une poignée de flèches réunies par un lien sur lequel on lisait ces paroles : *Amor vincet omnia.*

Jusqu'à cette époque Providence et Rhode-Island étaient demeurés deux établissements distincts. Mais le voisinage et les intérêts communs devaient les porter à s'unir à la première occasion. L'une et l'autre en règle avec les naturels, les deux colonies ne possédaient pas de charte de la couronne d'Angleterre pour se défendre contre les projets d'envahissement dont les menaçaient les plantations plus puissantes du voisinage, et pour terminer avec une autorité suffisante les contestations qui s'élevaient à tout propos dans leur propre sein. Roger Williams fut chargé par les deux villes d'aller en Angleterre obtenir cette reconnaissance officielle, destinée à assurer leur avenir. Toujours sous le coup de la sentence de bannissement, il ne lui fut pas permis d'aller s'embarquer à Boston; il dut se rendre à New-York. Là, pendant que le navire appareille, cet homme turbulent, ce controversiste infatigable a l'occasion de faire, comme à l'ordinaire, son office de pacificateur. Les Hollandais, par leur cruauté, avaient excité la colère des naturels. Plusieurs maisons avaient déjà été brûlées dans le voisinage de Manhattoes (New-York); Anna Hutchinson était tombée parmi les premières victimes; les Indiens assiégeaient déjà la ville avec fureur. Roger Williams alors se jette au plus fort de la mêlée; il est reconnu, il intercède; les naturels à sa voix renoncent à la vengeance : la future métropole des États-Unis avait échappé à une destruction précoce (1643).

# CHAPITRE XI

## ROGER WILLIAMS EN ANGLETERRE
## SES PRINCIPES

### I. — PREMIER VOYAGE DE ROGER WILLIAMS EN ANGLETERRE.

Roger Williams est à peine établi sur le vaisseau qui doit le transporter en Angleterre, qu'il songe déjà à utiliser les loisirs d'une traversée qui, à cette époque, pouvait être fort longue. On reconnaît là l'homme qui dit quelque part « qu'un grain de ce sable inestimable qu'on appelle le temps vaut une montagne d'or. » Sa grande activité ne lui avait pas permis de recueillir et de mettre en ordre ce qu'il avait appris du langage des naturels. Profitant du repos forcé de la traversée, il rassemble ses souvenirs et arrête la première rédaction d'une *Clef de la langue indienne*, qui précéda toute publication sur ce sujet et qui a encore aujourd'hui une incontestable valeur[1].

Williams arriva en Angleterre au plus fort de la guerre civile entre Charles Ier et le Parlement : de part et d'autre on levait des armées; le résultat paraissait encore incertain. Tandis que l'élément puritain et libéral se rangeait du côté du Parle-

1. *A Key into the Language of America.*

ment, les épiscopaux et bien des gens tranquilles suivaient la fortune du roi, tout en blâmant sa conduite.

Cette agitation extrême était plutôt favorable à la mission que venait remplir le fondateur de Providence. Le Parlement, qui sympathisait déjà avec la cause des colonies américaines, devait leur être favorable dans le but de se fortifier lui-même. En mars 1643, un bill de la chambre des communes les avait exemptées de tout impôt douanier, soit d'entrée, soit de sortie, et même des taxes et des subsides. Cette année-là encore, peu de temps après l'arrivée de Roger Williams, le comte de Warwick fut nommé gouverneur en chef et grand amiral des colonies américaines. Il était assisté par un conseil formé de cinq membres de la chambre des lords et de douze de celle des communes. Grâce à l'intervention de sir Henry Vane, le ci-devant gouverneur du Massachusetts, Williams obtint de ces commissaires une charte, en date du 14 mars 1644. Elle accordait aux habitants de Providence, Portsmouth et Newport, et à ceux qui pourraient plus tard se joindre à eux, le droit d'établir un gouvernement libre et de faire toutes les lois et ordonnances qui ne seraient pas en opposition avec celles de l'Angleterre [1].

Williams ne rentra pas en Amérique d'abord après avoir rempli sa mission. Il s'occupa de la publication de sa *Clef* et de la composition de deux traités importants qui vont achever de nous le faire connaître.

## II. — LES ÉCRITS DE ROGER WILLIAMS.

Il s'agit d'un énergique plaidoyer en faveur de la liberté de conscience la plus absolue ; Williams donne ici la théorie du

1. Voir *Knowles*, appendix E.

régime qu'il a déjà établi à Providence ; il se rend lui-même compte de ses tendances. Sous forme aphoristique, sentencieuse, on retrouve, dans ses brochures, tous les principes fondamentaux du libéralisme chrétien : les publicistes du XVIIIe et du XIXe siècle ont été devancés par cet obscur puritain. On signalerait à peine une thèse hardie sur les rapports de l'Église et de l'État, sur les droits de l'individu et de la société, qui ne se trouve déjà dans les pamphlets de Roger Williams.

Le traité nous introduit dans les cachots de la prison de Newgate. Là, un captif pour cause de religion, rassemble quelques arguments contre la persécution. Surveillé de près, à défaut de plume et d'encre, il les trace avec du lait sur des feuilles de papier qu'un ami déchiffrera au moyen du feu. Ces pages sont envoyées à John Cotton qui écrit pour les réfuter. C'est alors que Roger Williams intervient par son traité : *Le principe sanguinaire de persécution pour raison de conscience*, un dialogue entre la Vérité et la Paix, dédié au Parlement. Son adversaire ayant répondu, l'auteur répliqua plus tard par un second traité : *Le principe sanguinaire de persécution rendu plus sanguinaire encore par les efforts de M. Cotton pour le blanchir dans le sang de l'Agneau.*

Il ne suffit pas à l'auteur d'avoir donné son vrai nom au principe qu'il combat ; il le définit pour mieux justifier son aversion. Oui certes, dit-il, c'est un principe corrompu et ténébreux, le plus grand blasphème contre le Dieu de paix et d'ordre qui a fait d'un seul sang tout le genre humain. Maintenant, grâce à cette maxime, les nations sont en guerre les unes contre les autres au nom de la religion et de la conscience. Quel oubli des maximes de ce prince de paix qui a déclaré qu'il n'est pas venu pour détruire ! Quelle guerre faite à l'esprit d'amour et de sainteté ! Aussi les âmes placées sous l'autel font-elles entendre leur cri de protestation ; car que sont l'impureté, l'adultère, la bestialité, en comparaison de cette criminelle tentation de faire violence à l'âme même des nations ? Regardez-le, ce principe, chargé de toutes les souillures de la

dissimulation et de l'hypocrisie, endurcissant les consciences trompées et séduites ! Ne le voyez-vous pas, ce principe machiavélique derrière lequel s'abritent les intérêts des rois et des prêtres? Il souille et prostitue l'honnêteté naturelle des peuples. Lâchez-lui encore la bride à ce monstre, et il va en finir avec la religion, la civilisation et l'humanité ; si l'on n'y prend garde, le monde entier s'abîmera sous ses pas ensanglantés. Quant à moi, on a beau me censurer, me menacer, me persécuter, je dois déclarer que de tous les principes admis en Angleterre ou dans le monde entier, il n'en est aucun d'aussi blasphématoire, séditieux et dangereux pour le bien-être temporel et spirituel de tous les hommes que cette maxime sanguinaire qui veut qu'on persécute les gens pour affaire de conscience[1].

A ces principes, qui étaient alors pratiqués presque par tous les gouvernements de l'Europe et de l'Amérique et défendus par les hommes de toutes les sectes et de tous les partis[2], Roger Williams oppose la théorie d'une liberté religieuse absolue. Tandis que jusqu'alors on avait vu tour à tour les sectes se persécuter, chacune d'elles réclamant exclusivement la liberté pour la vérité, notre auteur, le premier, se fait l'avocat des droits des errants : mahométans, païens, athées ou incrédules. Sa confiance en la vérité est si grande qu'il ne craint pas de la voir s'avancer seule, ne comptant que sur ses propres armes, pour affronter les divers ennemis ligués contre elle. A ceux qui lui objectent que si dans un pays on accorde la liberté religieuse aux catholiques romains, le premier usage qu'ils se hâteront d'en faire sera de travailler à en priver les autres sectes, Williams fait cette réponse : « Pourquoi n'espérerions-nous pas (conformément aux règles de la piété enseignées dans l'Écriture et les leçons de l'expérience) que les charbons de feu de la miséricorde et de la modération peuvent

1. *The portraiture of the bloody Tenet.*

2. C'était le temps où Bossuet et bien d'autres faisaient l'apologie de la politique de Louis XIV à l'égard des protestants ; le moment où des commissaires écossais demandaient, au nom de leur église, que la liberté des cultes ne fût pas accordée.

fondre la tête d'un ennemi aussi dure que pierre et transformer des adversaires enragés en amis affectueux, décidés à tendre la main aux autres, dans l'intérêt de la sûreté et des libertés de tous ? »

Roger Williams pose ainsi la question : Des cultes idolâtres et anti-chrétiens doivent-ils pouvoir s'établir dans un pays civilisé ? Tandis que M. Cotton répond : Non, ils occasionnent du désordre, je réponds sans hésiter qu'ils doivent être tolérés. Les dissidents commettent-ils des méfaits civils et cela consciencieusement ? l'État est suffisamment gardé contre de pareilles entreprises. Se livrent-ils à des attentats spirituels ? l'Église chrétienne possède tout un arsenal d'armes célestes pour parer de tels coups.

La liberté religieuse que réclame notre auteur, n'est pas d'ailleurs cette tolérance injurieuse qui se résigne à subir, de guerre lasse et d'assez mauvaise grâce, les minorités religieuses qu'on a fait de vains efforts pour anéantir. Il veut que le gouvernement les accepte indistinctement, ou mieux qu'il n'en accepte aucune ; mais que, planant au-dessus d'elles toutes, il les défende les unes contre les autres dès que, sortant de la sphère exclusivement religieuse, elles feraient invasion dans le domaine civil ou politique pour troubler l'ordre public. « Un individu qualifie-t-il maître Cotton d'assassin ? le gouvernement doit juger et punir le calomniateur, sans cela la société civile deviendrait impossible, il faudrait revenir à la barbarie. Mais un homme appelle-t-il M. Cotton un meurtrier *au spirituel?* prétend-il qu'il trompe et ensorcelle le peuple ? si l'accusateur peut prouver ce qu'il avance, c'est à M. Cotton à donner gloire à Dieu et à se repentir de sa méchanceté. Son adversaire est-il hors d'état de prouver son dire ? M. Cotton est-il calomnié ? ce n'est pas là une affaire d'une nature civile, qui puisse être portée devant aucun tribunal. Si M. Cotton se plaint, sa demande doit être rejetée. Ne voyons-nous pas tous les jours certains procès renvoyés pour avoir été portés devant une cour qui n'était pas compétente pour en connaître ? L'État punit le délit, mais il ne saurait s'occuper du péché. C'est

d'après ce principe que saint Paul en appelle à César. Le gouvernement est tenu de protéger le corps, les biens et la bonne renommée de ses administrés, soit quand ils sont faussement accusés dans les choses civiles, soit quand ils sont persécutés pour des questions de conscience, ce qui est une offense contre le gouvernement civil dont César était le fonctionnaire suprême. »

Naturellement cette liberté absolue de toutes les sectes, sous la haute surveillance de l'État, se bornant à faire régner la justice et l'ordre, entraîne pour chacune d'elles le droit le plus absolu de prosélytisme. Roger Williams ne comprend pas qu'on puisse s'en étonner. D'abord, au point de vue civil, il n'y a rien à dire. Des chrétiens, des Turcs, des païens et des Juifs vivent ensemble dans une même ville. Pourquoi un Turc, qui aurait converti un disciple de M. Cotton à la foi mahométane, serait-il plus puni que lui, M. Cotton, quand il convertit au christianisme des Juifs ou des païens ? Quel droit pourrait donc avoir le magistrat, soit de punir tout acte de prosélytisme, soit d'en interdire seulement quelques-uns ? Et ces faits ne sont pas moins innocents et salutaires au point de vue religieux. On a beau s'alarmer de ces changements et se scandaliser de voir les gens abandonner la religion de leurs pères ; après tout, demande Williams, un homme qui deviendra catholique sincère par conviction, ne sera-t-il pas plus près du ciel, ne vaudra-t-il pas mieux que tant de protestants de nom qui vivent sans respecter ni leur conscience ni Dieu ? Jésus-Christ et ses apôtres ont ouvertement déclaré qu'ils venaient faire une guerre spirituelle. Il faut que toutes les religions et toutes les sectes puissent lutter à leur aise, sans que la tranquillité publique en soit en rien troublée [1].

Roger Williams avait l'esprit trop net et trop perspicace pour ne pas entrevoir tout de suite les conséquences qu'entraînaient ces idées nouvelles. Le principe de la liberté religieuse lui apparaît comme l'unique garantie de la paix et de la sécurité, la grande charte des libertés d'un ordre supé-

1. *Spiritual wars withoul public disturbance.*

rieur[1]. Si seulement elle reposait à la base de l'édifice ! si de part et d'autre on avait des garanties de son observation ! Mais, s'écrie-t-il, on verrait bientôt poindre la branche d'olivier dans toutes les maisons. Pour cela il faut que les institutions soient entièrement changées. D'abord il ne peut être question ni de mesures préventives ni de protection d'aucun genre. Pour être d'or ou de diamant, les chaînes ne sont pas moins gênantes que si elles étaient de fer. Toutes les lois prétendant contraindre les consciences, même les plus grossières, à adorer ou à ne pas adorer, sont autant de chaînes et de jougs que l'âme ne saurait supporter sans oppression et exaspération. Vient ensuite le salaire des clergés par l'État qui ne trouve pas non plus grâce devant lui. Ce régime ne permet pas de distinguer entre les bons et les mauvais ministres, et on a recours à des armes charnelles pour leur procurer de bons revenus. C'est dans ce sens que parlait un jour le savant Prideaux à ses fils, docteurs d'Oxford, en disant que puisqu'ils ne pouvaient pas travailler la terre et qu'ils avaient honte de mendier, ils avaient grand besoin d'une prébende. C'était là la devise de l'économe infidèle ; une pratique à peine différente du vol. Et pourtant, s'écrie Williams, ce salaire n'est-il pas le lien le plus solide qui retient tant de gens ? S'ils étaient sûrs de pouvoir subsister par des contributions volontaires, ou s'ils pouvaient se décider à vivre du travail de leurs mains, comme Jésus Christ et ses apôtres, ne rompraient-ils pas avec le pouvoir civil pour vivre sous le régime de la liberté ? Toute église nationale, quelle que soit sa forme, lui apparaît donc comme essentiellement défectueuse. La meilleure ne vaut rien. Je suis pleinement persuadé, dit-il, qu'il n'y eut jamais de bonne religion nationale dans le monde (excepté une, celle des Juifs) et qu'il n'y en aura jamais d'autre.

C'est surtout sur ce point que Roger Williams se trouvait en opposition avec ses contemporains et particulièrement avec les puritains de la Nouvelle-Angleterre. Pourquoi avaient-ils

1. *The magna carta of highest libertys.*

quitté l'Europe, sinon pour établir en Amérique une Église nationale qui transmît intacte à leur postérité cette foi religieuse qu'ils avaient hardiment professée, au prix de tant de sacrifices ? Le novateur s'en prenant à cette institution qui leur est si chère, qui leur semble indispensable, c'est sur ce point que le débat est le plus animé. On devine que les théocrates ne manquent pas d'avancer l'exemple de la république d'Israël qu'ils s'étaient efforcés de reproduire de leur mieux. Mais Williams n'a pas de peine à combattre leurs prétentions surannées. Le représentant de la théocratie spirituelle élève contre le régime extérieur et légal, renouvelé des Juifs, des objections qui ont encore aujourd'hui toute leur actualité.

Il fait d'abord remarquer que le peuple d'Israël est entièrement à part, une nation miraculeuse, qu'on ne pouvait prendre pour modèle [1]. Tout est surnaturel chez lui : la délivrance d'Égypte, la traversée du désert, son établissement en Canaan, ses lois et ses institutions qui toutes lui sont accordées miraculeusement. La constitution de ce peuple était mixte, à la fois spirituelle et temporelle, religieuse et civile, de sorte que les gouverneurs de l'État étaient en même temps les chefs de l'Église; rien de plus simple que le pays entier et le peuple fussent forcés d'observer une certaine pureté cérémonielle. Mais Jésus-Christ a établi une autre république, la république chrétienne, qui ne se compose pas d'une nation entière, mais de ceux qui croient dans le sein de chaque peuple.

Insistez-vous encore? Si cette simple réflexion ne suffit pas, si on persiste à vouloir ressusciter la république d'Israël, Roger Williams, prenant ses adversaires au mot, leur demande de légitimer leurs prétentions. Vous voulez, dit-il, que les magistrats civils administrent l'Église; mais il faut qu'ils aient reçu les pouvoirs et les facultés requises pour s'acquitter de ces fonctions. Il faut qu'ils commencent par être pieux eux-mêmes et par posséder le discernement suffisant pour distinguer entre les diverses sectes et partis et n'accorder leur haute

1. *Israel, is a Kind of miraculous people.*

protection qu'à la seule Église de Dieu. Sans doute Jésus-Christ peut avoir établi, s'il l'a voulu, une nouvelle théocratie extérieure. Avant d'examiner le fait, Roger Williams insiste fortement sur les conséquences qui en résulteraient. A ce compte-là, tout gouvernement deviendrait un pape; nous aurions de nouveau une terre sainte, un pays de Canaan ; chaque magistrat serait juge des consciences, l'inquisition espagnole régnerait dans tous les États ; chaque gouvernement entreprendrait une sainte croisade contre les hérétiques. Les hommes périraient par milliers et par millions, et, par ces flots de sang, on hâterait le retour du Seigneur Jésus, qui est venu non pour perdre l'âme des hommes, mais pour la sauver! Et remarquez bien, ajoute Williams, que tout cela serait une œuvre non pas seulement obligatoire, mais éminemment sainte. Du moment où Jésus-Christ aurait délégué à de saints magistrats le soin d'exécuter ses ordres et ses sentences, nous aurions, du même coup, de saints constables, de saintes prisons, de saints gibets; le bourreau serait un saint représentant de Jésus-Christ pour punir les apostats, les hérétiques, les blasphémateurs, les idolâtres et les séducteurs.

Certes, les conséquences de ce régime sont assez importantes pour qu'il vaille la peine de s'enquérir avec soin de sa légitimité. Roger Williams demande donc qu'on lui prouve que Jésus-Christ a bien établi une pareille théocratie si riche en fruits de tout genre. Il devrait en tout cas l'avoir revêtue d'un prestige égal à celui qui caractérise celle des Juifs. Or, où est-il ce prestige ? où sont cette auréole céleste, cette langue de feu qui devraient briller sur le front de ces modernes théocrates afin que personne ne s'y trompât? Mais cette prétention est tellement exorbitante que nul n'ose la mettre en avant. Nous ne voyons pas que, dans le temps présent, Dieu envoie ses prophètes pour oindre tel ou tel individu, comme ce fut le cas pour Saül, David et bien d'autres. Aujourd'hui, tout gouvernement, que sa forme soit d'ailleurs monarchique, aristocratique ou démocratique, reçoit ses pouvoirs médiatement de Dieu par l'intermédiaire du peuple.

Cette première alternative — investiture venant directement de Dieu — une fois repoussée, il n'en reste plus que deux autres. Tout gouvernement est un mandataire de la nation; c'est dans le sein du peuple souverain qu'il puise tous les pouvoirs et tous les droits dont il est revêtu. Le peuple déléguerait-il peut-être des droits spirituels et ecclésiastiques à ses mandataires? Mais pour les déléguer il devrait commencer par les posséder lui-même; c'est-à-dire qu'il faudrait admettre que toute nation de la terre, tout peuple, et cela naturellement, originairement, par le seul fait de son existence, est revêtu d'une autorité spirituelle, d'un pouvoir chrétien pour gouverner l'Église de Dieu, l'épouse de Christ, pouvoir qu'il délègue à ses magistrats pour faire des lois et le gouverner au spirituel comme au temporel. Mais alors, demande Williams, que deviennent toutes les doctrines de l'Évangile qui parlent sans cesse de conversion et de nouvelle naissance? Les fondements mêmes de la foi ne sont-ils pas renversés? Il résulterait de là que l'État serait plus religieux que l'Église, qu'il posséderait plus de discernement spirituel que la société chrétienne elle-même!

Que si cette alternative est trop révoltante pour être admise, il n'en reste plus qu'une autre qui ne l'est pas moins. Il faut admettre que le pouvoir civil et les magistrats ont le droit de tout régler dans le domaine spirituel sans posséder d'ailleurs les qualités requises. Tout fonctionnaire public aura la faculté de décider dans les questions religieuses suivant sa conviction et sa conscience, qu'il soit, du reste, païen, turc ou anti-chrétien. Étrange et monstrueuse supposition! s'écrie Williams, c'est aux nations de ce monde, composées en grande majorité d'hommes irrégénérés et étrangers à l'Évangile que serait confié le soin de gouverner l'Église de Christ qui est son corps! Mais n'est-ce pas là confondre à plaisir le ciel et la terre? N'est-ce pas expulser le christianisme du monde, renverser la civilisation, les fondements mêmes de la société, et tout plonger dans une inextricable confusion?

Mais non; ces suppositions sont par trop révoltantes aux

yeux des chrétiens; elles doivent même paraître absurdes aux hommes qui, sans accepter l'Évangile, consentent à se placer a son point de vue et à tenir compte de ses prétentions[1]. Le fait est que depuis la dispersion d'Israël il n'y a plus de république chrétienne[2], l'État est athée : il ne représente que l'homme naturel à ses divers degrés de corruption et d'éloignement de Dieu.

C'est bien ainsi que l'entendirent les premiers chrétiens; ils repoussèrent toute idée de contrainte en matière religieuse. Puis vinrent Constantin et d'autres empereurs. Par leur zèle sans intelligence, en revêtant un pouvoir spirituel, ils ont fait plus de mal à l'Église de Christ que les Nérons les plus sanguinaires. Avec Constantin le christianisme tomba dans la corruption et Jésus s'endormit[3].

Aussi le désordre est-il à son comble depuis cette funeste confusion de l'Église et de l'État; les notions les plus élémentaires, en politique comme en religion, ont été faussées : l'une des deux institutions n'a pas moins souffert que l'autre, elles ont été avilies et dégradées.

Voyez d'abord l'État. On prétend l'élever en l'unissant à l'Église, de fait on l'abaisse. Car enfin s'il reçoit tout ce qu'il possède de la circonstance de son union avec l'Église, il faut soutenir qu'en dehors de la civilisation chrétienne il n'y a pas d'État, que sa notion ne peut se réaliser. Mais il n'en est pas ainsi, dit Williams : le christianisme en lui-même n'ajoute ou n'enlève rien à la nature de l'État; celui-ci forme à lui seul un tout complet. Un magistrat chrétien n'est pas plus magistrat qu'un autre qui ne croit pas. A la vérité il peut être désirable que les gouvernants soient choisis parmi les chrétiens, bien que peu d'entre ceux-ci soient aptes à ces fonctions; mais ce n'est pas absolument nécessaire. Il faut distinguer soigneusement entre une moralité naturelle et une moralité chrétienne. Une certaine honnêteté civile est parfaitement

1. *Is such a monstruous and blaphemous Paradox, that commun reason cannot digest nor suffer.*

2. *No civil Christian State.*

3. *Christianity fell into corruption and Christ fell asleep.*

compatible avec la malhonnêteté à l'égard de Dieu et de Jésus-Christ dans les questions religieuses. Sans doute la piété est utile à toutes choses ; elle contribue surtout à entretenir les sentiments de fidélité, mais il est incontestable qu'on trouve de l'honnêteté, de l'obéissance, de la fidélité, de la chasteté parmi des hommes qui ne confessent pas le nom de Jésus-Christ. L'autorité et la magistrature ne sont pas moins de droit divin en dehors des nations chrétiennes que dans leur propre sein. Quant à ceux qui lui objectent que ses principes libéraux rendront tout bon gouvernement impossible, Williams se borne à répondre : le capitaine d'un navire ne peut-il pas bien diriger sa course et faire régner l'ordre à bord sans que les dissidents d'entre les matelots soient contraints d'assister aux prières de leurs compagnons?

Mais si cette confusion rabaisse l'idée de l'État et la fausse, c'est surtout à la notion spirituelle de l'Église qu'elle est funeste. La société chrétienne est atteinte dans son essence et dans son activité, dans sa doctrine et dans sa morale : son esprit est entièrement changé. De communauté spirituelle elle devient établissement terrestre et extérieur, champ clos de toutes les passions qui prennent la religion comme prétexte pour se donner carrière. C'est d'abord l'hypocrisie religieuse, la plus odieuse et la plus subtile de toutes, qui se glisse, à pas lents mais sûrs, dans les cadres d'une religion officielle. Les hypocrites qui, par crainte des hommes, ou pour cultiver leur faveur se revêtent du manteau de la religion, voilà ceux qui nuisent à l'Église, et non pas les Juifs, les Turcs ou les catholiques, qui s'en tiennent fidèlement à leurs principes. Et leur nombre augmente immanquablement à la suite de la faveur et de la contrainte. A mesure que la prospérité extérieure, la liberté, les honneurs extérieurs ont augmenté pour les chrétiens, plus ils sont devenus impatients, orgueilleux, violents à l'égard de ceux qui ne partageaient pas leur religion, et plus ils se sont éloignés de Dieu, de sa vérité, de la pureté, de la simplicité et de la puissance du christianisme. Chaque pas dans la voie de la prospérité extérieure et matérielle a été

marqué par une chute correspondante dans le domaine religieux et spirituel. Dès que la religion devient puissante c'est la force qui devient religion. On met plus de confiance dans l'épée d'acier bien trempée, suspendue au côté de l'officier civil, que dans l'épée à deux tranchants s'échappant de la bouche de Christ. Celle-ci est subordonnée à l'autre : l'Église s'essaie à faire des procès et à prononcer des sentences de bannissement, le tout pour la plus grande gloire de Dieu ; on agit comme sachant par expérience qu'une admonestation, une menace émanant du magistrat a beaucoup plus d'effet qu'un avertissement venant d'un pasteur. Et tout cela à quoi bon ? En faisant ainsi imposer par le bras séculier les règles de la discipline ecclésiastique à des hommes irrégénérés, sans piété et sans religion, on peut bien répandre sur eux un certain vernis de civilisation et de moralité, comme c'est le cas à Genève et ailleurs ; mais malgré cela, j'affirme qu'en imposant les ordonnances chrétiennes à des hommes irrégénérés, n'ayant jamais connu la repentance, on endurcit leurs âmes d'une manière effrayante : on envoie par millions aux enfers des hommes abusés qui comptent sur un salut illusoire. Trop efficace pour le mal, l'épée charnelle est impuissante pour le bien. On peut sans beaucoup de peine former une nation entière d'hypocrites, mais arracher une âme à Satan, l'amener captive et repentante aux pieds de Jésus-Christ, c'est là ce que l'épée de l'esprit peut seule accomplir.

Roger Williams ne néglige pas de rendre ses lecteurs attentifs au triste spectacle qu'avait offert l'Angleterre dans les derniers règnes. Henri VII trouve et laisse le royaume entièrement papiste. Henri VIII le jette dans un moule à moitié papiste et à moitié protestant ; Édouard VI fait prédominer le protestantisme, mais quelques années suffisent à la reine Marie pour détruire cette œuvre ; elle laisse le pays papiste comme du temps de son grand-père et de son père ; vient enfin la reine Élisabeth qui reprend l'œuvre de son frère Edward. Et toutes ces métamorphoses, presque aussi complètes les unes que les autres, s'accomplissent dans l'espace d'environ douze ans !

N'est-ce pas là s'emparer du Seigneur Jésus pour en faire, malgré lui, un prince de ce monde? N'est-ce pas là le principe de l'inquisition espagnole? Et quel opprobre ne rejaillit pas sur l'Église chrétienne! Comment! pour être vrai, l'Évangile aurait besoin d'être confirmé et ratifié par les pouvoirs de ce monde! Il faut qu'il devienne entre leurs mains comme une cire molle qu'ils peuvent façonner à leur gré? Williams n'hésite pas à préférer le régime papiste à cet avilissement qui n'a que trop souvent caractérisé les Églises du protestantisme. Dans le catholicisme, le gouvernement du moins appartient aux ecclésiastiques et non à de simples officiers civils. Ainsi, malgré tout le pouvoir dont Jésus-Christ l'a revêtue, l'Église n'est pas en état de censurer suffisamment un pécheur? Elle qui peut fermer et ouvrir les cieux, lier et délier, a besoin d'appeler les pouvoirs de la terre à son secours? Oh n'allez pas le dire en Gath! qu'on ne le sache pas en Askalon! L'Église est une société libre et volontaire; on s'y joint quand on veut, on la quitte quand on veut; le pouvoir civil ne peut rien sur elle, ni elle sur lui; c'est une vierge pure: *nec cogit nec cogitur*[1]. Les sociétés qui ont méconnu des principes si élémentaires, ont par cela même prouvé qu'elles n'étaient pas des églises, mais qu'elles usurpaient ce beau nom. On ne saurait y voir que de simples établissements de police.

Aussi voyez ce qu'ils sont devenus ces établissements politiques! L'esprit du prince de paix a été complétement renié; il est reconnu que les ecclésiastiques sont les plus grands perturbateurs de la paix publique. Et par un juste châtiment, les persécuteurs sont devenus pires que les persécutés. Celui qui tourmente un Juif, un Turc ou un incrédule sous prétexte qu'il pèche contre sa conscience, commet un plus grand crime d'abord parce qu'il l'endurcit dans son erreur et ensuite parce qu'il renverse l'ordre social en troublant la paix publique. Et tandis qu'ils font ainsi invasion dans

1. *The church can last of all be forced; for as it is a spiritual society and not subject to any civil judicature.*

ce domaine qui devrait leur être interdit, les pasteurs, devenus paresseux pour l'œuvre spirituelle, s'en remettent à l'intervention des rois et des gouverneurs de ce monde des soins de la cure d'âmes. Et cela comme si un gouvernement, une assemblée constituante ou législative avait originairement le pouvoir de gouverner l'Église, de lui tracer ses devoirs, de la réformer, de l'établir ! ! Ce n'est pas assez que les disciples du prince de la paix soient engagés entre eux dans d'interminables querelles : la confusion du monde et de l'Église est à son comble. Le monde a englouti l'Église, l'Église et l'État, l'Église et le monde ne forment plus qu'une seule société : brebis et bergers ne constituent qu'un seul troupeau avec les inconvertis, les bêtes sauvages des champs et leurs gouverneurs, qui essaient de faire régner quelque ordre dans ce désordre. De là les faux docteurs et les fausses doctrines qui ne servent qu'à arrêter le développement de la vraie vie spirituelle : alors de deux choses l'une, ou bien on impose aux hommes le joug d'une religion nationale, ou bien on a recours à des guerres de religion qui font immédiatement apparaître des milliers d'âmes devant le tribunal de Dieu, sans qu'elles aient eu le temps de se repentir. Et on appelle cela la religion de ses pères, une religion nationale, une Église d'État ! C'est prison d'État qu'il faudrait dire[1]. Dans ce mélange confus des éléments les plus hétérogènes, qui constituent un établissement ecclésiastique, on ne saurait voir autre chose qu'un monstrueux adultère[2].

En opposition à ce désordre, Roger Williams demande une séparation absolue de l'Église et de l'État, seule garantie d'une vraie liberté religieuse. Il lui faut deux lois, deux épées, deux rois, parce qu'il y a deux sociétés en présence. Elles diffèrent quant au but qu'elles se proposent, quant aux moyens qu'elles emploient pour l'atteindre, en troisième lieu pour ce qui est des personnes qui les composent et enfin quant à leur

1. *A state religion a prison. — A forced religion.*

2. *Soule whoredome, in wich the Kings of the Earth commit spiritual fornication with the great whore.*

origine. L'État a pour base la naissance naturelle : il se recrute de tous ceux qui naissent sur son territoire ; l'Église ne compte au nombre de ses enfants que ceux qui ont connu cette nouvelle naissance qui procède du Saint-Esprit ; dès que l'État a fait régner l'ordre et la justice sa mission est accomplie ; l'Église au contraire, soigne les intérêts spirituels : son but est essentiellement céleste, il diffère de celui de la société civile comme le ciel de la terre ; tandis que l'État se sert de moyens charnels et au besoin de la contrainte, l'Église ne connaît que les seules armes spirituelles : l'emploi de la violence suffit pour la dénaturer. La confusion de ces deux sociétés, à tous égards si différentes, me paraît tellement contre nature, s'écrie Williams, que je ne puis assez m'étonner de voir des gens professant la moindre connaissance de l'Évangile, être assez aveuglés pour pouvoir penser autrement. On prétend, par cette confusion, rendre l'État chrétien, mais c'est justement elle qui, en paralysant l'Église, et en ne lui permettant pas d'exercer sa légitime influence, fera qu'on ne verra jamais ces nations chrétiennes qu'on veut obtenir artificiellement.

Toutefois, ces arguments, qui lui paraissent si concluants, n'étaient guère à la portée de ses contemporains. On lui faisait des objections de tout genre. Bien que l'imagination ne fût pas la faculté dominante chez les puritains, généralement peu portés à la poésie, quelques-uns ne semblent pas avoir été insensibles à ce charme qu'on éprouve à pouvoir unir dans un même sentiment la pensée de la patrie céleste et celle de la patrie terrestre. Il est si doux de venir s'asseoir sur ces mêmes bancs où s'assirent les pères, en se disant qu'on professe la même religion, sans trop se demander si on écoute le même Évangile. On essaya donc de réfuter la théorie du novateur, en faisant appel à la poésie de l'union de l'Église et de l'État. Comment voulez-vous, lui disait-on, que deux sociétés d'origine divine, poursuivant tant de buts en commun et se touchant par tant de côtés, puissent être séparées. Voici en quels termes, *la Paix* présente ces considérations à sa compagne. « Le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, l'Église

et l'État, dit-elle, ne sont-ils pas comme les jumeaux d'Hippocrate ? Ils sont nés ensemble ; ils se sont développés ensemble ; c'est de concert qu'ils rient et qu'ils pleurent ; ils tombent malades et meurent ensemble. »

« *La Vérité :* Plaisante et toutefois singulièrement funeste fiction du père du mensonge ! C'est elle qui endurcit dans la rébellion contre Dieu, et qui engage son peuple à boire à longs traits ce poison mortel, bien qu'il connaisse la vérité des cinq faits suivants : plusieurs peuples, d'ailleurs florissants, n'ont pas entendu parler du christianisme ; dans bien des contrées on a le système territorial et paroissial qui n'est pas celui de la vraie Église ; le peuple de Dieu a été souvent favorisé par des idolâtres ; l'Église s'est primitivement rassemblée sans le secours du bras de la chair ; elle est née hors de l'État. L'Église chrétienne est une épouse vierge et chaste, dont le cœur est plein de l'amour de son époux, cela lui suffit : elle ne recherche pas les sourires, elle ne craint pas les menaces de tous les empereurs du monde, ils ne sauraient la conduire à son céleste époux ni l'en éloigner. »

D'autres fois, on invoque l'origine divine des magistrats, pour réclamer en leur faveur le droit d'intervenir dans le domaine religieux. Roger Williams répond qu'ils peuvent avoir reçu une mission divine, dans une sphère déterminée, sans qu'ils soient autorisés à faire invasion dans un domaine qui n'est pas de leur ressort. Sans doute les magistrats sont donnés de Dieu, mais seulement au moyen de la lumière naturelle, qui est le partage de tous les peuples de la terre, tandis que l'Église et le christianisme sont un fait surnaturel et nouveau.

La théocratie, vigoureusement battue en brèche, semble sentir parfois que ses prétentions sont insoutenables, et voilà que Cotton, l'adversaire de Roger Williams, renonçant à la rigueur d'une théorie absolue, plaide en faveur d'un compromis, d'un système mixte et bâtard. Ce n'est plus l'Église d'État ; mais ce n'est pas encore la séparation. Le magistrat ne serait-il pas compétent, demande-t-on, dans les points fon-

damentaux, dans ces articles qui sont et si clairs et si importants, que nul homme s'intéressant aux questions religieuses ne peut se tromper [1] ? Mais par cette concession, répond Williams, vous faites la part belle au gouvernement civil. C'est à lui qu'il appartiendra de distinguer entre les dogmes essentiels et les dogmes accessoires, et dans ce choix il se laissera guider par des considérations purement terrestres ? Le gouvernement et le clergé se donneront la main : Le premier se contentera de faire respecter les points les plus palpables et saisissables, ce qui lui paraîtra suffisant pour maintenir le peuple en esclavage et le contraindre à sacrifier au ventre des prêtres. Quant à ce qui est des vérités les plus sublimes et aux mystères, il recevra tout de l'infaillibilité cléricale. Le beau partage en effet ! après avoir suffisamment écrasé le peuple, les deux tyrans se partageront les dépouilles. Les hommes les plus religieux seront persécutés ; les tièdes et les indifférents, favorisés et honorés.

Mais on insiste encore. Sans intervenir dans les matières proprement religieuses, le magistrat ne pourra-t-il pas conserver un certain *jus circa sacra ?* Ce n'est là qu'une distinction illusoire, répond Williams. Ses adversaires changent alors de terrain. Tout à coup, saisis de scrupules, les défenseurs de la théocratie s'inquiètent de la position qui est faite au magistrat. En accordant indistinctement à toutes les convictions religieuses la faculté de se manifester, à tous les cultes la liberté de s'établir, ne sont-ils pas amenés à permettre ce

1. C'est à peu près le point de vue qui avait été adopté dans le Maryland. On tolérait toutes les sectes chrétiennes, parce qu'on ne pouvait guère faire autrement, la mère-patrie étant protestante, et le Maryland, en majorité, catholique. Entre lord Baltimore et Roger Williams, il y a toute la distance séparant un homme pratique qui accepte ce qu'il ne peut éviter, et un penseur prétendant réformer le monde d'après ses théories. Le puritain part de principes bien arrêtés pour en tirer sans crainte toutes les conséquences. Dans sa petite colonie, la liberté des errants n'est pas moins respectée que celle des croyants.

qu'ils estimeront être mal ? Quelle position pour leur conscience qui condamnera ce qu'ils seront forcés de tolérer ! Sans doute, répond Roger Williams, le mal reste toujours le mal, en lui-même, mais il n'y a pas d'injustice à le permettre quand on n'a pas mission de l'interdire, et dans certains cas il est bon de le permettre. L'auteur a même un mot à l'adresse de ceux qui repoussaient sa théorie, sous prétexte qu'elle venait bien tard pour être vraie. N'y a-t-il pas eu des erreurs universelles ? demande-t-il.

C'est ainsi que ce grand adversaire de la théocratie ne peut être satisfait que si elle est franchement supplantée par une séparation absolue de l'Église et de l'État : tous les modes de vivre intermédiaires lui paraissent frappés d'inconséquence : aux inconvénients généraux résultant de la confusion du temporel et du spirituel, chacun d'eux en ajoute de particuliers. La domination de l'Église par l'État est aussi franchement condamnée que la subordination de l'État à l'Église : le régime des concordats et du salaire des cultes ne trouve pas plus de faveur. Deux opinions funestes, dit-il, ont ensorcelé les nations : la première consiste à croire qu'une église d'État ou nationale, est d'institution divine ; la seconde suppose qu'un pareil établissement doit être maintenu par l'épée. C'est ici, s'écrie-t-il ailleurs, le mystère d'iniquité et la source de toute confusion : ou bien, selon les principes du catholicisme, les rois de la terre doivent donner leur pouvoir à la bête, et se faire les humbles exécuteurs de ses décrets, ou bien, suivant les protestants, les rois et les magistrats doivent être les chefs de l'Église, toutefois sans posséder aucun pouvoir ecclésiastique.

Après avoir ainsi décidé entre les deux sociétés, arbitre parfaitement impartial, comme il convenait à un homme qui était à la fois ministre de la religion et fondateur d'empire, Roger Williams indique les rapports, aussi simples que naturels, qui s'établiront entre elles dès que chacune sera rentrée dans sa sphère. Elles s'acquitteront l'une et l'autre de leur mission en poursuivant leur but par les moyens les plus

propres à l'atteindre. Quant aux affaires de conscience, le magistrat ne s'en occupe nullement; il punit le délit, mais il ne s'inquiète pas du péché; il fait respecter la seconde table, mais non la première; il y a des droits civils soumis au contrôle de l'État, des droits spirituels, dont l'homme ne doit rendre compte qu'à Dieu seul. A César donc ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. En prononçant cette parole remarquable, le Seigneur a placé dans la main de ses disciples un flambeau lumineux, qui leur permet de distinguer entre les offenses contre Dieu et celles contre l'autorité terrestre. Parce qu'un homme n'est ni pieux ni chrétien sincère, ni membre d'une église, vouloir le dépouiller des droits ou priviléges qui lui reviennent en tant qu'homme, en sa qualité de sujet ou de citoyen, c'est enlever à César ce qui appartient à César : Dieu condamne cette usurpation, quoiqu'on prétende la faire à son bénéfice. Aux yeux de l'autorité civile, toutes les consciences se valent : aucune ne doit être molestée.

Mais, dira-t-on, le magistrat appartient en même temps aux deux sociétés? Quelle attitude doit-il prendre à l'égard de l'Église? La réponse est facile, dit Williams. Cette Église est-elle vraie aux yeux de ce fonctionnaire? Il doit l'approuver, se soumettre à ses décisions, la protéger, bien entendu en sa qualité privée. L'estime-t-il fausse au contraire? Dans ce cas, il doit la permettre, et, en sa qualité officielle, protéger tous ses membres (quoique dans l'erreur), afin qu'il ne leur soit fait aucun tort, ni dans leur personne ni dans leurs biens. Il en est d'une église, dont un prince est membre, comme d'un navire sur lequel il aurait pris passage. Ici les officiers et le capitaine, nommés par le Seigneur Jésus, sont les maîtres, il faut qu'on exécute leurs ordres, qu'on leur obéisse plutôt qu'au prince lui-même, au cas où il voudrait intervenir. C'est une bizarre idée de croire qu'un roi soit nécessairement par le fait de sa position un protecteur de l'Église. Que venez-vous parler d'un roi défenseur de la foi! Le plus pauvre jeune homme, la moindre jeune fille, s'ils sont vraiment fidèles,

peuvent plus faire pour l'Évangile et le règne de Dieu que tous les rois et empereurs du monde.

L'Église reprend ainsi son caractère spirituel et religieux, en reconquérant sa liberté et son indépendance. Elle peut se gouverner conformément à la parole de Dieu, et obéir à son chef invisible, sans que nul ait le droit de s'en formaliser. Il en est d'elle comme de toute société libre; comme d'une faculté de médecine, comme d'une corporation ou d'une compagnie commerciale pour les Indes ou pour la Turquie. Ces associations peuvent avoir leurs réglements et leur organisation, conduire bien ou mal leurs affaires, sans qu'il en résulte rien pour l'État. Il n'en est pas autrement de l'Église.

Voilà comment, obéissant aux lois d'une logique irréprochable, Roger Williams, avec une perspicacité rare et une hardiesse à toute épreuve, tire résolûment les nombreuses conséquences renfermées dans son principe. On n'a pas oublié qu'au point de départ, sa direction a été déterminée par l'horreur profonde que lui inspirait la persécution religieuse. Il est toujours demeuré fidèle à ce sentiment, et cette circonstance donne une grande valeur à ses petits traités. Roger Williams n'est ni un empirique ni un simple mécontent, repoussant certaines institutions parce qu'elles le blessent, ou que, dans tel moment donné, elles sont entourées de certains inconvénients incontestables. Il est allé au fond des choses; il parle pour tous les temps et pour tous les lieux; s'il n'a pas formulé un système avec la rigueur scientifique désirable, s'il se montre essentiellement analytique dans ses écrits, ce n'est pas que ceux-ci ne renferment tous les éléments d'une théorie et d'un système. Roger Williams a un mérite immense. Il est le premier [1] qui, sans être ni

1. Dans une époque où l'Allemagne était le champ de bataille de toute l'Europe déchirée par d'implacables guerres de religion, lorsque la Hollande elle-même était ensanglantée par des factions qui s'entredéchiraient; avant que la France eût traversé son terrible combat contre la superstition; alors que l'Angleterre gémissait sous le joug du despotisme; presque un demi-siècle avant que William Penn fût devenu

incrédule ni hérétique, ait demandé une liberté absolue de tous les cultes; la liberté des errants, comme celle des croyants, la plus complète liberté de penser et, comme garantie indispensable du principe, la séparation absolue de l'Église et de l'État. Il n'est pas inspiré par l'impossibilité de maintenir une église officielle dans le sein d'une nation incrédule, car il combat contre des chrétiens; il obéit encore moins à ces vulgaires maximes de tolérance, qui veulent qu'on laisse un libre essor à tous les cultes, parce qu'ils se valent, c'est-à-dire qu'ils ne valent pas plus les uns que les autres, car il est croyant lui-même, et il écrit dans un siècle de foi. C'est dans sa piété même, dans une intelligence spirituelle et approfondie de la nature du christianisme et de l'homme, que Roger Williams puise son irrésistible aversion pour la théocratie et toute union officielle entre l'Église et l'État, pour la confusion du temporel et du spirituel, ne fût-ce qu'au moindre degré. Le principe qui communique à Williams l'énergie nécessaire pour résister seul au torrent, pour combattre contre le monde entier et pour souffrir, plein de joie et d'espérance, à l'occasion des vérités qu'il défend, c'est le respect absolu de tout ce qu'il y a ici-bas de plus grand et de plus vénérable : la conscience humaine. C'est en s'établissant sur ce roc ferme, inébranlable de la moralité individuelle, en faisant appel aux restes de l'image de Dieu en l'homme, en plaidant la cause de ce représentant du Créateur dans tout cœur, que Williams, méconnu et persécuté, s'empare d'un levier qui lui permet de renverser tout un monde de préjugés, d'abus, de coutumes séculaires et de

un propriétaire américain; deux ans, 1635, avant que Descartes fondât la philosophie moderne sur le principe du libre examen, Roger Williams proclamait la grande doctrine de la liberté intellectuelle. Ce fut sa gloire de fonder un État sur ce principe et de l'imprimer sur ses institutions naissantes en caractères si profonds que la marque s'y est maintenue jusqu'aujourd'hui et ne pourra en être effacée qu'avec la destruction du monde entier. Bancroft, I, p. 375.

nous apparaître comme l'apôtre de l'avenir, aussi modeste que courageux et perspicace.

Ses petits traités, dont il vient d'être donné une analyse fort incomplète, sont pleins d'accents élevés qui trouvent de l'écho dans toute âme humaine. En parcourant ces pages enfumées, en déchiffrant cette impression peu élégante, ce style vif et serré, malgré une orthographe lourde et surannée, vous tressaillez à tout moment, croyant avoir entre vos mains un exemplaire de la revue contemporaine la plus avancée dans la voie du libéralisme. Le point de départ auquel Roger Williams revient toujours, le grand argument qui coupe court à toutes les difficultés, c'est le respect le plus absolu et le plus sincère de la conscience. Il nous la présente sous l'image d'une vierge pure et chaste. N'y touchez pas! dit-il, n'essayer pas de la contraindre, car vous commettriez le plus grand de tous les forfaits, un viol spirituel, le viol de la conscience, plus monstrueux aux yeux de Dieu que si vous aviez souillé le corps de toutes les femmes du monde, car il s'attaque à l'âme. Faire sauter un parlement en l'air, décapiter un roi ou un empereur est sans doute un grand crime, mais il en est un plus grand encore, c'est celui qui consiste à tuer le plus précieux de tous les joyaux, de beaucoup supérieur à la vie et au corps de tous les hommes, c'est le meurtre de l'âme.

Et c'est bien là le forfait dont on se rend coupable en faisant usage de la contrainte dans le domaine spirituel. Roger Williams excelle à peindre les degrés par lesquels on arrive à commettre lentement, mais sûrement, ce grand attentat, le meurtre d'une conscience. « En lui imposant soit des choses qu'elle rejette, soit même celles qu'elle n'approuve pas, on l'affaiblit et on la souille à tel point que (comme toute autre faculté), elle perd son énergie, cela même qui faisait qu'elle était une conscience honnête. De là vient, ainsi que l'atteste notre propre histoire, que lorsque l'épée et le bras de la chair ont accompli un changement sans tenir compte de la conscience des hommes, ces consciences sont tombées dans une souillure non-seulement spirituelle, mais corporelle,

dans la tyrannie la plus abjecte, comme la chose s'est vue dans les jours de Marie la Sanguinaire. »

Qu'on n'objecte pas à cela qu'il est une sainte violence, que la conscience peut être contrainte dans un bon but, pour être amenée à accepter ce qu'il y a de meilleur au monde, la religion de Jésus-Christ. C'est ici, au contraire, que le crime devient particulièrement monstrueux. Savez-vous à quoi vous aboutissez? « La meilleure, la plus pure et la plus sainte, la seule vraie religion apportée par Dieu lui-même, devient un instrument de torture pour cette âme et cette conscience que vous obligez à la pratiquer. Peu importe, au fond, que la religion soit vraie ou fausse ; en aucun cas, il ne faut user de contrainte : l'âme, l'esprit, la conscience de l'individu, ce qui, en réalité constitue l'homme même, doit être laissé entièrement libre. Puisqu'on respecte la liberté d'un chacun, quand il est question d'une union terrestre, combien plus ne convient-il pas de le faire quand il y va d'un mariage céleste et spirituel ! »

Roger Williams est tellement convaincu d'avoir puisé ses principes dans l'esprit même de l'Évangile, qu'il s'adresse avec confiance à tous les chrétiens pour les presser, au nom de la foi, de les accepter. « Je me propose, dit-il, de proclamer tout ce qu'il y a d'horrible et de criminel dans la persécution pour cause de conscience, de dénoncer ce principe comme un des plus séditieux, des plus destructeurs, des plus blasphématoires et des plus sanguinaires qu'il y ait dans le monde, en dépit des voiles nombreux dont on le revêt, des prétextes qu'on met en avant et des couleurs sous lesquelles on le présente. Ce n'est pas Jésus-Christ, dit-on, qu'on persécute, mais des hérétiques ; on ne s'en prend pas à la vérité de Dieu et à ses serviteurs, mais à des blasphémateurs et à des séducteurs ; ce n'est pas pour cause de conscience qu'on persécute les hommes, mais bien parce qu'ils pèchent contre leur conscience, etc., etc. »

« Mon but est de persuader tout spécialement le peuple de Dieu de laver leurs mains ensanglantées, de purifier leur

cœur, de renoncer à ces pratiques antichrétiennes, à ces attentats contre quiconque a un cœur d'homme, des aptitudes religieuses, une conscience, et surtout contre Jésus-Christ. Quand vous frappez le moindre de ses serviteurs, il vous crie (comme il faisait à Paul) : Vieille-Angleterre! Vieille-Angleterre! Nouvelle-Angleterre! Nouvelle-Angleterre! Rois! Parlements! Conseils généraux! Presbytères! etc., etc., pourquoi me persécutez-vous? Il vous est dur de regimber contre les aiguillons! »

Roger Williams ne s'en tient pas là. Pleinement persuadé que nuisible à l'État, l'union du temporel et du spirituel est surtout déplorable pour l'Église qu'elle dénature, il s'adresse spécialement aux chrétiens pour leur mettre sur la conscience de rompre au plus vite ces funestes rapports. Il en appelle à la haute opinion, que tout vrai fidèle doit avoir de la vérité évangélique; il les presse de ne plus laisser l'Église dans une position qui la déshonore; il leur demande s'ils se défient donc de la religion du crucifié au point de craindre pour son avenir, si elle n'avait plus le bras de la chair pour prétendu appui. La religion de Jésus-Christ est-elle devenue si pauvre, si faible, si lâche et si méprisable, depuis la glorieuse description que Paul en donnait? les soldats et les officiers de l'armée évangélique sont-ils donc à ce point dépourvus de courage et d'habilité qu'ils doivent renoncer à tenir tête aux adversaires et implorer le secours du pouvoir temporel?

Ces éloquents appels ne furent pas compris des contemporains. Roger Williams demeura à peu près seul. Il eut encore beaucoup à souffrir, non pas seulement de ses adversaires, mais de ses amis, lorsqu'il voulut sérieusement mettre en pratique les théories qu'il défendait avec une logique aussi irrésistible que sa conviction était profonde.

## III. — RETOUR DE WILLIAMS DANS SA COLONIE, MODIFICATION DANS SES VUES, SON INDIVIDUALITÉ.

Dans le but de mieux exposer sa pensée dans sa plénitude, nous avons anticipé de quelques années, en parlant de son second traité, qui ne fut imprimé que deux ans plus tard, en 1652.

Après avoir publié le premier, à la suite d'un séjour de dix-huit mois en Angleterre, Roger Williams, l'objet de sa mission heureusement atteint, était rentré en Amérique. Ce fut un beau jour pour Providence que celui qui vit arriver son fondateur. Il n'était pas aisé, il est vrai, de l'accueillir en grande pompe : les canons faisaient défaut, les cloches même manquaient. Mais les colons n'en étaient pas moins décidés à exprimer de leur mieux leur grande reconnaissance. Le bruit de son arrivée s'étant répandu, on lui improvise une réception. Treize barques vont à sa rencontre jusqu'à Saibrook, et il traverse la rivière au milieu des signes de réjouissance que lui prodiguent ses amis. Si l'on en croit un de ses adversaires, cet homme, si peu habitué à recevoir des louanges et des témoignages de sympathie, aurait montré, en cette circonstance, qu'il n'y était pas insensible. « Au milieu de ces canots qui le pressaient de toutes parts, il avait, dit Richard Scott, l'air si satisfait et si hors de lui, que je m'en voulus d'avoir avec les autres contribué à lui fournir l'occasion de satisfaire son fol orgueil. »

La conscience délicate de Richard Scott n'eut pas longtemps à lui faire des reproches. La joie de Roger Williams fut de courte durée. Il ne tarda pas à rentrer dans le rôle ingrat d'un homme condamné à avoir raison contre tout le monde, qui fut celui de sa vie entière. Cependant ses amis d'Angle-

terre n'avaient rien négligé pour garantir un bel avenir à la jeune colonie dissidente. Il n'était pas seulement porteur d'une charte, mais encore d'une lettre d'introduction, dont plusieurs seigneurs anglais et quelques membres du Parlement l'avaient chargé à l'adresse du gouvernement du Massachusetts. Grâce à cette espèce de sauf-conduit, il avait osé débarquer dans le port de Boston, le 17 septembre 1644. Il était fait mention dans cette pièce des bons sentiments, de la conscience de Roger Williams, de ce qu'il avait eu à souffrir de l'ennemi commun, le parti épiscopal, enfin des services qu'il avait rendus pour tout ce qui tenait aux Indiens. Tout cela avait engagé à s'entremettre pour lui procurer la charte qu'il demandait. Les puritains anglais, faisant allusion à ce qui s'était passé entre les deux colonies, déploraient que des hommes, qui rendaient le meilleur témoignage les uns des autres, ne réussissent pas à vivre en paix dans des circonstances si graves. Quelle bonne nouvelle ce serait pour leurs amis, s'ils vivaient dans l'harmonie, en songeant aux dangers qui pourraient les menacer de la part de leurs méchants voisins établis dans la Virginie et de la part des Irlandais et des habitants de l'ouest de l'Angleterre !

Maintenant que les principes de Roger Williams sont bien connus, on sera moins étonné d'apprendre que cette tentative de rapprochement fut accueillie plus que froidement par les principaux personnages de Boston. Après avoir consulté leurs cœurs, ils déclarèrent sèchement n'avoir rien à se reprocher, quant à leur conduite passée, à l'égard du novateur ; tout aurait été à recommencer, ils n'auraient pas agi autrement ; cependant, pour ne pas violer les préceptes de la charité chrétienne et les devoirs de l'humanité, ils se déclarèrent prêts à entrer en *correspondance avec lui*. A l'égard de ses funestes principes, il n'y avait pas à transiger. Il fallait qu'il les reniât ouvertement, sans quoi on ne pourrait lui accorder la faculté d'aller et de venir dans le pays, de peur qu'il n'entraînât d'autres personnes à accepter ses doctrines de perdition.

On ne cédait donc rien. La reconnaissance officielle par

l'Angleterre de la petite colonie de Providence devait rendre Plymouth et le Massachusetts plus hostiles. On le conçoit sans peine ; le mauvais exemple donné par les sectaires du Rhode-Island devenait plus dangereux, maintenant qu'il était légalisé et placé sous la haute protection de la mère patrie. Aussi, malgré les belles promesses du contraire, Williams et ses amis allaient même être privés de ces services de bon voisinage que se refusent difficilement deux nations qui ne sont pas en guerre ouverte. Quant à Roger, il ne se départit pas un seul instant de sa règle de conduite, qui le portait à rendre toujours le bien pour le mal. Sans s'enquérir nullement de savoir si les autres remplissaient leurs devoirs envers lui, il ne se croyait jamais dispensé de remplir les siens envers eux. Ainsi, après la réception fort raide qui lui avait été faite à Boston, malgré les recommandations dont il était porteur, il se hâtait d'écrire pour donner avis aux magistrats d'une nouvelle conspiration que les Indiens tramaient contre les établissements européens. Roger Williams était arrivé juste à point pour sauver, encore une fois, ce pays qui se serait cru souillé par sa présence. On rendit grâces à Dieu, mais on n'en devint pas plus bienveillant à l'égard de l'indigne instrument dont il s'était de nouveau servi pour conjurer la guerre.

Cependant Roger Williams, muni de sa charte, était occupé du soin d'établir un gouvernement. Il s'agissait d'amener quatre établissements particuliers, Providence, Newport, Portsmouth et Warwick, à s'unir pour ne former dorénavant qu'une seule colonie. Comme la charte ne décidait rien sur la forme de gouvernement, il était question d'engager les diverses plantations à s'entendre. Il ne fallait rien moins que l'habileté, la persévérance et l'abnégation de Roger Williams pour réussir à établir un lien entre des éléments si hétérogènes qui comprenaient tous les mécontents, les esprits indisciplinés du voisinage. L'attitude des colonies voisines n'était pas de nature à faciliter sa rude tâche. A peine était-il arrivé avec sa charte, qu'il était assailli de réclamations. Plymouth, le Connecticut, le Massachusetts élevèrent à l'envi des prétentions sur

une bonne portion du territoire qui lui avait été concédé [1]. La petite colonie naissante se trouva bientôt dans l'attitude de la Pologne serrée de près par ses puissants voisins. Et, bien loin de calmer les dissensions intérieures et de les unir, comme on pourrait le croire, les réclamations des États voisins ne servaient qu'à entretenir la discorde ; elles soulevaient à tout propos des querelles de juridiction qui avaient pour effet de maintenir l'antagonisme, de favoriser les mécontents, et surtout de faire briller à leurs yeux tous les avantages qu'il y aurait à renoncer à une liberté chimérique, pour se ranger franchement sous la loi des colonies florissantes et paisibles qui les entouraient.

C'est alors que la foi de Roger Williams fut soumise à une rude épreuve. S'était-il donc trompé sur ses principes? étaient-ils impraticables et faux? Mais non : l'accent avec lequel nous avons entendu le novateur affirmer ses convictions, n'admettait aucun doute dans son esprit. Ces principes du libéralisme moderne, il les avait saisis avec tout l'enthousiasme d'une âme généreuse et forte, qui s'exalte devant l'objet de ses découvertes ; il avait développé leurs conséquences avec une logique hardie et irréprochable ; ils étaient pour lui passés à l'état d'axiomes qui s'imposent avec la dernière évidence et qu'on ne songe même plus à discuter. Mais le doute était déjà plus admissible à d'autres égards. Peut-être ne s'y était-il pas bien pris ; peut-être avaient-ils raison, les hommes pratiques et prudents qui l'avaient blâmé de n'avoir pas gardé une certaine suprématie dans la colonie. Les circonstances extraordinaires demandent aussi des moyens extraordinaires ; un État en formation est soumis à d'autres conditions que celles qui doivent plus tard régler son existence normale ; il faut savoir, dans certains moments, voiler la statue de la liberté, afin qu'elle apparaisse plus tard toute resplendissante de vigueur et d'éclat. Roger Williams avait-il

1. Voir, pour les détails, Palfrey, Elliot, Knowles.

donc eu tort de croire que la liberté est la meilleure école de la liberté?

Les renseignements sur cet étrange fondateur d'empire sont si peu complets, qu'il est impossible de résoudre ces questions si intéressantes. C'est à bon droit toutefois qu'elles se posent. On ne sait pas comment il les résolut lui-même; il n'est pas même parfaitement certain qu'il se les soit posées, bien que tout porte à le soupçonner. En effet, Williams semble avoir traversé une crise pénible. Peu de temps après son retour d'Angleterre, alors que ses efforts énergiques viennent se briser contre des difficultés intérieures et extérieures qui l'assaillent, nous voyons tout à coup Roger Williams quitter Providence et aller s'établir, tout seul, avec sa famille, au cœur du pays des Narragansetts, pour trafiquer avec ses fidèles amis les Indiens. Bien que les données positives manquent complétement, tout porte à croire que cet homme énergique, pliant sous le faix de circonstances qu'il ne pouvait maîtriser, ne fut pas étranger à un sentiment de lassitude et peut-être de découragement.

L'abdication apparente et momentanée du législateur avait été préparée par une évolution correspondante, qui avait eu lieu chez le théologien. Les prévisions de Brewster à son endroit s'étaient réalisées: déjà en 1639, Roger Williams était devenu un baptiste, même assez étroit. Au bout de trois ou quatre mois, il avait lui-même rompu avec l'Église de cette dénomination qu'il avait fondée à Providence. Il fut pris de scrupules au sujet de la validité de son baptême, parce qu'il n'avait pas été administré par un apôtre, ou du moins par des ministres dérivant une autorité légitime des premiers fondateurs de l'Église. L'absence d'autorité apostolique pour le temps actuel, amena la dernière évolution dans le point de vue religieux de Williams. Il cessa de croire à la légitimité du ministère et de l'Église; tout cela doit avoir pris fin depuis la grande apostasie pour ne reparaître que quand Dieu lui-même suscitera de nouveaux apôtres pour relever les ruines de Sion dévastée. C'est ainsi que le légalisme biblique, dont

tous les puritains étaient entachés, poussé à outrance par un esprit logique et hardi, se détruisit lui-même en aboutissant au nihilisme, au scepticisme ecclésiastique. Trop exigeant pour se contenter d'institutions qui ne pouvaient être que la caricature de l'idéal, d'ailleurs faux, qu'il poursuivait, Roger Williams se renferme dans un isolement complet, attendant des jours meilleurs. On est porté à croire qu'au milieu des difficultés de tout genre qui surgissaient de divers côtés, il fut amené à considérer du même œil les questions politiques et sociales. Il devint à tous égards ce qu'il appelle lui-même un « chercheur » (a seeker), un homme qui, faute d'être satisfait par tout ce qui l'environne, attend avec confiance des temps nouveaux qui viennent réaliser l'idéal qu'il caresse avec passion. Ce dernier trait met la clef de voûte à la carrière de Roger Williams et permet de sauver l'unité de son caractère et de sa vie. Comme tous les puritains, il a, au point de départ, deux principes fondamentaux: *une foi* absolue en la Bible, saisie par une *conscience* altérée de salut et de ustice, pleine de la crainte de Dieu. Mais, de bonne heure, l'équilibre se rompt, le second principe, la conscience, tend à faire fléchir le premier, l'autorité des Écritures. La conscience de Roger Williams est à tel point pénétrée de l'esprit évangélique, qu'elle se révolte à la pensée d'appliquer aux chrétiens les maximes persécutrices et légales de la théocratie judaïque. Aussitôt la plus grande partie du saint volume perd à ses yeux cette autorité extérieure, littérale, qu'elle conservait pour ses frères. Poursuivant ensuite avec vigueur et audace jusque dans les moindres conséquences ce principe éminemment fécond de l'inviolabilité de la conscience individuelle, Roger Williams arrive à professer avec une admirable clarté et précision ces maximes du libéralisme chrétien qui tendent toujours plus à devenir le patrimoine des sociétés. Mais Williams fut plus libre, plus dégagé de l'élément extérieur et judaïque, dans les matières politiques que dans les questions religieuses. Nous venons de voir que, sous ce dernier rapport, son biblicisme absolu et persistant le fait

aboutir à une impasse : découragé, il attend des circonstances nouvelles, une autre économie. Bien qu'il fût parfaitement dans le vrai, pour ce qui est des problèmes sociaux, l'impossibilité de réaliser son idéal paraît l'avoir placé dans une même disposition d'esprit. Roger Williams semble être passé par cette crise redoutable qui attend tout esprit énergique et enthousiaste, quand il doit s'avouer qu'il ne peut décidément faire pénétrer dans le monde les idées, grandes et généreuses, dont il est porteur. Placé entre une masse inintelligente et des hommes habiles et pratiques, qui, avant de se dévouer avec ardeur aux idées nouvelles, veulent attendre prudemment qu'elles n'aient plus besoin de leur concours désintéressé, le novateur ne peut manquer de se poser à lui-même plusieurs questions inquiétantes. Me suis-je donc trompé? La vérité ne serait-elle point faite pour les hommes? c'est-à-dire, après tout, ne serait-elle qu'un vain mot? La réponse dépend ici entièrement du tempérament moral. Caractère, talent, moralité, l'écrivain et l'homme, tout est alors soumis à une épreuve décisive. L'individu artificiel, le personnage de convention l'emporte-t-il? Dans ce cas on voit, avec une rapidité effrayante, s'évanouir successivement foi, énergie, vertu, talent même, et l'opération terminée il ne reste au fond du creuset que quelques scories, seuls débris d'une gloire flétrie. Apparemment on s'était trompé en se croyant en face d'un homme, il n'y en avait que l'apparence : l'épreuve n'a rien laissé. C'est tout au plus si, obéissant à la force d'inertie, et pour ne pas trop s'ennuyer, il continue à poursuivre ce qu'il sait à merveille n'être que des fantômes. Est-ce au contraire à un homme que vous avez affaire, à un caractère, à une personnalité morale vraiment vigoureuse et forte ? Alors elle sort du creuset rajeunie et retrempée ; elle pourra bien demeurer méconnue et incomprise, inactive même, mais qu'importe? Elle a vu celui qui est invisible, cela lui suffit. Ce penseur a beau être paralysé et méprisé, il arrive un moment, tôt ou tard, où il vient prendre place comme un diamant de la plus belle eau dans ce diadème, encore si peu fourni, dont l'humanité fait sa couronne.

Roger Williams fut de cette taille-là. Fatigué, méconnu, poursuivi par ses adversaires, mal servi par ses amis, voyant ses plus beaux projets échouer, ses idées les plus chères renversées par les faits, à l'heure du danger la conscience l'emporte. Se saisissant de cette vérité que tout veut lui ravir, il se réfugie avec elle chez les Indiens. Il est législateur, fondateur d'empire, théologien, mais c'en est fait ; son parti est pris ; plutôt planter du maïs et trafiquer de peaux de castor avec les fils de la forêt, que d'accepter un de ces compromis qui enlèvent à la vérité ce qu'elle a de viril et d'incisif pour la faire descendre au rang des intérêts [1]. Sans doute il a fait la part du feu ; il est devenu sceptique à l'égard des hommes ; mais n'est-ce pas souvent l'unique moyen de conserver intacte sa foi en la vérité?

Aussi l'attitude de Williams, dans sa retraite, est des plus significatives. Ce n'est en rien celle d'un homme dépité, d'un esprit aigri, d'un sceptique. C'est au contraire là qu'il se recueille pour publier plus tard ces ouvrages que nous connaissons déjà en partie. Il n'a pas rompu avec ses amis ; toujours prêt à leur rendre service, il continue à les conseiller et à les diriger. Fidèle à son rôle de pacificateur, il leur envoie, de temps à autre, des lettres pour les presser de s'entendre. Ce n'est pas seulement avec ses colons de Providence que le solitaire du pays des Narragansetts entretient les meilleurs rapports ; les colonies voisines ont beau lui tenir rigueur et lui refuser la faculté de vendre ou d'acheter dans leur juridiction, quant à lui il ne cessera pas de leur faire du bien. Ainsi il entretient une correspondance très-active avec Winthrop le jeune, un des fondateurs du Connecticut ; ils s'entendent même pour posséder en commun une île que l'exilé a reçue de ses amis les Indiens. Ce n'est pas ici un des traits les moins heureux de

1. Ayant acheté la vérité très-cher, dit-il, nous ne devons point la vendre à bon marché; gardons-nous d'en abandonner le moindre grain, serait-ce pour le monde entier : n'y renonçons pas pour sauver les âmes des autres ou la nôtre, encore moins pour jouir de quelque plaisir passager. « *Bloody Tenet.* »

cette personnalité, si riche et si originale, que de le voir jusqu'au terme de sa longue carrière rester dans les meilleurs termes avec ceux qui repoussaient ses idées et qui souvent foulèrent aux pieds tous ses droits. Non-seulement il n'use pas de représailles à l'égard des autres colons qui le tiennent en quarantaine comme un pestiféré, refusant d'avoir avec lui tout rapport commercial, mais encore il est toujours prêt à leur rendre service à l'occasion et il professe à leur endroit des sentiments d'estime et d'affection [1]. Sous ce dernier rapport cependant, il fut payé de retour. Tous les témoignages s'accordent pour établir le grand cas qu'on faisait de la personne de Williams, tout en repoussant soigneusement ses théories. Sa vie durant il prêcha des principes révolutionnaires et il sut malgré cela demeurer dans les termes de la plus intime amitié avec le gouverneur Winthrop, qui fit exécuter contre lui tant de mesures sévères et vexatoires. Le fondateur de Providence sut se concilier l'estime et l'affection de ceux qui l'abordaient de près [2] ; tout en le combattant avec passion on l'estimait, on l'aimait même. « Monsieur, lui écrivait un jour le gouverneur Winthrop, nous avons maintes fois mis votre patience à une rude épreuve, mais jamais nous n'avons pu en triompher. » Chose singulièrement caractéristique, cet esprit turbulent, cet exilé, ce continuel perturbateur de la paix publique ne paraît avoir jamais eu qu'un seul ennemi personnel, un certain Harris [3].

1. Je les honorais et aimais toujours de toute mon âme, dit-il, même quand leur jugement les poussait à m'affliger.

2. Les meilleurs rapports personnels ne cessèrent de régner entre lui et son grand adversaire John Cotton.

3. Ce Harris paraît avoir fait la caricature des principes de Williams en les exagérant. Il repoussait toute autorité civile. Leur animosité avait éclaté à l'occasion de quelques terres ; Roger Williams ne semble pas s'être maintenu, à l'égard de Harris, dans les limites de la modération ni même de l'équité. Dans une rencontre un tribunal lui donna tort. *Knowles*, 369. Dans une autre circonstance, Williams sut donner raison à Harris, plaidant contre un ami intime du juge, 335. Malgré tout cela, Knowles déclare que ces querelles ne leur firent honneur ni à l'un ni à l'autre, 349.

Mais celui-là, il le haïssait tout de bon. Williams était de ces esprits forts qui ne font rien à demi. L'aversion que lui inspirait Harris était telle, qu'il ne pouvait jamais se résoudre à écrire son nom autrement qu'en abrégé *Har*. Sauf cette exception, « Williams était aimé de tout le monde à Salem ; on faisait grand cas de son amitié, qui était celle d'un homme sûr. On pouvait le gagner par la bienveillance, tandis que l'opposition le trouvait d'une inébranlable fermeté. Il ne redoutait pas de devoir, seul, défendre la vérité contre le monde entier : il possédait assez d'adresse et de fermeté pour ne jamais être oublié par les amis dont il avait une fois gagné le cœur. D'une conscience tout particulièrement délicate il redoutait toute offense contre la vérité morale. Sa piété était de l'ordre le plus élevé. Ami de l'humanité, il était miséricordieux, droit et religieux. Il comprit mieux les Indiens que pas homme de son temps. »

Les premiers historiens de la Nouvelle-Angleterre, qui ne connaissaient Roger Williams que par sa mauvaise réputation transmise traditionnellement, ne surent pas, comme les contemporains, distinguer entre sa personne plutôt aimable et ses détestables principes. Celui-ci le dépeint comme le Corée de la Nouvelle-Angleterre, sa tête était un vrai moulin à vent ; cet autre le présente comme un homme à imagination, un entêté et un brouillon ; un troisième voit en lui une individualité brillante, mais peu sûre. L'historien Hutchinson est beaucoup plus équitable : Quoi qu'on ait dit, remarque-t-il, sur les actions et principes de ce personnage, pendant qu'il était dans l'état du Massachusetts, il convient de rappeler à son honneur que, durant les quarante années qui suivirent, bien loin de montrer le moindre sentiment d'inimitié contre la colonie qui l'avait banni, il semble avoir été toujours occupé d'actes de bienfaisance et de charité.

Réparant la méprise de ses contemporains, qui ne l'avaient pas apprécié, les historiens récents de la Nouvelle-Angleterre lui rendent à l'envi justice. Roger Williams a pris une des places les plus honorables parmi les fondateurs de la grande

république; à beaucoup d'égards les États-Unis ont été faits à son image; ils se sont chargés de réaliser sur une vaste échelle tout ce qu'il y avait d'essentiel dans ses théories jadis repoussées comme extravagantes et subversives[1].

Williams, dit Palfrey, avait de grandes vertus, et quelques-unes étaient de celles qui gagnent tout particulièrement le cœur. Il était éminemment courageux, désintéressé et bienveillant. Si (du moins au début de sa carrière) il fut de ces hommes qui ne peuvent être contents d'eux-mêmes que quand ils sont engagés dans une vive controverse avec les autres; — si le *certaminis gaudia*, le plaisir de croiser le fer fut une de ses conditions de bonheur, — il ne se laissa jamais aller à aucun sentiment d'animosité ou de vengeance contre ses adversaires. Bien que dans toutes les controverses il eût l'habitude d'employer un langage très-énergique, il ne se départit presque jamais d'un ton amical. Avoir ses opinions à lui et discuter étaient dans sa nature. A ses yeux, une vie monotone et calme était indigne de l'homme. A peine avait-il fait quelques rares prosélytes à ses dernières idées, et ainsi réussi à obtenir ce qu'il voulait, qu'immédiatement il se lançait dans une voie nouvelle, poussé par un besoin irrésistible d'agitation et de contention. Et avec cela il était d'un caractère si doux, d'une bienveillance tellement constante qu'elle demeura à l'épreuve de tout mauvais traitement, si bien que les difficultés et les dangers ne réussirent ni à l'épuiser ni à la décourager.

Un autre historien, Elliott, plus disposé à reconnaître le grand mérite des idées de Williams, bien qu'il veuille tout expliquer par la rapidité de son sang et son système nerveux, parle de lui en ces termes : « Il fut quelquefois prompt, téméraire, changeant et opiniâtre, mais il fut aussi généreux, brave, vif et désintéressé : un de ces hommes qu'on respecte et qu'on aime. Il était libre penseur dans ses discours, dans

1. A peine âgé de trente ans, dit Bancroft, ce ministre puritain avait déjà conçu une doctrine qui lui garantit une renommée immortelle et dont la mise en pratique a assuré la paix de la société religieuse en Amérique, I, 369.

ses actes, soit en religion, soit en politique; il fut, au sens le plus étendu du mot, un libéral, et le monde a fini par embrasser ses principes. Ce n'est qu'à fort peu d'hommes que Dieu accorde une perception aussi étendue de la vérité et une foi aussi absolue en elle. La mémoire de Roger Williams, sa fidélité à ses principes, le respect pour l'état qu'il fonda, — si fidèle lui-même à la liberté, — tout cela devrait être cher à toute personne qui a foi en la vérité, en la liberté et en l'avenir. »

Tel était l'homme vraiment original et grand qui, du fond de sa retraite chez les Indiens Narragansetts, était l'âme de tout ce qui se faisait dans cette petite colonie, qui avait tant de peine à se constituer. Maintes fois l'entreprise parut sur le point d'échouer, mais Williams réussit toujours à renouer le fil des négociations. Ce n'est que vers 1647 que ses efforts finirent par être couronnés de succès. On décida qu'on élirait tous les ans un président et quatre assesseurs, chargés du pouvoir exécutif et de l'administration de la justice. L'assemblée législative se composait de six députés par commune. Toutefois on n'était pas sous le régime de la démocratie représentative. Toute loi devait être envoyée dans les communes, chacune d'elles se délibérait en assemblée générale, et la chambre des députés se bornait à constater et à sanctionner ce qu'avait décidé la majorité des assemblées primaires. Dans un code de lois, qui fut arrêté par la première assemblée générale, en 1647, ce genre de gouvernement est désigné comme une démocratie, c'est-à-dire un gouvernement reposant sur le consentement libre et volontaire de tous ou de la majorité des francs tenanciers de la colonie. Le code, qui ne réglait que les matières *exclusivement civiles*, se terminait par cette formule remarquable : « Quant à tout ce qui n'est pas ici défendu, tout colon peut se laisser diriger par sa conscience, chacun marchant au nom de son Dieu. Que les agneaux du Tout-Puissant aient à tout jamais, dans cette colonie, la liberté de leurs mouvements, sans qu'on leur fasse aucun tort, au nom de Jéhovah, leur Dieu. »

Ainsi se trouvait réalisée cette idée fondamentale que

Williams n'avait cessé de défendre : « Les rois et les magistrats ne possèdent que les droits dont le peuple a bien voulu les investir. Le pouvoir souverain de toute autorité civile repose sur le consentement du peuple. » Toutefois Roger n'occupait qu'une place subordonnée, celle d'assesseur, dans cette colonie qui lui devait tout et qui réalisait si bien ses idées.

A peine était-elle constituée qu'elle se vit menacée d'un démembrement. Dès l'année 1649, quelques habitants de Pawtuxet refusent d'obéir à l'assemblée générale du Rhode-Island et se placent sous la juridiction du Massachusetts, qui entretient ces dissensions intérieures. Les Indiens, de leur côté, commettent plusieurs déprédations que les colonies voisines se refusent à réprimer jusqu'à ce qu'on ait reconnu leurs prétentions, qui auraient abouti au démembrement de la colonie dissidente. Enfin, en 1651, Coddington, un des chefs antinomiens, établi dans le voisinage à Portsmouth, arrive muni d'une charte nouvelle qui le constitue gouverneur du Rhode-Island pour le gouverner à son gré. C'était renverser la constitution à peine établie pour retomber dans ce morcellement antérieur dont on avait eu tant de peine à triompher. La concession faite à Coddington, en enlevant la plus grande partie de son territoire à la colonie dissidente, ravivait toutes les espérances des plantations orthodoxes, qui disaient hautement qu'il ne valait pas la peine qu'un si petit territoire, placé entre le Massachusetts, le Connecticut et Plymouth, demeurât un état distinct. Du reste, il était un asile pour l'écume des plantations, pour tous les mécontents, qui après avoir vécu dans le désordre, finiraient par tomber à la charge des colonies voisines.

## IV. — SECOND SÉJOUR DE ROGER WILLIAMS EN ANGLETERRE.

Dans ce péril extrême, tous les yeux se tournent vers Roger Williams, retiré dans les forêts, chez les Narragansetts. On le

presse de se rendre en Angleterre avec John Clarke pour obtenir le rappel de la charte qui renversait celle qu'il avait lui-même obtenue peu d'années auparavant. Soit qu'il craignît de quitter sa femme et ses six enfants, soit que ses ressources ne lui permissent pas d'entreprendre un voyage si coûteux, Roger Williams ne se montra pas d'abord très-disposé à accepter la mission qu'on lui offrait. Cependant, pressé de nouveau, il vend sa plantation et part pour son second voyage en Europe [1].

Malgré une opposition qui occasionna quelques délais, les députés de Providence obtinrent en 1652 une déclaration du conseil d'État rapportant la charte accordée à Coddington et confirmant celle de Williams. Celui-ci fut alors exposé à une nouvelle tentation. Si les tristes expériences qu'il avait faites pendant les dernières années, si ses réflexions dans sa solitude l'eussent conduit à désespérer de jamais fonder la liberté par la iberté, il aurait eu une occasion favorable de revenir en arrière, de réparer ses torts et de donner raison aux hommes pratiques et prudents. Pendant qu'il est à Londres, ses commettants, le conseil général de Providence en tête, l'invitent à se faire nommer par l'Angleterre gouverneur de la colonie. Ce fait, disait-on, mettrait fin à toutes les dissensions et engagerait les réfractaires à se soumettre à un gouvernement définitivement établi et reconnu par la mère patrie. Williams, jusqu'au bout fidèle à ses théories, ne voulut pas du despotisme et de l'arbitraire comme base d'une république libre et démocratique. Sans tenir compte des vœux imprudents de ses compagnons, il se borne à obtenir la confirmation pure et simple de la charte qui leur reconnaissait le droit de se gouverner eux-mêmes.

Bien qu'il eût fort désiré s'embarquer lui-même sur le navire qui devait apporter cette bonne nouvelle à ses amis, Roger Williams avait cru que, dans leur intérêt, il ne devait

1. La route de Boston leur fut encore interdite; ils durent aller s'embarquer à Manhattan (New-York), sur le territoire hollandais. (Hildreth, I, p. 382).

pas sitôt quitter l'Angleterre. « Vous voudrez bien, écrit-il à ses commettants, tenir compte de ma position présente : n'oubliez pas que je suis mari et père. Je désirais beaucoup rentrer chez vous avec le dernier vaisseau et avec celui qui vous apportera cette lettre, toutefois j'ai cru que je ne devais point refuser mes épaules au fardeau, de peur qu'il n'en fatigue d'autres ou qu'il ne finisse par tomber lourdement sur tous, à moins que vous ne jugiez bon vous-mêmes de me relever du poste que vous m'avez assigné. Si vous pensez que je doive encore m'acquitter de cette mission, je vous prie de bien considérer s'il ne convient pas que ma pauvre femme soit engagée à venir me rejoindre pour que nous attendions ensemble qu'il plaise à Dieu de mener cette affaire à bonne fin. Vous savez combien de lourds fardeaux pèsent sur moi, comment vont mes propres affaires, et combien de raisons m'engagent à me hâter; toutefois je ne voudrais pas compromettre vos biens, votre paix et votre liberté par un départ précipité.

« Mes chers amis, quoiqu'il ait plu à Dieu de m'encourager par plusieurs faveurs, je vous prie de bien vous rappeler qu'aucun homme ne peut demeurer ici, comme je le fais, sans beaucoup de renoncement à soi-même, et je supplie Dieu de m'en accorder encore une plus grande mesure. Quant à vous, que des considérations privées, l'intérêt ou des querelles ne vous engagent pas à compromettre votre sûreté, la paix et les libertés publiques. Je supplie Dieu de ne pas vous permettre d'oublier tout ce qu'il a fait pour la plantation de Providence. »

Les difficultés de Williams, pendant son séjour en Europe, paraissent avoir été d'une nature essentiellement financière. On lui avait bien voté une indemnité pour son premier voyage, entrepris à ses frais, mais il ne l'avait pas reçue intégralement; au moment où il se disposait à partir pour sa seconde mission, une collecte faite par toutes les villes, alors fort pauvres, surtout en numéraire, n'avait pas été très-abondante. Finalement, toujours prêt à se sacrifier pour le bien public, Williams avait dû, au dernier moment, vendre sa plantation chez les Narragansetts, qui lui rapportait un joli profit de

100 livres sterling par an. Pendant son séjour en Angleterre, il fut chargé de procurer du bois aux pauvres, les troubles de la guerre civile ayant empêché l'approvisionnement ordinaire des charbons de Newcastle. Mais par suite de son départ précipité et des désordres de l'époque, il ne put recevoir le salaire qui lui revenait pour ses fonctions qui paraissent avoir absorbé une bonne partie de son temps. Sa principale ressource provenait de leçons d'hébreu, de grec, de latin, de hollandais et de français. Introduit dans le monde influent de l'époque, grâce à l'amitié de sir Henry Vane, il put converser souvent avec Cromwell. Il échangea même des leçons de langue avec le poëte Milton, alors secrétaire d'État de la république d'Angleterre.

Malgré ses nombreuses occupations et la nécessité de veiller de près aux intérêts de la colonie, Roger Williams trouva moyen de publier trois nouveaux ouvrages pendant son séjour en Angleterre. D'abord sa réplique à John Cotton, dont il a été question ailleurs, puis un ouvrage sur des matières ecclésiastiques, enfin un écrit d'édification, un traité d'hygiène spirituelle qui n'est pas parvenu jusqu'à nous [1]. Le second a pour titre : *le Ministère mercenaire non établi de Dieu* [2]. C'est un petit traité de 36 pages in-quarto dans lequel Williams combat tout établissement ecclésiastique officiel, et spécialement l'obligation légale de pourvoir au salaire des clergés par des dîmes ou autres moyens du même genre. Il maintient que de nos jours, comme aux premiers temps de l'Église, les ministres ne doivent être soutenus que par les contributions volontaires des fidèles. Sans s'expliquer sur le mode de collecter ce qui est nécessaire, Williams soutient que les ministres ont droit à un salaire ; il dit même que si des membres de l'Église négligent ce devoir, ils peuvent y être contraints, cela va sans dire, par une discipline exclusivement spirituelle.

En parlant ainsi, l'auteur ne semble pas être parfaitement

1. *Experiments of spiritual Life and Health, and their preservation*, 1652.

2. *The Hireling ministry none of Christ's.*

d'accord avec lui-même, ou mieux, il raisonne au point de vue d'autrui, acceptant une position donnée. En effet, ce même traité est destiné à prouver qu'il n'y a plus de ministres donnés de Dieu depuis la grande apostasie de l'Église, et que tous ceux qui s'arrogent ce titre sont des mercenaires. Nous nous trouvons de nouveau en présence du côté faible et formaliste du christianisme de Roger Williams, d'ailleurs si spirituel à tant d'autres égards. Le légalisme, le biblicisme, une conception littérale de l'autorité de l'Écriture, tous les restes de judaïsme que notre auteur a conservés, se donnent la main pour dire leur dernier mot en se recouvrant du manteau d'un faux spiritualisme. Selon Williams Jésus-Christ a trois moyens d'envoyer des ministres : par son propre commandement, quand il envoie les douze et les soixante et dix, au moyen de son pouvoir royal laissé entre les mains de ses vraies Églises et de leurs fonctionnaires. Cette dernière voie a été abandonnée depuis la grande apostasie qui a signalé l'avènement de l'Antechrist. Les armées montées sur des chevaux blancs dont il est fait mention dans l'Apocalypse (VI, 11 ; XIX, 14) devaient, selon lui, être les vrais ministres. Mais elles ont été mises en déroute et doivent demeurer dans cet état jusqu'à ce que les deux témoins aient été mis à mort et soient ressuscités. Dans cette phase, Dieu n'envoie plus des ministres par l'intermédiaire de son Église. Il ne reste plus que la troisième voie. En qualité de roi et tête de l'Église, qui est son corps, Jésus-Christ, pendant que sa maison et son royaume sont dévastés sous l'apostasie de l'Antechrist, suscite immédiatement, par son Saint-Esprit, des témoins courageux pour rendre témoignage contre l'adversaire et ses diverses abominations. Quiconque croit au Seigneur Jésus est appelé à rendre ce témoignage contre le monde : la sacrificature universelle a entièrement supplanté tout ministère spécial. Ce témoignage doit être particulièrement rendu parmi les saints, dans la société, dans les réunions de ceux qui mènent deuil, en commun, tout en rendant témoignage contre les faussetés de l'Antechrist. Que si quelque étranger entre pour les épier

(1 Cor., 14), Dieu saura bien s'emparer de lui s'il a l'intention de le sauver.

Pour ce qui est d'aller vers les nations, dans les villes des inconvertis avant le moment où le Seigneur se mettra à la tête de ses troupes, afin de prêcher à ces pécheurs moyennant salaire, sans y être appelé directement par Christ et sans être muni de ces dons indispensables que possédaient les premiers prédicateurs de l'Évangile, et particulièrement sans bien connaître les prophéties qui attendent leur accomplissement, Williams ne s'y sentait pas appelé et il n'avait pas foi en la mission de ceux qui s'engageaient dans un pareil ministère.

Malgré cela, l'auteur déclare expressément qu'il a le ferme désir de travailler pour le bien de tous les hommes. C'est ce qu'il s'est efforcé de faire tant en Amérique qu'en Angleterre, s'adressant aux barbares comme aux civilisés. Toutefois il ajoute qu'il ne faut compter sur aucune conversion remarquable parmi les nations, parce que la fumée remplit le temple jusqu'à ce que l'Antechrist soit renversé. Comme on le voit, l'Apocalypse, dont les prophéties étaient à la veille de recevoir leur accomplissement, était le principal livre qui fournissait à Williams ses arguments.

Néanmoins son cœur large et généreux n'était pas sans réagir, dans une certaine mesure, contre les étroites et ridicules rêveries du romantisme religieux dans lesquelles son intelligence, ordinairement si claire et si large, s'était laissé enlacer. Fidèle à son principe fondamental, la liberté absolue pour tous, il demanda, encore une fois, que les gouvernements, se gardant bien d'intervenir en ces matières, laissassent chacun libre de faire ce qu'il jugerait bon à cet égard [1].

Roger Williams fut tout à coup interrompu dans son activié littéraire et diplomatique. La confirmation de la charte

1. Une âme incrédule, disait Williams dans son style énergique, est morte dans ses péchés; quand donc vous la contraignez d'aller d'un culte à l'autre, c'est comme si vous vous amusiez à revêtir un cadavre de divers costumes.

qu'il avait envoyée avait été impuissante, à elle seule, pour ramener l'ordre et l'harmonie dans sa colonie; sa présence devenait indispensable ; laissant Clarke en Angleterre pour soigner à lui seul les intérêts communs, il s'embarque précipitamment dans l'été de 1654.

# CHAPITRE XII

## LE RHODE-ISLAND PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA RÉPUBLIQUE ET LES PREMIÈRES DU RÈGNE DE CHARLES II

### I. — POSITION DU RHODE-ISLAND AU RETOUR DE ROGER WILLIAMS.

Nous avons vu que Roger Williams, arraché à ses préoccupations littéraires, avait dû quitter subitement les cercles de la haute société anglaise pour rentrer dans sa colonie. Il n'avait pas un instant à perdre s'il voulait la soustraire aux funestes effets des dissensions intestines. A la vérité, William Dyer l'avait précédé, porteur d'un ordre du conseil d'État qui, en révoquant la concession faite à Coddington, et en remettant en vigueur la charte accordée à Roger, assurait l'avenir de la plantation ; mais, faute d'une main vigoureuse pour la faire exécuter, cette ordonnance était demeurée une lettre morte, si même elle n'avait accru les difficultés.

Le désordre régnait dans les diverses sections rivales de la colonie. Il ne pouvait être question de les réunir de nouveau sous un seul gouvernement, qu'au moyen de concessions mutuelles que personne n'était disposé à faire. Dans une assemblée tenue à Portsmouth pour rétablir l'union, il avait été

décidé que tous les fonctionnaires qui avaient été en charge du temps de Coddington seraient maintenus. Mais, quand il avait été question de délivrer les archives, l'usurpateur évincé s'y était refusé, prétextant ne point avoir reçu d'ordre à cet égard et ignorer que sa commission eût été annulée. D'autre part, les colons de terre ferme et les insulaires n'avaient pas réussi à s'entendre pour fixer leur lieu d'assemblée, dans lequel il serait donné lecture des ordres émanant du conseil d'État anglais. La partie nord prétendait que c'était elle qui, dans cette circonstance, devait représenter la colonie légale, puisqu'elle avait toujours continué d'être administrée conformément à la charte primitive qui avait établi la plantation de Providence. Les villes du sud répliquaient que pour le moment c'étaient elles qui représentaient la colonie, puisqu'elles contenaient la majorité des habitants. De part et d'autre, on n'avait voulu entendre parler ni de concessions, ni de compromis. En conséquence, Newport et Portsmouth, d'une part, et Providence et Warwick de l'autre, agissant séparément, avaient élu deux colléges distincts de magistrats, chargés d'administrer toute la colonie.

La conduite imprudente des habitants de Rhode-Island avait surtout contribué à alarmer les autres colonies et à rendre tout rapprochement impossible. L'Angleterre et la Hollande étant alors en guerre. William Dyer, celui-là même qui avait apporté d'Angleterre l'ordre qui révoquait la commission de Coddington, s'était muni de lettres de marque pour courir sus aux vaisseaux hollandais. Les habitants de Rhode-Island, gagnés par Dyer, avaient à leur tour commissionné des officiers et nommé un tribunal pour juger des prises. Un des capitaines s'était laissé aller, dans son zèle, à saisir un navire français. Providence et Warwick alarmées avaient ouvertement condamné ces mesures et passé une loi privant des droits de citoyen quiconque se prononcerait en leur faveur.

Telle était la position de la colonie à l'arrivée de Roger Williams. Si au moins il se fût présenté muni de pleins pouvoirs qui lui permissent d'intervenir avec énergie dans des

circonstances qui le réclamaient à un si haut degré ! Mais il n'y fallait pas songer. Nous savons déjà que ce rêveur enthousiaste, cet esprit excessif, qui s'était mis en tête de ne pas établir un gouvernement libéral par des moyens dont la liberté la plus jalouse pût avoir à rougir, avait repoussé la proposition de se faire nommer gouverneur par les autorités anglaises.

Pour tout prestige, il arrive porteur d'une lettre de son ami et protecteur sir Henry Vane. Le bruit des dissensions de la colonie étant parvenu jusqu'à lui, il leur écrit pour leur en faire honte et les sommer d'y mettre un terme. « Comment se fait-il qu'il y ait de telles divisions parmi vous ? D'où viennent tant d'obstination, de désordre, de tumulte et d'injustices ? Il n'arrive pas un vaisseau de vos rivages sans que les oreilles de vos amis et de vos ennemis ne soient fatiguées de tous ces bruits ! La crainte et le respect de Dieu ne sont-ils pas là pour vous contenir ? L'amour de Christ ne vous remplit-il pas d'entrailles de miséricorde les uns envers les autres, ne vous empêchera-t-il pas de vivre chacun pour soi, en vous contraignant de vivre pour celui qui est mort et ressuscité pour vous ? Ne compte-t-on pas des hommes sages dans vos rangs ? L'esprit de sacrifice fait-il donc complétement défaut, que, dans l'intérêt de la sûreté générale, par équité et par prudence, vous ne puissiez trouver quelque moyen de vous unir et de vous réconcilier, sous peine de devenir la proie de vos ennemis ? N'est-ce pas là ce qu'on avait tout particulièrement le droit d'espérer depuis que le conseil d'État vous a rendu votre liberté, dans l'espoir que vous en feriez un meilleur usage que par le passé ? Sans contredit, quand des remèdes aussi simples que doux demeurent sans effet, cela prouve le caractère irritable et dangereux d'un organisme : c'est à faire supposer que les blessures sont incurables. »

Williams, surpris à son arrivée que les affaires allassent encore si mal, mais ne désespérant pourtant pas d'un arrangement, joignit ses exhortations et ses remontrances à celles de son puissant ami. Sa lettre, adressée à la ville de Providence, est éloquente et pleine de dignité ; on sent battre le

cœur d'un homme généreux, qui plie sous un lourd fardeau, sans cependant renoncer à mener sa grande entreprise à bonne fin. Il se présente comme une personne égarée dans le brouillard, ne sachant dans quelle direction avancer et craignant de défaire ce qui a toujours été la pensée la plus chère de son cœur, l'établissement d'une république réellement libre. Que lui est-il revenu de tous ses efforts ? Chagrin, tristesse et amertume ! Il s'est fait accuser de folie pour avoir constamment travaillé à établir la liberté et l'égalité parmi eux ; il a été tourné en ridicule pour avoir renoncé en leur faveur à tous ses droits ; il s'est sacrifié, dit-il, pour une population anarchique et querelleuse, et avec cela, aujourd'hui, c'est comme s'il était en exil. Les deux partis en présence s'accordent à désirer qu'il n'eût jamais débarqué, le feu des discordes civiles eût au moins pu continuer à se propager sans obstacle. « Les choses ont été si loin dernièrement entre moi et quelques-uns d'entre vous, dit-il, que j'ai été finalement obligé de leur déclarer que si de mon côté je commençais à me plaindre, ma voix couvrirait la leur. N'ai-je pas été arraché à mes travaux ? Ne m'a-t-on pas envoyé à une grande distance de ma famille ? Et cela pourquoi ? Pour soigner vos affaires ; j'y ai consacré des jours, des semaines, des mois, avec l'unique ressource de mourir de faim ou de voler, de mendier ou d'emprunter. Mais béni soit Dieu qui a permis que je pusse tantôt emprunter, tantôt travailler et arriver ainsi à payer vos dettes en Angleterre. Il m'a été dit que vos adversaires s'étaient souvenus de moi et qu'ils avaient songé à se procurer, si je puis ainsi dire, une éponge pour effacer vos dettes dans la mère patrie, mais que vous y avez mis obstacle, songeant plutôt à vous procurer les moyens d'envoyer de nouveaux agents pour renverser ce que M. Clarke et moi avons fait. — Mais, Messieurs, béni soit Dieu, qui ne fait jamais défaut, lui ; bénie soit sa merveilleuse dispensation, grâce à laquelle seulement cette ville et cette colonie, cette grande cause de la vérité et de la liberté de conscience ont pu se maintenir jusqu'à aujourd'hui. » Prenan ensuite un ton affectueux et tendre, comme il convient à un

père parlant à ses enfants, Williams les exhorte à l'oubli du passé, à des concessions mutuelles, à cette charité qui couvre une multitude de péchés, les suppliant de ne pas déshonorer la cause de l'humanité par leur conduite.

Ces belles paroles ne manquèrent pas leur effet. Autant les adversaires en présence s'étaient trouvés intraitables quand on avait voulu arriver à un accommodement en se plaçant sur le terrain du droit strict, autant ils se montrèrent coulants quand il fut fait appel à d'autres considérations.

Une assemblée composée de six députés de chacune des quatre colonies est convoquée ; on décide que le gouvernement sera rétabli comme il avait existé sept ans auparavant, sous l'empire de la première charte obtenue par Williams; en même temps, pour n'avoir pas à revenir sur le passé, on ratifia tout ce qui avait été fait par les deux plantations rivales, pendant l'époque de leurs tristes divisions. Williams fut nommé président de la colonie ainsi reconstituée : tout promettait enfin un meilleur avenir.

Roger n'eut rien de plus pressé que de faire part de cette heureuse nouvelle à son ami Vane en lui écrivant (27 août 1654) au nom des habitants de Providence. Il donnait des explications des troubles qui avaient agité le pays : le manque d'esprit de sacrifice chez quelques individus, et puis la prospérité exceptionnelle dont l'ensemble de la population avait joui. « Il est fort possible, disait-il, que cette circonstance ait rendu plusieurs d'entre nous fiers et entreprenants, car plus qu'aucun peuple du monde, nous avons pendant longtemps bu largement à la coupe de nos grandes libertés. Non-seulement nous avons été longtemps libres (avec toute la Nouvelle Angleterre) du joug de fer des évêques et de leurs cérémonies papistes, mais encore nous sommes demeurés en paix, tandis que des fleuves de sang inondaient notre mère patrie. Nous n'avons pas connu les nouvelles chaînes des tyrans presbytériens ; jamais dans cette colonie nous n'avons été consumés par le zèle dévorant des (soi-disant) magistrats pieux et chrétiens. Nous n'avons jamais connu le droit d'excise : nous

avons presque entièrement oublié la dîme, et jusqu'à tout impôt en faveur de l'Église ou de la république. »

Roger Williams pourrait encore citer bien d'autres priviléges fort précieux, composant cette « douce coupe » de la liberté, si propre à enivrer et à jeter dans l'arrogance quand on ne veille pas extraordinairement sur soi-même, mais il préfère terminer en assurant sir H. Vane qu'il n'aura plus à se plaindre de ces colons de Rhode-Island, auxquels il porte un si vif intérêt.

## II. — NOUVELLES DIFFICULTÉS AVEC UN PARTI ANARCHIQUE ET LES INDIENS.

Néanmoins le fondateur de cette première république chrétienne et libérale ne touchait pas encore au terme de ses tribulations : sa patience et sa foi en la liberté absolue devaient être mises de nouveau à une rude épreuve. Les obstacles politiques étaient à peine aplanis qu'il allait se trouver en présence de la difficulté la plus poignante pour tout novateur : celle de voir les principes qui lui étaient si chers compromis et réduits à l'absurde par des esprits faux qui prétendaient être plus conséquents que lui. N'avait-il pas proclamé la liberté religieuse la plus absolue, au nom du respect de la conscience? Mais pourquoi celle-ci serait-elle respectée à demi? Pourquoi entièrement émancipée dans les matières religieuses, qui étaient finalement l'essentiel, porterait-elle encore le joug dans la sphère civile et politique? Tous les chrétiens étaient égaux et frères : il n'était donc nul besoin d'avoir des magistrats et un gouvernement ; il fallait en finir avec ce reste de tyrannie.

Un citoyen novateur écrivit donc un jour à la ville de Providence que c'était commettre un crime et transgresser l'Évangile que de faire exécuter une sentence contre des in-

dividus qui avaient fait tort à la république ou à des particuliers. Les bases les plus élémentaires de toute société civile étaient ainsi mises en question, et cette doctrine anarchique tombait dans une terre admirablement bien préparée pour la recevoir. Nous savons que la colonie de Roger Williams était devenue le rendez-vous des mécontents, de tous les esprits indisciplinés, expulsés des plantations voisines. Quelle bonne fortune pour une telle population que d'entendre prêcher l'anarchie et la licence au nom de l'Évangile et de la conscience !

Le grand adversaire de Roger Williams, Harris, ne manqua pas d'occuper bientôt une place distinguée parmi ces esprits turbulents. Prenant la plume, il se mit à écrire des traités contre tous les pouvoirs terrestres : parlements, lois, chartes, magistrats, prisons, châtiments, impôts ; tout cela est aussi inutile que les rois et les princes : le peuple ne doit avoir qu'un seul cri de ralliement : à bas les puissants ! à bas les maîtres ! Après avoir fait répandre ces écrits à profusion dans le pays, Harris déclare, devant la colonie entière réunie en assemblée générale, qu'il est prêt à sceller ces maximes de son sang.

C'en était fait de la colonie si de pareils principes réussissaient à prévaloir : non-seulement elle devenait ingouvernable et tombait dans l'anarchie, mais encore elle justifiait à merveille la mauvaise renommée que lui avaient faite ses voisins et les accusations portées contre elle. Pour échapper à une ruine certaine il fallait qu'elle contînt le parti anarchique et qu'elle montrât en même temps qu'il n'y avait aucune solidarité entre ses propres principes et de telles théories. C'était naturellement à Roger Williams qu'incombait ce dernier soin. Il eut recours à une comparaison ingénieuse pour montrer que la liberté religieuse absolue n'impliquait nullement l'anarchie civile et politique, le droit de refuser, suivant ses caprices, l'obéissance aux ordres du magistrat. « Un navire, disait-il, partant pour la haute mer, ayant à bord plusieurs centaines de personnes, appelées à partager le même sort, heureux ou

malheureux, est une image fidèle d'une république, ou d'une société humaine. Il arrive parfois que des papistes et des protestants, des Juifs et des Turcs s'embarquent sur un même vaisseau. Dans ce cas j'affirme que toute la liberté de conscience que j'aie jamais réclamée pour eux consiste en ces deux points : qu'aucun papiste, protestant, Juif ou Turc, ne soit contraint d'assister au culte qui se célèbre à bord ; d'autre part, qu'on n'interdise à aucun d'eux de faire ses prières s'il le juge convenable. J'ajoute de plus que malgré cette liberté je n'ai jamais contesté au capitaine le droit de régler la marche du navire et de veiller à ce que la justice, la paix et la sobriété règnent soit parmi les soldats, soit parmi les passagers. Un des marins refuse-t-il ses services, ou un passager de payer son passage ? Quelqu'un décline-t-il de contribuer de sa personne ou de sa bourse aux frais et à la défense ? Un individu prétend-il ne pas se conformer aux lois et règlements du navire, concernant le bien-être et la sûreté de l'ensemble ? Quelqu'un se mutine-t-il ou s'élève-t-il contre le capitaine ou les officiers, s'avise-t-on de prêcher et d'écrire qu'il ne doit y avoir ni commandant ni officier, parce que tous sont égaux en Christ, que par conséquent il faut en finir avec les lois et les ordonnances, les corrections et les châtiments ? Dans tous ces cas-là j'ai continuellement reconnu à l'autorité le droit de résister aux rebelles, de les contraindre et de les punir comme ils le méritaient. »

Pendant que Roger écrivait, les autorités agissaient. Il fut décidé que quiconque se permettrait de frapper une personne pendant la tenue de l'assemblée générale du peuple, serait condamné au fouet ou à une amende de dix livres sterling, à la discrétion des autorités ; tout séditieux ou fauteur de troubles devait être envoyé en Angleterre pour être jugé par le conseil d'État. Coddington, suspecté de fournir secrètement des armes aux Indiens, dut déclarer publiquement qu'il promettait, de tout son cœur, d'obéir aux autorités de la colonie.

Ces mesures de rigueur atteignirent leur but : contenus et isolés, les anarchistes ne tardèrent pas à renier leurs maximes. Quant à William Harris, il avait été mis en accusation

pour crime de haute trahison et tenu de fournir caution de sa bonne conduite jusqu'à ce que la colonie eût appris d'Angleterre ce qu'il convenait de faire de lui. Mais en attendant il se ravisa et cria : *Vive les magistrats et le gouvernement!* tout aussi cordialement qu'il avait crié auparavant : *A bas toute autorité!*

La paix de la colonie aurait donc enfin été assurée, si les diverses difficultés intérieures heureusement aplanies, il n'en eût existé encore d'extérieures. Deux dangers assez pressants la tenaient toujours en haleine : la crainte des Indiens et la jalousie des plantations voisines. Pour ce qui est des Indiens, Williams et ses amis n'avaient personnellement rien à craindre, car ils n'avaient jamais cessé d'être avec eux dans les meilleurs termes. Malheureusement, la colonie du Massachusetts était souvent tentée de prendre parti dans les querelles continuelles qui divisaient les naturels ; de là pouvait sortir une conflagration générale qui aurait abouti à l'anéantissement des établissements européens en Amérique. Ainsi, soit amour des Indiens, soit sentiment de sa propre conservation, Roger Williams fut sans cesse occupé à s'interposer entre les naturels et ses compatriotes. A peine arrivé d'Angleterre, il avait dû faire au gouvernement de Boston de pressantes représentations dans le sens de la paix. Mentionnant tous les services qu'il avait déjà rendus dans de pareilles rencontres, exprimant sa profonde horreur pour toute guerre en général, le législateur de Providence s'attachait tout particulièrement à montrer ce qu'elle aurait de monstrueux dans cette circonstance. De quoi s'agissait-il en effet? De prendre parti contre les Narragansetts, les plus anciens et les plus fidèles alliés des Anglais, qui, dans la guerre contre les Péquots, avaient sauvé les établissements européens en gagnant les Mohicans à leur cause! Sans doute, les Narragansetts sont des barbares, mais leurs mains sont pures de tout sang anglais ; tout ce qu'on peut leur reprocher, ce sont quelques rapines, de petites vengeances exercées contre d'autres naturels après de grandes provocations. Quant aux Anglais, ils peuvent parcourir leurs terres

dans le plus complet isolement, toujours assurés de pouvoir voyager en sûreté et d'être fort bien accueillis. « Ne sommes-nous pas tous, en général, ajoutait Williams, des gens qui ont dû fuir leur pays natal sous le feu de la persécution ? Le Dieu de paix et de toute miséricorde n'a-t-il pas porté ces naturels à nous traiter plus amicalement dans leur pays que nos propres compatriotes dans le nôtre ? N'ont-ils pas conclu avec nous des ligues pacifiques ? N'ont-ils pas continué jusqu'à aujourd'hui à faire le commerce avec nous dans les meilleurs termes ? Nos familles n'ont-elles pas pu se développer en paix parmi eux ? Je vous le demande en toute humilité, l'honnêteté chrétienne permettrait-elle de saisir quelques prétextes frivoles pour les détruire ? Je le sais, on n'en veut qu'aux chefs ; mais l'expérience ne nous enseigne-t-elle pas que les coups tombent, en pareil cas, non pas seulement sur la tête, mais sur le corps tout entier, sur les innocents comme sur les coupables ? »

Roger Williams poussait plus loin encore sa vive sollicitude pour les naturels de l'Amérique. Non-seulement il veut leur épargner les horreurs de la guerre, il prétend encore leur assurer ces mêmes garanties religieuses en vue desquelles il s'est fait chasser lui-même pour fonder sa colonie au milieu de si grandes difficultés. Comme nous le verrons ailleurs, les puritains de la Nouvelle-Angleterre avaient entrepris, auprès des naturels, des missions chrétiennes qui n'avaient pas mal réussi. Néanmoins, pour activer un peu l'affaire, il paraît qu'on n'avait pas craint de recourir au *compelle intrare* imaginé par l'évêque d'Hippone, et dont l'Aigle de Meaux avait recommandé l'usage à l'égard des huguenots. Les choses étaient allées si loin, qu'un certain sachem, nommé Ninigret, avait cru devoir en parler à Williams. Tout barbare qu'il était, l'enfant du désert s'était fort bien aperçu que le législateur de Providence se distinguait, à cet égard, assez avantageusement des autres Européens. Au moment donc où Williams s'embarquait pour l'Europe, Ninigret était venu le trouver pour le prier, au nom de quelques autres chefs, d'obtenir des grands sachems de l'Angleterre qu'on leur garantît l'exercice de leur religion,

qu'ils ne fussent pas obligés d'en changer sous peine de voir leur pays ravagé par la guerre. Comme toujours, les nouveaux convertis se distinguaient par leur zèle. Les naturels étaient journellement obsédés par leurs compatriotes devenus chrétiens, leur déclarant que s'ils se refusaient à prier on les ferait périr. La confiance de l'idolâtre n'avait pas été mal placée. Les Indiens ayant une conscience, elle demandait, d'après Roger Williams, à être respectée comme toute autre. En conséquence, il avait recommandé la requête de Ninigret aux autorités de la mère patrie, et spécialement à Olivier Cromwell. Celui-ci avait très-favorablement accueilli ces ouvertures en faisant beaucoup de questions concernant les Indiens. Après avoir écouté tour à tour les représentants de Boston et Roger Williams, parmi les faveurs accordées à la colonie en général il y en avait concernant spécialement les naturels.

En révélant tous ces faits, le fondateur de Providence rappelle à ses frères du Massachusetts que toutes les chaires de l'Angleterre retentissent du bruit de leurs travaux missionnaires; que la presse inonde le pays de récits à ce sujet. Il ajoute que, pour sa part, il n'est nullement opposé à l'œuvre des missions, seulement il les invite à bien réfléchir sur un simple fait : que deviendra la gloire du Dieu saint et jaloux, si la conversion des sauvages de la Nouvelle-Angleterre s'allie avec de cruelles guerres d'extermination contre ces mêmes naturels ? Ce n'est que trop vrai, ajoutait Williams, l'homme joue plus aisément avec le fléau de la guerre qu'avec les deux autres, la famine et la peste; mais, je vous en conjure, considérez combien les résultats présents de toutes les guerres ont été vains, tandis que les calamités et les révolutions ont été surprenantes. Je vous en supplie donc, disait Williams en finissant, au nom de vos femmes et de vos enfants, au nom de tout le peuple de Dieu en Angleterre, au nom de Sa Grandeur (Cromwell) et de son conseil, à cause de quelques païens, à cause de quelques Indiens voleurs, menteurs et blasphémateurs, iriez-vous compromettre tout ce que la main miséricordieuse de Dieu a accompli dans ce désert?

## III. — RAPPORTS DU RHODE-ISLAND AVEC LES AUTRES COLONIES, LES QUAKERS ET L'ANGLETERRE.

Tout en plaidant la cause des naturels, — et cette fois encore avec succès, — car il réussit à détourner les horreurs de la guerre, le fondateur de Providence ne devait pas oublier sa propre colonie. A peine de retour en Amérique, ne pouvant se rendre auprès de son ami John Winthrop, comme il en avait formé le projet, il se hâte de lui écrire, non-seulement pour lui donner des nouvelles de sa parenté et de ce qui se passe en Europe, mais encore pour s'entretenir des rapports de sa plantation avec les autres colonies. Il déplore les torts que les siens ont eus dernièrement, et exprime l'espoir que leurs relations de voisinage seront à l'avenir plus paisibles et plus amicales. Il lui fait savoir en outre qu'Olivier Cromwell lui a annoncé par lettre, au moment de son départ, qu'on avait décidé en conseil de les encourager, de prescrire aux colonies voisines de ne pas les molester, et de maintenir la liberté de conscience dans toutes les plantations américaines. Roger Williams ajoute qu'en Amérique un grand homme lui a dit que la Nouvelle-Angleterre ne supporterait pas un pareil régime. « Quant à moi, continue Williams, je suis d'un autre avis. J'espère que de plus en plus on s'apercevra que cette liberté religieuse absolue n'est pas seulement une nécessité, mais qu'elle est réclamée par l'équité, la piété et l'Évangile, et qu'elle tournera non pas au profit de la licence (ainsi qu'on abuse de toutes les grâces), mais à la gloire du christianisme, de la vraie foi en Dieu et de l'amour du prochain. »

Roger Williams écrivit ensuite plusieurs lettres : d'abord à la cour générale du Massachusetts, et ensuite au gouverneur Endicott, pour qu'on réglât enfin une controverse territoriale qui, depuis plusieurs années, était une source de tirail-

lements entre les colonies. Quelques Indiens et quelques Anglais établis sur les frontières de la plantation de Roger Williams, à Pawtuxet, avaient trouvé moyen d'échapper à tout contrôle effectif en se réclamant, suivant l'occasion, de la juridiction tantôt d'une colonie, tantôt de l'autre ; de là, entre Plymouth, Boston et Providence, des querelles et des réclamations auxquelles Roger Williams désirait mettre un terme par un règlement définitif. Il n'y réussit qu'après seize ans de controverse, en 1658, époque à laquelle Providence s'arrondit de ce petit territoire, qui lui revenait naturellement[1].

Tout en cherchant à mener à bonne fin l'affaire de Pawtuxet, Williams, dans ses lettres, n'en néglige pas plusieurs autres qui étaient pour lui et les siens d'une très-grande importance. Il demande en particulier que les gens de Boston veuillent bien rapporter ces lois, qui interdisaient aux colons de Providence de s'approvisionner chez eux des choses les plus nécessaires à la vie. Cette espèce de blocus douanier mettait la plantation suspecte dans le plus grand embarras. On vendait sans scrupule des armes et des munitions aux naturels, tandis qu'on leur en refusait à eux. Les Indiens, abondamment pourvus, se vantaient hautement de pouvoir, quand il leur plairait, asservir les habitants inoffensifs de Providence. Roger revient souvent, dans ses lettres, sur ce fait, qui pour lui était de la plus haute importance. A son retour d'Angleterre il avait pu, grâce à une lettre dont il était muni, débarquer dans le port de Boston, qui jusque-là lui avait été interdit[2]. Il demandait donc que par quelques lignes authentiques on voulût bien reconnaître ses droits, de peur que la chose ou-

1. La population des diverses plantations réunies ne paraît pas avoir dépassé 1,200 âmes. Le nombre des francs tenanciers était de 247. Newport avait, à lui seul, une population plus considérable que celle des autres localités prises ensemble. Voir Palfrey, II, p. 362.

2. Il était arrivé muni d'une espèce de sauf-conduit signé par douze membres du conseil d'État d'Angleterre. Il ne semble pas même qu'on lui en ait jamais accusé réception, malgré ses réclamations réitérées. Knowles et Palfrey, II, p. 36.

bliée, il ne se trouvât plus tard, de nouveau, dans les mêmes embarras que par le passé.

L'insistance que Roger Williams dut mettre à demander des choses si simples, que finalement il ne paraît pas avoir obtenues, peint la situation. On n'était pas seulement en délicatesse; il y avait de la part de Boston mauvais vouloir manifeste, hostilité latente.

Une circonstance importante la fit éclater dans tout son jour. C'est vers la même époque, en 1656, que les Quakers firent leur première apparition en Amérique. Comme il fallait s'y attendre, et pour des raisons indiquées ailleurs, ils furent chassés de toutes les colonies orthodoxes et cherchèrent naturellement un refuge à Rhode-Island et à Providence. Jusqu'ici tout était bien. Mais le Massachusetts ne s'en tint pas là. Il exigea de Roger Williams et de ses amis qu'ils chassassent, eux aussi, les nouveaux hérétiques. Les colons du Rhode-Island répondirent que la liberté religieuse la plus absolue, et cela pour toute espèce de consciences, étant la pierre fondamentale de leur charte, fidèles à leur grand respect pour elle et à la pensée du haut Parlement d'Angleterre qui leur avait concédé cette liberté, qu'ils continuaient d'apprécier comme leur plus grand bonheur dans ce monde, ils prendraient d'autant plus soin que les Quakers et autres ne troublassent pas l'ordre et la paix publique et qu'ils exigeraient de tous leurs ressortissants et habitants qu'ils remplissent tous leurs devoirs civils; que si quelqu'un s'y refusait ils profiteraient de la première occasion pour en informer leur agent en Angleterre.

Peu satisfaits de cette réponse évasive, les colonies réunies insistèrent de nouveau pour obtenir des mesures énergiques. Dans une réponse, du 13 octobre 1657, tout en blâmant la conduite de quelques Quakers, les représentants de la colonie libérale maintiennent avec fermeté les principes qui la distinguaient si avantageusement de toutes les autres. « Pour ce qui concerne les Quakers qui se trouvent parmi nous, disaient-ils, nous n'avons point de lois pour punir ceux qui se bornent à faire connaître ce qu'ils pensent de Dieu, du salut et de la vie

éternelle. En outre, nous avons remarqué que c'est précisément dans les localités de notre colonie où on les laisse s'exprimer le plus librement, se bornant à leur résister par de simples arguments que lesdits Quakers se plaisent le moins ; nous sommes informés qu'ils commencent à éprouver du dégoût, car la circonstance que l'autorité civile ne met pas le moindre obstacle à leur propagande, mais qu'en toute patience et débonnaireté on les laisse exposer leur prétendues révélations et remontrances, tout cela fait qu'ils ne gagnent pas beaucoup d'adeptes parmi nous. Il est certain que nous avons fait l'expérience qu'ils aimaient fort être persécutés par le pouvoir civil; et quand la chose arrive ils gagnent plus de partisans par la haute idée qu'on se fait de ce qu'ils souffrent patiemment que par le consentement qu'on accorde à leurs erreurs pernicieuses. » La lettre ajoutait qu'on était convaincu que la doctrine des Quakers était dangereuse pour le gouvernement civil; on promettait de prendre le sujet en considération à la prochaine assemblée générale et de recourir à toutes les mesures propres à prévenir le mauvais effet de leurs doctrines et de leurs entreprises.

Mais ce n'était pas là ce qu'on attendait d'eux : cette nouvelle réponse satisfit moins encore que la précédente. Les commissaires des plantations, irrités de voir les colons du Rhode-Island adhérer avec une telle inflexibilité aux principes favoris de Roger Williams ont recours à une mesure énergique. La colonie libérale est formellement mise en demeure de prêter la main à une persécution générale des Quakers, sous peine d'être elle-même mise au ban et de voir cesser toute relation commerciale avec les autres plantations. Le coup dont on la menaçait était rude. Mais le courage de ces chrétiens libéraux se montre à la hauteur de la circonstance. Comme il ne pouvait être question de se contredire soi-même et d'adopter des maximes qu'on abhorrait et contre lesquelles on protestait à Providence, cette plantation eut recours à la seule issue qui restât ouverte devant elle : on invoqua la protection de l'Angleterre en faveur de cette politique libérale, dont, à aucun prix, on ne voulait se départir.

Clarke, qui avait accompagné Roger Williams en Europe lors de son second voyage, y était demeuré après le retour de celui-ci en Amérique. En qualité d'agent accrédité du Rhode-Island, il avait fort contribué à maintenir les meilleurs rapports entre cette colonie et la mère patrie. Sous la république en particulier, les relations furent tout ce qu'on pouvait désirer. Les magistrats de Providence envoient fort souvent leurs salutations aux autorités anglaises; ils font savoir spécialement à Olivier Cromwell que jour et nuit leurs cœurs ne cessent de faire des vœux pour la prospérité de Sa Grandeur et le succès de ses entreprises. Tenus au courant de ce qui se passe par Clarke, — qui paraît avoir eu tout ce qu'il fallait pour faire un bon agent diplomatique, — les colons arrivaient toujours au bon moment pour adresser un compliment ou une demande.

Quand ils se virent sommés d'avoir à persécuter les Quakers, ils se hâtèrent d'informer Clarke de ce qui se passait, en lui envoyant copie des lettres échangées entre eux et les autorités des autres colonies. Ils lui recommandent chaudement leur affaire et le prient d'obtenir de Cromwell, duquel seul ils dépendaient dans toutes les matières civiles, de n'être pas forcés d'exercer aucun contrôle légal sur la conscience des hommes, aussi longtemps qu'ils ne violent pas positivement les règlements et ordonnances; agir autrement, ainsi que l'expérience l'a prouvé, c'est tomber dans une cruauté absolue.

Cette lettre, datée de novembre 1658, ne devait parvenir à Clarke qu'après la mort d'Olivier Cromwell, arrivée déjà dans le mois de septembre de la même année. Cet événement pouvait avoir les plus graves conséquences pour la colonie du Rhode-Island, qui était encore loin d'être bien affermie. Aussi, dès qu'ils en ont connaissance, les planteurs se hâtent-ils d'envoyer une adresse à son fils Richard pour lui exprimer leur vive sympathie et l'assurer de leurs meilleurs vœux. D'un autre côté, quand la nouvelle de la restauration arriva, on proclama dans tout Rhode-Island l'accession de Charles II au trône. Il

semble que ces chrétiens libéraux, qu'on voulait faire passer pour des anarchistes, aient pris grand soin de se disculper, en mettant beaucoup d'empressement à reconnaître les gouvernements de fait et à se soumettre à eux dans tout ce qui était de leur compétence. En même temps, par surcroît de précautions, comme ils ne peuvent pressentir les dispositions de Charles à leur égard, ils ont hâte de renouveler les pouvoirs de leur agent et de lui enjoindre d'obtenir l'expédition d'une charte nouvelle.

Encore incertains de l'attitude qu'allait prendre à leur endroit l'Angleterre monarchique, les colons du Rhode-Island n'avaient pas déjà lieu d'être complétement satisfaits de ce qui se passait au milieu d'eux. Des querelles, provoquées par les exigences de l'intérêt privé, semblaient vouloir succéder aux dissensions politiques, heureusement apaisées. Roger Williams avait bien réussi à contenir les esprits turbulents, en faisant arrêter certaines mesures générales; mais ils menaçaient de reprendre leur revanche sur lui dans les détails. Après avoir été élu pendant deux ans (1657-1658) président de la plantation, il ne fut plus renommé. On a conclu de ce fait que l'opinion publique aurait voulu lui infliger un blâme et protester indirectement contre certaines mesures de rigueur excessive dont il se serait rendu coupable à l'égard de son infatigable antagoniste, Williams Harris. La disgrâce ne fut cependant pas complète; car, s'il ne fut plus appelé à l'avenir à présider la colonie, il occupa, à plusieurs reprises, un siége dans l'assemblée générale, en qualité d'assistant et de député de Providence.

Il n'en paraît pas moins certain que son autorité et son influence, toujours en faveur de l'ordre et de la légalité, pesaient beaucoup à certains mécontents qui, pendant des années, ne cessèrent de lui provoquer des embarras. On n'avait pas besoin de chercher bien loin les sujets de troubles, ils étaient donnés par la nature même de l'établissement. On conçoit sans peine que la délimitation des concessions de terrain, faites par les naturels aux colons, était nécessairement

vague et incertaine. On avait là un moyen d'agitation tout trouvé. La fixation des frontières de la plantation avait déjà eu lieu par trois fois, et cependant il y avait encore des réclamations. « Qui est donc Roger Williams ? s'écriaient les mécontents. Nous connaissons les Indiens et les sachems aussi bien que lui. Nous ne voulons plus placer en lui notre confiance. Nous exigeons que nos limites soient fixées par les sachems eux-mêmes sous nos yeux. »

En conséquence on fit signer à quelques chefs indiens une concession en règle. Les sauvages comprirent si peu ce qu'ils faisaient qu'ils accordèrent plus qu'ils ne devaient. Pour obtenir cet acte authentique de leur part, on avait prétexté que les sachems n'ayant jamais accordé à Williams qu'une concession viagère, celui-ci ne pouvait pas la vendre définitivement à d'autres, ce qui annuiait tous les marchés subséquents. Mais ce qu'on avait surtout en vue, c'était de faire blâmer la conduite passée de Williams. Le titre nouveau était rédigé de telle façon qu'en mentionnant celui qui l'avait précédé, on présentait Williams comme ayant agi *au nom des colons* de Providence et de Pawtuxet. Il s'agissait de lui ravir les honneurs de son désintéressement et de sa générosité, en le présentant comme un simple agent, tandis qu'il avait été primitivement le seul propriétaire et qu'il avait libéralement fait part de ses biens à ceux qui étaient venus le rejoindre. C'était l'implacable Harris qui avait rédigé cet acte de cession. Roger Williams et quelques autres désapprouvèrent cette mesure : cet homme incorruptible ne cessa pas de défendre les droits des naturels, bien qu'ils se fussent nui à eux-mêmes en se laissant aller à devenir les instruments de ses adversaires.

Au milieu de ces incessantes tracasseries, Roger trouvait moyen de suivre, avec une vive sollicitude, les graves événements qui semblaient se préparer en Europe depuis la mort de son ami Olivier Cromwell. La situation ne lui apparaissait pas en beau. Il était surtout inquiet sur le sort de la cause protestante, qui lui semblait courir les plus grands périls. « Votre lumière et la mienne, écrivait-il à John Winthrop, gouverneur

du Connecticut (1659-60), sont sur le point de s'éteindre. Que le Tout-Puissant nous accorde la grâce de la faire briller, ainsi que notre charité, en faveur de tous ceux qui craignent son nom; ne réservons pas nos affections exclusivement pour ceux de notre dénomiation, car l'ennemi commun, le loup romain, est plein de résolution et d'espoir, il se dispose à se jeter sur tous ceux qui craignent le Seigneur.... Dieu dans sa sagesse a jugé bon de faire au conclave romain un immense plaisir en enlevant ces deux puissants boulevards du protestantisme Olivier (Cromwell) et Gustave (Adolphe). Je crains bien, — ainsi que je l'ai dit, il y a déjà longtemps, à Olivier, qui était fort disposé à partager mon opinion, — je crains bien que la prostituée sanguinaire ne s'estime pas encore suffisamment enivrée du sang des saints et des témoins de Jésus. Une consolation nous reste cependant : elle ne tardera pas à se rendre tellement insupportable, que ses complices ne se tournent contre elle pour déchirer ses chairs et la brûler à un feu qui ne s'éteint point.

» Vous le savez, Monsieur, en mer, quand un orage s'annonce, la première chose à faire pour le recevoir, c'est de carguer les voiles élevées. Que le Seigneur, dans sa miséricorde, nous aide à nous faire petits et à devenir réellement humbles, contents et reconnaissants, pour les moindres miettes qu'il veut bien nous accorder. »

Esprit toujours actif et au courant de ce qui se passe autour de lui, Roger trouve moyen de dire un mot de théologie dans cette même lettre qui trahit les vives préoccupations du puritain alarmé à la vue des dangers qui sont à la porte. « Éprouvons les esprits, dit-il. Il en est de bien des espèces et il faut qu'il en soit ainsi, mais le Seigneur manifestera sa gloire en arrachant tout ce que sa main n'a pas planté. Mon frère incline fort à se ranger à l'opinion d'Origène en faveur d'un salut universel et contre une sentence de condamnation éternelle. Notre époque nous invite à une discussion allant au fond des choses. Il est probable que nous serons éprouvés par le feu. Quelle admirable dispensation de la miséricorde divine

que les barbares se tiennent dans ce moment parfaitement tranquilles ! »

Pendant que Roger Williams croyait voir se former à l'horizon l'orage qui l'effrayait, la position se dessinait en Angleterre : tout allait prendre, pour la colonie, un aspect inespéré sur lequel son fondateur n'aurait guère osé compter. Leur infatigable agent, Clarke, n'avait pas perdu un seul instant, ni laissé échapper aucune bonne occasion. Winthrop s'était aussi rendu en Europe pour solliciter une charte en faveur du Connecticut. Il s'était rencontré avec Clarke dans la société, mais celui-ci n'avait pas cru devoir se faire connaître comme revêtu de pouvoirs nouveaux par ses constituants, depuis l'avénement de Charles II. Tous les préliminaires pour la concession à accorder à Winthrop avaient déjà été réglés ; il ne s'agissait plus que de revêtir la nouvelle charte du grand sceau, quand des réclamations, faites au nom du Rhode-Island, y mirent obstacle. C'était encore une question de limites : il s'agissait d'un territoire, dans le genre de celui de Pawtuxet, qui était réclamé à la fois par les deux colonies, et par une société de colons du Massachusetts, *Allerton Company*, qui l'occupaient effectivement.

Mais Clarke avait pris les devants sans faire le moindre bruit. Ferme et persévérant, n'étant pas dépourvu de ce degré d'audace qui, dans un moment donné, ne messied pas à un diplomate, il avait su s'assurer le haut patronage du roi, pour cette colonie du Rhode-Island qui avait été comblée des faveurs de la république. Puis, n'était-elle pas exclue de la confédération américaine? Cette circonstance ne devait pas lui nuire auprès du ministre lord Clarendon, qui ne voyait que de mauvais œil l'esprit d'indépendance qui se manifestait à Boston. Bref, quand Winthrop se crut à la veille d'entrer en possession du territoire contesté, il se trouva que Clarke avait si bien fait qu'il était déjà compris dans la charte sur le point d'être concédée au Rhode-Island. Toutefois les deux agents eurent le bon sens de se dire que s'ils ne réussissaient pas à s'entendre, la concession promise à l'un et à l'autre allait être

mise en danger : ils signèrent donc, le 15 avril 1663, un compromis qui mit un terme au différend, et chacun eut la charte qu'il postulait. La joie fut grande dans Rhode-Island quand cette nouvelle y parvint ! La population entière se rassembla sur l'île, célèbre pour sa fertilité, un des endroits les plus agréables, afin de recevoir, avec toute la solennité désirable, les gracieuses lettres-patentes de Sa Majesté. L'assemblée fut nombreuse et recueillie. Les lettres de l'agent furent d'abord ouvertes, et il en fut donné lecture au peuple attentif; la charte fut ensuite tirée de la précieuse boîte dans laquelle elle était renfermée. Le capitaine Georges Baxter, qui l'avait apportée, l'étala aux yeux du peuple et en donna lecture. On remarqua surtout les lettres aux armes royales, et le grand sceau qui fut tenu haut élevé et montré au peuple avec la gravité et le cérémonial convenables, afin que chacun le pût contempler à son aise. D'humbles remercîments furent votés au roi pour la faveur inestimable qu'il avait jugé bon d'accorder à la colonie, ainsi qu'à lord Clarendon pour tout le soin et l'intérêt qu'il avait apportés à cette affaire; Clarke, leur agent, et le capitaine Georges Baxter, le porteur de la précieuse charte, eurent chacun une gratification de 125 livres.

L'administration de la colonie était confiée à un gouverneur et à un vice-gouverneur, entourés de dix assistants, tous élus annuellement, et à une chambre de députés. Les frontières étaient aussi soigneusement indiquées ; mais ce qui réjouissait surtout les habitants, c'est que la charte faisait mention expresse du principe fondamental sur lequel, dès le début, l'entreprise avait reposé. Non-seulement elle déclarait que dans les limites de la colonie, personne ne serait jamais molesté pour ses opinions religieuses pourvu qu'il respectât l'ordre civil établi, mais on reconnaissait positivement à chacun le droit de professer ses convictions à condition de ne pas troubler les autres dans la jouissance des mêmes priviléges.

On a cherché à se rendre compte de cette faveur extraordinaire qui n'était nullement dans l'esprit de Charles II. D'abord, il est possible qu'il ait eu plus en vue la liberté des

catholiques que celle des Quakers et autres sectaires : sous les apparences du libéralisme le plus excessif, il aurait déjà de bonne heure préparé les voies pour ramener la nation dans les eaux du catholicisme. Puis n'était-ce pas un moyen de s'assurer à la fois le bon vouloir du Connecticut et du Rhode-Island, de tenir la colonie de Plymouth en échec en lui faisant espérer une concession semblable, et en même temps de réveiller en Amérique certaines jalousies contre le Massachusetts que le ministre anglais redoutait tout particulièrement ?

Quoi qu'il faille penser de ces divers mobiles, un fait demeure certain : les habitants du Rhode-Island ne firent qu'obtenir ce qu'ils avaient sollicité sous tous les régimes, avec une admirable persévérance, accompagnée de grands sacrifices. Ils en furent largement récompensés, car leur colonie, fortement et définitivement constituée, put dès lors faire reconnaître son autorité par les divers planteurs établis sur ses terres. Elle prit pour emblème une ancre surmontée de ce mot *Hope* (espérance). La plantation comptait alors trois ou quatre mille âmes. On ne s'y serait guère attendu de la part d'une société composée d'un tel assemblage d'esprits indisciplinés et turbulents dont on n'avait voulu nulle part ailleurs. Cette constitution devait durer près de deux siècles, 170 ans, sans qu'on lui fît subir la moindre modification. Tant il est vrai que la liberté franchement acceptée sait faire des merveilles à nulles autres semblables !

## IV. — LE RHODE-ISLAND ET LA LIBERTÉ.

Elle aurait cependant éprouvé un échec grave à Rhode-Island, si nous en croyons un historien anglais. Inconséquence étrange ! monstrueuse ! Roger Williams et ses amis auraient

été infidèles aux grands principes de la liberté religieuse et cela après que la charte de Charles II l'aurait formellement garantie ! Seraient-ils donc tombés au-dessous d'eux-mêmes? Comme tant d'autres, auraient-ils moins valu dans les jours prospères qu'à l'heure des épreuves et des salutaires sacrifices? D'après l'historien anglais Chalmers, l'assemblée du Rhode-Island, en 1663-4, n'aurait accordé les droits de citoyen qu'à ceux qui professaient le christianisme et aurait exclu positivement les catholiques de ce privilége. Samuel Eddy, pendant plusieurs années secrétaire d'État du Rhode-Island a compulsé toutes les archives, depuis l'année 1663 jusqu'en 1719, sans pouvoir découvrir la moindre trace d'une restriction de ce genre. Mais, objecte-t-on, il est fort possible que cette mesure ait été prise sans qu'on en ait fait mention dans les archives. Diverses considérations empêchent cependant de se ranger à cette supposition. Le passé des habitants de Rhode-Island parle déjà en leur faveur; ensuite, comment auraient-ils été infidèles à leurs propres principes pour violer la charte de Charles II, qu'ils savaient être favorable aux catholiques? En troisième lieu, cette inconséquence aurait été sans objet, puisqu'il ne paraît pas y avoir eu de catholiques dans le Rhode-Island jusque vers 1695.

Malgré toutes ces invraisemblances, la déclaration positive de Chalmers est toujours là, et elle a d'autant plus de valeur qu'il a été mis en position de consulter les documents originaux par suite de sa qualité de chef de bureau des affaires coloniales en Angleterre. On est arrivé à la conclusion que l'assemblée de 1663 n'aurait pas commis cette grave inconséquence, que les catholiques auraient joui des mêmes droits que les membres des autres dénominations jusqu'en 1719, mais qu'à partir de cette époque, quelque comité, chargé de réviser le code, aurait, sans autorisation, inséré ces deux clauses dans la loi primitive, dans le but de plaire au gouvernement anglais.

Tout semble en effet concourir à prouver que les assemblées officielles furent entièrement innocentes en cette affaire.

Ainsi celle de 1664 rapporte toutes les lois qui seraient contraires à la nouvelle charte ; cela exclut toute mesure d'intolérance à l'endroit des catholiques. Dans sa session régulière, au mois de mai de la même année, elle professe la liberté religieuse la plus absolue, employant les termes mêmes de la charte ; la législature de 1665 dit expressément que la liberté pour chacun d'adorer Dieu comme il l'entend a été un principe maintenu dès les premiers jours de la colonie, et qu'on a fort à cœur de préserver à tout jamais cette même liberté. Enfin les commissaires royaux, après avoir visité le Rhode-Island, rendent à son peuple ce beau témoignage : « Ils accordent la liberté de conscience à quiconque vit honnêtement ; ils admettent toute espèce de religion. » En 1680, le gouvernement du Rhode-Island peut encore déclarer, sans craindre d'être contredit par la voix d'aucun opprimé : « Nous laissons chacun libre d'agir comme Dieu l'enseigne dans son cœur ; tout le monde jouit parmi nous de la liberté de conscience [1]. »

On insiste cependant encore. Ces premiers chrétiens libéraux auraient du moins fait fléchir le principe de la liberté religieuse absolue au détriment des Quakers ; ceux-ci auraient été mis hors la loi en 1665, et on aurait ordonné de saisir leurs biens parce qu'ils se refusaient à porter les armes. Toutefois l'écrivain qui élève cette accusation en restreint singulièrement la valeur en ajoutant que le peuple, indigné de ces

1. Cette question est discutée par Knowles, 321 ; Bancroft, II, 66 ; Hildreth, I, p. 459. Le résultat le plus probable auquel on arrive, c'est que la restriction en question n'aurait en tout cas été ajoutée qu'après l'avénement de la maison de Hanovre, et cela par un comité de révision qui l'aurait fait de son chef, dans l'espoir de plaire au gouvernement protestant de l'Angleterre. Quoi qu'il en soit — et c'est ici l'essentiel — cette clause demeura toujours une lettre morte ; quand il y aurait eu lieu d'en faire l'application, on n'y eut pas égard. Ainsi, à l'arrivée des troupes françaises à Newport, du temps de la guerre de l'Indépendance, on ne mit pas le moindre obstacle, dans le Rhode-Island, à la célébration du culte catholique.

mesures sévères, se serait soulevé et n'aurait pas permis qu'elles fussent exécutées. En outre, il y a ici un malentendu. Il y eut bien quelques difficultés avec les Quakers, mais elles doivent plutôt être mises sur le compte de leur raideur et de leur manque d'esprit conciliant. Les commisaires du roi Charles II, plus exigeants que la charte qui n'en faisait pas mention, demandèrent en 1665 que tous les citoyens et habitants du Rhode-Island, prêtassent le serment d'allégeance. Pour ménager ceux qui repousaient l'usage du serment d'une manière absolue, et spécialement les Quakers, l'assemblée générale passa une loi, confirmant l'usage antérieur, qui déclarait qu'une simple promesse serait regardée comme ayant la valeur d'un serment. On affirmait, en outre, qu'on s'engageait à obéir aux *lois futures qui pourraient être établies*. Ce fut cette dernière clause qui scandalisa les Quakers, parce qu'en l'admettant ils auraient promis de se soumettre aux lois qui régleraient le service militaire. Malheureusement la loi portait que tous ceux qui ne voudraient ni prêter serment ni prendre un engagement simple, ne pourraient ni voter, ni jouir des autres priviléges de citoyen. Malgré toutes les précautions qu'on avait prises pour ménager les scrupules des Quakers, il se trouva donc qu'on les blessa, sans le vouloir. Et puis, si ces derniers y avaient mis moins de raideur, tout en promettant obéissance d'une manière générale, ils auraient pu faire leurs réserves, quant au service militaire. Il était du reste bien entendu qu'on ne s'engageait à obéir qu'aux seules lois compatibles avec les exigences de la conscience et les devoirs supérieurs envers Dieu. Mais encore ici ce fut le gouvernement qui eut la sagesse de faire des concessions. Dès l'année suivante on fit subir une nouvelle modification à la loi, en tenant compte des sentiments et des droits des Quakers. Pour faire disparaître la moindre apparence d'inégalité, cette même année, un d'entre eux fut appelé aux fonctions de vice-gouverneur.

Dans une seule rencontre l'assemblée générale se montra inconséquente. C'est vers 1671. On avait beaucoup de peine à faire rentrer les revenus publics, certaines communes avaient

même refusé de payer leur quote-part. L'assemblée générale passa donc une loi infligeant une peine sévère à quiconque, dans les réunions communales, parlerait contre le payement des contributions. Les partisans de cette loi n'y gagnèrent qu'une chose, ils ne furent pas réélus; l'année suivante les magistrats furent choisis parmi les Quakers, et la liberté absolue de discussion fut rétablie. Le chef des Amis, George Fox, se présenta, entouré de ses partisans, recommandant aux électeurs de faire double garde contre la tyrannie, et de tenir ferme pour les libertés du peuple de Dieu. Il estimait que la source de tout bien dans la colonie résidait dans la connaissance que tout le peuple avait de ses droits. A ses yeux le christianisme était le père de l'égalité politique. « Vous êtes les plus misérables des hommes, disait-il, si vous sacrifiez cette liberté à laquelle Christ vous a appelés pour la vie et pour l'éternité. »

Il resterait néanmoins à signaler un échec réel que la théorie de la liberté religieuse absolue a éprouvé dans la pratique. Le Rhode-Island finit, comme les colonies qui l'entouraient, par interdire le travail et les amusements le dimanche [1]. Mais jusqu'à aujourd'hui, dans les états de l'Union américaine qui se piquent d'être les plus avancés, on ne voit pas une inconséquence dans de telles restrictions. Les lois de ce genre sont considérées comme de simples mesures de police faisant respecter une partie de la morale sociale : elles ne paraissent nullement incompatibles avec la liberté religieuse la plus complète, sanctionnée par une entière séparation de l'Église et de l'État.

Ces inconséquences pourraient avoir eu leur cause dans une certaine clause de la charte de Charles II, que les citoyens du Rhode-Island n'avaient nullement réclamée. Bien que particulièrement favorable, puisqu'en disant que leurs lois devraient

1. Ces mesures paraissent n'avoir été également prises qu'après la seconde restauration en Angleterre, sous la pression de la réaction protestante qui se produisit à cette époque. Hildreth, I, p. 459.

être conformes à celles de l'Angleterre, elle ajoutait : « en ayant toutefois égard à la nature du pays et au caractère du peuple, » la constitution renfermait une restriction, dont on pouvait aisément abuser. La liberté religieuse la plus absolue était garantie à chacun « pourvu qu'elle ne dégénérât pas en profanation et en licence. » C'était là le point délicat fort difficile à apprécier. Rien d'étonnant donc que, vivant dans une atmosphère plus ou moins puritaine, on ait fini par voir à Rhode-Island comme ailleurs, dans les travaux et distractions du dimanche, des manifestations de cette profanation et de cette licence auxquelles l'État était tenu, de par la constitution, de mettre un terme. Chacun sait qu'il n'est nullement nécessaire d'être puritain pour arriver à puiser dans des considérations de cet ordre, des moyens plus ou moins légaux d'annuler dans leur exercice les garanties constitutionnelles les moins contestables[1].

Une question intéressante demeure : quelle fut l'attitude de Roger Williams en présence de ces déviations plus ou moins authentiques de sa théorie? La dernière ne paraît pas avoir eu lieu déjà de son temps; la première n'est pas même établie ; de plus nous savons qu'à cette époque il était tombé dans une espèce de disgrâce qui ne lui laissait qu'une part d'influence singulièrement restreinte. Ce n'est donc que par ses rapports avec les Quakers, que nous pouvons savoir si personnellement

1. Il est important de remarquer qu'en réclamant de Charles II la liberté religieuse la plus complète, les habitants du Rhode-Island n'avaient nullement formulé leur demande de façon à donner lieu à cette réserve. Mais fidèle à cet instinct de la plupart des gouvernements qui les porte à prendre leurs mesures contre la liberté, au moment même où ils ont l'air de lui faire la plus belle part, celui de Charles II avait accordé la demande avec les restrictions qu'on sait. Il paraît qu'on y tenait fort, car quand les commissaires royaux (voir plus haut) déclarent que la liberté religieuse règne dans le Rhode-Island, ils ont soin de dire, en se plaçant au point de vue gouvernemental, que c'est pour ceux qui vivent convenablement : *to all who live civilly.* — Bancroft, p. 86; Knowles, p. 319.

il est demeuré jusqu'au bout fidèle aux principes qu'il a professés dans ses écrits.

Jusque vers la fin de sa vie il eut maille à partir avec les disciples de George Fox. Quand celui-ci visita le Rhode-Island, Williams l'invita à une conférence publique à Newport dans laquelle on discuterait sur les idées particulières de la secte. Plus tard, le 9 août 1672, âgé déjà de 73 ans, il se jette dans une barque et rame toute la nuit afin de franchir une distance de trente milles et d'arriver à temps pour une conférence du même genre. Bien que la santé de Williams fût déjà ébranlée et qu'il eût désiré être plutôt dans son lit, il demeure fidèle à son poste pour supporter à lui seul tout le poids de la discussion. Lorsque son frère Robert offre de venir à son aide, ses antagonistes y mettent obstacle; il n'en demeure pas moins patient et maître de lui; puis les débats recommencent à Providence, le 17 du même mois. Roger ne se bornait pas à parler contre les Quakers; il trouvait encore moyen d'écrire. Ne pouvant pas faire imprimer son dernier ouvrage en Amérique, il se demande, si, malgré les infirmités et son grand âge, il ne doit point braver tous les ennuis d'une dernière traversée de l'Océan.

Nous savons que Roger Williams ne se distingua jamais par un esprit pacifique et ces dernières luttes ne paraissent que trop confirmer son amour pour la controverse. On serait cependant bien injuste envers ce grand caractère en se laissant tromper par les apparences. Bien loin de céder à une vaine satisfaction d'amour-propre, avec le rare esprit de sacrifice qui l'a toujours caractérisé, il consacrait le peu de forces qui lui restaient à défendre la grande pensée de sa vie entière. Non-seulement il le fit jusqu'à la fin avec un dévouement sans bornes, mais, chose plus rare et plus difficile, en demeurant toujours fidèle aux exigences de la liberté la plus absolue. Dans ces longs débats avec les Quakers qui troublèrent le soir de sa vie, on a bien pu lui reprocher sa vivacité, son impatience, une certaine âpreté dans la controverse, mais on ne saurait l'accuser d'avoir manqué de cette franchise et de cet esprit de

conséquence qui, pour ceux qui tiennent plus de compte du fond que de la forme, couvrent bien des péchés. Ne l'oublions pas, la position de Roger était singulièrement délicate et de nature à faire perdre l'équilibre à une tête moins ferme que la sienne. Sa république avait beaucoup à souffrir de la part des Quakers et en même temps on lui faisait un reproche de les favoriser. Il s'agissait pour lui de concilier deux intérêts qui jusqu'alors avaient paru devoir s'exclure : la plus entière liberté dès errants, et la condamnation de leurs doctrines. Nous savons que le Rhode-Island était mal vu par les plantations de la Nouvelle-Angleterre pour n'avoir pas voulu prêter la main à une persécution contre les Quakers ; depuis lors ces sectaires n'avaient fait que s'accroître dans la colonie libérale ; plusieurs d'entre eux occupaient des places importantes dans la magistrature, et on accusait les autres habitants, non-seulement de leur accorder un asile, mais de conniver à leurs doctrines et à leurs pratiques. Ce n'était pourtant pas le cas, surtout pour Williams. Il déclare lui-même que deux considérations le forçaient à se lancer dans la controverse : il tenait à déclarer publiquement que si d'un côté il s'était fermement opposé à toute mesure qui pût porter la moindre atteinte à la liberté de conscience, d'autre part il désapprouvait hautement les principes des Quakers. Faute d'avoir la même portée d'esprit que lui, ses compagnons le laissaient seul maintenir cette position si originale et si nouvelle. De là pour lui la nécessité de se multiplier, de tenir tête aux incessantes provocations de sectaires dans la première ardeur de leur zèle. On éprouve une vive satisfaction à pouvoir dire, à la gloire de la nature humaine, que jusqu'au bout il demeure à la hauteur de sa tâche délicate : après avoir le premier prêché la liberté religieuse la plus absolue, la plus illimitée pour toute religion, pour toute espèce de conscience, Roger Williams sut résister à ceux qui voulaient abuser de ce principe, sans lui devenir lui-même infidèle et sans tomber dans une indifférence et un scepticisme qui rendent la tolérance singulièrement facile et peu méritoire. C'est donc à cet obscur puritain que revient

l'honneur d'avoir donné au monde, le spectacle, encore fort rare, de l'alliance d'un dogmatisme bien franc avec le respect le plus sincère pour l'entière liberté des errants [1].

1. Jusqu'à la fin, Roger Williams demeure fidèle à son respect pour la conscience individuelle dans lequel il avait puisé ses théories si nouvelles, qui ne sont pas encore admises en pratique dans nos sociétés modernes. Nous lisons dans une de ses lettres, du 8 juillet 1669, ces paroles significatives : « Quoi qu'il en puisse être, je respecte l'homme, qu'il soit juif, turc, papiste ou autre chose, qui ne se laisse guider que par sa conscience, jusqu'à ce que celle-ci lui dise que Dieu lui permet d'agir autrement. » Dans cette même lettre, cet homme, qu'on pourrait aisément se représenter comme un vieillard aigri par l'infortune et les traverses de la vie, donne un rare exemple d'impartialité. Il condamne vivement la conduite d'un ami intime, Dexter, qui avait prétexté des scrupules de conscience pour ne pas payer les impôts, et donne raison à son grand adversaire, Harris, avec lequel le premier avait eu des démêlés.

# CHAPITRE XIII

## L'AMÉRIQUE DU NORD AU MILIEU DU XVII^e SIÈCLE
## PREMIÈRE CONFÉDÉRATION (1642)

### I. — RAPPORTS DES COLONIES ENTRE ELLES ET AVEC L'ANGLETERRE.

Tels étaient, vers le milieu du XVII^e siècle, les divers établissements européens fondés sur cette portion du territoire américain qui devait plus tard être le domaine primitif de l'Union. Mais ce dernier résultat était encore loin d'être obtenu : par suite de la diversité des populations et des tendances, par suite aussi des grandes distances qui séparaient les colonies, avant qu'elles eussent atteint un plus haut degré de développement, il devait se faire attendre plus d'un siècle encore.

Toutefois on était déjà en marche vers le but, sans s'en rendre toujours compte, et il est aujourd'hui facile de signaler la présence des germes qui devaient plus tard fructifier, d'indiquer les lignes qui, prolongées, devaient aboutir au résultat final.

En adoptant une division exclusivement géographique, les colonies, dont nous venons de retracer les premiers commencements, pourraient être partagées en trois grandes sections : celles du Nord et du Sud séparées par les plantations intermédiaires du centre. Mais à cette époque, ces dernières n'avaient que peu d'importance et plus tard, quand elles en prirent une ce fut pour se ranger, celles-ci du côté du Nord, celles-là avec le Sud.

Cette grande division en deux, qui depuis n'a fait que s'accuser toujours plus, était alors déjà assez marquée. Les traits communs et les différences qui caractérisaient chacune laissaient déjà entrevoir l'avenir qui leur était réservé.

Les deux grandes sections du pays appartenaient à la même race ; ce fut là une base commune, un lien qui tendit toujours plus à les rapprocher. La religion, pour l'essentiel, était aussi la même : les planteurs du Sud étaient des protestants comme ceux du Nord, seulement moins rigides et moins conséquents. Ces deux bases communes ne permirent jamais aux colons d'être indifférents les uns aux autres. Bien que les controverses religieuses, qui avaient contribué pour leur bonne part à les jeter tous sur les rivages de l'Amérique, fussent encore très-vives, il ne leur fut pas possible d'oublier qu'ils n'étaient finalement que deux branches d'une même famille. Tout ce qui se passait dans une portion du pays ne manquait jamais d'avoir son écho dans l'autre : quand, en 1622 et en 1644, les naturels massacrent les Virginiens, les puritains tremblent ; et dans d'autres circonstances les nouvelles du succès des pèlerins arrivent fort à propos pour encourager les hommes du Sud. De bonne heure les nécessités du commerce viennent resserrer encore ces liens naturels.

Néanmoins sur cette base commune, qui devait permettre un jour à ces deux sections du pays de se réunir en corps de nation, s'élevaient aussi des différences fort importantes. Si les puritains se recrutaient essentiellement dans les rangs de la bourgeoisie éclairée, les épiscopaux appartenaient aux classes élevées ; les uns et les autres faisaient grand cas de la

religion, mais tandis qu'au Nord elle était plus généralement une chose personnelle et pratique, dans le Sud elle risquait de dégénérer en affaire de bon ton, en pur formalisme. La sévérité, le rigorisme des mœurs des bourgeois puritains était bien différent de la vie facile et joyeuse du gentilhomme de la Virginie : ici s'élevait une aristocratie conservant, autant que les circonstances le permettaient, les différences de rang et de fortune ; là débutait cette démocratie chrétienne qui place tous les citoyens sur le pied de la plus complète égalité et qui ne connaît d'autre cens électoral qu'une foi personnelle en Jésus-Christ, sauveur de tous les hommes. Tandis que tout colon du Sud arrive accompagné d'un nombreux domestique qui se chargera de faire valoir les terres, le Massachusetts repousse catégoriquement la proposition qu'on lui fait d'établir les institutions féodales dans sa juridiction; la Nouvelle-Angleterre ne reçut jamais des cargaisons entières de repris de justice comme les colonies méridionales; quand il s'introduisit sur son territoire quelques individus de cette classe, de ce gibier de potence, comme on les appelait, non-seulement elle ne les admit pas à la jouissance des droits politiques, mais elle les surveilla de près et les chassa lorsqu'ils devinrent incommodes.

Toutes ces circonstances favorisèrent dans le Nord un développement plus libre, plus conséquent des idées démocratiques. Tandis qu'à bien des égards la Virginie et le Maryland se bornaient à continuer la société européenne, la Nouvelle-Angleterre devenait réellement le centre d'un nouveau monde, d'une civilisation fort différente de celles qu'on avait vues jusque-là.

Le contraste se fit de bonne heure sentir par l'attitude différente qu'on prit de part et d'autre à l'égard de la mère-patrie. La Virginie, le Maryland surtout, tombèrent entre les mains de riches concessionnaires qui n'avaient nul intérêt à développer l'esprit d'indépendance et de liberté parmi les planteurs. Ce n'est qu'à la suite de dissensions civiles, de révolutions et de contre-révolutions qu'on arrive, dans la colonie de

lord Baltimore, à reconnaître la souveraineté du peuple et à se montrer un peu indépendant de l'Angleterre et des corporations commerciales. C'est au contraire par la proclamation de la souveraineté du peuple que la Nouvelle-Angleterre a débuté. Admirablement servis par les circonstances, les pèlerins de Plymouth, pendant les premières années, ont le privilége de ne dépendre d'aucune autre autorité que de celle qui réside dans le consentement de la majorité des citoyens. Dieu, qui leur a donné leurs terres, est leur seul suzerain. Plus tard, quand les colons du Massachusetts, de New-Haven et du Connecticut arrivent, ils sont, il est vrai, moins dégagés de tout lien, mais nous savons qu'ils travaillent de bonne heure à s'en débarrasser, et cela avec succès. Ils ont leur législation et leurs chambres parfaitement indépendantes, ils nomment leurs propres gouverneurs; le serment d'allégeance tombe de bonne heure en désuétude; quand la métropole, si on peut employer ce terme, veut intervenir, ils résistent et maintiennent leurs prétentions. A peine dépendants de l'Angleterre quant à la forme, ils sont, en fait, parfaitement libres de se gouverner comme ils l'entendent.

Lorsque la Virginie et le Maryland furent en état d'élever les mêmes prétentions, les circonstances leur furent défavorables. Ces plantations eurent à compter avec la république anglaise, qui ne les eût pas déjà vues de bon œil par le seul fait qu'elles étaient fondées par des catholiques ou des épiscopaux, et qui devait les surveiller de près, parce qu'elles avaient ouvertement professé des principes royalistes. Les mêmes événements servirent au contraire, d'une façon admirable, les intérêts de la Nouvelle-Angleterre. D'abord, quand les querelles entre la royauté et le Parlement éclatèrent, les plantations du Nord étaient elles-mêmes suffisamment avancées pour faire profiter les discordes civiles au développement de l'indépendance coloniale. Pendant environ vingt ans, grâce aux troubles qui agitaient la mère patrie, la Nouvelle-Angleterre eut la liberté de faire sans bruit, mais avec intelligence et résolution, à peu près tout ce qu'elle entendait. Puis, quand

les troubles de l'Angleterre se terminèrent par le triomphe momentané des plus chauds amis des colons, ceux-ci furent déjà assez forts et assez sages pour refuser des faveurs de divers genres qui auraient pu compromettre cette indépendance absolue qui leur tenait tant à cœur. C'est là un fait curieux et instructif qui montre jusqu'à quel point le sentiment d'une nationalité distincte s'était de bonne heure développé dans ces petites républiques démocratiques et égalitaires. Tandis qu'on persiste en Europe à douter du succès définitif de leur entreprise et qu'on les prend en pitié, regrettant qu'ils soient allés s'établir sur un sol stérile, au milieu des neiges et des glaces, ils se trouvent, quant à eux, fort contents de leur sort. Chacun ne possède-t-il pas son coin de terre et son habitation? N'est-il pas entièrement inconnu, ce jour redoutable qu'en Europe on appelle le terme? Ils peuvent servir Dieu comme ils l'entendent ; l'Évangile, le pain de leur ordinaire et la liberté abondent, grâces à Dieu ; que pourraient-ils désirer encore? Aussi, quand le Sud les invite à quitter leurs froides demeures pour des climats plus doux font-ils la sourde oreille. Leur grand ami, Olivier Cromwell n'a pas plus de succès. Dès qu'il a terminé la conquête de l'Irlande, dont il est un peu embarrassé, ne sachant trop comment il réussira à la maintenir dans l'ordre et la soumission, son attention se porte tout naturellement sur les colons d'Amérique. Ils sont en possession de toutes les bonnes qualités du caractère anglais. Leur courage est à toute épreuve : en fait de zèle religieux ils sont la ville située sur une montagne. Ils ont l'esprit organisateur ; ils savent se gouverner eux-mêmes. Où trouver des mains plus sûres pour leur remettre le soin de défendre la récente conquête contre les catholiques du dedans et du continent? Cromwell fait donc proposer aux puritains d'Amérique de les établir en Irlande et de devenir ainsi partie intégrante de la république anglaise.

Soupçonnaient-ils déjà que la royauté pourrait bien un jour être rétablie? ou peut-être avaient-ils tellement pris racine sur le sol de la Nouvelle-Angleterre qu'ils ne pussent plus

le quitter? Le fait est qu'ils refusèrent avec tous les ménagements possibles. « Nous n'empêcherons, écrivent-ils au Protecteur, ni aucune famille, ni des individus de se transporter dans aucune partie du monde où Dieu les appellera, mais nous sommes en santé et dans l'abondance; nous jouissons de la paix, de la liberté, de tous les avantages religieux; nous avons l'occasion de propager l'Évangile parmi les sauvages qui nous environnent : heureux de toutes ces bénédictions, nous n'avons nul désir de changer le lieu de notre demeure. »

Mais Cromwell, qui entendait tirer parti de ses amis, ne se laisse pas déconcerter par ce refus. A peine les puritains ont-ils résisté à cette proposition qu'ils en reçoivent de plus séduisantes encore. Cette fois-ci c'est à la Jamaïque, qu'il vient de soumettre, que le Protecteur veut les transporter. Quelle magnifique occasion de réparer la faute énorme qu'ils ont commise en ne s'établissant pas primitivement sur un sol plus riche et dans un climat plus doux! Quiconque voudra émigrer à la Jamaïque y recevra des terres exemptes de toute charge, durant sept ans; après quoi la rente sera d'un penny par acre. Pendant sept ans on pourra se livrer à la chasse des chevaux et des bestiaux. Il sera accordé aux villes et municipalités qui s'établiront dans l'île, des droits de corporation aussi favorables que ceux des villes les mieux partagées de la mère-patrie. Pendant quatre ans il ne sera exigé d'impôts d'aucun genre. Six vaisseaux sont mis à la disposition de ceux qui voudront profiter de tous ces avantages. Quant aux rapports avec le gouvernement de l'Angleterre, le Protecteur, leur ami, se bornerait, de temps à autre, à nommer le gouverneur, le commandant en chef et ses assesseurs.

Cette brillante proposition paraît avoir plus effrayé que séduit les puritains. Cromwell tenait beaucoup à son projet; il avait envoyé un messager à Boston chargé de faire connaître ses idées et de lui expédier un exprès toutes les fois qu'il aurait à l'instruire du progrès des négociations. Il n'était pas sans danger de répondre défavorablement à un pareil bienfaiteur. Aussi, huit mois se passent-ils sans que le conseil gé-

néral lise et prenne en considération la lettre qui lui a été envoyée par Sa Grandeur. Alors enfin ils se décident à la remercier pour ces magnifiques propositions. Il fallut encore cinq autres mois pour rédiger et expédier la réponse qui était à la fois laconique et verbeuse. Après tout ils n'avancent qu'une objection positive contre la réalisation de ce projet : Il leur est revenu de la Jamaïque que le climat y est meurtrier pour la race anglaise. Du reste en lisant la lettre il n'est pas permis un instant de douter que les puritains entendent rester où ils sont. S'ils n'ont pas d'autre moyen de plaire au Protecteur au moins peut-il toujours compter sur leurs prières. « Nous considérons comme un devoir, disent-ils, de ne jamais cesser de présenter nos requêtes à celui qui peut abondamment récompenser tout le bien que vous faites aux siens ; nous le prions de conserver longtemps Votre Grandeur, afin qu'elle puisse continuer d'être un heureux instrument pour accomplir son œuvre, renverser les ennemis de sa vérité et étendre le royaume de son cher Fils. »

Avant de recevoir communication de cette réponse, Cromwell exprima à l'agent des colons un vif désir de voir son projet se réaliser ; il eut même recours aux arguments pour tâcher de lui prouver que ses commettants devaient se rendre à sa volonté. N'étaient-ils pas aussi clairement appelés à se transporter de la Nouvelle-Angleterre à la Jamaïque qu'ils l'avaient été de se transporter d'Europe en Amérique dans le but d'améliorer leur position? Dieu n'a-t-il pas promis que son peuple serait à la tête et non à la queue? Enfin ce projet d'émigration devait contribuer au renversement de l'homme de péché. — Après avoir laissé l'agent des colons exposer comment on considérait l'entreprise dans les plantations, Cromwell finit par dire qu'il ne voulait pas imposer la chose. Pendant qu'il se répandait en expressions d'estime et de confiance pour ceux qui étaient si peu disposés à entrer dans ses plans, il survient un personnage important, qui, entendant le Protecteur, se met lui-même à parler du rigorisme et de la persécution qui règnent dans la Nouvelle-Angleterre. Ils ont agi en

hommes sages, reprend Cromwell, et Dieu a dissipé les desseins des méchants ; il a lui-même rendu témoignage contre les séducteurs qui s'étaient élevés dans leur sein.

L'affaire en resta là. Rien n'indique qu'on ait insisté. Sans parler d'autres considérations, la seule perspective de devoir renoncer à cette indépendance qu'ils s'étaient efforcés d'obtenir, eût suffi pour détourner les puritains de la pensée d'émigrer à la Jamaïque.

Il est un autre fait contemporain plus significatif encore que le précédent. Il montre combien, de bonne heure, les puritains furent jaloux d'éviter tout ce qui pouvait, même de loin, compromettre cette autonomie, cette indépendance nationale à laquelle ils visaient. Ils ne refusèrent pas seulement d'entrer dans les combinaisons politiques de Cromwell ; ils se tinrent également à l'écart lorsque leurs amis, les puritains d'Angleterre, les invitèrent à se mêler de leurs affaires ecclésiastiques. Quand la célèbre assemblée de Westminster, qui devait arrêter la confession de foi puritaine, se réunit (1642), les colons de la Nouvelle-Angleterre furent invités à y envoyer des députés. L'occasion était belle pour les théologiens du nouveau monde de faire prévaloir le système ecclésiastique qui s'était complétement développé sur la terre de la libre Amérique. Quelques mois avant la convocation de l'assemblée de Westminster, les plus avancés d'entre les puritains anglais avaient écrit aux principaux personnages de la Nouvelle-Angleterre pour les presser de se rendre au plus vite en Europe, afin de concourir à régler les affaires ecclésiastiques. Cette lettre, signée par cinq pairs du royaume et trente-quatre autres personnes (Olivier Cromwell du nombre), appartenant à la Chambre des communes ou au clergé, était écrite à Cotton de Boston, Davenport de New-Haven, Hooker de Hartford. Davenport inclinait à accepter l'invitation, mais son Église n'y consentit pas. Cotton était dans les mêmes dispositions, mais il ne voulait pas aller seul. Quant à Hooker, occupé dans ce moment à écrire un traité sur les questions ecclésiastiques, il ne paraît nullement avoir été tenté par la perspective d'aller dé-

fendre ses théories sur un grand théâtre, quoique les historiens l'aient souvent dépeint comme un ambitieux. Il déclare ne pas aimer l'affaire et trouver qu'il n'y avait pas là un appel suffisant pour entreprendre un voyage de trois mille milles. On se tromperait fort en interprétant cette attitude dans le sens d'un manque d'intérêt pour le triomphe de leurs principes. Les presbytériens anglais leur reprochaient au contraire de faire une propagande efficace, soit par leur active correspondance, soit par les voyages fréquents de leurs principaux personnages. Dans ce même temps, ils avaient envoyé une députation en Angleterre pour soigner leurs intérêts « et pour donner les conseils qui pourraient être requis dans le but d'établir la meilleure discipline ecclésiastique. » Ce que les planteurs voulaient éviter avant tout, c'était de s'engager officiellement de peur d'être entraînés dans la lutte des partis en Europe, et de perdre ainsi cette pleine et entière liberté de leurs mouvements, après laquelle ils soupiraient avec une persistance aussi ferme qu'intelligente. D'ailleurs, ils se sont suffisamment expliqués eux-mêmes, pour qu'il ne soit pas permis de voir un pur effet du hasard dans ces refus réitérés d'avoir rien à démêler avec les questions qui se débattaient dans la mère-patrie. Avant de refuser de siéger dans le Parlement ecclésiastique, ils avaient décliné de solliciter les faveurs du Parlement politique. En 1641, quelques-uns de leurs amis les pressèrent fortement de le faire, les assurant qu'ils obtiendraient beaucoup. « Nous étant consultés là-dessus, dit Winthrop, nous refusâmes par la considération suivante, que si nous nous placions nous-mêmes sous la protection du Parlement, nous serions tenus d'obéir à toutes les lois qu'il ferait, ou du moins à celles qu'il jugerait bon de nous imposer. Cela pourrait nous devenir très-préjudiciable. »

Quand l'Angleterre fait de leur ami Cromwell un roi, ils gardent le silence. Le Protecteur déclare la guerre à la Nouvelle-Amsterdam, et propose aux colons de la Nouvelle-Angleterre de se joindre à lui pour en faire la conquête. Le conseil général ne se tient nullement comme lié par cette invitation :

il se considère comme libre d'accepter ou de refuser la proposition. Ils déclarent être toujours disposés à faire ce qui pourra être agréable à sa Grandeur, pourvu que cela soit d'accord avec leur conscience et le bien public. Mais, au lieu de lever une armée auxiliaire pour la mettre à la disposition de Cromwell, ils se bornent à accorder à ses commissaires la permission d'enrôler cinq cents volontaires s'ils peuvent les trouver.

Dans la troisième année après l'exécution du roi (1651), ils furent surpris d'apprendre que le Parlement désirait qu'ils reçussent une nouvelle charte, émanant de lui-même, et que la justice s'administrât en son nom. Le conseil général prend une année pour répondre : il attend que la guerre avec la Hollande ait éclaté. Ils rappellent alors qu'ils ont le droit de vivre sous l'administration d'un gouverneur et de magistrats de leur propre choix; ils signalent les sacrifices qu'ils ont faits pour atteindre ce résultat et demandent qu'on les traite avec générosité en prenant en considération l'excellence du but qu'ils avaient en vue. Ils se croient d'autant plus autorisés à insister que leurs bons sentiments à l'égard du Parlement sont connus. N'ont-ils pas envoyé en Angleterre quelques-uns des leurs qui ont rendu de bons services à l'armée? Et puis, en agissant ainsi, ils se sont attiré la haine des autres colonies, et la perte de plusieurs navires pris par les gens du roi. Dans une lettre particulière, ils prient Cromwell de vouloir bien intercéder pour eux auprès du Parlement.

Les puritains allèrent plus loin encore. Ces prétentions à l'indépendance n'étaient pas une simple théorie, une lettre morte : elles s'étaient déjà traduites par des faits même dans les circonstances les plus délicates qui semblaient exiger de très-grands ménagements. En 1644, le conseil général du Massachusetts prenant en considération les troubles civils de l'Angleterre, passe une loi punissant, au besoin, de la peine de mort quiconque tenterait de former un parti royaliste. Toutefois, on ne se jetait pas soi-même sans réserve dans les bras du Parlement : avant tout on voulait sauvegarder sa propre indépendance. Ainsi, un capitaine commandant un navire du

parti du Parlement, ayant trouvé un vaisseau royaliste dans le port de Boston, n'hésite pas à s'en emparer. De là un grand tumulte, provoqué par le propriétaire du navire capturé. Winthrop fait arrêter les perturbateurs de la paix publique, après quoi il somme le capitaine, qui a agi au nom du Parlement, d'avoir à rendre compte de sa conduite. Naturellement l'opinion publique était pour le Parlement, mais il convenait aussi de tenir compte des droits de la colonie. Quelques-uns des anciens portent la question en chaire et les magistrats sont fortement invités à faire respecter les libertés publiques, violées par le capitaine, ajoutant qu'une commission ne saurait avoir le pas sur une charte. Quelques-uns d'entre les magistrats tombent d'accord, avec plusieurs anciens, pour déclarer que le capitaine devait être forcé à relâcher sa prise. Voilà donc que, déjà en 1644, c'est-à-dire alors que la colonie du Massachusetts n'existait à peine que depuis dix ou douze ans, elle prétend prendre l'attitude d'une puissance neutre et faire respecter son territoire par les parties belligérantes !

C'en était pourtant trop ; les nombreuses obligations de divers genres dont on était redevable au Parlement ne permettaient pas de pousser si loin les prétentions. Le capitaine put garder sa capture, mais les considérations qu'on mit en avant pour se dispenser de braver le Parlement sont particulièrement significatives. Ils déclarent d'abord que cette concession ne saurait établir un précédent les empêchant, à l'avenir, de résister à tout commissaire, à tout pouvoir étranger qui pourrait tenter de fouler aux pieds leurs libertés, vu que le Parlement lui-même leur avait enseigné que le salut du peuple est la loi suprême... « Si donc, à l'avenir, le Parlement vient à être animé d'un mauvais esprit, et si de notre côté nous sommes suffisamment forts, nous pourrons faire usage de la maxime *Salus populi suprema lex* pour repousser toute tentative faite en vue de nous nuire. » Après avoir pris ainsi leurs précautions, quant à l'avenir, ils expliquent pourquoi ils ont dû céder dans les circonstances présentes. C'est que si eux, qui avaient tant à se louer du Parlement, entraient en opposition ouverte

avec lui, cela ne pourrait manquer d'encourager les vrais rebelles de la Virginie et des Indes occidentales et attrister profondément leurs bons amis en Angleterre. C'est donc par reconnaissance et dans l'intérêt général de la cause puritaine que la jeune colonie consent à laisser voiler un instant la statue de son indépendance naissante.

Mais c'était pour la dernière fois qu'on poussait si loin la condescendance. On le vit bien, trois mois après, lorsqu'un cas parfaitement identique se présenta. Un vaisseau de la marine royale est de nouveau menacé dans le port de Boston par un navire du Parlement, commandé par un capitaine Richardson. Celui-ci ayant reçu ordre de descendre immédiatement à terre, s'y refuse, en prétextant l'indiscipline de ses gens qui pourraient occasionner quelque désordre. Aussitôt, sans autre formalité, une batterie lui envoie dans la mâture un boulet qui occasionne quelques dégâts. Le capitaine, voyant que plus de cinquante Bostoniens se dirigent vers lui à toutes rames, change subitement d'avis. Il débarque, confesse son erreur et exprime son regret de ce qui vient d'avoir lieu. On le relâche alors, mais non sans lui avoir prescrit de payer un baril de poudre et de désintéresser les officiers et les soldats qui avaient été mis en réquisition. Il n'avait fait aucun dommage, ajoute Winthrop, il n'avait pas même tiré un coup de canon ; s'il l'eût fait, on était décidé à le prendre ou à le couler bas, ce qui eût été accompli très-aisément, vu qu'il était en face de la batterie du port. Le capitaine Richardson n'ayant pu montrer qu'une commission ordinaire, qu'il tenait du lord amiral, mais sans être revêtue du grand sceau, ni sans provenir de l'ordre exprès du Parlement, comme c'était le cas de celle du capitaine précédent, il lui fut interdit d'avoir rien à démêler avec les navires qui étaient à l'ancre dans le port.

Palfrey, qui rapporte ces deux faits curieux, ne méconnaît pas une certaine différence dans la forme de la commission des deux capitaines, mais il veut que les magistrats s'en soient emparés pour couvrir leur retraite et donner satisfaction à l'opinion publique. La question de droit avait en effet été vive-

ment débattue pendant les trois derniers mois. Déjà lors de la première affaire, des hommes de poids avaient soutenu qu'il ne devait se passer aucune action de ce genre dans le port de Boston; on disait que les autorités locales étaient permanentes, qu'elles devaient avoir le pas sur toute autre; qu'enfin une simple commission devait passer après une charte. Dans de telles circonstances et avec un peuple à ce point jaloux de ses droits, ces doctrines ne pouvaient manquer de faire promptement leur chemin. On avait pu, une fois, ménager la susceptibilité du Parlement, mais l'exception ne devait pas devenir règle. Il ne pouvait y avoir qu'une seule autorité suprême dans le port de Boston, sans cela le principe même du *self-gouvernement* eût été compromis. De pareils faits ne pouvaient donc se renouveler, et cette simple différence dans la forme aurait permis de revenir en arrière et de prendre une décision contraire dans deux cas essentiellement identiques.

Quoi qu'il faille penser de l'explication de ces faits, ils parlent assez hautement; la tendance qu'ils accusent est manifeste. Aussi quand on connaît un peu les puritains, lorsqu'on se rappelle qu'ils étaient des hommes qui n'avaient reculé devant aucun sacrifice pour obtenir la liberté, comprend-on sans peine qu'ils aient repoussé les offres les plus séduisantes; qu'ils ne se soient pas montrés disposés à échanger une indépendance qui, en moins de quinze ans, avait fait des progrès si surprenants, contre un établissement en Irlande ou dans la Jamaïque qui eût immanquablement remis en question les belles conquêtes à l'acquisition desquelles ils avaient consacré leur vie tout entière.

## II. — COMPARAISON ENTRE LE SUD ET LE NORD.

Du reste, le principal argument qu'on se croyait autorisé à faire valoir auprès des colons était sans fondement. Leur con-

dition était loin d'être aussi triste qu'on voulait bien le croire en Angleterre. Grâce à leur industrie et à leur persévérance, il ne leur avait pas fallu beaucoup de temps pour y mettre bon ordre ; pour employer une image qu'ils affectionnaient, sous la bénédiction de l'Éternel, le désert avait fleuri comme la rose. Si nous en croyons le premier historien de la Nouvelle-Angleterre, le confort, le luxe même, avaient, déjà alors, pénétré dans les plantations. Voici une curieuse description du pays, qui se trouve dans un ouvrage publié à Londres en 1650 [1].

« Il a plu au Seigneur, dit l'auteur, de transformer tous les wigwams, les huttes et les trous dans lesquels s'abritaient les Anglais à leur arrivée, en maisons de fort belle apparence, bien construites, joliment meublées, dont plusieurs sont entourées de jardins potagers et de vergers où abondent même les fleurs. La petite culture, jardins et vergers, couvrait un espace d'environ mille acres, tandis qu'environ quinze mille étaient absorbés par la grande culture. On comptait dans le pays douze mille têtes de gros bétail et trois mille de brebis. Une foule de manœuvres, qui n'avaient pas eu de quoi payer les frais de traversée, possédaient alors les uns des vingtaines, les autres des centaines de livres sterling. Plusieurs avaient craint que le Massachusetts ne pût devenir un établissement permanent, faute de denrées fixes et d'un usage général. Mais, en fort peu de temps, tout dans la colonie avait revêtu ce caractère; les grains et les divers légumes y abondaient, ainsi que les viandes et le poisson, le beurre et le fromage. On avait également quantité de mâts, de planches, de bois de construction, du goudron et du savon, tous les articles nécessaires pour les navires et pour la construction des maisons. Ces gens qui autrefois étaient obligés de faire venir de mille lieues le pain qu'ils mangeaient, la bière qu'ils buvaient, sont, grâce à la bénédiction de Dieu, dans une position tellement

1. *Wonder Working Providence of Zion's savior in New England by captain Edward Johnson.*

différente, qu'ils ont pu nourrir non-seulement des colonies plus anciennes, la Virginie, les Barbades, les Summer Islands, préférées des émigrants à cause de leur fertilité, mais même la grand'mère d'eux tous, la Grande-Bretagne ; il n'y avait pas jusqu'au Portugal et à l'Espagne qui n'eussent remporté des cargaisons de blé et de poisson, en échange des bons vins de Madère dont ils approvisionnaient les puritains.

« D'excellent pain blanc de froment n'était nullement un luxe ; chaque individu avait à décider pour son compte si de beaux habits, un petit verre, après un bon vin sec, du sucre ou des pruneaux ne feraient pas trop vite diminuer ses provisions. Et tout cela était à la portée de ceux mêmes qui n'avaient pas été en état de se transporter dans le pays à leurs frais. Les villes ne sont pas nombreuses, mais le plus pauvre possède sa maison et son coin de terre, du blé de sa propre récolte, sinon quelques bestiaux. La viande n'est plus une nourriture rare; le bœuf, le porc, le mouton font fréquemment leur apparition dans plusieurs maisons ; de sorte que ce pauvre désert n'a pas seulement rattrapé l'Angleterre pour ce qui est de la nourriture, mais il la dépasse pour ce qui tient à la consommation du vin et du sucre; les pommes, les poires, la gelée de coings ont décidément supplanté les anciens gâteaux à la citrouille. Pour ce qui est de la volaille elle abonde. »

Johnson parle de trente-deux métiers qui réussissaient à merveille dans la colonie. Les tonneliers, les tanneurs et les cordonniers prospéraient tout particulièrement. Le commerce d'exportation de chaussures avait déjà commencé.

« Plus d'un beau navire, continue-t-il, avait été construit dans la colonie, sans parler des barques et d'autres petits vaisseaux ; outre bon nombre de matelots, plusieurs capitaines s'étaient formés dans le pays. Les villes maritimes, Ipswich, Salem et Boston, commencent à prendre un grand développement ; c'est particulièrement le cas de cette dernière ; d'abord un pauvre village, en moins de quinze ans elle est devenue une charmante petite ville... Elle possède de fort beaux chantiers de construction d'où sortent annuellement

quelques magnifiques navires. Cette ville est le marché du pays : c'est là que se rendent pour trafiquer les Français, les Portugais et les Hollandais. »

La prudence des puritains ne leur avait pas permis de négliger les moyens de s'assurer longtemps la jouissance de tous ces biens. La ville et la baie de Boston étaient convenablement fortifiées. Les précautions étaient prises pour qu'aucun navire ne pût remonter la baie contre le gré des habitants. Cette forteresse, il est vrai, était une première fois tombée en ruines, car, faute d'autre chaux que celle qu'on pouvait se procurer avec des coquillages, on avait d'abord été obligé de la construire en pisé. Mais les six villes les plus rapprochées s'étaient dernièrement cotisées pour la reconstruire ; elle était confiée à la garde d'une garnison soldée par la colonie, et Johnson fait complaisamment l'énumération des canons, des couleuvrines et des arquebuses, le tout dans le meilleur état, qui au besoin eussent permis de faire bonne contenance.

En fait de milice on avait vingt-six compagnies de fantassins et de plus un peu de cavalerie fort martiale. Huit jours étaient annuellement consacrés à l'exercice des armes. Tout le monde était soldat. « Nul ne se fait exempter, dit notre brave capitaine, excepté quelques esprits timides qui sont portés à prétexter des infirmités, si l'Église n'en fait pas des diacres, ou s'ils ne peuvent entrer au service de quelque magistrat ou de quelque ministre. Mais, pris en masse, le peuple est d'humeur guerrière et plusieurs ont consacré leur temps et leur argent à développer cet esprit dans le pays. » Tout soldat était tenu d'avoir constamment une provision de poudre, de balles et de mèches. Outre deux magasins de poudre et d'effets militaires il y avait encore un entrepôt général pour la colonie. Le tout était sous la surveillance d'un inspecteur qui veillait soigneusement à ce qu'ils fussent bien pourvus. Pour être nommé officier dans une compagnie quelconque il fallait être un homme libre et croire en Jésus-Christ. Le capitaine ajoute à ce propos l'avertissement suivant : « Que tous ceux qui désirent la chute de la Nouvelle-Angle-

terre se disent bien qu'ils n'auront pas à lutter seulement contre des gens habitués au maniement des armes, mais contre des hommes qui connaissent par expérience que l'Éternel peut délivrer de la gueule du lion et de la patte de l'ours. Et maintenant, malheur à vous ; lorsque ce même Dieu qui dirigea la pierre vers le front du Philistin, dirigera toutes les balles qu'on vous enverra, peu importe la multitude antichrétienne qui sera de votre bord, l'Éternel des armées est pour nous, c'est une haute retraite ! »

Les colons étaient si bien pourvus en guerriers qui ne redoutaient pas le feu, que plusieurs d'entre eux offrirent leurs services « au pieux Parlement d'Angleterre » pour faire triompher les idées républicaines et libérales.

Par une heureuse coïncidence, on a une description de la Virginie publiée l'année précédente, 1649, qui permet d'établir entre les deux pays une assez curieuse comparaison.

La contrée est présentée comme accidentée, entrecoupée de vallées, de coteaux, de prairies, et dominée par un haut plateau. Le tout était boisé; ce n'était que çà et là qu'on apercevait quelques clairières de terre labourable. En fait d'arbres, on ne comptait pas moins de vingt-cinq essences, fournissant un bois excellent pour des constructions de tout genre. Outre le chevreuil, qui était très-abondant, on ne comptait pas moins de vingt espèces d'animaux, et la plupart propres à servir de nourriture. Quant aux oiseaux, aquatiques ou autres, on parlait de vingt-çinq espèces différentes; les poissons de mer et de fleuve, dont on connaissait trente espèces diverses, étaient aussi abondants que beaux et excellents. Le climat était aussi salubre que celui de l'Angleterre. Le terrain était particulièrement riche ; les sources et les petits ruisseaux y abondaient, ainsi que les grandes rivières, qui facilitaient les communications. Ils ensemençaient annuellement plusieurs centaines d'acres de terre de grains de tout genre, qui, après avoir servi à faire de la bière, donnaient encore un excellent résidu en drêche et en malt. Le maïs produisait cinq cents pour un. Les légumes, les racines de tout genre abondaient,

en particulier la pomme de terre sucrée, qui est encore généralement inconnue en Europe. Ils avaient quinze fruits divers qui, à tous égards, pouvaient rivaliser avec ceux de l'Italie. Leur tabac s'était déjà acquis une renommée universelle, et leur attention commençait à se porter sur l'indigo, « dans la pensée de supplanter le Grand Mogol et de se faire les pourvoyeurs de la chrétienté. » La colonie possédait 24,000 têtes de bétail, 200 chevaux d'une excellente race, 50 ânes, 3,000 moutons, 5,000 chèvres; on ne comptait pas les porcs, soit domestiques, soit sauvages : le jambon était des meilleurs. Les volailles étaient innombrables : poules, oies, dindes, canards. Le bœuf coûtait 5 sous la livre, le porc 6; les bestiaux étaient à peu près au même prix qu'en Angleterre. Le pays fournissait en abondance du beurre et du fromage.

La plupart des colons faisaient eux-mêmes leur bière, mais il y avait six brasseries publiques, quatre moulins à vent et cinq à eau. On n'avait pas encore de scieries pour faire des planches ; on n'avait pas non plus trouvé moyen de tirer parti du riche minerai de fer.

Quant au commerce, il arrivait une trentaine de navires par an, excellente école pour les marins. La plupart des maîtres et des matelots possédaient aussi leurs plantations, leurs maisons et leurs domestiques, de sorte qu'ils faisaient double profit. Quand les chargements de tabac étaient moins demandés, on faisait l'appoint avec divers bois de construction. La chaux abondait ainsi que la brique. Les maisons étaient élevées et belles, les unes en bois, les autres en briques, mais couvertes en bardeau, vu qu'on n'avait pas encore réussi à faire de la tuile à canal. Le pays comptait 15,000 habitants (1649) et 300 excellents nègres, 20 églises. Le salaire annuel du pasteur variait de 100 à 480 dollars.

Quant à ce triste pays qu'on appelle la Nouvelle-Angleterre, l'auteur en fait, il est vrai, mention, mais sur le ton d'un grand seigneur bien établi dans un palais, qui daigne à peine regarder un paysan blotti dans une misérable cabane. Ce pays, situé à quatre jours de distance par mer, entretient

avec la Virginie un commerce assez actif; elle en tire beaucoup de bestiaux, de blé et autres articles. « Cette Nouvelle-Angleterre, ajoute-t-il, est dans une bonne condition; toutefois, il ne faut pas en espérer grand'chose, si ce n'est quant à la pêche. Comparée à la Virginie, elle en diffère comme l'Écosse de l'Angleterre; le froid, la glace et la neige y abondent; le sol est si pauvre, que s'ils n'ont pas la précaution de placer un hareng comme fumure dans le trou où ils déposent leur grain de maïs, il ne vient rien. Quel dommage que ces planteurs, aujourd'hui au nombre de 20,000, ne se soient pas d'abord établis dans la Virginie du Sud, dans un pays riche et chaud! Par leur industrie, ils auraient pu produire du sucre, de l'indigo, du gingembre, du coton et autres denrées[1]. »

Toutefois, les habitants du Nord ne s'estimaient pas les moins bien partagés. Winthrop parle de certains Virginiens qui, chassés par la famine, vers 1638, étaient allés se refaire dans la Nouvelle-Angleterre. « Qui ne les a vus arriver, dit-il, maigres, avec un air maladif, et engraisser bientôt et prendre une bonne mine! » Il paraît que vers cette époque des émigrants de la Virginie et des Indes occidentales étaient allés chercher un refuge dans la Nouvelle-Angleterre. Malgré leur grande richesse, dit Winthrop, ces contrées, cette année-ci et précédemment, ont envoyé chez nous pour avoir des habits et autres choses nécessaires à la vie.

S'il n'est pas aisé de décider aujourd'hui lequel des deux pays était supérieur à l'autre, en tout cas les circonstances, à tous égards infiniment plus favorables des colonies du Sud, étaient loin d'avoir produit cette supériorité incontestable sur laquelle on semblait être en droit de compter. Le caractère des populations du Nord avait plus que contrebalancé les avantages du sol, du climat, et bien d'autres qui étaient échus en partage aux colons du Sud. On peut même dire que les difficultés de tout genre contre lesquelles les puritains avaient eu à lutter n'avaient servi qu'à fortifier leur courage et à éveiller

1. Hildreth, I, 331, *A perfect description of Virginia*; ibid., 349, 351.

leur esprit d'industrie, tandis que les facilités des épiscopaux les avaient paralysés et étaient devenues un piége. Tandis que les Virginiens continuaient à tout tirer d'Europe, les puritains avaient déjà des manufactures assez nombreuses. A peine débarquées (1638), les femmes s'étaient mises à filer de la laine et à tisser des étoffes. Trente familles, venant du Yorkshire, avaient jeté les fondements de la petite ville de Rowley et établi des fabriques de tissus de laine et de coton : ce furent les premiers qui fabriquèrent des étoffes en Amérique. A cet effet, ils construisirent un moulin à foulon et dressèrent leurs petits enfants à filer le coton, ce qui fut d'autant plus aisé que plusieurs d'entre eux avaient été drapiers en Angleterre. Les manufactures d'étoffes de fil, de laine, de coton produisirent bientôt de si magnifiques résultats financiers, que le conseil général du Massachusetts, inaugurant de bonne heure le libre échange, put rapporter certaines ordonnances destinées à favoriser l'industrie dans la colonie. Tout cela se passait déjà en 1641, c'est-à-dire environ douze ans après l'arrivée des fondateurs de Salem et de Boston. En 1644, une compagnie se forma pour la fonte du fer ; elle avait un privilége de vingt et un ans. Quoique cette entreprise prématurée ait échoué, elle n'en est pas moins caractéristique à sa date. On fut plus heureux dans l'établissement de manufactures de sel. Un individu, qui prétendait posséder un nouveau procédé de fabrication, reçut (1641) un brevet d'invention valable pour dix ans. Il fut fait (1641) une avance de 30 livres à des verriers qui établirent une fabrique à Salem. Des faveurs furent également accordées à ceux qui s'occupèrent de procurer du salpêtre et de la poudre. Trois ans après l'arrivée de Winthrop, les moulins à vent étant trouvés insuffisants, il s'en était construit à eau. Les fourrures et les pelleteries offrirent de bonne heure un article important pour les échanges et l'exportation ; mais c'est surtout de la pêche que les puritains surent faire une ressource importante. Malgré les difficultés de tout genre contre lesquelles ils avaient eu à lutter, la cinquième année de leur établissement ne s'était pas encore

écoulée, que les pèlerins de Plymouth expédiaient en Angleterre un vaisseau chargé de poisson [1]. Pour encourager cette industrie si lucrative [2], le Massachusetts crut bon d'établir en sa faveur (1639) un système protecteur. Chaque vaisseau, tout ce qui servait à la pêche ou au transport du poisson, fut exempté d'impôts ou taxes pour sept ans. Pendant la saison de la pêche, ceux qui s'y livraient étaient dispensés du service militaire. En 1641, les marins de cette colonie réussirent si bien, qu'il y eut au delà de 300,000 poissons secs sur le marché.

Mais comment se livrer à une industrie tellement lucrative si on ne commence par construire des barques et des vaisseaux? De bonne heure les forêts vierges sont largement mises à contribution. L'année même de l'arrivée de Winthrop (1631) il construit, sur la rivière Mystic, une barque du port de 30 tonneaux qu'il appelle *Blessing of the Bay* [3]. Un an, deux ans après on lance, dans la même rivière, un vaisseau de 100 tonneaux, puis un autre de 200. Arrive alors Hugh Peter qui laisse loin derrière lui tous ses devanciers en construisant, à Salem, un vaisseau du port de 300 tonneaux (1640). Aussitôt les gens de Boston, ne voulant pas se laisser trop devancer, en mettent sur le chantier un de 150. L'été suivant (1642) cinq nouveaux navires sont construits, trois à Boston, un à Dorchester et le cinquième à Salem. Aussi la même année écrit-on de Boston qu'outre les petites embarcations, on se trouve en mesure de construire des navires du port de 100, 200, 300 et même 400 tonneaux. Cinq sont déjà en mer; un nombre beaucoup plus considérable est sur les chantiers. Nous sommes encou-

1. Déjà, en 1622, Plymouth avait expédié par la *Fortune* un chargement de fourrures, peaux de castor, bois de sassafras, de la valeur de 500 livres sterling. — Le vaisseau était sur le point d'entrer dans un port anglais, lorsqu'un corsaire français le prit. Elliott, I, 80.

2. Le baril de maquereaux se vendait 3 livres 12 schellings, et trois hommes, dans un petit bateau, pouvaient en prendre dix barils par semaine. Palfrey, II, 55.

3. *La Bénédiction de la Baie.*

ragés dans ces entreprises, ajoute le correspondant, par l'abondance et l'excellence de nos bois de construction. Cette industrie prit bientôt une telle extension, qu'il fallut nommer des inspecteurs des constructions.

Ces nombreuses voiles exportaient les produits du pays et rapportaient des denrées étrangères. Déjà en 1636 le vaisseau d'un certain Cradock revient des Bermudes, chargé de pommes de terre, d'oranges et de citrons. Ils rapportent également le coton des Indes occidentales. En 1643, il part du Massachusetts plusieurs navires qui font voile vers Londres, chargés de beaucoup de passagers, de grandes provisions de peaux de castor et accompagnés « des nombreuses prières des églises. » Ce fut bien mieux encore quand un navire de Boston, qui était parti chargé de maïs, arriva de Ténériffe avec un chargement de vins, de goudron, de sucre et de gingembre. Un autre navire, le premier construit à Boston, *the Trial* [1] après avoir laissé à Bilbao son chargement de poisson, revient de Malaga chargé de vin, de fruits, d'huile, de fer, de laine, articles fort utiles qui imprimèrent une grande impulsion au commerce. C'est cette année que s'introduisit, de fort bonne heure, comme on voit, l'usage de ces vins d'Espagne qui semblent avoir été appréciés des premiers planteurs qui savaient ce que c'était que de boire sec. Quoi d'étonnant qu'ils aient promptement abandonné la fabrication de la bière, la boisson nationale? Et tout cela se passait avant 1644; quinze ans ne s'étaient pas écoulés depuis l'arrivée des fondateurs du Massachusetts: il y avait à peine vingt-cinq ans que pour tout régal on offrait aux nouveaux arrivants à Plymouth un reste de homard et de l'eau du ruisseau voisin!

Maintenant, que faisaient les gentilshommes de la Virginie pendant que les démocrates chrétiens du Nord accomplissaient toutes ces merveilles? Ils attendaient que des navires étrangers, remontant les rivières et les fleuves, vinssent prendre devant la demeure d'un chacun ces chargements d'excellent

1. *L'Essai.*

tabac dont ils savouraient les prémices en contemplant les magnifiques paysages de ces belles contrées. Sans doute ils travaillaient, eux aussi, mais tout ce qu'ils savaient faire produire à ce sol, propre à tout, c'était du tabac, rien que du tabac, du tabac à extinction, jusqu'à ce que la terre étant épuisée, l'élève du nègre devînt la seule ressource de ses habitants. Les conséquences de cette culture unique furent promptes et désastreuses. Si d'un côté le tabac était la seule denrée qui pût payer les choses indispensables qu'on était obligé de tirer du dehors, d'un autre côté, il devait perdre bientôt de sa valeur, parce que tout le monde se mit à en cultiver. L'équilibre entre les exportations et les importations fut ainsi troublé dès le début. Aussi, quand les marchés de l'Europe se trouvèrent encombrés, fallut-il l'intervention de l'État. Déjà en 1639, par suite de la concurrence que font les Barbades, Antigoa et d'autres colonies, le prix du tabac se trouve être singulièrement bas. L'assemblée générale de la Virginie s'alarme et décide, pour augmenter la valeur de l'article, de diminuer sa quantité. Tout planteur de tabac est tenu de cultiver également deux acres de maïs. Pour réduire à un million et demi de livres la production de l'année, on ordonne que la moitié de la récolte soit brûlée, et on prend des mesures pour que la production soit moindre encore pendant les deux années suivantes. On fixa de plus le prix minimum auquel il devait être vendu.

Le mal alla en augmentant pendant quelques années. Tandis qu'on voyait déjà, un peu partout, les vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre, les Virginiens n'en possédaient que deux ou trois petits, malgré les efforts qu'avait faits l'assemblée pour encourager la construction. C'étaient des navires de l'Amérique du Nord, de la Hollande et de l'Angleterre qui venaient prendre le tabac en Virginie en échange des articles de tout genre qu'on était réduit à tirer du dehors [1]. Aussi, en 1660, quand le célè-

1. Tandis que diverses fabriques s'étaient établies de fort bonne heure dans la Nouvelle-Angleterre, en 1660 la Virginie n'en possédait pas encore. Hildreth, I, 510.

bre acte de navigation fut passé, la détresse de la colonie devint-elle grande. Il ne fut permis qu'aux seuls vaisseaux anglais de venir charger du tabac en Virginie, ce qui réduisit singulièrement son écoulement, et les colons durent tirer exclusivement de la mère-patrie tout ce qui leur était nécessaire.

C'est ainsi que, malgré de nombreux avantages de tout genre, la colonie du Sud se trouva, de fort bonne heure, dans une condition beaucoup moins favorable que celle du Nord. Vers le milieu du XVII^e siècle, la population de la Nouvelle-Angleterre était de 24,000 habitants, c'est-à-dire d'environ deux cinquièmes plus considérable que celle de la Virginie [1]; comme compensation, le Sud comptait de plus trois cents bons esclaves.

## III. — L'ESCLAVAGE.

Nous voyons apparaître ici de bonne heure la trop célèbre institution qui, plus que toute autre, devait paralyser l'essor du Sud et assurer ainsi l'incontestable supériorité du Nord. Ces

1. Tandis que la description de la Virginie citée plus haut ne porte qu'à 15,000, le nombre des habitants vers 1650, la Nouvelle-Angleterre tout entière en comprenait environ 24,000 déjà en 1642. De ce nombre, 15,000 appartenaient au Massachusetts, 3,000 au Connecticut, autant à Plymouth, et 2,500 à New-Haven. Palfrey, II, 6.

La réunion du long Parlement eut non-seulement pour effet d'arrêter l'émigration en faisant renaître les espérances de liberté en Angleterre, mais encore de rappeler un certain nombre de colons en Europe. — Pendant un quart de siècle le nombre des départs pour l'Angleterre parait avoir dépassé celui des arrivées. — L'émigration proprement dite n'a recommencé, pour la Nouvelle-Angleterre que vers la fin du premier quart du XIX^e siècle.

Les 24,000 hommes qui se trouvaient là en Amérique vers 1640 ont donc été la base principale de toute la population de la Nouvelle-Angleterre. Palfrey, I, 584, 585. Leurs descendants forment aujourd'hui environ le quart de la population actuelle des États-Unis. Hildreth, I, 287.

mêmes colons de la Virginie qui n'avaient réussi à s'établir définitivement qu'à la suite de beaucoup de douleurs et de souffrances, avaient introduit un usage destiné à ne disparaître du sol américain qu'après avoir été la source de maux bien autrement graves, permanents et étendus. En même temps qu'ils luttaient contre les prétentions de la Compagnie de Londres et du pouvoir royal, les Virginiens introduisaient l'esclavage.

On avait débuté par celui des Indiens. Ceux-ci, à l'arrivée des aventuriers européens, sont tellement frappés à la vue de leur supériorité et dans les arts et dans les sciences, qu'ils sont disposés à les regarder comme des êtres surnaturels et les admettent avec vénération et confiance à tous les bénéfices d'une hospitalité illimitée. On les récompense de leur bienveillance en s'en emparant, soit pour les exhiber en Europe comme objet de curiosité, soit pour les réduire en esclavage. C'est ainsi que les navigateurs reconnurent l'accueil qu'ils avaient reçu de ces enfants de la forêt, qu'ils traitaient avec dédain du nom de sauvages.

Christophe Colomb fut l'un des premiers à prêter les mains à cette iniquité. Déjà en 1496, il envoie cinq cents Indiens en Espagne pour être publiquement vendus à Séville. En 1501, Isabelle légalise la traite des Indiens en se réservant, par un décret royal, le quart des esclaves qu'on pourrait prendre dans les nouveaux royaumes d'Amérique. Ce commerce dura environ deux siècles. La plupart des ports de l'Atlantique étaient visités par les traitants qui venaient s'y approvisionner.

Toutefois, on s'aperçut bientôt que les pauvres aborigènes de l'Amérique, accoutumés à une vie nomade, simple, mais peu occupée, ne pouvaient supporter les rudes labeurs auxquels on les soumettait dans les plantations. Ils mouraient par centaines, disparaissant comme la rosée au lever du soleil. C'est alors qu'on songea à les remplacer par des auxiliaires plus robustes, mieux faits pour travailler sous le soleil des tropiques et sous le fouet de l'exacteur. Les Portugais et les Espagnols avaient introduit en Europe, à partir de 1443, la traite des nègres qu'ils prenaient sur les côtes occidentales de

l'Afrique. Cette même année (1501), date du commerce légal des Indiens, vit paraître un autre décret royal permettant de transporter à Hispaniola (Haïti) des nègres nés dans l'esclavage en Espagne. En moins de deux ans, il y en eut un nombre si considérable, que le gouverneur dut supplier qu'on suspendît l'importation.

Mais la culture du sucre vint bientôt imprimer une activité nouvelle à la traite. Ferdinand d'Espagne envoya lui-même cinquante esclaves pour travailler dans les mines; et comme on ne tarda pas à remarquer qu'un nègre pouvait faire le travail de quatre Indiens, un décret de 1511 régularisa le commerce direct des esclaves entre la Guinée et Hispaniola. Las Cases, l'ami des Indiens qu'il avait vus périr misérablement à la peine, en intercédant pour eux, suggéra l'idée (1517) qu'on employât les nègres à des travaux qu'ils pouvaient seuls supporter. La traite devint en peu de temps si lucrative, que la même année où Charles-Quint partit pour Tunis à la tête d'une expédition importante, dans l'intention de délivrer des chrétiens esclaves des Maures, il accorda à un de ses favoris, La Bresa, le droit exclusif, pendant huit ans, de transporter annuellement quatre mille esclaves dans les Indes occidentales. Les amis de la liberté seraient heureux de voir une prophétie de jours meilleurs dans la circonstance que la terre américaine qui a été la première souillée par l'esclavage, Haïti, a été aussi la première à s'en délivrer.

Sir John Hawkins, ce même marin que nous avons vu arriver si à propos pour porter secours aux Français de la Caroline en détresse, est le premier Anglais qui se soit livré à la traite des nègres. Quand il fit relâche pour secourir ses coreligionnaires protestants, il venait de vendre quelques pauvres Africains en contrebande dans les îles espagnoles, qui réservaient aux nationaux ce commerce lucratif. On lui donna en retour du sucre et abondance de perles. Lorsqu'il repartit pour une de ces expéditions si fructueuses, cette vierge-reine, qui était saisie d'horreur à la seule pensée de prendre un mari, Élisabeth, ne dédaigna pas d'avoir sa part des profits dans ce

commerce de chair humaine. John Hawkins nous raconte lui-même, sur le ton le plus dégagé, avec un air de satisfaction qui nous paraît aujourd'hui du cynisme, comme quoi il mit le feu à une ville dont les huttes étaient recouvertes de feuilles de palmier et s'empara de deux cent cinquante nègres, sur huit mille qui l'habitaient.

Les Hollandais n'eurent pas plus de scrupules que les Espagnols et les Anglais. En 1620, au mois d'août, alors que les Pèlerins quittaient l'Europe pour transporter en Amérique ces doctrines chrétiennes renfermant en germe la liberté religieuse, la liberté politique et les réformes sociales qui doivent un jour mettre un terme à toutes les iniquités qui souillent la face de la terre, un vaisseau hollandais remontait la rivière James, en Virginie, et adjugeait vingt nègres au plus offrant et au dernier enchérisseur. Le tabac, dont l'usage avait été introduit en Angleterre par les aventuriers de la première expédition de Raleigh, fut cultivé par les enfants de l'Afrique et devint pour les colons la principale source de richesse. L'année suivante, en 1621, l'Angleterre et la Virginie contemplèrent avec un vif intérêt les premiers fruits d'une plante moins célèbre par le grand confort qu'elle a contribué à répandre parmi les classes pauvres en Europe, que par les misères autrement nombreuses dont la culture est journellement la cause pour les Africains. C'est cette année-là qu'on essaya si le coton, — aujourd'hui la plus lourde chaîne qui retient l'esclave, — pourrait réussir en Amérique.

Voilà comment la nature même de l'émigration, qui se composait de gentilshommes paresseux et de négociants ruinés, les uns et les autres habitués à mépriser le travail, et d'une majorité d'aventuriers, de débauchés, de galériens; et, d'un autre côté, l'introduction si prompte de l'esclavage, concoururent à semer en Virginie les germes de cette société patriarcale, comme s'expriment les planteurs, dont la suprême sagesse consiste à sacrifier l'immense majorité de la population active et laborieuse aux instincts et à toutes les passions de quelques aristocrates qui se croiraient déshonorés s'ils étaient obligés de

manger leur pain à la sueur de leur front. On eut beau, remarque Bancroft, mettre à part des terres pour la fondation d'un collége et pour le soutien du culte, ces domaines ne furent jamais occupés par des ouvriers producteurs, et le système d'obtenir un revenu au moyen d'agriculteurs attachés au sol d'une manière permanente ne put réussir, car il n'était pas en harmonie avec l'état de la société dans la colonie.

Cependant, ce n'est que plus tard que l'esclavage devait prendre un grand développement en Virginie. Dans les commencements, il ne se propagea pas beaucoup. Ainsi, en 1671, sur une population de 40,000 habitants, on ne comptait encore que 2,000 esclaves[1]. Toutefois l'institution s'enracinait : de fort bonne heure elle avait pris un caractère permanent. Déjà, en 1662, on fit les premières lois sur la matière. Elles furent provoquées par la naissance d'enfants mulâtres. Ils étaient donc chrétiens par un côté; or, il faut savoir qu'au moment où l'esclavage passa d'Europe en Amérique, il était déjà condamné dans l'ancien monde; on ne le justifiait, à l'égard des mahométans, des Indiens et des nègres, que par le fait qu'ils n'étaient pas chrétiens. Cette considération perdait singulièrement de sa force, alors qu'il s'agissait des mulâtres. La question s'était déjà posée dans la Nouvelle-Amsterdam. La compagnie des Indes, qui avait les nègres en sa possession, s'était prononcée dans le sens de l'esclavage des mulâtres, au grand scandale des colons qui ne pouvaient comprendre qu'un individu né d'une mère chrétienne pût encore être esclave.

Les tribunaux anglais avaient jugé que la condition des enfants serait déterminée par celle du père : tous les enfants nés en dehors du mariage se trouvaient libres de fait, faute d'un père légal. Cette jurisprudence avait eu pour résultat de

1. Hildreth, I, 522. Il est vrai qu'il y avait en outre 6,000 serviteurs chrétiens engagés pour un certain nombre d'années, et qu'il en arrivait 1,500 annuellement venant surtout d'Angleterre. Il y eut dans toutes les colonies de ces *indented servants*; c'étaient des personnes qui se vendaient pour un certain temps en retour des avances de voyage qu'on leur faisait.

diminuer considérablement le nombre des serfs en Europe. Mais en Virginie on ne tint nul compte de l'usage : on décida d'après la loi civile, qui adjugeait l'enfant à la mère. Il fut donc entendu que l'enfant serait libre ou esclave suivant la condition de la mère. On comprend sans peine que cette jurisprudence devait être beaucoup plus favorable aux intérêts des maîtres.

La législature du Maryland, l'année suivante, se montra plus sévère encore. Il fut décidé que tout enfant né d'un nègre ou de tout autre esclave serait esclave pendant toute sa vie. Il paraît que certaines femmes blanches, ignorant les théories qui devaient plus tard voir le jour sur l'incompatibilité des deux races, n'éprouvaient aucune répugnance naturelle à épouser des nègres, même esclaves. Pour détourner de ces honteux mariages, qui étaient l'opprobre de la nation anglaise, il fut décidé que les enfants seraient esclaves et que les femmes, pendant la vie de leurs maris, seraient les servantes des propriétaires de leurs maris.

La question des rapports du christianisme et de l'esclavage se posa de nouveau en Virginie en 1667. Bon nombre de nègres avaient été baptisés : comme ce n'était qu'en vertu de leur paganisme qu'ils avaient été asservis, quelle devait être la condition de leurs enfants chrétiens comme eux ? L'institution patriarcale était à cette époque déjà suffisamment entrée dans les mœurs, pour qu'on n'eût plus à tenir compte du caractère religieux de ses victimes qui, au début, avait servi à la faire tolérer. Il fut donc arrêté qu'à l'avenir les nègres auraient beau se convertir ou se faire baptiser, ils n'en deviendraient pas libres pour cela. Il fut décrété, dans la même session, que la mort d'un esclave à la suite d'une correction un peu trop forte, ne serait pas considérée comme un crime. On fit valoir la considération destinée à être si souvent répétée depuis : il ne peut être présumé que personne veuille se nuire à soi-même en détruisant sa propriété. On fit également disparaître certaines restrictions apportées au servage indien. Il fut entendu que tout domestique non chrétien, arrivant par la voie de mer, serait esclave à vie. Cette mesure eut pour effet de grossir

sensiblement le nombre des esclaves indiens importés des Indes occidentales et de l'Espagne.

Fait caractéristique, qui indique bien que la Némésis s'est de bonne heure mise en route pour suivre de près cette grande iniquité, ce code noir fut immédiatement suivi de certaines restrictions apportées à la liberté des blancs. Déjà en 1667, nous voyons apparaître cette tendance à l'aristocratie qui aura pour effet de constituer le prolétariat des petits blancs, plus misérables encore que les noirs qu'ils sont condamnés à jalouser. Pendant la république anglaise, les assemblées législatives de la Virginie n'avaient été élues que pour deux ans. Mais celle de 1661 durait encore en 1667. On s'était borné, de temps à autre, à remplir les vides par des élections spéciales. En 1670 le privilége de participer à ces votations partielles fut retiré au prolétaire blanc. Sous prétexte d'éviter le tumulte dans les élections et par suite du manque de discernement chez les électeurs pauvres, il fut décidé que pour avoir droit de prendre part au choix des bourgeois, il faudrait être chef de famille et propriétaire. Cette restriction s'est maintenue en Virginie jusqu'à aujourd'hui. La législation de 1667 n'oublia pas les nègres libres qui pouvaient devenir dangereux. Non-seulement il leur fut interdit de posséder des esclaves blancs, mais même quoi que ce fût.

Les navigateurs qui découvrirent le sud des États-Unis n'eurent pas seuls le tort de maltraiter les Indiens d'abord et puis les nègres. Les mêmes rapports s'établirent partout entre les Européens et les naturels. Seulement, différents en cela des enfants de l'Afrique, ceux d'Amérique ne consentirent jamais à servir d'intermédiaire pour se réduire les uns les autres en esclavage. Les capitaines européens furent obligés d'avoir eux-mêmes recours soit à la violence, soit à la ruse, pour se procurer leurs captifs. La plupart des navigateurs qui découvrirent soit l'extrémité nord de l'Amérique, soit la Nouvelle-Angleterre, s'emparèrent de quelques naturels d'abord comme objet de curiosité à exhiber en Europe, et ensuite comme esclaves à vendre sur les divers marchés. Quand les

puritains furent établis sur le territoire du nouveau monde, ils ne tardèrent pas à avoir [1] des esclaves indiens, qu'ils se procurèrent soit en achetant les prisonniers de guerre que vendaient les tribus après quelque expédition, soit en réduisant eux-mêmes en captivité les naturels qui avaient attaqué les colonies ou commis quelque déprédation grave. Cette pratique était en tout point conforme aux maximes universellement reçues sur les droits de la guerre. Ce qui le prouve clairement, c'est qu'on vendit comme esclaves dans la Nouvelle-Angleterre des Écossais et des Anglais faits prisonniers sur les divers champs de bataille, pendant les guerres civiles qui, à cette époque, ensanglantèrent la Grande-Bretagne.

Les puritains ne s'en tinrent pas là. Nous les voyons s'engager des premiers dans les opérations de la traite. Les navires qui portaient des chargements de douves et de poisson à Madère et aux îles Canaries, avaient de bonne heure pris l'habitude de toucher à la côte de Guinée, pour y prendre des nègres, qu'ils transportaient généralement aux Barbades ou dans d'autres colonies anglaises des Indes occidentales. A l'ordinaire, on achetait les esclaves sur la côte d'Afrique. Mais un jour, un navire de Boston et quelques autres vaisseaux anglais trouvèrent plus lucratif, sous prétexte d'une querelle avec les naturels, d'attaquer un village nègre, de tuer bon nombre de ses habitants et de réduire les autres en esclavage. Le navire de Boston eut deux nègres pour sa part de dépouilles. Un procès s'étant plus tard engagé (1645) entre le propriétaire du navire et le capitaine, l'affaire s'ébruita. Alors Saltonstall, qui était un des magistrats, adresse une pétition à la cour, accusant le capitaine et son lieutenant d'un triple crime : meurtre, vol d'hommes et violation du sabbat. Il paraît que l'attaque du village nègre avait eu lieu un dimanche. Les magistrats ne se crurent pas autorisés à punir des crimes commis sur la côte d'Afrique, mais ils ordonnèrent que les

1. Dans son testament, Winthrop en légua quelques-uns à ses héritiers. Winthrop, *New-England*, II, 360.

nègres fussent reconduits dans leur pays parce qu'on ne se les était pas procurés d'une manière honnête, par un achat, mais au moyen d'un vol. Les frais furent supportés par la république. L'expédition portait une lettre du Conseil général, condamnant très-fortement le vol des hommes comme contraire, à tous égards, à la loi de Dieu et de la Nouvelle-Angleterre.

Cependant ces nègres, achetés sur la côte d'Afrique, n'étaient transportés qu'en fort petit nombre dans la Nouvelle-Angleterre. Le climat ne leur était pas favorable et l'industrie, l'activité des colons les dispensaient de confier à des ouvriers inintelligents le soin de cultiver leurs terres. Du reste, les quelques captifs nègres qui vivaient parmi les puritains furent naturellement admis au bénéfice des prescriptions de la loi mosaïque qui tendaient à tempérer tout ce qu'il y avait d'inhumain dans l'institution de l'esclavage. Les esclaves nègres pouvaient servir dans les milices, posséder des terres, témoigner en justice et faire partie de l'Église[1]. Tout porte à croire que les puritains respectaient trop le lien conjugal pour s'être jamais permis de ne pas en tenir compte alors qu'il s'agissait des enfants de l'Afrique. Enfin le fait d'être né d'une mère esclave n'est pas mentionné au nombre des causes entraînant la servitude involontaire.

Quoi qu'il en soit, bien que moins répandu, l'esclavage n'était pas moins légal dans la Nouvelle-Angleterre que dans la Virginie, dans le Maryland et dans les établissements hollandais. Il est vrai, il ne prit jamais racine dans le Nord ; il s'y montra comme une institution exceptionnelle et momentanée, mais on ne peut pas voir dans ce fait un de ces traits caractéristiques traçant une profonde ligne de démarcation entre deux pays et deux civilisations. Au fond, à cette époque-là, entre le Sud et le Nord, tout revenait, à l'égard

1. Palfrey, II, 30. Avant l'arrivée de Winthrop, il y avait déjà deux nègres esclaves dans la Nouvelle-Angleterre. Tous les droits qu'on leur reconnaissait permettent de supposer qu'ils n'étaient pas fort nombreux.

de l'esclavage, à une simple question de plus ou de moins. Deux établissements, cependant, faisaient exception. D'abord les Suédois qui repoussaient systématiquement l'esclavage; mais ils furent bientôt absorbés par la colonie hollandaise, qui, à son tour, passa sous la domination anglaise avec ses institutions serviles. La plantation de Providence fut la seconde qui n'admit jamais l'esclavage. Roger Williams, le grand ami des Indiens, ne pouvait être l'ennemi des noirs. S'apercevant, de bonne heure, qu'il y avait chez certaines personnes une disposition à acheter des nègres et à les maintenir toute leur vie en esclavage, il fit décider que « l'humanité noire » ne pourrait pas plus que la blanche être condamnée à une servitude perpétuelle, soit par convention, marché ou autrement. Au bout de dix ans, le maître doit libérer le serviteur noir comme le blanc. Quiconque ne libérait pas son domestique ou le vendait à autrui pour être maintenu en servitude plus longtemps encore, devait payer 50 livres à la colonie. C'était à peu près le double de la valeur de l'esclave. Du reste, cette loi ne paraît avoir été exécutée qu'à Providence seulement, tandis que dans le Rhode-Island elle devint une lettre morte.

L'esclavage, qui plus tard devait devenir la cause déterminante pour la formation de deux civilisations, peut-être de deux nationalités sur le sol des États-Unis, ne saurait, à l'époque où nous sommes, être regardé comme constituant entre le Sud et le Nord, pris dans leur ensemble, une de ces différences essentielles, caractéristiques, fondamentales. Les institutions religieuses des deux grandes sections du pays ne différaient pas non plus sensiblement en principe. Au fait, c'était la même fiction, la même chimère, la théocratie extérieure et matérielle qui régnait dans le Maryland et dans la Virginie comme dans la Nouvelle-Angleterre. Il est vrai, sur les bords du Delaware elle était catholique romaine, plus au sud elle devenait épiscopale, tandis qu'au nord elle était puritaine et que chez les Hollandais ce n'était déjà plus qu'une Église nationale privilégiée, acceptant, d'assez mauvaise grâce, la liberté des autres sectes chrétiennes. Mais qu'importe?

Si l'hérétique et le profanateur du sabbat étaient punis dans la Nouvelle-Angleterre, le même sort était réservé dans le Maryland au blasphémateur, au sorcier, à l'idolâtre, au chrétien qui travaillait les jours de fête et qui ne faisait pas maigre le carême. Les colonies du Sud ressentaient ainsi le contre-coup de tout ce qui se passait dans la mère-patrie. La théocratie, mécanisme accepté par tous, fonctionnait différemment suivant que c'étaient les puritains, les épiscopaux ou les catholiques qui l'emportaient en Angleterre. Encore, ici donc, tout revenait à une simple question de plus ou de moins : la base fondamentale était essentiellement la même.

C'est pourquoi, si l'on veut se rendre compte des deux tendances, des deux esprits qui déjà alors se trouvaient en présence sur le sol de l'Amérique, il faut renoncer à toute division territoriale et purement géographique. Oui, il y a bien là deux mondes en présence, le passé et l'avenir de la civilisation chrétienne. Mais ne cherchez pas les germes de l'une exclusivement dans le Nord et les germes de l'autre seulement dans le Sud. Au fond un même but, un même esprit, les mêmes préjugés caractérisent ces hommes qui occupent ces deux grandes sections du pays. Qu'ils s'appellent épiscopaux, puritains ou catholiques romains, ils n'ont qu'une seule pensée, une seule préoccupation : transporter sur le sol vierge du Nouveau Monde ces institutions religieuses qui ont déjà fait le malheur de l'ancien. Il est vrai, suivant qu'ils sont plus ou moins rigides et consequents, ils abandonnent ou ils restaurent quelques-uns des errements de la vieille société européenne. Mais qu'importent quelques détails et quelques nuances? Au fond, ils sont tous des représentants plus ou moins fidèles du passé! Ce n'est pas du développement de leurs principes que pourra sortir cette civilisation américaine qui doit un jour compter dans l'histoire, ce Nouveau Monde vraiment établi sur d'autres bases que l'ancien.

Si au milieu du XVII^e siècle nous voulons découvrir les germes de la vraie Amérique, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, c'est à Providence, auprès de Roger Williams,

dans le petit État de Rhode-Island, qu'il faut aller les chercher. Ici tout est vraiment nouveau : nous voyons en formation une société sans antécédents dans l'histoire. Voici des démocrates chrétiens qui, pour la première fois, savent faire avec conséquence deux parts dans la vie humaine. A l'État appartient la gestion de tous ces intérêts qui peuvent être mis en commun : le peuple est souverain dans ces matières; toutes les décisions se prennent à la majorité des voix, quelles que puissent être d'ailleurs les convictions religieuses des citoyens. Puis vient le domaine religieux : ici la majorité est incompétente; la conscience religieuse individuelle ne reconnaît d'autre autorité que celle qu'elle a consentie. Chacun se décide en toute liberté, suivant ses affinités religieuses ou irréligieuses, et nul ne saurait lui en demander compte, aussi longtemps qu'il ne viole pas les lois de l'État qui de leur côté se gardent soigneusement de faire invasion dans le domaine spirituel.

On reconnaît là les mœurs, les institutions et les principes de l'Amérique du Nord telle qu'elle est aujourd'hui. Mais au temps où nous sommes, ces théories n'étaient professées et pratiquées que par quelques mécontents, par ces esprits novateurs, par ces hérétiques dangereux dispersés dans le Rhode-Island et redoutés de tous. Ce n'est pas la faute des colonies environnantes si, dès le début, on n'a pas fait disparaître ce funeste exemple : rien n'a été négligé pour étouffer au berceau cet État de l'Union américaine, le plus petit, quant à l'étendue territoriale, mais non certainement quant à la valeur des principes qu'il a eu, le premier, l'honneur de mettre en pratique. C'est que les théocrates de toute nuance sentaient à merveille que c'était là l'ennemi commun qu'il fallait écraser à tout prix, sous peine d'être un jour dominés par lui. Entre les idées de Roger Williams et celles de ses frères les puritains, c'était une guerre à mort. On pouvait, au besoin, transiger avec tout le monde, sauf avec lui. Ainsi, déjà au milieu du XVII^e siècle rien n'aurait empêché les diverses colonies anglaises en Amérique de fonder une confédération. Il eût suffi d'accorder la liberté religieuse à toutes les sectes chrétiennes,

comme on l'avait déjà fait dans le Maryland; et même si cet effort eût trop coûté aux ardents théocrates, c'était assez de laisser à chaque État particulier le soin de régler les questions religieuses comme il l'entendrait.

## IV. — CONFÉDÉRATION

Mais les colonies étaient encore trop peu peuplées et surtout séparées par de trop grandes distances, pour qu'un si vaste plan pût être mis à exécution. Un premier essai eut cependant lieu. Dès l'année 1643, nous voyons les colonies de la Nouvelle-Angleterre se constituer en confédération. L'idée première en avait été émise déjà en 1637. Avant la fondation de New-Haven, au moment même où il venait de se constituer à part pour mieux sauvegarder sa physionomie particulière, le Connecticut avait senti le besoin d'établir un certain lien général avec le Massachusetts. Mais ces efforts prématurés vinrent se briser contre deux difficultés : l'une tenait aux réserves excessives que faisait le Connecticut, si bien qu'il ne valait pas la peine d'établir un lien fédéral aussi lâche que celui qui était proposé; l'autre résultait des principes théocratiques. Le Massachusetts faisait deux reproches aux fondateurs du Connecticut : ils choisissaient des individus qui n'étaient pas particulièrement qualifiés pour les fonctions auxquelles on les appelait, bien qu'ils fussent d'ailleurs religieux; puis ils mettaient sur les ministres le plus lourd fardeau des affaires d'État; il en résultait que tout en étant des hommes sages et pieux, leur administration manquait de la bénédiction qui eût dû l'accompagner parce qu'ils sortaient de leur vocation.

Les menaces incessantes des colons hollandais finirent par rendre le Connecticut plus accommodant. Leurs députés se rendirent à Boston, et pendant près d'un mois on s'entretint

du projet de confédération. Jusqu'alors le Massachusetts s'était montré peu disposé à cette alliance, de crainte peut-être qu'on ne consentît pas à lui faire la place qui lui revenait de droit par suite de sa supériorité incontestable. Les circonstances du moment changèrent ses dispositions. Quand les nouvelles ouvertures du Connecticut arrivèrent, le Conseil général, sur le préavis des anciens, venait d'ordonner la célébration d'un jeûne. Les raisons qu'on avait fait valoir pour le décréter étaient d'abord la crainte des Indiens, la mauvaise saison et surtout les fâcheuses nouvelles reçues d'Angleterre. La rupture entre le Parlement et le roi venait d'avoir lieu. Le puritanisme anglais était occupé à croiser le fer contre le despotisme et l'épiscopat. Si leurs amis étaient battus, un refuge en Amérique leur devenait nécessaire, et aussi longtemps que l'issue de la lutte demeurait incertaine il convenait de prendre une attitude qui pût les encourager, quoiqu'on fût bien loin du théâtre des événements. En tout cas, le Parlement et le roi étant aux prises, la prudence ordonnait aux colons de prendre leurs mesures pour être prêts à tout événement. Il était d'autant plus important de se renforcer que les plus entreprenants d'entre eux s'embarquaient pour aller apporter un secours effectif à leurs amis d'Europe. C'est ainsi que les troubles civils de la mère-patrie furent l'occasion qui permit d'aplanir tous les obstacles qui s'opposaient à l'établissement d'une confédération dans les colonies.

A l'assemblée suivante du Conseil général, il arriva à Boston des députés de chacune des trois plantations, Plymouth, Connecticut et New-Haven. On eut d'abord quelque peine à s'entendre. — Mais, comme le désir de s'unir était général, il fallut bien en venir à se faire des concessions réciproques. Trois ou quatre réunions suffirent pour amener la rédaction des douze articles fondamentaux. Les deux premiers établissent, sous le nom de *Colonies unies de la Nouvelle-Angleterre* [1], une ligue perpétuelle, offensive et défensive, pour préserver

1. *The United Colonies of New-England.*

et propager la vérité et les libertés évangéliques et pour assurer leur commune sûreté et bien-être. Le troisième article garantissait l'indépendance intérieure de chaque membre de la confédération; sans l'autorisation des contractants on ne pouvait ni admettre de nouveaux associés, ni fusionner en une seule juridiction deux plantations distinctes, déjà admises. Le contingent de chaque colonie, en cas de guerre, et la distribution des dépouilles à la suite d'une victoire, étaient spécialement réglés. Le sixième article confiait l'administration de la confédération à un comité composé de deux délégués de chacune des plantations. Ils ne pouvaient être élus que parmi les membres des Églises. Les commissaires devaient choisir dans leur sein un président qui n'avait d'autre mission que d'exécuter leurs décisions.

Telle fut cette première confédération [1]. Profitant des circonstances de la mère-patrie, les colons en avaient jeté les bases sans se préoccuper le moins du monde de ce qu'on en penserait en Angleterre. Comme le remarque un historien peu sympathique à l'Amérique, c'était proclamer de fort bonne heure les principes de la future indépendance.

Ainsi qu'on le devine sans peine d'après la teneur du pacte, les établissements de Providence et de Rhode-Island ne purent être admis dans la confédération. On objecta qu'ils suivaient une marche différente, soit quant au ministère, soit dans l'administration civile. Et puis avec qui eût-on pu traiter? Ils étaient sans cesse déchirés par des divisions intestines; il n'y avait point de gouvernement stable qui pût prendre des engagements offrant les garanties désirables.

Le lecteur ici n'a nul besoin de commentaire. Il sait à quoi

1. L'article 8 renfermait une clause importante. Les contractants s'engageaient à se rendre mutuellement les hommes qui avaient commis quelque délit, les serviteurs qui s'étaient échappés de chez leur maître. Cette garantie, qui est passée dans toutes les constitutions fédérales subséquentes, a donné lieu à la fameuse loi des esclaves fugitifs. Primitivement, ce n'était qu'une simple mesure de police parfaitement innocente.

s'en tenir sur les vraies raisons qui empêchaient l'État fondé par Roger Williams d'être admis au bénéfice de la première confédération de la Nouvelle-Angleterre. Au fond, nous avons là deux Amériques entièrement différentes qui se constituent à part; l'une est l'Amérique du grand nombre, une fiction, une société précaire, morte en naissant, qui s'efforce de s'établir essentiellement sur les mêmes bases que la société européenne en transportant sur le nouveau continent les erreurs, les illusions, les mensonges de l'ancien; l'autre est l'Amérique d'une minorité infime, la jeune Amérique, le Nouveau Monde représenté par quelques obscurs sectaires.

Et cependant c'est à celle-ci que devait appartenir l'avenir. Pour que les principes subversifs de l'Amérique hérétique et révolutionnaire fussent un jour acceptés comme des axiomes et autant de titres de gloire par les descendants de ceux qui constituaient l'Amérique orthodoxe, il fallait deux choses : le régime théocratique en provoquant de nouvelles difficultés était condamné à se réduire lui-même à l'absurde, à prouver aux moins clairvoyants qu'il viciait la nature de l'État, énervait le christianisme et l'Église, et minait par la base les fondements mêmes de la liberté politique, religieuse et sociale. Il fallait ensuite que l'expérience établît, de la manière la plus manifeste, non-seulement qu'on pouvait gouverner avec les principes de Roger Williams et de ses amis, mais encore qu'ils étaient l'unique sauvegarde de la paix publique, le seul moyen de mettre un terme aux dissensions religieuses et d'assurer le développement pacifique de la société, sous l'influence bienfaisante du christianisme.

C'est à l'exposition des événements qui devaient un jour assurer le triomphe de l'Amérique hérétique sur l'Amérique orthodoxe, du Nouveau Monde sur l'ancien, que sera consacré le second volume de cette histoire.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION.

L'ÉVANGILE ET LA POLITIQUE; L'ANGLICANISME ET LE PURITANISME.. pag. 1 — 40

I. — *État religieux de l'Angleterre avant la réformation.* — Sourde opposition à la domination de Rome; protestation de Wiclef et des Lollards, son effet sur le peuple. — Action de l'humanisme sur les classes supérieures; Thomas More, les amis d'Érasme. — Action de la réformation allemande; souffle de l'Esprit de Dieu. — Conception défectueuse du christianisme chez Wiclef et les réformateurs anglais du XVIe siècle..... pag. 1 — 2

II. — *Invasion de la réformation politique.* — Elle éclipse la première réforme religieuse. — Établissement de la papauté politique d'Henri VIII. — Parallèle entre la réforme allemande et la réforme anglaise. — Thomas Cranmer, Henri VIII, Somerset et Élisabeth. — Toute-puissance religieuse de la royauté et impuissance des partis religieux, catholiques ou protestants, changements de religion successifs et fréquents : Henri VIII, Édouard VI, Marie, Élisabeth, et persécutions qui en résultent. — Absence de toute guerre religieuse; signification de ce fait. Puissance des Tudors: ils doivent compter avec le peuple.— Convictions sincères des minorités et indifférence de la masse de la nation; Macaulay cité. — Syncrétisme religieux des classes supérieures.—Attitude religieuse d'Élisabeth; son opposition au mariage du clergé protestant; belle occasion d'établir une liberté religieuse absolue; conséquences de la politique contraire..... ..... pag. 2 — 10

III. — *Anglicanisme.*— Sa caractéristique; Henri VIII; il demeure un catholique orthodoxe, mais non ultramontain. — Suppression des couvents, sa portée religieuse et sociale. — Propagation de la Bible favorisée et pourquoi; bientôt interdite.— Le *Livre des Évêques*, le *Livre du Roi*, le *Livre du Prédicateur*, celui des *Cérémonies*. — Choix d'un conseil de régence et sa portée religieuse.

L'anglicanisme prend une couleur religieuse sous Édouard VI : lois contre les hérétiques rapportées; la prédication interdite sans autorisation; le *Livre des Homélies*; la traduction de la Bible et la *Paraphrase* d'Érasme; établissement de la communion sous les deux espèces; la complète sécularisation des

biens du clergé et ses conséquences. — D'où naît l'anglicanisme? — Thomas Cranmer; il commence la réformation par les formes — Le *Livre des prières communes*; *les trente-neuf articles*. — Comparaison entre le catholicisme, l'anglicanisme et le protestantisme conséquent. — L'anglicanisme, suspect au peuple, ne satisfait pas les réformateurs du continent. — Intervention de Calvin.

Mort d'Édouard VI et avénement de Marie; ses persécutions servent la cause de la réforme.....pag. 11 — 17

IV. — *Le puritanisme*. École protestante plus rigide et plus ancienne que l'anglicanisme; ses vicissitudes sous Henri VIII, Édouard VI; les fondateurs de l'anglicanisme lui rendent hommage. — Influence des Églises étrangères de Londres sous le règne d'Édouard VI; — caractère et histoire de Jean de Lasky, leur organisateur. — John Hooper en lutte avec les anglicans; intervention des réformateurs du continent. — John Knox. — Le parti des protestants rigides sous le règne de Marie, en Angleterre et sur le continent. — Le premier essai de congrégationalisme à Francfort et les troubles qui en résultent; triomphe momentané des anglicans.

La mort de Marie transporte l'antagonisme en Angleterre. Élisabeth et sa politique. — Les partis en présence : papisme, anglicanisme, protestants stricts. — La reine tente de rétablir l'unité religieuse; désappointement des protestants rigides. — La reine fait rétrograder l'anglicanisme; elle réussit à diviser les protestants. — Manifestations populaires et ecclésiastiques en faveur de la réforme. — Un vote dans la convocation du clergé. — Élisabeth fait poursuivre les non-conformistes. — Parker, archevêque de Cantorbéry, seconde les idées de la reine. — Les protestants se divisent : politiques et doctrinaires; ces derniers persécutés sous le nom de puritains. — Points communs au puritanisme et à l'anglicanisme et leurs différences.....pag. 17 — 40

## CHAPITRE Ier.

LES PÈLERINS EN HOLLANDE.....pag. 41 — 78

I. — *Ils quittent l'Angleterre*. — Petits commencements de la congrégation des pèlerins; Scrooby dans le Nottinghamshire. — Départ de quelques puritains pour la Hollande en 1604. — Le reste de la congrégation choisit John Robinson pour son pasteur. — Difficultés qu'ils ont à s'embarquer pour la Hollande. — Ils sont trompés par le capitaine du navire. — Ils réussissent à s'enfuir en deux convois.....pag. 41 — 43

II. — *Séjour des pèlerins en Hollande*. — Ils quittent Amsterdam pour Leyde; pourquoi; fâcheuses conséquences de ces déplacements continuels; leur détresse et leur industrie. — Mauvais accueil des Hollandais. — Les pèlerins ne se découragent pas; désintéressement de l'un d'entre eux. — Ils surmontent les difficultés matérielles et triomphent des préjugés. — Dangers spirituels. — John Robinson; beau témoignage que ses adversaires lui rendent. — William Brewster, son collaborateur. — Robinson devient le père des indépendants, pag..... 43 — 48

III. — *Principes des indépendants*. — John Robinson, plus logique et plus conséquent que les autres protestants, réclame le mariage civil. — Son calvinisme. — Pourquoi il refuse à l'anglicanisme le titre d'Église.

Idée qu'il a de l'Église quant à sa forme. — Notion congrégationaliste de l'Église. — Rapports de la congrégation et de l'Église universelle. — Une

congrégation indépendante à la fois monarchie, aristocratie et démocratie. — Démocratie chrétienne. — Les divers fonctionnaires de l'Église et leurs rapports avec elle : pasteurs, docteurs, anciens, diacres et diaconesses. — L'Église n'est pas *pour* et *par* les ministres, mais ils sont *pour* elle et *par* elle; conséquences de ce principe : on n'est pasteur que dans sa congrégation; l'office n'est rien en lui-même en dehors des dons individuels et de la délégation; genre d'autorité du ministre, ses rapports avec les fidèles; la consécration se confond avec l'installation.

Essence de l'Église; importance de la profession individuelle et de la présence de la vie chez ses membres; la prédication de la parole et l'administration des sacrements ne suffisent pas pour réaliser l'idée de l'Église; profession individuelle et publique opposée au système territorial; l'Église n'est ni triée, ni pure, mais composée de gens faisant une profession sérieuse, non reniée par les œuvres. — Rôle et importance de la discipline. — Le *Covenant*, cette idée rapproche Robinson de ses adversaires et le fait tomber dans une inconséquence; position des enfants dans l'Église indépendante; reste d'éléments théocratiques.

Largeur d'esprit de Robinson; ses rapports avec d'autres dénominations; rôle important qu'il joue dans les controverses entre les arminiens et les orthodoxes; ses talents de controversiste.....pag. 48 — 58

IV. — *Départ des pèlerins pour l'Amérique* — Leur position quand ce projet se présente à eux; leurs motifs : mal du pays et patriotisme, sentiment de l'exil, exigences sociales, retour de quelques-uns en Angleterre, danger de leur position pour les vieillards, les serviteurs et les enfants, état religieux des Églises protestantes du continent, fonder un lieu de refuge pour les fidèles.—Ils délibèrent sur leur projet, raisons pour et contre, ils se décident à partir. — Difficulté de mettre leur projet à exécution.— Bon vouloir apparent du roi Jacques. — Un mémoire des pèlerins risque de tout compromettre. — Propositions des Hollandais; beau témoignage que leur rend un magistrat. — Préparatifs de départ; jeûne et discours de Robinson; son libéralisme théologique.— Départ de Leyde pour Delft. — Adieux et embarquement le 22 juillet 1620. — Après avoir touché à Southampton et relâché à Plymouth, ils s'embarquent, le 6 septembre 1620, sur le *Mayflower*. — Une lettre de Robinson; exhortations appropriées à la circonstance.....pag. 59 — 68

## CHAPITRE II.

L'Amérique du Nord a l'arrivée des Pèlerins.....pag. 69 — 86

I. — *Découverte des diverses contrées de l'Amérique*. — Christophe Colomb. — Amerigo Vespucci soupçonne l'existence du continent; Jean Cabot le découvre et débarque au Labrador. — Gaspar Cortereal visite les côtes de l'Amérique du Nord. — Denys de Harfleur dresse une carte du Saint-Laurent. — Jean Ponce de Léon découvre la Floride. — Verrazzani entre dans les ports de New-York et de New-Port; il visite la Nouvelle-Écosse. — Cartier remonte le Saint-Laurent jusqu'à Montréal. — Ferdinand de Soto va périr sur les bords du Mississipi — Vasquez Coronado pénètre jusqu'en Californie.....pag. 69 — 70

II. — *Établissements français*. — La France fonde le premier établissement permanent. — Terre-Neuve. — François de la Roque et Cartier envoyés au Canada, en 1540, pour fonder une colonie; ils vident les prisons du royaume. — Tentative d'établir une colonie protestante dans le Brésil, sous la conduite

de Nicolas Durand de Villegagnon. — Coligny et Jean Ribaut fondent une colonie protestante en Géorgie, en 1562. — Belle perspective et prompte fin de cet établissement. — Nouvelle entreprise sous la direction de Coligny et de Laudonnière. — La colonie sur le point de périr par suite du caractère des émigrants; elle est sauvée par Ribaut; — sa destruction par les Espagnols. — Dominique de Gourgues venge ses compatriotes.

Tentative infructueuse du marquis de Roche en Canada. — Fondation d'Annapolis, en Acadie, par de Monts et Champlain. — Les jésuites chassent les protestants; ruine de la colonie. — Nouvel échec de la marquise de Guercheville. — Champlain et de Monts fondent Québec en 1608. — L'immixtion des ordres religieux arrête le développement de la Nouvelle-France. — Garneau, historien du Canada, cité. — Effet du despotisme de Richelieu et de l'exclusion des colons protestants. — Conquête du Canada et de l'Acadie par les Anglais, dirigés par des calvinistes français. — Le traité de Saint-Germain en Laye restitue ces pays à la France. — Leur développement arrêté par le despotisme gouvernemental et l'introduction du régime féodal. — Conséquences de la politique de Richelieu, Louis XIV et Louis XV. — Garneau cité, pag. 70 — 78

III. — *Établissements anglais.* — La recherche du passage nord-ouest attire les Anglais vers le nord. — Expéditions infructueuses à la recherche de terrains aurifères. — Voyage de Drake. — Échec de Humphrey Gilbert et de Walter Raleigh. — Nouvel échec de ce dernier en Virginie. — Raleigh part pour la Guyane, et périt de la main du bourreau. — Ce qu'on entendait, à cette époque, par la Virginie. — Fondation de la *Compagnie de Londres* et de celle de *Plymouth.* — Fondation de Jamestown; principes et caractère des colons. — Embarras de la colonie; elle est sauvée par John Smith. — Il est sauvé lui-même par la jeune Pocahontas. — Arrivée de nouveaux colons fort peu qualifiés; ils négligent les travaux de la colonisation. — John Smith visite la baie de la Chesapeake. — Newport arrive avec de nouveaux émigrants. — Crainte des compagnies. — Nouveaux périls et nouveaux efforts. — Smith réussit à expédier une cargaison en Angleterre. — L'entreprise devient populaire. — Grandes espérances de lord Delaware. — Départ de Newport à la tête de cinq cents émigrants. — Nouveaux désordres. — John Smith blessé part pour l'Europe. — Condition de Jamestown à cette époque. — Ses habitants en route pour l'Europe — Lord Delaware les fait rétrograder. — Son prompt retour en Angleterre; — il croise sir Thomas Dale. — Gates nommé gouverneur; abolition du système communiste; les actionnaires reçoivent le contrôle de l'entreprise. — Établissement de loteries en faveur de la colonie. — On se concilie les Indiens. — Établissement d'une assemblée coloniale. — Le gouverneur Yeardley donne une constitution sur le modèle de celle de l'Angleterre. — Organisation du culte anglican; régime théocratique.... .....pag. 79 — 86

## CHAPITRE III.

ARRIVÉE DES PÈLERINS EN AMÉRIQUE.....pag. 87 — 97

I. — *Les pèlerins sur les côtes d'Amérique.* — Où débarqueront-ils? Importance de la question. — Projet d'aller s'établir à la Guyane; considérations qui les en détournent; danger d'un établissement dans ce pays. — Projet de s'établir à l'embouchure de l'Hudson. — Ils avaient choisi la Virginie du Nord (New-Jersey). — Négociations pour obtenir une charte. — Leurs scrupules démocratiques les compromettent. — Traversée longue et dangereuse. — Malgré eux,

ils sont amenés à débarquer sur un territoire pour lequel ils n'ont pas de patente ; importance de ce fait pour leur organisation politique. — Le *Mayflower* au cap Cod ; occupations, observations et impressions des voyageurs ; Milton, cité. — Portée et esprit de l'entreprise des pèlerins. — Nature du sol sur lequel ils vont s'établir ; direction et protection de la Providence, pag. 87 — 95

II. — *Leur contrat social.* — Ce qui les oblige à le faire. — Son importance pour leur développement ; ils ne dépendent que de Dieu et de la volonté du peuple souverain ; ils devancent les théories modernes les plus libérales. — Les pèlerins font venir le pouvoir d'en bas et non pas d'en haut ; la souveraineté du peuple substituée à la théorie du droit divin. — Le *self-government* et leur démocratie correspondent à leur organisation ecclésiastique.....pag. 95 — 97

## CHAPITRE IV.

La Nouvelle-Angleterre.....pag. 98 — 122

I. — *Le pays, ses produits et ses habitants.* — Position géographique de la Nouvelle-Angleterre ; sa topographie ; climat ; température ; salubrité ; sol peu fertile. — Aspect du pays à l'arrivée des pèlerins. — Les naturels et les animaux du pays. — Les premiers rapports avec eux. — Ils sont des Algonquins. — Mœurs et caractère des Indiens. — Nourriture, vêtements, habitations. — Monogamie. — Sort de la femme. — Liens de famille. — Destruction des enfants difformes. — Continence, indolence, paresse et imprévoyance. — Danses, instruments de musique, chants, rudiments de l'art dramatique. — Pêche et chasse. — Médecine, bains de vapeur. — Leur ignorance en arithmétique. — Connaissances astronomiques, division du temps. — Presque pas de gouvernement, et pourquoi. — Hospitalité. — Sachems, sagamores. — Hérédité. — Chef politique et chef militaire. — Intervention du peuple.

Langue polysynthétique des Indiens. — Pauvre sous certains rapports, riche sous d'autres ; n'a pas de mots pour les idées de temps, d'espace, de substance. — Avaient-ils une religion ? — Opinion de Palfrey. — Stoïcisme des naturels. — Peu tendres et reconnaissants, rusés et passionnés.....pag. 98 — 108

II. — *Voyages de découverte.* — Découverte par Cabot. — Il conduit quelques naturels en Angleterre. — Plusieurs expéditions infructueuses. — Expédition de Verazzano, en 1524, au nom de la France. — Gomez fait le même voyage au service d'Espagne. — Expéditions anglaises sous Henri VIII et Édouard VI. — — Élisabeth imprime une grande impulsion aux expéditions maritimes, pag. ..... 108 — 111

III. — *Tentatives d'établissement permanent.* — Sir Humphrey Gilbert fit la première. — Il prend possession de Saint-Jean de Terre-Neuve au nom de l'Angleterre. — Trois lois caractéristiques. — Il périt en revenant en Europe. — Barthélemy Gosnold songe le premier à coloniser la Nouvelle-Angleterre. — Il débarque dans la baie de Massachusetts en 1602. — Il nomme le cap Cod et plusieurs îles et baies. — Il revient en Angleterre après une tentative infructueuse d'établissement. — Expéditions de Pring et de Waymouth. — Tentatives des Français. — Entreprise de sir John Popham et de Ferdinand Gorges. — Organisation du *Conseil de la Virginie.* — *Colonie de Londres* et *Colonie de Plymouth.* — Droits, priviléges de la Compagnie ; caractère des émigrants. — Échec de l'entreprise. — Nouvelles tentatives infructueuses de Gorges. — John Smith au service de la *Compagnie* de *Londres*, puis de celle de *Ply-*

*mouth.* — Son caractère, sa vie et ses aventures. — Sa première expédition. — Il fait une carte de géographie et appelle le pays *Nouvelle-Angleterre.* — Voyage de Dermer. — John Smith pris par un vaisseau français. — De retour en Angleterre, il cherche à intéresser à ses projets; il se décourage. — Gorges persévère. — Expédition de Richard Vines en 1616. — Gorges envoie encore Rocraft et Dermer, qui ne réussissent pas mieux que leurs devanciers. — Celui-ci débarque à Plymouth et trouve le pays dépeuplé. — Dermer va mourir en Virginie. — Échecs successifs de tous les aventuriers. — Jugement de John Smith sur l'entreprise des pèlerins.....pag. 111 — 122

## CHAPITRE V.

La Colonie de Plymouth.....pag. 123 — 163

I. — *Débarquement des pèlerins et leur premier établissement.* — Ils passent un mois au cap Cod; expéditions pour reconnaître le continent. — Carver, gouverneur. — Maïs découvert. — Ils contractent le germe de maladies mortelles. — Exploration de la baie de Plymouth. — Ils débarquent sur Clark's-Island. — Ils explorent les environs de Plymouth. — Les passagers du *Mayflower* débarquent sur le continent le 16 décembre 1620. — Aspect du pays et ses ressources. — Leur premier établissement. — Le jour de Noël. — Souffrances pendant l'hiver. — Leur nombre diminué de près de moitié. — Rapport des pèlerins avec les marins du *Mayflower.* — Crainte des Indiens. — Courage et persévérance. — Retour du printemps. — Départ du *Mayflower.* — Mort de Carver. — Premiers produits des champs; pêche et chasse. — Premières récoltes; ils voient arriver l'hiver sans crainte. — Le *Thanksgivingday.* — Visite de l'Indien Massasoit et de quatre-vingt-dix de ses gens — Arrivée de la *Fortune;* privations qui en résultent pendant l'hiver. — Disette, mauvaises récoltes. — Souffrances après les semailles du troisième printemps. — Expéditions pour la pêche. — Cueillette des moules. — Second convoi d'emigrants. — Retour de la prospérité avec la troisième moisson. — Nouvelles craintes. — Jour de jeûne et d'humiliation. — Retour de la pluie. — Les récoltes compromises par un incendie.....pag. 123 — 132

II. — *Rapports avec les Indiens.* — Ils attaquent les pèlerins. — Organisation militaire; citadelle. — Visite de l'Indien Sam set. — Renseignements qu'il leur donne. — Échange de bons offices. — Visite de Squanto. — Un message de Massasoit. — Entrevue entre le chef et les pèlerins. — Premier traité. — L'été suivant Winslow et Hopkins vont rendre sa visite au chef. — Accueil qui leur est fait; dans quel état ils trouvent le sachem. — Réussite de la visite. — Secours accordés au sachem. — Châtiment infligé à Corbitant. — Attitude menaçante des Narragansetts. — Message de Canonicus — Réponse des pèlerins. — Fortifications. — Les Narragansetts contenus; fausse alerte. — Maladie de Massasoit. — Visite et soins des puritains. — Le sachem leur révèle un complot. — Ces confidences confirmées. — Les colons préviennent le mal; reproches que leur fait John Robinson.....pag. 132 — 140

III. — *Difficultés extérieures et intérieures.* — Rapports des pèlerins et des *Entrepreneurs* de Londres. — Préoccupations mercantiles des bailleurs de fonds. — Ils imposent aux colons des compagnons animés d'un tout autre esprit. — Conséquences de ce fait; disposition à l'insubordination à bord du *Mayflower.* — Châtiment de John Billington et de deux duellistes. — Prépondérance de

l'élément puritain à Plymouth. — Sollicitude au sujet du caractère des nouveaux émigrants. — Ceux qui arrivent par la *Fortune* ne sont pas tous puritains. — Scrupules religieux d'un de ces passagers. — L'*Ann* et le *Little-James* amènent aussi une société mélangée. — Quelques-uns sont expédiés par les *Entrepreneurs*, d'autres viennent à leur propre compte. — Ces derniers deviennent une occasion de trouble. — A quelles conditions ils sont admis.

Les *Entrepreneurs* de Londres font concurrence à leurs colons de Plymouth. — Weston cherche à établir une plantation dans le voisinage. — Le désordre et la prodigalité les font tomber dans la misère. — Ils sont à la charge des pèlerins. — Les Indiens irrités par les procédés des nouveaux venus. — Grand danger de la colonie puritaine. — Dispersion des colons de Weston. — Il se réfugie à Plymouth ; — il n'en demeure pas moins l'ennemi des puritains. — Établissement du capitaine Wollaston et de Thomas Morton à Merrymount. — Ils y mènent joyeuse vie. — Ils deviennent une occasion de trouble. — Tentative de les ramener à l'ordre. — Miles Standish les disperse.

Liens unissant les pèlerins aux *Entrepreneurs*. — Mauvais vouloir du roi pour la *Compagnie de Londres*. — Fondation du *Conseil établi à Plymouth*. — Il expédie par la *Fortune* une patente aux pèlerins. — Conditions et charges qui leur sont imposées. — Leurs précédents engagements envers les bailleurs de fonds. — Réclamations de ces derniers. — Réponse de Bradford. — Les pèlerins mettent tout en commun ; ce régime n'est pas goûté ; ses inconvénients ; il est aboli. — Partage des terres en 1623 ; ses heureuses conséquences. — Discussions en Angleterre au sujet des Compagnies. — Robert Gorges tente d'établir une colonie épiscopale dans le voisinage de Plymouth. — Intervention du Parlement pour mettre obstacle au monopole qu'on veut concéder à cette plantation. — Abandon de l'entreprise. — John Pierce cherche à s'emparer de la colonie de Plymouth. — Il échoue. — Encouragements qu'ils reçoivent de quelques-uns des *Entrepreneurs*. — Division dans le sein de la *Société de Londres*. — Ils ménagent la Cour et le *Conseil* pour la Nouvelle-Angleterre. — Refus de permettre à Robinson de se rendre à Plymouth. — Esprit du *Conseil de la Nouvelle-Angleterre*. — Lettre de Robinson. — On leur expédie un autre prédicateur. — Le manque d'homogénéité avait préparé la voie aux intrigues du nouveau venu. — Lyford dissimule ses principes épiscopaux. — Il tente d'établir une Église anglicane. — John Oldham se joint à lui. — Bradford s'empare de lettres envoyées par la faction épiscopale. — Projets et accusation de Lyford et de ses complices. — Les conspirateurs sont exilés. — Lyford obtient son pardon, retombe dans la même faute ; il est entièrement discrédité ; il quitte la colonie. — Dissolution de la société des *Entrepreneurs*. — Les colons ne sont plus en rapports qu'avec quelques-uns ; secours qu'ils en reçoivent. — Les colons profitent de la circonstance pour se libérer. — Miles Standish fait un emprunt des plus onéreux. — Développement du négoce et de l'agriculture. — — Leurs dettes presque payées. — Les *Entrepreneurs* indemnisés rendent la liberté à la colonie. — Nouvel emprunt plus favorable d'Allerton. — Nouvelle organisation sociale. — Six planteurs affèrment pour six ans le commerce de la colonie. — Nouvelle patente du *Conseil de la Nouvelle-Angleterre*. — Plantation sur les bords du Kennebec. — Arrivée des puritains restés à Leyde. — — John Robinson déjà mort. — Les colons payent les frais de voyage des nouveaux émigrants. — L'arrivée de ce renfort assure la prépondérance à l'élément puritain. — Tous les membres de la congrégation de Robinson ne quittent pas Leyde ; pourquoi.....pag. 140 — 160

## CHAPITRE VI.

FONDATION DU MASSACHUSETTS, DU CONNECTICUT ET DE NEW-HAVEN, pag..... 164 — 200

I. — *L'Angleterre sous Jacques Ier et Charles Ier.* — Position des puritains après le départ des *indépendants.* — Lutte dans le sein de l'anglicanisme. — Incertitude de son issue; les non-conformistes gagnent du terrain ; ils acquièrent une conscience plus claire de leurs principes. — La persécution favorise les progrès des idées extrêmes. — Portée politique de la controverse religieuse. — Commencement des luttes entre le Parlement et la royauté. — Les épiscopaux prennent parti pour cette dernière, les puritains pour les Communes. — Jacques Ier blesse ses adversaires. — Les Communes relèvent le gant; elles réclament la suprématie dans les affaires politiques et religieuses. — Dissolution du Parlement. — Le roi Jacques soutenu par le pouvoir judiciaire. — Refus d'une juridiction indépendante pour les tribunaux ecclésiastiques. — Complaisance des cours ecclésiastiques. — Elles prêchent la monarchie absolue. — Le roi effrayé du zèle de ses amis. — Non-convocation du Parlement pendant dix ans. — Remontrances de la Chambre au sujet des impôts et des persécutions contre les non-conformistes. — La sévérité du roi et ses hésitations servent la cause libérale. — Les archevêques Bancrof et Abbot. — Hostilité du troisième Parlement. — Il est pénétré de l'esprit puritain. — Charles Ier paraît d'abord vouloir se concilier les puritains. — Doléances du Parlement. — Sa dissolution après un avantage décisif qu'il remporte. — Rapports de Charles Ier avec la France. — Expédients pour remplir le trésor public. — Quelques épiscopaux prêchent les idées absolutistes; suspension de l'archevêque Abbot, qui s'y oppose. — Charles Ier devant son troisième Parlement, vote conditionnel des impôts. — Remontrances des Communes — Assassinat du duc de Buckingham. — Faveur de William Laud. — Redoublement de rigueur contre les puritains; remontrances des Communes. — Prorogation, dissolution du Parlement, emprisonnement de quelques-uns de ses membres. — Pendant onze ans Charles Ier gouverne sans la Chambre des communes. — Beaux jours du puritanisme : il a tiré toutes les conséquences du principe protestant. — Éléments théocratiques. — Le puritanisme est le libéralisme du moment. — Il domine en Écosse, dans la Chambre des communes en Angleterre. — Pourquoi il est moins influent dans la Chambre des lords. — La partie non-conformiste du clergé supérieure à l'autre. — Les puritains dans l'armée, la science, la diplomatie, la littérature.....pag. 164 — 173

II. — *Seconde émigration puritaine en Amérique.* — Contraste entre les pèlerins et les fondateurs du Massachusetts. — Incertitude sur l'issue de la lutte au moment de leur départ; — leurs projets; — les non-conformistes et les anglicans. — John White de Dorchester. — Société des *Entrepreneurs de Dorchester ;* — sa prompte dissolution. — Persévérance de White. — Endicott fonde Salem. — Il découvre dans le voisinage quelques solitaires. — Individualisme de la race anglaise. — *La nouvelle compagnie de Dorchester.* — Charte de la *compagnie de la baie du Massachusetts.* — Droits et priviléges de la corporation. — But de l'entreprise. — Nouveaux émigrants. — Organisation d'une église. — Transfert de la charte en Amérique. — John Winthrop gouverneur. — John Humphrey, vice-gouverneur; — leur position en Angleterre; — les autres principaux émigrants. — Intention du parti puritain. — Les préoccupations mercantiles subordonnées au but religieux. — Déclarations de Winthrop en

quittant l'Angleterre. — Leurs occupations pendant la traversée. — *Un type de charité chrétienne.* — Triste état de la colonie à leur arrivée. — Grande mortalité. — Lady Arabella Johnson. — Ils s'établissent à Charlestown. — Provisions pour les pasteurs. — Fondation de Boston. — Souffrances de l'hiver. — Jour de jeûne et d'humiliation transformé en fête d'actions de grâces. — Visite des Indiens. — Départ de quelques colons pour l'Angleterre. — Christopher Gardiner. — L'émigration reprend en 1632. — Jour d'actions de grâces. — Fortifications en prévision d'une attaque des naturels. — Souffrances de l'hiver. — Crainte d'une attaque des Français. — Accusations contre la colonie par devant le *Conseil privé.* — Ils se justifient, et Charles Ier se prononce en leur faveur. — Les persécutions de Laud augmentent le nombre des colons. — Boston à cette époque. — Le roi veut arrêter l'émigration. — Jour d'actions de grâces. — Nouvelle accusation auprès du *Conseil privé.* — Le roi demande la production de la charte. Elle était déjà en Amérique. — Olivier Cromwell retenu. — Prospérité et population de la colonie en 1634. — Prospérité de l'Angleterre au moment de cette émigration. — Lord Clarendon cité. — Mobile des émigrants. — Dangers qui menacent les plantations. — Proposition d'établir le régime féodal. — Voyage de Winslow en Angleterre. — Fortifications nouvelles. — Organisation militaire. — Consultation des ministres et des autorités. — Armement des forts. — Attitude menaçante de Charles Ier ; — sa position ne lui permet pas de recourir à la force. — Ferdinand Gorges nommé gouverneur royal. — Nouveaux travaux de fortification dans la colonie. — La croix rouge effacée du drapeau aux armes de l'Angleterre; — embarras des autorités coloniales ; — punition d'Endicott ; — retour aux anciennes couleurs ; — circonstance curieuse ..... pag. 173 — 191

III. — *Fondation du Connecticut.* — Expédition des puritains de Plymouth sur cette rivière. — Visite des colons de Boston. — Besoin de devancer les Hollandais. — Les pèlerins s'y établissent en 1633. — Projet d'établissement de la part du Massachusetts; longue discussion; réalisation du plan en 1636. — Prompte émancipation de cette plantation; — les Indiens la menacent. — La tribu des Péquots; ils traitent avec Boston. — Commencement des hostilités. — Position critique des colonies. — Les puritains prennent l'offensive. — Expédition du capitaine Mason dans le pays des Péquots. — Embarras de la petite armée. — Observation du sabbat pendant la guerre. — Le camp retranché des Indiens surpris ; — leur défaite ; — poursuite de l'expédition ; — nouvelle victoire des puritains ; — Destruction de la tribu des Péquots. — Position embarrassée du Connecticut. ..... pag. 192 — 198

IV. — *Fondation de New-Haven.* — Arrivée de Théophile Eaton et de John Davenport. — Pourquoi ils fondent une colonie à part. — Départ de l'expédition. — Célébration du premier dimanche. — Ils vivent en paix avec les Indiens. — Fondation de Milford, Guilford et Greenwich. — Fondation d'un établissement sur le Delaware en 1641. — Ils renoncent au commerce pour s'occuper d'agriculture. — Réunion des villes voisines à New-Haven. — Nouvelle réorganisation. — Importance de New-Haven ..... pag. 198 — 200

## CHAPITRE VII.

COLONIES NON PURITAINES ..... pag. 201 — 230

I. — *Établissements épiscopaux dans la Nouvelle-Angleterre.* — Gorges constitué propriétaire de la province du Maine (1639); — son pouvoir absolu ; — limi-

tes de sa principauté. — L'entreprise échoue. — Nouvelle tentative de Gorges dans le New-Hampshire ; — elle ne réussit pas ; — les débris de la plantation sont annexés au Massachusetts..... pag. 201 — 203

II. — *Virginie.* — Jacques la gouverne directement ; — Charles Ier la favorise. — Le monopole du tabac lui est accordé. — George Yeardley gouverneur. — Charles Ier confirme l'établissement d'un gouvernement populaire en Virginie ; — il veut être le seul fermier de la colonie ; refus de celle-ci ; — liberté laissée à la colonie. — Établissement d'un nouveau code en 1632. — Ordonnances concernant les ministres et leurs revenus. — Intervention de l'État dans le commerce et l'industrie. — Défense d'émigrer sans autorisation. — Allures théocratiques ; — tolérance. — Bons rapports avec la Nouvelle-Angleterre ; changement de politique en Virginie. — Tous les non-conformistes bannis en 1643. — Refus de recevoir les ministres qu'on a demandés au nord. — Le gouverneur sir William Berkeley. — La Virginie dernière ressource de la royauté exilée ; — lieu de refuge pour les cavaliers. — Charles II expédie une nouvelle commission à Berkeley. — Grand développement que prend la Virginie. — Tentative des Indiens non suivie d'effet. — L'Angleterre prend des mesures pour soumettre la Virginie. — Interruption des relations commerciales. — La Virginie cède. — On garantit aux colons les libertés du peuple anglais. — Indépendance accordée à la plantation. — Elle reconnaît le fils de Cromwell. — Démocratie se gouvernant par le suffrage universel. — Condition de la colonie. — Retour à la tolérance. — Rapports avec la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Hollande. — Description et prospérité de la Virginie. — Bancroft cité. — Hospitalité. — Absence de manufactures. — Dépendance commerciale de l'Angleterre..... pag. 203 — 213

III. — *Maryland.* — La Virginie voulut d'abord le coloniser ; — elle se laisse devancer. — Lord Baltimore essaye de fonder une colonie à Terre-Neuve et en Virginie. — Il obtient (1628) une charte pour fonder le Maryland. — Il est constitué maître absolu de la plantation. — Cecil, second lord Baltimore, se charge de réaliser les plans de son père. — Émigration catholique sous la conduite de Calvert. — Fondation de Sainte-Marie. — Bon accueil des naturels. — Le Maryland a devancé la Virginie. — Un navire du Maryland mal reçu par les puritains. — Clayborne élève des prétentions à la possession du Maryland ; — il s'enfuit en Virginie. — Discussions entre les propriétaires et les colons. — Première constitution. — Substitution du régime représentatif au régime patriarcal. — Deux chambres. — Avantages accordés aux émigrants. — Lord Baltimore ouvre le pays aux épiscopaux et aux puritains. — A-t-il proclamé une liberté religieuse absolue ? — Lois contre les hérétiques. — Régime théocratique. — Clayborne va se plaindre en Angleterre. — Il provoque une révolution dans le Maryland. — Effet de la révolution anglaise (1650). — Les droits héréditaires de la famille Baltimore contestés. — Quatre prétendants se disputent le Maryland. — Dissensions civiles et politiques. — Autorité de Cromwell reconnue. — La liberté religieuse confisquée au profit des puritains. — Cromwell ne veut pas qu'on intervienne dans les questions religieuses. — Nouveaux troubles provoqués par les amis de lord Baltimore. — Cromwell refuse d'intervenir. — Les agents de lord Baltimore remis en possession du pays. — A la suite de la mort de Cromwell, le peuple de la colonie se déclare souverain. — Ce régime pacifie la colonie..... pag. 213 — 221

IV. — *Nouvelle-Hollande.* — Voyage de Hudson au service de la Hollande ; — ses découvertes. — Il remonte le fleuve qui porte son nom ; — bien reçu des Indiens ; — sa mort dans une quatrième expédition. — La Hollande maî-

tresse de tout le pays situé entre le Delaware et l'Hudson. — Établissement de comptoirs sur ce fleuve. — Pierre Minuet arrive avec des protestants français. — Établissement du régime féodal. — Droits et priviléges des patrons. — Il n'est rien fait ni pour les écoles ni pour le culte. — L'essor de la colonie arrêté. — Grâce à la liberté religieuse elle devient un lieu de refuge. — Fondation de la Nouvelle-Rochelle par des réfugiés français; — leur zèle religieux. — Asile pour les Juifs. — Établissement de puritains sur le territoire hollandais. — Physionomie de la Nouvelle-Amsterdam; — elle est convoitée par l'Angleterre. — Discussions continuelles. — Attaque des Indiens. — Les colons puritains protestent contre l'organisation de la colonie. — Les colons réclament des droits politiques. — Pétition adressée au gouverneur Stuyvesant; — son refus; — il est approuvé par la Compagnie. — Les colons se tournent vers l'Angleterre. — Concession faite par Charles II au duc d'York. — Les colons se montrent prêts à accueillir une flotte anglaise. — Absence de toute fortification. — Capitulation de la colonie. — Elle passe au pouvoir de l'Angleterre (1664). — La paix de Bréda confirme le titre des Anglais. — Reconquise par la Hollande, la plantation passe définitivement au pouvoir de l'Angleterre à partir de 1674..... pag. 221 — 228

V. — *Nouvelle-Suède.* — Expédition de de Vries. — Gustave-Adolphe et ses projets de colonisation; — ses vues libérales sur la matière; il fonde, en 1624, une société de colonisation. — Opposition de Gustave-Adolphe à l'esclavage. — Ses projets en Europe le détournent de la colonisation; — il ne cesse cependant de recommander l'entreprise; — sa fille réalise ses plans. — Arrivée d'émigrants suédois en 1638; — Ils s'établissent sur le Delaware, à Trenton. — Construction du fort Christiana. — Jalousie des Hollandais. — Développement de la colonie. — Nouvelle-Suède. — Lutte avec les Hollandais, en 1651. — La colonie annexée à la Nouvelle-Hollande, en 1655. — Protestants des vallées du Piémont..... pag. 228 — 230

## CHAPITRE VIII

INSTITUTIONS CIVILES ET POLITIQUES..... pag. 231 — 266

I. — *Système communal.* — Développement logique de la civilisation américaine; Tocqueville cité. — Point de départ de la société américaine; Plymouth, le Connecticut, New-Haven, le Massachusetts. — Développement plus complet des idées libérales à Boston. — Quelques restrictions à Plymouth. — Caractère général du gouvernement des colonies au début; démocratie pure; — gouverneurs de Plymouth. — On s'éloigne de la démocratie pure pour arriver au régime représentatif; pourquoi; le Massachusetts donne l'exemple. — Système communal dans cette dernière colonie; grande importance de ce point de départ. — Contraste avec l'Europe; Tocqueville cité. — Pouvoir des communes. — Le régime communal dans le Connecticut. — Développement du système. — Rapports de la commune avec l'État; — A New-Haven le régime communal paraît d'abord vouloir arrêter la formation de l'État; pourquoi; cette hésitation ne se montra pas généralement. — Partage des fonctions entre la commune et l'État. — Étendue de la commune. — Fonctionnaires de la commune : *Tithingmen*; les *selectmen* les plus importants de tous; leurs fonctions et leur pouvoir. — Le trait le plus remarquable de cette organisation communale : tous les fonctionnaires doivent rendre compte directement. — Établissement des conseil municipaux; limite de leur pouvoir; la différence entre *city* et *town*..... pag. 231 — 238

II. — *L'État.* — L'État s'organise sur le modèle de la commune. — Besoin de fortifier l'autorité à Boston. — Conseil général du peuple et conseil des magistrats. — Tentatives infructueuses d'établir une oligarchie ; le pasteur John Cotton ; conseil à vie ; il ne peut être maintenu. — Contre-courant démocratique. — Influence des communes ; tendance à restreindre le pouvoir du conseil administratif ; les commencements de la démocratie représentative. — Premiers députés des communes en 1634 à Boston. — La délégation devient permanente : pouvoir des communes, du Conseil représentatif, du Conseil des magistrats, et de l'assemblée générale du peuple. — Examen du budget par le Conseil général ; conduite de Winthrop, son désintéressement et son intégrité. — Un gouverneur censuré par les députés.

Établissement du régime représentatif dans le Connecticut en 1639. — Attributions du conseil général ; les électeurs se réservent le droit de choisir directement les magistrats. — Le régime représentatif s'établit à Plymouth, en 1638. — Les électeurs se réservent la plus grande part du pouvoir administratif et législatif. — Démocratie mixte ; vote par délégation ; établissement du vote au scrutin secret, occasion et but de cette mesure. — Les sessions du Conseil général réduites à deux par an. — Deux députés par commune. — Rapports du Conseil des magistrats avec le pouvoir législatif ; longues controverses que cette question provoque ; elles se terminent par l'établissement de deux branches de la législature ; occasion triviale de cette réforme ; longs débats qu'elle provoque ; antagonisme de la démocratie et de l'aristocratie. — Discours du gouverneur. — Droit de veto maintenu au conseil administratif. — Rapports du conseil administratif avec les deux branches de la législature.

Division des communes du Massachusetts en comtés ; — rôle de ce nouveau rouage ; Tocqueville cité. — Commune, comté, État..... pag. 238 — 248

III. — *Pouvoir judiciaire.* — Il n'est pas d'abord distinct des autres ; il aspire de bonne heure à le devenir. — Établissement de cours locales, à Plymouth, en 1640. — Le Massachusetts donne l'exemple ; établissement de districts judiciaires dès l'année 1636 : choix des juges par les électeurs et le Conseil général. — Établissement de cours communales en 1638 ; leur compétence. — Cour des assesseurs. — Organisation judiciaire complète en 1642 ; cour communale, tribunal de comté, cour des assesseurs ; Conseil général, décidant en dernier ressort, avec le droit de grâce. — Défense d'en appeler aux tribunaux d'Angleterre. — Punition de ceux qui ne tenaient pas compte de la défense.

Juges de paix dans le Massachusetts, en 1630. — Le jury de bonne heure établi dans trois des colonies ; pourquoi New-Haven le repoussa. — Établissement des deux jurys. — Formes judiciaires de l'Angleterre, sauf l'absence d'avocats.

La Bible et la discrétion des juges primitivement le seul code. — En 1636, Plymouth forme le premier recueil de lois ; comment. — Nature et châtiment des délits et crimes. — Le grand et le petit jury au civil comme au criminel. — Transfert des propriétés, successions, prestations publiques, l'État se charge du soin des citoyens gravement blessés à son service. — Mariage possible sans le consentement des parents. — Restrictions apportées à la vente des liquides. — Mesures de police soumises à la sanction des francs tenanciers. — Usage du tabac défendu. — Lois sur les propositions de mariage ; — lois contre les paresseux. — Punition des blasphémateurs.

Le Massachusetts, au début, se passe de tout code. — Pourquoi les magistrats ont de la peine à céder aux réclamations du peuple qui en demande un de bonne heure. — *Body of Liberties*, adopté en 1641. — Précieuses garanties constitutionnelles. — La législation de l'Angleterre n'a qu'une valeur négative. — Priviléges et droits des francs tenanciers. Soin des femmes, des mineurs et

des étrangers, des animaux; les successions. — Larges emprunts faits à la loi mosaïque. — Elle est substituée à celle de l'Angleterre, l'humanité n'y perd pas. — Restrictions apportées à l'application de la peine capitale. — Elle n'est admise qu'avec des scrupules; il en est de même à Plymouth; ils ne sont pas les mêmes dans les deux colonies. — Radoucissements apportés au code mosaïque. — Lois favorables aux esclaves. — L'adoption du code après trois ans de délibérations.

Premier code du Connecticut, reproduction de celui du Massachusetts. — Les lois de Moïse, seul code de New-Haven. — Les *Blues Laws*; ce qu'il en faut penser; origine et but de ce recueil. — Lois somptuaires dans le Massachusetts; il ne fait qu'imiter l'Angleterre. — Principe de l'exagération puritaine sur ce point et sur d'autres; la loi ne frappe pas exclusivement le délit, mais aussi le péché : quelques exemples; un cas étrange; ce régime était d'ailleurs accepté par le peuple; Tocqueville cité..... pag. 249 — 266

## CHAPITRE IX.

INSTITUTIONS RELIGIEUSES, THÉOCRATIE EXTÉRIEURE ET OBLIGATOIRE, p. 267 — 316

I. — *L'Église puritaine.* — Union de l'esprit de religion et de l'esprit de liberté; Tocqueville cité. — L'individualisme des puritains; les points communs à la tendance; les nuances; pourquoi celles-ci disparaissent en Amérique. — Accord des fondateurs du Massachusetts et de ceux de Plymouth. — Égards pour ces derniers. — Traits caractéristiques du puritanisme américain; individualisme biblique, il provient d'une réaction, il manque de spiritualité. — Notions de l'Église; démocratie; *church-covenant.* — Caractère religieux de cette démocratie. — Nature des garanties pour l'admission dans l'Église; elles sont pratiques et non dogmatiques; — la Bible seule règle de foi. — Insuffisance de l'adhésion théorique à son contenu; récit des expériences personnelles. — L'adhésion libre et personnelle substituée au recrutement héréditaire et traditionnel; — elle finit par se faire par écrit. — Les sacrements appartiennent aux seuls membres de l'Église. — Distinction entre l'Église et la société. — Organisation de l'Église puritaine: anciens (enseignant, administrant, pasteurs, docteurs), diacres. — Prompte modification du rôle de ces fonctionnaires. — Installation de tous ces fonctionnaires par l'imposition des mains, tous les fidèles y prennent part; simple cérémonie d'investiture. — Le pasteur ne l'est que *par*, *dans* et *pour* son troupeau. — Réaction contre les idées de prêtrise. — Les pasteurs soutenus par des contributions, volontaires au début, obligatoires plus tard. — La culture classique rigoureusement exigée. — Grand rôle de la représentation fraternelle et de la discipline des mœurs. — Position des excommuniés.

Le culte puritain; — réaction contre le catholicisme et l'anglicanisme. — Absence d'un spiritualisme suffisant, pourquoi? — *Meeting-House*, le culte, la prédication. — Un incident un jour d'hiver. — Triomphe du spiritualisme, la prophétie. — Opposition à l'usage des orgues et d'un chant artificiel; le bruit du tambour remplace le son des cloches. — Le dimanche un sabbat, seule fête puritaine; manière de le célébrer. — Culte du jeudi. — Pourquoi ils repoussent les fêtes de l'Église. — *Fast day* et *Thanksgiving*, fêtes nationales annuelles et accidentelles. — Réaction excessive du principe puritain; elle conduit à remplacer le mariage religieux par le mariage civil. — Les sépultures; excès de puritanisme..... pag. 267 — 278.

II. — *L'Église et l'État.* — Confusion des deux sociétés; — Église État, clef de voûte de la société puritaine. — Définition de la théocratie, forme originale de celle de

la Nouvelle-Angleterre. — Ils ne tiennent pas compte de la suprématie religieuse du gouvernement anglais; conséquences de ce fait. — Pas de magistrature de droit divin ; le peuple source de tous les pouvoirs. — Ils repoussent un régime aristocratique; — leur théorie n'est pas cléricale; les pasteurs exclus des conseils généraux de la nation. — Théocratie démocratique, conséquence de la démocratie religieuse. — Elle se montre de bonne heure jalouse de ses droits; rotation des offices, usage du Connecticut. — Obligation d'adopter les fonctions auxquelles on était appelé, à Plymouth. — L'autorité de l'Écriture-Sainte servant de correctif à la démocratie; la Bible charte; l'interprétation en est confiée au peuple; — Théocratie démocratique et représentative.

Le pasteur Hooker expose ces principes dans le Connecticut. — Les vrais rapports entre la liberté et l'autorité d'après Winthrop; paroles remarquables.

Conditions à remplir pour faire partie du souverain; — comment les puritains furent amenés à établir un cens moral; — ils y étaient autorisés par leur charte; on ne put appartenir à l'État sans être membre d'une Église; — aristocratie nouvelle. — *Test* religieux.

Ce régime ne fut pas établi partout avec la même conséquence. Pourquoi Plymouth ne put l'adopter complétement; abandon du *test* religieux, en 1686. — La théocratie règne sans partage à New-Haven; principes de sa première organisation. — Organisation de l'Église par les *sept colonnes*. — Droit de simple établissement refusé aux non-membres de l'Église. — Conséquences de ce rigorisme.

Serment remarquable qu'on devait prêter pour être reçu bourgeois dans le Massachusetts. — Régime théocratique tempéré dans le Connecticut. — Absence de *test* religieux.

Caractère extérieur et légal de la théocratie puritaine. — En quoi les puritains furent des rétrogrades, et pourquoi ils le furent. — Les inconvénients de ce régime; il garantit contre des prétentions irréligieuses mais non contre la tyrannie religieuse. — La majorité, autorité suprême en matière de foi; — conséquences. — Comment ils sont conduits à déclarer les devoirs religieux légalement obligatoires : ils suivent l'exemple de la chrétienté et dans des circonstances particulièrement favorables. — Fréquentation du culte public obligatoire pour tous les colons; à Plymouth on s'y rend militairement. — Stricte observation du sabbat ordonnée par la loi. — Précautions prises pour qu'il n'y ait pas de dormeurs au sermon; grande extension des fonctions du suisse. — Le culte domestique rendu obligatoire..... pag. 279 — 296.

III. — *Funestes conséquences de la théocratie pour l'Église et pour l'État.* — Comment dans le Massachusetts la notion puritaine de l'Église fut mise en danger par l'intervention de l'État; — celui-ci demande des garanties aux Églises; il réclame une discipline uniforme; le magistrat appelé à veiller au maintien de celle-ci. — Le congrégationalisme glisse vers le presbytérianisme. — Défense d'établir des Églises nouvelles sans l'autorisation des magistrats et de la majorité des anciens; — germes de division et de trouble dans cette mesure. — Jours paisibles au début; et pourquoi ils ne pouvaient durer.

Premiers troubles résultant du régime théocratique. Caractère de la réformation du XVIe siècle; les problèmes qu'elle a résolus; ceux qu'elle n'a pas abordés. — Pourquoi les questions qui ne furent pas soulevées au début devaient l'être plus tard. — Tendance à sacrifier l'homme à Dieu. — La foi, la justification, la sanctification; leurs rapports, d'après Calvin. — La controverse antinomienne; comment elle fut soulevée. — *Nouvelles lumières*; ils méconnaissent les restes de l'image de Dieu en l'homme. — Habitation de Christ dans le fidèle. — L'élément divin et l'élément humain ne se pénètrent

pas réciproquement. — L'antinomianisme résulte de cette psychologie du piétisme. — Rôle de la loi d'après le protestantisme orthodoxe et d'après les antinomiens; ceux-ci ne reconnaissent plus d'obligation morale; opposition entre la grâce et la loi; assertions bizarres et logiques découlant de ce point de vue; — appel à l'illuminisme et à l'enthousiasme pour les justifier. — Comment les antinomiens obtiennent l'assurance de leur élection et de leur salut éternel. — Ils finissent par repousser la doctrine de la justification par la foi. — Les *Nouvelles lumières* avouent le désaccord de leur point de vue avec celui de la sainte Écriture; ils la mettent en opposition avec l'Esprit-Saint.

Rapports des antinomiens de la Nouvelle-Angleterre avec les quiétistes dans le sein du catholicisme. — Anna Hutchinson l'âme du parti; son origine, son caractère; pourquoi elle se rend en Amérique; sa traversée et sa réception. — Elle établit des réunions d'édification pour les femmes; — les prédicateurs qui lui déplaisent y sont critiqués : deux seulement trouvent grâce. — Le mot d'ordre. — Le nombre des antinomiens augmente considérablement à Boston. — Le gouverneur Vane gagné aux idées nouvelles; résistance de Winthrop et du pasteur Wilson. — Complications politiques; troubles et divisions. — Enquête des ministres. — Premier échec des antinomiens. — Vane n'est pas à la hauteur des circonstances; — récriminations entre lui et les ministres. — Le pasteur Wilson censuré.—Réunion de tous les ministres de la colonie, en 1637; grandeur du désaccord. — Intervention du conseil général. — Actes de vigueur contre quelques antinomiens. — Le lieu des élections transporté de Boston à Newtown. — Agitations et tumulte. — Winthrop nommé gouverneur; mesures de précaution; Vane quitte le pays. — Attitude plus vigoureuse contre les novateurs; 80 propositions antinomiennes condamnées au synode de Newtown, en 1637. — L'indépendance de la colonie paraissant mise en question, on se décide à en finir avec les novateurs. — Exil de quelques-uns.—Procès d'Anna Hutchinson.—Elle est condamnée au bannissement; sursis; elle est admonestée ecclésiastiquement avec ses deux fils —Tout paraît vouloir s'arranger. — Véracité de madame Hutchinson mise en question; elle est excommuniée. — Elle se retire dans l'exil. — Palfrey fait l'apologie de la conduite de la majorité; elle est inutile, pourquoi; on voit poindre une controverse plus importante..... pag. 296 — 316

## CHAPITRE X.

FONDATION DE PROVIDENCE PAR ROGER WILLIAMS..... pag. 317 — 344

I. — *Roger Williams.* — Il représente le spiritualisme chrétien; comment y est-il arrivé ? Pourquoi cette question ne peut être résolue. — Lieu de sa naissance inconnu. — Ses pensées se portent de bonne heure sur la religion. — Roger remarqué par Edward Coke. — Dispositions studieuses. — Il étudie d'abord le droit, puis la théologie. — Circonstances politiques de l'Angleterre pendant sa jeunesse. — Principes de son protecteur. — Williams débute par être ministre anglican. — Il s'embarque en 1630 pour la Nouvelle-Angleterre. — Son âge, ses circonstances à son départ. — D'abord bien accueilli, il se rend à Salem comme suffragant d'un pasteur. — L'Église de Salem appelée à rendre compte de ce choix. — Le conseil général reproche à Williams de n'avoir pas voulu faire partie de l'Église de Boston. — Motifs de ce refus; ils révèlent déjà l'homme et sa tendance. — Le côté fort et le côté faible de son caractère. — Il renonce à une de ses exigences, tout en demeurant fidèle à sa tendance générale. — Il n'a jamais entièrement abandonné le terrain du léga-

lisme et du formalisme. — Il dépasse son temps en refusant au magistrat toute intervention dans la sphère religieuse. — L'Église de Salem maintient son choix. — Roger prête le serment pour devenir citoyen ; — sa réserve des droits religieux de l'individu déplaît aux magistrats ; ils font la loi du test.

Pourquoi Williams se retire à Plymouth ; il y est fort bien accueilli ; cette atmosphère plus libre a un bon effet sur lui. — Une petite controverse puritaine. — Roger prend à cœur les intérêts des naturels ; il va vivre au milieu d'eux pour apprendre leur langue ; difficulté de la tâche ; il est récompensé par l'amitié des Indiens.

Williams rappelé par l'Église de Salem. — La congrégation de Plymouth veut le retenir ; pourquoi les principaux firent prévaloir l'opinion contraire ; l'épouvantail de l'anabaptisme. — Williams défend les droits des laïques contre les empiètements du cléricalisme. — Le conseil général lui demande compte de ses idées sur les droits des Indiens. — Scrupule de légiste. — Dispositions accommodantes de Williams ; passages incriminés d'un traité non publié. — On se réconcilie.

Roger Williams consacré pasteur à Salem. — Nouvelles accusations, qui ne sont que des prétextes. — Les anciens griefs contre Williams reparaissent. — Qui doit prêter serment ? Roger Williams décide la question dans le sens de la liberté religieuse la plus absolue ; occasion de cette controverse. — Le novateur résiste à l'arbitraire gouvernemental. — Roger Williams sommé de comparaître devant le conseil général en 1635. — Williams et son Église mis en demeure de se rétracter. — Nature des deux nouveaux griefs contre Roger : il défend à la fois le rigorisme et la liberté. — On réussit par un déni de justice à séparer le pasteur et l'Église de Salem ; appel de celle-ci aux autres congrégations. — Roger Williams tombe gravement malade par excès de travail. — Il rompt toute communication avec les Églises de la colonie ; exagération. — Nouvelle comparution de Williams ; il maintient toutes ses opinions. — Il est condamné à l'exil, son isolement complet ; l'exil ou la rétractation ? il choisit la première alternative ; incompatibilité absolue de ses convictions avec celles de la majorité. — Danger qu'il faisait courir à la jeune colonie. — Palfrey cité..... pag. 317 — 334

II. — *Roger Williams fondateur de Providence.* — La sentence d'exil ne devait d'abord être exécutée qu'au printemps ; circonstances qui abrègent ce délai. — Roger Williams prend la fuite ; — ses souffrances, il s'établit à Seekonk. — Quelques amis viennent le rejoindre. — Il doit de nouveau lever sa tente. — Il débarque dans un endroit qu'il appelle *Providence.* — Il achète des naturels les terres environnantes ; les Indiens reconnaissants veulent qu'il en accepte gratuitement une portion. — Williams a d'abord le projet de s'établir seul dans ces contrées, l'arrivée de ses amis change ses plans ; il décide d'ouvrir un asile « *à toutes sortes de consciences.* » — Le novateur va devenir fondateur d'empire ; ses idées vont subir l'épreuve de la pratique. — Difficultés de l'entreprise. — Il doit en avoir entrevu quelque-unes ; se réservera-t-il le droit de suzeraineté pour les prévenir ? — Cet expédient s'est il présenté à lui ? importance de la question, moment critique. — La liberté seule bonne école de la liberté. — Générosité de Williams envers ses compagnons. — Détresse financière de Williams. — Générosité de Winslow. — Contrat constitutif de Providence ; incompétence de l'État dans la sphère religieuse. — Démocratie directe. — Roger Williams sauve le Massachusetts qui vient de l'exiler ; sa conduite à l'occasion de la guerre des Péquots. — Promptitude de Williams ; dangers auxquels il s'expose, succès de son intervention. — Il ne cesse de rendre de nouveaux services pendant la guerre. — Le peuple du Massachusetts touché de reconnaissance veut que Wil-

liams soit rappelé de l'exil; Dudley empêche qu'il ne soit donné suite à cette bonne pensée. — Nouvelle médiation de Williams. — Son désintéressement. — Jusqu'où il poussa le respect de la liberté religieuse individuelle. — Les victimes de la controverse antinomienne s'établissent dans le voisinage de Williams; il s'entremet en leur faveur auprès des naturels. — Fondation de la colonie de Rhode-Island; — théocratie antinomienne. — Troubles. — Fondation de Newport; mort de madame Hutchinson. — Constitution de Rhode-Island, en 1642. — Roger Williams envoyé en Angleterre pour obtenir une charte. — Il lui est interdit de s'embarquer à Boston. — Il sauve Manhattoes (New-York), d'une ruine précoce..... ..... pag. 335 — 343.

## CHAPITRE XI

ROGER WILLIAMS EN ANGLETERRE, SES PRINCIPES..... p. 344 — 387.

I. — *Premier voyage de Roger Williams en Angleterre.* — Il rédige, pendant la traversée, sa *Clef de la langue indienne.* — Il arrive au plus fort de la guerre civile. — Bill des communes en faveur des colonies. — Le comte de Warwick nommé gouverneur et grand amiral des colonies américaines. — Composition du conseil chargé de l'assister. — Roger Williams obtient une charte, en 1644; droits et priviléges qu'elle confère. — Il demeure en Angleterre, où il publie sa clef et d'autres traités: il devance son siècle en exposant les principes fondamentaux du libéralisme chrétien..... pag. 344 — 345.

II. — *Les écrits de Roger Williams.* — Forme de ces traités et leur occasion; *le principe sanguinaire de persécution pour raison de conscience;* — Définition de ce principe — *Le principe rendu..... plus sanguinaire encore;* la tentative de violenter l'âme des nations, le plus grand des crimes. — Mal qu'elle fait à la religion. — Williams lui oppose la théorie de la liberté religieuse absolue; il se fait le premier l'avocat des droits des errants. — Sa réponse à ceux qui craignent qu'on abuse de la liberté. — Les cultes idolâtres et anti-chrétiens ont droit à la plus complète liberté. — Le gouvernement ne doit protéger aucune religion, mais faire respecter les droits de toutes. — L'État punit le délit mais non le péché. — Droits de prosélytisme pour chaque secte. — La religion personnelle préférable à la religion traditionnelle. — La liberté religieuse la grande charte des libertés; bienfaits que Williams en attend. — Il s'élève contre toute mesure préventive en fait de liberté des cultes, contre le salaire des clergés par l'État; inconvénients de cet arrangement signalés. — Toute église nationale est nécessairement défectueuse, — la meilleure ne vaut rien. — Vive opposition entre le point de vue de Roger et celui des autres puritains. — La théocratie spirituelle et la théocratie extérieure et charnelle; différence entre le judaïsme et le christianisme. — Quels sont les titres religieux de l'État moderne? — Conséquences des prétentions théocratiques: inquisition, sainte police, saints gendarmes, le bourreau, saint représentant de Jésus-Christ. — Il n'y a plus d'oint du Seigneur. — Souveraineté du peuple. — Le gouvernement mandataire de la nation : celle-ci ne peut avoir délégué que ce qu'elle avait; elle ne possédait aucun droit sur l'Église; toutes les nations sont naturellement chrétiennes ou l'administration de l'Église doit être confiée à ses adversaires, les deux alternatives sont insoutenables. — L'État est athée, il ne représente que l'homme naturel. — Constantin a fait plus de mal à l'Église que Néron. — Le désordre est à son comble depuis l'union de l'Église et de l'État. — Conséquences de ce régime pour l'État: il est abaissé, moralité naturelle et moralité chrétienne; l'idée de l'État se re-

trouve complète en dehors du christianisme. — Conséquences pour l'Église : sa notion spirituelle faussée, hypocrisie religieuse ; dès que la religion devient puissance, c'est la force qui devient religion. — Triste spectacle donné par l'Angleterre sous les derniers règnes. — Opprobre qui résulte pour l'Église de la protection de l'État. — Le catholicisme vaut, à cet égard, mieux que le protestantisme. — L'Église, société libre et volontaire : *nec cogit nec cogitur*. — Les Églises gouvernementales simples établissements de police; leurs fruits; les ecclésiastiques les plus grands perturbateurs de la paix publique ; les persécuteurs pires que les persécutés. — Confusion du monde et de l'Église. — Église d'État, prison d'État.

La séparation absolue de l'Église et de l'État seule garantie d'une vraie liberté religieuse. — Deux sociétés. — Elles diffèrent : quant au but, aux moyens aux personnes. — Difficultés de comprendre que des chrétiens puissent être favorables à l'union. — En prétendant rendre l'État chrétien on le soustrait à l'influence du christianisme.

Objections contre le régime de la séparation et leur réfutation : poésie de l'union de l'Église et de l'État; réponse. — L'Église née hors de l'État. — Origine divine de la magistrature, seulement par la voie naturelle. — Abandon de la théorie absolue, système mixte et bâtard; le cléricalisme et la bureaucratie se partagent les dépouilles du peuple. — Le régime du *jus circa sacra*. — Objection tirée de la position des magistrats sous le régime de la séparation ; réponse de Williams ; — il condamne la domination de l'Église par l'État, comme celle de l'État par l'Église. — Les vrais rapports et leurs conséquences. — A César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. — Objections tirées du fait que le magistrat appartient aux deux sociétés; réponse de Roger.

Portée générale et permanente de la théorie de notre auteur. — Son grand mérite. — Son aversion de toute théocratie repose sur le respect de la conscience individuelle ; le secret de sa force. — Actualité de son point de vue. — La conscience est une vierge pure et chaste; tout essai de contrainte est un viol; le viol de l'âme est le plus grand des crimes. — Comment on en vient à commettre cet attentat. — Ce qu'il faut penser d'une sainte violence. — Appel que Williams adresse aux chrétiens en faveur de ses principes. — La théorie de l'union implique la défiance à l'endroit de l'Évangile. — Il n'est pas écouté.....pag. 345 — 368

III. — *Retour de Roger Williams dans sa colonie ; modifications dans ses vues ; — son individualité.* — Accueil qui lui est fait à Providence ; impression qu'il fit sur Roger Williams. — Lettre d'introduction de la part de quelques seigneurs anglais ; il débarque à Boston. — Les puritains anglais recommandent la paix aux deux colonies ; ces ouvertures sont froidement accueillies par le Massachusetts. — L'hostilité des colonies voisines augmente par suite de la reconnaissance de Providence par l'Angleterre. — Toute communication interrompue; Roger continue à rendre le bien pour le mal; — il sauve encore une fois ses adversaires.

Williams travaille à réunir en un seul gouvernement les plantations avoisinant Providence ; difficultés de l'entreprise, elle est traversée par l'hostilité des colonies voisines; leurs nombreuses réclamations ; elles entretiennent l'antagonisme dans le sein de la colonie organisée par Roger ; moment critique pour la foi de ce novateur. — Il va s'établir seul au milieu des Indiens. — Modifications dans son point de vue théologique. — Il passe au baptisme, puis au scepticisme ecclésiastique, conséquences de son légalisme biblique. — Unité du caractère et de la vie de Roger Williams. — La foi à l'Écriture sainte et la conscience ; l'équilibre est de bonne heure rompu en faveur du second principe. — Comment il en vient là. — Il est plus libéral dans les matières sociales

qu'en théologie. Son découragement expliqué. — Les deux alternatives; comment il sort victorieux de la crise. — Attitude de Williams dans sa retraite; il prépare quelques publications. — Il continue son rôle de pacificateur. — Sa correspondance avec Winthrop le jeune. — Il demeure toujours dans les meilleurs termes avec les adversaires de ses idées; beau témoignage que ces derniers lui rendent. — Son ennemi personnel Harris. — Jugements portés par les historiens sur Williams : Hubbard, Hutchinson, Bancroft, Palfrey, Eliot. — Difficulté de constituer sa colonie; — il réussit vers 1647; — organisation démocratique; maxime remarquable du code de Providence. — Roger n'occupait qu'une place subordonnée dans cette organisation qui réalisait son idéal. — A peine constituée, la nouvelle colonie se voit menacée d'un démembrement; quelques-uns de ses ressortissants se placent sous la juridiction du Massachusetts. — Attitude menaçante des Indiens. — Arrivée de Coddington avec une charte qui le constitue gouverneur de Rhode-Island. — Tout se trouvait ainsi remis en question. — Les regards se tournent vers Williams. — Il part pour un second voyage en Europe..... pag. 369 — 381

IV. — *Second séjour de Roger Williams en Angleterre.* — Il obtient que la charte de Coddington soit rapportée et la sienne confirmée. — Tentation nouvelle; ses commettants le pressent de se faire nommer gouverneur de la colonie; considérations qu'on fait valoir en faveur de cette idée; Williams ne cède pas aux conseils de ses amis. — Il prolonge son séjour en Angleterre; raisons qui l'y poussent. — Il se met à la disposition des colons. — Ses difficultés financières; peu rétribué, il avait dû vendre sa plantation. — Ses occupations en Angleterre pour fournir à ses besoins; il perd une partie du fruit de son travail. — Il échange des leçons avec Milton; ses rapports avec Cromwell. — Il publie trois nouveaux ouvrages : *Le ministère mercenaire non établi de Dieu;* principes soutenus dans ce traité; — depuis la grande apostasie il n'y a plus de ministres donnés de Dieu. — Le côté défectueux du christianisme de Williams. — Vocations diverses au ministère. — Il ne faut pas annoncer l'Évangile aux païens avant que Dieu en donne le signal. — Rêveries apocalyptiques du romantisme religieux. — Il demeure fidèle à ses principes et réagit dans une certaine mesure. — Il s'embarque précipitamment par suite des nouveaux embarras de sa colonie..... pag. 381 — 387

## CHAPITRE XII.

LE RHODE-ISLAND PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA RÉPUBLIQUE ET LES PREMIÈRES DU RÈGNE DE CHARLES II..... p. 388 — 407

I. — *Position du Rhode-Island au retour de Roger Williams.* — Roger avait été précédé par l'ordre qui révoquait la concession faite à Coddington. — Difficulté de réunir toutes les plantations en un seul gouvernement : dissensions, manque d'esprit conciliant. — Coddington refuse d'obéir à l'ordre venu d'Angleterre. — Prétentions opposées de la partie nord et de la partie sud de la plantation. — Deux colléges de magistrats. — Conduite imprudente de quelques planteurs qui se livrent à la piraterie. — Williams arrive dépourvu de toute autorité; il est porteur d'une lettre de sir Henry Vane. — Reproches qu'il adresse aux colons en son nom et au sien. — Sa lettre à la ville de Providence. — Il réussit à les amener à des dispositions plus conciliantes. — La colonie est réorganisée comme sous la première charte : Williams est nommé président. — Espoir d'un bel avenir. — Roger Williams en fait part à sir Henry Vane. — Explication des troubles du pays, ses priviléges..... pag. 388 — 393

II. — *Nouvelles difficultés avec un parti anarchique et les Indiens.* — La caricature des principes de Roger Williams. — Prétentions d'un parti anarchique; danger qu'il fait courir à la colonie. — Harris joue un grand rôle parmi les turbulents; — il publie et répand des traités contre toute autorité : son mot d'ordre. — Efforts pour contenir le parti anarchique. — Williams montre qu'il ne saurait en rien en être rendu solidaire. — Comparaison du vaisseau. — Mesures contre les anarchistes ; ils renient leurs maximes ; Harris n'est pas des derniers à le faire.

Crainte des Indiens. — Le Rhode-Island risque d'être compris dans une grande mesure d'extermination. — Roger Williams s'interpose. — Représentations adressées au Massachusetts; considérations qu'il fait valoir en faveur des naturels. — Il réclame pour eux la liberté religieuse. — Message confié par le sachem Ninigret à Roger Williams pour Olivier Cromwell. — Le *compelle intrare* appliqué aux naturels. — Roger Williams estime que leur conscience a droit au respect. — Olivier Cromwell reçoit favorablement ses représentations. — Roger Williams réussit à prévenir la guerre entre les colons et les Indiens..... pag. 393 — 398

III. — *Rapports du Rhode-Island avec les autres colonies, les quakers et l'Angleterre.* — Lettre de Roger-Williams à John Winthrop; le fondateur de Rhode-Island déplore les torts de ses concitoyens ; il lui fait connaître les vœux de Cromwell ; il exprime sa confiance dans le régime de la liberté religieuse absolue. — Lettre de Williams à la cour générale du Massachusetts et au gouverneur Endicott. — Il demande que les questions concernant les frontières soient réglées. — Point en litige. — Injustice des autres colonies. — Position précaire qui en résultait pour Providence. — Roger Williams demande qu'il lui soit accusé réception du sauf-conduit dont il était porteur. — Hostilité latente entre les deux colonies.—Elle éclate à l'occasion des quakers.—Chassés des colonies orthodoxes, ils se réfugient à Rhode-Island. — La Confédération réclame leur expulsion. — Réponse négative et motivée du Rhode-Island. — Insistance de la Confédération. — Tout en blâmant quelques quakers, Roger refuse de les expulser. — La persécution leur est d'ailleurs plus avantageuse que la liberté. — Irritation des commissaires fédéraux ; leurs sommations et leurs menaces. — Le Rhode-Island persiste dans son refus et en appelle à l'Angleterre.

Mission de Clarke dans la mère-patrie; il entretient les meilleurs rapports entre elle et le Rhode-Island. — Échange de salutations entre les autorités des deux pays. — Clarke est chargé d'agir auprès de Cromwell dans l'affaire des quakers. — Le protecteur était déjà mort quand ses lettres arrivèrent. — Les planteurs du Rhode-Island se hâtent d'envoyer une adresse à son fils. — A la nouvelle de la restauration, ils proclament Charles II. — Comment s'explique leur promptitude à reconnaître les gouvernements de fait. — Ils renouvellent les pouvoirs de Clarke et lui enjoignent d'obtenir une charte nouvelle.

Nouvelles attaques contre Williams dans le Rhode-Island. — Il n'est plus nommé président de la colonie. — Son activité et son influence offusquent ses adversaires. — La question du territoire cédé par les Indiens offre un facile moyen d'agitation. — Les mécontents prétendent tout régler directement avec les Indiens, sans l'intermédiaire de Williams. — Les naturels signent une concession définitive à leur détriment; ses conséquences fâcheuses pour Williams; il continue à défendre les droits des Indiens.

Le fondateur de Rhode-Island porte un vif intérêt à ce qui semble se préparer en Europe. — Il redoute un nouveau développement de la puissance du catholicisme. — Un mot de théologie. — Les craintes de Williams ne se réa-

lisent pas. — Habileté et prudence de Clarke. — Il devance John Winthrop envoyé par le Connecticut. — Ils obtiennent une charte et règlent leurs différends par un compromis. — La faveur de Charles II assurée au Rhode-Island. — Considérations qui expliquent ce fait.

Grande joie dans le Rhode-Island à la réception de la charte. — Remercîments votés à tous ceux qui se sont employés pour l'obtenir. — Organisation nouvelle de la colonie. — La clause sur la liberté religieuse est maintenue. — Explication de cette faveur extraordinaire. — Constitution définitive du Rhode-Island ..... pag. 399 — 409

IV. — *Le Rhode-Island et la liberté.* — Durée de cette organisation libérale. — Le Rhode-Island a-t-il été infidèle à la liberté religieuse? — Discussion de cette question au sujet des catholiques et des quakers. — Difficulté avec ces derniers; disposition des colons à tenir compte de leurs exigences et de leurs scrupules; concessions au sujet du serment. — Soumission aux lois futures; nouvelles concessions des colons. — Un quaker nommé vice-gouverneur de la colonie. — Une infraction réelle au droit de manifester ses convictions. — Les partisans de cette mesure ne sont pas réélus. — George Fox harangue les électeurs.

Lois sur le dimanche; comment elles sont envisagées aux États-Unis. — Cause probable de cette inconséquence. — Les colons du Rhode-Island n'en sont pas responsables. — Une clause de la charte accordée par Charles II.

Quelle fut l'attitude de Roger Williams en présence de cette déviation. — Ses rapports avec les quakers. — Il les combat jusqu'à la fin de sa vie, tout en respectant leurs droits. — Il prend part à diverses conférences publiques. — Explication de cette persistance tardive à faire de la controverse. — Grandeur des intérêts engagés. — Williams en saisit seul la portée. — Attitude originale et nouvelle du fondateur de Rhode-Island..... pag. 409 — 417

## CHAPITRE XIII

L'AMÉRIQUE DU NORD AU MILIEU DU XVII^e SIÈCLE, PREMIÈRE CONFÉDÉRATION..... pag. 418 — 456.

I. — *Rapports des colonies entre elles et avec l'Angleterre.* — Germes de la confédération des États-Unis : Nord, Sud, États intermédiaires; insuffisance de cette division. — Deux grandes tendances en présence dans les colonies. — Traits communs au Sud et au Nord : race, religion; solidarité qui en résulte; — différences : démocratie et aristocratie; religion personnelle et formalisme; institutions féodales et démocratie chrétienne, esprit des émigrants. — Le Sud continue la société européenne, le Nord jette les bases d'un nouveau monde.

Dépendance du Sud, indépendance précoce du Nord; la souveraineté du peuple à Plymouth et à Boston. — Les troubles en Angleterre défavorables au Sud servent l'indépendance du Nord. — Le sentiment d'une nationalité distincte se développe de bonne heure dans la Nouvelle-Angleterre : contents de leurs sort les puritains refusent les sollicitations du Sud et de Cromwell; projets de les transporter en Irlande et à la Jamaïque; Cromwell prend leur défense. — Ils refusent de prendre part à l'assemblée de Westminster, et aux affaires politiques de l'Angleterre. — Leur attitude sage et prudente à l'égard de Cromwell; ils refusent une charte nouvelle. — Attitude réservée et indépendante en face des royalistes et des républicains; ils font respecter par les vaisseaux des belligérants la neutralité de la Nouvelle-Angleterre. — Portée de cette prétention..... pag. 418 — 430.

II. — *Comparaison entre le Sud et le Nord.* — Prospérité, bien-être, luxe même dans la Nouvelle-Angleterre. — Petite et grande culture ; articles d'exportation ; bois de construction, poisson ; ils alimentent des colonies plus anciennes. — Les vins d'Espagne sur la table des puritains. — Prompte apparition de l'industrie. — Importance de Boston, fortifié de bonne heure. — Organisation militaire.

La Virginie à la même époque ; supériorité du climat et des terres ; abondance d'arbres de diverses espèces et d'animaux domestiques. — Grande fécondité du sol ; culture du tabac et de l'indigo. Constructions supérieures à celles du Nord. — Petite idée que les Virginiens se font de la Nouvelle-Angleterre. — De quel côté est la vraie supériorité ? — Le caractère des émigrants du Nord fait plus que compenser les avantages qu'offre le sol virginien. — Les puritains plus industrieux; fabriques de tissus de laine et de coton; fonte, sel, verreries, salpêtre, poudre indigènes. Exportation des fourrures et du poisson. — Grand et prompt développement des constructions maritimes. Commerce d'exportation et d'importation.

Infériorité commerciale du Sud ; sa cause ; le tabac seul article d'exportation, conséquences qui en résultent ; intervention de l'État dans les transactions particulières. — La marine ne se développe pas. — Effet de l'acte de navigation de 1660. — Population de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre, pag..... 430 — 441.

III. — *L'esclavage.* — Apparition des premiers esclaves, d'abord Indiens, puis Africains. — Conduite des navigateurs européens ; — la culture du sucre développe la traite. — Las Cases substitue les nègres aux Indiens. — Charles-Quint, John Hawkins, Elisabeth, la Hollande s'intéressent à la traite. — Première apparition du coton en 1621.

L'esclavage en Virginie; comment il s'y introduit et y prend vite racine ; les autorités locales le favorisent. — On n'est pas longtemps arrêté par le christianisme des esclaves. — Restrictions que l'introduction de l'esclavage en Virginie apporte à la liberté des *petits blancs.* — Le droit de propriété retiré au nègre.

L'esclavage dans la Nouvelle-Angleterre; on y vend des prisonniers de guerre indiens, écossais et anglais. — Premières opérations de la traite des nègres ; le gouvernement fait rapatrier les Africains. — Petit nombre des esclaves et pourquoi; mesures protectrices. — L'esclavage partout légal et plus ou moins répandu, excepté à Rhode-Island ; Roger Williams fait respecter « l'humanité noire. »

Le Sud et le Nord moins différents qu'il ne peut sembler ; ils sont les uns et les autres théocrates. — Le véritable antagonisme à cette époque ; — la théocratie extérieure du Sud et du Nord, et la théocratie spirituelle de Roger Williams ; les deux Amériques..... ... pag. 441 — 453

IV. — *Confédération.* — Premiers essais de confédération en 1639. Obstacles à vaincre et circonstances qui amènent la fondation de la première confédération en 1643. — Portée de ce fait. — Exclusion de Providence et de Rhode-Island de la ligue. Les deux Amériques en présence ; ce qu'il faut pour que la théocratie spirituelle l'emporte sur la théocratie extérieure, p. 453 — 456.

---

IMP. L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

(3)

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

6Sep'49HH
6AFeb'50JB
12Jul'50CS
29Sep'50BC
28Nov'50BC
16Oct'51PA
12Oct'51LU
13Mar'52MP
28Feb52LU
21Mar'52SA
26Mar52LU
13Apr52BS
Waters
MAY 13 1952
19May52LU
11Jun52SS
JUN 9 1952
JUN 9 1952
DEC 26 1983
RET'D DEC 19 1983

LD 21-100m-9,'48(B399s16)476

Astie, J.F. 7836 E178
Histore des Etats-Unis .A8
v.1

DEC 19 1914 Barr
JUN 18 1924 Varney JUN 18 1924
OCT 28 1928 Baldwin OCT 15 1928
MAR 7 1934 Zoor MAR 7 1934
JAN 23 1939 Rader JAN 18 1939
APR 19 1939 Reed JAN 18 1939
APR 10 1939 Binder APR 7 1939
AUG 5 '39
FEB 10 1940 Smith JAN 27 1940
7 '40 Stings SEP 8 1940

7836
E
178
A8
V.1

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY